HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

ANNÉE 1926

TOME VI

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS.

11, RUE VICTOR-COUSIN, V^e^

—

MDCCCCXXVI

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

HESPÉRIS

TOME VI

Année 1926. *4e Trimestre.*

SOMMAIRE

	Pages
H. de Castries. — *Le Danemark et le Maroc (1750-1767)*	327
L. Justinard. — *Notes sur l'histoire du Sous au XIXe siècle* (suite)	351
L. Milliot. — *Les nouveaux qânoûn kabyles* (28 fig.)	365
G. Marçais. — *Note sur la chaire à prêcher de la Grande-Mosquée d'Alger* (1 fig.)	419

∴

COMMUNICATIONS :

J. Herber. — *Tatouages des prisonniers marocains (israélites).*	423
P. Ricard. — *Gâteaux berbères* (1 pl.)	426
P. Ricard — *Note au sujet de la fabrication des tapis dans le Proche Orient.*	430
H. de Castries. — *Outger Cluyt, voyageur hollandais au Maroc*	439

∴

Bibliographie marocaine (1926) 441

∴

BIBLIOGRAPHIE :

H. Terrasse et J. Hainaut, *Les Arts décoratifs au Maroc* (G. Marçais), p. 481. — W. Marçais et A. Guiga, *Textes arabes de Takroûna* (L. Brunot), p. 482. — Doctoresse Légey, *Contes et légendes populaires du Maroc* (L. Brunot), p. 485. — A. Klingenheben, *Zu den Zählmethoden in den Berbersprachen* (André Basset), p. 486.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

COLLÈGE MUSULMA
N°....
Bibliothè

HESPÉRIS

TOME VI

Année 1926. *1er Trimestre.*

SOMMAIRE

Pages

E. Lévi-Provençal. — *Henri Basset* 1
E.-F. Gautier. — *Medinat-ou-Daï* 5
Eugène Tisserant et Gaston Wiet. — *Une lettre de l'almohade Murtaḍâ au pape Innocent IV.* 27
Georges S. Colin. — *Etymologies maghribines* 55

∴

COMMUNICATIONS :

Lieut. Goudard, *Tapis berbères des Beni Alaham* (Moyen Atlas marocain) (5 fig.), p. 83. — P. Ricard, *Tapis berbères des Aït Ighezran* (Moyen Atlas marocain) (8 fig.), p. 89.

∴

BIBLIOGRAPHIE :

Fernandez y Romeral, *Los Franciscanos en Marruecos* (P. de Cenival), p. 97. — A. Godard, *Ghazni*; S. Flury *Le décor épigraphique des monuments de Ghazna* (H. Basset), p. 98. — Ch.-André Julien, *Un médecin romantique, interprète et professeur d'arabe : Eusèbe de Salles* (Dr H.-P.-J. Renaud), p. 101. — Dr J. Cremer *Matériaux d'ethnographie et de linguistique soudanaises* (A. Basset), p. 103. — P. Ricard, *Pour comprendre l'art musulman en Afrique du Nord et en Espagne* (H. Terrasse), p. 105.

HENRI BASSET

1892-1926

Le Maroc scientifique est endeuillé par une perte inattendue et irréparable, celle d'un de ses premiers animateurs, de ses représentants les plus actifs et les plus clairvoyants. Henri Basset, le chef de notre maison et l'un des fondateurs de la revue qui déplore aujourd'hui sa disparition, est mort à Rabat le 13 avril 1926, à l'âge de trente-trois ans.

On ne tiendra pas rigueur à celui qui fut son ami très cher, son collaborateur et son confident de tous les instants, depuis des années, de ne pouvoir exprimer comme il le souhaiterait, l'affliction profonde, les sentiments d'amertume, de vide et de désolation dans lesquels cette mort si brutale a plongé ceux qui avaient connu et apprécié Henri Basset. A peine de retour d'une mission archéologique à Marrakech, où il s'était dépensé sans compter, il s'alitait pour ne plus se relever. Un mal qui le minait depuis la guerre l'a emporté en deux semaines à peine... Il n'aura survécu que deux ans à son père, René Basset, enlevé si brusquement lui aussi à notre affection et à nos études!

Henri Basset était né le 7 novembre 1892 à Lunéville, dans ce pays lorrain auquel, comme tous les siens, il était demeuré si profondément attaché. Son père déjà poursuivait à Alger une carrière d'orientaliste qui devait rendre son nom illustre. C'est à Alger qu'Henri Basset passa la plus grande partie de sa jeunesse, et plus tard l'attirance de l'Afrique du Nord ne devait pas être étrangère à l'orientation marocaine de son activité scientifique. Il était élève de l'École Normale Supérieure et licencié quand la guerre éclata. Il fut des pre-

miers à partir et commanda successivement une section, puis une compagnie dans un régiment d'infanterie. Une commotion grave, provoquée par l'éclatement d'un obus, le rendit inapte au front au bout de quelques mois. C'est alors qu'il fut affecté au Maroc.

Ce jeune lieutenant, dont l'érudition discrète s'alliait déjà à une finesse un peu sceptique et infiniment séduisante, fut tout de suite remarqué à Rabat. On l'affecta à l'École Supérieure de langue arabe et de dialectes berbères, où il inaugura aussitôt un cours d'ethnographie marocaine qui fut fort apprécié. Archéologue autant qu'ethnographe de formation et de goût, il commença en même temps une campagne de fouilles près de Rabat, dans la nécropole romaine des Trois-Oliviers. Le Maroc, cette terre si neuve et si prenante, avait déjà exercé sur Henri Basset son emprise. Il ne devait jamais plus la quitter, sauf pour aller chaque année quelques semaines assurer un enseignement à la Faculté des Lettres d'Alger. De fréquents voyages dans les parties les plus reculées du Maroc soumis lui assurèrent bientôt une connaissance parfaite du pays. De ces missions il rapporta non seulement des notes précieuses, mais aussi les éléments d'une collection ethnographique, aujourd'hui musée constitué à l'Institut des Hautes-Études Marocaines et qui portera le nom du regretté disparu. Ethnographie et préhistoire sont deux disciplines tellement voisines qu'Henri Basset ne tarda pas à se laisser tenter. Il acquit rapidement en matière d'archéologie préhistorique une rare compétence et une remarquable sûreté d'appréciation. Certain compte-rendu, qui est plutôt une mise au point des problèmes que soulève la préhistoire nord-africaine, publié ici-même, témoigne de sa clarté de vues dans ces questions si complexes.

Sous l'impulsion bienfaisante de son père René Basset, les études de dialectologie berbère commencèrent à prendre au Maroc toute leur ampleur dès la fin de la guerre. L'exploration linguistique suivait l'exploration géographique et les progrès de notre avance militaire en pays berbère. Sans être lui-même un linguiste, Henri Basset devint vite un praticien suffisant de ces parlers pour en tirer l'appoint nécessaire à ses enquêtes ethnographiques sur le terrain même. Sa facilité de construction lui faisait déjà entrevoir la possibilité d'une étude d'ensemble et de grande envergure sur l'activité littéraire — ce mot

le gênait beaucoup puisqu'il ne s'agit que de productions purement orales — des groupes berbérophones. Il adopta ce sujet pour sa thèse principale de doctorat ès lettres, qu'il soutint à Alger au milieu de 1920. Son *Essai sur la littérature des Berbères* fut accueilli avec la plus grande faveur. L'auteur y avait déployé non seulement une érudition de premier plan, mais y avait encore donné la mesure de son talent d'écrivain. Cet ouvrage de tenue solide et élégante fut couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Son autre thèse, qui traitait du *Culte des Grottes au Maroc*, pour soulever des problèmes d'ordre plus technique, n'en est pas moins l'une des œuvres scientifiques qui font le plus honneur au Maroc français.

Depuis quelques années, Henri Basset, sans négliger pour cela ses études antérieures, s'était tourné vers l'histoire et l'archéologie du Maroc musulman. Son premier travail de cet ordre fut sa monographie historique, épigraphique et folk-lorique de la nécropole mérinide de Chella, écrite en collaboration avec l'auteur de ces lignes et publiée ici-même (1922). Depuis, il avait exploré la Grande-Mosquée de Taza, les médersas de Fès et les sanctuaires almohades de Tinmellel et de Marrakech, en compagnie de M. Henri Terrasse. La critique d'art a accueilli comme il convient la première partie de cette belle étude exhaustive qu'il n'aura pas terminée, mais que son collaborateur mènera à sa fin avec toute la compétence qu'on lui connaît et la piété fidèle du souvenir.

Henri Basset a écrit un grand nombre de comptes rendus bibliographiques. Ils ont paru surtout dans la *Revue Africaine* et dans *Hespéris*. Ce ne sont pas de brèves recensions, mais de véritables articles à propos d'un livre. Ils mériteraient d'être réunis en un volume : tels, entre autres, ceux que régulièrement il consacrait ici-même, au fur et à mesure de leur apparition, aux tomes successifs des *Sources inédites de l'histoire du Maroc* publiées par le Comte H. de Castries (1).

Une tâche ardue entre toutes, et qui ne contribua pas peu à l'épuiser, fut la rédaction de l'édition française de l'*Encyclopédie de l'Islam* que le comité directeur de Hollande lui confia à la suite de son père,

(1) Un *Mémorial Henri Basset*, recueil d'articles scientifiques écrits par ses amis, qui paraîtra au début de 1927, contiendra une liste complète de ses travaux : ouvrages, articles et comptes rendus.

à la mort de ce dernier. Henri Basset tenait à voir cette édition à lui confiée d'une tenue absolument impeccable. Que de recherches, dès lors, de vérifications souvent difficiles, mais qui lui permirent de se familiariser profondément avec toutes les questions islamiques, encore qu'il sentît bien qu'il lui faudrait quelque jour, pour ne trouver nul obstacle à leur étude, devenir arabisant et pouvoir ainsi puiser aux sources elles-mêmes.

Sa vie trop courte ne le lui aura pas permis! On ne peut que se lamenter de voir si brutalement terminée une carrière déjà si brillante et si féconde. Et quel homme de cœur que ce savant, quel incomparable chef d'équipe, aussi! Il ne comptait ni son temps ni sa peine pour encourager les bonnes volontés, susciter autour de lui des sujets d'enquête, en dicter au besoin. Si notre maison peut se vanter aujourd'hui d'avoir, si jeune encore, accompli une œuvre utile et tangible, c'est à lui en grande partie qu'elle le doit. Là, comme dans les cœurs de tous ceux qui l'ont approché, connu et scellé avec lui de vraies et fortes amitiés, le souvenir d'Henri Basset sera toujours gardé. L'Institut des Hautes-Études Marocaines s'honorera et honorera la mémoire de son chef en suivant la voie droite et large qu'il lui avait tracée en donnant le meilleur de ses forces, et sur laquelle il est tombé d'épuisement, à la tâche!

E. L.-P.

MEDINAT-OU-DAI

Tout le monde sait que le Sebou a passé longtemps pour le premier fleuve du Maroc. Dans ces toutes dernières années seulement on s'est aperçu, avec surprise, que l'Oumm-er-Rebia était beaucoup plus important. La direction des Travaux Publics a bien voulu me communiquer les chiffres suivants, sur lesquels il me semble qu'il faut attirer l'attention, même s'ils ont été, comme il est probable, déjà publiés ailleurs.

« Ces chiffres sont les résumés des courbes obtenues pendant ces dernières années aux stations de jaugeage de Mechra-ben-Abbou sur l'Oumm-er-Rebia et Mechra-bel-Ksiri sur le Sebou. »

	OUMM-ER REBIA	SEBOU
Étiage le plus bas connu.	35 m³ par seconde	12 m³
Étiage ordinaire.....	40 m³	24 m³
Débits de crues dépassant	1.000 m³	3.000 m³

L'Oumm-er-Rebia a donc un débit double et souvent triple. Et notez qu'il est bien plus régulier; il a moins le caractère d'un oued : puisqu'il a un écart bien moindre entre les maigres et les crues. C'est lui qui est le grand fleuve, contre l'opinion commune. Ces chiffres incontestables sont presque stupéfiants : ils choquent une idée reçue et presque la vraisemblance.

Je sais bien que le Sebou, dans son cours inférieur a une pente presque nulle; à 250 km. de son embouchure il coule à 25 m. seulement au-dessus du niveau de la mer. L'Oumm-er-Rebia garde jusqu'à l'Océan des allures de torrent : à 240 km. de son embouchure il coule à 250 m. : c'est une pente dix fois plus forte que celle du Sebou. Il suffit de renvoyer aux belles études de M. Célérier (1). Il

(1) Célérier, *Les merjas de la plaine du Sebou*, *Hespéris*, II, 1922. — Célérier et Charton, *Profils en long des cours d'eau marocains*, *Annales de Géographie*, 15 mai 1924, p. 289.

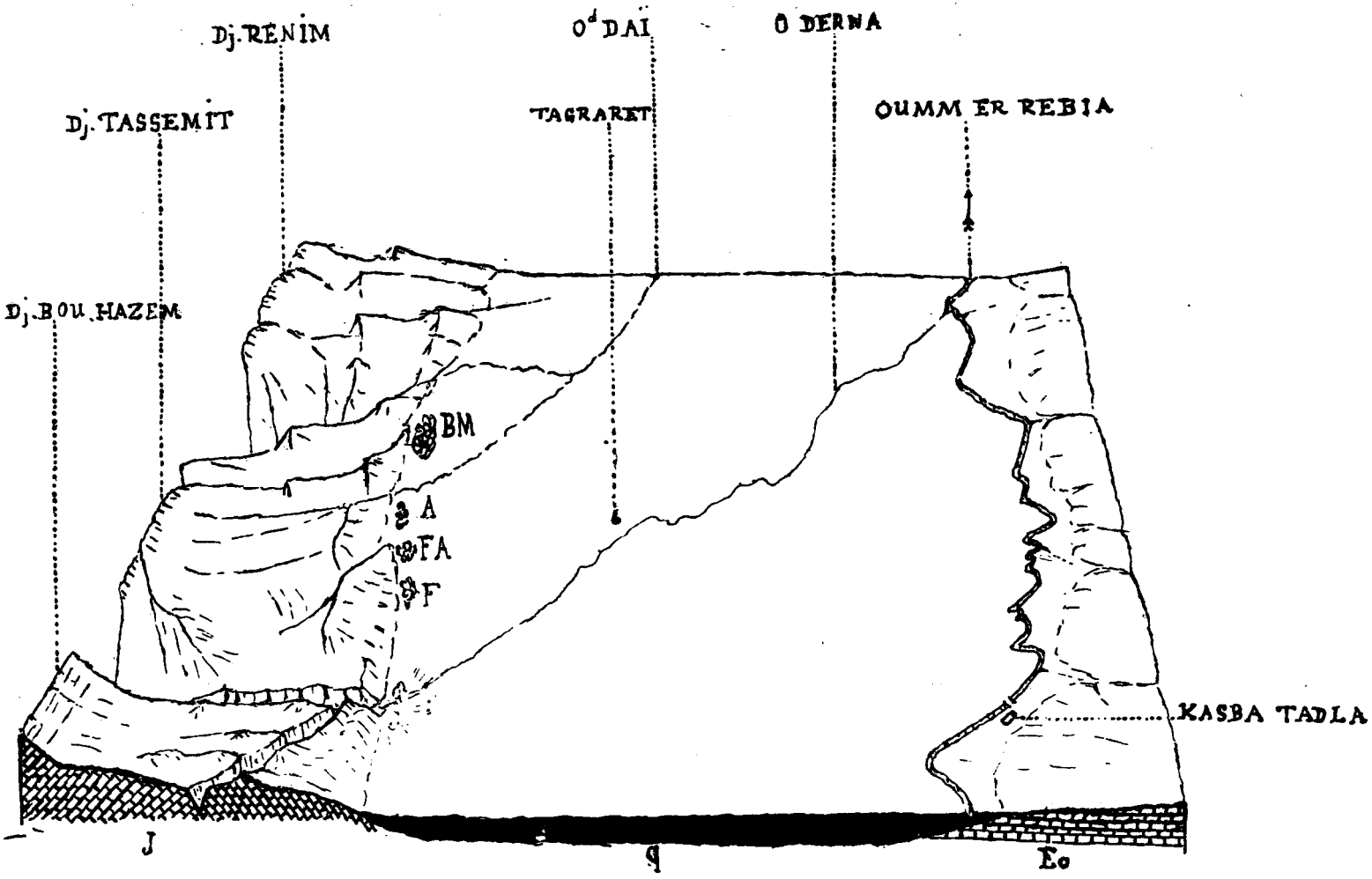

Figure 1. — Emplacement de Médinat-ou-Daï dans la plaine du Tadla.

Légende géologique. — J : Calcaires jurassiques. Eo : calcaires éocènes, couches à phosphates. Q : alluvions quaternaires de la vallée.

BM : Beni-Mellal. A : Adouz. FA : Foum-el-Anseur. F : Fichtala. T : Taghzit. Ces oliveraies sont la substance réelle de la légendaire Médinat-ou-Daï.

s'ensuit que le Sebou est dans son cours inférieur, sur un long parcours, le seul fleuve navigable non seulement du Maroc, mais du Maghreb.

Ce n'est pas le seul fait pourtant qui ait provoqué dans l'imagination, en faveur du Sebou, une présomption d'importance.

Le Sebou est le fleuve de Fez, la grande métropole du Maroc Septentrional. La grande métropole du midi, Merrakech, n'a absolument rien à voir avec l'Oumm-er-Rebia. Dans la vallée tout entière de l'Oumm-er-Rebia de la source à l'embouchure il n'y a pas trace d'une grande cité historique. Azemmour, qui est à l'embouchure, est un port quelconque, entre plusieurs autres sur la côte de l'Océan, plutôt moins important que ses voisins immédiats, sans passé autre que Portugais, sans lien apparent avec la vallée. Ce fait négatif va à l'encontre d'un préjugé occidental. Dans nos habitudes d'esprit un fleuve, sur les bords duquel aucune vie urbaine n'est née, ne doit pas être un grand fleuve. Une énorme masse d'eau, qui récèle en puissance tant de vie humaine, et qui cependant coule depuis des millénaires entre des rives désertes; et cela dans un pays qui a une vieille civilisation! il y a là quelque chose qui choque notre imagination occidentale.

Médinat-ou-Daï.

On pourrait croire que les indigènes eux-mêmes sentent confusément cette absurdité. En tout cas il existe à Beni-Mellal des traditions légendaires sur une grande métropole disparue de l'Oumm-er-Rebia, à laquelle on donne le nom de Médinat-ou-Daï. Ces traditions ont été recueillies par M. le commandant Tarrit, qui dirige le bureau des renseignements à Beni-Mellal. Je n'ai fait que jeter un coup d'œil rapide sur ses notes, qu'il publiera sans doute quelque jour; mais il a bien voulu m'autoriser à utiliser les documents manuscrits qu'il m'a communiqués.

Voici les grandes lignes de la légende, telle qu'on la raconte à Beni-Mellal.

Médinat-ou-Daï était une ville immense. On indique sur le terrain ses limites précises, qui lui donneraient une soixantaine de kilo-

mètres de diamètre; cette superficie immense aurait été enclose d'une muraille continue. De cette prodigieuse cité ne reste-t-il rien aujourd'hui? Si : il reste les ruines de Tagraret, et le minaret de Sidi Ahmed Belcassem. Les ruines de Tagraret n'ont jamais été étudiées, ce qui est regrettable; rien ne permet de croire d'ailleurs qu'elles soient extrêmement intéressantes; elles sont en tout cas une réalité solide.. On les trouvera portées sur la carte provisoire au 200.000e, feuille de Tadla, à une douzaine de kilomètres au nord de Beni-Mellal. Elles se trouvent sur l'oued Derna, un gros affluent de l'Oumm-er-Rebia, à deux kilomètres environ de la rive gauche. M. le commandant Tarrit a reconnu les débris d'un ancien barrage sur l'oued Derna, point de départ d'un système ruiné de canalisations, qui aboutissait à Tagraret. Ce Tagraret, qui est pourtant une petite réalité indéniable, aurait été le cœur de la légendaire et gigantesque Médinat-ou-Daï. Notez qu'il y a aujourd'hui encore un oued Daï ou Deï, qui est la rivière même de Beni-Mellal.

Le minaret de Sidi-Ahmed-Belcassem surmonte aujourd'hui le tombeau de ce santon, fondateur d'une zaouïa importante, dans la banlieue et à proximité de Beni-Mellal. C'est un joli petit minaret, qui mériterait l'attention d'un archéologue. C'est lui aussi une réalité palpable, que les traditions rattachent à la cité fantôme.

Cette cité fantôme est donc bien localisée dans l'espace, et elle l'est aussi dans le temps. Tagraret aurait été construite par Youçof ben Tachfin au VIe siècle de d'hégire, et Médinat-ou-Daï aurait été détruite par le même Youçof ben Tachfin, le fameux sultan Almoravide. C'est lui aussi, avec ses Lemtouna, qui aurait construit le minaret de Sidi-Ahmed-Belcassem. C'est pour cela, explique la tradition, que ce minaret ressemble à celui de la Koutoubia et à la tour Hassan. Tout le monde sait que le minaret de la Koutoubia et la tour Hassan sont almohades et non pas almoravides. La mémoire historique des Marocains n'en est pas à une confusion de ce genre près.

Dans le récit des événements qui ont entraîné la destruction de Médinat-ou-Daï l'imagination populaire se donne librement carrière. Une princesse chérifienne fut enlevée par un corsaire Hindou? ou peut-être faut-il traduire un corsaire des Antilles? (bled-el-Hind).

Youçof ben Tachfin reçut cette fâcheuse nouvelle en son palais de Tagraret. Il partit aussitôt, à la tête de ses armées, il alla jusqu'au bled-el-Hind, il délivra la princesse et la ramena au Maroc. Mais pendant son absence, qui avait duré cinq ans, son fils avait été proclamé sultan par les oulémas de Médinat-ou-Daï. Le fils se jeta aux pieds du père irrité et rejeta la faute sur les oulémas. Youçof-ben-Tachfin en fit mettre à mort 500. La tradition a gardé le souvenir du point précis où l'exécution eut lieu, près du palais actuellement occupé par le pacha de Beni-Mellal; comme aussi du point précis où les victimes furent enterrées. Le tombeau de l'un d'eux, qui s'appelait Imam Chadeli, se voit encore aujourd'hui dans un bosquet d'oliviers, et il est entouré de la vénération publique.

Dans ce roman de chevalerie il se pourrait bien après tout qu'il y ait un point solide. Une exécution en masse de notables enterrés sur place, dans des tombeaux vénérés, il est bien possible que ce soit un fait réel, qui aurait ancré la mémoire d'Youçof ben Tachfin dans une tradition par ailleurs absurde.

Il faut noter deux autres aspects traditionnels de Médinat-ou-Daï.

C'était une ville minière importante. Un peu au nord de Beni-Mellal, à l'orée de la montagne en face de Kasbah Tadla, en un certain point nommé Kef Sebaa, les indigènes montrent une petite caverne, gardée bien entendu par les djinns, auprès de laquelle on verrait encore les vestiges d'une fonderie de minerai, traces charbonneuses, cendres, scories. D'après la tradition, le cuivre de Médinat-ou-Daï serait allé s'embarquer pour l'Angleterre (?) au port rifain (?) de Nokour (près Alhucemas).

Enfin Médinat-ou-Daï était une ville à demi-juive. Un calembour étymologique en fait Médinat Yhoudaï, la ville des Juifs : (Yhoudaï est la prononciation chleuh de Yhoudi). Encore aujourd'hui les Juifs tiennent une grande place à Beni Mellal; et ils semblent anciennement enracinés dans toute la région; ils y ont çà et là, comme les Musulmans, leurs tombes de santons vénérés, leurs lieux sacrés, où ils font périodiquement des sacrifices rituels médiocrement orthodoxes. (Aïn Acerdoun par exemple dans la banlieue de Beni Mellal.) Un centre de transactions commerciales, comme est aujourd'hui Beni-Mellal, et comme aurait été Médinat-ou-Daï, attire nécessairement les Juifs.

On sait d'ailleurs que dans le Moyen-Atlas et dans la partie attenante du Sahara le judaïsme et même le christianisme ont été éliminés par l'Islam bien plus tardivement qu'ailleurs.

Voilà, j'imagine, la substance des traditions qui ont été recueillies par M. le commandant Tarrit sur Médinat-ou-Daï, l'ancêtre glorieux et légendaire de Beni Mellal. Vis-à-vis de ces traditions quelle attitude faut-il prendre?

Ibn Khaldoun, citant et critiquant Maçoudi, mentionne « une ville de cuivre Médinat-en-Nahas... construite entièrement en cuivre ». Elle serait « dans le désert de Sidjilmessa », c'est-à-dire dans le sud du Maroc. M. le commandant Tarrit, si j'interprète correctement ses notes, ne serait pas éloigné d'admettre une assimilation vague entre Médinat-ou-Daï, la grande mine de cuivre sud-marocaine, et Médinat-en-Nahas : je n'oserais pas le suivre jusque là. Il est difficile de ne pas sympathiser avec Ibn Khaldoun accablant de son ironie le naïf Maçoudi, qui admet la réalité de Médinat-en-Nahas. « Les métaux, dit-il avec son sens critique habituel, s'emploient tout au plus à fabriquer des vases et des ustensiles domestiques; mais dire qu'on ait construit une ville de ces matières, c'est là évidemment une assertion invraisemblable et absurde. » Il est clair en effet que les traditions géographiques Arabes sont pleines de cités fantastiques, parfaitement inexistantes. Faut-il ranger Médinat-ou-Daï dans cette catégorie, en compagnie de Médinat-en-Nahas?

C'est le premier mouvement, mais je ne suis pas sûr que ce soit le bon. La solution est tout de même trop simple. Sous l'excroissance fantastique des traditions populaires il y a souvent un fond de réalité, qu'on peut arriver à exhumer. Dans un pays comme le Maroc rejeter *a priori* les vieilles légendes, sans examen, c'est peut-être tarir une source intéressante de renseignements.

Dans le cas de Médinat-ou-Daï on n'a pas le droit, j'imagine, de passer condamnation, sans autre forme de procès, avant d'avoir à tout le moins parcouru la vie de Youçof ben Tachfin, telle que les chroniqueurs arabes nous la font connaître. Et si on le fait je crois bien qu'on entrevoit des indices assez sérieux d'une réalité d'ailleurs modeste, sous la fantasmagorie de Médinat-ou-Daï.

(1) *Prolégomènes*, traduction, I, p. 75.

Le Fazaz.

Sur Youçof ben Tachfin, fondateur de la dynastie almoravide, au XIe siècle après J.-C., les renseignements des chroniqueurs ne sont pas très circonstanciés, mais ils sont concordants et assez précis. On entrevoit assez bien les grandes lignes. Dans toute l'histoire de Youçof il y a un passage, et un seul, où on nous montre le conquérant s'acharnant sur une région qui puisse être et même doive être approximativement la nôtre.

Il s'agit du siège de Fazaz, qu'Ibn Khaldoun appelle aussi Kalaat-Mehdi, le château de Mehdi, parce qu'un certain « Mehdi était seigneur de cette place forte » (1).

Le siège de Fazaz dura très longtemps parce qu'il fut interrompu et repris. Aussitôt après la fondation de Merrakech, qui est de 1062, Youçof « commence par assiéger Fazaz. » Et « il le serrait de près » lorsqu'il fut obligé de faire face à une attaque qui venait de Meknès et de Fez, resté au pouvoir de la dynastie zénète maghraoua. Suit une campagne qui dut être longue, au cours de laquelle Youçof s'empare de Meknès, de Fez, de Sefrou, pousse jusqu'à Tanger, où il se garde d'entamer la lutte avec la dynastie Espagnole. En un mot c'est la conquête du Maroc septentrional. Tranquille de ce côté, au moins provisoirement, Youçof « revint à Fazaz pour en reprendre le siège. » Mais Fez se révolta, une armée almoravide fut battue, Youçof-ben-Tachfin assiégeait encore Kalaat-Mehdi, dans la province de Fazaz, quand il apprit la nouvelle de ce revers qui lui avait coûté beaucoup de monde. « Ayant laissé un corps d'Almoravides sous les murs de cette forteresse pour en maintenir le blocus, il se mit à parcourir le territoire du Maghreb avec le reste de ses troupes. » En effet il parcourt le Maghreb et même l'Espagne. C'est le grand épanouissement de la conquête almoravide, la grande aventure lointaine. Au milieu de ces événements immenses le blocus de Fazaz perd son importance, Ibn Khaldoun n'en parle plus, mais nous en connaissons l'issue par le *Roudh-el-Qartas* (2). Après nous avoir donné les mêmes

(1) Ibn Khaldoun, II, p. 73.
(2) *Roudh-el-Qarta*, trad. Beaumier, p. 198.

renseignements qu'Ibn Khaldoun, presque dans les mêmes termes, sur le siège par Youçof de « la forteresse de Madhi dans le Fezaz »; le *Roudh-el-Qartas* ajoute : « Ce siège dura neuf ans et les Almoravides finirent par entrer dans la place sans coup férir, en 465 de l'hégire » (1071 J.-C.) Notez que ce siège de Fazaz est mentionné à d'autres reprises par les chroniqueurs et les géographes arabes, par Ibn-el-Athir (1), par le *Kitab el-Istibçar* (2). Dans l'épopée almoravide ça n'a pas été un incident insignifiant.

Nous connaissons la situation géographique du Fazaz. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les cartes du Maroc de Flotte, de Barrère, ou sur la carte au 500.000e du service topographique. Elles portent toutes un djebel Fazaz à l'extrémité orientale du Tadla, sur le Haut Oumm-er-Rebia.

Ce sont là des cartes générales déjà vieilles et très inexactes. Prenons la feuille au 200.000e d'Itzer, n° XXX (Ouest); édition de 1922. C'est une carte provisoire, encore pleine de trous. On y trouve un oued Fazazi, gros affluent du Haut Oumm-er-Rebia, qui traverse d'outre en outre un blanc étendu de la carte.

Est-ce bien là le Fazaz contre lequel Youçof ben Tachfin s'est acharné?

Le seul chroniqueur qui parle longuement du Fazaz est *Kitab-el-Istibçar*. « Parmi les montagnes bien connues du Maghreb figure celle de Fazaz, qui a de l'importance. Elle est habitée par de nombreuses peuplades Berbères, qui, chassées de là (pendant l'hiver) par la neige, descendent dans le Rif de la mer occidentale (3). »

Le Fazaz de nos cartes est en effet très élevé, sûrement au-dessus de 2.000 m. Ses habitants sont nécessairement des transhumants, et le « Rif de la mer occidentale » ne pourrait pas être autre chose que le Tadla.

« Dans cette montagne croissent des pins qui poussent très haut et deviennent très vieux, abritant des singes que j'ai vus bondir d'un arbre à l'autre à une grande hauteur. » La carte au 200.000e en

(1) *Ibn el Athir*, trad. Fagnan, p. 496.
(2) *Kitab-el-Istibçar*, trad. Fagnan, p. 136.
(3) *Kitab-el-Istibçar*, trad. Fagnan, p. 135.

effet étale largement le figuré de la forêt sur toutes les montagnes et sur le blanc lui-même au voisinage de l'oued Fazazi.

« C'est dans cette montagne, continue le *Kitab*, que s'élève la grande forteresse qui porte le nom d'el-Mehdi. Elle est dans une situation extrêmement forte et résista pendant sept ans au siège qu'en firent les Almoravides. »

Le Fazaz du *Kitab* est donc bien celui d'Youçof-ben-Tachfin. Le *Kitab* précise davantage. Il a vu, dit-il, « le Ouansîfen couler entre des rives resserrées dans le pays de Fazaz.... Ce cours d'eau ressemble au Sebou et est appelé Omm Rebi'. »

El-Bekri lui aussi décrit sous le nom d'Ouansîfen un fleuve qui ne peut pas être autre que l'Oumm-Rebia (1).

D'après Merrakechi l'Oumm Rebia prend sa source à Ouansifen dans les montagnes des Çanhādja (2).

Malgré le témoignage concordant des chroniqueurs il est vrai qu'une petite erreur est probable. En effet ce nom d'Ouansifen est resté attaché à la région où l'Oued-el-Abid, et non pas l'Oumm-er-Rebia prend sa source. On le retrouve, légèrement déformé en Oumsifa sur la carte provisoire au 200.000e, feuille n° XXXVIII Ouest (Kba Flilo). Mais les sources sont voisines, les deux rivières sont les deux branches maîtresses du même fleuve. Un chroniqueur arabe peut se tromper de çà.

Si on conservait encore un doute il serait levé par un passage d'Ez-Ziani sur Dakhisan, ou Adkhisan. Moulay Ismaïl, d'après Ez-Ziani, « fit réparer la casbah d'Adkhisan, bâtie autrefois par Youçof-ben-Tachfin » (3). Cette Kasba est bien connue, on la retrouve sur toutes les cartes à côté de Khenifra (4), pratiquement c'est Khenifra. Moulay Ismaïl fait remettre en état cette forteresse parce que lui aussi, comme son prédécesseur almoravide, prépare une expédition contre le Fazaz. Il s'agit de « bloquer les Berbères », évidemment en interdisant à ces transhumants l'accès de la plaine. C'est la même histoire

(1) El Bekri, pp. 271, 294.
(2) Merrakechi, *Histoire des Almohades*, trad. Fagnan, p. 311.
(3) Ez-Ziani, p. 41.
(4) 200.000e Boujad. Feuille n° XXIX Est, orthographie Adecsane.

qui recommence exactement après six siècles écoulés. Le temps au Maroc compte bien moins qu'ailleurs.

Adkhisan était-il Kalaat-Mehdi? était-il une forteresse construite par Youçof contre Kalaat-Mehdi? Le problème est insoluble, j'imagine, dans l'état de nos connaissances; mais c'est un point de détail. Dans l'ensemble, la campagne de Youçof ben Tachfin au Fazaz devient très claire.

L'emplacement de Medinat-ou-Daï est à 80 kilomètres en aval de Khenifra sur l'Oumm-er-Rebia. La lutte avait lieu à l'extrémité orientale de la plaine du Talda, dont Medinat-ou-Daï occupe le centre. La capitale des Almoravides était Merrakech; la route directe de Merrakech à Khenifra passe là. Sur cette route les oliveraies et les jardins de Beni-Mellal sont la dernière étape avant Khenifra où une armée trouve des ressources alimentaires. C'est le point qu'il faut garder parce que c'est le débouché d'une route de montagne, celle d'Ouaouizert, qui menace les communications. Il est aisé de concevoir que les Almoravides y aient construit le camp fortifié de Tagraret. Et Tagraret est en effet un nom que les Almoravides donnaient à leurs camps fortifiés. Ibn Khaldoun nous le dit expressément, avec exemple à l'appui. « Ce mot, dit-il, signifie station en langue berbère (1). »

Ce siège interminable de Fazaz ne peut pas manquer d'avoir eu dans la région de Beni-Mellal des répercussions tout à fait pénibles.

Son allure historiquement connue cadre bien avec les traditions populaires concernant Medinat-ou-Daï. Dans l'histoire comme dans la tradition, Youçof a été absent pendant de longues années, entraîné à des aventures lointaines, plus fantastiques qu'aucun roman.

Si les événements enjolivés par la légende ont un fonds solide de réalité, le cadre où on les place, Medinat-ou-Daï, a des chances de n'être pas une pure imagination.

Le Daï

Sur le nom de Daï, avec lequel est formé le nom de Medinat-ou-Daï, nous sommes documentés, d'une façon précise.

(1) Ibn Khaldoun, II, p. 76.

Et d'abord l'oued Daï est toujours là : c'est précisément la rivière de Beni Mellal.

Mais par surcroît les témoignages des textes sont nombreux et précis. Enumérant les étapes sur la route entre Aghmat et Feż, el-Bekri cite « Hisn Daï, la forteresse de Daï »; et à une journée plus loin dans la direction de Fez il mentionne « le Derna grande rivière qui se jette dans le Ouansifen » (1).

L'oued Derna est en effet un gros affluent de l'Oumm-er-Rebia, et quand on longe la montagne en venant de Merrakech on le rencontre une étape à peu près au-delà de l'oued Daï,c'est-à-dire de Beni Mellal. C'est parfaitement exact.

Ce Daï devait être un centre ancien et assez important; car, d'après le même El Bekri, à la mort d'Idris II, « un de ses fils Yahia reçut pour sa part l'endroit nommé Daï et les localités voisines » (2).

Edrisi connait aussi Daï (3).

Ibn Kordabdah mentionne « l'ancienne mine de Hisn Daï » (4).

Une tribu arabe, les Zouaïr, a été retrouvée par de Foucauld « sur l'oued de l'antique mine de Daï, d'où ils ont pris plus fréquemment le nom de Beni-Madan » (5), les fils de la mine.

Ainsi les chroniqueurs connaissent très bien une ville de Daï, ou d'Hisn Daï, sur l'emplacement de Medinat-ou-Daï. Et c'est une vieille mine célèbre.

Bien entendu on ne peut pas prendre cette assertion à la lettre; la région du Daï est une plaine d'alluvions où la présence de minerai serait inconcevable. Il faut entendre évidemment que le minerai se concentrait là, s'y négociait et s'en exportait par caravanes. Il y venait d'un affleurement exploité dans la montagne et Ibn Khaldoun nous renseigne peut-être sur cet affleurement. Il parle de « Teniet-el-Maden, le défilé de la mine, endroit qui s'appelle aussi Beni-

(1) El Bekri, trad. de Slane, p. 294.
(2) El Bekri, p. 242.
(3) Edrisi, p. 85.
(4) Cité par Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*, p. 206.
(5) Massignon, *id.*, p. 207, d'après Flotte.

Fazaz » (1). *Kitab el-Istibçar* mentionne aussi au Fazaz une mine qu'il appelle Aram (2).

Tout cela paraît être de la réalité solide et c'est en accord satisfaisant avec la légende de Medinat-ou-Daï. La légende insiste sur l'importance de l'élément juif dans le Daï. Doit-on signaler que, d'après la chronique, ce même élément était puissant au Fazaz? Parmi les tribus juives Ibn Khaldoun cite les Fazaz (3). *Kitab el-Istibçar* est plus circonstancié. Il nous dit qu'un prince, exilé à Kalaat-Mehdi, s'indignait de sa disgrâce en ces termes : « La violation des traités m'a envoyé dans une ville de Juifs. » Et le *Kitab* ajoute : « Les Juifs en effet constituaient alors la majeure partie de la population (4). »

Encore une fois il semble qu'il faille s'incliner devant la concordance de la chronique et de la tradition populaire. Naturellement il faut dépouiller Medinat-ou-Daï de son auréole légendaire. Elle n'a jamais été une métropole immense, tant s'en faut. Mais elle a existé elle a porté à peu près le nom qu'indique la tradition. Comme marché du cuivre elle a eu ses siècles de notoriété, pendant lesquels elle était probablement plus importante que son héritière Beni-Mellal. Avec Youçof-ben-Tachfin Medinat-ou-Daï entre dans la grande histoire et elle en meurt.

Avoir été foulée dix ans par une armée almoravide c'est une catastrophe bien suffisante pour expliquer la disparition de Medinat-ou-Daï, au moins sous le nom qu'elle portait alors. Après tout cependant elle n'a pas disparu tout entière. C'est bien elle qui dure aujourd'hui sous le nom de Beni--Mellal. Ce que Beni-Mellal conserve dans la tradition populaire de Medinat-ou-Daï ce sont ses propres archives, ses lettres de noblesse. Et du même coup elle nous renseigne sur les seuls vestiges d'un ancien passé urbain qui aient encore été déterrés sur les bords de l'Oumm-er-Rebia. Un passé urbain d'ailleurs très modeste, malgré la grandiloquence de la tradition.

(1) Ibn Khaldoun, II, p. 159.
(2) *Kitab el Istibçar*, p. 132.
(3) Ibn Khaldoun, I, p. 209.
(4) *Kitab-el-Istibçar*, p. 136.

FICHTALA-TEFZA.

Beni-Mellal d'ailleurs ne semble pas avoir été l'héritière directe de Medinat-ou-Daï. Léon l'Africain ne connaît pas Beni-Mellal, pas plus d'ailleurs que Medinat-ou-Daï. Comme capitale du Tadla il nomme Tefza. Et il ne parle pas par ouï dire. Il a assisté lui-même à un siège de Tefza par les troupes du Sultan. A deux milles de Tefza, (évidemment au Sud), il met une autre petite ville de nom très voisin Efza, où il a séjourné lui-même.

Qu'est-ce que Tefza? Là-dessus les commentateurs ont discuté, mais je n'ai pas l'impression qu'ils aient fait la lumière (1). C'est tout naturel. Aujourd'hui seulement nous pouvons lire Léon l'Africain en connaissance de cause, avec une bonne carte sous les yeux. Les commentateurs ont voulu identifier Tefza, cette capitale du Tadla au XVIe siècle, avec l'une ou l'autre de ses capitales actuelles, Beni-Mellal ou Kasba-Tadla. Il me semble impossible de les suivre.

Efza est bien connu. Marmol nous dit expressément qu'un autre nom d'Efza est Fichtala. Léon était à Efza en 1510. Trente-cinq ans plus tard en 1545, au moment où les premiers saadiens entrent en lutte avec les derniers Mérinides, c'est Fichtala qui est la capitale du Tadla, d'après D. de Torrès, résumé en ces termes par Cour (2). « le sultan mérinide vaincu... fut rejoint au gué de l'oued Derna, et emmené prisonnier au Maroc... Le gouverneur de Fichtala ouvrit ses portes... Toutes les places de la province de Tadla l'imitèrent. » Ainsi c'est Fichtala qui est au XVIe siècle le centre politique et militaire du Tadla. Et Fichtala pour Marmol est un autre nom d'Efza (le nom de la tribu évidemment, qui est au Maroc le doublet habituel du nom de lieu). Pour Marmol, Efza est à peine autre chose qu'une banlieue, une dépendance de Tefza. Et pour Léon aussi puisqu'il met entre les deux la distance insignifiante de deux milles. Et notez qu'au moment du siège il a parcouru lui-même, de sa personne, ces deux milles là; il sait de quoi il parle.

(1) Voir Massignon : *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*, p. 206. — Leo Africanus, édition anglaise de Robert Brown, 1896, t. II, p. 388.

(2) *L'établissement des dynasties des Chérifs au Maroc*, par Auguste Cour, Paris, Leroux, 1904, p. 71, d'après D. de Torrès, p. 155 et suiv.

Fichtala existe toujours. C'est une oliveraie et un petit Ksar à mi-chemin entre Beni-Mellal et l'Oued Derna, à sept ou huit kilomètres, deux milles italiens si l'on veut, en tout cas deux lieues françaises, au sud de cet oued. Or Léon nous dit que l'oued Derna coule entre Efza et Tefza. Il semble donc difficile de mettre Tefza ailleurs que sur le Derna, sur sa rive droite. En ce point précis, au débouché sur la plaine des magnifiques canyons du Derna, une oliveraie déchue, où nous avons installé un poste français, porte le nom de Taghzit. Cela pourrait bien être le nom même que Léon orthographie Tefza. Le *gh* est notre graphie algérienne pour le *raïn*, qui n'existe pas dans nos alphabets occidentaux, et qu'on peut imaginer rendu par une autre consonne. On sait d'ailleurs combien l'orthographe de Léon est fantaisiste.

C'est justement entre le Derna et le Daï que la tradition place Medinat-ou-Daï. C'est exactement là que s'étire aujourd'hui, au contact de la montagne et de la plaine, un chapelet à grains serrés de bourgades et d'oliveraies, Taghzit, Fichtala, Foum-el-Anseur, Adouz, Beni-Mellal.

Ce chapelet d'oliveraies constituait au haut moyen-âge le Daï, Hisn-Daï, Medinat-ou-Daï; et c'était le centre humain du Tadla. Il l'est resté après Youçof-ben-Tachfin. Mais le nom de Daï s'est effacé. Taghzit, Fichtala, Beni-Mellal ont pris successivement la prééminence.

Kasba Tadla.

Aujourd'hui la vallée de l'Oumm-er-Rebia, dans sa traversée du Tadla, a deux capitales. L'une est Beni-Mellal. L'autre est Kasba Tadla.

Je croirais volontiers que Beni-Mellal est la seule des deux qui ait un passé lointain.

C'est d'abord ce que suggèrerait l'aspect du terrain. Kasba Tadla est sur les bords même de l'Oumm-er-Rebia, au point où un gué et surtout un pont, monumental pour le Maroc, en facilitent le passage. Le pont est gardé par une très belle Kasba, une forteresse militaire, bâtisse officielle, d'ailleurs très pittoresque. Aussi bien Kasba Tadla n'est-il pas un nom à proprement parler, c'est une périphrase, puisque cela signifie la Kasba du Tadla. Franchir l'Oumm-er-Rebia n'est pas

une petite affaire pour une armée; on conçoit très bien que le gouvernement des sultans ait construit un pont, et en ait assuré la garde. A l'ombre de la Kasba un marché est installé, comme il est naturel; mais, ce marché à part, quelques noualas et quelques masures en ruines méritent à peine le nom d'agglomération urbaine. Il n'y a rien de comparable avec le beau Ksar, le gros bourg de Beni-Mellal. C'est qu'en effet dans ces régions la naissance spontanée et la prospérité persistante d'un gros bourg supposent à la base des ressources alimentaires propres, représentées par une auréole étendue de jardins. Kasba Tadla n'a pas un jardin, pas un arbre, et elle ne peut pas en avoir, parce qu'elle n'a pas d'eau utilisable. Cela paraît absurde sur les bords du plus grand fleuve marocain. Mais le lit de l'Oumm-er-Rebia, cet énorme torrent, puissant et rapide, s'est enfoncé profondément dans la plaine, entre des terrasses étagées; il coule à plusieurs dizaines de mètres au-dessous du niveau de la plaine. Pour l'utiliser il faudrait des études serrées d'ingénieurs, la construction et l'extension de digues énormes et d'une canalisation à longue distance. Tout cela dépasse infiniment les possibilités d'une tribu berbère, d'un gouvernement de sultan marocain, et d'une société musulmane; surtout dans un pays comme le Tadla où le morcellement et l'insécurité sont millénaires.

En fait, au Tadla, on ne voit nulle part au bord du fleuve les grosses bourgades indigènes de développement spontané. Elles sont ailleurs, à l'orée du Moyen-Atlas. C'est là seulement qu'elles ont rencontré des conditions favorables à leur naissance. Les masses calcaires du Moyen-Atlas engloutissent dans leurs fissures l'eau de leurs pluies et de leurs neiges. Ils la restituent en bas, en bordure de la plaine, sous forme de grosses sources vauclusiennes. Les alluvions fertiles de la plaine s'étendent en contrebas de ces sources. Une canalisation rudimentaire suivant la pente naturelle du terrain suffit à en répartir l'eau entre les jardins. Ce sont les seules conditions dans lesquelles une société comme la marocaine puisse organiser une irrigation financièrement intéressante.

La façade de l'Atlas sur le Tadla est en effet jalonnée de bourgades, chacune assise sur sa source et entourée de son oliveraie. Elles sont bien plus denses qu'ailleurs précisément dans la zone du Daï, entre

le Derna et Beni-Mellal. C'est le Derna lui-même débouchant en contre-haut de la plaine qui offre la plus grande masse d'eau utilisable. Mais immédiatement après lui la source de Beni-Mellal est de beaucoup la plus importante.

Kasba Tadla est bien différente. Un pont gardé par une guérite. Quelques arpents dans l'immense plaine uniforme du Tadla, individualisés par un sultan dans un but stratégique. Il n'y a rien là qui doive faire naître dans l'esprit une présomption d'antiquité. Jusqu'ici en effet, sous bénéfice d'inventaire, on ne voit rien dans le passé de Kasba Tadla qui remonte au-delà du grand sultan Moûley Ismaïl, le contemporain de Louis XIV.

Mouley Ismaïl.

Sur le Maroc du XVIIe et du XVIIIe siècle naturellement nous sommes bien plus documentés que sur celui du XIe siècle. Il y a des sources espagnoles et portugaises, des chroniques arabes non traduites. Je suis bien loin de les avoir consultées toutes. Il est vrai que cette masse de documents a été résumée et mise au point par M. Cour (1). A feuilleter un peu sommairement le livre de Cour, la traduction d'Ez-Ziani par Houdas (2), et la traduction du *Nozhet-el-Hadi* par le même (3), la création récente de Kasba Tadla semble assez bien attestée. On sait déjà que Fichtala, c'est-à-dire la région du Daï, était encore le centre du Tadla au milieu du XVIe siècle.

Un siècle après, nous voyons apparaître pour la première fois Kasba Tadla. Vers 1687, d'après Ez-Ziani, Moulaï Ismaïl fait construire la « Kasba du Tadela ». Il y met une garnison d'Abids (sa fameuse armée noire); on nous donne des précisions sur cette garnison; elle se composait de mille cavaliers (4). En 1700, lorsque « le sultan Ismaïl partagea ses États entre ses fils les plus âgés; l'héritier présomptif, Ahmed Eddehebi (Ahmed le doré), eut la province de Tadela avec un

(1) *L'établissement des dynasties des Chérifs au Maroc*, par Auguste Cour, Paris, Leroux, 1904.

(2) *Le Maroc de* 1631 *à* 1812, de... Ez Ziani, Paris, Leroux, 1896.

(3) *Nozhet-el-Hadi*, trad. Houdas, Leroux, 1889.

(4) Ez-Zeïani, p. 41.

corps de trois mille Abids sous ses ordres; il devait résider dans la Kasba du Tadela, que le sultan lui avait ordonné d'agrandir; mais il préféra bâtir à côté une seconde Kasba plus grande que la première. Il fit édifier son palais dans la nouvelle citadelle, où il construisit une mosquée plus grande que celle que son père avait élevée » (1). Le chroniqueur ne parle pas du pont, que la tradition populaire attribue à Ismaïl. Il est bien probable qu'elle a raison. La Kasba n'a plus de sens sans le pont dont elle assure la garde.

Ismaïl a eu une politique, ou plutôt une stratégie de citadelles. Outre Kasba Tadla il en construisit, au dire du chroniqueur, une série d'autres, qui paraissent jalonner la route directe de Fez à Marrakech par la vallée de l'Oumm-er-Rebia; (Adkhisan, Aïn Leuh, Azrou) et d'une façon plus générale le pourtour du Moyen-Atlas (2) (Kasbat-el-Maghzen sur la Moulouya).

Le Moyen-Atlas fut une des grosses préoccupations d'Ismaïl : le Moyen-Atlas tout entier, et non plus seulement le Fazaz, qui est d'ailleurs souvent mentionné par ez-Zéïani. La dynastie chérifienne dont Moulaï Ismaïl est le souverain le plus brillant avait son origine au Tafilalelt; et elle régnait à Fez. La libre communication entre les deux semble avoir été une préoccupation essentielle d'Ismaïl : c'est toute la question du Moyen-Atlas. Le sultan semble avoir compté sur son réseau de citadelles pour affamer les montagnards et les amener à composition (3). En 1693 il y eut pourtant une grande expédition contre les Berbères du Moyen-Atlas; qui se termina par un nombre prodigieux de têtes coupées, accrochées aux murailles de Meknès, Ismaïl avait encerclé le Moyen-Atlas avec trois corps d'armée, l'un au Sahara, l'autre sur la haute Moulouya, et le troisième à Kasba Tadla (4).

La Kasba-Tadla que nous avons sous les yeux est évidemment celle d'Ahmed-le-doré, à peu près telle quelle. Le gouvernement des sultans l'a entretenue, ce qui est déjà beaucoup; il n'a pas pu y faire naître de la vie.

(1) Ez-Zeïani, p. 47.
(2) *Id.*, p. 37, 39, 41.
(3) *Id.*, p. 38, 39.
(4) *Id.*, p. 44.

Conclusions

Cette petite étude historique, si lacunaire qu'elle soit, a peut-être permis de préciser un peu, et de rendre sensible dans deux cas concrets, la curieuse pauvreté de l'Oumm-er-Rebia en agglomérations urbaines. Elle permet en même temps, je crois, d'entrevoir la cause profonde de cette pauvreté.

Youçof ben Tachfin, le fondateur illustre de la dynastie almoravide, a bien pu conquérir une partie considérable du Maghreb et de l'Espagne, ébranler tout le monde occidental. Mais sur ce point particulier, le Fazaz, une bicoque l'a arrêté net; ses armées, ailleurs triomphantes, ont assiégé Fazaz pendant dix ans, et ont fini, semble-t-il, par composer avec l'adversaire.

Mouley Ismaïl, l'un des plus grands sultans que connaisse l'histoire du Maroc, à travers tout son règne glorieux, a été préoccupé, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, de tenir le Moyen-Atlas, et même de l'organiser. Il est mort en 1727. Et voici ce qui s'est passé en 1733, au dire du chroniqueur, sur l'Oumm-er-Rebia. Le sultan envoya chez les montagnards une armée composée de vingt-cinq mille Abids et renforcée de trois mille Oudaïas. « Elle se mit en marche, mais arrivée à la rivière d'Oumm-er-Rebia, les Berbères ayant fait le vide devant elle, elle s'engagea à leur poursuite dans des montagnes escarpées. Les montagnards barricadèrent alors, à l'aide de troncs de cèdres, les défilés par lesquels l'armée ennemie avait passé, puis ils entourèrent leurs adversaires et les mirent en déroute... Les fuyards arrivèrent tout nus à Méquinez (1). »

C'est l'éternelle histoire. Le Moyen-Atlas tout entier a toujours échappé à l'autorité centrale, même aux moments où cette autorité centrale était la plus forte, et la plus consciente d'elle-même. On a noté depuis longtemps que le Maroc des sultans était composé de deux royaumes, Fez et Merrakech, mal reliés par le pédoncule étroit de Rabat. Aujourd'hui où la communication est rétablie avec l'Est par le couloir, désormais libéré, de Taza, le Maroc administré apparaît avec une forme curieuse. D'Oudjda à Marrakech par Taza, Fez

(1) Ez-Zeïani, p. 73.

Meknès, Rabat, Casablanca, c'est une rue d'un millier de kilomètres de long, une voie unique à branchements latéraux insignifiants. La ville d'Alger, tous les Africains le savent, est une rue, la rue d'Isly, si l'on veut, avec ses prolongements linéaires, parcourue par une voie unique de tramways. Le Maroc est construit sur ce modèle; c'est la rue d'Isly, étendue aux proportions d'un grand pays. Cette curieuse structure lui a été imposée par le Moyen-Atlas, qui, à travers les millénaires a toujours refoulé la vie de l'État sur la périphérie. Ce cœur immense et indompté du Maroc est par excellence la province qui a exercé l'influence la plus profonde sur son évolution historique. C'est lui qui a barré au pays le chemin de l'unité. Mouley Ismaïl avait raison, il était guidé par un instinct sûr, la question du Moyen-Atlas est celle qui domine toutes les autres.

Le Moyen-Atlas est le château d'eau du Maroc. Les trois plus grands fleuves y prennent leurs sources, au voisinage les unes des autres, la Moulouya, le Sebou, l'Oumm-er-Rebia. Mais quelle différence entre le Sebou et l'Oumm-er-Rebia!

Le Sebou n'appartient à la montagne que par son cours supérieur, dans la partie nord du Moyen-Atlas, où le massif montagneux est le moins étalé. En amont de Fez, il entre dans une région de larges vallées confluentes et de plaines, qui appellent la centralisation et l'État.

Tout autre est l'Oumm-er-Rebia. Il sort des montagnes, au sens littéral, en aval de Khenifra, mais il ne s'en éloigne pas; il en longe le pied, à travers tout le Tadla. Il recueille sur sa rive gauche tous les gros torrents qui en descendent, le Derna, l'Abid, le Tessaout. Il ne se décide à leur tourner le dos que lorsqu'il est achevé, lorsqu'il a fait son plein, pour traverser en ligne droite, par le plus court chemin les plaines littorales, à travers lesquels il court rapide, profondément encaissé, conservant jusqu'à la mer son allure de fleuve alpin. C'est par excellence le fleuve du Moyen-Atlas. Il lui doit le cube énorme de ses eaux, mais il lui doit aussi d'être resté inutilisable. A travers tout le Tadla la haute montagne ne cesse jamais de dominer le fleuve, à proximité immédiate; la haute montagne insoumise, menace éternelle de razzias. Actuellement encore les autorités françaises de Kasba-Tadla se gardent bien d'autoriser la colonisation : elles ne pourraient pas la protéger. Et c'est ainsi depuis toujours.

A cela près la vallée de l'Oumm-er-Rebia, dans sa traversée du Tadla, est dans une situation géographique extraordinairement favorable. La route directe entre Fez et Merrakech passe par là; une route théorique, qui a toujours été connue, et n'a jamais pu être sérieusement suivie. Le centre mathématique de tout le Maroc est là, dans la région Kasba-Tadla Beni-Mellal. Entre le fleuve et la montagne court une longue bande d'alluvions profondes, terres de choix qui seraient d'une fertilité merveilleuse. Outre les sources vauclusiennes, le fleuve torrentiel et ses gros affluents offriraient à une organisation occidentale des possibilités d'irrigation immenses, d'autant plus intéressante qu'elles comporteraient l'utilisation industrielle de la force hydraulique. Le Tadla est un pays où il pleut suffisamment en hiver. L'été torride, saharien, permettrait des cultures riches, quasi tropicales, celle du coton par exemple. La tenure des terres dans cette marche frontière est telle, me dit-on, que l'administration n'aurait pas de difficultés à faire intervenir la colonisation européenne, indispensable, je crois. Ajoutez la présence d'un gisement de phosphates qui est probablement le plus riche de la planète. Il n'y a peut-être pas, dans tout le Maroc un coin qui ait un pareil avenir en puissance.

La caractéristique la plus frappante du Maroc, parmi les autres nations du pourtour méditerranéen, c'est, j'imagine, la lenteur de son évolution. L'une de ses deux capitales, Merrakech, date seulement du xie siècle après J.-C. On peut croire qu'il n'a pas épuisé ses possibilités en matière de capitales. Il attend encore sa capitale centrale, unique, reliant et éclipsant les deux autres, trop excentriques. Sa vraie capitale enfin. On la concevrait ici; dans le Tadla, dans la vallée de l'Oumm-er-Rebia, qui ne peut pas indéfiniment rester vide. A Médinat-ou-Daï, si l'on veut.

Il suffirait d'installer dans le Moyen-Atlas la gendarmerie qu'il attend en vain depuis deux mille ans. Qu'il attend et que, au fond, il appelle obscurément de ses vœux. L'autorité morale et religieuse la plus considérable du Tadla est, comme on sait, le marabout de Bou-Djad. Ce marabout reconnut de Foucauld sous son déguisement juif, et il le chargea de transmettre au gouvernement français son souhait d'être nommé caïd, le jour où l'administration française s'installerait au Maroc. De Foucauld s'est bien gardé de raconter dans son livre

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

cette anecdote compromettante. Mais il était moins discret en conversation, si mes souvenirs sont fidèles. En tout cas le marabout est accouru à Casablanca dès notre débarquement, dès le temps du général Drude, « attester son bon vouloir et offrir de mettre son influence au service de notre cause (1) ». Il exprimait sûrement le sentiment profond du Tadla. N'était-ce pas un peu la légendaire Médinat-ou-Daï, la métropole en puissance, qui appelait ainsi confusément, du fond de l'avenir.

Naturellement le maréchal Lyautey et ses services connaissent admirablement cette situation. Le « Maroc utile » ç'a été en première ligne le Tadla. Mais la besogne n'est pas encore achevée.

Après que César eut conquis la Gaule il restait à faire un travail ingrat, dont Auguste se chargea. Ce fut lui, si je ne me trompe, qui pacifia et organisa les Ligures des Alpes. L'histoire glisse sur cet incident sans gloire. On peut imaginer cependant que, sans l'organisation des Alpes, la Gaule n'aurait pas été latinisée comme elle l'a été. Le Moyen-Atlas est au Maroc un obstacle à la civilisation bien plus massif et plus sérieux que les Alpes en Gaule. Sa prise en main créera un Maroc tout nouveau; elle créera, à proprement parler, le Maroc. Nous sommes acculés à la nécessité de réussir là où tous les grands sultans ont échoué. C'est un tournant de l'histoire à ne pas rater. Si nous reculons devant l'obstacle nous aurons manqué à notre destinée, et le Maroc une fois de plus, à la sienne.

E.-F. GAUTIER.

(1) Segonzac, *Au cœur de l'Atlas*, p. 256, note 1.

UNE LETTRE DE L'ALMOHADE MURTAḌÂ AU PAPE INNOCENT IV

Dans la liasse des Archives Vaticanes AA. I-XVIII, 1802 (autrefois Arm. VII, Capsa IV, n. 11) à côté de la lettre de Güyük (1), publiée par M. Pelliot, se trouve un document magrébin sur papier de 52 1/2-54 centimètres de hauteur sur 28-27 centimètres de largeur, dont nous donnons ci-dessous la photographie (pl. I et II).

C'est une pièce émanant de la chancellerie marocaine, dont le curieux dispositif est expliqué par le passage suivant du *Ṣubḥ al-aʿšâ* relatif aux dépêches diplomatiques provenant des cours de l'occident musulman. L'exactitude de la description suffit à démontrer que Qalqašandî avait une lettre marocaine sous les yeux lorsqu'il rédigea ces lignes (2).

« L'usage est établi, écrit-il (3), chez les rois de l'Occident, d'utiliser,

(1) La découverte de ce document au milieu des lettres mongoles, qui étaient inédites, nous a amenés à ne faire aucune recherche bibliographique. C'est tout à fait par hasard, après la rédaction de cet article, que nous nous sommes aperçus que cette lettre avait été publiée, dès 1903, par le P. Antoine Rabbath (*Mašriq*, VI, p. 1109-1114), mais sans traduction et avec une très brève introduction seulement sur Murtaḍâ et les circonstances de la lettre.

Le déchiffrement du P. Rabbath n'est pas exempt d'erreurs. D'autre part, si l'auteur n'a pas donné une reproduction photographique, ce n'est pas, comme il le prétend, parce que les marges sont endommagées : on se rend compte du contraire par la planche ci-jointe. Ce fut plutôt pour se permettre de sauter, sans prévenir, une phrase, toute naturelle sous la plume de Murtaḍâ, laquelle va à l'encontre des croyances chrétiennes (l. 7-8).

(2) Voici d'ailleurs la liste des pièces diplomatiques d'origine marocaine citées *in extenso* par Qalqašandî : du Mérinide Abû 'l-Ḥasan 'Alî au sultan mamlouk Malik Nâṣir Muḥammad, 738-1338 (VIII, pp. 99-103) et sans date (VIII, pp. 87-99) ; sur ces ambassades, cf. Van Berchem, *Titres califiens d'Occident*, dans *Journal Asiatique*, sér. 10, t. IX (1907), p. 302 ; du Mérinide 'Uṯmân ibn Abî'l-Abbâs au sultan mamlouk Malik Nâṣir Faraj, 804-1402 (VIII, pp. 103-106). Notons enfin que la réponse à cette dernière lettre fut rédigée par Qalqašandî lui-même (VII, p. 407).

(3) Qalqašandî, VIII, pp. 78 sq. La description ne vaut que pour la disposition générale et non pour les mesures.

pour les lettres qu'ils envoient, un format unique de papier, et la disposition de la lettre varie à peine. Leurs lettres sont rédigées sur une feuille unique, large d'environ deux empans et longue d'environ trois empans. En haut de la feuille, au-dessus de la *basmala*, on laisse un espace blanc d'environ un empan et trois doigts accolés ; de même il y a un espace blanc de sept doigts accolés à droite de la *basmala*. Les lignes, basses au début, s'élèvent vers la fin, au point qu'au bout de la ligne de la *basmala* l'espace blanc n'est plus que d'un empan. L'intervalle entre deux lignes est d'un doigt et demi. Chaque ligne est un peu moins longue que la précédente suivant une progression qui veut que la dernière ligne couvre une toute petite partie de la feuille, dans l'angle inférieur de gauche. La lettre continue en marge, en commençant au bas de la feuille à hauteur de la dernière ligne : cette partie marginale est séparée de la principale de la largeur de l'extrémité de l'auriculaire. La première ligne est infiniment courte, basse au début et s'élevant vers la fin ; la seconde ligne augmente de longueur, et ainsi de suite jusqu'à ce que le maximum soit atteint et qu'on écrive des lignes entières. Puis les lignes diminuent peu à peu à leur début de façon que la dernière ligne soit longue d'un bout de doigt, dans l'angle de la feuille à côté de la *basmala*. On laisse alors, entre la partie marginale et la principale, un espace blanc de la largeur de deux doigts, en continuant à écrire dans la direction de la *basmala*, et les lignes continuent étroites jusqu'à la fin de la lettre, qui se termine en écriture *ṭuluṭ* par ces mots : « Écrit à telle date ». On ajoute enfin un *hâ'* fendu (*mašqûqa*) (1), qui se termine par un retour en arrière ».

En fait, le présent document comporte quatre morceaux : après la *basmala*, la *taṣliya* et la *ḥamdala* (2), cette dernière en grands caractères (hauteur du *lâm*, 55 mm.), un premier morceau de 27 lignes occupe la

(1) C'est ce qui correspond dans notre terminologie, au *hâ'* médian (voir les figures dans Qalqašandî, III, p. 96). En réalité, c'est un *hâ'* initial que l'on voit sur notre document, en haut et à gauche de la feuille, après والحمد لله وحده ; il est difficile de l'interpréter comme une abréviation d'*intahâ'* ; serait-ce une abréviation de هو? Cf. de Castries, *Le protocole des lettres des sultans du Maroc*, dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1912, pp. 287, où il s'agit de documents saadiens.

(2) Cette formule aurait été mise pour la première fois en tête des actes officiels par l'almohade Yûsuf al-Mansûr, Millet, *Les Almohades*, Paris, 1923, p. 120. Formules et disposition se sont conservées jusque sous la dynastie saadienne ; de Castries, *loc. laud.*, pp. 287 sq.

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

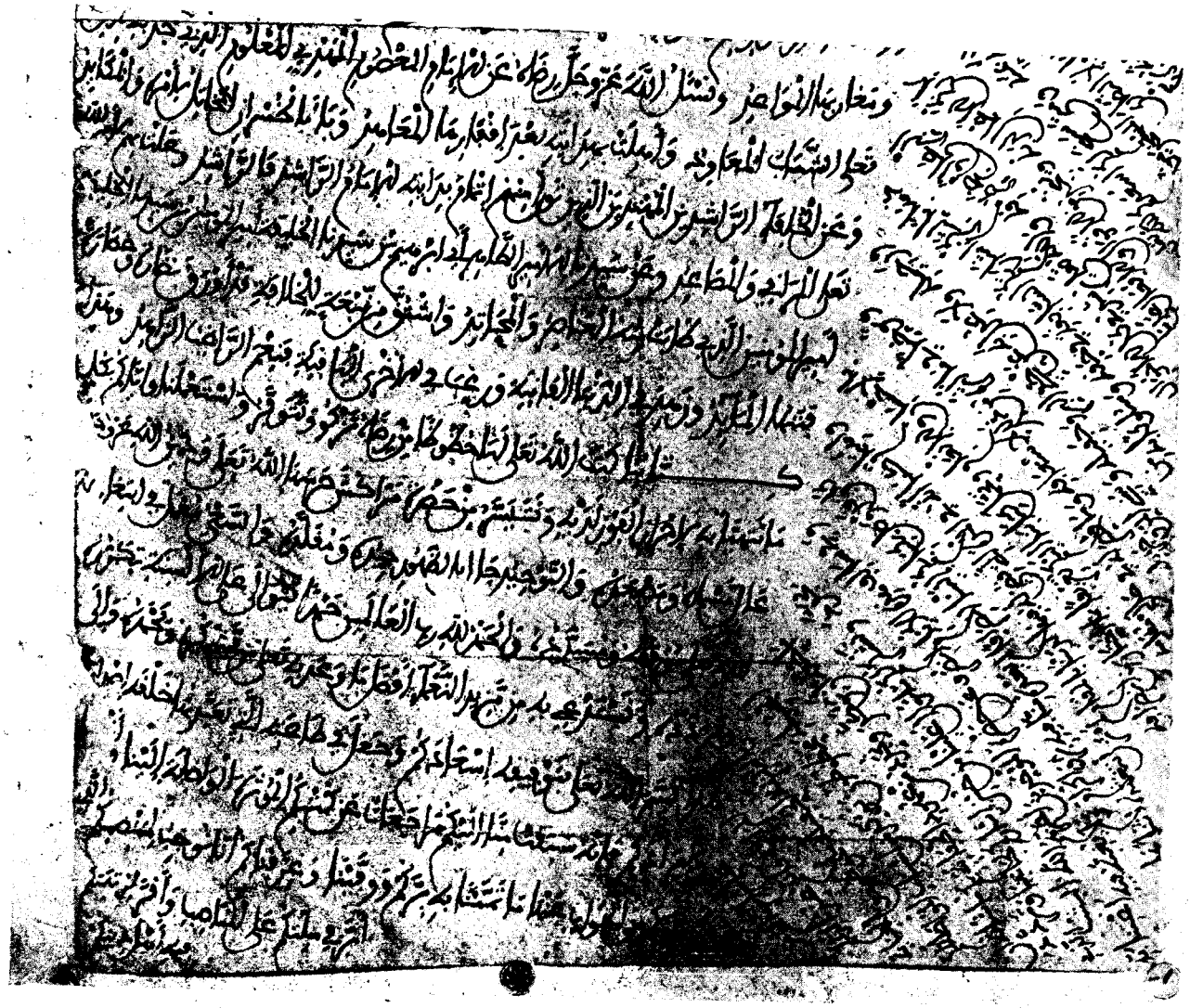

PLANCHE I. — Lettre de Murtaḍâ (recto).

***

TEXTE DE LA LETTRE

بسم الله الرحمن الرحيم صلّى الله على سيّدنا محمّد وعلى
آله وصحبه وسلّم تسليما
والحمد لله وحده

من عبد الله عمر أمير المؤمنين بن سيّدنا الأمير أبي إبرهيم بن أمير المؤمنين بن أمير المؤمنين || أيّدهم الله تعلى بنصره وأمدّهم بمعونته إلى مطاع ملوك النصرانيّة ومعظّم عظماء الأمّة الروميّة وفيّم الملّة || المسيحيّة ووارث رياستها الدينيّة البابه إبنُه سانسِأُش أنار الله تعلى بصيرته بتوبيفه وإرشاده || وجعل التفوى التى أمر عزّ وجلّ بها عدّته لمحياه ومعاده وأناله من سابق الهداية ما يفضى لمدى الغاية بأتمّ || انبساحه وامتداده تحيّة كريمة (1) نراجع بها ما تفدّم من تحيّاتكم الواردة علينا ويترجم لكم أرجها (2) عمّا تعتمدكم || به المبارّ (3) لدينا

أمّا بعد فإنّا نحمد الله الذى لا إله إلّا هو حمد من علم أنّه الربّ الواحد الذى دلّت على || وحدانيّته البراهين الفاطعة والشواهد ونزّهته العفول الراجحة عن أن يكون له ولد أو يدّعى أنّه الوالد || تعالى الملك الرحمان عما يفول المثلّث والمشبّه والجاحد ونصلّى على سيّدنا محمّد رسوله

pp. 304, 305. Noter aussi تلكم, VII, p. 110; VIII, pp. 86, 91, 94, 156; X, p. 304; هنالكم, VII, pp. 33, 36, 111; VIII, p. 32; X, p. 303.

(1) Cf. سلام كريم dans Qalqašandî, VI, pp. 537, 558; VII, pp. 40, 45, 53, 56, 57, 59, 60, 62, 63, 65, 66, 69, 92; VIII, pp. 88, 100, 103, 106, 108, 156.

(2) Ce vocable assez rare se trouve dans d'autres documents maghrébins, Qalqašandî, VII, p. 42; سلام كريم طيب برّ عميم تنشق منه نفحات البرج عاطر الارج, p. 66; l'adjectif أرج VIII, p. 88; cf. aussi VII, p. 345; IX, p. 34; XII, p. 40; XIII, p. 168. — Voir également l'expression « salut parfumé » dans une poésie populaire de Marrakech, de Castries, *Les sept patrons de Marrakech*, dans *Hespéris*, 1924, pp. 256 sq.

(3) Pluriel de مبرّة; cf. *Majânî 'l-adab*, VI, p. 271; VII, p. 1330; Qalqašandî, XII, p. 362; Lévi-Provençal, *Le Musnad d'Ibn Marzûḳ*, *Hespéris*, 1925, p. 21; Utbî (en marge d'Ibn al-Aṯîr, éd. Caire, 1290), X, p. 137.

المصطفى الكريم الذى || وضحت به للنجاة المذاهب والمقاصد وخرقت له بظهور المعجزات الباهرة على يديه العوائد ونصر بالرعب (1) || بألقى له يد الاستسلام كلّ من كان يناوى ويعاند وعلى آله وصحبه الكرام الذين ازدانت بهم المحاضر والمشاهد || ووصلت فصار صوارمهم فى مواقف الحروب السواعد وأنجزت لهم فى استيلاء الإسلام على مشارف الأرض || ومغاربها المواعد (2) ونسئل الله عزّ وجلّ رضاه عن الإمام المعصوم المهدىّ المعلوم الذى جذّبه لدين الله || تعلى الشباب المعاود (3) وأهلت بهدايته بعد إقبارها المعاهد وباء بالخسران المحاتل لأمره والمكايد || وعن الخلفاء الراشدين المهتدين الذين تولّى منهم إتمام بدايته الإمام الراشد بالراشد (4) وعلت بهم لأمر الله || تعلى المراقى والمصاعد وعن سيّدنا الأمير الطاهر ابى إبرهيم بن سيّدنا الخليفة أمير المؤمنين بن سيّدنا الخليفة || أمير المؤمنين الذى طابت منه العناصر والمحاتد (5) واشتقّ من نبعة للخلافة فد أورق نضارة وغضارة || فننها المآثد وزهد فى الدنيا الفانية ورغب فى الأخرى الباقية فنعم الراغب الزاهد

وهذا || كتابنا كتب الله تعلى لنا (6) حظوظا من رضاه تزكو وتتوفّر واستعملنا وإيّاكم

(1) المعجزات الباهرة, Qalqašandî, VII, p. 41 ; المعجزات التى بهرت العقول, VII, p. 66 ; بالرعب منصورا, VII, p. 49 ; المنصور بالرعب من جنود ربّه الناصره المحروس بحرس الملائكة الوافرة امدّه بملائكته المقرّبين ونصره بالرعب مسيرة شهر وبالملا ئكة الكرام ; p. 58 نصره بالرعب مسيرة شهر, p. 397 ; شهر كما ورد, p. 414. — C'est un ḥadîṯ (*ibid.*), VIII, p. 245.

(2) Cf. انجزت للاسلام افضل مواعده, Qalqašandî, VII, p. 98.

(3) Cf. اعاد على الاسلام شبابه, Moberg, *Zwei ägyptische waqf-urkunden*, extrait de *Monde Oriental*, 1918, p. 6.

(4) Sur cette forme d'expression, cf. الاحسن بالاحسن, Qalqašandî, X, p. 304 ; الافرب بالافرب, Maqrîzî, éd. Wiet, II, pp. 36, 38 ; *Majânî 'l-adab*, VI, p. 180 ; VII, p. 1137 ; *Kanz al-ummâl*, V, p. 91 ; VI, p. 438 ; Qalqašandî, III, p. 514 ; Yâqût, *Udabâ*, VI, p. 150, 445 ; Amari, *Bib. arabo-sicula*, p. 6 ; Ibn al-Faqîh, p. 141 ; Ibn Ḥanbal, V, pp. 3, 5 ; IV, pp. 131 sq. ; الارشد بالارشد, *C. I. A., Jérusalem*, I, p. 463 ; الاخف بالاخف, Fagnan, *Additions*, p. 48 ; الاول بالاول, Kindî, p. 3 ; Ibn 'Asâkir, IV, p. 369 ; *Der Islam*, II, p. 251, الايمن بالايمن Nuwayrî, III, p. 338 ; *Kanz al-ummâl*, III, p. 412.

(5) محتد, Qalqašandî, VII, p. 31 ; سيدنا محمد الكريم محتده الزاكى عنصره, p. 39 ; الاطيب عنصرا ومحتدا, X, p. 303.

(6) La formule est courante, Qalqašandî, VI, 444, 446, 534, 539 ; VII, pp. 30, 34, 36, 37, 41, 45, 49, 55, 58, 61, 64, 67, 70, 92, 95, 98, 116 ; VIII, pp. 81, 89, 105, 110, 154, 157 ; X, pp. 300-303, 305. — Mais il faut observer que dans tous les exemples cités dans cette note le signataire exprime des souhaits en faveur du destina-

بكلّ || ما نتهيّأ به لإحراز الفوز لديه ونتيسّر من حضرة مرّاكش حرسها (1) الله تعلى ودين الله عزّ وجـ[لّ] || عال مسماه ومصعده والتوحيد حال بالظهور جيده ومفلّده والسعى معمل فى ابتغاء ر[ضاه(?)] || الله تعلى موفّقه ومسدّده والحمد لله ربّ العالمين حمدا يتوالى على الألسنة تكرّره || وتردّده ونستدعى به من مزيد النعماء أفضل ما وعد به تعلى من يشكره ويحمده وإلى || هذا يسّر الله تعلى بتوفيقه إسعادكم وجعل فى طاعته التى تعبّر بها خلفه إصدا[ر] ك[م] || وإيرادكم بانّه سبقت منّا إليكم مراجعات عن كتبكم الموثرة الواصلة إلينا وأ[رسلنا] || نحوكم من الجواب عنها ما تمّمنا به برّكم ووفّينا وعرفناكم (2) أنّا نوجب لمنصبكم الذى || أبرّ فى ملّتكم على المناصب وأفرّ لرتبتكم || فيه أهل دينكم *(En marge et en sens inverse)* || بالشعوب || على سائر ما لهم من || المراتب فأنتم عندنا لذلكم || بالتكرمة الجميلة ملحوظون وبالعناية || الجميلة محظوظون نؤكّد من أسباب المواصلة لكم || ما حقّه أن يؤكّد ونجدّد من عهود الحفاية بكم ما شأنه أن || يجدّد ونشكر لكم ما توالى علينا من حسن إيثاركم لجانبنا وتردّد ||

وفى سالف هذه الأيّام انصرف عن حضرة الموحّدين أعزّهم الله البِشْب الذى || كان قد وصل بكتابكم إلينا انصرافا لم يعده منّا فيه برّ وإكرام ولم يغبّه فيه اعتناء به || واهتمام كما أنّه فى المدّة التى قضى له فيها لدينا بالمغانم لم نزل نتعهّده أثناءها || بالإحسان والإنعام ونحمّل كتابنا إليكم تعريفا بما اختار من انصرافه || وتوخّيا فى ما آثره من ذلك لإسعافه وما قصر له فى حالى مقامه || ورحيله ولا عدل به عن حفى البرّ وحفيله وسنّى المنّ وجزيله || ذهابا لتكريم إشارتكم السابقة فى حقّه وسلوكا به من || البرّ على أوضح طرقه والله تعلى يرشد فى كلّ الأحوال || الأزكى الأعمال لديه ويجد من الأفوال والأفعال على ما || يقرب إليه بمنّه ومتّى سنح لكم أسعدكم الله تعلى || بتفواه أن توجّهوا لهاولاء النصارى المستخدمين || ببلاد الموحّدين أعزّهم الله من تروه برسم || ما يصلحهم فى دينهم ويجريهم على معتاد || قوانينهم فتخيّروه من أهل العقل

taire (كتب لكم) alors que le souverain demande ici pour lui-même la faveur de Dieu (كتب لنا).

(1) En Orient, on préférera à cette formule le participe passif *maḥrûsa*, à sens précatif. C'est le contraire en Occident, Qalqašandî, VI, pp. 444, 445, 460, 539, 565 ; VII, pp. 41, 46, 50, 55, 61, 64, 67, 70, 92 ; VIII, pp. 86, 89 ; X, p. 303 ; XI, pp. 20, 23 ; XIV, p. 25.

(2) Cf. Qalqašandî, VII, pp. 44, 50, 55.

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

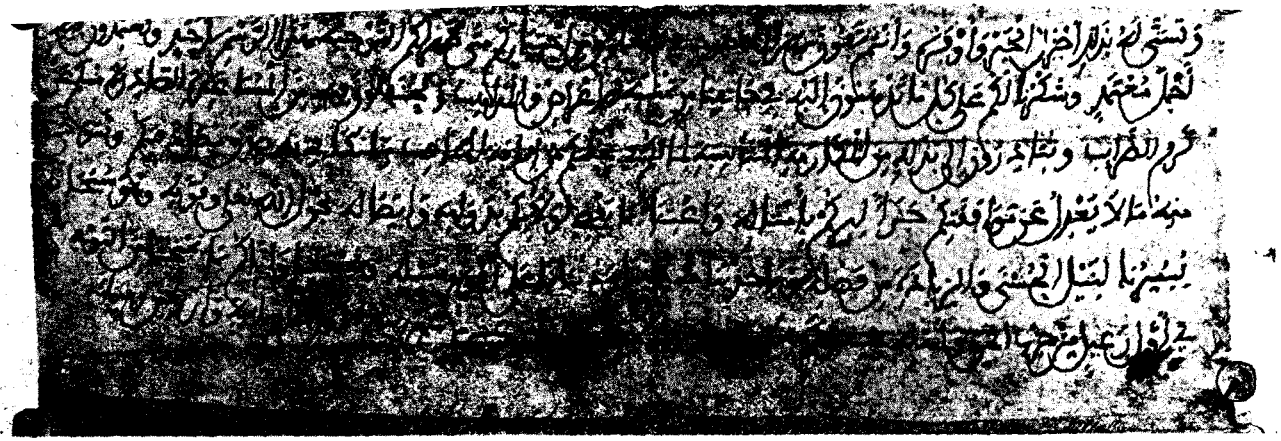

a) Fin de la lettre.

b) Adresse.

PLANCHE II. — Lettre de Murtaḍâ (verso).

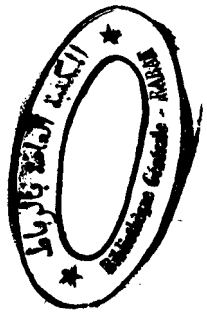
Bibliothèque Générale - RABAT

الراجح والسمت الحسن وممّن يستلذّ || فى النزاهة على واضح السنن || وممّن يتميّز فى الخدمة بالمذهب || المستجاد والفصد المستحس[ن] || وذلكم هو الذى إذا تعيّن || من فبلكم مستجمعا للصفا[ت] || المذكورة ومتجلّيا بالخلال (1) || المشكورة حسن فى كلّ || ما يستخدم || الربّ ||

(Au verso) وتسنّى له بذلك أجزل الخير وأوفره وأنتم تعون بهذا المفصود فى ما تعملون من اختياركم متى ظهر لكم التوجيه بهذا الرسم لأحد وتعتمدون فيه || أجمل معتمد وشكرنا لكم على كلّ ما تذهبون إليه فى جانبنا من تمشية (2) الأغراض والمذاهب وتحتفلون فيه من المساعدة الصادرة منكم عن || كرم الضرائب وتبادرون إلى بذله من المكارمة المناسبة لما لكم فى نحلتكم من إنافة المناصب تمّا نكافئ به صدق مصادفتكم وتوخّى || منه ما لا يعدل عن موافقتكم جزاء لبرّكم بأمثاله واعتناء بما يفضى لولائكم بدوامه واتّصاله بحول الله تعلى وفوّته (3) وهو سبحانه || ييسّرنا لنيل الحسنى والزيادة من فضله ويأخذ بنا فى ديننا ودنيانا على أقوم سبله ويجعلنا وإيّاكم بما يمنحنا من التوفيق || فى أوّل رعيل من حزب الحقّ وأهله بمنّه وكرمه لا ربّ سواه (4) وكتب فى الثامن عشر من شهر ربيع الأوّل عام ثمانية وأربعين وستّمائة ||

Au bas du verso

إلى مطاع ملوك النصرانيّة ومعظّم عظماء الأمّة الروميّة || وفيّم الملّة المسيحيّة ووارث رياستها الدينيّة البابه اينه || سانس أشرف الله تعلى بصيرته بالتوفيق والإرشاد || ومنحه بتفواه سعادة المحيا والمعاد ||

(1) La lecture de ce mot, dont on devine la fin plus qu'on ne la lit, est assurée par des passages analogues : حميد الخلال, Qalqašandî, VII, p. 63 ; الخلال الرميعة, VIII, p. 155.

(2) Cf. تمشية الحق, Qalqašandî, X, p. 302 ; تمشية هذه المقاصد, p. 303 ; تمشية العدل, p. 306.

(3) Cf. Qalqašandî, VII, p. 65 ; X, p. 302 ; XI, pp. 9, 14, 15, 18, 21, 24, 26, 28 ; Bel, *Un dahîr chérifien*, dans *Journal Asiatique*, sér. 11, t. IX (1917), p. 286.

(4) Cf. Qalqašandî, X, p. 306 ; XI, p. 24.

***

TRADUCTION

Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu accorde ses bénédictions et son salut à notre seigneur Mahomet, à sa famille et à ses compagnons !

Louange à Dieu seul !

De la part de l'esclave de Dieu, 'Umar, prince des croyants, fils de notre seigneur le prince Abû Ibrahîm, fils du prince des croyants, fils du prince des croyants (que le Très-Haut les soutienne de Son secours et les assiste de Son appui !), au souverain incontesté des rois de la chrétienté, respecté des princes de la nation romaine, chef du peuple chrétien, sur lequel il a reçu par héritage la suprématie religieuse, le Pape Innocent (*Înuh sânsi'uš*), — que le Très-Haut, par Son assistance et Sa bonne direction, illumine son intelligence, qu'Il lui donne comme viatique, en ce monde et dans l'autre, la piété, dont il a fait un précepte, qu'Il lui dispense par une direction prévoyante et sûre les grâces qui lui destineront au terme du but suprême une félicité complète et durable ! — noble salut, en réponse aux salutations qui nous sont parvenues de votre part ! Son parfum vous exprimera en quel sens nos sentiments de vénération vous font confiance.

Puis, nous louons Dieu, hormis Lequel il n'y a pas de dieu, à la manière de celui qui sait qu'Il est l'unique Seigneur, dont l'unité est établie par les arguments et les témoignages les plus décisifs.

Nous savons que les intelligences supérieures répugnent à admettre qu'Il ait un fils ou qu'Il soit appelé le père ; d'ailleurs, le Souverain miséricordieux est au-dessus des opinions professées par les trinitaires, les idolâtres et les athées (1). Nous adressons des prières en faveur de notre seigneur Mahomet, ce pur et noble envoyé de Dieu, par lequel furent élargies les voies et routes conduisant au salut éternel, dont les miracles éclatants, accomplis par ses mains, ont bouleversé les habitudes, qui fut victorieux grâce à la terreur que Dieu sema, soumettant tout rebelle opiniâtre à sa discrétion. Nous prions aussi pour sa famille et pour ses

(1) Cf. Derenbourg, *Ousama*, p. 486.

nobles compagnons, qui furent l'ornement des réunions pacifiques et des scènes de combats, dont les bras ont manié de courtes épées sur les champs de bataille, et qui ont réalisé leurs espérances en installant l'islam à l'orient et à l'occident de la terre. Nous demandons au Très-Haut de bien vouloir agréer l'Imâm impeccable, le Madhî reconnaissable, qu'une nouvelle jeunesse a entraîné à la défense de la religion du Très-Haut, qui, par une direction éclairée, a attiré une affluence d'habitants sur des contrées autrefois désertes, et a ramené à résipiscence ceux qui perfidement résistaient à son autorité. Que Dieu agrée aussi les califes orthodoxes, bien dirigés, qui ont parachevé l'œuvre commencée, se transmettant l'imamat d'orthodoxe en orthodoxe, rehaussant ainsi les échelons et les degrés qui accèdent au Très-Haut ! Qu'Il agrée aussi notre seigneur, le pur émir Abû Ibrahîm, fils de notre seigneur, calife et prince des croyants, fils de notre seigneur, calife et prince des croyants, en qui excellaient le tempérament et la race, qui fut issu d'un tronc, propre au califat, dont les tendres rameaux se sont couverts de feuilles d'une façon prospère et florissante. Ce prince vécut détaché des biens de ce bas-monde périssable par amour de la vie éternelle. Quel excellent homme que celui qui recherche la vie éternelle par l'ascèse !

Voici notre lettre (que Dieu nous destine des chances croissantes et abondantes de sa satisfaction, et qu'Il nous procure ainsi qu'à vous tous ce qui peut nous disposer facilement à acquérir la récompense auprès de Lui !), écrite de la résidence de Marrakech (que le Très-Haut la garde !). Les échelons et les degrés de la religion de Dieu sont élevés, mais celui qui porte au cou la chaîne de la doctrine de Son unité est manifestement paré d'un bijou, et l'effort secondé et bien dirigé en vue d'atteindre Dieu est efficace. Louange à Dieu, le maître des mondes, louange que les langues répètent et réitèrent sans interruption ! Nous Le supplions d'accorder des grâces surérogatoires, supérieures à celles qu'Il a promises à quiconque Lui exprime sa reconnaissance et célèbre Sa gloire. Que, par Son assistance, Dieu facilite également votre bonheur, qu'Il maintienne vos ordres et vos intentions dans Son obéissance, qu'Il a exprimée clairement à Ses créatures ! Nous vous avons, jusqu'ici, accusé réception de vos lettres dignes d'attention, qui nous sont parvenues, nous efforçant, dans les réponses que nous vous avons adressées, de vous rendre, en la complétant, votre bienfaisance. Nous vous faisons savoir que nous respectons votre

dignité, la plus considérable qui soit chez votre peuple, et que vos coreligionnaires reconnaissent comme la dignité suprême, au-dessus de toutes les autres fonctions qui existent parmi eux. C'est pourquoi vous êtes pour nous l'objet d'un témoignage solennel d'honneur et une parfaite sollicitude vous est acquise de notre part. Nous confirmons donc, dans la mesure où cela est légitime, nos raisons d'union avec vous et vous renouvelons, autant qu'il convient de le faire, l'assurance de notre considération, tout en vous exprimant notre reconnaissance pour les magnifiques marques d'estime que vous n'avez cessé de manifester, d'une façon réitérée, à notre endroit.

L'évêque, qui nous avait apporté votre lettre a quitté ces jours derniers la résidence des Unitaires (que Dieu les rende puissants !). A l'occasion de ce départ nous n'avons pas manqué de lui témoigner notre bienveillance et notre estime et nous n'avons pas négligé de lui manifester notre zèle et notre intérêt, de même qu'au cours du séjour que le destin lui assigna auprès de nous, nous l'avons toujours entouré de faveurs et de bienfaits. Il emporte la lettre que nous vous adressons pour vous faire savoir qu'il est parti de sa propre initiative, pour vous exposer les mesures qu'il a choisies pour faciliter son voyage. Il ne lui a échappé aucun manquement, tant pendant son séjour qu'au moment de son voyage, et il ne s'est jamais départi d'une courtoisie accueillante et digne, d'une bienveillance pleine de distinction et de sagacité, faisant en cela honneur au choix qui vous l'avait fait désigner, cheminant ainsi sur la voie spacieuse de la bonté. Dans toutes les situations Dieu dirige toujours vers les actes les plus purs à ses yeux et il assiste de sa grâce, dans les paroles et les actions, vers ce qui peut rapprocher de Lui. Quand il vous plaira (que Dieu vous conserve heureux dans Sa crainte !) d'envoyer à ces chrétiens, en service dans l'empire des Unitaires (que Dieu les rende puissants !), un homme qui s'occupera de leurs intérêts religieux et les poussera à observer leurs lois habituelles, choisissez-le d'une intelligence supérieure, d'une bonne conduite : qu'il soit de ceux qui, d'une façon manifeste, se plaisent à éviter le mal, de ceux qui, dans leur service, se distinguent par une doctrine excellente et une intention louable. Un pareil homme, lorsque il aura été désigné par vous comme réunissant les qualités décrites et manifestant un naturel aussi digne d'éloges, agira au mieux dans le service du Seigneur, et il lui sera facile de faire le bien, souvent et abondamment. Vous

pourrez accomplir ce dessein lorsqu'il vous semblera bon d'envoyer quelqu'un en qui vous aurez toute confiance, chargé de cette mission, comme il en est de tous les actes dus à votre initiative. Nous vous serons reconnaissant de toutes les instructions que vous lui donnerez vis-à-vis de nous pour la bonne marche des intentions et des affaires. Nous comptons que vous ne lui ménagerez pas votre appui par des gestes dus à votre généreuse inspiration, que vous vous empresserez de lui procurer la considération voulue eu égard à la haute dignité dont vous jouissez parmi vos coreligionnaires. Nous saurons alors reconnaître la sincérité de vos bons procédés à notre égard, et nous chercherons à éviter tout ce qui pourrait nuire à la bonne entente avec vous, avec le souci de vous rendre bienfaits pour bienfaits et la préoccupation d'assurer la continuité et la durée de vos bonnes relations, grâce à la force et à la puissance du Très-Haut. C'est Lui (grâces lui en soient rendues !), Qui nous facilitera l'acquisition de la vertu et l'augmentation de Ses grâces, Qui, dans Sa bonté et Sa générosité, nous mettra, ainsi que vous par l'assistance qu'Il nous dispensera, dans le premier groupe des tenants de la vérité. Il n'y a pas de Seigneur au dehors de lui. Écrit le 18 du mois de rabî' I de l'année 648 (10 juin 1250).

Adresse :

Au souverain incontesté des rois de la chrétienté, respecté des princes de la nation romaine, chef du peuple chrétien, sur lequel il a reçu par héritage la suprématie religieuse, le Pape Innocent, — que le Très-Haut, par Son assistance et Sa bonne direction, illumine son intelligence et qu'Il lui procure, en lui inspirant Sa crainte, le bonheur en ce monde et en l'autre !

***

Cette lettre commence par la désignation formelle de son expéditeur et de son destinataire : le Pape, à qui elle est adressée, y est appelé de son nom personnel, conformément à l'usage des cours occidentales (1). Les titres qui lui sont décernés, et sur lesquels nous nous étendrons tout à l'heure, sont répétés sur l'adresse de la lettre, suivant un protocole

(1) Qalqašandī, VII, p. 30.

également constant (1). Retenons ici que le souverain almohade s'estime d'un rang supérieur au Pape, puisqu'il se nomme avant lui : « de la part de 'Umar à Innocent ». Dans ce préambule, 'Umar prend le titre de « prince des croyants », nomme son père, Ibrahîm, qui n'a pas régné et, en conséquence, ne porte que celui d'émir : les deux autres ancêtres ne sont pas désignés par leurs noms, mais simplement par leur qualité de princes des croyants; il s'agit des deux premiers successeurs de Muḥammad ibn Tûmart, 'Abd el-Mu'min et son fils Yûsuf. Ainsi dans les temps modernes, les souverains ottomans aimeront à s'intituler sultan, fils de sultan (2).

Vient ensuite une longue doxologie, puis des vœux en faveur de Mahomet, de sa famille et de ses compagnons; enfin le calife sollicite la satisfaction divine à l'endroit de « l'Imâm impeccable et du Mahdî reconnaissable »; ces qualificatifs désignent le Mahdî Muḥammad ibn Tûmart. « Il est, écrit van Berchem (3), l'élu dirigé par Allah et reconnaissable à des signes certains (*el-mahdî el-ma'lûm*); en conséquence, il est aussi le guide infaillible de son peuple (*al-imâm el-ma'ṣûm*). Presque toute sa théorie politique tient dans ses deux titres, que lui donnent les documents almohades (4), avec quelques surnoms imamiens ». A Ibn Tûmart,

(1) Qalqašandî, VII, p. 39.

(2) Van Berchem, *Arabische Inschriften* dans *Beiträge zur Assyriologie*, VII, n. 85, 188; *C. I. A., Jérusalem*, I, nn. 48, 109; Van Berchem et Strzygowski, *Amida*, n. 37; de Luynes, *Voyage à la Mer Morte*, II, p. 185; Moritz, *Ausflüge in der Arabia Petraea*, dans *Mélanges de la Faculté Orientale*, III, p. 434; Bischof, *Hist. d'Alep*, p. 149; Batanûnî, *Riḥlah Hijâzîya*, p. 107. On notera surtout des exemples relatifs à des princes de l'Afrique du Nord : dans une lettre de l'archevêque et du peuple de Pise en 1181 : « Excellentissimo... elmire elmomini, filio quondam elmire elmomini... » dans de Mas-Latrie, *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Age*, Paris, 1866, Documents, p. 27, et encore, p. 28 (1181), 292 (1306), 296 (1308); Derenbourg, *Ousama*, p. 457, n. 3. — Voir aussi une inscription rasoulide du VIIIe-XIVe siècle, Van Berchem, *Notes d'archéologie arabe* dans *Journal Asiatique*, sér. 10, t. III (1904), pp. 69 sq.

(3) *Titres califiens d'Occident*, p. 276; voir aussi Goldziher, *Mohammed ibn Toumert*, pp. 21, 40; Maqrîzî, II, p. 358; *Rev. du monde mus.*, LIX, p. 133; Qalqašandî, VI, p. 444 (lettre de 'Abd al-Mu'min).

(4) Cf. Qalqašandî, VI, p. 446; VIII, p. 154 : الرضا عن الامام المعصوم مهديه. Même des documents mérinides; ainsi dans une lettre au sultan Barqûq : والرضا عن الامام المهدى القائم بهذه الدعوة الموحّديّة, Qalqašandî, VIII, p. 81.

le document associe les califes orthodoxes, ce qui est encore normal (1).

Le souverain qui envoie la lettre est le 12e calife almohade, Abû Ḥafṣ ʿUmar, qui, en montant sur le trône en 646 (1248), prit le surnom imamien al-Murtaḍâ. La puissance almohade était sur son déclin, car les dynasties hafside et mérinide étaient en pleine prospérité. Les Mérinides avaient sérieusement entamé l'empire almohade quand Murtaḍâ, malheureux dans chaque bataille, vit se lever contre lui un prétendant, Abû Dabbûs, qui réussit à s'emparer de Marrakech. Le calife s'étant enfui à Azemmour fut arrêté et mis à mort en 665 (1256) (2).

Les titres, au nombre de quatre, qui sont décernés au Pape, font allusion à sa prépondérance spirituelle. Retenons ici qu'aux yeux des Almohades, les « rois de la chrétienté » et les « princes de la nation romaine » reconnaissaient sans discussion la suzeraineté du Pape. Pour exprimer cette idée le document emploie deux mots, *muṭâʿ* et *muʿaẓẓam*, empruntés au vocabulaire des anciennes tribus arabes, qui les appliquaient à ceux de leurs chefs dont l'autorité était incontestée (3).

A titre de comparaison il ne sera pas sans intérêt de produire la titulature qui aurait été donnée une fois au Pape dans un document émané des sultans Mamlouks d'Égypte, au rapport de Qalqašandî (4) :

الحضرة السامية الباب الجليل القدّيس الروحانى الخاشع العامل بابا رومية عظيم الملّة

(1) Cf. Van Berchem, *Titres califiens*, p. 280, note.

(2) I. Hamet, *Histoire du Maghreb*, pp. 139-144, 149 ; Millet, *les Almohades*, pp. 153-157 ; Qalqašandî, V, p. 193 (lire [ابرهيم] عمر بن ابى) ; Fagnan, *Extraits relatifs au Maghreb*, p. 259, n. 1 ; *Encyclopédie de l'Islam*, I, p. 321 ; Lane Poole, *Muhammadan dynasties*, tr. Barthold, p. 36 ; Lévi-Provençal, *Le Musnad d'Ibn Marzûḳ*, *Hespéris*, 1925, p. 19-20, 42-43 ; Ibn Khaldûn, *Hist. des Berbères*, I, pp. 62-63, 66, 68.

(3) Quatremère, *Mém. sur la vie de Meïdani*, *J. A.*, 1828, I, pp. 208-209 ; Lammens, *Le Berceau de l'Islam*, I, p. 268. — Comme qualificatif d'un souverain, nous n'en connaissons qu'un exemple daté de 777 A. H., emprunté au protocole d'un mouzaffaride, Šah Šujah ; Van Berchem, *Arabische Inschriften*, extrait de *die Ausstellung von Meisterwerken muhammedanischer Kunst in München*, 1910, p. 14.

(4) Qalqašandî, VI, p. 173 ; VIII, p. 43. — Dans le second passage, l'auteur écrit qu'il a vu dans les documents d'archives (*dasâtîr*) que le gouvernement égyptien n'avait écrit qu'une seule fois au Pape. Qalqašandî ne veut faire allusion qu'au gouvernement des Mamlouks. Les lettres adressées par la Papauté aux souverains ayyoubides ne sont pas restées sans réponse, Michaud, *Histoire des Croisades*, II, pp. 309-310 ; III, pp. 383 sq. ; 641 sq. ; IV, pp. 28, n. 2, 186 ; VI, pp. 147-149 ; sur les relations avec la cour des Mamlouks, *ibid.*, V, pp. 398, 426.

المسيحيّة فدوة الطائفة العيسويّة ملّك ملوك النصرانيّة حافظ البحور والخلجان ملاذ البطاركة والاساقفة والقسوس والرهبان تالى الانجيل معرّف طائفته التحريم والتحليل صديق الملوك والسلاطين

« L'Excellence sublime, le Pape illustre, très saint, spirituel, humble, agissant, le Pape de Rome, le personnage le plus considérable de la religion du Christ, le modèle des sectateurs de Jésus, le souverain des rois de la chrétienté, gardien des mers et des golfes (1), refuge des patriarches, des évêques, des prêtres et des moines, récitateur de l'Évangile, celui qui notifie à ses adeptes l'interdiction et la permission, l'ami sincère des rois et des sultans ».

La toute-puissance spirituelle du Pape, évoquée par ces documents, était l'aboutissement des idées que les écrivains musulmans se faisaient de la Papauté. « Le Pape, écrit Yâqût (2), est le chef des Francs, il est le lieutenant du Christ, ayant un rang analogue à celui du prince des croyants chez les musulmans. Ses ordres sont exécutoires pour tous en tout ce qui touche au domaine de la religion ». Vers la même époque, Jamâl al-din ibn Wâṣil écrivait (3) : « Les Francs disent que le Pape de Rome est le calife du Messie Jésus-Christ et qu'il est son représentant sur cette terre ; c'est lui qui donne l'investiture à leurs rois, et ils ne peuvent rien décider sur leur religion ; il n'y a que lui qui ait ce pouvoir. Le Pape est un moine et, quand il meurt, c'est également un moine qui lui succède ». Sous la plume des auteurs musulmans on trouve souvent pour désigner le Pape l'expression « calife des Francs » ou « calife du Christ (4) », et la

(1) Ce titre peut paraître extravagant, mais Qalqašandî nous apprend que la chancellerie égyptienne utilisait des formules de ce genre vis-à-vis des souverains chrétiens des États maritimes (VI, p. 87). Or, les états pontificaux étaient baignés par les mers Tyrrhénienne et Adriatique. A la page 43 du vol. VIII البحور « mers » est remplacé par الجسور « ponts ».

(2) Yâqût, I, pp. 469 sq.

(3) Blochet, *Histoire d'Egypte*, p. 375, note. Voir *ibid.*, p. 543 ; Ibn al-Aṯîr, dans H. Derenbourg et J. Spiro, *Chrestomathie de l'arabe littéral*, p. 37 ; Ibn al-Aṯîr, *s. a.* 586, 614.

(4) Amari, *Bibliotheca arabo-sicula*, pp. 341, 421 ; *Majânî 'l-adab*, I, p. 226 ; VI, p. 229 ; Ibn Šiḥnah, *Raudat al-manâẓir* (en marge d'Ibn al-Aṯîr, éd. Caire, 1290), VII, p. 92 ; Qaramânî, *Aḫbâr al-duwal* (*Ibid.*), V, p. 197 ; Derenbourg, *Ousama*, p. 453, n. 1, 469 ; Ibn Khaldûn, *Prolégomènes*, I, p. 474. Cf. notre *Liste des Patriarches d'Alexandrie dans Qalqašandî*, *Revue de l'Orient Chrétien*, XXIII (1922-1923), p. 127, n. 2.

chancellerie égyptienne était tellement imbue de cette assimilation qu'elle décernait à certains souverains chrétiens des titres analogues aux titres en *amîr el-mu'minîn* (1).

A l'opposé, Jacques de Vitry appelait le calife « pape » des musulmans (*papa ipsorum*) et Guillaume de Tyr parle du « calife de Baudac, qui apostoille était des Sarrasins » (2).

L'envoyé du Souverain Pontife mentionné dans la lettre du sultan par le mot espagnol *obispo* transcrit *al-bišb* (3) est le franciscain Lope Fernando d'Ayn (4), préconisé évêque de Marrakech en octobre 1246 (5); l'histoire de sa mission au Maroc met en situation la lettre de Murtaḍâ.

(1) Qalqašandî, VI, pp. 88 sq. ; VIII, pp. 28, 36, 44, 50, 52 ; même sous la formule curieuse معزّ امام رومية « l'appui de l'imâm de Rome », VII, p. 118.

(2) On sait que le Pape est appelé ordinairement dans les documents français de cette époque « l'Apostoille » ou « l'Apostoille de Rome ». — Rapprocher aussi l'expression « Aron pontife » de Léon l'Africain pour désigner le calife Hârûn, Van Berchem, *Titres califiens*, p. 284, n. 1. — Voir la conception musulmane contemporaine, in *Revue du monde musulman*, LIX, pp. 12, 16.

(3) On connaissait chez les chrétiens espagnols de langue arabe la traduction habituelle اسقف du mot « évêque » ; c'est elle qui figure, par exemple, dans le vocabulaire publié par C. Schiaparelli, *Vccabulista in arabico*, Florence, 1871, p. 366 اسقوب اسافب اسافبة « Episcopus », et aussi dans le manuel castillan réédité par P. de Lagarde, *Petri Hispani de lingua arabica libri duo*, Göttingen, 1883, p. 326 « obispo assi azcuf açaqifa ». Mais à la ligne précédente on lit « obispo obîspo » ; la simple transcription en arabe du mot espagnol avait donc cours, et, si récent que soit le témoignage de l'*Arte para ligeramente saber la lengua araviga* imprimé en 1505, il se rapporte évidemment à une époque antérieure ; il nous enseigne en outre que l'on écrivait un ى pour rendre le son *i* du mot espagnol. Le vocabulaire de même nature publié par C. Seybold, *Glossarium arabico-latinum* dans *Ergänzungshefte zur Zeitschrift für Assyriologie*, 15-17, Berlin, 1900, p. 162, ne donne pas de traduction spéciale du mot « episcopus », mais seulement des équivalents latins « episcopus speculator superinspector vel supereminens ». Il n'est pas étonnant, d'autre part, qu'on ait transcrit, non le mot latin « episcopus », mais la forme vulgaire *obispo*, c'est le même phénomène qu'on observe en Orient pour les mots francs empruntés par les Orientaux aux Croisés ابرير, par exemple, pour désigner les « frères » des ordres militaires (cf. aussi, Michel le Syrien, III, p. 201-207, 287, 309, 314, 324, 379, 403, 404).

(4) En espagnol « de Ain » ou « Dain ». U. Chevalier cite notre personnage s. v. Fernandez (Lope), *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age, Bio-bibliographie*. 2e éd., Paris, 1905, col. 1489.

(5) Cf. C. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi...*, Münster, i. W., 1898, p. 341, qui donne le 18 octobre 1246 comme date de la préconisation. En fait, cette date est celle du premier document, dans l'ordre chronologique, du dossier dont le détail sera donné ci-dessous.

Né à Gillur, près de Saragosse, en 1190, Fernando d'Ayn avait d'abord embrassé la carrière des armes ; mais il y resta peu de temps et se consacra de bonne heure au service de Dieu dans le chapitre régulier du fameux sanctuaire de Notre-Dame del Pilar. Remarquable par son habileté aux affaires autant que par sa piété, il était prieur du chapitre lorsque les premiers franciscains arrivèrent en Espagne, et c'est grâce à sa bienveillance qu'un groupe de ces religieux put s'installer aussitôt à Saragosse dans un modeste couvent, qui fut inauguré le 28 août 1219. L'année suivante, le chapitre de la province d'Espagne s'étant réuni dans cette même ville, on vit à la première séance le prieur de Notre-Dame del Pilar se présenter au provincial et solliciter de lui l'autorisation de revêtir la bure des Mineurs. La prise d'habit eut lieu en effet avant la fin du chapitre et frère Lope prononça ses vœux en mai 1221 ; c'était, disent ses historiens, la première recrue en Aragon de l'ordre franciscain (1).

Les qualités du nouveau religieux ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de ses supérieurs : lorsqu'en 1238, les Mineurs en appelèrent au Pape contre leur troisième général, l'indigne frère Élie, c'est lui que le provincial d'Aragon, empêché d'intervenir personnellement, chargea de représenter la province dans cette difficile négociation. Reçu avec bienveillance par Grégoire IX, Lope entra très avant dans la confiance

(1) La plupart des détails sur Lope Fernando d'Ayn, que la tradition franciscaine connaît sous le nom du Bienheureux Agno, nous ont été trasmis par son historien J. A. de Hebrera, *Vita del B. Agno, Obispo de Marruecos, Hijo de la provincia de Aragón, de la Regular Observancia*, Saragosse, 1697. C'est un résumé de cet ouvrage qu'on trouve dans M. P. Castellanos, *Apostolado serafico en Marruecos*, Madrid, 1896, pp. 134-162. La notice, brève, mais pourvue de bonnes références, qu'on trouve dans F. de Latassa, *Bibliotheca antigua de los escritores Aragoneses, que florecieron desde la venida de Christo hasta el Año* 1500, Saragosse, 1796, t. I, pp. 211-213, s. v. Beato Agno, a été résumée presque verbalement dans l'*Enciclopedia Universal ilustrada Europeo-Americana*, t. VI, p. 1343, s. v. Ayn, qui n'indique aucun ouvrage récent. On peut négliger M. de Civezza, *Storia universale delle missioni francescane*, t. I, Rome, 1857, pp. 284-300, amplification ampoulée de ce qui est contenu dans D. de Gubernatis, *Orbis seraphicus*, t. I, Rome, 1689, pp. 535 sq. Par contre, on trouvera un exposé critique, avec références aux sources, du P. Athanasio López, *Los obispos de Marruecos desde el siglo XIII* dans *Archivo Ibero-Americano*, XIV (1920), pp. 409-427. C. Eubel, *die Bischöfe, Cardinäle and Päpste aus dem Minoritenorder von seiner Stiftung bis zum Jahre* 1305, dans *Römische Quartalschrift*, IV (1890), pp. 202 sq., indique seulement les grandes lignes de l'épiscopat de frère Lope d'après les documents publiés par Sbaralea, *Bullarium franciscanum*, Rome, 1759, t. I, pp. 439, 444 ; t. II, pp. 26, 80.

du Pontife (1) ; aussi, après que le frère Élie eût été déposé, les partisans de l'observance, redoutant quelque retour offensif de la tendance relâchée, le firent-ils demeurer à la cour pontificale, pour y défendre les intérêts de leur cause. Lorsqu'Innocent IV fut élu le 25 juin 1243, au long conclave d'Anagni, il trouva Lope en curie ; il avait eu occasion de l'apprécier pendant les pontificats précédents et lui témoigna la même bienveillance que Grégoire IX ; en 1244, il l'emmenait à Lyon comme l'un de ses plus précieux conseillers (2).

Ce n'était donc pas un personnage quelconque qu'Innocent IV destinait en 1246 au siège de Marrakech. A l'empereur tartare, il avait envoyé un des membres les plus considérables de l'ordre franciscain, Jean de Plan Carpin, ministre de la province de Saxe et fondateur de la province de Hongrie, homme d'administration, le mieux instruit, sembla-t-il, qu'il pût trouver sur ce qui se passait en Russie et dans les pays limitrophes ; au souverain de l'extrême Maghrib il dépêchait un religieux espagnol, forcément renseigné sur les choses et les hommes de l'islam occidental, et en qui il avait pleine confiance. Les missions de 1244 vers l'Orient asiatique — Jean de Plan Carpin, Dominique d'Aragon, Ascelin, André de Longjumeau — et celle de 1246 vers la capitale la plus occidentale de l'Afrique musulmane nous paraissent ainsi avoir eu dans l'esprit du Pontife la plus grande analogie. Adressées les unes et les autres à des souverains étrangers à l'Église, qui avaient des chrétiens parmi leurs sujets, elles eurent toutes quatre un double but politique et religieux et furent conduites de la même façon.

L'importance de la tâche assignée au frère Lope est manifestée déjà par le grand nombre de pièces, qu'écrivit la chancellerie pontificale à l'occasion de son départ (3). Voici d'abord une lettre pour le souverain almohade (4) : le Pape, après avoir exprimé sa joie de ce que le sultan

(1) Ceci est affirmé par Hebrera, qui cite l'histoire de Thomas Jordan, cf. A. López, *loc. laud.*, p. 410.

(2) Castellanos, *loc. cit.*, pp. 147 sq.

(3) Le texte de ces pièces est conservé dans le *Registre Vatican* 21, ff. 342 v.-344 ; cf. E. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, t. I, Paris, 1884, pp. 322 sq., nn. 2242-2251. Tout a été publié par Sbaralea, *Bullarium franciscanum*, t. I, pp. 431, 433-435, 437-439, 441 après Wadding, *Annales Minorum*, 2e éd., t. III, Rome, 1732, pp. 150-155.

(4) Lettre *Gaudemus in Domino*, datée du 31 octobre ; Berger, n. 2242 ; dans Sbaralea, pp. 437-439. L'adresse est, dans le manuscrit : « *Illustri Regi Marrochitanorum. Deum timere ac mandata eius humiliter obedire* (Wadding et Sbaralea om. *Deum timere*) ». De Mas-Latrie, *op. laud.*, pp. 14 sq. a reproduit cette lettre.

a remporté l'avantage sur ses ennemis (1), se félicite des avantages libéralement concédés aux chrétiens ; il en conclut que le monarque a l'intention d'encourager la venue de nouveaux éléments chrétiens au Maroc, et d'améliorer la situation des lieux de culte. Il y voit le résultat d'une action de la Providence et en prend prétexte pour inviter le sultan à embrasser la foi chrétienne : si avec l'aide d'auxiliaires chrétiens il a pu vaincre ses ennemis, de quelle protection céleste ne jouirait-il pas en devenant le fidèle du Christ. Le Pontife promet qu'il placerait son territoire sous une spéciale protection du Siège apostolique et le concours divin lui serait acquis. D'autre part, les chrétiens continueront à aider le sultan de leur mieux dans la défense de ses États, mais comme il est à craindre que l'adversaire se présente à un moment où ils seraient mal disposés au combat, le Pape recommande certaines mesures pratiques ; une fois déjà, de nombreux chrétiens ont été massacrés dans une période troublée (2) ; pour empêcher pareille éventualité de se reproduire, il serait convenable que certaines places fortes leur soient concédées sous le haut domaine du sultan, et aussi un ou plusieurs ports, afin qu'en cas de besoin, ils puissent se mettre à l'abri et recevoir du renfort (3). Une telle concession serait aussi utile au royaume qu'aux chrétiens eux-mêmes, puisque toute augmentation de la puissance de ceux-ci est au bénéfice de celui-là. La lettre se termine par une recommandation générale du nouvel évêque et de ses confrères ; que le souverain daigne écouter tout ce que Lope

(1) Le Pape fait sans doute allusion à la soumission de l'ensemble du Maroc en cours depuis 643/1245, par une armée, où la présence de chrétiens est expressément indiquée par le *Rawḍ al-Qirṭâs*, tr. Beaumier, Paris, 1860, p. 368.

(2) Au cours de l'insurrection de Yaḥyâ ibn 'Abd al-Ḥaqq, en 629/1231, l'église construite pour les chrétiens à Marrakech par al-Ma'mûn, fut détruite et il est vraisemblable que des chrétiens fussent massacrés à cette occasion, bien que le *Rawḍ al-Qirṭâs*, p. 363, mentionne seulement le massacre des Juifs.

(3) ... *Verendum est, ne dictorum adversariorum astutia improvisa, ac festinata et inspirata invasio eos inveniat imparatos ; et si, quod absit, prout de ipsis in pluribus partibus terrae tuae strages est non modica subsecuta, sicut te ignorare non credimus, finaliter de virtute virium triumpharet ; ipsorum rebus et personis eorum periculum, tibique terraeque tuae discrimen irreparabile obveniret. Expedit igitur, ut futuro periculo festino et congruo remedio succurratur. Quare Serenitatem Regiam rogamus, monemus et inducimus* (Sbaralea : *in Domino*) *eam praesentibus litteris excitantes, quatenus aliqua loca munita in terra tua, in quibus necessitatis tempore dicti Christiani se receptare valeant ; et custodiam aliquorum portuum, per quos, si urgeret necessitas et suaderet utilitas, valerent terram egredi, et reintrare cum festinato subsidio pro defensione personarum et rerum, retento tibi principali dominio, consignare procures.*

pourrait lui dire au sujet du salut de son âme, comme si c'était une parole directe du Pontife !

Une lettre du même jour est adressée aux chrétiens résidant au diocèse de Marrakech (1). Obligé par ses fonctions à une sollicitude générale envers toutes les églises, le Souverain Pontife se sent particulièrement lié à celles qui relèvent directement de lui et qui se trouvent aux extrémités du monde, au milieu de nations étrangères à la religion chrétienne. L'église du Maroc est de celles-là *sola et unica in partibus ipsis filia Romanae Ecclesiae* ; aussi le Pape a-t-il choisi pour la guider un membre de l'ordre franciscain, ordre de fondation récente à la vérité, mais déjà plein de mérites, qui *virtuose apud militantem et triumphantem Ecclesiam meritis profecit et exemplis*. Cet homme choisi est le frère Lope, religieux pénétré de la crainte de Dieu, remarquable par ses vertus et par sa science, habile dans les affaires temporelles, prudent aux choses spirituelles (2) ; son choix est de la part du Siège Apostolique un témoignage de bienveillance et profitera au diocèse. Que ses nouveaux diocésains le reçoivent avec joie et déférence et qu'il lui obéissent ou qu'il craignent l'exercice de son autorité !

Mais la juridiction de frère Lope, qui est ordinaire pour les fidèles du diocèse de Marrakech, est étendue par une décision spéciale, — ainsi qu'il en avait été pour son prédécesseur le frère Agnello, — à tous les chrétiens des *partes Africanae*, c'est-à-dire toute l'Afrique du Nord, de la Tunisie à l'Océan.

Le Souverain Pontife en avertit les intéressés (3) et recommande le nouvel évêque aux princes de Tunis, Bougie et Ceuta (4), en leur demandant d'assurer au frère Lope et à tous ses collaborateurs la plus grande

(1) Lettre *In eminenti specula* ; Berger, n. 2243 ; dans Sbaralea, p. 439.

(2) « ... *Vir utique Deum timens, insignis virtutibus, scientia decoratus, providus in temporalibus et spiritualibus circumspectus* ».

(3) Lettre datée du 19 décembre ; *Reg. Vat.* 21, f. 354 v. ; Berger, n. 2339 ; Sbaralea, p. 444 sq. ; De Mas-Latrie, *loc. cit.*, pp. 15 sq.

(4) Lettre *Pater spiritum* du 25 octobre ; Berger, n. 2244 ; Sbaralea, p. 345. Le titre est dans le *Reg. Vat.* 21, f. 343 : *Illustri... Regi Tunici* (Sbaralea : *Tuneti*), *Deum diligere et timere*. Il est dit ensuite que la même lettre a été écrite *Illustri Regi Cepte*, d'où Sbaralea a tiré *Capsae* (Gafsa), et *Illustri Regi Bugie*. De Mas-Latrie, qui a correctement « Tunici » et « Cepte », *Documents*, p. 13, s'est laissé influencer dans son introduction par la mauvaise lecture de Wadding et Sbaralea, car il y a écrit Gafsa, *Intr.*, p. 125.

liberté de relations avec les chrétiens qui se trouvent sur leur territoire (1).

D'autres lettres encore, — car on n'a pas eu crainte de les multiplier, — ont pour but de faciliter au nouvel évêque et à ses collaborateurs l'accomplissement de leur tâche apostolique (2). Elles sont adressées aux chrétiens des provinces maritimes d'Espagne et aux autorités ecclésiastiques et laïques de divers ports ou de sièges dont la juridiction s'étendait jusqu'à un littoral maritime. En Méditerranée elles sont envoyées à l'archevêque de Gênes, à l'évêque de Marseille et à leur peuple, aux archevêques et aux conseils de Narbonne et Tarragone, aux évêques et aux conseils de Barcelone, Valence et Majorque ; pour l'Océan, à l'évêque de Bayonne et à son peuple, au conseil de Saint-Sébastien dans le diocèse de Pampelune, à ceux de Castro Urdiales, Laredo et Santander (3) dans celui de Burgos, à l'évêque et au conseil d'Oporto, à l'évêque et au peuple de Lisbonne. Des recommandations analogues sont adressées à tous les ministres, custodes, gardiens et religieux de la famille franciscaine (4) et aux maîtres et frères des deux ordres militaires espagnols de Saint-Jacques et Calatrava (5).

Un dernier document est une circulaire en forme de passeport, demandant libre passage et sauvegarde pour Lope et ses compagnons. Faite, semble-t-il, en plusieurs expéditions, cette lettre était adressée, d'après le registre, aux rois d'Aragon, de Navarre, de Castille et de Portugal,

(1) ... *Ipsos cum Christianis, sicut consueverunt, ibidem permittas libere conversari.*

(2) Lettre du 18 octobre : Berger, n. 2245 ne cite qu'une petite partie des destinataires ; Sbaralea, p. 131 : ... *Venerabili Fratri nostro Marochitano Episcopo ad cultum Divini nominis ampliandum... quam viriliter assistatis...*

(3) Les trois ports sur l'Océan appartiennent à la Vieille Castille. Santander s'appelait alors « Portus s. Emeterii », en l'honneur du martyr de Calahorra, s. Emètre, cf. Florez, *España Sagrada*, t. XXVII, Madrid, 1772, pp. 47-49. Sbaralea écrit, après Wadding : « Episcopo s. Emeterii Burgen. Diocesis », mais le *Reg. Vat.* 21 porte : « Consilio s. Emeterii Burg. Dioc. ». Santander, à qui une fausse étymologie a fait prendre tardivement le nom de « Fanum s. Andreae », n'est devenue siège d'un évêché que le 17 décembre 1754, cf. Gams, *Series episcoporum*, Ratisbonne, 1873, p. 68. On trouve cependant « s. Andreas » comme siège d'un évêché sur la carte de la péninsule ibérique avec les divisions ecclésiastiques depuis l'époque maure dans Spruner-Menke, *Handatlas für die Geschichte des Mittelalters...*, 3e éd., Gotha, 1880, carte 18 !

(4) Lettre du 23 octobre ; Berger, n. 2250 ; Sbaralea, p. 433 : «... *Venerabili Fratri Nostro Marochitano Episcopo et sociis suis, ac aliis, quos ab eo pro suis et Ecclesiae Marochitanae negotiis mitti contigerit, in omnibus, quibus poteritis, commode impendatis consilium, auxilium et favorem...* ».

(5) Lettre du 30 octobre ; Berger, n. 2251 ; Sbaralea, p. 436.

ainsi qu'à tous les chrétiens d'Afrique ; tous ceux à qui elle parviendra sont invités à en tenir compte : barons, roturiers, archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, archiprêtres, autres prélats ou simples clercs (1).

On voit qu'il ne s'agit pas d'une mise en route banale et que le Pape attachait une importance capitale à la mission de son envoyé. L'éloignement de Marrakech et sa situation en plein pays musulman ne suffisent pas à justifier un tel luxe de mesures préliminaires. Si le Pape demande nommément à quatre souverains, à neuf archevêques ou évêques, aux autorités de tous les ports d'où l'on partait plus communément pour le Maroc, puis éventuellement à tous les enfants de l'Église, laïcs ou ecclésiastiques, d'aider de tout leur pouvoir l'œuvre de frère Lope, c'est qu'il entrevoyait pour l'église catholique, en ce pays comme en Asie centrale, de grandes possibilités de développement.

Aussi bien le Pape ne considère-t-il dans le troupeau confié à l'évêque de Marrakech que les chrétiens vivant librement en territoitre musulman. Il y avait alors dans toute l'Afrique du Nord, un grand nombre d'esclaves chrétiens : prisonniers de guerre entraînés avec femmes et enfants par les armées berbères au cours de leurs razzias à travers la péninsule ibérique, ou captifs enlevés un peu partout dans le bassin méditerranéen par les corsaires du littoral barbaresque. La chrétienté s'émouvait volontiers au récit des souffrances endurées par ces malheureux, exposés sans cesse à la tentation de renoncer à leur foi dans l'espoir d'un traitement plus doux. Aux environs de l'an 1200, les deux ordres religieux des Trinitaires et des Mercédaires avaient été fondés dans le but de leur venir en aide matériellement et spirituellement. Et, sans doute, frère Lope et ses collaborateurs devaient-ils être pleins de compassion pour ces pauvres abandonnés, mais il n'est pas question d'eux dans les lettres d'Innocent IV aux souverains musulmans. Écrivant aux princes de Tunis, Bougie et Ceuta, le Pape mentionne que la plupart des chrétiens fixés dans leurs territoires y sont adonnés au négoce (2) ; mais les chrétiens du diocèse

(1) Lettre du 23 octobre ; Berger, n. 2246 ; Sbaralea, p. 434, où il n'est fait mention que du roi d'Aragon. Les rois de Navarre, Castille et Portugal, ainsi que les chrétiens d'Afrique sont mentionnés à la p. 435, après une autre lettre, selon une formule empruntée à Wadding, sans collation du registre, et mal placée.

(2) « ... *Cum igitur, sicut accepimus, sub Potentatus magnifici tui sceptro plures permaneant Christiani ; et illuc accedant quam plurimi pro suis mercimoniis exercendis...* ». On pourrait, sans doute, recueillir encore dans les archives des pays, qui

de Marrakech sont d'un autre genre : ils y sont venus, dit le Pape, introduits par les prédécesseurs du Sultan (1), et c'est au moins en partie sur eux que repose la défense de la dynastie. Or, il y eut bien au Maroc, dès le règne du cinquième almoravide, 'Alî ibn Yûsuf ibn Tâsfîn, dans la première moitié du XIIe siècle (2), un corps d'auxiliaires chrétiens ; mais ils avaient été recrutés par les Almoravides parmi leurs prisonniers, et la plupart d'entre eux périrent dans les combats ou quittèrent l'Afrique lors du triomphe des Almohades. Ce n'est donc pas au sort de ces milices, sorties de l'esclavage, qu'Innocent IV s'intéressait lorsqu'il envoyait au Maroc frère Lope, mais à une nouvelle troupe, entrée librement au service du sultan, et comme telle, jouissant d'une particulière considération. En 1228, ayant à lutter contre son neveu Yaḥyâ al-Mu'taṣim proclamé au Maroc (3), Abû 'l-'Alâ Idrîs al-Ma'mûn avait obtenu de Ferdinand, roi d'Aragon, l'autorisation de lever dans ses états un corps de 12.000 cavaliers chrétiens. Mais le roi d'Aragon avait exigé que le prince musulman promît de construire une église à Marrakech, d'autoriser les sonneries de cloches, de garantir aux miliciens et à leurs familles le libre exercice de leur culte ; bien plus, il devait leur interdire de passer à l'islam, tandis que les musulmans de ses États pourraient, sans être inquiétés, embrasser la foi chrétienne. Vainqueur, grâce à ces auxiliaires, al-Ma'mûn avait pris, dans son premier sermon, une attitude, qui pouvait exciter chez les chrétiens de plus grandes espérances : ne s'était-il pas écrié devant un auditoire de musulmans dévoués à la mémoire du Mahdî Ibn Tûmart : « O hommes ! ne dites plus que le Mahdî est impeccable, mais appelez-le

étaient en relations avec l'Afrique du Nord, de précieux renseignements sur ce commerce, en plus de ce qui a été rassemblé déjà par Mas-Latrie et Heyd. Nous nous contenterons de signaler que les Catalans touchaient volontiers Bougie, Ceuta, et même les ports de la côte occidentale du Maroc, cf. A. de Capmany, *Memorias historicas sobra la Marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona*, Madrid, 1779, vol. I, part. III, pp. 80 sq.

(1) « *... et christianos in terram tuam per dictos praedecessores tuos introductos extulisti praesidiis et fovisti beneficiis opportunis...* »

(2) Cf. R. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, t. IV, Leyde, 1861, p. 263 ; F.-J. Simonet, *Historia de los Mozárabes de España*, Madrid, 1903, pp. 759-763.

(3) Cf. I. Hamet, *Histoire du Maghreb*, Paris, 1923, p. 130 ; R. Millet, *Les Almohades*, pp. 145 sq., d'après le *Rawḍ al-Qirṭâs*, pp. 358 sq. ; Mas-Latrie, *op. laud., Intr.*, pp. 72 sq., et cf. sur les milices chrétiennes de l'Afrique du Nord en général les nombreux passages indiqués au *Supplément*, p. 114, s. v. Milices chrétiennes, avec liste des alcades de ces milices.

séducteur misérable. Il n'y a point de Mahdî, si ce n'est Jésus, fils de Marie (1) ». Nous ne savons pas au juste ce que Ma'mûn fit pour ses auxiliaires chrétiens, mais il est certain que sous son deuxième successeur, ʿAlî al-Saʿîd, ils ne croyaient pas avoir obtenu tous les avantages sur lesquels ils comptaient. Le pape s'en plaint dans sa lettre *Gaudemus in Domino*. D'autre part, le souverain almohade a besoin de sa milice chrétienne, il semble disposé à en accroître l'effectif (2), et les chrétiens se porteraient volontiers au Maroc pour y guerroyer en sa faveur, heureux d'y porter par cette occasion la foi chrétienne, qui vient de reconquérir presque toute l'Espagne.

Le Pape entre volontiers dans les vues du sultan, mais il craint pour la vie ou le salut de ces chrétiens. L'idéal serait assurément que le sultan se convertisse à la foi chrétienne, le Pontife se fait pressant, il a recommandé tout particulièrement au frère Lope de prêcher la doctrine du salut au souverain. Pourtant il reconnaît que c'est affaire de conscience (3) ; alors il se retourne vers l'autre moyen d'assurer la sauvegarde des intérêts chrétiens : la constitution de places fortes, au bord de la mer principalement, pour permettre aux miliciens chrétiens, noyés dans la masse musulmane, de résister à une bourrasque ou de se replier vers leurs pays d'origine (4).

***

Les chroniques franciscaines n'ont gardé aucun souvenir de la manière dont se développa la mission de frère Lope, et Matuta y Gaviria (5) a été jusqu'à mettre en doute qu'il ait jamais pris possession effective du siège de Marrakech. On admet généralement qu'il était encore en curie le 28 février 1247, date à laquelle une bulle lui fut expédiée pour remédier, si besoin en était, à une irrégularité qu'il aurait pu encourir du fait de sa

(1) Millet, *op. cit.*, pp. 145-147, d'après *Rawḍ al-Qirṭâs*, p. 359.

(2) « ... *Propter quod probabili praesumptione tenemus, quod pia loca et Cristianae fidei sectatores in ditione tua positos geris in proposito augmentare...* ».

(3) « ... *Sed in hoc te tibi duximus totaliter relinquendum...*

(4) Cf. *supra*, p. 44, n. 3.

(5) *Memorias de los Obispos de Marruecos...* dans *Archivo Hispalense*, t. I, cité par le P. López, *op. cit.*, p. 416.

naissance (1), car le Souverain Pontife y mentionne que l'évêque a exposé sa supplique lui-même : *in nostra proposuisti praesentia constitutus.*

C'est le dernier point fixe dans la chronologie de frère Lope avant son départ pour le Maroc. On dit qu'il se trouvait encore en Espagne l'année suivante au siège de Séville dans la compagnie du roi d'Aragon, Ferdinand III (2). Mais cette ville ne capitula que le 23 novembre 1248 et l'on a quelque peine à croire qu'un messager d'Innocent IV aurait ainsi tardé à remplir sa mission (3). Il se peut toutefois que l'évêque de Marrakech ait éprouvé de grandes difficultés pour le recrutement des collaborateurs qu'il estimait indispensables ; les nombreuses lettres de recommandation dont il s'était muni, la lettre du Souverain Pontife aux archevêques, évêques, etc., leur enjoignant de veiller à ce que soient respectés les biens de ceux qui se trouvaient au Maroc dans l'intérêt de la foi catholique (4), la concession aux laïcs décidés à y partir des privilèges de ceux qui allaient en Terre-Sainte (5), prouvent que, si quelques aventuriers étaient prêts à courir leur chance sous les étendards du sultan almohade, les éléments dont le concours pouvait être précieux pour l'évêque avaient besoin d'être encouragés.

Frère Lope apparaît ensuite dans des documents pontificaux du 17 mars 1251. La première de ces quatre lettres est écrite au procureur de l'église de Tolède, dont le fils de Ferdinand III, Don Sanche, était depuis quelques jours nommé archevêque, pour lui recommander de fournir à l'évêque de Marrakech les moyens matériels dont il aurait besoin, étant donné qu'il y a dans son diocèse une seule église et dépourvue de revenus. Se tenant aux seules données de cette lettre, certains auteurs se sont représenté le frère Lope installé à Séville dès le printemps de 1251 et y exerçant

(1) Cf. López, *op. cit.*, pp. 415 sq. La bulle se trouve dans le *Reg. Vat.* 21, f. 365 ; Berger, n. 2430 ; Sbaralea, t. I, p. 448.

(2) Cf. D. O. de Zúñiga, *Anales eclesiásticos y seculares de la muy noble y muy leal ciudad de Sevilla...*, t. I, Madrid, 1795, p. 83, s. an. 1251, n. 4. Nous ignorons par quelle voie se serait conservé le souvenir de la présence de frère Lope au siège de Séville ; le témoignage de Zúñiga, qui en parle *per transennam* à propos des événements de l'an 1251, aurait besoin d'être appuyé par quelque référence à un document ancien.

(3) Cf. E. Tisserant, *La légation en Orient du franciscain Dominique d'Aragon* dans *Revue de l'Orient Chrétien*, XXIV (1924), p. 234.

(4) Lettre du 23 octobre 1246, *Reg. Vat.* 21, f. 343 v. ; Berger, n. 2249 ; Sbaralea, t. I, p. 434.

(5) Lettre du 3 avril 1247 ; *Reg. Vat.* 21, f. 372 v. ; Berger, n. 2514 ; Sbaralea, t. I, p. 451.

dès lors à distance, le gouvernement de son église (1). D'autres au contraire ont prétendu que frère Lope, était resté au Maroc pendant onze ans consécutifs (2). Fleury avait mieux compris la suite des événements lorsqu'il écrivait (3) : « Mais quelques années après, l'évêque du Maroc étant venu à Lyon se plaignait au Pape que le roi n'avait pas donné aux chrétiens ses sujets, des places de sûreté comme le Pape l'en avait prié... » Fleury n'avait eu, pour écrire cette phrase, qu'à lire attentivement les quatre lettres pontificales de mars 1251 : trois commencent par les mots *Constitutus in presentia*, affirmant de la façon la plus nette que l'évêque de Marrakech s'était présenté personnellement au Souverain Pontife. Nous savons aujourd'hui, par la lettre du sultan, qu'il avait quitté Marrakech en juin 1250, après avoir séjourné un certain temps, et qu'il était parti, de sa propre initiative, pour exposer au Pape le résultat de son ambassade.

Dès lors tout est clair dans la mission du frère Lope, envoyé au Maroc pour y examiner la situation des auxiliaires chrétiens à la solde des souverains almohades, et leur obtenir les garanties indispensables. Bien que les promesses d'al-Ma'mûn n'aient été que très imparfaitement tenues, peut-être seulement celle relative à la construction d'une église à Marrakech, — les termes de la lettre adressée au sultan en 1246 ont été aussi bienveillants que possible. Le pape a remercié le prince, et, s'il a exprimé des désirs, c'est parce que la périlleuse situation des chrétiens, perdus au milieu d'une population hostile, l'exigeait. Confiant dans l'habileté de son envoyé, Innocent IV essaye d'obtenir du sultan le minimum des garanties indispensables. La lettre de Murtaḍâ démontre brutalement la stérilité de cette intervention. Il ne saurait être question de conversion ; bien éloigné du langage d'al-Ma'mûn, Murtaḍâ demeure dans le plus farouche unitarisme, fidèle au Mahdî ; dans l'exaspération de sa foi religieuse, il répond au Pape avec plus d'arrogance que les émirs de Syrie ou le sultan

(1) *Reg. Vat.* 22, f. 59 v ; Berger, n. 5171 ; Sbaralea, t. I, p. 572 : « ... *Quod idem Episcopus... tibi et Ecclesiae Toletanae plurimum utilis esse potest et ad supportandum incumbentia tibi onera te iuvare ; sibi in Toletana moranti provincia ab ecclesiis et monasteriis tuæ civitatis et diocesis, ac ipsius provinciæ facias in necessariis liberaliter provideri...* ». Le P. López écrit, *loc. cit.*, p. 418 : « Em el año de 1251 estaba Fr. Lope en Sevilla, desde donde continuaba gobernando su diócesis ».

(2) Castellanos, *op. cit.*, p. 156.

(3) *Histoire ecclésiastique*, l. LXXXII, n. 49, t. XVII, Paris, 1742, p. 347.

du Caire (1). Il n'y a pas davantage à espérer sur le terrain politique ; à la demande précise des refuges à constituer, le sultan répond par des formules hautaines toutes pleines de réserves : « Nous confirmons, donc, *dans la mesure où cela est légitime*, nos raisons d'union avec vous et nous renouvelons, *autant qu'il convient de le faire*, l'assurance de notre considération... ».

On comprend, dès lors, que le Pape ait jugé inutile de renvoyer Lope à Marrakech et lui ait assigné Séville pour résidence habituelle. De là il pourrait plus facilement recruter des ouvriers apostoliques pour les diverses plages de l'Afrique du Nord sur lesquelles il avait juridiction et se procurerait de plus abondantes ressources, tandis qu'il viendrait en aide par son expérience et par ses conseils aux princes espagnols encore engagés pour longtemps dans la guerre de libération.

Le Pontife ne renonçait pourtant pas à secourir les chrétiens demeurés sous la domination almohade ; il écrivit au sultan une lettre plus pressante pour obtenir la constitution de places de sûreté au bord de la mer (2). Cessant d'inviter le prince à la foi chrétienne, — son refus avait été trop catégorique, — il se contente de lui montrer qu'il y va de l'intérêt de sa dynastie. Si les chrétiens ne reçoivent pas les garanties dont ils ont besoin, ils seront déliés par l'évêque de leurs obligations envers le sultan et l'on empêchera le recrutement de nouveaux auxiliaires (3).

Dans ses lettres à l'évêque de Marrakech (4) et aux chrétiens résidant

(1) Il ne faudrait cependant pas croire qu'ils mettaient le nom du Pape avant le leur au début de leurs lettres, comme il semblerait d'après les traductions conservées dans les registres pontificaux et publiées par Rainaldi, *Annales ecclesiastici*, an. 1247, nn. 57, 69, t. XII, Rome, 1646, pp. 637, 639. On voit, en effet, dans un traité entre Pise et le roi de Tunis en 1157, dont les deux expéditions originales, arabe et latine, existent encore, que l'évêque de Pise est nommé le premier dans le texte latin et le deuxième dans le texte arabe, Mas-Latrie, *op. laud.*, *Doc.*, p. 23, d'après Amari, *Diplomi arabi*, p. 1.

(2) Lettre *Constitutus in præsentia* du 17 mars 1251 ; *Reg. Vat.* 22, f. 59 v ; Berger, n. 5172 ; Sbaralea, t. I, p. 573 : « ... *tu preces ipsas super hoc negligens adimplere, id efficere omisisti... Excellentiam tuam iterato monendam duximus et rogandam, quatenus munitiones et castra præfata Christianis ipsis, ut ibidem tueri se possint absque qualibet difficultate concedas...* ».

(3) » ... *Alioquin memorato Episcopo litteris nostris iniungimus, ut Christianos in illis partibus degentes a tuo servitio revocare ac aliis, ne illuc transeant, inhibere procuret...* »

(4) *Reg. Vat.* 22, f. 60 ; Berger, n. 5173 ; Sbaralea, t. I, pp. 573 sq.

au Maroc ou disposés à y passer (1), le Pape, prévoyant que son ultimatum n'aurait aucun effet, donne déjà des ordres pour l'exécution de ses menaces. Alors que dans le dossier de 1246, tout tendait à favoriser le départ des chrétiens au Maroc, il n'est plus question, en 1251, que de l'empêcher. Cette volte-face a été causée par la lettre de Murtaḍâ et le rapport de frère Lope.

16 octobre 1925.

Eugène TISSERANT, Gaston WIET.

(1) *Reg. Vat.* 22, f. 60; Berger, n. 5174. Sbaralea n'a pas donné le texte de cette lettre, dont la substance est semblable à celle de la précédente.

NOTES DE DIALECTOLOGIE ARABE

ÉTYMOLOGIES MAġRIBINES

Sous ce titre, dont l'imprécision est voulue, on trouvera une série de 55 notules portant exclusivement sur des termes maġribins — marocains pour la plupart — qui, appartenant aux parlers arabes ou berbères, présentent un rapport étymologique avec des mots « européens » (1).

Dans la majorité des cas, c'est avec des mots latins ou romans qu'ils sont en relation, mais cela n'implique pas forcément qu'il s'agisse toujours d'emprunts faits à l'Europe par l'Afrique et certains, ceux notamment qui appartiennent au lexique de la flore spontanée, pourraient bien être des termes « circum-méditerranéens » anciens, empruntés *indépendamment* par les envahisseurs, Italo-Celtes, d'une part, et Berbères, d'une autre, aux occupants antérieurs des régions maritimes. C'est sans doute cette possibilité que Schuchardt envisage quand, à propos de latin *cerrus* = maġribin *kĕrrūš* (*Roman. Lehnwörter*, p. 75), il se demande si l'on n'a pas affaire à un mot préromain, *vorrömisch*.

Cette hypothèse de l'origine « circum-méditerranéenne » des mots communs à l'Afrique et à l'Europe se trouve d'ailleurs étayée par cette constatation que plusieurs formes africaines sont en rapport étroit avec des formes grecques, mais non avec les formes latines correspondantes.

(1) Elles constituent donc une petite contribution aux travaux d'ensemble de Simonet (*Glosario de voces ibéricas y latinas usadas entre los Mozarabes*, Madrid, 1888) et de H. Schuchardt (*Die romanischen Lehnwörter im Berberischen*, Wien, 1918).

L'ouvrage de Guillermo Rittwagen, *De Filologia Hispano Arabiga, Ensayo critico* (Madrid, 1909, 168 p.) contient, aux pages 101-168, un *Glosario de voces arabe-marroquies de origen iberico* (=greco-latino, hispano-latino, greco-castellano y moderno) qui donne un assez grand nombre de termes passés, à l'époque moderne, d'Espagne au Maroc et qu'on ne trouverait ni dans le *Glosario* de Simonet, ni dans le *Vocabulario* de Lerchundi ; mais j'ai laissé à dessein cette catégorie d'emprunts en dehors de mes recherches.

***

C'est à dessein que j'ai réuni dans cet article des mots qui appartiennent aux catégories les plus variées et qui, à des époques bien différentes, ont été empruntés aux sources les plus diverses. Je ne me dissimule pas que l'idéal eût été de pouvoir établir, pour chacun d'eux, quel fut son point de départ en Europe, pour quelle raison, par quelle voie et grâce à quel intermédiaire il a été introduit en Afrique, dans quelle région de ce continent il s'est acclimaté et dans quelles conditions il s'y est répandu par la suite. L'établissement de pareilles généalogies serait du plus haut intérêt pour l'histoire de la civilisation dans le bassin occidental de la Méditerranée et elle permettrait d'élaborer de sérieux systèmes de phonétique de passage. Toutefois, pour mener à bien ce travail, il faudrait que le rôle civilisateur des colonies grecques de Tripolitaine, de Sicile et de Bétique eût été étudié sérieusement et que l'on fût arrivé à préciser les dialectes qu'on y parlait. D'un autre côté, la part qui revient aux Néo-Puniques dans l'introduction de la civilisation méditerranéenne en Afrique Mineure, et cela à la faveur de la paix romaine, reste encore à préciser au même titre que l'importance et l'influence de l'occupation byzantine. Et tout cela ne peut être que l'œuvre de spécialistes. Cependant, en attendant le résultat de leurs travaux, j'ai cru qu'il pouvait être utile de proposer un certain nombre de rapprochements dont plusieurs, selon moi, peuvent être considérés comme de sérieuses étymologies.

***

CLASSEMENT MÉTHODIQUE DES TERMES ÉTUDIÉS

Morphologie.

Suffixe marquant le pluriel : n° 21.

Lexicographie.

A. — La Nature et la Vie rurale.

Eléments : n° 25 ;
Toponymes : n° 10 ;
Végétaux spontanés : nos 2, 11, 14, 15, 22, 28, 31, 32, 44, 48, 49, 50, 52, 54 ;
Végétaux cultivés : nos 8, 13, 18, 24, 26 ;
Activité agricole : nos 1, 12, 33, 36, 39, 41, 42, 43, 55 ;
Charrue : nos 3, 19, 23, 40.

B. — L'Homme.

Parties du corps : nos 5, 33, 47, 53 ;
Alimentation : n° 37 ;
Costume : nos 7, 35, 40, 45 ;
Habitation : nos 4, 9, 17, 43 ;
Feu : nos 34, 38 ;
Ustensiles divers : nos 20, 29, 46.

1. — Berb. *iger* « champ cultivé » (Schuchardt, p. 50 ; Laoust, *Mots et choses*, p. 258, n. 1) a été rapproché avec raison du latin *ager* ; mais il faut aussi penser au grec ἀγρός, au sumérien *agar* et à l'accadien *ugaru* qui ont tous le même sens. (Cf. Autran, *Sumérien et Indo-Européen*, p. 79.)

***

2. — Ar. Jbāla sept. *bḗibṝṣ* (Bni Ḥozmar *bḗibṝṣ*) « sorte d'oignon sauvage (scille?) à fleurs blanches » peut être rapproché du latin *bulbus*, grec βολβός *(blbs>*bbls>bbrz)*. On trouve dans le *Supplément* de Dozy les formes suivantes : بلبوس « ornithogale, churle, terre-noix » Bc ; pl. بلابيس « lis sauvage » Payne Smith 1033. — بلبوش (vocalisé *balabūš*) « toutes sortes de plantes bulbeuses comestibles ou non » Gloss. Manç. ; Ibn el-Baiṭār a, selon les manuscrits, بلبوس et بلبوش. — بَلْبوزة « bouton de fleur » Cherb.

A ces formes, il faut ajouter les suivantes que cite M. Ben Cheneb (in *Mots turks et persans conservés dans le parler algérien*, p. 22) : *belbûz* « bulbe d'asphodèle » ; *belbûza* « gros sachet non cousu contenant de l'argent », on dit aussi *belwâz*. — Il semble bien que c'est à tort que cet auteur en a fait des emprunts turcs.

Dans le Ġarb (El-Qṣar) et chez certains des Jbāla voisins de cette région, on connaît un *blḗillūz* « hampe d'asphodèle », dont les correspondants berbères ont été également rapprochés par M. Laoust de *bulbus* et de βολβός (Cf. *Mots et choses*, p. 506) ; les Rhōna et les Anjra disent *bḗibḗllūz*.

***

3. — Ar. Faḥṣ de Tanger et Anjra, *bĕrṭāq*, *ābĕrṭāq* « aiguillon de laboureur » ; cf. latin *pertĭca* « perche, gaule ».

***

4. — Ar. des villes du Maroc sept. *bḗršla* « toiture en bâtière, » constituée par des voliges clouées sur des poutrelles ». Ce mode de couverture est employé spécialement pour les nefs de mosquée et pour certaines rues des *sūq*-s. Le mot doit provenir d'un dérivé roman hispanique du latin *barcella* « petite barque » et l'on comprend aisément qu'une telle toiture ait pu être comparée à une barque renversée.

Rapprocher, pour la sémantique :

1) du français *nef* et *voûte en* « *berceau* »;

2) de l'andalous *nawwa* = *tugurium* in *Vocabulista*, p. 208, cité par Simonet, *Glosario*, p. 397) qui est à rattacher, par des intermédiaires romans, au latin *nāuis*, *nāuĭa* « navire, barque »;

3) de l'andalous *nawwāla-nawwīla* « hutte de paille, chaumière ». Schuchardt (*Lehnwörter*, p. 63) a rapproché ce mot du latin *nauale*; j'y verrais plus volontiers un parent hispanique du latin *nāuĭcella* ou *nāuĭcula*;

4) de l'andalous *bárga* que P. de Alcalá, s. v. *casa pagiza*, donne comme synonyme de *nawwīla* et qui paraît se rattacher au latin *barca* tout comme les berb. *tabergent, tabergant*, etc. cités par Schuchardt (*Lehnwörter*, p. 52-53) avec les sens de « meule de céréales » (cf. tourangeau *bauge*), de « hutte » et de « tente de poils », et le kabyle *tabergent* « petit magasin pour la paille », *tibergent* « hutte pour remiser la paille » (cf. G. Huyghe, *Dict. kabyle-franç.*[2], p. 292, 318).

D'autre part, dans le Maroc du Nord, *nuwwāla* (pl. *nwāwŭl*) et *nwāla* (pl. *nwāil*) est bien — conformément à l'étymologie — la chaumière à base rectangulaire avec un toit en dos d'âne, à deux pentes, tandis que *qabbūs(a)* et *qarbūs* (cf. *infra*, n° 43) y désignent la chaumière à base circulaire couverte d'un toit conique.

***

5. — Ar. Tanger *buṛuqqóša* « verrue sur la main » se rattache au latin *verrūca* auquel on attribue une origine celtique. L'origine directe de la forme tangéroise doit être un pluriel roman **berrucos* qui a été traité comme un collectif. L'espagnol et le portugais ont *verruga*, l'italien *verruca*; l'espagnol connaît en outre *berrueco* « espèce de tumeur qui se forme dans l'œil ». L'andalous avait *berrūqa* et *borrûqa* (cf. P. de Alcala, s. v. *berruga*).

***

6. — Ar. Jbāla sept. *ābĕrkūl*, pl. *ābrākĕl* (Bni Ḥozmar, au Sud de Tétouan, *aférkūl*) « petit de sanglier » et plaisamment, par extension, « jeune enfant » (1), du latin *porcŭlus*, par l'intermédiaire d'une forme romane hispanique.

(1) A rapprocher, pour la sémantique, de l'ar. Jbāla sept. *abžāṷ* « petit d'animal » et, plaisamment, par extension « jeune enfant ».

***

7. — Ar. Tanger *bŏṛnāṭa* « de couleur noire (drap) » dérive de l'espagnol ancien *bruneta* (aujourd'hui *brunete* « drap noir grossier ») que l'andalous avait emprunté (cf. P. de Alcala, s. v. *bruneta paño*).

***

8. — Ar. de Collo *bīfoṛ*, Nord Tunisien *bīθaṛ*, Maltais *baitar* « figues-fleurs » (ap. W. Marçais, *Textes de Tanger*, p. 235), Mascara, Médéa *bīθāṛ*, Tlemcen *bīfāṛ* « espèce particulière de figues-fleurs » (communication de M. W. Marçais), dérivent du latin *bĭfĕr* « qui porte deux fois dans l'année (arbre, et spécial. figuier : *fīcŭs bĭfĕra*) ». L'espagnol ancien avait *bevra* (mod. *breva*) « figue-fleur ». Pour la permutation *f* × θ, cf. W. Marçais, *Ūlâd Brāhîm*, p. 20.

Dans le bassin oriental de la Méditerranée, l'arabe de Syrie connaît *daiθūr* et *daifūr* « figues précoces » (cf. Buṭrus el-Bustānī, *Muḥīṭ el-Muḥīṭ*, I, p. 626 ; Rašīd ʿAṭīya el-Lubnānī, *Ed-Dalīl, ilä murādif el-ʿāmmī waddaḫīl*, Bairūt 1898, p. 137 ; Bocthor, *Dict. franç.-arabe*, s. v. *Figue*). Ces formes avec *d* initial et voyelle *ū* longue de deuxième radicale, dérivent du grec δίφορ[ος] « qui donne deux récoltes par an » (cf. *ZDMG*, 1906, p. 369), correspondant exact du latin *bĭfĕr*. Il est à noter que l'alternance *f* × θ se retrouve en Syrie comme au Maġrib.

Il ne faut sans doute pas séparer de cette série le *dīfāl (et-tīn ed-dīfāl)* « sorte de figue » que cite Ibn el-ʿAwwām dans son *Traité d'Agriculture* (cf. Dozy, *Suppl.*, s. v.).

***

9. — Ar. Anjra *bĕlž* « sorte de serrure en bois » (cf. également Biarnay, *Notes posthumes*, p. 105, l. 8), ar. Tanger *bĕllĕž* « fermer une porte au verrou », ar. Nord-Est algérien et Tunisie *blež* « verrou » (cf. W. Marçais, *Textes de Tanger*, p. 235) dérivent de l'andalous *pilž* (cf. P. de Alcala, s. v. *aldaba* et *pestillo* = *pilch*). Ce dernier se rattache au vieil espagnol *berrojo* (port. *ferrolho*, franç. *verrouil*) qui a son origine dans le latin *uĕrŭcŭlu(m)*, litt. « petite broche ». L'étymologie proposée par Simonet (*Glosario*, p. 438) est inadmissible.

***

10. — Toponyme *bĕlyūnĕš* (en graphie espagnole : *Bullones*) « localité

de l'Anjra, sise à environ 8 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Ceuta » est, avec une métathèse, le roman hispanique *bunyólex* « vignobles » (cf. Simonet, *Glosario*, p. 62). Voici les témoignages des auteurs anciens « Bĕlyūnĕš, grande bourgade peuplée, abondante en fruits » (El-Bakrī, qui écrivait en 460/1067-68, éd. De Slane², p. 106, l. 1). El-Idrīsī qui écrivait en 548/1154 lui donne le même nom mais l'un des manuscrits fournit la leçon *Bĕnyūlĕš* qui reproduit fidèlement la forme hispanique. Léon l'Africain, au XVIe siècle, dit que c'est « un lieu qui, pour le grand vignoble qui y est, s'appelle *vignognes* (éd. Schefer, vol. II, p. 252) ; on ne saurait être plus explicite (1).

***

11. — Ar. Jbāla orient. (Bṛānĕṣ) *ṭbūda*, *ṭābūda*, « sorte de jonc à tige épaisse dont on fait des coussinets que l'on place sous le joug ». Ce mot est répandu dans tout le Maġrib, sous les formes *abūda*, *tabūda*, *tibúdda* (cf. Laoust, *Mots et choses*, p. 484 et 499) et on le retrouve dans des topo-

(1) Cet exemple de toponyme roman appliqué à un point du territoire marocain est loin d'être unique. Sans parler de *ʿd-dḍimūs* cité plus loin et qui paraît remonter à la période romaine, tout comme *sĕbṭa* « Ceuta », on trouve encore dans El-Bakrī (*op. cit.*) :

قب منت (p. 106, l. 20) « montagne entrant dans la mer, au sud de Ceuta, entre le wâdî Asmîr, au nord, et le wâdî Alîlä, au sud ». C'est le *Cabo Negro* moderne dont le nom est à rapprocher de celui de l'oued Negro qui coule à une douzaine de kilomètres plus au nord ; El-Bakrī cite déjà ce dernier sous la forme وادي نجروا dont le second élément pourrait bien, lui aussi, être d'origine romane. D'après l'explication d'El-Bakrī, قب منت doit représenter **Cab^o Mont^e* « le cap constitué par une montagne, la montagne formant cap ».

فرطنانش (p. 109, l. 12) « Iles Fortunées, en arabe : الجزائر السعيدة » situées dans l'Océan en face de Tanger et à la hauteur du mont Atlas (جبل ادلنت). C'est le roman *fortunates*, transcrit **furṭunātiš* et exactement traduit par l'arabe سعيدة « heureuses ».

اشبرتال (p. 113, l. 12) « montagne faisant face à Trafalgar, à quatre milles à l'ouest de Tanger ». C'est aujourd'hui le Cap Spartel. La carte pisane anonyme (début du XIVe siècle) étudiée par Massignon (*Le Maroc... d'après Léon l'Africain*, p. 59) connaît *Spartella* ; il faut donc lire l'arabe : **išbartāl*, représentant un roman **spartel-*, latin *spartārium* « endroit où pousse du sparte » (Cf. Simonet, p. 192), du latin *spartum*, grec σπάρτος.

Si j'ai insisté plus spécialement sur l'origine romane de Belyounech, c'est que plusieurs auteurs européens ont attribué à ce toponyme diverses étymologies arabes qui ne paraissent reposer sur rien de sérieux (Cf. Massignon, *op. cit.*, p. 242, < Ar-Riadh Bani Younous , d'après Abu'l-Fidâ ; G. Yver, art. *Ceuta*, in *Enc. Islām*, < Bū Yūnus, Bū Yūnaš).

nymes de l'époque romaine : Tabuda « ville de Numidie » (Peut.), Tabudĭum « ville de Libye » (Plin. 5, 37). Il est à rapprocher du lat. *bŭda*, attesté avec le sens spécialisé de « mèche en papyrus » (cf. *bŭdĭnārĭus* « celui qui tresse des couvertures en natte ») et dont Simonet (*Glosario*, p. 59) a donné la liste des correspondants romans, italiques et hispaniques ; il est intéressant de relever dans celle-ci la forme portugaise *tabúa* avec un préfixe *ta-* qui rappelle singulièrement l'article féminin berbère (1). (Cf. Schuchardt, in *Zeitschrift für romanische Philologie*, vol. 33, 1909, p. 349).

Chez les Jbāla sept., une plante analogue et, servant au même usage, porte le nom d'*abĕrdi* qui, malgré son aspect berbère, se rattache à l'arabe ancien *bardī* « papyrus ». Il resterait à déterminer quels sont les rapports possibles qui unissent *būda* et *bardī* d'une part, à πάπυρος et à βίβλος-βιβλίς-βάβλος d'autre part.

***

12. — Ar. des parlers bédouins du Ġarb et des Dukkāla *bĕrnīša* « terre en jachère » est à rattacher au latin *ueruactum* par l'intermédiaire de formes romanes. Le castillan mod. a *barbecho*.

***

13. — Berb. des Ait ʿAṭṭa et des Ichqern *tibuašin*, *ṯibaušin* « gesces »

(1) D'autres mots caractérisés par un *ta-* berbère se retrouvent d'ailleurs dans les parlers hispaniques :

esp. *tagarnina* « sorte de petit cardon comestible » (Cf. Schuchardt, p. 26 ; Dozy, *Suppl.*, I, p. 149) ;

esp. *atahorma* « sorte d'aigle à queue blanche » ; ar. d'Esp. *tafurma* « femelle du faucon » (in *Vocabulario*) ; *ap.* P. de Alcala *tafórma* (s. v. *Atahorma*) ; ar. Dukkâla sept. *tāfĕrma* « sorte de gros oiseau de proie ; aigle de rivière (?) » ;

esp. *atarjea*, *atajea* « rigole d'irrigation », du berb. *targa*, *tarya*. L'étymologie arabe proposée pour le mot espagnol par M. Jerzy Kurylowicz (*Quelques mots romans d'origine orientale*, in *Rocznik Orjentalistyczny*, t. II, p. 251) est inadmissible : son *at-tarǧiia*^{tu} est forgé de toutes pièces et ne pourrait signifier que l' « action de maçonner les parois d'un puits ».

— P. de Alcala d'autre part, donne, comme usités en arabe andalous : *tacarnîna* « cardo lechar » (p. 140), = *taqarnîna* ; *tagándeç*, syn. *aquir cárha* « pelitre » (p. 346) = *taγándes*, *ʾāqir qárḥa* ; *teheleguîn* « quixones, yerua de comer » (p. 364) = **tehelewîn*.

Peut-être faudrait-il ajouter à cette liste esp. *tagarote* « espèce de faucon d'Égypte », que l'on fait d'ordinaire dériver de l'ethnique arabe *tahurtī* « originaire de Tahurt ou Tiaret » ; mais, comme a bien voulu me le faire observer M. David Lopes, à qui ces questions sont familières, l'accentuation fait difficulté car les ethniques ont régulièrement, en andalous, l'accent tonique sur le *ī* final (cf. *jabalí*, *guadamecí*, etc.).

(cf. *Mots et choses*, p. 495, 501), où la partie essentielle du mot est *bauš*, est à rapprocher du latin *uĭcĭa*, acc. plur. *uicias*, et du grec βίκος–βικια (1), βίκιον « vesce », ainsi que de la série voisine : latin *ăphăca* grec ἀφάκη, qui a le même sens ; l'espagnol moderne a *afáca* et *arvéjo-arvéja* « vesce ; sorte de pois-chiche ». A noter cependant que M. Laoust (*op. cit.*, p. 495) considère *ṯibaušin (ti-bauš-in)* comme provenant directement de *a-bau* « fève » (lui-même apparenté au latin *făba*) par l'adjonction d'une terminaison *-š* à valeur diminutive.

***

14. — Ar. des Jbāla orient. (Bṛānĕṣ sept.) *ṯāqqa* « if, sorte de genévrier arborescent » ; Berbère, ap. Laoust, *taga* « genévrier » (Iḥāḥan) p. 490, *ṯåqa* (Izâyân) p. 506, *tiqqi* (Warzazat) p. 490, *tiqi* (Igliwa) p. 490. Les mots de cette série ont été rattachés par Schuchardt (p. 23) au latin *bāca, bacca* « baie » dont le *b* initial serait tombé ; on pourrait penser aussi à *taxa* « sorte de laurier, arbre toujours vert » et à *taxus* « if » (2).

***

15. — Maġribin *ṯĕrfās* « truffes (coll.) à chair blanche » dérive d'un pluriel roman **trufas*, avec ressaut de la voyelle brève au delà de la liquide. Le latin avait *tūber* qui, vraisemblablement par l'intermédiaire d'une forme **tufer*, a donné le piémontais *truſa*, provençal *truſa*, français *truffe*. L'italien a *tartufo* que l'on a rapproché de *terræ tuber* (**terrae tufer*), le sicilien

(1) C'est cette forme que donne Ibn el-Baiṭār sous la graphie arabe بيقية *bīqiya* ou *bīqya* (?). Cf. trad. Leclerc, I, p. 298.

(2) Ce mot est également passé en marocain sous une seconde forme qui paraît moins ancienne et vraisemblablement hispanique. C'est *ṯaḫš*, qu'Ibn el-Baiṭār (trad. Leclerc, II, p. 404) cite, d'après El-Ġāfiqī, sans l'identifier ; mais P. de Alcalá le connaît comme la traduction de l'esp. *tejo* « if ». Au Maroc, le mot est attesté anciennement dans deux passages du *Qirṭās* (lith. Fès, 1305, p. 21, l. 2 et 21) où Ibn Abī Zar', citant El-Burnusī, dit : 1° que (à une époque imprécisée) les abords du pont dit Qanṭarat 'Azīla, à Fès, étaient occupés par un fourré de *ṯaḫš*, de chênes à glands et de tamaris ; 2° qu'à l'époque de la fondation de Fès, le site de 'Ain 'Allūn était occupé par un fourré de *ṯaḫš*, de ronces, de férule, de fenouil et d'arbres sauvages. Actuellement, chez les Ṣĕnhāja d-ĕssrāir, *ḍḏḫš* serait un « arbre de montagne, analogue au cèdre et dont les branches traînent sur le sol » ; chez les Anjra, *ṯaḫš* désigne un conifère non identifié, du genre du *ʒárʒār*. Toutes ces formes dérivent de **taks (taxus)*. Peut-être faudrait-il y rattacher également le *terš* « taxus baccata » de Kabylie (cf. G. Huyghe, *Dict. kabyle-franç.*², p. 317).

catatufulu, l'espagnol *turma*, *cotufa*, *chufa*. Tous ces termes d'ailleurs s'appliquent à diverses espèces de tubercules comestibles souterrains (y compris la pomme de terre et le topinambour) et non exclusivement à notre *truffe*.

Le premier témoignage de l'emploi de *tĕrfās* est fourni, pour l'Andalousie, au XIe siècle, par un passage d'Ibn Ḥayyān (mort en 469/1076), reproduit par Ibn Bassām et cité par Dozy, dans son *Supplément*, s. r. *FKH*; le passage en question montre en outre, nettement, que les *tĕrfās* étaient déjà un mets de luxe pour les Andalous de cette époque.

Pour Ibn el-Baiṭār (s. v.), *tĕrfās* est le mot berbère équivalent à l'arabe *kam'a* qui désigne également toutes sortes de tubercules. Que le mot ait été emprunté sous une forme plurielle (à valeur de collectif), cela n'est pas pour surprendre car l'on a d'autres exemples de ce fait (cf. n° 48 : *acriones* « cresson »; n° 54 : *malbas* « mauve »). Seule la sifflante finale fait difficulté car, s'il s'agit d'un emprunt au roman, on attendrait régulièrement une chuintante. L'espagnol *turma* est passé aussi en marocain; en effet, dans la *Ḥadīqat el-azhār* d'El-wazīr Qāsim el-Ġassānī, s. v. *fuṭr* « champignons », on lit que ceux-ci sont appelés *el-fuggās* par les gens du commun, à Fès, et qu'on les nomme aussi *et-turmāt*; d'autre part, pour Rabat-Salé, M. L. Brunot signale une forme *ṭorma*, synonyme de *ṭĕrfās* (*Vocabulaire maritime*, p. 85).

***

16. — Ar. du Maroc sept. *ṭūnya* « teigne, mite » dérive du latin *tĭnĕa* comme l'a reconnu Simonet (*Glosario*, p. 539-540); la vocalisation en *u* de la première syllabe pourrait faire difficulté, mais il semble bien qu'il faille l'attribuer à la tendance que le *ṭ* paraît avoir, en marocain septentrional, à prendre une voyelle *u* devant certaines consonnes. Cf. tangérois *ṭukka* « coulisse de culottes », *ṭuryāq* « (beurre salé), très vieux et rance que l'on recherche pour composer des thériaques », ce qui éclaire le *taryâq* = *rancio* de P. de Alcala; les vocalisations classiques sont *tikka* et *tiryāq*.

***

17. — Ar. des Ṣĕnhāja dĕs-Srāir *dāmūs*, pl. *dwāmĕṣ* « chambre basse sur laquelle est construite une chambre haute ou *γorfa* » dérive du grec δημόσιον « prison d'État; bain public » par l'intermédiaire des sens de « cachot;

chambre souterraine et obscure ». Dozy (*Suppl., s. rad.*) cite les formes *daimūs, dāmūs, daimās, dīmās* avec les valeurs d' « édifice public », « prison d'État » et « bain public » qui sont celles même du grec.

La langue du *ḥadīṯ* connaissait déjà *dīmās* ou *daimās* qui figure dans la description de l'Antéchrist : *ka'annamā ḥaraǧa min dīmās* « (il a le visage rouge) comme s'il sortait d'un *dīmās*, c'est-à-dire d'un *ḥammām* » ; certains lexicographes arabes y voyaient un mot abyssin.

Dans le Faḥṣ de Tanger, à environ 11 kilomètres au sud de cette ville, il existe un village dit *ʿddḏimūs* ; or, il s'y trouve des ruines romaines, en un point situé à quelque 200 mètres à l'ouest du village et nommé précisément El-Ḥammām « Les Thermes ». L'alternance *daimūs-dāmūs* n'est pas gênante ; l'arabe marocain du Nord connaît — peut-être sous des influences andalouses — les alternances *kạ̈nūn-kḏinūn* « foyer », *kāmūn-kimūn* « cumin », lat. *grānum* > andalous et Tétouan *γrainūn* (1) = Salé *γå̈rnūn*.

***

18. — Ar. Jbāla *aṛětčūm* (Bni Ḥozmar), *rětčūma* (Brāněṣ) « grappillon de raisin » dérive du latin *răcēmus* « grappe » ; l'espagnol ancien ne connaissait, semble-t-il, que des formes où la voyelle accentuée était *ī* ou *ē* (cf. Simonet, *Glosario*, p. 478) et l'espagnol moderne a encore *racímo*.

***

19. — Berb. *azāglu* (2) « 1° joug, jouguet ; 2° palonnier, perche sous-ventrière de charrue » a été rapproché du lat. *iŭgŭlum* « clavicules ; gorge », mais le passage direct de *y* latin à *z* berbère fait difficulté (3). Le grec ζεύγλη, poét. ζεῦγλα « partie latérale du joug (ζυγός), partie concave qui forme, de chaque côté, la moitié du joug », avec une sifflante à l'initiale et l'accent sur la première syllabe, me semble fournir une étymologie plus satisfaisante. Pour le passage de εύ à berb. *ā*, cf. ar. Égypte *ǧāγûṣ* « maître-

(1) Cf. Lerchundi, *Vocabulario*, p. 202, 360, 373 ; Dozy, *Suppl.*, s. v.

(2) Conservé dans les parlers arabes des Jbāla. Cf. Laoust, *Mots et choses*, p. 293-294 ; Lévi-Provençal, *Textes de l'Ouargha*, p. 196.

(3) Le pluriel latin *iŭga* (et non le sing. *iŭgum*) a en effet donné régulièrement en berbère : *ta-yūga* « *paire* de bœufs attachés au même joug. Cf. *Mots et choses*, p. 291. Noter cependant le parallélisme lat. *iŭg-* = grec ζυγ-.

bau » < ζυγός ; la finale berbère *-u* à côté du grec *-η*, *-α*, est moins explicable. D'ailleurs, la présence d'un emprunt grec à côté de la série des emprunts latins relatifs à la charrue [*iŭga* > *ta-yūga*, *tēmŏnem* > *ṭĕmmūn*, *subiŭgium* > *šbīyọ*] est inquiétante. Tout semble se passer comme si, dans *a-zāglu*, l'élément *zā-* venait du grec (ζευ-) tandis que *-glu* viendrait du latin *-gŭlum* (cf. latin *cŏāgŭlum* > Kabyle *guglu*), ce qui est absurde.

***

20. — Ar. Jbāla orient. (Bṛānĕṣ, Habṭ, Bni Ḥozmar), *askĕl*, ar. Rabat *škẹl* (cf. G. S. Colin, *Nord Taza*, p. 59, 104 ; L. Brunot, *Récipients Rabat*, p. 123) « sorte de panier long à ouverture étroite, utilisé par les ruraux » (1) est à rapprocher du latin *saccellum-saccellus* « sachet, sacoche ». On sait que, par ailleurs, le latin *saccus* (grec σάκκος) a donné en berbère des formes dérivées d'un type primitif *saku* (cf. Schuchardt, *Rom. Lehnwörter*, p. 59 ; Laoust, *Mots et Choses*, p. 271, n. 3, 2°).

***

21. — Ar. Jbāla septentrionaux et centraux *-ĕš* (*-ŏš*) « suffixe marquant le pluriel », attesté dans les parlers de montagne, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au Warĝa (tribu des Jâya), mais plus particulièrement usité dans la région comprise entre Tanger, El-Qṣar, Chechaouen et Ceuta. La première attestation de l'emploi de ce suffixe paraît avoir été fournie, en 1891, par Budgett Meakin dans son *Introduction* où (art. 69) il donne du sing. *el kirbállô* le pluriel *krábeleewish* que M. W. Marçais a le mérite d'avoir tiré de l'oubli (cf. *Textes de Tanger*, p. 447). Biarnay ensuite, dans son *Étude sur les dialectes berbères du Rif* (p. 536, n. 3), signala que « chez les Djebala, le suffixe *š* ou *iš* est fréquemment employé comme marque du pluriel des adjectifs et des substantifs terminés au singulier par ي, et, d'une manière générale, au lieu et place de la forme plurielle en ين ». Mais c'est à M. Lévi-Provençal (*Textes de l'Ouargha*, p. 31-32) que l'on doit les premiers détails sur ce suffixe ; cet auteur cependant considérait, en 1922, qu'« il

(1) En voir la reproduction, pour Rabat, ap. L. Brunot, *op. cit.*, p. 27, et, pour les Jbāla sept., ap. Michaux-Bellaire, *Quelques tribus de montagne de la région du Habt*, in *Arch. Mar.*, vol. XVII, p. 114, *askil*.

serait bien hasardeux d'émettre l'hypothèse qu'on se trouve en présence d'un souvenir du pluriel espagnol *os* ».

C'est pourtant l'hypothèse d'une origine romane hispanique qui me paraît la seule acceptable et M. Lévi-Provençal s'y est aujourd'hui rallié. D'abord, rien dans les morphologies berbère et arabe ne permet d'entrevoir l'origine de ce suffixe. Ensuite, phonétiquement, il correspond très exactement à la notation arabe (*-iš*) des pluriels romans hispaniques en *-es* (cf. supra *bělyūnĕš* < **vignones*, **furṭunātiš* < *fortunates* et les multiples exemples donnés par Simonet). Sémantiquement enfin, ce suffixe s'applique exclusivement à trois catégories de mots dont l'une consiste en vieux emprunts romans. Quant à la géographie, son témoignage est des plus nets : l'aire d'emploi de *-ĕš* correspond à la région du Maroc qui fut le plus directement et le plus longuement en contact avec les civilisations romaine puis romane de la Péninsule (1). Dans ces conditions donc — et jusqu'à preuve du contraire — il me semble légitime de considérer ce suffixe comme d'origine romane hispanique.

D'après les exemples que j'en ai pu recueillir, il s'applique seulement à trois catégories de singuliers :

1° A des emprunts romans :

štattĭwŏš (Anjra), pl. de *štáṭṭo* « tamis dont le fond est constitué par un tissu de crin », à côté de *štattĭwŭn* (Tanger), *štāwŏṭ* (El-Qṣaṛ), du bas-latin *setatium*, **setatum* « tamis fait de crins, de soies ».

krabṭĭwŏš (Anjra), pl. de *kĕṛbāllo* « tamis dont le fond est constitué par une peau toute percée de petits trous », à côté de *krabṭĭwāṭ* (Tétouan) du latin *crībellum* « crible » qui, emprunté en Orient, a donné l'arabe classique et dialectal *γirbāl*. Noter que ces deux emprunts ont, l'un comme l'autre, l'accent sur la deuxième syllabe.

šwāṛṭyĕš, pl. de *šwāṛi* « panier double, en tresses d'alfa ou de palmier nain, que l'on pose sur le dos des bêtes de sommes ». La forme *šwāṛi* litt. « paniers de sparte », traitée secondairement comme un singulier

(1) Il semble bien que l'on pourrait en retrouver des traces dans d'autres régions du Maġrib où l'influence romaine s'est particulièrement fait sentir. Cf. G. Mercier, *Le Chaouia de l'Aurès*, p. 16, n. 3 : « Mchounech, nom arabe (*sic*) d'une oasis importante située au pied de l'Ahmar-Khaddou, à 32 kilomètres Est de Biskra. Son nom berbère est Himsounin ou Timsounin ». Or ce *Ti-msūn-in* est le pluriel berbère d'un radical *msūn* dont *Msūn-eš* me paraît bien être le pluriel roman.

(« panier double »), est elle-même le pluriel d'un andalous **šārya* qui reproduit exactement le bas-latin *saria* « couffin de sparte » (cf. Simonet, p. 576).

cmwạnęš (Anjra, Jbel Ḥbīb), pl. de *amạnọ* « gerbe », apparenté au latin *manus, manua* (cf. *infra*, n° 55).

qbęyïwǫš (Anjra), pl. de *qbęyyọ* « hutte de gardien de verger » (cf. n° 42).

A ces pluriels il faut ajouter *čạmręš* (Anjra), pl. de *čạmīr* « vêtement de dessous, en toile, à col brodé ». Le mot est certainement d'origine arabe (cf. W. Marçais, *Textes de Tanger*, p. 257) ; peut-être est-ce à la présence d'un *č* (provenant de *t* + *š*) qu'il doit d'avoir été traité comme un emprunt roman.

2° A des mots arabes appartenant à deux catégories particulièrement conservatrices : des noms propres et des diminutifs.

a) Ajouté à des noms d'individus (surnoms ou ethniques) le suffixe *-ęš* sert à former des noms de clans familiaux. Cet emploi paraît particulier aux tribus suivantes : Anjra, Wādrās, Bni Mṣawwar, Bni Idęr, Bni Ḥọzmaṛ, Jbel Ḥbīb, Bni ʿArǭs, Bni Gurfǫ̆ṭ et Ahl Srīf ; les exemples que j'en ai relevé chez les Bni Mĕstāra, les Ḥmās et les Bni Ḥmed ˇs-Suṛṛāq semblent être des noms de clans étrangers venus de l'une des tribus de la liste précédente.

Ex. Anjra : *ɣzī^{i}lęš, bĕlɜaišęš, amɣāṛǫš, ṭwīlęš, lĕšqṛǫš, ɜayyādęš ; lạnžrīyęš, s^{a}ɜidīyęš, š^{a}ɜīrīyęš ; nwīnwĕš, nwęnwĕš* < *nwīnọ*.

Jbel Ḥbīb : *fęīlęlęš* (= *ulạ̄d afęīlāl*).

Bni Ḥọzmaṛ (fractions occidentales) : *quffạnęš, kurdmạnęš, šhībęš ; ḥmạmīwǫš* (< *ḥmāmọ*).

Bni ʿAṛǭs : *arạṛīwǫš* (= *ulạ̄d arāṛọ*) ; *marṣęwǫš* (= *ulạ̄d maṛṣọ*).

Bni Guṛfǫṭ : *ɣailạnīyęš* (*l-ɣailạnīyęn, ulạ̄d ɣailạn*).

Ahl Srīf : *mrīnīyęš* (*l-mrīnīyęn*).

Bni Mĕstāra : *rḥọnīyęš*.

Ḥmās (Bni Zerwīl) : *mṛābtīyęš* (?).

Bni Ḥmed ˇs-Suṛṛāq : *mzī^{i}nęš* (?).

b) A des diminutifs de noms désignant des êtres animés :

tʃīlnęš, tʃīnnęš « fillettes », de *tʃīla*, diminutif de *ṭǫ̆fla*.

ɜawī^{i}lnęš, ɜ^{a}wīnnęš (Ġezāwa), *ɜ^{a}węnnęš* (Anjra) « petits garçons », de *ɜ^{a}wīyęl*, diminutif de *ɜāil*.

ɜ^{a}žī^{i}lnęš, ɜ^{a}žī^{i}nnęš (Ġezāwa) *ɜ^{a}žęnnęš* (Anjra) « petits veaux », de *ɜ^{a}žīyęl*, diminutif de *ɜ^{a}žęl*.

ḫrī^{i}fnẹ̆š (Ġezāwa) *ḫṛŏ̤fnẹ̆š* (Anjra) « petits agneaux », de *ḫrīyẹ̆f*, diminutif de *ḫṛọ̄f*.

ždīunẹ̆š (Ġezāwa) *zdụ̄nẹ̆š* (Anjra) « petits chevreaux », de *ždīwi*, diminutif de *ždi*.

abžīunẹ̆š (Ġezāwa) *abžūnẹ̆š* (Anjra) « petits », de *abžīwi*, *abžīyọ*, diminutif de *abžāụ* « petit d'animal ; jeune enfant ».

kraɜnẹ̆š (Anjra) « petites pattes », de *krīyăɜ*, diminutif de *krāɜ*.

De ces exemples il ressort :

α) Que le suffixe *-ẹ̆š* (*-nẹ̆š*) correspond exactement, comme sens et comme emploi, aux suffixes *-īn* et *-āt* du pluriel externe de l'arabe ; ceux-ci, d'ailleurs, permutent avec lui et le remplacent même complètement dans les parlers citadins.

β) Que, dans certains cas, ce suffixe s'ajoute, non pas à la forme simple du mot, mais à une forme secondaire qui a le rythme d'un pluriel brisé arabe.

Ex. *krạ̄blīwŏ̤š*, où la base semble être **krạ̄blọ* (pluriel brisé de *kẹ̆rbạ́llọ*), attesté, pour Tétouan (?), par Lerchundi, *Vocabulario*, s. v. *Criba* ; *amwạ̄nẹ̆š* où la base semble être **amwạ̄nọ* (pluriel brisé de *amānọ?*).

(On trouve un exemple analogue de suffixation de *-ẹ̆š* à un pluriel arabe dans l'expression *bạ̄b-ḍụ̄ṛŏ̤š*, à côté de *bạ̄b-ḍāṛāṭ*, plur. de *bạ̄b-ḍāṛ*, ap. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 32, 180. Sur les pluriels à cumul dans l'arabe des Jbāla, v. mes *Notes sur le parler arabe du Nord de la région de Taza*, p. 63-64.)

γ) Qu'avec les singuliers terminés par *-ọ*, cette finale tombe et que le suffixe devient alors *-īwŏ̤š* ; une exception est *nwīnwŏ̤š* < *nwīnọ* (Anjra).

δ) Qu'avec les diminutifs apparaît un suffixe élargi *-nẹ̆š*. Tant qu'il s'agit de singuliers à finale vocalique (*bžīwi*, *ždīwi*), on peut, avec M. Lévi-Provençal (*op. cit.*, p. 32), y voir *-ẹ̆š* précédé d'un *-n-* euphonique (cf. *op. cit.* p. 223 : Bni Zerwāl *šwī-n-ẹ̆š* « un tout petit peu »). Mais avec les singuliers à finale consonantique, il faut chercher une autre explication.

Il est à noter d'ailleurs que, *sur interrogation*, j'ai obtenu d'un informateur du Ḥauz de Tétouan les diminutifs pluriels *ɜ^{a}wīulẹ̆š* « petits garçons » et *bnīuṭẹ̆š* « petites filles », avec le suffixe simple *-ẹ̆š* que l'on retrouve dans *dkīuṛŏ̤š*, pl. de *dkīwăṛ* « petit garçon » relevé dans la tribu des Jāya (cf. *op. cit.*, p. 32).

***

22. — Ar. Anjra *šbényạ* « conifère indéterminé, *juniperus sabina?* », Tétouan *šbīna* « sapin » sont apparentés au latin *sapīnus*; le premier est peut-être à rapprocher plus spécialement de *sapīnĕa*. L'andalous avait *šabîna* (cf. Simonet, p. 571-572); l'espagnol a *sabina*; quant aux formes andalouses avec un *b* géminé, elles reportent sans doute au latin *sappīnus*.

***

23. — Ar. Jbāla orient. *šbīyọ* « lien d'attelage en cuir, en forme d'anneau, assujettissant la perche sous-ventrière au timon de la charrue », et les formes *ašbūyo*, *ašbāy* (cf. *Mots et Choses*, p. 289; Lévi-Provençal, *Textes de l'Ouargha*, p. 196), dérivent du latin *subiŭgis-subiŭgĭum-subiŭgĭus* « courroie servant à attacher le joug ».

***

24. — Ar. Jbāla sept. *šqālya* « espèce de seigle dont l'épi est très aplati » se rattache au latin *sĕcāle* « seigle »; l'italien a *segale-segala* et l'aragonais *escalla*. Ibn el-Baiṭār, dit que c'est un terme appartenant à la langue non-arabe (*'aǧamīya*) de l'Andalousie et il identifie cette graine au *'alas* « sorte de céréale particulière au Yaman et servant d'aliment à la population de Ṣan'ā ».

(Dans la traduction du *Traité des Simples* par L. Leclerc, t. II, p. 465, la lecture **isfālta* « espelta » proposée au lieu de *išqālya* est à rejeter.) L'ar. de Sicile avait *iškālya* (cf. Dozy, *Suppl.*, s. v.). C'est à tort que tous les mots appartenant à cette famille ont été rattachés par Dozy, puis par Simonet, au latin *scandŭla* « sorte d'orge ».

***

25. — Ar. marocain *šlọq* « saumâtre (eau) » est en rapport avec le latin *sal* « sel », mais le seul mot attesté avec une valeur voisine, dans cette langue, est *salsūgo* qui fait difficulté pour la forme; il faudrait supposer un intermédiaire roman **salūc-***salūg* dont l'existence est à peu près assurée par la présence en andalous (cf. Dozy, *Suppl.*, s. r. ŠLK) d'un *šalūq-šulūq*

(d'où l'espagnol anc. *xaloque*, mod. *jaloque* (1), « vent soufflant du Sud-Est et, par conséquent, de la mer; vent chargé de sel (?) »; ce dernier terme survit, au Maġrib, dans les ports d'Alger, de Tétouan, de Tanger et de Rabat (cf. Paulmier, *Dict.*, p. 832; Lerchundi, *Vocab.*[1], p. 821; Brunot, *Voc. maritime*, p. 72) où il doit être d'importation andalouse et où, bien que ne soufflant plus de la mer et n'étant plus salin, il a conservé le sens hispanique de « vent du Sud-Est ».

L'arabe des Anjra distingue curieusement *ˇššlūq* « vent de mer » de *slūq* « saumâtre, fade (eau) ». Noter enfin que le grec a ἁλυκός (pour *σαλυκός) « salé » qui, pour la forme, sinon pour l'accentuation, correspond exactement au mot marocain.

***

26. — Ar. Jbāla sept. (Anjra), *ašĕnṭīl*, Ṣĕnhāja d-ĕs-Srāir : ar. *ˇššĕnti*, berb. *tāšĕnṭīθ*, berb. Ida-u-Tanant *išenti* (in *Mots et Choses*, p. 488) « seigle » dérivent du latin *centēnum*. L'espagnol a *centeno* et le portugais *centeio* que M. Destaing (*Vocab. fr. berb., Tachelḥît*, s. v. *Seigle*) a rapproché du berb. du Sous *išenti*.

Dans son commentaire de la *Risāla* d'El-Qairawānī (éd. M. 'Abd el-Ḥafīḍ, Le Caire, 1914, t. I, p. 342), Aḥmad Zarrūq el-Burnusī dit que, dans les montagnes de son pays, le *'alas* « sorte de céréale particulière au Yaman et servant de nourriture à la population de Ṣan'ā » (cf. *Tāǧ*, s. v.) est appelé *tīšĕntīt*. L'attestation de l'emploi de ce terme, au xve siècle, dans la région des Brāněṣ est infiniment plus intéressante que l'identification risquée entre deux plantes d'habitats si différents. On a vu (n° 24) comment le *'alas* a été identifié par Ibn el-Baiṭār avec le *šqālya* « sorte de seigle ».

Pour Muḥammad Miyyāra el-Fāsī (mort en 1702/1661-62), commentateur de la *Manḍūma* d'Ibn 'Āšir, le *sult* est une graine sans pellicule, entre le blé et l'orge; selon Aḥmad Zarrūq, dit-il, il serait connu par les habitants du Maġrib sous le nom d'*orge du Prophète* (*ša'īr en-nabī*); quelqu'un a dit encore que les Berbères le connaissent sous l'appellation d'*āšĕntīt*. (*Ed-Durr eṯ-ṯamīn*, éd. Caire, 1313, t. II, p. 63). Or le *sult* correspond au τράγος de Dioscoride « sorte d'épeautre » (cf. *Traité des Simples*, d'Ibn el-Baiṭār, trad. L. Leclerc, t. II, p. 276).

(1) A la même série appartient l'italien *scirocco* (d'où notre *sirocco*) qui n'a rien à voir avec *šarqī* « (vent) d'Est ».

L'hypothèse de l'origine « européenne », au Maġrib, du seigle et de son nom est étayée par ce fait que, dans sa *Ḥadīqat el-Azhār*, El-wazīr el-Ġassānī donne, comme synonyme de *šqālya, eš-šaʿīr er-rūmī* « l'orge des Romains ou des Chrétiens ».

***

27. — Ar. Jbāla sept. et orient. *šĕnwīla* « moucheron qui sort des figues mâles et va féconder les figues femelles », paraît être à rapprocher des formes latines *cĭnĭfes, cĭnĭphes, cynĭphes, cĭnyphes, scĭnĭfes* « sorte de moustiques » ; l'espagnol a *cénzalo, cínife*. Le mot marocain doit dériver d'une forme romane diminutive à suffixe *-élla, -éla, -íla, íla*.

***

28. — Ar. Jbāla sept. (Anjra) *āṣnāb* « moutarde » (plante spontanée comestible) a été déjà rapproché du latin *sĕnāpi-sĭnāpi-sĕnāpis-sĭnāpis* et du grec σίναπι (cf. Simonet, *Glosario*, p. 152). Le berb. de Kabylie *ašnaf* et celui du Chenoua *ha-šenaf-t* (cf. *Mots et Choses*, p. 512 ; *Kabylie*, p. 134) ont la même parenté, avec un traitement phonétique différent.

***

29. — Ar. Rabat et Salé *ṭŏnˇs*, pl. *ṭwānˇs* « paire de câbles de la noria » dérive du grec τόνος « câble », tout comme le nom des pots de terre cuite qui y sont attachés — *qâdûs*, pl. *qwādˇs* — dérive de κάδος. L'andalous avait *ṭaunas* « câble » et Ibn Baṭṭūṭa emploie le plur. *ṭawānīs* avec une valeur technique nautique (cf. Dozy, *Suppl.*, s. v.) ; l'on pourrait donc en conclure que le mot grec est passé en Occident par l'intermédiaire du lexique maritime, mais il n'en est rien : l'ar. du Caire a *tūnes* « câble de noria » ; le mot marocain fait donc partie de la technique de l'irrigation et doit dater de l'introduction de la noria. A Tanger et à El-Qṣar, *ṭâuneṣ*, pl. *ṭwānŭṣ*, qui reproduit la vocalisation *u-i* du cairote (et du latin *fūnis*), signifie non plus « câble » mais « pot de terre cuite attaché sur le câble » et l'on saisit facilement comment le changement de sens s'est produit. Dans ces deux dernières villes, le câble est appelé *qṭēb* car il y est constitué par de menus *rameaux* de grenadier ou de myrthe tressés ensemble.

***

30. — Ar. Tanger *farrūž* « coq » (cf. W. Marçais, *Textes*, p. 409) est à rattacher au latin *pullus* d'où provient également le tangérois *fĕllūs* « jeune poulet ». La coexistence de ces deux formes dans un même parler ne fait pas difficulté car chacun des emprunts a un sens bien spécial. Le passage de *ll* à *rr* est normal. Quant à celui de *-us* à *-ūž*, on en a un autre exemple bien net dans *Augustus* > اغشتج **aγuštuǧ* (ap. Muḥammad el-Marġītī, *El-Mumti'*, lith. Fès, 1323, cahier 9, p. 1, deuxième vers du *raǧaz* et l. 5 *a fine*), où le *ǧ* final n'est, vraisemblablement, pas plus artificiel que le *-h* de يْنِيهْ ou le *-z* de يْلِيزْ < *Iūlĭūs*. A l'autre extrémité de la Méditerranée, le turc osmanli a *pilič* « poulet ; poussin » avec, aussi, une affriquée finale.

***

31. — Berbère des Ntīfa *ta-feras-t* « poireau sauvage » (*Mots et Choses*, p. 493, l. 3) est en rapport direct avec le grec πράσον (pour *πάρσον) mais non avec le latin *porrum* (pour **porsum*), et c'est là un détail d'un grand intérêt pour l'histoire de la civilisation méditerranéenne.

L'arabe d'Algérie connaît *brāsa, brāṣa* « poireau » qui, comme l'a indiqué M. W. Marçais (*Observations sur Beaussier*, p. 415), peut, en raison de son rôle culinaire, avoir été emprunté au turc *prasa* qui est lui-même un emprunt fait au grec moderne.

On trouve encore en Algérie les formes suivantes : Kabyle *bibras (*bī-brās)* « sorte d'ail sauvage ayant la forme du poireau » (cf. G. Huyghe, *Dict. Kabyle-franç.*[2], p. 103) ; *bibraz* « allium porrum » (cf. Foureau, *Noms arabes et berbères de plantes*, p. 9) ; *bībrāṣ* « espèce d'ail sauvage » (cf. Beaussier, p. 58) qui appartiennent peut-être à la même série. Cependant l'existence de formes telles que *bībrūz* (cf. *Vocab. synonymique et polyglotte des végétaux*, 1re partie, p. 56, s. v. *Allium porrum*), *beibrūz* (cf. Marcel, *Vocabulaire franç.-arabe*, s. v. *Poireau*) et *búbrīs* (cf. Destaing, *Dict. fr.-berbère, Beni Snous*, p. 282, s. v. *Poireau*) ne permet guère de séparer complètement cette famille du groupe de mots étudiés plus haut sous le nº 2.

***

32. — Ar. des Jbāla sept. *afĕrsīu* « fougère » doit se rattacher au latin *filix*, tout comme le kabyle *ifilku*, bien que, parmi les nombreuses formes

romanes dérivées de ce mot, Simonet (*Glosario*, p. 210) ne cite que le roumain *ferece* qui fournisse l'exemple d'un passage de *l* à *r*.

افرسيو figure déjà, comme mot « berbère », dans l'ouvrage d'Ibn el-Baiṭār ; celui-ci le cite d'après ʿAbd Allâh ibn Ṣâliḥ, qui fut l'un de ses maîtres et qu'il mentionne à plusieurs reprises à propos d'observations faites sur la rive africaine (cf. introduction de la traduction du *Traité des Simples*, par L. Leclerc, p. v). En 1867 (in *Journal asiatique*, 6e série, t. IX : *De la traduction arabe de Dioscorides*, p. 19), le docteur L. Leclerc avait lu ce mot اقرسيو **aqersyu* ; en 1881, dans sa traduction du *Traité des Simples* (t. II, p. 242), il l'a malencontreusement transcrit *afersaq* افرسق.

***

33. — Ar. marocain du Nord *fŏ̤ṛqọ̄š*, pl. *fṛāqŏ̤š* « pied fourchu de bête de boucherie » est à rapprocher du latin *furcōs-us* « fourchu ».

— Ar. Jbāla *fṛānåq* « les deux branches qui constituent une fourche » ; le singulier *fŏ̤ṛnọ̄q* est peu employé. Il est permis de penser au latin *furcula* « petite fourche » par l'intermédiaire d'une forme métathétique **furluca*, passée, par permutation de liquides, à **furnuca* (1).

***

34. — Ar. Tanger et Tétouan *fṳ̆ṛnāči* « chaufferie de bain maure » se rattache au latin *fornāce(m)*, *furnāce(m)*. Le vieux castillan avait *fornax* (cf. latin *fornax*), passé en andalous sous les formes فرناج et فُرْنَجّ = *furnāǧ*, *furnaǧǧ* (cf. Dozy, *Suppl.*, s. v.), mais celles-ci ne rendent pas compte de la finale *-či* ; l'italien moderne cependant a *fornáce* « fournaise ; four (à chaux, à briques) » qui, phonétiquement, est le correspondant exact du mot marocain. Sur ce mot, cf. W. Marçais, *Textes de Tanger*, p. 413 (2).

(1) Dans les parlers marocains, les termes qui se rattachent à l'idée de *fourche* sont tous d'origine latine. Cf. Laoust, *Mots et choses*, p. 63 : *aferkan* « bâton pour remuer le feu », du lat. *furca* ; Simonet, *Glosario*, p. 224-225, s. v. *fórca*, *forcáxa*, *forcón*. Chez les Anjra, on appelle *fĕrka̤* une « perche terminée en fourche et dont on se sert pour soutenir une branche trop chargée de fruits » ; on y dit encore que c'est une *rkīza b-afṛânåq* « une perche terminée par deux branches de fourche », *afṛânåq* étant le pluriel local de *afŏ̤ṛnọ̄q*.

(2) L'origine « européenne » de plusieurs des termes « africains » relatifs au foyer et au four est à noter. L'on vient de voir la fortune de *fornax-furnax* et de *focārium*,

***

35. — Ar. Rabat, Tanger, Tétouan, Alger *fĕryūl, fĕryūla* « sorte de blouse courte, sans capuchon » portée comme vêtement de travail par certaines catégories d'ouvriers, notamment par les matelots et les débardeurs (cf. L. Brunot, *Noms de vêtements masculins à Rabat*, s. v.). Ce mot, qui semble particulier à la langue des ports (1), est à rapprocher de l'andalous *balyūl, palliól, palyól, paliól* (cf. Dozy, *Suppl.*, s. v.; Simonet, *Glosario*, p. 416) qui représente un espagnol ancien *palliolo* « mantelet », latin *palliŏlum*, diminutif de *pallium*. La différenciation *r-l* < *l-l* est normale; le traitement *f* du *p* initial laisserait croire à un emprunt ancien.

***

36. — Ar. Anjra *fĕšqāṛ* « meule de gerbes établie près de l'aire à dépiquer » était déjà andalous (cf. Dozy, *Suppl.*, s. v.). L'aragonais a *fascal* « tas de dix gerbes » apparenté au lat. *fascis* « gerbe ».

***

37. — Ar. Tétouan *fŏqqāṣa* « sorte de brioche ronde » (cf. Lerchundi, *Vocabulario*, s. v. *Bollo*) et Tanger *faqqōṣā* « m. s. » (cf. W. Marçais, *Textes*, p. 415) se rattachent au latin populaire *fŏcācia* « cuite sous la cendre (galette) » que l'on rencontre notamment chez Isidorus, évêque de Séville (mort en 636). L'espagnol moderne a *hogáza* « sorte de pain de ménage grossier, de forme plate et ronde » mais le portugais connaît *fogáça* qui est

Il faut y ajouter *fornus-furnus* « four de boulanger » d'où dérivent les mots berbères de la série *afarno* (cf. *Mots et choses*, p. 31, n. 3); le grec ancien avait πύρινος « de feu, relatif au feu (avec υ bref) » et « de froment (avec υ long) » où πῦρ « feu » et πυρός « froment » se rejoignent d'une manière très suggestive dans le concept de « pain ». La série dérivée de l'arabe ancien *furn* (cf. W. Marçais, *Textes Tanger*, p. 412) a également une origine « européenne ». Ibn Durald considère en effet ce mot comme non arabe et l'auteur du *Tāǧ (s. v.)*, qui le distingue soigneusement de *tannūr* « fosse circulaire creusée dans le sol, pour faire cuire le pain », précise qu'il a une origine « syrienne » (*ša'mīya*) c'est-à-dire, vraisemblablement, romaine ou byzantine (φοῦρνος).

(1) *fĕryūl*, pl. *frāwūl* est cependant courant chez les Anjra où il désigne une blouse de laine — moins ample que le *qāššāḍ* — et que l'on porte pour travailler ou pour se protéger du froid.

plus près du latin ; les mots français correspondants sont *fougasse* et *fouace*. L'italien a *focáccia* « pain mis à cuire au four ou sous la braise », le roumain *pogace* et le turc *bogača* « sorte de pâté ».

***

38. — Ar. Tanger, Anjra *fgīra* « grand feu de paille broyée, de débris végétaux quelconque », spéc. « feu de joie » ; berb. Ntīfa *lfgīrt* « brasier » (in *Mots et Choses*, p. 29) se rattache au latin populaire *fŏcārium*, *focāria*. Le vieux castillan avait *foguera*, *foguero* (cf. Simonet, *Glosario*, p. 218) ; le portugais mod. a *fogueira* et le castillan mod. conserve *hoguera* « grand feu, brasier ; feu de joie ». Chez les Dukkāla du Nord, j'ai noté la forme *fĕghīra* avec un *h* d'origine obscure. Des mots dérivés du même prototype latin se retrouvent sur toute l'étendue du domaine méditerranéen, notamment dans le vocabulaire technique de la batellerie du Nil (cf. *Bulletin I. F. A. O.*, t. XX, 1921, p. 61) et comme termes désignant les feux de joie rituels allumés lors de la fête de Saint-Jean pour célébrer le Solstice d'été (cf. Laoust, *Les feux de joie chez les Berbères de l'Atlas*, in *Hespéris*, 1921, p. 11-12.

***

39. — Berb. des Brāber *afinar* « meule de paille », A. Warain *afĕnyar* que M. Laoust (*Mots et Choses*, p. 363, n. 1) a judicieusement rapproché du latin *fĕnum*, dérive peut-être plus précisément d'un **fĕnārĭum* ; cependant, la seule forme attestée est *fĕnārĭus* « de foin, marchand de foin ».

***

40. — Ar. Jbāla sept. *fĕnšīl* « 1° curette de fer fixée à l'extrémité inférieure de la perche qui sert d'aiguillon au laboureur ; 2° grand mouchoir de priseur » est à rapprocher du latin *pĕnĭcillum* proprement « petite extrémité de la queue », secondairement « pinceau ; plumasseau de charpie ; sorte d'éponge ; brosse ». L'idée première semble être celle d' « objet servant à nettoyer et fixé à l'extrémité d'un manche » ; le sens de « mouchoir » dérive de la valeur de « objet servant à nettoyer ».

***

41. — Ar. Jbāla sept., Anjra *fālya*, pl. *fālyāθ*, *fwāli* « javelle, ce que le moissonneur coupe en un coup de faucille », Tell oranais « gerbe de blé » (ap. W. Marçais, *Obs. Beaussier*, p. 465) est apparenté au latin *fascis* « botte, gerbe ». L'andalous (in *Vocabulario*) avait فلية **falya* « acervus » = monceau, amas (de céréales?) ; cf. Simonet, p. 201. La forme arabe semble dériver d'un diminutif lat. *fascĭcŭla*, *fascĭŏla* ou rom. **fagella*. Cf. *sello* pour *sēlyo*, de *sĭgĭllu(m)*.

***

42. — Ar. Anjra *qbḛyyọ*, pl. *qbḛiwŭš* « hutte de gardien de verger » se rattache au latin *cŭbĭcŭlum*, *cŭbīclum* « logette, cabane, petit gite ». Comparer, pour la forme, lat. *cŭnīcŭlus* > esp. *conejo*, ar. *qnīya*. Pour le sens, le mot doit se rattacher comme le suivant à l'idée d' « être terminé en pointe, conique » ; il n'est vraisemblablement pas sans rapport avec l'arabe classique *qabw* et le maġribin *qbọ̄* « voûte ; niche voûtée ; réduit » ; cf. Dozy, *Suppl.*, s. v. ; W. Marçais, *Textes de Tanger*, p. 421).

***

43. — Berb. Ntīfa *aqo̰rbūs* « tas de paille broyée, recouvert de broussailles et entouré d'une haie de jujubier » (cf. *Mots et Choses*, p. 363-364), courant avec cette valeur dans les parlers arabes du Ḥauz de Marrâkech, n'est pas à séparer de l'ar. du Ġarb et de Tanger *qabbūsa*, pl. *-āṭ*, *qbābĕs*, « chaumière à base circulaire et à toiture conique, constituée par un treillage de roseaux recouvert de joncs (1) » : il y a simplement eu dissimilation de *bb* en *rb*. Les formes rifaines *aq˘bbuz* (θemsāmān), *ʒĕqbbuz*θ (A. Uriāγal) « coffre à céréales » citées par Biarnay (*Étude sur les dialectes berbères du Rif*, p. 60) appartiennent à la même famille. Tous ces mots, qui sont apparentés à

(1) Que Simonet (*Glosario*, p. 66) rattache à tort au latin *cavus*. On en trouvera une reproduction ap. Michaux-Bellaire et Salmon, *Les tribus arabes de la vallée du Lekkoûs*, in *Arch. Mar.*, t. IV, p. 114. Lerchundi, s. v. *Cabaña*, donne كبّوسة que je n'ai pas entendu avec ce sens ; Tanger, qui connaît aussi *qabbūsa* avec le sens voisin de « pointe de capuchon », n'emploie *kĕbbūsa* qu'avec la valeur de « bouton de rose ».

latin *cap-* et grec κεφ- (1), se rattachent plus directement au bas-latin *caputium, capucium, cappucium.* La même racine a fourni aux parlers arabes — andalous et maġribins — de nombreux vocables (cf. Simonet, *Glosario,* s. v. *Cabána, cabb, cabbúsa, cabcíla, cabeseiruela, cábitha-cabésaal-cabóta, cambúx, cap, capa, capél, capíl, capillár, capóth cappúç-cappúx, capthél, capúch-capúx, capús*). Peut-être faut-il aussi lui rattacher : 1° *qâṛbūs* (2) (Tanger) « pommeau de selle » ; 2° *aqbūb* (Bṛānĕṣ) « hutte de branchages pour gardien de vergers » (cf. *supra,* n° 42 et, pour des exemples algériens, W. Marçais, *Observations sur Beaussier,* p. 466, s. v. قبوبة).

[Après la rédaction de ces notes, j'ai pris connaissance d'un article de M. Marcel Cohen, *Sur le nom d'un contenant à entrelacs dans le monde méditerranéen* (in *Bull. Soc. Ling.,* Paris, 1926, p. 81-120) où, entre autres, il étudie en détail les dérivés des radicaux *KP* (p. 91), *KRB* (p. 99), *KBS* (p. 109) et de leurs variantes. Il est regrettable qu'il n'ait pas été tenu compte des formes maġribines citées plus haut et qui fournissent de bons exemples de mots impliquant l'idée de « contenant à entrelacs, de forme conique ». Ce qui est noté, p. 99, de la parenté des idées de « charpente »

(1) Radicaux contenant les idées de « tête », de « sommet pointu » et de « conicité ». Dans l'Aurès, *aqĕrbūs* signifie « colline » (cf. G. Mercier, *Le Chaouia de l'Aurès,* p. 7).

(2) L'arabe classique avait déjà *qarabūs-qarbūs* avec la valeur de « pommeau » et de « troussequin » de la selle, mais cela n'exclut pas la possibilité d'une origine « européenne » du mot car, pour El-Ḫafâǧī, c'est un terme arabisé, tout comme *liǧām* « bride » et *sarǧ* « selle » qui dérivent du persan (cf. *Šifâ' el-ġalîl,* s. v.). Noter en passant combien il est suggestif que les Arabes, que l'on se plaît à considérer comme un peuple de cavaliers par excellence, aient été obligés d'emprunter à leurs voisins les noms de pièces jouant dans le harnachement du cheval un rôle aussi primordial que la bride, la selle et deux des éléments constitutifs de celle-ci.

— Fleischer (ap. Dozy, *Suppl.,* s. v.) a rapproché *qarbūs du grec* κρηπίς « base, fondements ».

— Pour ce qui est de la notion de « charpente » que l'on retrouve dans certains dérivés de la racine *qrbs-qrbṣ,* penser au grec κάραβος, bas latin *cărăbus* « barque » et comparer, pour la sémantique, à ce que j'ai dit sous le n° 4.

Chez les Ṣĕnhāja d-ĕs-Srāir *qarbūs* désigne le « pignon triangulaire qui surmonte chacun des deux murs correspondant aux petits côtés d'une chambre ». Cette appellation provient-elle de la forme pointue de ces pignons ou de la ressemblance qu'ils offrent (avant la pose de la toiture) avec le pommeau et le troussequin d'une armature de selle : il est assez difficile de le préciser. Ce qui cependant pourrait faire pencher en faveur de l'hypothèse d'une image empruntée au harnachement du cheval, c'est que les deux petits murs qui supportent ces pignons se nomment presque partout, dans le Maroc du Nord, *γārĕb,* pl. *γwārĕb,* littéralement « garrot de cheval ».

et de « navire » corrobore ce que j'ai dit, *supra*, n° 4. Aux noms de bateaux cités, page 100, comme se rattachant au radical *KRB*, il convient d'ajouter l'arabe médiéval *γurāb* « galère » qui n'a vraisemblablement, avec le mot désignant le « corbeau », que le même rapport homonymique existant entre franç. *corvette* et lat. *corvus*.]

***

44. — Ar. Fès *qazqāz* « sorte d'arum », cf. El-wazīr Qāsim el-Ġassānī, *Ḥadīqat el-azhār*, s. v. *qulqāṣ* dérive du grec κολοκασία, κολοκάσιον, lat. *cŏlŏcāsĭa, cŏlŏcāsĭum* ; l'arabe classique connaît *qulqās* qu'a conservé le cairote ; l'andalous avait *qulqāṣ*.

Le passage de *s* à *z* en finale ne fait pas difficulté ; quant à l'assimilation régressive à distance *z-z* < *l-z*, elle a dû être facilitée par la fréquence, en maġribin, de substantifs et d'adjectifs ayant la forme $C^1C^2C^1\overline{V}C^2$.

***

45. — Ar. maġribin *qĕššāba* « longue blouse grossière, en laine, sans manches » (cf. Dozy, *Vêtements*, p. 364 ; *Suppl.*, s. v. ; L. Brunot, *Noms de vêtements masculins à Rabat*, in *Mélanges René Basset*, p. 40) est à rapprocher du latin (?) *gausăpa, gausăpĕ, gausăpēs, gausăpum* « sorte de manteau fait d'une étoffe à poils longs et hérissés » qui est passé en grec avec le même sens sous les formes γαυσάπης, γαυσαπος. Il est curieux d'observer que, sur toute l'aire d'emploi du mot arabe, c'est dans l'Adrar, dans la région la plus éloignée de la Méditerranée, que la forme ancienne semble s'être le mieux conservée. Kampffmeyer (*Beduinendialekten*, p. 153, n° 85) donne en effet *goṣāba* « chemise ».

Sur cette famille de mots, M. Ch. Autran a bien voulu me communiquer une longue note dont voici l'essentiel :

« Greco γαυσάπης :: latin *gausăpēs* :: albanais *gezóf* (« fourrure ») désignent un tissu vestimentaire poilu sur *l'une* de ses faces.

Le latin avait encore les formes *gausăpa, gausăpĕ (-is) gausăpum* et *gausăpĭna* ; le grec connaissait en outre γαύσαπες.

Les auteurs anciens ne nous ont laissé que bien peu d'indications sur l'origine de ces termes. Varron (*cf.* Priscien, 7, p. 359) croit *gausăpa* venu de Grèce ; il serait en effet possible que ce mot fût d'origine balkanique, hypothèse que l'exemple albanais paraît renforcer. D'autre part Strabon

(V C. 218), parlant de la laine de qualité moyenne que l'on recueille dans la région de Patavium (= Padoue, dans la Gaule Transpadane), dit que l'on en fabrique des tapis (ταπητες) de prix ainsi que des γαύσαποι (ou γαυσάπας) : ce nom pourrait donc être gaulois.

Quoi qu'il en soit, les mots de cette série ne sont attestés en latin qu'à partir de l'époque impériale, à une date où les influences gauloise (armées de Jules César) et gréco-orientale (Pharsale ; Antoine ; Actium) sont très fortes à Rome. »

***

46. — Ar. rural du Maroc du Nord *qallūš* « pot de terre cuite » est à rapprocher du lat. *călix* « vase de terre, marmite » (grec κύλιξ « vase à boire », κοῖλος « vase ») et aussi du lat. *călyx* (grec κάλυξ).

***

47. — Ar. Tanger, *gĕržūma* (courant en marocain sept., en algérien, en tunisien et en maltais) et *gŏržọta* « gorge » (connu aussi dans le berbère des Ntīfa : *åqeržůḍ*, in *Mots et choses*, p. 120) sont, comme l'algérien *gurzi*, à rapprocher des *gorja*, *gorgia* des langues romanes, castillan *gorja*, italien *gorgia*, français *gorge* (cf. W. Marçais, *Obs. sur Beaussier*, p. 470) ; il en est de même pour le berbère (B. Menaçer, B. Ḥalima, Harawa) *ayerzi*. La forme *gĕrjūma* se présente avec une terminaison *—ūm* qui réapparaît dans d'autres noms de parties du corps : *ḥalqūm* « gorge, gosier », à côté de *ḥalq* ; *šĕlγūm* (*-a*) « moustache » ; tous ces termes s'emploient d'ailleurs plus couramment au pluriel (*grạžĕm*, *ḥlāqŏm*, *šlạγŏm*) qu'au singulier : évoqueraient-ils pour le sujet parlant une idée de pluralité (1) que l'on aurait d'abord rendue par l'adjonction de la terminaison *—ūm*? Il y aurait dans ce cas un rapprochement à faire entre celle-ci et la particule post-formative

(1) A rapprocher de l'ar. Jbāla centraux *ḥnāǧar* « gorge », plus courant que le singulier *ḥanǧạra* (cf. Lévi-Provençal, *Textes de l'Ouargha*, p. 200). Penser aussi au latin *fauces*, pluriel de l'inusité *faux*. Tout se passe comme si le sujet parlant ne perdait pas de vue les deux conduits principaux traversant le cou : l'œsophage et la trachée, d'où la persistance de la notion de pluralité ; dans la pratique en effet, *grạžĕm* s'applique bien à l'intérieur de la gorge et, à Tanger notamment, *flạ̄n mrẹṭ bĕl-grāžĕm* signifie « Un Tel a une angine, une violente inflammation des amygdales ». Cette explication vaudrait également pour *šĕlγūm(a)* « moustaches (les deux pointes) » comme elle vaut pour les pluriels maġribins *ḫnāfâr* et *mnāḫâr* « nez », litt. « museaux » et « narines ».

—im, relevée dans divers mots berbères évoquant une idée de pluralité ou de collectivité et qui a fait songer au *—īm* du pluriel masculin hébraïque (cf. *Mots et choses*, p. 273, n. 4) (1).

L'existence dans les parlers maġribins, arabes et berbères, de mots empruntés au groupe roman et désignant des parties du corps pourrait surprendre au premier abord ; cependant Schuchardt (*Rom. Lehnwörter*, p. 42-45) a relevé des correspondances possibles entre des mots berbères et les termes latins *bucca, maxilla, magulum, *cubitellus, camur-us, columellus* et *ampulla* ; on peut y ajouter, comme ayant une origine romane, les marocains *boff* (Tanger) « poumon ; mou » ; *šūn* (Tanger) « giron, sein du vêtement » ; *mutča*, pl. *mčāwŭč* (Tétouan) « sein, mamelle » (cf. n° 53).

***

48. — Ar. Tanger et Jbāla sept. *gĕrwĕnnĕš* « cresson » dérive d'un pluriel roman **acriones* et non de *crissonus* (*contra* Laoust, *Mots et choses*, p. 506) ; cf. Simonet, *Glosario*, p. 3. Dans sa *Ḥadīqat el-azhār*, El-wazīr Qāsim el-Ġassānī dit, s. v. *qurrat el-ʿain* « cresson », que les gens du commun, à Fès, connaissent celui-ci sous le nom de *gĕrnūnĕš* (avec un *kāf* ayant trois points dessous) et qu'on l'appelle aussi *el-aqriyūn*. El-Ġāfiqī, cité par Ibn el-Baiṭār (s. v. *qurrat el-ʿain*), donne à côté de la forme plurielle *qĕrnūnĕš*, une forme *aqĕrnūn* provenant du singulier.

***

49. — Ar. Anjra *agfāl*, Brāněṣ et Tsūl *agʷfāl* « sorte de plante sauvage à gros bulbe, scille maritime (?) » paraît devoir être rattaché au grec κεφάλιον « bulbe ». Peut-être en est-il de même pour le berb. des Guerrouan *išfil* « bulbe de la scille maritime » (*Mots et choses*, p. 487 et 500), Zayan *akfil* (Loubignac, *Étude sur le dial. berb. des Zaïan*, p. 555), Kabyle *ikfil* « plante liliacée, *urginea scilla* », *ukfil* « oignon sauvage » (G. Huyghe, *Dict. kabyle-franç.*[2], p. 186 et 341).

(1) La terminaison *-ūm* n'est pas exclusivement maġribine car on la retrouve dans un mot syrien appartenant à la série sémantique étudiée ici, *zalʿūm* « gorge ». Outre *ḥulqūm* « gosier », la langue arabe ancienne connaissait aussi *bulʿum-bulʿūm* « œsophage », de la racine *BLʿ* « avaler ».

***

50. — Ar. des environs de Bougie *glūta* (avec *t* ou *ṭ*?, ap. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, 2e éd., t. I, p. 149) « colutea arborescens L. » est évidemment en rapport étroit avec le latin *cŏlūtĕa* et le grec κολουτέα-κολοιτέά qui désignent également la même plante, appelée vulgairement « baguenaudier ».

***

51. — Ar. Algérie *kīkla* « cygne » que M. Ben Cheneb a rapproché de divers mots turks (cf. *Mots turks et persans conservés dans le parler algérien*, p. 77) est certainement apparenté à grec κύκνος, latin *cycnus*, *cygnus* et peut-être aussi *cĭcōnĭa*?). Se souvenir que, dans toute l'Afrique du Nord, les mots qui désignent la « cigogne » sont, en grande majorité, des dérivés du grec πελαργός (cf. W. Marçais, *Textes de Tanger*, p. 235), alors que le latin *cĭcōnĭa* paraît n'avoir rien donné.

***

52. — Berb. des Ibeqqôyen *akarṭaššu* « liège » (ap. Biarnay, *Dial. berb. Rif*, p. 64) est à rapprocher du latin *cortex-cortĭcis* « écorce ; liège ». Celui-ci a donné en roman hispanique des formes *cortícha*, *cortíche* passées en arabe andalous (cf. Simonet, *Glosario*, p. 138). A Tétouan et à Tanger, on a, de la même origine, *qəṛṭeiša* « fumeron, morceau de charbon de bois mal cuit et qui en brûlant dégage beaucoup de fumée », propr. « morceau d'écorce ».

***

53. — Ar. Tétouan *mutča*, pl. *mčąwŭč* « sein, mamelle » a été rapproché par Simonet (*Glosario*, p. 385) de divers mots hispaniques dérivés du latin *mulg-*, *mulct-*. Je préfère le rapprocher du castillan *pecho* « poitrine, sein », d'où *dar el pecho* « donner le sein » ; quant au diminutif de celui-ci, *pechuelo*, il serait peut-être risqué de lui chercher une parenté avec le maġribin *bĕzzūla* [pour l'existence d'une correspondance *z*×*č*, cf. andalous *bozzôn*, pl. *bazdzīn* « vulve » (ap. P. de Alcala, s. v. *coño*) = ar. Tanger et Nord Marocain *bĕččūn*, pl. *bčąčĕn*].

***

54. — Ar. Taza *mālbĕš* « mauve », comme sans doute aussi berb. des Ait ʿAṭṭa *balefš* « m. s. », dérive du pluriel roman *málvas, málvax* devenu en andalous *mālbaš* (cf. Simonet, *Glosario*, p. 327). Ces mots appartiennent à une série méditerranéenne : latin *malba, malva, malŏpe, mălăchē, mŏlŏchē* et grec μαλάχη, μολόχη ; ce dernier est passé en arabe d'Égypte sous la forme *muluḫīya* « *corchorus olitorius*, malvacée à feuilles comestibles » et en arabe du Maroc sept. sous la forme *mlọḫẹ̣ya* (Tanger) « fruit comestible de l'*hibiscus* », autre malvacée, celle dont le fruit est appelé *bāmyạ* au Caire.

Il est à remarquer que, de même que le mot roman est passé en maġribin sous une forme plurielle, le mot arabe correspondant qui désigne, sporadiquement, dans l'Afrique du Nord les mauves comestibles spontanées a également une forme plurielle *ʿlbqūl* (Tanger).

***

55. — Ar. Anjra, Jbel Ḥbīb *amānọ*, pl. *amwānẹ̄š, mwạ̄nạ̄θ* « gerbe d'épis, composée de 4 ou 5 javelles (*ǰālya*) » se rattache au latin *mănŭs* « main », *mănŭa* « poignée » (cf. *mănŭātus* « mis en petites bottes », *mănĭpŭlus* « javelle », *mănŭcĭŏlum, mănĭcĭŏlum* « botillon »). En espagnol mod. *mano* est seulement « main », mais *manojo* signifie « petite botte ».

ADDITIONS

P. 61, n. 1. — Comme mots berbères employés dans l'arabe d'Espagne, noter encore *asamas* et *tamaγra* (*Vocabulista in arabico*, éd. Schiaparelli, p. 318, s. v. *Convivium*). Il doit s'agir des repas en commun ou banquets de clan, si en honneur chez les populations berbères.

P. 80, nº 48, dernier paragraphe. — L'arabe d'Espagne employait également plusieurs termes romans — d'emprunt ou de substrat — désignant des parties du corps humain : *pulliqâr* « pouce » (P. de Alcalá, p. 359, s. v. *Pulgar* ; *Vocabulista*, p. 40, 527), *qubṭīl* « coude » (P. de Alcalá, p. 147, s. v. *Codo*), *qubṭall-qubṭal* « coude » (*Vocabulista*, p. 158, 326), *palatâr* « palais » (P. de Alcalá, p. 340, s. v. *Paladar*) *qall* « cor » (P. de Alcalá, p. 135, s. v. *Callo* ; *Vocabulista*, p. 276). Comme, d'autre part, les parlers arabes des Berbères arabisés du Maroc septentrional ont conservé en général, les mots berbères, correspondant aux mêmes parties du corps, cette double série de faits permet de supposer que les premiers envahisseurs arabes du Maġrib et de l'Andalousie n'avaient pas, pour les désigner, de termes précis usuels.

P. 81, nº 51. — L'arabe d'Espagne connaissait, pour « cygne », *qāqanaṣṣ-qāqanaṣ* (cf. *Vocabulista*, p. 158 et 291, s. v. *Cygnus*) qui sont évidemment apparentés aux formes latine et grecque.

Georges S. COLIN.

Communications

Tapis berbères des Beni Alaham[1] (Moyen Atlas marocain).

Les Beni Alaham occupent un territoire situé sur la rive droite de l'oued Sebou, à proximité du point où ce fleuve abandonne son nom d'oued Guigo. Ce territoire, situé au sud-est de Fès, à une centaine de kilomètres de la capitale idrisside, est compris entre les Aït Yazgha, au Nord, les Marmoucha au Sud, les Aït Youssi à l'Ouest.

Les Beni Alaham confectionnent un type de tapis qui leur est spécial, dont nous allons donner ci-après les caractéristiques.

Texture. — 1° 22 fils de chaîne au décimètre dans le sens de la largeur;
2° 11 points noués au décimètre dans le même sens;
3° 6 points noués au décimètre dans le sens de la longueur (fig. 1).

Dessin. — Le tapis des Beni Alaham est essentiellement composé de losanges de 0 m. 15 à 0 m. 20 de long sur 0 m. 10 à 0 m. 15 de large. Ces losanges sont formés par l'entrecroisement de lignes obliques formées, dans tous les spécimens, d'une suite de trois points noués : un point brun entre deux points noirs. La figure 2 montre comment se coupent ces lignes de trois points.

Composition. — Le tapis des Beni Alaham est généralement de grande dimension : 5 à 7 mètres de long sur 1 m. 85 à 2 m. 15 de large. Le dessin est le même partout et s'encadre d'une bordure de couleur variant avec les tapis, mais ordinairement jaune henné et brune, sertie à l'extérieur par la lisière noire (fig. 3). Aux extrémités, le dessin est arrêté par une ligne de points alternativement jaunes et noirs.

Le tapis se termine enfin, à chacun de ses deux bouts, par un chef, large de 0 m. 20 à 0 m. 30, de tissu à poil ras, formé de rayures transver-

(1) Cette étude est extraite d'un rapport qui répond à un questionnaire établi par le *Service des Arts indigènes*, ouvrant une enquête générale sur les tapis berbères du Moyen Atlas. Nous tenons à remercier ici la *Direction des Affaires indigènes et du Service des Renseignements*, qui a rendu cette enquête possible, ainsi que M. le Lieutenant Goudard pour sa collaboration (P. RICARD).

sales de largeur variable : noires, brunes, jaunes, décorées de points noués de mêmes couleurs.

Couleurs. — Les couleurs sont aussi invariables que le dessin. Le noir, le blanc et le brun en composent tout le répertoire. La diversité des arrangements ne se constate que dans les lisières et les chefs.

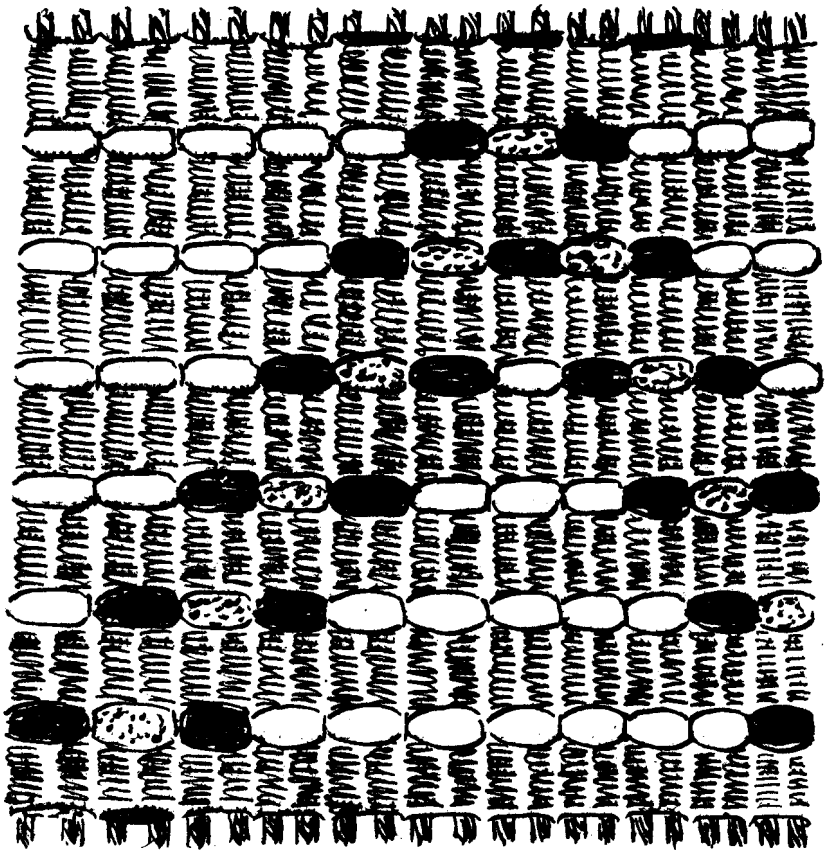

Fig. 1. — Distribution, côté ras, des points noués dans un tapis des Beni Alaham.

Produits tinctoriaux. — Jadis, des laines naturelles, blanches, noires et brunes, entraient seules dans la confection des tapis. La pratique de la teinture ne serait pas très ancienne dans la tribu.

Le noir, *aberšane*, est fait au moyen d'une écorce pilée, appelée *tunuett* et d'un sel minéral, *jej*.

Le jaune, *aurag*, est obtenu au moyen d'un produit très fixé acheté sur les marchés, dit *šanâ*.

Le brun, *adel*, est réalisé avec de la cochenille, *kšînî*, fournie également par le commerce

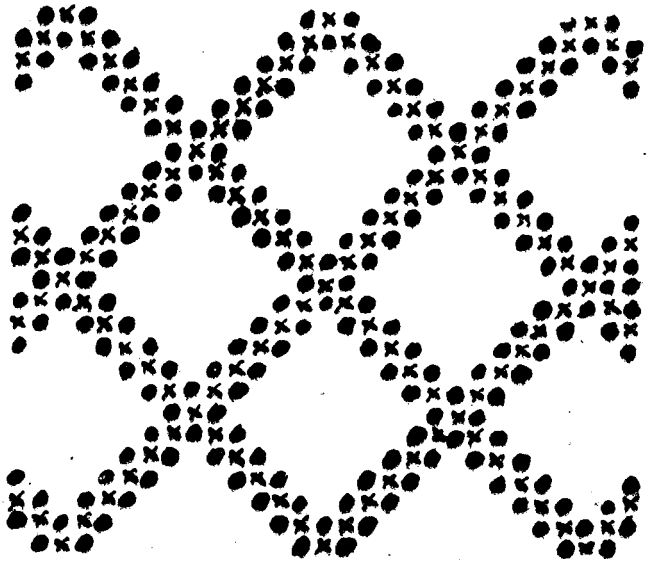

Fig. 2. — Distribution théorique des points noirs et bruns dans les tapis des Beni Alaham.

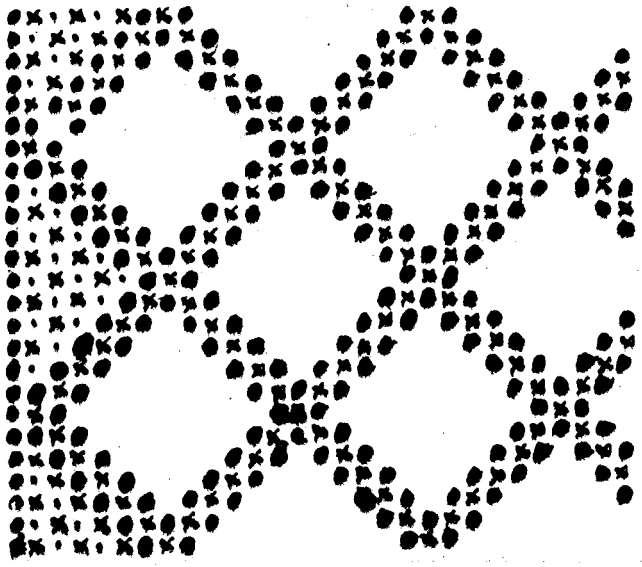

Fig. 3. — Agencement de la lisière dans un tapis des Beni Alaham.

Aspect général. — Vu du côté du point, le tapis se présente comme une succession de petits losanges blancs séparés par un lacis de points noirs et bruns.

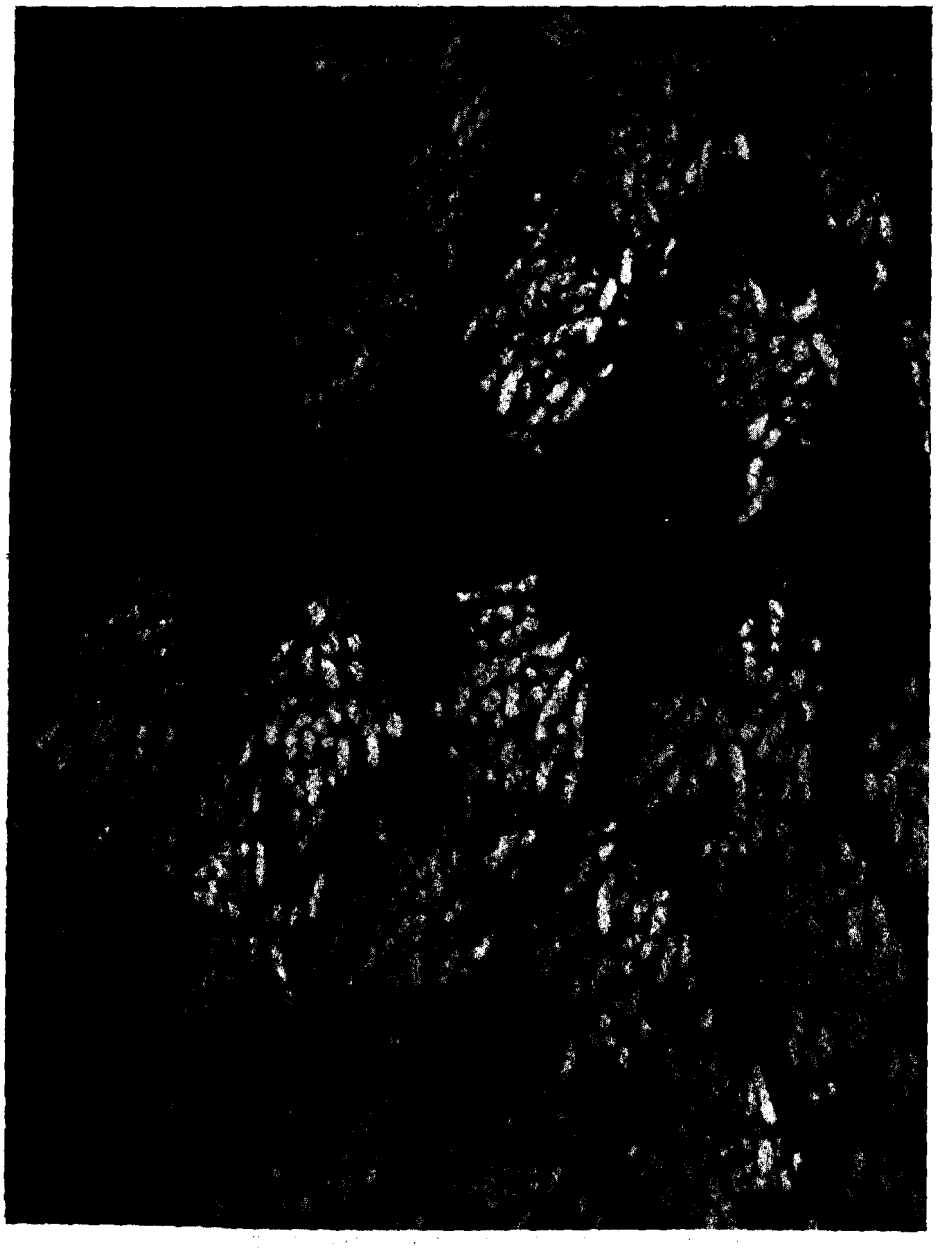

Fig. 4. — Fragment de tapis des Beni-Alaham, côté haute laine. La ligne transversale de losanges foncés est remplie de points rouge garance.

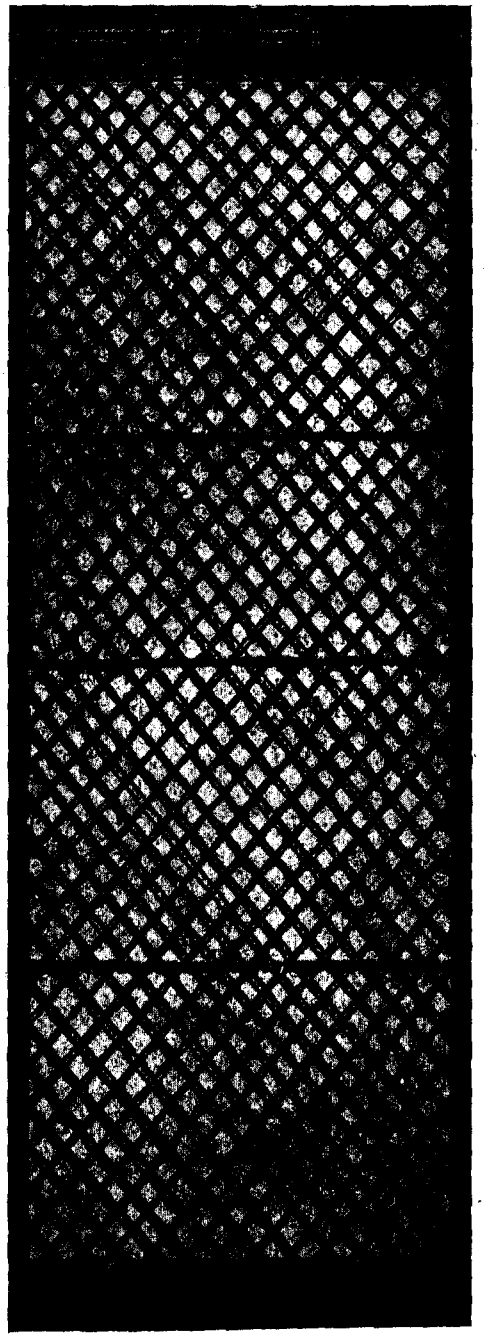

Fig. 8. — Schéma d'un tapis des Beni Alaham avec ses chefs à rayures, ses lisières et ses filets transversaux colorés (5 m. 40 × 1 m. 95).

Vu du côté de la haute laine, dont les brins non égalisés ont une hauteur de 7 à 8 cm., il a l'aspect d'une immense toison blanche mouchetée de mèches noires et brunes dessinant des losanges imprécis (fig. 4), encadrée, vers les lisières et les chefs, de lignes plus nettes, où, aux mêmes couleurs, se mêle du jaune. Parfois, des lignes, semblablement colorées, perpendiculaires aux lisières, traversent le tapis, au nombre de deux ou trois. On dirait alors que le tapis se compose de trois ou quatre fragments raccordés (fig. 5). Quelquefois, enfin, une ligne transversale de losanges est intérieurement garnie, au lieu de points blancs, de points marrons.

Tissage et production. — Le tissage des tapis est exercé indifféremment par les hommes et par les femmes, sur le métier vertical habituel du Nord de l'Afrique. Toutefois, le nombre des femmes qui se livrent à la fabrication est plus élevé que celui des hommes.

Les unes et les autres travaillent généralement pour leur propre compte. Il existe cependant quelques artisans, en nombre assez restreint, qui travaillent sur commande. L'ouvrier ne travaille pas chez lui, mais chez celui qui l'emploie. Il a alors droit au gîte et à la nourriture, et reçoit un salaire de 10 à 20 douros par tapis, payé une fois le travail terminé.

La production est, de ce fait, peu active. On ne fabrique pas pour vendre, mais dans un but d'utilité privée. Pour cette raison, il est impossible de déterminer le nombre, d'ailleurs très variable, des tapis annuellement exécutés.

Juin 1925.

Lieutenant GOUDARD,
Bureau des Renseignements de Skoura.

Tapis berbères des Aït Ighezrane (Moyen Atlas marocain).

La tribu berbère des Aït Ighezrane est entourée, à l'Est par l'importante confédération des Aït Ouaraïn, au Sud par les Aït Alaham, à l'Ouest par les Aït Yazgha, au Nord par les Aït Seghrouchene de Harira. Nous l'avons touchée, en février 1925, par Aharmoumou, petite agglomération de maisons en forme de kasbas, située sur le rebord d'un plateau de 1.180 mètres d'altitude, qui s'effondre brusquement pour laisser se creuser la vallée du Zelloul, dont l'oued est un affluent de droite de l'oued Sebou.

Aharmoumou, à 16 kilomètres au sud-est du gros village arabisé d'El Menzel, est à 36 kilomètres sud-est de Bir Tentane, sur la route de Fès à Taza (40 kilomètres de Fès). Il est relié à Bir Tentane par une piste de création récente, et même par un tronçon de chemin de fer à voie de 0 m. 60 en cours d'achèvement.

Du balcon d'Aharmoumou, la vue, grandiose, plonge sur la vallée profonde, longue et large, de l'oued Zelloul. Au delà, le pays se relève à une très grande hauteur, formant un cordon montagneux que jalonnent de l'Est à l'Ouest les djebels Tanekrant, Bou Iblane, Moussa Ou Salah (3.189 m.), Seghla (2.386 m.), Tichoukt, couverts de neige étincelantes à partir de 1.200 m. d'altitude.

En cette saison, le manteau neigeux du djebel Seghla est tavellé de cèdres sombres qui s'enlèvent en noir sur un fond blanc. Il serait hasardeux, sans doute, de chercher dans cette harmonie fortement contrastée l'origine de la coloration des tapis que, sur notre demande, les hommes du village viennent nous présenter. Mais, à tort ou à raison, la comparaison s'impose à nous.

Six tapis sont étendus à terre, non pas directement sur le sol, mais sur des nattes d'alfa, pour qu'à leurs mèches ne s'accrochent ni la poussière, ni les débris végétaux. Car la haute laine est placée en dessous; ses fils libres, longs d'environ 8 centimètres, forment un épais et moelleux matelas. Nous avons ainsi l'explication de la texture et de la dimension (3 à 4 mètres × 1 m. 50 à 1 m. 80) de ces tapis, véritables toisons reconstituées, qui servent de couche et peuvent recevoir plusieurs personnes, une famille entière. Le pays est froid.— nous sommes à peu près à 1.200 m. d'altitude — et froids sont les vents qui soufflent de la montagne après avoir léché les cimes glacées.

Ces tapis sont dits *tiḥlasine*, sing. *taḥlast*. Le terme arabe correspondant, connu dans la région, est *gṭâïf*, sing. *gṭîfa*.

Le *bilo* est le côté de la haute laine, La *taǧessa* est le côté ras. La lisière est désignée sous le nom d'*ammas*. Les chefs, ou extrémités, sont appelés *tiṣṭaṭine*, sing. *taṣṭaṭ*.

Tandis que le côté de la haute laine ne présente qu'un mélange assez imprécis de mèches blanches et noires (fig. 1), le côté ras laisse voir un dessin plus net (fig. 2). Celui-ci est d'une grande simplicité. Un lacis de losanges noirs, couvrant toute la surface, suffit à le former, et se détache vigoureusement sur le fond blanc. Ces losanges sont dits *tiḫḫamine*, sing. *taḫḫamt*, « petites tentes ». Les indigènes y voient donc une stylisation des noires maisons de poil régulièrement implantées pour constituer le douar.

Chaque losange a, selon les tapis, de 6 à 9 cm. de largeur et de 8 à 13 cm. de longueur. On peut en compter facilement les points, *akrus*, qui sont disposés côte à côte dans le sens de la largeur, mais sont séparés dans le sens de la longueur par un tissu de fond de 12 à 16 trames. Noués, comme les moquettes des tapis de Rabat ou d'Asie Mineure, mais sur quatre fils de chaîne (fig. 3) au lieu de deux (fig. 4), ils sont très gros. Au décimètre linéaire, on en compte de 9 à 11 en largeur et de 7 à 8 en longueur, c'est-à-dire 63 à 88 au décimètre carré. C'est peu, en comparaison du tapis de Rabat qui, dans la même surface peut renfermer une moyenne de 20 × 20 = 400 points, pour un ouvrage de bonne fabrication courante.

Chaque losange, *taḫḫamt*, est formé par rangées horizontales et successives de quelques points de laine noire, 3 ou 2, se suivant dans un ordre ascensionnel et alternant avec un fond de trame (fig. 5 et 6) :

Une triade arrêtant la pointe inférieure;

Une triade répétant la précédente verticalement au-dessus ;

Deux paires débordant chacune d'un point, l'une à droite, l'autre à gauche, et laissant entre elles un vide d'un point qui est comblé par un nœud de laine blanche;

Deux nouvelles paires débordant encore chacune d'un point à droite et à gauche; les points d'intervalle étant comblés par trois nœuds de laine blanche;

Deux triades débordant chacune d'un point à droite et à gauche des deux paires précédentes;

Deux nouvelles triades verticalement nouées au-dessus des précédentes; les sommets latéraux du losange sont ainsi formés; les deux rangées de cinq points intercalaires sont garnis d'autant de nœuds de laine blanche;

Deux paires chevauchant chacune d'un point sur les rangées inférieures; en se rapprochant, elles ne laissent plus que trois points vides garnis par autant de nœuds de laine blanche;

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

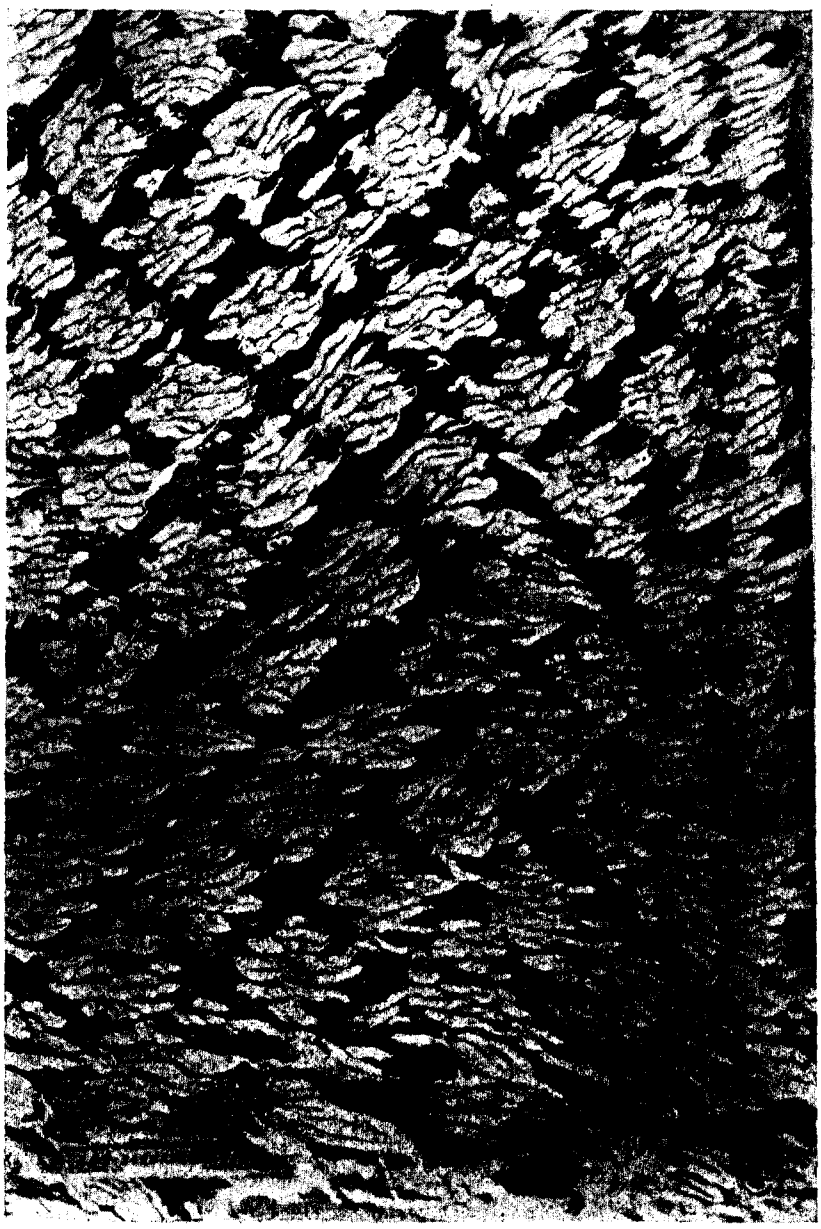

Fig. 1. — Tapis berbère des Aït Ighezrane.
Fragment d'angle; côté haute laine.

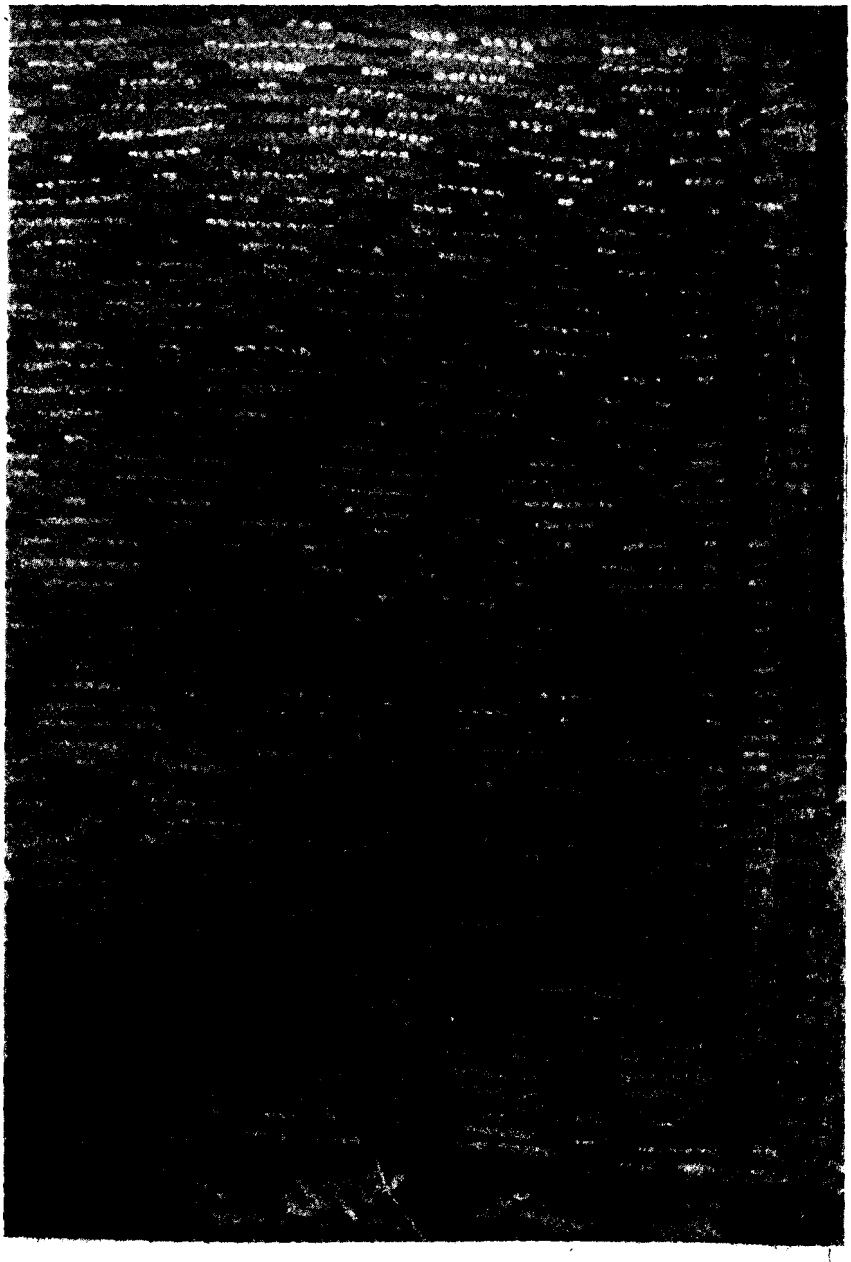

Fig. 2 — Tapis berbère des Aït Ighezrane.
Fragment d'angle ; côté ras.

Une triade fermant le losange au sommet;
Une dernière triade dessinant la pointe supérieure du même losange.

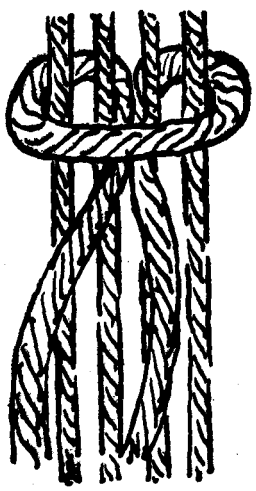

Fig. 3. — Point noué sur 4 fils de chaîne. (Aït Ighezrane).

Fig. 4. — Point noué sur 2 fils de chaîne. (Rabat et Asie mineure).

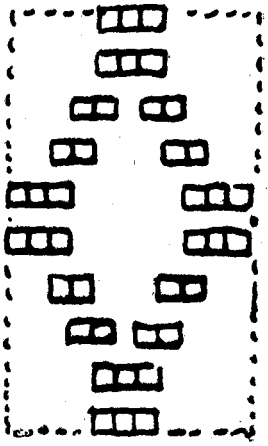

Fig. 5. — Ordonnance des nœuds composant un losange noir.

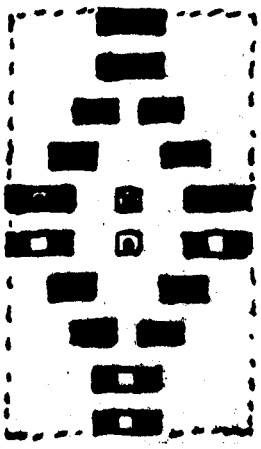

Fig. 6. — Variante dans la distribution des points d'un losange noir.

Cet élément losangique n'a qu'à se répéter, pareil à lui-même, sur la largeur et dans toute la longueur du tapis pour produire le treillis qui l'orne

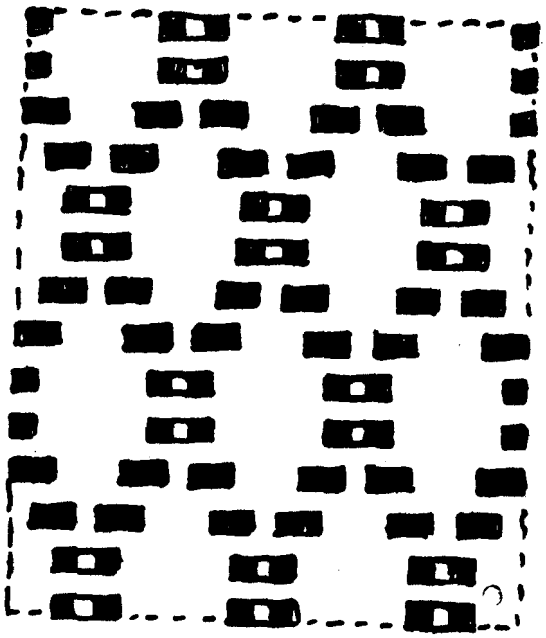

Fig. 7. — Agencement des losanges noirs dans un tapis des Aït Ighezrane.

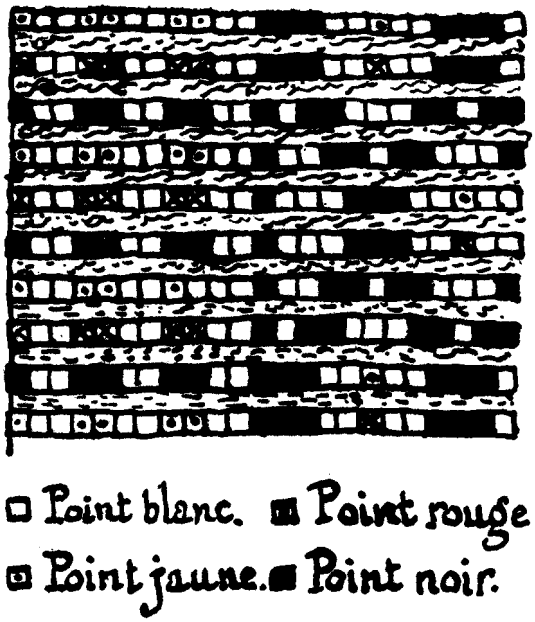

Fig. 8. — Agencement de la lisière dans un tapis des Aït Ighezrane.

dans toute sa surface, en tenant compte que les triades inférieures, supérieures, et latérales font également partie des losanges voisins (fig. 7).

Au cours du nouage des moquettes et du passage des trames du fond, une manœuvre appropriée, au peigne de fer, tasse le tissu et le rend plus compact.

Parfois, au centre des losanges (fig. 6), ou à peu près au centre — car les ouvrières n'y regardent pas de si près — se noue une moquette rouge, ou une moquette jaune et une autre rouge. Des moquettes, rouges ou jaunes, s'insèrent quelquefois aussi au milieu des triades de points qui forment les angles du losange (fig. 7). De telles notes rompent heureusement l'aspect sévère de l'ensemble.

Dans tous les cas, des notes gaies réchauffent la composition vers les lisières et les extrémités, traversant même, vers le milieu, la composition entière. C'est ainsi que les bords latéraux, formant cadre, se garnissent dans le sens ascensionnel :

D'une rangée horizontale de points noirs rompus par des points blancs;

D'une rangée horizontale de points jaunes rompus de la même façon;

D'une rangée horizontale de point rouges également rompus de blancs;

Et ainsi de suite tout le long des lisières (fig. 2 et 8).

Les nuances sont les suivantes :

Amlal, blanc naturel de la laine;

Aberšane ou *azizu*, noir obtenu au sulfate de fer, *zaj*, et au noir de fumée, *duḫḫane;* ou des racines d'une plante appelée *lâïrna.*

Šanaʿ ou *azuggwag*, rouge, obtenu par une teinture aux racines de garances, *tarûbîya.*

Tauraḫt, jaune, obtenu par une teinture à l'aide d'écorces de grenades, *aqšûr n er rommâne.*

Les tapis des Aït Ighezrane sont exclusivement confectionnés par des femmes. Les tisseuses sont nombreuses et pourraient en produire de plus grandes quantités, mais la fabrication ne répond qu'aux demandes locales, assez réduites. Les prix offerts par le marché de Fès, 60 à 70 francs le mètre carré, ne sont pas assez rémunérateurs pour activer la production, car le prix de la laine, très élevé, laisse une marge insuffisante aux bénéfices.

Telles sont les caractéristiques des tapis des Aït Ighezrane, assez voisines de celles des tapis des Beni Alaham limitrophes, et que les marchands marocains attribuent indifféremment, à tort semble-t-il, aux Beni Ouaraïn.

Juin 1925.

P. Ricard.

Bibliographie

FERNANDEZ y ROMERAL (le R. P. Fr. Fortunato). *Los Franciscanos en Marruecos*. Tanger, Tipografia de la Mission Catolica, 1921, in-f°, XVI-442 p., nombreuses illustrations et 1 planche se dépliant. — L[opez] le R. P. J[osé]. *Memoria sobre la Mision Franciscana de Marruecos, o apuntes historico-estadisticos*, Tanger, ibid., 1924, in-8°, 158 pp. 28 planches, — et *Catalogo Bibiografico de la Mission franciscana de Marruecos*. Tanger, ibid., 1924, in-18, XIV+143 p.

Le P. Fernandez y Romeral, dans l'avertissement qu'il a placé en tête de son livre, se défend d'avoir voulu faire œuvre de recherche historique. Il n'apporte rien de nouveau. Il se propose seulement de faire connaître au public, d'après les travaux publiés, l'œuvre passée et présente accomplie au Maroc par les missionnaires franciscains. On serait injuste en jugeant l'ouvrage sans tenir compte des intentions de l'auteur. Il est dommage pourtant que celui-ci ait pris toute sa documentation, en ce qui concerne les périodes anciennes, dans l'*Apostolado Serafico en Marruecos*, du Père Castellanos, ouvrage de très faible valeur, que remplacent désormais les excellents travaux du P. Atanasio Lopez, dont l'un au moins, la *Provincia de España de los Frailes Menores* aurait pu être utilisé, puisqu'il a paru dès 1915 à Santiago.

Si le travail du P. Fernandez y Romeral mérite pourtant d'être cité ici, c'est que, pour l'histoire de la Mission pendant les deux derniers siècles, période pour laquelle lui manque le P. Castellanos — dont le récit ne dépasse pas les premières années du XVIIIe siècle, — il utilise des sources d'infiniment meilleur aloi, qui sont les travaux récents publiés dans l'*Archivo Ibero-Americano*, voire des documents originaux conservés dans les archives du couvent de Tanger.

L'illustration est abondante et peu soignée. Sa naïveté désarme la critique. On signalera pourtant l'intérêt de quelques représentations : curieux rétable du XVIe ou du XVIIe siècle placé au maître-autel dans l'église du couvent Saint-Antoine d'Herbon, représentant les martyrs franciscains de Marrakech (1220) et de Ceuta (1227) (p. 18 et 22) ; sceaux des vice-préfets de la mission au Maroc et de la Confrérie de la Pénitence de Marrakech (XVIIe-XVIIIe siècle) (p. 58 et 138).

Les historiens tireront plus de profit des deux petits volumes publiés à Tanger en 1924 par le P. José Lopez. Le résumé de l'histoire de la mission, qui forme la première partie de la *Memoria sobre la mission franciscana*

de Marruecos tient encore trop du P. Castellanos. Le reste de l'ouvrage a une valeur originale. On y trouvera notamment (4e partie) une liste des religieux qui ont passé au Maroc de 1713 à 1924, et des renseignements statistiques sur l'activité de la mission depuis la fin du XVIIe siècle.

Un appendice donne des fac-similés de dix documents originaux conservés dans les archives. Neuf sont des « firmans » ou lettres des sultans, de Moulay Mohammed ech-Cheikh el-Aseghir (1637) (donation aux Franciscains de l'Église et du couvent de Marrakech), à Moulay Sliman (1794). Le P. Lopez donne à tort comme autographe une lettre de Moulay Ismaïl au roi d'Espagne Philippe V, écrite en espagnol. Elle est de la main d'un secrétaire. La cour chérifienne n'a jamais manqué d'interprètes chrétiens ou juifs pour traduire les lettres du Sultan, quand il prenait fantaisie à celui-ci d'écrire en langue étrangère. Les lettres chérifiennes, même écrites en arabe, ne sont jamais autographes. C'est à titre tout à fait exceptionnel que l'on trouve parfois une signature ou quelques mots ajoutés de la main du souverain.

Le *Catalogo Bibliografico de la mission francescana de Marruecos* a pour principal intérêt de nous fournir un inventaire sommaire des archives du couvent de Tanger. Quatre-vingt-trois lettres de sultans (sept. 1637-mars 1794); dix brefs apostoliques; des livres de comptes et titres de propriété; des registres d'état-civil des captifs chrétiens : baptêmes depuis 1686, mariages depuis 1681, décès depuis 1730; des pièces diverses, lettres, mémoires, etc. permettent de reconstituer avec détail et précision la vie de la mission pendant plus de deux siècles. Il apparaît évident que beaucoup de ces documents ont de l'intérêt pour l'histoire générale. Quiconque s'occupera désormais du XVIIe et du XVIIIe siècles au Maroc n'aura pas le droit d'ignorer une source si importante.

Déjà une partie des documents conservés aux archives de la mission de Tanger se trouvent facilement accessibles. Un bon nombre d'entre eux ont été publiés et étudiés dans l'excellent *Archivo Ibero-Americano* édité depuis 1914 à Madrid par les religieux franciscains espagnols. Le *Catalogo* du P. J. Lopez donne (p. 64-80) une bibliographie des articles concernant la mission du Maroc parus dans cette revue. On peut espérer que l'*Archivo* achèvera de mettre à la portée des travailleurs les ressources documentaires que la mission peut fournir.

Le *Catalogo* du P. Lopez contient aussi une importante bibliographie des ouvrages relatifs aux Franciscains du Maroc, une liste des ouvrages édités par l'imprimerie de la mission de Tanger et un dépouillement des articles concernant le Maroc parus dans diverses revues franciscaines.

Pierre de CENIVAL.

A. GODARD, *Ghazni*. — S. FLURY, *Le décor épigraphique des monuments de Ghazna*, Paris, Geuthner, 1925, extrait de *Syria*, 33 pp., 20 pl., 50 fr.

L'histoire des Ghaznéwides est une

histoire typique de dynastie musulmane. Le fondateur, Subuktegīn, un soldat de fortune, Turc d'origine, au service des Samanides de Perse, à la fin du xe siècle de notre ère, s'établit à Ghazna, dans le nord de l'Afghanistan actuel, et y érige une principauté quasi indépendante. L'endroit est merveilleusement placé : à portée de la Perse, et à portée de l'Inde. Son fils Maḥmūd (998-1031), grand conquérant et grand souverain, figure demeurée légendaire, achève l'œuvre ; son empire s'étend sur la Perse, sur l'Asie centrale, sur le nord de l'Inde ; il est le premier des grands conquérants musulmans de cette région. C'est un souverain éclairé et fastueux ; il attire de toute part artistes et poètes ; Balkh et Ghazna, aux confins du monde musulman, deviennent des centres brillants de civilisation. Il meurt ; la décadence commence : luttes pour le trône et révolutions de palais. Ce n'est pas la chute brusque ; ses premiers successeurs sont encore des hommes d'énergie ; il y a des paliers dans cette descente. Aussi la civilisation n'en souffre-t-elle pas tout d'abord ; comme souvent aux périodes de décadence, elle devient même plus raffinée ; et la vie artistique se poursuit, s'alimentant aux deux sources de l'Inde et de la Perse. Cela dure un siècle et demi ; puis c'est la destruction violente. Mais si les œuvres périssent, l'effet demeure : les conquêtes durables de Maḥmūd ont fait pénétrer l'art musulman dans l'Inde, et par Ghazna, l'art de l'Inde a pénétré dans le monde musulman ; double fait d'une portée considérable.

Aujourd'hui, Ghazni, forme nouvelle du nom, est une toute petite ville d'Afghanistan, presque inaccessible. De son bref et brillant passé, il reste bien peu de monuments. On connaissait les belles portes de bois sculpté, qu'une expédition anglaise ramena jadis dans l'Inde, et par les relations de rares voyageurs, les hautes tours décorées de Maḥmūd et de Mas'ūd III ; on possédait un relevé douteux de leurs inscriptions de terre cuite. M. A. Godard, attaché à la mission Foucher, a séjourné récemment à Ghazni ; il a étudié le site, déterminé l'emplacement des fouilles à faire, et, en attendant, rapporté des photographies des quelques vestiges encore debout. Il y a notamment des photographies d'inscriptions, et celles-ci, par un heureux hasard, s'étendent sur toute la période brillante de Ghazna : depuis la fin du xe siècle (tombeau de Subuktegīn) jusqu'à la première moitié du xiie.

A vrai dire, ces inscriptions, au point de vue historique, ne nous apportent que peu de chose : textes déjà connus, textes de peu d'importance, ou textes coraniques. Au point de vue paléographique — c'est-à-dire au point de vue de l'histoire de l'art — il en va tout autrement. M. S. Flury, dont j'ai déjà eu l'occasion de signaler ici les beaux travaux sur l'écriture koufique, les a étudiés avec la science et la méthode sûres qui lui sont habituelles. En ce qui concerne l'histoire de l'écriture monumentale, les résultats de cette étude sont fort importants. Sur bien des points, l'art musulman, dans cette province très orientale de son domaine, apparaît

fort en avance ; les inscriptions datées de Ghazna sont de précieux témoins.

Un des faits intéressants, c'est l'existence d'une inscription en naskhī, avec points diacritiques, au nom d'Ibrāhīm, c'est-à-dire datant de la seconde moitié du XIe siècle. Or, comme le fait remarquer M. Flury, l'usage de cette écriture dans les inscriptions monumentales, ne s'introduisit guère en Syrie et en Égypte que dans le cours du XIIe siècle (inscriptions de Nūr al-Dīn et de Saladin) ; au Maghrib, je n'en connais pas d'exemple avant l'inscription almoravide de la mosquée de Tlemcen, de 1135, et cette écriture demeurera assez rare dans les monuments des Almohades. Et il est curieux de voir à Ghazna, dès la seconde moitié du XIIe siècle, le naskhī influer très nettement sur certaines inscriptions koufiques (Flury, no 13).

Ce koufique de Ghazna, dans la première partie de son histoire surtout, apparaît singulièrement divers ; entre l'inscription du tombeau de Subuktegīn et celui de la tour de Maḥmūd, séparés par bien peu d'années, il y a une différence du tout au tout, et qui ne s'explique pas seulement par la différence de matière, terre cuite ici et marbre là ; celui de la tour de Maḥmūd surtout est fort curieux, et s'il n'était pas aussi expressément daté, nous serions tentés de le reporter à une époque plus récente, car il présente un trait qui ne se retrouve d'ordinaire qu'aux périodes de décadence : la rupture entre le corps des lettres hautes et leur hampe, maladresse qui trahit généralement l'époque où l'écriture n'est plus qu'une ornementation dont le sens et l'origine tendent à s'oublier. Combien plus pur, et cependant plus savant, apparaît le koufique, d'allure analogue, de la tour de Mas'ūd III, pourtant plus récent d'un siècle ! Ailleurs, sur un même monument, M. Flury note avec quelque étonnement la présence de deux bandeaux koufiques qui, s'ils n'étaient réunis, sembleraient venir de temps ou de lieux très différents. Cela encore est une preuve de la valeur avant tout décorative que l'on attribuait dès lors à l'écriture. Des exemples beaucoup plus frappants encore se retrouvent en Occident : tels sont les médaillons koufiques que nous avons étudiés sur le minaret de la Kotobīya ; plus nets encore, s'il est possible, les inscriptions koufiques sur bois et sur ivoire de la chaire de cette mosquée. Cependant, il faut reconnaître que dans tous ces spécimens du koufique de Ghazna, si dissemblables soient-ils par ailleurs, on trouve toujours quelques caractères communs. C'est d'abord un souci très marqué du rythme et de l'équilibre ; c'est ensuite une sobriété relativement très grande : les caractères tressés n'apparaissent que rarement, et tard ; point d'exemple de ce koufique exagérément fleuri que l'on retrouve en d'autres endroits de l'Orient ; et le fond lui-même sur lequel se détachent les caractères est sobrement garni. On peut donc parler, en cette matière, d'une école de Ghazna. M. Flury montre comment ces tendances particulières tendent à se dégager à mesure que le temps passe, au lieu d'aller s'oblitérant, et il en a bien vu la raison : Maḥmūd consti-

tuant un grand empire artificiel ayant pour centre une région sans traditions artistiques propres, attire de partout des artistes, dont chacun arrive avec ses conceptions à lui : d'où la diversité des premiers monuments ; peu à peu cependant la tradition locale se forme, et de tant d'éléments divers tend à créer un art original. C'est un processus qui se répète bien souvent lors du brusque avènement d'une dynastie puissante, et même dans des pays de tradition artistique ancienne l'art peut se trouver renouvelé. Pour nous en référer encore à un exemple occidental, c'est ce qui se produit, sur une bien plus vaste échelle, lorsque se crée la puissance des Almohades. Les conditions du développement de l'art, dans le monde musulman, ne varient guère.

Une autre leçon peut encore se dégager de cette étude. Précédemment déjà, M. Flury avait attiré l'attention sur certains rapports qui existent entre la décoration des célèbres portes de Maḥmūd et celle de la maḳṣūra, de date voisine, dans la mosquée de Kairouan ; et l'on peut d'ailleurs rapprocher aussi le procédé décoratif que trahit cette porte de celui que l'on emploiera plus tard en Occident pour la décoration des grandes surfaces planes de bois. Cette fois, comme fond de bandeau d'une inscription, du XIIe siècle il est vrai, nous trouvons un rinceau qui semble s'apparenter d'assez près à ceux du XIe que M. G. Marçais a relevés récemment sur les plafonds de la mosquée de Kairouan. Assurément, il y a, dans l'art musulman, des provinces, chacune avec sa physionomie propre, et souvent très tranchée ; mais entre ces provinces, il y a toujours eu des échanges, et des échanges fréquents. Semblables similitudes supposent de bien nombreuses transmissions.

Henri BASSET.

Ch. André JULIEN. — *Un médecin romantique, interprète et professeur d'arabe : Eusèbe de Salles*, Extr. de la *Revue Africaine*, 1924-25, Alger, J. Carbonel, 1 vol. in-8° de 164 p.

C'est vraiment une figure bien curieuse que celle de cet étonnant polygraphe : médecin, botaniste, archéologue, ethnographe, journaliste romancier, poète, auteur dramatique, interprète, professeur de géographie, d'économie sociale et d'arabe. En lui se chevauchent des qualités sérieuses d'observation, des connaissances psychologiques étendues, un sens réel de l'enseignement, du dévouement envers ses malades, et, à côté de cela, une ambition débordante, une soif d'honneurs, de réclame et de considération, enfin, brochant sur le tout, une inquiétude perpétuelle, une manie déambulatoire, une incurable instabilité.

Né à Montpellier en 1796, il paraît avoir fait de solides études dans cette faculté, où il essaiera plus tard, sans succès, d'être admis comme agrégé. Mais il trouve la voie médicale bien longue et bien dure pour arriver à la gloire et à la fortune. La réussite d'une traduction des œuvres de Byron, en 1819, sous le voile de l'anonymat, et d'une supercherie médico-littéraire

où, sous le nom supposé d'un chirurgien anglais, il dit leurs vérités aux pontifes de la Faculté de Paris, le pousse à essayer du roman. En 1821, il écrit *Irner*, qu'il donne comme une œuvre posthume de Byron. Mais c'est la conquête de l'Algérie et ses épisodes, sujet à l'ordre du jour, qui lui fournit bientôt les meilleurs éléments de ses romans : *Ali le Renard* (1832), *Sakountala* (1833), *Les bas à jour*, *L'Anévrysme ou le devoir* (1868), livres à clef pour la plupart, dont le succès fut souvent un succès de scandale.

De Salles a participé, en effet, à la prise d'Alger comme secrétaire-interprète, car, plusieurs années auparavant, pour occuper sérieusement « l'attraction turbulente » qui le possède, il s'est jeté à corps perdu dans l'étude de l'arabe qui le conduit, à son retour d'Algérie, à solliciter et obtenir, en 1835, la chaîre d'arabe de Marseille. Mais là, il ne connaît guère que des déboires. La partie de l'étude de M. Julien concernant Eusèbe de Salles, professeur au collège royal et aux cours communaux de Marseille, n'est pas la moins curieuse. Nous y voyons décrites en détail les phases de cette lutte — qui n'est pas terminée — entre les deux conceptions qui s'opposent dans l'enseignement de l'arabe parlé : d'une part, la tendance empirique et utilitaire, chère aux professeurs levantins (et à laquelle on semble être revenu, en instituant, pour les primes militaires d'arabe, des examens différents de ceux des Facultés) — d'autre part, la tendance scientifique et raisonnée, appuyée sur une forte connaissance de la grammaire, préconisée par les Orientalistes français. Deux lettres adressées à la presse marseillaise, l'une de l'Abbé Bargès, l'autre de J.-B. Reynier exposent d'une façon lumineuse l'avantage des méthodes européennes.

De Salles trouva dans le succès de ses livres d'ethnographie une consolation des déboires de sa vie de professeur. Sa thèse de médecine était déjà consacrée à l'unité de l'espèce humaine. Il avait, en outre, rapporté d'un grand voyage en Orient de nombreux matériaux qu'il utilisa au moment propice, en dédiant à Falloux, ministre du Prince-président, son *Histoire générale des races humaines ou Philosophie ethnographique*, apologie de l'origine biblique de l'humanité.

De Salles ne s'imposa cependant jamais assez pour que l'Institut lui ouvrit ses portes. Caussin de Perceval, Garcin de Tassy surtout l'encouragèrent dans ses travaux et le protégèrent dans ses démêlés avec l'Université, mais il effarait parfois ses maîtres, comme cette fois où il proposa la suppression des pluriels brisés, en arabe, à la Commission du *Journal Asiatique !*

Pendant les dernières années de sa vie, qui se prolongea jusqu'en 1873, il s'employa, nous dit M. Julien, « à s'assurer devant la postérité une gloire qu'il avait vainement revendiquée au cours de sa longue carrière. Comme la plupart de ses contemporains, il fournit les éléments de sa biographie que devait publier Vapereau ». Elle fut rédigée par l'orientaliste Dugat. Il y manque seulement l'énumération

des postes qu'il sollicita, et qui apparaît comme un record. Le cas de De Salles, si curieux qu'il soit, n'est pas isolé. Les fortes études générales qu'on impose, encore heureusement à l'heure actuelle, aux candidats à la profession médicale, préparent nombre d'entre eux à des carrières vers lesquelles ils se tournent naturellement, le jour où l'exercice souvent décevant, de la clientèle cesse de leur sourire. La liste serait longue de ceux qui ont déserté la pratique médicale et ont réussi ailleurs. De Salles alla jusqu'à solliciter la place de receveur des droits d'auteur à Marseille. Il nous souvient d'avoir connu un confrère qui, pour s'être intéressé à l'anthropométrie, ambitionna de devenir chef de la Sûreté.

Dr H.-P.-J. RENAUD.

Dr Jean CREMER. *Matériaux d'Ethnographie et de Linguistique soudanaises* : tome I, *Dictionnaire Français-Peul (dialectes de la Haute-Volta)* ; — tome II, *Grammaire de la langue Kasséna ou Kassené parlée au pays des Gourounsi.* — Notice, introductions et notes de M. DELAFOSSE, Paris, Geuthner, 1923 et 1924 ; XXIX-109 p. et VIII-64 p., 16 et 20 francs.

Le Dr Cremer, médecin colonial, est mort prématurément, tué par le climat du Soudan, laissant une masse imposante de notes. Ces notes appartiennent aux disciplines les plus diverses : botanique, anthropologie, aussi bien qu'ethnographie et linguistique : mais ces deux dernières sciences sont de beaucoup les mieux partagées. Elles concernent toutes, avec les régions limitrophes, celle de Dédougou dans la Haute-Volta. Aussi sans être les seules étudiées, ainsi qu'en témoignent les deux ouvrages dont il est question ici même, les populations Bobos ont-elles la première place. Il eût été regrettable de laisser inédits ces nombreux et précieux matériaux, et tous ceux qui contribuent à les faire paraître, M. Delafosse en particulier, rendent un service appréciable aux études africaines.

Le premier volume est un dictionnaire Français-Peul des parlers de la Haute-Volta. Inachevé, il compte cependant plus de 1.500 mots : c'est dire les services qu'il peut déjà rendre. Entre autres ouvrages sur le Peul, nous avons pour un autre groupe de cette population le travail de M. Gaden (*Le Poular, dialecte Peul du Fouta sénégalais*, 2 volumes, Paris, 1912-1914). La comparaison est doublement instructive. Elle nous montre combien, malgré la dispersion de ceux qui la parlent, cette langue est restée foncièrement une, et, dans un autre ordre d'idées, l'identité absolue de nombre de notations, révèle, avec la sûreté d'audition à laquelle sont parvenus les Africanistes, la valeur scientifique des matériaux linguistiques qu'ils récoltent.

Si la langue est une, elle n'en comporte pas moins des variations locales. Les termes recueillis par le Dr Cremer ne l'ont pas tous été au même endroit : les parlers auxquels ils ont été empruntés sont parfois distants de 100 kilomètres et plus ; le Dr Cremer en a précisé la région :

Yatenga, Ouagadougou, Boromo, Dedougou, Barani. C'est dire, à ce point de vue encore, la valeur scientifique de son travail.

Et l'on songe, en face de ces résultats, au progrès prochain à accomplir : l'on voudrait — pure question de forme — que, dans la mesure où des questions matérielles d'impression ne s'y opposent pas, le principe d'un signe pour un son soit appliqué avec plus de rigueur encore, car les graphies *dy*, *ty*, *gy*, *ky* traduisent des sons uniques. L'on aimerait aussi — question de forme encore — qu'un artifice typographique distinguât l'élément de classe du sémantème ; mais surtout, il faudrait préciser l'origine des matériaux et multiplier les notations d'un même objet plus encore que le Dr Cremer ne l'a fait. L'expérience montre que pour des langues qui ne sont pas des langues de civilisation, les variations de parlers apparaissent sur des domaines géographiques très restreints, jusque d'un village ou d'un campement à l'autre... Enfin, l'on souhaiterait que l'œuvre fût poursuivie en profondeur aussi, qu'en un point au moins où la langue Peul se trouve parlée, on en épuisât en quelque sorte le vocabulaire, qu'on fît mieux qu'un dictionnaire, une encyclopédie où les mots ne seraient pas seulement traduits, mais définis aussi minutieusement que possible, bref qu'on fît quelque chose d'analogue à ce que le P. de Foucauld a tenté pour le Berbère...

Le deuxième volume — grammaire de la langue Kasséna, parlée par 60.000 individus environ, au pays des Gourounsi, dans la Haute-Volta et dans la zone nord de la Côte de l'Or — dépasse en intérêt le seul domaine des langues africaines. On sait, en effet, combien il y a, pour la linguistique générale, dont les théories s'appuient trop uniquement encore maintenant sur les seules langues indo-européennes, de profit à tirer de l'étude des langues nègres. Malheureusement ceux qui étudient ces dernières langues accordent trop souvent aux cadres morphologiques des langues modernes de l'Europe occidentale une valeur absolue et s'efforcent d'appliquer bien artificiellement ces cadres inappropriés à toutes les autres langues. Le Dr Cremer n'y a pas échappé et a rédigé sur le verbe un chapitre bien typique. Il retrouve en Kasséna un indicatif, un impératif, un subjonctif, un conditionnel, s'étonne de ne rencontrer ni participe présent ni infinitif et se demande si les adjectifs ne sont pas des participes passés. Il note dans l'indicatif un présent, deux présents même, fait pourtant significatif, un imparfait, un futur, un passé indéfini, un passé défini — et ces deux dernières subdivisions sont éloquentes. Bref, il n'a pas un seul instant soupçonné l'existence d'un cadre fondé sur autre chose que l'idée de temps. Et pourtant il a perçu parfois la réalité, plus encore, l'a notée, tels ces mots caractéristiques sur le « passé indéfini » : « il signifie qu'une action est accomplie, mais sans aucune indication de temps » (p. 43). Le verbe Kasséna est, en effet, à système d'aspect : c'est l'aspect que rendent les formes verbales simples « présent

habituel », « passé indéfini » du Dr Cremer. Quant à l'idée de temps, car le Kasséna peut l'exprimer, elle ne l'est que secondairement, par les mêmes formes accompagnées de particules ou d'auxiliaires.

Ces rectifications faites — et M. Delafosse n'y a pas manqué — les renseignements du Dr Cremer restent de tout premier intérêt. Si, en effet, certains verbes Kasséna sont à un ou deux thèmes personnels, pour ces derniers, thème de parfait et thème d'aoriste, il en est d'autres encore à trois thèmes personnels : thème de parfait, thème d'aoriste et thème d'impératif, offrant ainsi un type verbal, à trois thèmes personnels à système d'aspect. La chose mérite d'autant plus d'être mise en évidence qu'il est loin d'en être toujours ainsi, et que par exemple le verbe berbère n'est jamais qu'à un ou deux thèmes personnels, le thème d'impératif s'y confondant toujours avec le thème d'aoriste.

Il y a d'autres enseignements précieux encore à tirer de l'examen de cette langue, de l'étude, par exemple, de sa conjugaison négative — à trois bases elle aussi —, du rapport de ses adjectifs avec un verbe de qualité, de ses classes nominales, de ses sons à appendices palataux et labio-vélaires, ou encore de sa syntaxe dont les éléments sont à glaner çà et là.

M. Delafosse a assumé la publication de ces deux premiers travaux. Il s'est acquitté de sa tâche avec son exactitude coutumière. Il a, en outre, joint à l'exposé grammatical des notes discrètes, à chacun des deux ouvrages une introduction fort utile, riche en renseignements bibliographiques, et au volume qui ouvre la collection une belle notice sur la vie et les œuvres du Dr Cremer.

André Basset.

P. Ricard. — *Pour comprendre l'art musulman en Afrique du Nord et en Espagne*, 1 vol. in-12 de 352 pp., 554 fig., XII pl., 2 cartes et un tableau, Bibliothèque du Tourisme, Paris, Hachette, 1924.

C'était une entreprise difficile que de condenser en un volume très maniable avec une illustration suffisante, ce qu'il faut savoir pour comprendre l'art musulman en Afrique du Nord et en Espagne. Des temps préhistoriques aux édifices qui s'élèvent aujourd'hui, que de monuments, que d'influences complexes, que de questions diverses et neuves? Il fallait être un vieil Africain, amoureux de sa terre d'adoption, comme M. Prosper Ricard, pour s'attaquer à pareille besogne et s'en tirer avec honneur. L'extrême conscience de l'auteur a été pour lui la meilleure des habiletés : il a pu ainsi nous donner une revue sommaire, mais suffisamment exacte, de l'activité artistique nord-africaine, qui sera utile à beaucoup et qui manquait jusqu'alors.

L'auteur, après quelques pages sur la période préhistorique, résume brièvement les nombreuses données que nous possédons sur l'art antique d'Afrique. Il expose ensuite les grandes lignes de ce qu'il appelle, avec trop de scrupuleuse discrétion, « les industries

berbères ». Si d'aucuns étaient tentés de trouver trop brèves les pages consacrées à ces arts d'une tradition si ancienne et si pleins de sève à la fois, ils ne doivent pas oublier que l'auteur devait avant tout expliquer les monuments les plus accessibles aux touristes ; il faut au contraire lui savoir gré d'avoir placé avant l'analyse de l'art musulman une étude des arts fonciers de ce pays.

C'est à l'art islamique qu'est consacrée, bien entendu, la plus grande partie du volume. Comme l'auteur l'indique dans sa préface, il a adopté, à l'exemple de M. Brutails, qui avait inauguré cette collection, la méthode analytique de préférence à l'ordre historique. Une rapide introduction, un peu trop générale, rappelle pourtant l'origine et l'évolution de l'art musulman d'Occident.

M. Ricard examine ensuite la construction, le décor, les programmes architecturaux et les arts industriels de l'Afrique du Nord et de l'Espagne musulmane. Ce sont des pages nourries, pleines de faits, accessibles à tous pourtant, car l'auteur prend soin de rappeler au passage les notions les plus élémentaires. On retrouve avec plaisir les qualités de précision dans le détail qui rendent si précieux les ouvrages de M. Ricard et partout on sent sa profonde connaissance des techniques indigènes. Ainsi le lecteur, solidement documenté sur la matière des édifices, pourra s'il sait les interroger comme il convient, arriver à pénétrer leur âme même. Dans des pays où une abondante et déplorable littérature touristique a trop souvent faussé le sens des monuments, la probe introduction de M. Ricard venait à son heure : malgré son apparente sécheresse elle sera fort goûtée.

L'illustration, très abondante, est excellente. Il faut louer l'auteur d'avoir su composer les treize planches synoptiques qui dispensent de longs développements sur l'évolution des formes de l'art musulman. Un lexique, une bibliographie, des tables fort soignées achèvent le volume et le rendent facile à consulter.

Malgré quelques inadvertances de détail — que les spécialistes rectifieront d'eux-mêmes et qu'une seconde édition, sans nul doute prochaine, fera disparaître — c'est donc un bon livre qui contribuera pour une large part à faire connaître les arts d'Afrique, ces arts à la fois si proches et si loin de nous, qui ont toujours enchanté les esprits d'Occident et qui deviennent si prenants lorsqu'on sait les comprendre dans leur véritable sens.

Henri TERRASSE.

L'Éditeur-Gérant : R PINARDON.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE D'ANGERS. — 4, RUE GARNIER, ANGERS.

HESPÉRIS

COLLÈGE MUSULMAN DE RABAT
N°.....
Bibliothèque

TOME VI

Année 1926. *2e-3e Trimestres.*

SOMMAIRE

Pages

Henri Basset et Henri Terrasse. — *Sanctuaires et forteresses almohades* (suite) (24 planches, 65 figures) 107

J. Célérier. — *L'Oued el-Abid* (4 planches, 3 figures) 271

***

BIBLIOGRAPHIE :

R. Lespès, *Alger, Esquisse de géographie urbaine* (J. Célérier), p. 321. — E. Kühnel, *Daten zur Geschichte der spanisch-maurischen Keramik* (Henri Basset), p. 323. — T. Sarnelli, *Il dialetto berbero di Sokna* (André Basset), p. 324. — E. Lambert, *L'architecture musulmane du Xe siècle à Cordoue et à Tolède* (H. Terrasse), p. 325. — A. Gomes da Rocha Madahil, *O tratado da vida e martirio dos cinco mártires de Marrocos* (R. Ricard), p. 326.

SANCTUAIRES ET FORTERESSES ALMOHADES[1]

III. — Le minaret de la Kotobîya *(suite)*[2].

L'intérieur du minaret.

L'aménagement du minaret de la Kotobîya est simple en ses dispositions et luxueux en maint détail. Au centre du minaret s'étagent des chambres voûtées et obscures. Entre l'épaisse muraille et ce noyau central de semblable appareil, c'est, non pas un escalier, suivant la pratique courante, mais une rampe sans gradins. Elle s'élève peu à peu par éléments de pente variable qui se raccordent à angle droit; cette disposition sera reprise à la Giralda et à la fin du siècle au minaret de Ḥassan à Rabat. Les parois, le sol, les voûtes mêmes sont enduits de ce beau ciment d'un jaune grisâtre qui, de nos jours encore, est en usage à Marrakech. Ce couloir est assez large pour que deux hommes puissent y passer de front; il est couvert de voûtes en berceau nécessairement rampantes. Ces berceaux ne sont pas en plein cintre mais légèrement outrepassés et le saillant de leurs retombées dépasse l'alignement du mur de deux ou trois centimètres. Le plus souvent d'ailleurs, la courbe supérieure du berceau se hausse jusqu'à l'ellipse et la voûte prend le profil étrange d'un arc en chaînette outrepassé. A chaque tournant du couloir, l'intersection des berceaux forme une voûte d'arêtes; mais comme on n'a pas ramené les ber-

(1) Ces articles et ceux qui achèveront cette série d'études avaient été écrits presque entièrement et en partie revus avant la mort d'Henri Basset. Son collaborateur y a mis la dernière main ; il espère, dans ses discrètes retouches ou ses adjonctions, n'avoir jamais trahi la pensée de son ami.

(2) Nous adressons nos remerciements les plus vifs à ceux qui nous ont aidé à rassembler les documents inédits que l'on trouvera dans ces articles : à S. E. Si Aḥmed el Jai, vizir des Habous ainsi qu'à M Torre, Chef du Contrôle des Habous dont la bienveillance éclairée ne nous a jamais manqué; à Si bou Mediene ben Ziane dont la savante amitié nous a été si précieuse au cours de nos missions archéologiques à Marrakech.

Nous disons aussi notre reconnaissance à M. G. Marçais qui a bien voulu lire les placards de ces articles et nous donner d'utiles avis, dont notre texte a profité.

ceaux à l'horizontale, la voûte qu'ils forment, est presque toujours fortement gauchie. On monte ainsi longtemps dans l'étroit couloir : à intervalles irréguliers, une des ouvertures extérieures du minaret laisse entrer un flot de lumière, d'abord éblouissant, qui glisse doucement puis se dégrade sur les parois lisses. Si les baies ménagées dans l'épaisse muraille sont encadrées, à l'extérieur, d'arcs bien dessinés, à l'intérieur elles ne forment que des pleins cintres assez grossièrement modelés. Une des baies de la face S.-E., plus grande que toutes les autres, n'est pas voûtée : elle se compose d'une architrave posée sur des corbeaux et garde à l'intérieur la même forme qu'à l'extérieur.

Cette rampe ne va pas jusqu'en haut de la tour : avant le sommet, elle s'arrête au milieu de la face N.-O.; de là part un escalier droit qui donne accès à la plate-forme où s'élève le lanternon; il faut encore monter sur un chemin de ronde pour arriver à la balustrade crénelée aux énormes merlons de hauteur d'homme.

Dans tout ce long parcours on ne rencontre que de rares éléments de décor : les lunettes d'une des voûtes d'arêtes sont couvertes d'un beau décor floral en fort relief : la tige centrale se termine par un fleuron ou par une pomme de pin accostée de palmes; un autre rinceau, parti de chaque angle, vient remplir les vides de la composition. Ces palmes sont en très haut relief : au lieu d'être ménagées par des défoncements verticaux, elles ont été modelées dans une épaisse couche d'enduit : c'est vraiment un décor en ronde bosse. Ce sont des feuilles larges et charnues, très proches par leur ferme silhouette de celles des chapiteaux et des panneaux floraux de Tinmel et de l'oratoire même de la Kotobîya. Certaines présentent les calices successifs que l'on trouve si souvent dans le décor peint du minaret. Les digitations en V ou en virgule sont du type bien connu. Mais un modelé nouveau apparaît : dans l'intérieur de certaines palmes s'insèrent de menues palmes doubles. L'art du Califat de Cordoue aimait souvent à envelopper un complexe de menues formes florales d'un contour également floral; si paradoxal qu'il fût, ce procédé était alors utile pour redonner quelque fermeté à un décor divisé à l'extrême. C'est par pure fantaisie et pour varier ses digitations que le XIIe siècle décore ainsi le limbe de ses larges palmes.

Ce décor à la fois vigoureux et raffiné étonne un peu en un pareil endroit : toute décoration semblait inutile à l'intérieur de ce minaret où la lumière était rare et inégale. Pourtant les salles superposées qui forment le noyau central sont couvertes de voûtes et de coupoles qui révèlent un double souci de richesse et de variété décorative.

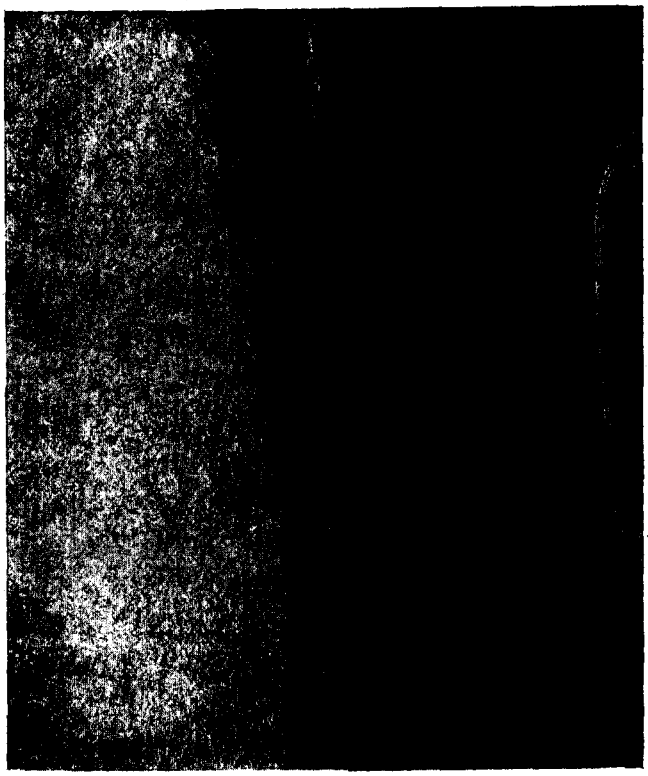

Fig. 64. — Retombée outrepassée d'une voûte d'arêtes (troisième salle du minaret).

Au rez-de-chaussée c'est une simple coupole conique sur trompes, appareillée en lits horizontaux; mais les trompes ne sont pas ici faites de demi-voûtes d'arêtes suivant l'usage de ce pays : c'est la trompe persane en cul de four sous sa forme la plus simple. L'arc d'entrée de la trompe est en forte saillie sur le mur et ses retombées se trouvent ainsi en encorbellement; ce procédé se retrouve d'ailleurs dans bien d'autres trompes musulmanes et mudéjares.

La deuxième salle, encore très obscure, est couverte d'une magnifique coupole à côtes, la plus belle peut-être de toutes celles qui nous aient été conservées. Le cercle lobé de sa base, comme à la coupole qui couvre le miḥrâb de Tlemcen, est bordé de rubans entrelacés. Les angles sont rachetés par des trompes à stalactites qui ont pris, en outre de leur valeur architectonique, un sens décoratif. L'ouverture de chaque trompe dessine un arc à stalactites élémentaire : un lobe surhaussé qui repose après un ressaut à angle droit sur deux courbes inférieures. Un arc en plein cintre fait d'une épaisse baguette en forte saillie entoure ces arcs. Des arcatures où un simple trait dessine l'arc à stalactites, relient les trompes entre elles : ainsi la salle tout entière est entourée de ces puissantes arcades.

La troisième salle, un peu plus basse que les autres, est couverte d'une voûte d'arêtes : mais, contrairement à la pratique générale, les deux voûtes sécantes ont un profil en arc outrepassé : aussi les retombées de ces voûtes sont-elles aussi outrepassées (fig. 64). C'est le seul exemple connu, au moins en Occident musulman, de voûtes de ce genre. Partout dans l'intérieur de ce minaret on a voulu faire de l'arc outrepassé une forme constructive. Les retombées si curieuses de ces voûtes se font sur quatre colonnes à chapiteaux de palmes. Un des tasseaux de ces chapiteaux est orné d'un bel entrelacs. Aux lunettes de cette voûte subsistent des traces légères de palmes gravées dans l'enduit. Ce décor devait sans doute, avec les chapiteaux, compenser l'austérité relative de cette couverture.

La quatrième salle possède une semblable voûte d'arêtes outrepassée qui a été restaurée et fortement remaniée; les chapiteaux qui supportaient les retombées ont été détruits ou empâtés.

La chambre supérieure, la cinquième, est couverte d'étrange façon : le carré est ramené à l'octogone par des trompes en demi-voûtes d'arêtes; d'autres arcs en plein cintre dessinent des arcatures intermédiaires afin d'entourer toute la chambre. Cet octogone est couvert d'une pyramide tronquée; si l'on excepte deux ressauts et deux moulures très simples à la base et au sommet, les pans de cette pyramide sont rectilignes. L'octogone du sommet est orné d'un entrelacs polygonal. On est fort étonné de rencontrer une forme de voûte aussi illogique, qui, appareillée, n'aurait pu être qu'une concrétion passive,

malaisée à contrebuter. Sans doute faut-il voir dans cette pyramide la traduction en maçonnerie légère d'un plafond en charpente.

La dernière grande salle de l'intérieur du minaret possède la plus

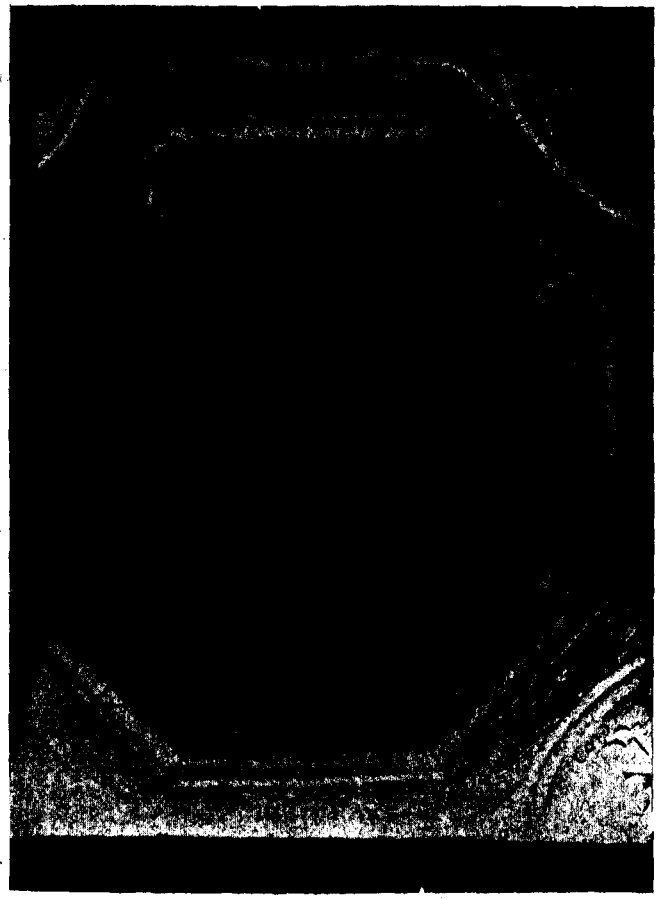

Fig. 65. — Coupole à nervures (sixième salle du minaret).

riche de toutes ces coupoles : un dôme à nervures (fig. 65); le carré est ramené à l'octogone par des trompes à stalactites (fig. 66) dont l'arc d'entrée et les retombées sont, comme dans la seconde chambre, en forte saillie. Dans cette salle à quarante mètres au-dessus du sol se déploie un fort beau décor géométrique : les quatre trompes à stalactites sont différentes; deux d'entre elles, qui s'opposent en diagonale, s'achèvent par une coupolette à côtes. Des arcatures à

stalactites relient les trompes elles-mêmes. La retombée de tous ces arcs se fait sur des colonnes à chapiteaux très simples qui posent, sur la couronne d'acanthe lisse, une palme double dont le grand lobe forme la volute de la corbeille. L'ensemble de ces motifs est encadré par une baguette à entrelacs qui vient former à chacun des huit angles un médaillon circulaire garni d'une rosace aux pétales pointés. Ce beau soubassement est vigoureusement souligné : une épaisse corniche que vient souligner un entrelacs à deux brins le supporte; il engendre à son tour un entrelacs polygonal très proche de celui de Tinmel et de celui qui règne sous la coupole à stalactites du minaret de Ḥassan à Rabat. Cette large frise garnit tout le tambour qui précède la coupole elle-même. Ainsi qu'il est de règle dans ce siècle, le principe de l'entrelacs est poussé, dans les encadrements, jusqu'à ses limites extrêmes. Dans ce riche ensemble, rien de trop grêle, mais la vigueur qui convient aux organes de support.

La coupole elle-même (fig. 65) n'est pas aussi vigoureuse : deux minces nervures parallèles rejoignent les côtés opposés de l'octogone. Par leur croisement ces seize nervures dessinent une étoile à huit pointes. L'octogone qu'elles forment au sommet enserre une large coupolette à stalactites. Les retombées de ces nervures sont outrepassées; mais à leur base ne se profile pas le motif serpentiforme qu'on avait déjà vu à cette même place à Tlemcen (1). Son absence s'explique aisément : il accompagnait alors un riche décor floral et dans l'oratoire même de la Kotobîya, on ne le retrouve qu'à la base des arcs floraux à stalactites.

Un détail au moins rappelle de très près les coupoles de la grande mosquée de Cordoue : la pénétration des nervures a été modelée avec le plus grand soin. Mais l'aspect général est tout différent : les nervures de la voûte sont ici plus grêles et plus complexes qu'elles ne l'étaient à Cordoue ou à la mosquée de Bab Mardoum à Tolède. Depuis le xe siècle, la coupole hispano-mauresque s'était transformée et c'est la coupole de la grande mosquée de Tlemcen, d'une vingtaine d'années antérieure, qui annonce, en ses traits essentiels, celle du minaret de la Kotobîya.

(1) Cf. W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, fig. 19.

Certes la coupole de Tlemcen, placée devant le miḥrâb, ajourée et toute couverte d'un somptueux décor, semble bien différente du dôme obscur et orné de ses seules nervures qui couvre la sixième

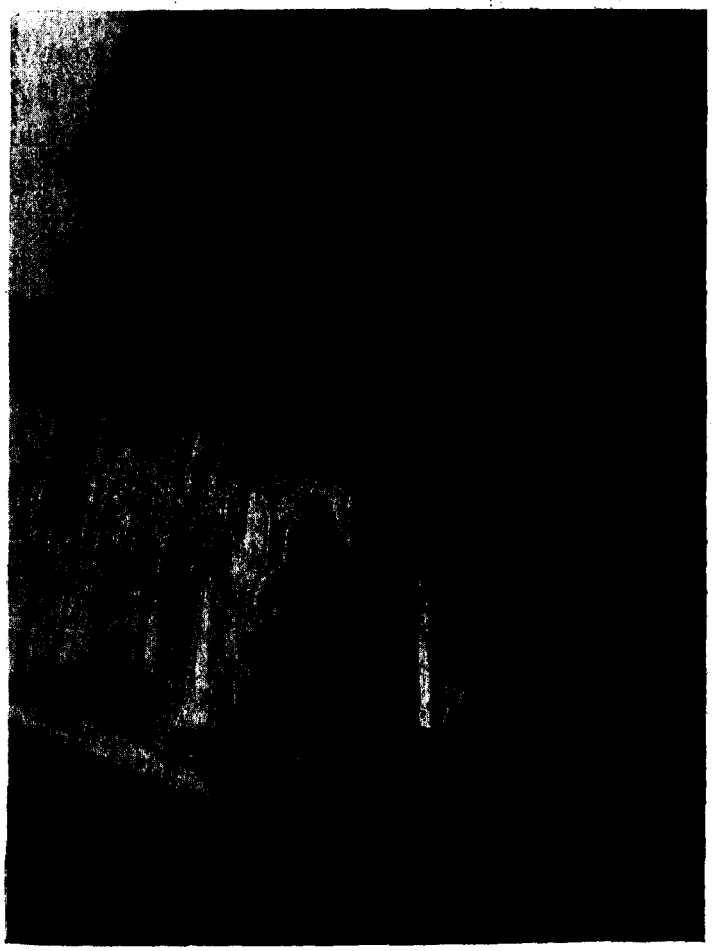

Fig. 66. — Trompe à stalactites de la coupole à nervures (sixième salle du minaret).

salle du minaret almohade; mais si l'on fait abstraction du décor, bien des parentés s'accusent. Si la coupole de Tlemcen est posée sur un tambour à douze pans au lieu de huit à la Kotobîya, les deux réseaux de nervures sont tous deux engendrés par un polygone étoilé. Sans doute ces multiples nervures rayonnantes étaient en germe dans la coupole du miḥrâb de Cordoue et dans celle de Bab Mar-

doum à Tolède; mais là comme partout l'étoile polygonale a compliqué les lignes plus simples du décor omaiyade.

Aux angles du carré, ce sont, à la Kotobîya comme à Tlemcen, des trompes à stalactites qui s'ouvrent par des arcs également à stalactites (1). Si, à Tlemcen, ils prennent place sous les nervures, ils ne s'en répètent pas moins, comme à la Kotobîya, sur tout le développement du tambour. A Tlemcen, la coupole se termine par un dôme à stalactites de vastes dimensions : l'ampleur de la coupole terminale était un des traits de la tradition cordouane. A la Kotobîya, le dôme à stalactites qui se pose sur la croisée des nervures est de dimensions plus exiguës.

Ainsi la coupole à nervures, au moment même où elle est supplantée presque partout — et déjà dans l'oratoire de cette même mosquée — par le dôme à stalactites, voit ses lignes se compliquer et devenir plus monotones. L'évolution se poursuivra : on ne reverra plus les dessins variés de l'oratoire de la mosquée de Bab Mardoum. Les dômes à nervures que bâtiront l'art musulman et l'art mudéjar feront tous rayonner des nervures trop minces autour d'un motif central trop maigre. L'art grenadin tout près de son déclin en viendra à poser sur des trompes en maçonnerie des coupoles de charpente à pans et à nervures multiples (2).

Ainsi tandis que l'Occident chrétien réussissait à construire, grâce à la croisée d'ogives, des voûtes légères et parfaitement contrebutées, l'Occident musulman semblait rabaisser les nervures de ses coupoles au rôle d'un simple décor. Les nervures de la coupole de Tlemcen, appareillées en briques, ne supportent plus que de légers panneaux de plâtre découpé. Celles du minaret de la Kotobîya ne pourraient, même si elles étaient faites de pierre sous l'enduit qui les modèle, servir d'appui au pesant dôme qu'elles sous-tendent. L'art de l'Occident musulman avait semblé effleurer, dans la coupole à nervures, la solution de la voûte que l'avenir consacrerait; simple apparence : dans les coupoles, il ne voulait voir de plus en plus que le moyen de couronner les parties nobles des édifices d'un somptueux décor.

(1) Nous conservons encore dans ces articles le nom d'arcs à stalactites à ces arcs appelés fort justement arcs à lambrequins par M. G. Marçais qui réserve le nom d'arcs à stalactites à ceux qui seront formés plus tard de stalactites proprement dites.

(2) Comme à l'ermita de San Sebastian à Grenade.

Les coupoles des chambres intérieures du minaret de Ḥassan, toutes inachevées ou à demi ruinées, permettent de comprendre le rôle tout décoratif que les architectes du XIIe siècle attribuent à la coupole à côtes, à nervures ou à stalactites. Dans ces chambres sur plan carré, la véritable voûte, celle qui est chargée de soutenir le plan-

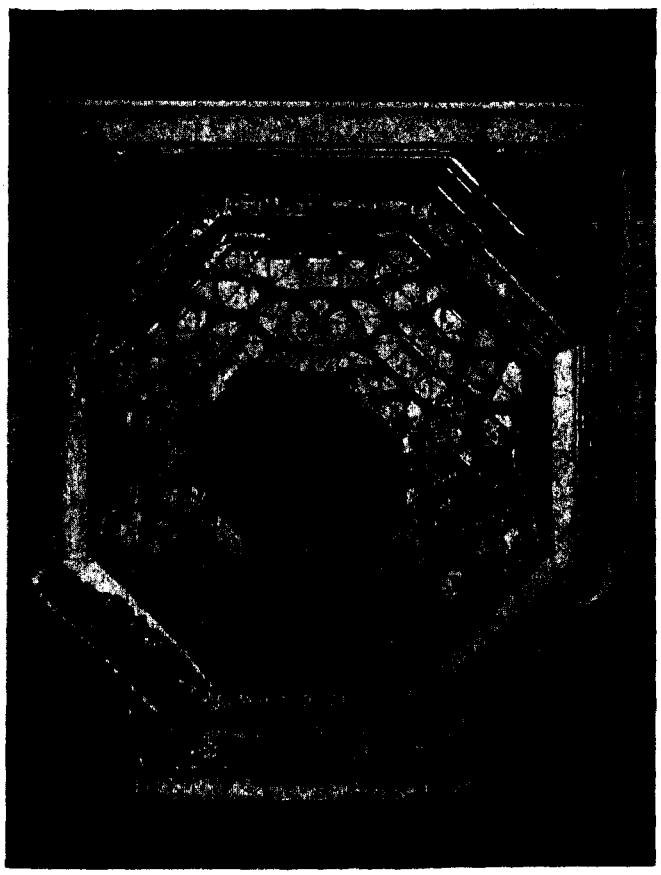

Fig. 67. — Minaret de la mosquée de Ḥassan à Rabat : coupole à stalactites.

cher de l'étage supérieur, est une calotte à pendentifs très surbaissée, faite de briques appareillées en assises concentriques. Ces coupoles fort lourdes étaient d'ailleurs aisément contrebutées par l'énorme masse constituée par les deux enveloppes du minaret. Les coupoles décoratives lobées ou à stalactites sont appliquées par l'intermédiaire d'un remplissage de briques ou même accrochées à ces ca-

lottes au moyen de pièces de bois : elles ne constituent donc qu'un décor postiche. Les trompes elles-mêmes n'ont aucune valeur architectonique : l'angle des chambres est barré à la base de ces fausses coupoles par des pièces de bois qui ramènent le carré à l'octo-

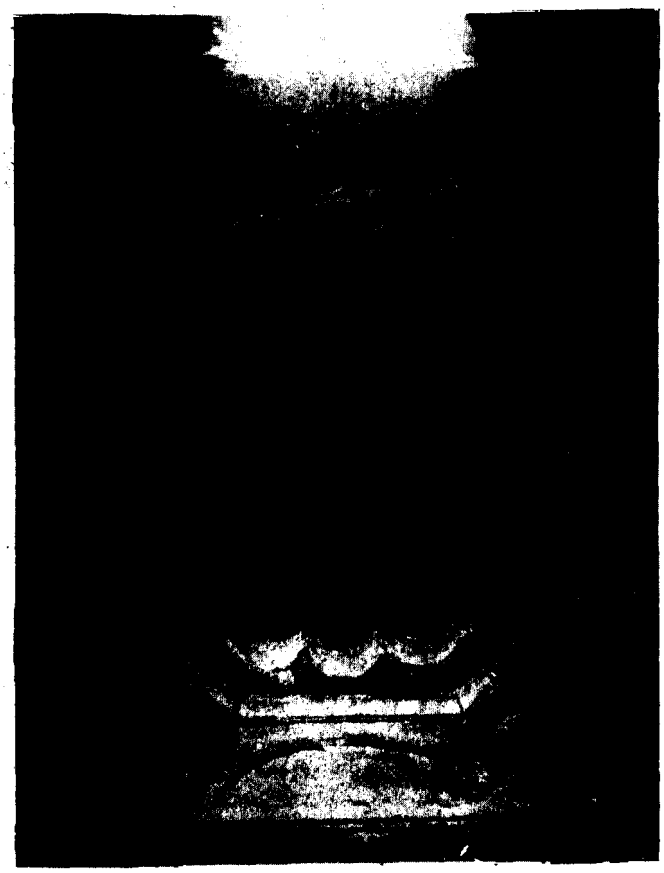

Fig. 68. — Minaret de la mosquée de Ḥassan à Rabat : coupole lobée.

gone. Le décor de stuc des trompes est lui aussi appliqué ou suspendu à ces sortes d'architraves : c'est ce que montrent les fig. 67 et 68. Les coupoles du minaret de la Kotobîya sont sans doute construites de la même façon, mais leur excellent état de conservation ne permet pas de voir quelle est la structure interne de ces voûtes.

L'architecte qui conçut les coupoles du minaret de la Kotobîya ne voulut donc pas résoudre de délicats problèmes de construction,

mais bien ordonner toute une série de décors différents. Dans la chambre obscure du rez-de-chaussée, nul décor : une coupole sur trompes élémentaires. Puis vient la coupole à côtes, simple variante, et d'un sens tout décoratif. Si on adopta, aux troisième et quatrième étages, l'arc outrepassé aux voûtes d'arêtes, ce fut sans doute pour la beauté de sa ligne et aussi parce qu'à ses retombées il était facile de disposer des colonnes à chapiteaux, ce qui eût été à peu près impossible avec des voûtes d'arêtes en plein cintre. Sans doute on peut être étonné, alors que les moindres détails révèlent dans ces chambres intérieures un tel souci de varier les motifs, de voir deux voûtes presque semblables. Mais la seconde est — on l'a vu — entièrement remaniée et, sans parler des chapiteaux, le décor des lunettes, qui avait été au moins ébauché, pouvait introduire mainte différence. Enfin rien n'explique, sinon le souci de variété décorative, cette étrange pyramide à huit pans. Alors même que les coupoles tendaient à devenir des dômes de charpente, l'art hispano-mauresque imitait en même temps dans des maçonneries légères des formes propres aux couvertures de bois. Ces transpositions illogiques d'une matière à l'autre décèlent un esprit de décorateurs bien plus que d'architectes.

Malgré son énorme masse et le soin avec lequel il avait été bâti, le minaret de la Kotobîya ne faisait donc faire aucun progrès nouveau à la construction de l'Occident musulman. Tout l'effort de l'architecte a porté ici sur les proportions de la tour et du lanternon — et bien rarement on sut allier avec un pareil bonheur la force et l'élan — et surtout sur la répartition du décor et le détail même de cette décoration. Ce minaret, avec les jeux d'ombre de ses grands panneaux d'arcatures, l'innombrable décor de ses peintures, les richesses croissantes de ses coupoles, suffirait à attester que la Kotobîya fut bien dans la pensée de son fondateur, le sanctuaire par excellence du nouveau Califat d'Occident, qui devait égaler, dans le style nouveau, les splendeurs de la grande mosquée cordouane.

Cette même pensée se révèle, avec plus d'ampleur et de nuances encore, dans l'immense salle de prières qui allonge ses nefs au pied du minaret.

IV. — L'oratoire de la Kotobîya.

L'impression, quand on entre dans ce vaste oratoire, est saisissante. Ces mosquées almohades, les plus parfaites de l'Islam, c'est avec peine qu'ailleurs on en dégage les lignes sous les amas de

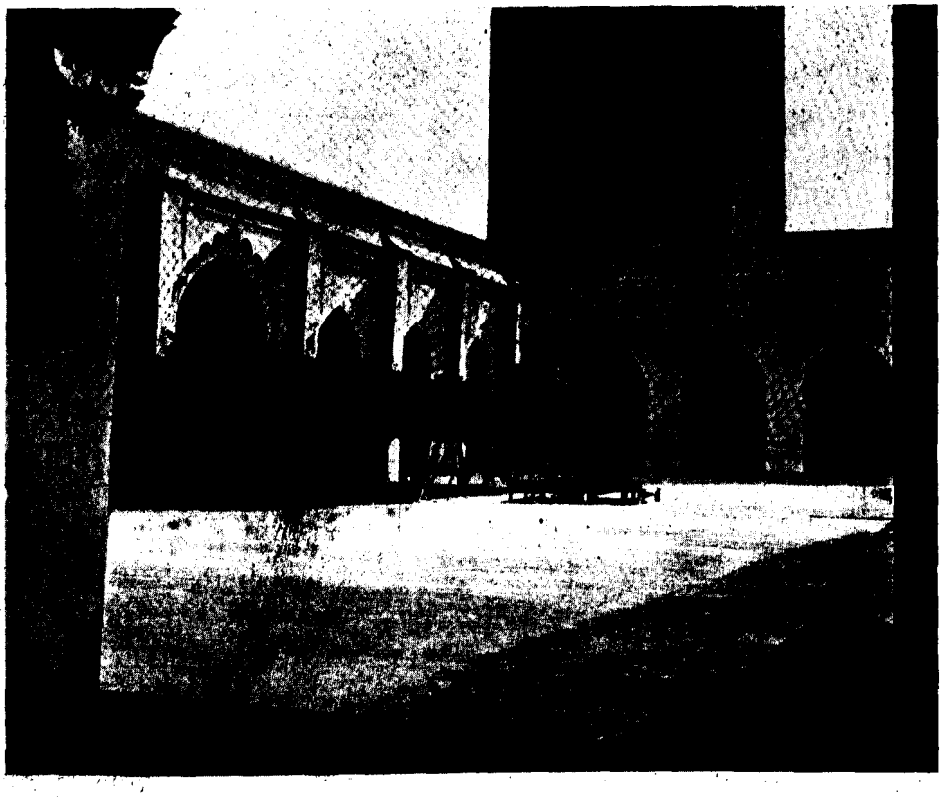

Fig. 69. — Le Ṣaḥn de la Kotobîya.

décombres; pour se les représenter telles qu'elles étaient jadis, il faut tout l'effort de l'imagination. Ici, mais ici seulement, on se trouve d'emblée devant leur réalité vivante. Ailleurs, sous la vaste lumière qui descend par les toitures effondrées, on peut disserter sur l'ordonnance du décor, sur le rôle des coupoles ou sur la hiérar-

chie des arcs; il semblerait ici qu'il n'y ait nulle place, sans profanation, pour l'analyse intelligente et froide. C'est une forêt de piliers, la majesté des travées et des nefs, la pureté des arcs dans leurs perspectives infinies, l'harmonie souveraine de la grande travée-nef, coupée à larges intervalles par la double ligne — ligne claire et ligne sombre — de ses grands arcs à stalactites, sous ses coupoles somptueuses et ses hauts plafonds de bois. C'est, au fond de l'oratoire obscur, la blancheur douce du miḥrâb, les ivoires jaunis de la chaire, les éclats ternis des mosaïques. Une impression intense de grandeur calme et douce...

Une seule mosquée, que les circonstances ont faite plus célèbre, tandis que les trésors de celle-ci restaient couverts d'un voile impénétrable, a joué dans l'art de l'Islâm occidental un rôle comparable. Mais Cordoue, plus vaste, plusieurs fois agrandie, ne présente pas dans son plan la même harmonieuse unité. Sans doute, la matière était plus belle. Au lieu des pierres taillées et des larges briques apparentes, ce sont, ici, des briques grossières sous un épais enduit de plâtre. Moins riche qu'à Cordoue, et volontairement monochrome, le décor est cependant plus pur. Il est merveilleusement conservé : c'est tout juste si les badigeons de chaux ont pu en altérer la fraîcheur.

Cette décoration, avec la même ordonnance, nous l'avons déjà étudiée à Tinmel. Mais elle est ici plus complète. La grande mosquée du Sud contient aujourd'hui encore la « Somme » du décor almohade.

Le miḥrâb

C'est bien à Tinmel que l'on pensera devant le miḥrâb (fig. 70) : l'ouverture de la niche se fait par un arc outrepassé, très vaste, qui domine de bien haut la tête de l'imâm. Deux arcs concentriques l'enveloppent, différents de dessin, mais tous deux tracés par une double baguette à entrelacs. Les écoinçons en relief sont décorés d'une coupolette à côtes aux lobes inégaux : ses bords sont soulignés d'un ruban qui s'entrelace à l'encadrement des écoinçons. Viennent ensuite une série de moulures, puis un encadrement où un entrelacs

polygonal remplace l'habituelle frise épigraphique des autres époques. Au-dessus, cinq arcatures alternativement lisses et décorées d'un jeu de fond, hautes et fortement brisées. A leur tour, elles

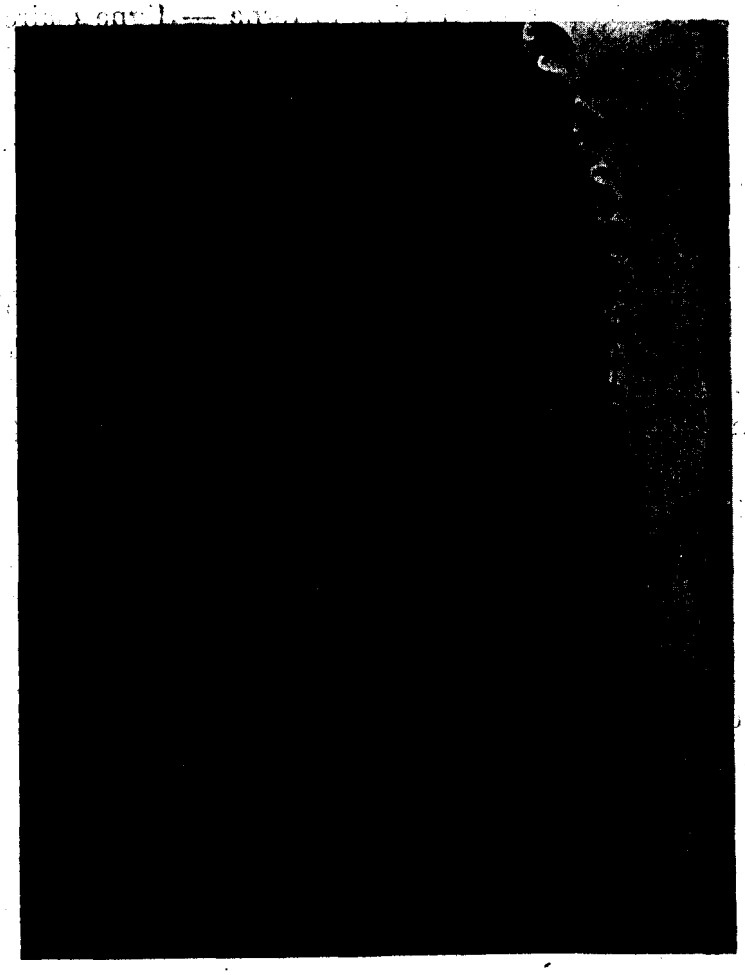

Fig. 170. — Miḥrâb de la Kotobiya.

sont encadrées par une frise d'entrelacs polygonaux qui se relient par la base à l'encadrement inférieur. Ce bandeau décoré supporte la corniche où s'appuie la haute coupole à stalactites. Les arcs qui bordent le carré du miḥrâb, arcs doubles à stalactites florales, complètent le décor. Leurs archivoltes sont modelées, elles aussi, de stalactites que timbrent et qu'achèvent des coupoles côtelées (fig. 81).

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

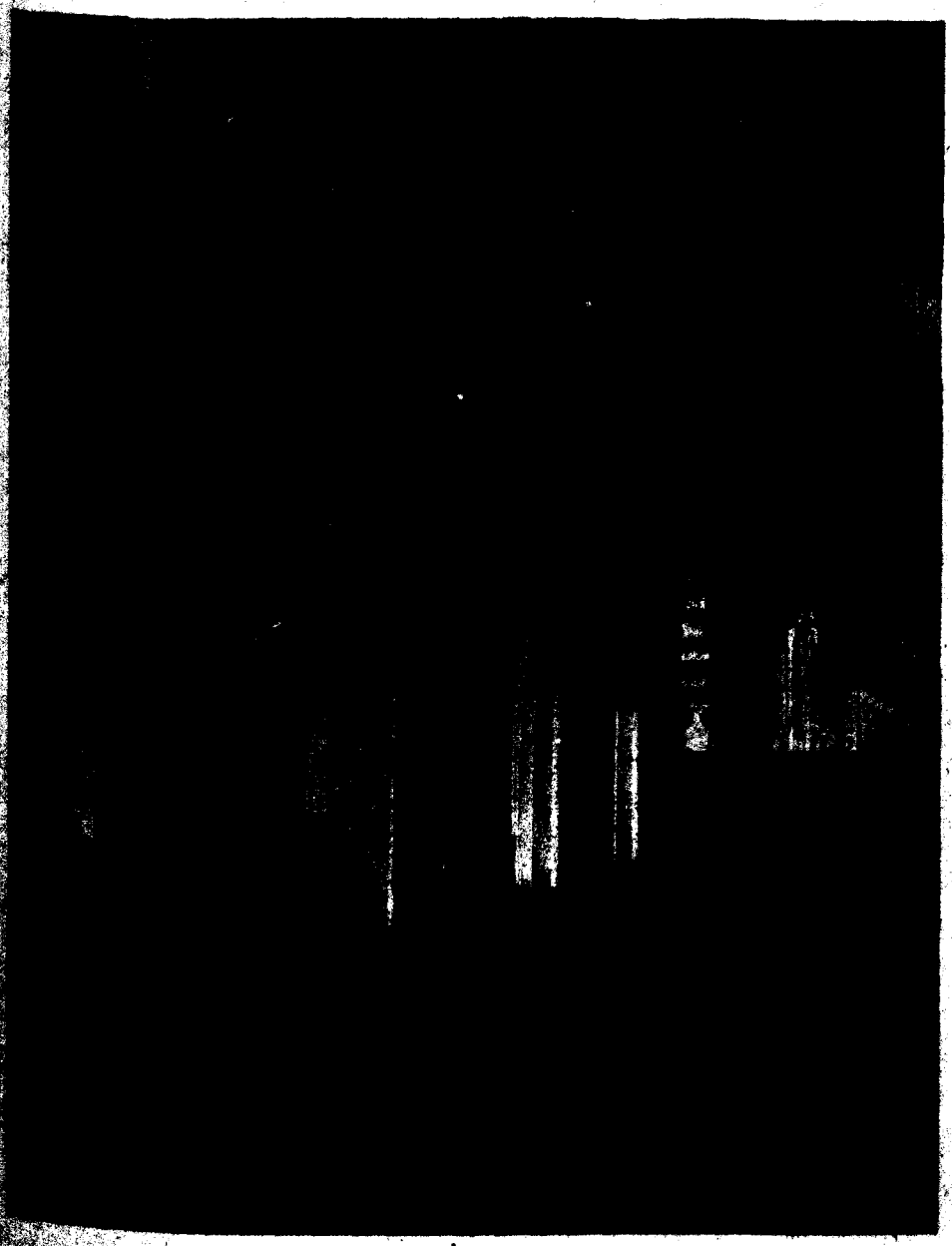

Oratoire de la Kotoblya. La travée-nef.

Entre les retombées de ces arcs, de part et d'autre du miḥrâb, comme dans toutes les mosquées almohades, s'ouvrent deux arcs en plein cintre, l'un à l'entrée de la chambre du minbar, l'autre, à gauche, surmontant la porte de l'imâm; celle-ci est diminuée, au-dessus d'un arc surbaissé, par un haut tympan. L'arc devant le miḥrâb est timbré à ses retombées comme à Tinmel d'une palmette en haut relief entourée de palmes (fig. 85). Au-dessus de ces motifs floraux, un arc à trois lobes supporte les stalactites des archivoltes.

En somme, mêmes éléments qu'à Tinmel et disposés de la même manière, séparés à la fois et hiérarchisés par la même mouluration savante et discrète.

Mais cette similitude d'ordonnance n'empêche pas le miḥrâb de la Kotobîya aussi bien que celui de Tinmel de n'être nullement des répliques l'un de l'autre. L'arc de l'ouverture qui à Tinmel s'orne d'un simple fleuron à son sommet est ici formé de petits lobes tréflés à la double baguette entrelacée. La coupolette des écoinçons a seize lobes au lieu de dix et son encadrement est moins riche; une simple rosace timbre les médaillons à entrelacs qui la relient au cadre. La frise de polygones étoilés est plus étroite. Aux arcades plus de pleins cintres, mais des arcs floraux très aigus dont les retombées se posent sur des colonnettes lisses. A Tinmel ce sont dans ces panneaux des jeux de fond géométriques en nid d'abeilles; ici, des palmes striées à deux plans de décor. Au-dessus des arcatures, les frises polygonales sont plus étroites aussi qu'à Tinmel et elles n'admettent pas, aux croisements curvilignes de leurs baguettes, les mêmes ornements floraux.

Mais ces différences de détail ne suffiraient pas à donner à chacun de ces deux miḥrâbs une physionomie propre si les proportions générales y étaient les mêmes. Lorsqu'on compare le miḥrâb de Tinmel, celui de la première Kotobîya — tel qu'on peut aisément le restituer d'après ce qui en subsiste —, et enfin celui de la seconde Kotobîya, on voit que les artistes de ʿAbd-el-Mou'min se montrèrent capables, avec le même décor large, d'ordonner des compositions très différentes (fig. 71).

Deux éléments toutefois apparaissent constants : l'arc d'entrée de la niche du miḥrâb est toujours très haut et, sous la coupole,

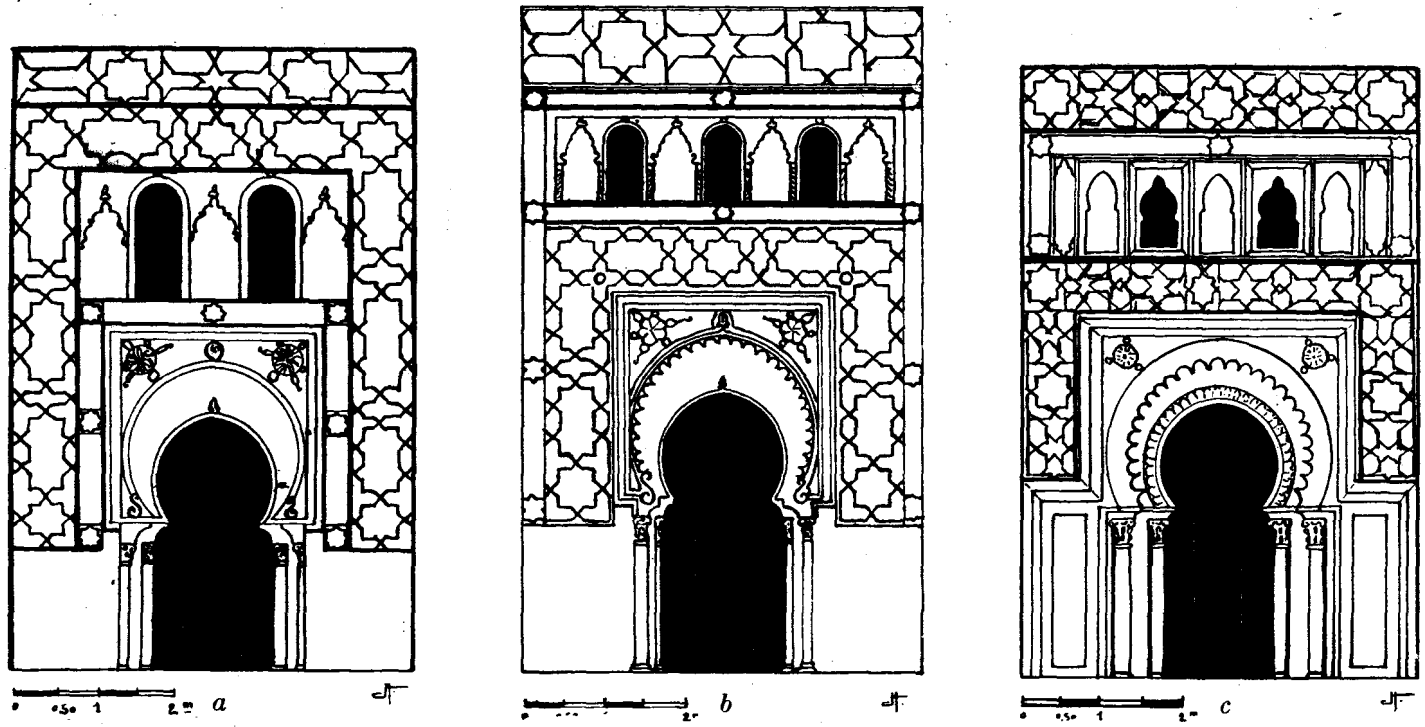

Fig. 71. — Élévation schématique des trois miḥrâbs almohades :
a) de la première Kotobiya (restitution). *b*) de Tinmel. *c*) de la seconde Kotobiya.

c'est toujours une large frise d'entrelacs géométriques. Mais entre ces deux masses extrêmes du décor, la disposition des panneaux d'arcatures et des encadrements exprime des partis pris fort différents.

A Tinmel, et à Tinmel seulement, règne en haut du miḥrâb une frise de sept arcatures (fig. 71 *b*) : ce long registre occupe presque toute la largeur de la surface à décorer et le grand encadrement à entrelacs géométrique lui correspond exactement : ainsi s'accusent avec une extrême vigueur, les divisions horizontales du décor. Mais l'arc même de la niche, légèrement brisé, s'inscrit dans un encadrement plus haut que large et se double d'un arc très surhaussé. L'élan de ces lignes semble contenu par les masses puissantes des encadrements. Ainsi le verticalisme et la largeur s'équilibrent dans ce miḥrâb avec une justesse peut-être unique.

A la première Kotobîya (fig. 71 *a*), l'arc enveloppant et son encadrement étaient moins surhaussés qu'à Tinmel. Mais les arcatures, au nombre de cinq, étaient inégales de hauteur : les deux arcs en plein cintre dépassaient les pointes des arcs floraux. Ainsi le registre supérieur du décor reprenait l'élan de l'arc. Deux encadrements qui marquaient les divisions horizontales du miḥrâb semblaient maîtriser ce mouvement : un premier, assez étroit, bordait le cadre même des écoinçons; la grande frise d'entrelacs polygonaux entourait l'ensemble par-dessus les panneaux floraux au lieu de former comme dans les deux miḥrâbs postérieurs l'encadrement de l'arc. Le décor n'était pas encore divisé en deux zônes horizontales mais comme à Tinmel l'équilibre de la composition était obtenu par des oppositions de mouvement.

Mais à la seconde Kotobîya (fig. 71 *c*) les artistes ont plutôt cherché à compenser exactement les masses du décor et à en accorder les lignes. L'arc de la niche est presque en plein cintre et les arcs qui le doublent lui sont presque concentriques; aussi les écoinçons ne sont-ils plus surhaussés. Le registre d'arcatures est égal en largeur à l'encadrement extrême des écoinçons. Dans ce décor aux lignes calmes, il n'était plus besoin d'une frise géométrique aussi puissante : celle qui règne autour des écoinçons est moins large qu'à Tinmel. Dans le détail pourtant, de subtils contrastes apparaissent : les arcs floraux sont fortement brisés tandis que la niche s'ouvre presque par

un plein cintre; le départ de la frise géométrique se fait assez haut, pour mieux laisser voir le départ de l'arc qui apparaît ainsi dans toute son ampleur.

Partout on sent, dans ces trois miḥrâbs, une habileté souveraine et pleinement consciente de son effort. A pareille époque les artistes ne veulent pas se répéter et ils savent faire sur un même thème, des variations délicates et fermes à la fois.

Aussi dans la mosquée du nouveau Califat, le miḥrâb affirmait les tendances de l'art nouveau : à l'abondance décorative du passé il opposait la pureté de son décor large. Un détail pourtant rappelait les richesses de la grande mosquée omaiyade : aux retombées des arcs du miḥrâb et des archivoltes qui l'entourent ce sont des colonnes de marbre et de jaspe qui, au milieu de tous ces blancs et de ces ombres mates, mettent leur chatoiement sombre et leurs reflets. Des chapiteaux de marbre les couronnent, arrachés à quelque monument d'Espagne et qui comptent parmi les plus beaux exemplaires de l'art omaiyade. On en trouvera encore à la mosquée de la Qaṣba. Ceux qui supportent ici l'arc même du miḥrâb sont particulièrement beaux (pl. XXVI); pour en voir qui les valent il faut aller au miḥrâb même de Cordoue. Il y a plus : deux de ces chapiteaux sont presque semblables à ceux dont s'enorgueillissait la mosquée du premier Califat d'Occident. Car les chapitaux de marbre et les colonnes de jaspe du miḥrâb de Cordoue avaient leur histoire : ʿAbd er-Raḥmân les avait fait placer au miḥrâb de son sanctuaire et, lorsque el-Ḥakam avait élevé l'actuelle qibla, il y avait fait transférer les quatre colonnes et leurs chapiteaux qui aujourd'hui encore soutiennent l'immense arc orné de mosaïques byzantines bleu et or : historiens et voyageurs louaient à l'envi leur beauté. C'en était assez pour que ʿAbd el-Mou'min voulût imiter cette célèbre parure de la grande mosquée omaiyade.

Le carré du miḥrâb et l'afrag.

Dans le décor du carré du miḥrâb, il y a aussi entre Tinmel et la seconde Kotobîya des différences notables : sous les archivoltes des arcs latéraux ce sont des stalactites au lieu d'entrelacs floraux. Les

Bibliothèque Générale - RABAT

mêmes stalactites couvrent, au-dessus des palmettes, l'archivolte de l'arc devant miḥrâb qui à Tinmel reste lisse.

Entre le riche décor du carré du miḥrâb et les ornements plus dis-

Fig. 72. — Oratoire de la Kotobîya : nef axiale.

crets de la travée-nef il est, à la Kotobîya, une zone de transition, celle qui était enclose par la maqṣoûra (au Maroc : *afrag*), où le souverain pouvait diriger la prière à l'abri de tout attentat. Cette barrière (1) occupait dès l'origine la largeur de trois nefs. Les demi-

(1) Le *Ḥolal el-Mawchiyya* (Ed. de Tunis : pp. 109-110) décrit longuement une maqṣoura qui, en dehors des heures de prière, pouvait disparaître dans le sol et ne plus masquer, comme l'actuel

colonnes flanquant les piliers y étaient de bois recouvert d'une mince couche de plâtre, afin qu'on pût y fixer les montants de l'*afrag*. Là se trouvent les plus riches chapiteaux de l'oratoire : au miḥrâb même et au-dessus des colonnes qui le flanquent immédiatement, ce sont les chapiteaux omaiyades, au nombre de huit (pl. XXVI); aux retombées des arcs latéraux en face du miḥrâb, des chapiteaux archaïsants qui imitent dans le stuc l'ordonnance des œuvres espagnoles (fig. 87 et 88 à gauche). Enfin aux retombées de l'arc devant miḥrâb (fig. 85) ainsi qu'aux autres piliers cantonnant l'afrag (fig. 88 à droite et 89), ce sont de petits chapiteaux à palmes mais plus riches et d'un modelé plus soigné que dans les autres parties de la salle de prière.

Les nefs nobles.

Au delà des abords mêmes du miḥrâb, la travée-nef se distingue par tous les éléments de son décor des nefs communes. Cinq coupoles, en y comprenant la coupole devant miḥrâb, la jalonnent, toutes posées sur des arcs à stalactites floraux (fig. 82); du côté de l'oratoire elle est bordée par des arcs à treize grands lobes sans motif serpentiforme (pl. XXI et fig. 73 à droite). Leur vigueur simple s'oppose aux menues découpures des arcs à stalactites. Les éléments de travée-nef qui séparent les coupoles posent, sur une frise d'entrelacs polygonaux (fig. 84), des pavillons de charpente plus riches que les autres toitures de l'oratoire (pl. XXIV et fig. 83).

Toute cette travée du fond est de la plus rare beauté : les grands arcs à stalactites suspendent à intervalles rythmiques leur double guirlande aux fleurs pendantes. A leur retombée, le motif serpentiforme se cambre et les colonnettes s'effilent. Posées sur des colonnes simples, plus larges, les arcs lobés laissent entrevoir entre leurs pointes l'enfilade des nefs de plus en plus lumineuses vers le *saḥn*

afrag, tout le bas du miḥrâb. Bien que le texte n'indique pas s'il s'agit de l'actuelle mosquée ou du premier sanctuaire, on peut croire que cette maqṣoûra, ou une semblable, a existé autour du miḥrâb de la seconde Kotobîya. On distingue en effet sur le sol, à la base de la barrière de menuiserie assez grossière qui dépare aujourd'hui cette partie de la mosquée, les traces de deux pièces de bois, séparées par un intervalle suffisant pour qu'elles aient pu servir de glissières à une cloison solide.

et dans le lointain resserrent leurs lobes en hautes pyramides. Des rais de lumière vive venus des fenêtres de la qibla éclairent les parties hautes, tandis qu'une nappe de jour apaisé glisse à travers tout

Fig. 73. — Oratoire de la Kotobiya : travée-nef.

l'oratoire. Par la profondeur de sa perspective, par la douceur savante de son éclairage, cette travée-nef fait penser, avec quelque étrangeté orientale en plus, aux nefs de nos cathédrales gothiques : on y retrouve quelque chose de leur mystère religieux et de leur atmosphère apaisante.

Parmi les nefs, celle qui conduit au miḥrâb (fig. 72) est plus large que les autres; un arc à stalactites vient doubler l'arc lisse qui lui donne accès du *ṣaḥn*. Les murs ne se couvrent point, comme à Tinmel, d'un entrelacs polygonal, mais au lieu d'une toiture con-

Fig. 74. — Oratoire de la Kotobiya : une travée.

tinue, ce sont des pyramides de charpente sur plan carré qui couvrent cette nef. A voir de l'extérieur ou sur le plan cette ligne de pyramides, on s'attendrait à trouver ici de véritables coupoles au lieu de ces dômes plus modestes. Avait-on pensé à le faire? Un détail pourrait le faire croire : des arcs transversaux coupent les deux

nefs qui flanquent la nef axiale comme pour épauler cette dernière. Mais il n'était pas besoin de contrebuter avec tant de soin une couverture aussi légère que l'actuelle suite de pavillons de charpente et de véritables coupoles eussent été épaulées beaucoup trop bas par ces arcs transversaux. Pareil illogisme ne doit point étonner de la part d'architectes qui semblent n'avoir eu que des idées peu nettes sur les combinaisons d'équilibre. Peut-être voulut-on simplement souligner par ce procédé un peu inattendu la valeur de la nef axiale. Nous le croirions d'autant plus volontiers que les lignes du ṣaḥn se prolongent dans l'oratoire par une rangée de piliers cruciformes que rien n'explique par ailleurs.

Dans le reste de l'oratoire, des arcs à stalactites marquent, sur le mur opposé à la qibla, le départ des nefs qui conduisent aux coupoles (fig. 76); une ligne d'arcs lobés prolonge la limite du ṣaḥn et de l'oratoire qu'il sépare ainsi de ses annexes latérales. Ces arcs suivent ainsi une des lignes de piliers cruciformes. Une troisième série d'arcs lobés s'amorce à l'extrémité de la mosquée reliant au minaret l'autre grand côté du ṣaḥn. Dans cet oratoire même, la hiérarchie des chapiteaux n'est plus la même qu'à Tinmel : seuls les chapiteaux qui entourent l'*afrag* ont une valeur particulière. Ceux du reste de la travée-nef ne se distinguent pas de ceux des nefs communes, tous sont également riches et variés.

Le décor géométrique (1).

Les arcs (2).

Tout concourt à donner à cet oratoire une légèreté que l'on ne trouve guère ailleurs dans les mosquées maghribines. Les arcs reposent sans doute sur des piliers quadrangulaires, mais ceux-ci, rela-

(1) Dans l'ensemble du décor, très peu de réfections au cours des siècles. Il semble que quelques arcs aient été refaits, surtout dans l'annexe latérale à droite du ṣaḥn où beaucoup de chapiteaux manquent. Tout le mur extérieur de ce côté a été visiblement restauré. Il en est de même, quoique dans une moindre mesure, de la ligne d'arcades entre l'oratoire et le ṣaḥn où quelques chapiteaux ont été refaits assez grossièrement ou empâtés. Ces temps derniers, la base de la coupole extrême de l'Est a été consolidée avec beaucoup de discrétion.

(2) Les formes de ces arcs ont été étudiées à propos de la mosquée de Tinmel : il a paru inutile de répéter l'analyse faite plus haut, à laquelle on voudra bien se reporter.

tivement minces, sont encore allégés par les demi-colonnes engagées que l'art almohade n'a pas inventées mais dont il sut faire un usage systématique. De plus les arcs partent à grande hauteur et les fûts

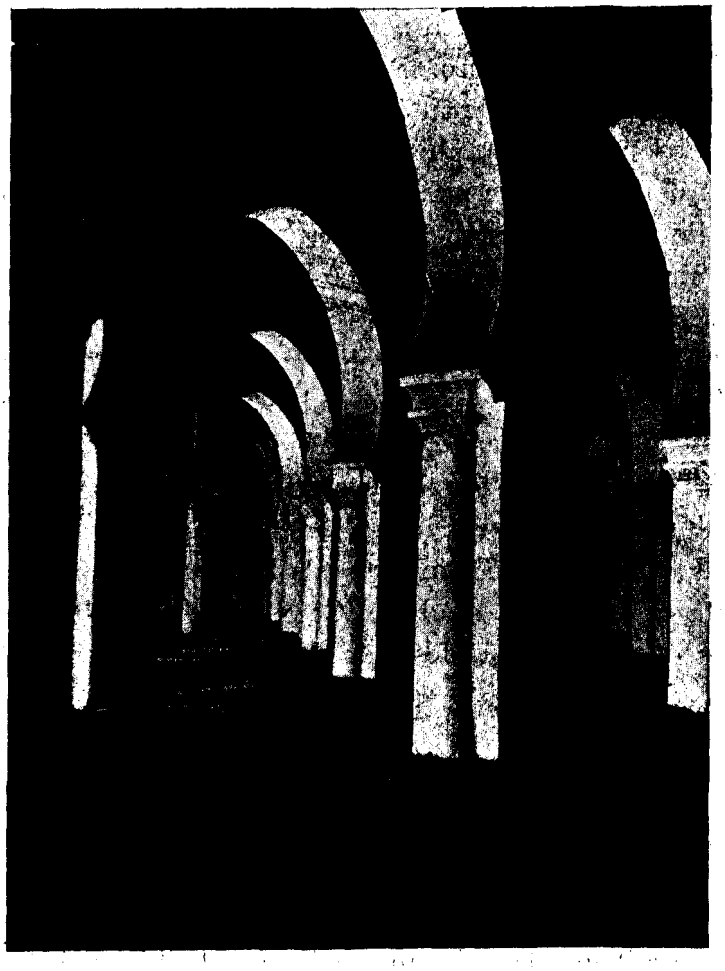

Fig. 75. — Oratoire de la Kotobiya : vue oblique vers le miḥrâb.

des colonnes montent longtemps avant de s'épanouir dans les chapiteaux de palmes qui supportent les surabaques.

Tous les arcs lisses de l'oratoire sont outrepassés et nettement brisés; l'élan de tout l'édifice s'en trouve accru (fig. 74 et 75). Les arcades des nefs sont les plus belles qui soient dans ce genre. Les arcs

Bibliothèque Générale • RABAT

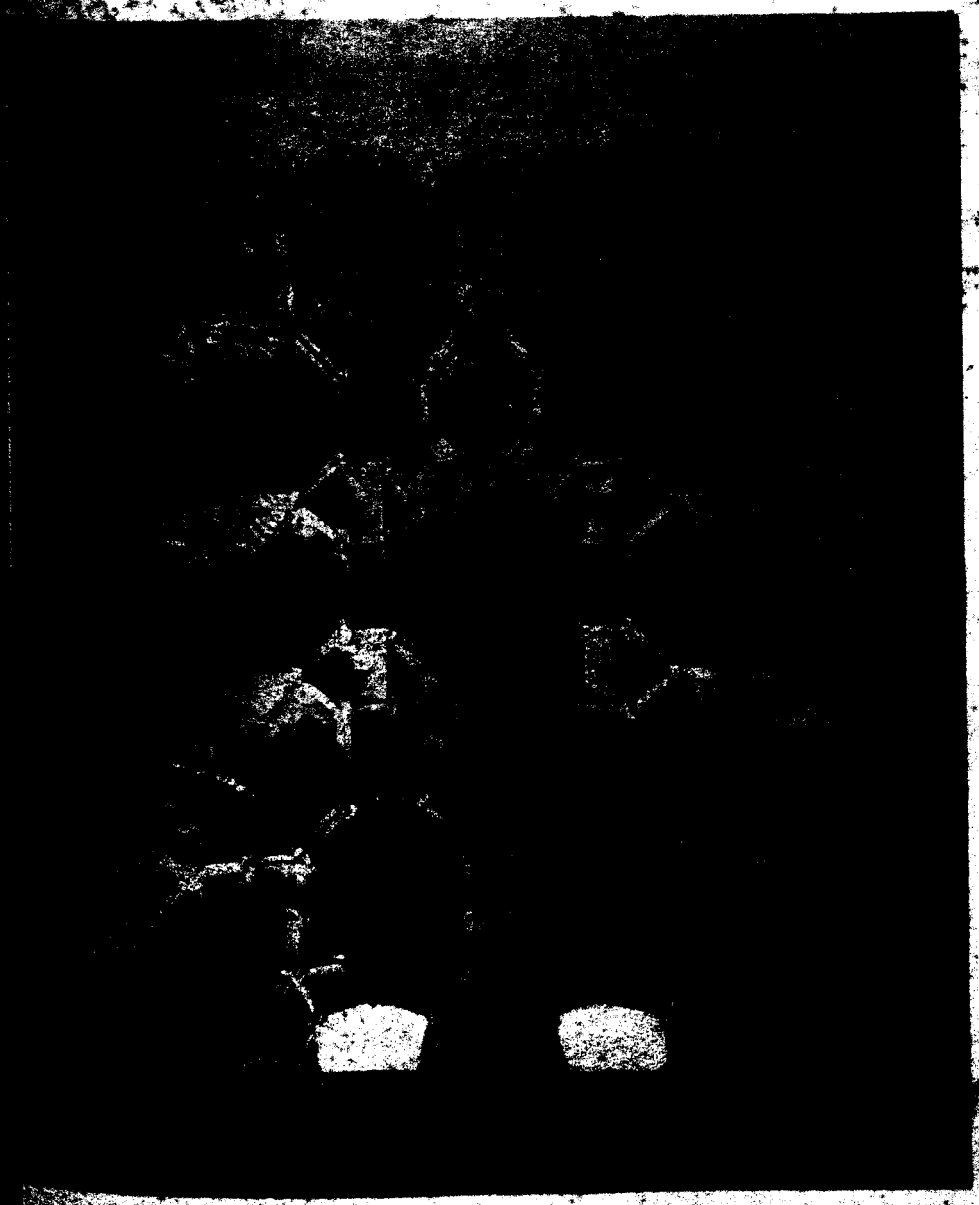

Oratoire de la Kotoblya. Coupole intermédiaire Ouest.

qui entourent le ṣaḥn dépassent largement leurs retombées et ont une pointe fort aiguë. Ceux de la grande nef s'arrondissent d'un vaste mouvement et se brisent à peine. De certains points le miḥrâb apparaît dans la pénombre au terme de longues perspectives (fig. 75), ou bien tout au contraire à travers des arcades de plus en plus claires, éclate la grande tache lumineuse du ṣaḥn festonnée par la ligne des derniers arcs.

Les coupoles.

On ne connaît ailleurs que deux coupoles à stalactites almohades : ce sont celles que nous avons relevées à la mosquée de Tinmel et étudiées plus haut. L'une résiste encore à l'angle N.-E. de ce sanctuaire, l'autre plus petite, couvre la niche du miḥrâb.

La Kotobîya possède encore la parure entière de ses cinq coupoles à stalactites (pl. XXII, XXIII et fig. 77, 78, 79). Des stalactites encore couvrent la niche du miḥrâb (fig. 80) et garnissent les archivoltes qui bordent son carré (fig. 81). Il est donc permis maintenant de définir quels sont les caractères de ce décor de stalactites, à son apparition dans l'art musulman d'Occident.

Comme les coupoles de Tinmel, celles de la Kotobîya ont des coupolettes profondes et de larges stalactites dont les arêtes s'accusent en larges méplats bordés d'une rainure étroite. L'ordonnance de ces coupoles est fort claire : la voûte se termine toujours par une ou deux coupolettes à côtes entourées de stalactites aux pentes douces; plus bas ce sont deux ou trois rangs de coupolettes variées de taillo qui, par les alignements de leurs trous d'ombre, déterminent les grandes lignes de la composition. La disposition de ces coupolettes est commandée elle-même en partie par la forme de l'espace à couvrir : dans les coupoles sur plan carré (pl. XXII et fig. 77 et 79), leur groupement est symétrique par rapport aux deux axes; lorsque la surface à couvrir est sur plan barlong, dans l'un des cas le motif central est lui-même barlong (pl. XXIII), dans l'autre cas, un rang de coupolettes supplémentaires permet de compenser l'inégalité de pente des petits et des grands côtés du dôme (fig. 78). La coupole du miḥrâb (fig. 80), plus basse et octogonale, est conçue suivant le même principe ainsi que les archivoltes : ce sont toujours des coupolettes simples

ou en ligne qui marquent les étages de la voûte. Pour ramener à l'octogone l'hexagone irrégulier du miḥrâb, on a disposé, comme dans le minaret, des trompes à stalactites et à coupolette terminale.

Fig. 76. — Oratoire de la Kotobiya : nef d'une annexe latérale.

Tous ces dômes à stalactites, fort simples en leur principe, sont des merveilles d'habileté et de goût : rien de mièvre, mais grâce à la profondeur des coupolettes, à la largeur de certains éléments de stalactites et de leurs méplats, une force et une clarté que ne connaîtront plus les monotones entassements des siècles postérieurs. Que l'on place, à côté de ces œuvres solides, les coupoles tardives et

célèbres de l'Alhambra ou celles des Tombeaux Sa'diens : quelle décadence! Ici nulle austérité pourtant : les coupolettes aux multiples lobes entrelacent leurs bordures à l'étoile où elles s'inscrivent. A l'une

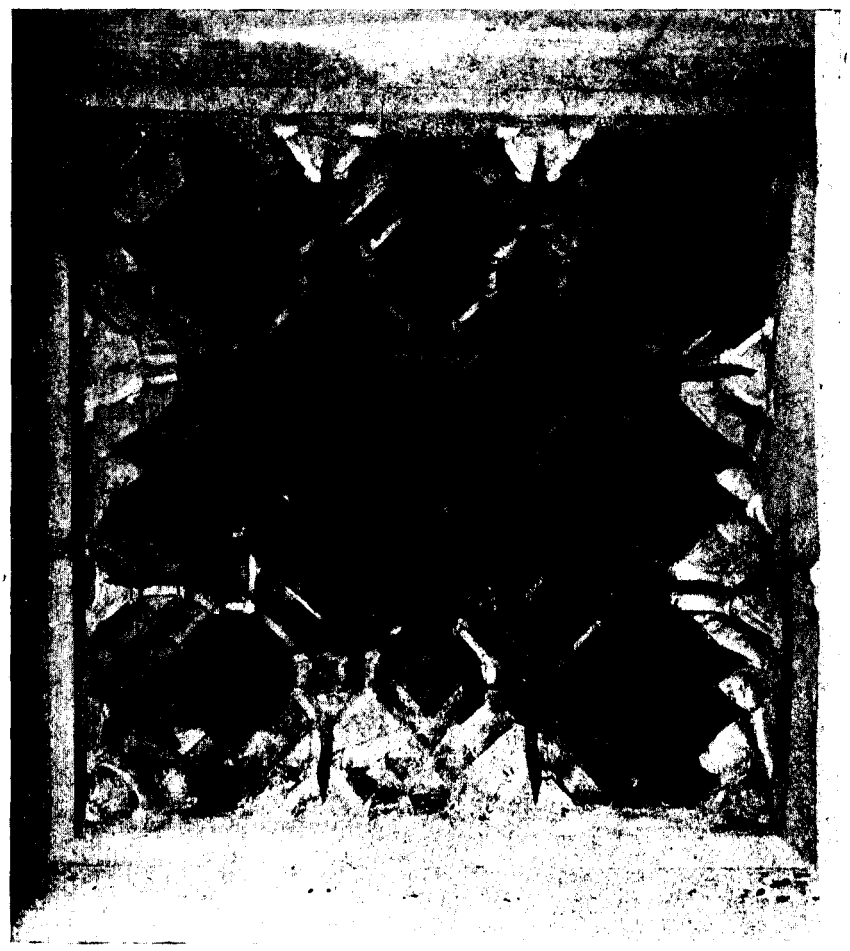

Fig. 77. – Oratoire de la Kotobiya : coupole devant miḥrâb.

de ces coupoles, à mi-chemin du sommet et au centre des côtés, se place une magnifique palmette entourée de menus motifs floraux (pl. XXII). C'est sans doute sur le modèle des lobes de cette palmette que l'on a nervé en éventail quelques éléments de stalactites. Aux trompes de la niche du miḥrâb le souvenir de la palmette est encore très net. Le motif est d'ailleurs supporté par une curieuse palme

simple qui repose elle-même sur une tige plate (fig. 80). Le tout est relié à des arcs floraux qui dessinent de souples arcades sur les parois de la niche (fig. 86). A la coupole intermédiaire ouest (pl. XXII), l'ori-

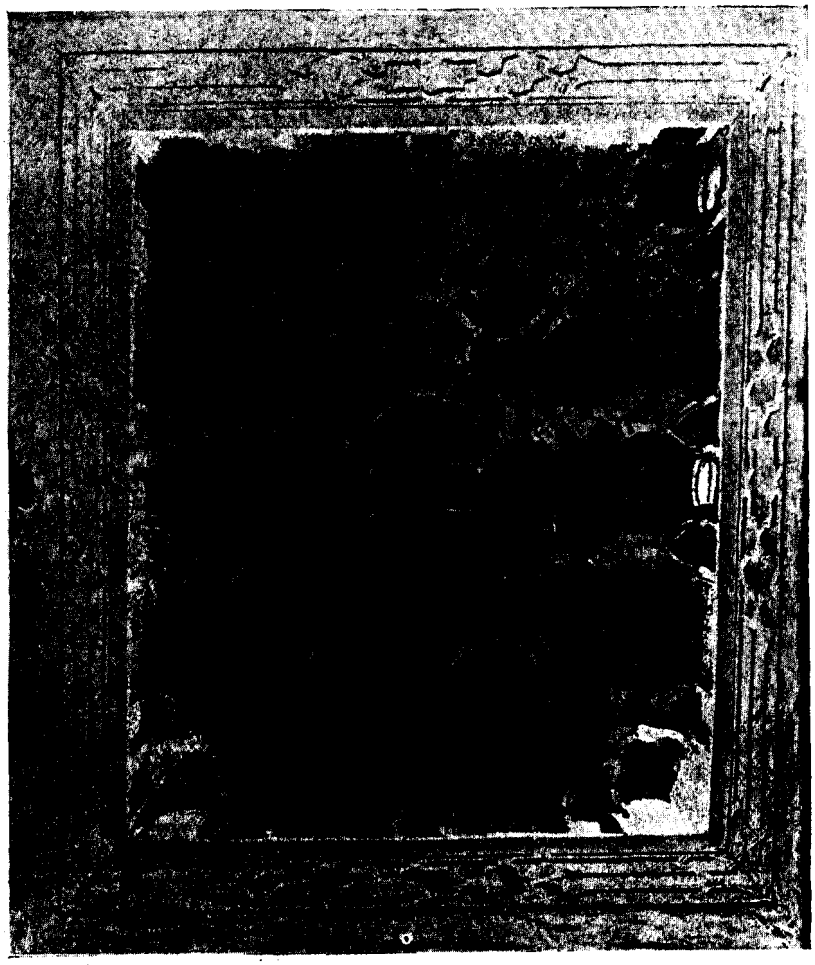

Fig. 78. — Oratoire de la Kotobiya : coupole intermédiaire Est.

gine du motif s'accuse avec la même netteté, mais la palmette est divisée en deux par un motif en triangle curviligne orné de deux palmes adossées. Ainsi de toutes parts les formes florales envahissent le décor géométrique. L'art mérinide ne retiendra qu'une de ces contaminations : le modelé de la stalactite en forme de palmette; mais alors les stalactites plus menues se couvriront de décor en leurs panneaux

les plus larges. Ici ces subtilités, comme les fleurons aux pointes des arcs à stalactites, ne font que faire valoir la vigueur des grandes lignes.

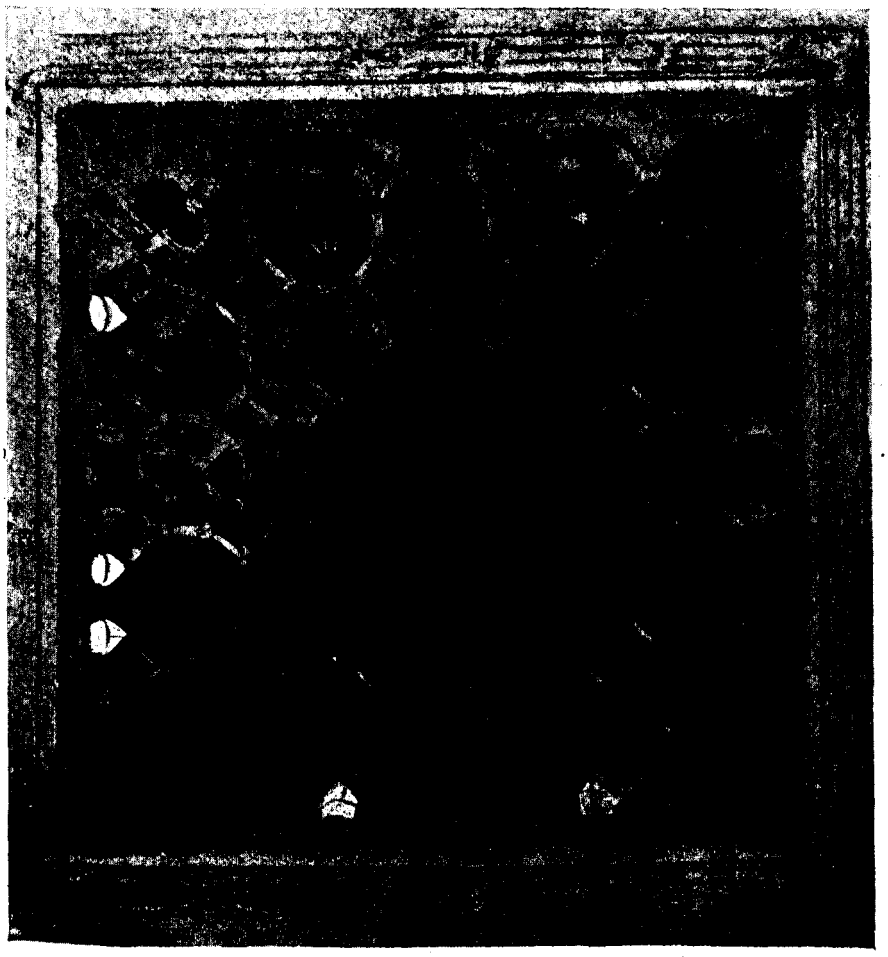

Fig. 79. — Oratoire de la Kotobiya : coupole extrême Est.

Telles sont les dispositions essentielles de ces coupoles : si elles se laissent facilement analyser, elles n'en posent pas moins un problème historique d'une grande importance.

C'est au XIIe siècle que la coupole à stalactites fait son apparition en Occident. Les trompes de la coupole à nervures de la grande mosquée de Tlemcen étaient modelées de stalactites et les coupoles

du minaret de la Kotobîya n'attribuent aussi à la stalactite que ce rôle secondaire. Mais à la Chapelle Palatine, à Palerme, une des nefs est couverte d'un immense plafond à stalactites qui daterait de 1132 (1). Peu de temps après Tlemcen, ce sont nos coupoles almohades : Tinmel et la Kotobîya. Ainsi les dômes à stalactites apparaissent tout à coup dans l'art de l'Occident musulman, variés, souverainement habiles, d'une beauté qui ne sera plus dépassée, parfaits, semble-t-il, dès leur naissance.

Mais la stalactite fut employée en Orient dès le XIe siècle. Encore que son origine et son histoire y soient assez obscures, il semble qu'on puisse esquisser le chemin qu'elle suivit pour gagner l'Occident.

Des stalactites se voient déjà dans des monuments dus aux premiers sultans seldjoukides : à la mosquée d'Ani (entre 1072 et 1110) les coupoles reposent sur des pendentifs à stalactites. D'où venait ce motif? Était-il né avec cet art seldjoukide qui, à un fond de traditions arméniennes, allait mêler les influences les plus diverses? Le fait est peu probable. Venait-il d'un Orient plus lointain? Les anciens monuments de la Perse sont encore trop mal connus pour qu'on puisse décider de cette question. Le motif se retrouve aux palais de Konieh (1160-1190) où il modèle des consoles et des encorbellements. Mais dès avant cette date il avait émigré vers des terres lointaines. En 1125, la façade de la mosquée El Aqmar, qui marque dans les monuments du Caire l'avènement d'un art nouveau, se creusait de niches à stalactites. Est-ce de l'Égypte que le motif gagna la Sicile, puis l'Islâm occidental. Il n'y a nulle difficulté à le supposer : les relations artistiques entre la Sicile et l'Égypte furent constantes. Entre l'art sicilien du XIIe siècle et l'art almohade des parentés certaines existent : les mosaïques des chaires almohades et celles des ambons de l'Italie du Sud répètent souvent les mêmes motifs.

Mais l'Orient n'avait pas inventé — à notre connaissance — l'idée de composer de stalactites des dômes tout entiers. Les coupoles de la

(1) La date de 1132 attribuée par Rivoira dans *Moslem Architecture* au plafond à stalactites est, en fait, celle du commencement de l'édifice suivant le même auteur. On croirait volontiers que le plafond est postérieur.

المكتبة العامة بالرباط

Oratoire de la Kotobiya, Coupole extrême ouest.

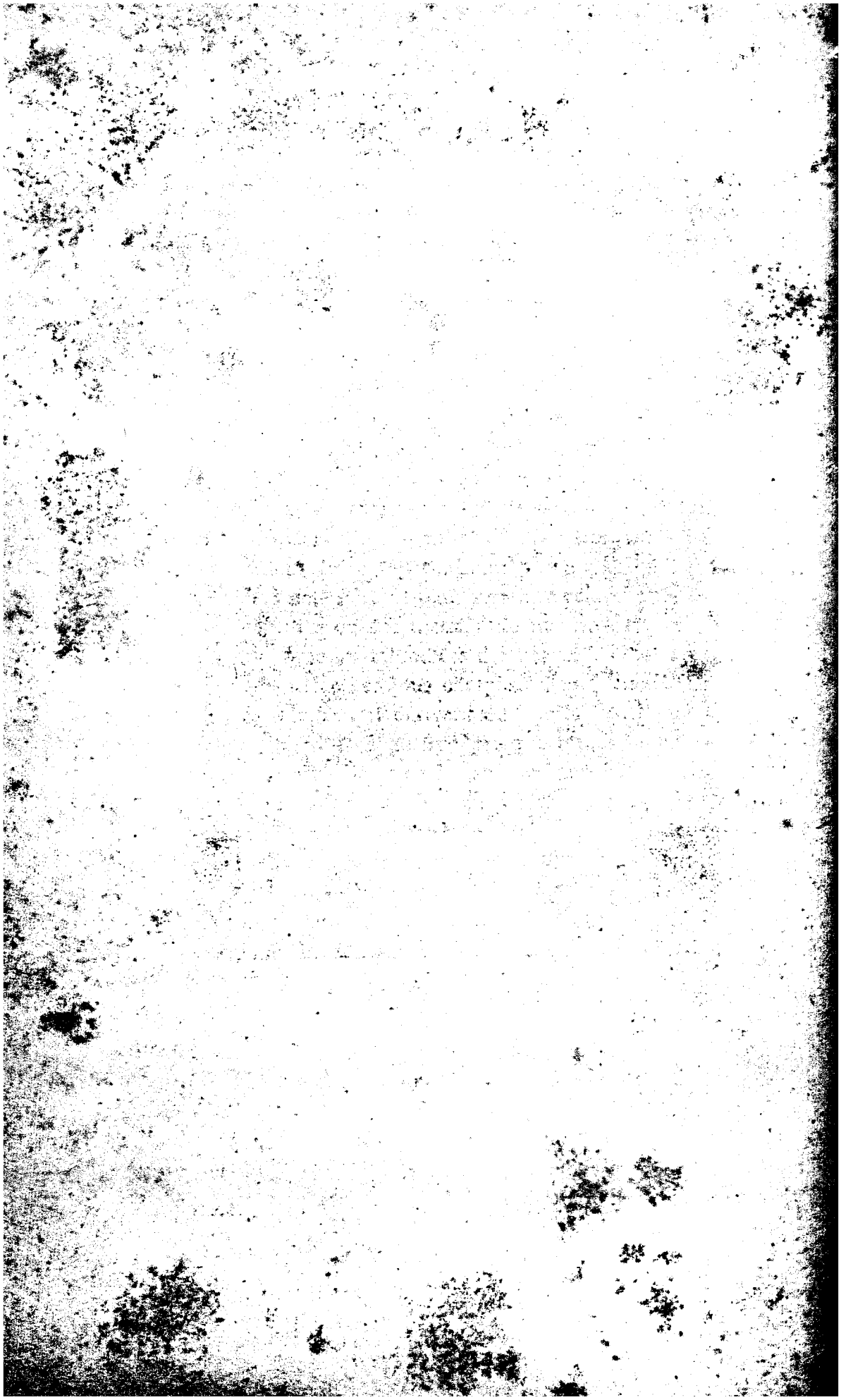

Kotobîya sont bien, en ce sens, des créations de l'Occident qui a ici profondément modifié l'apport de l'Orient et qui, en l'associant à ses propres traditions a tiré des stalactites un parti original. En effet, on

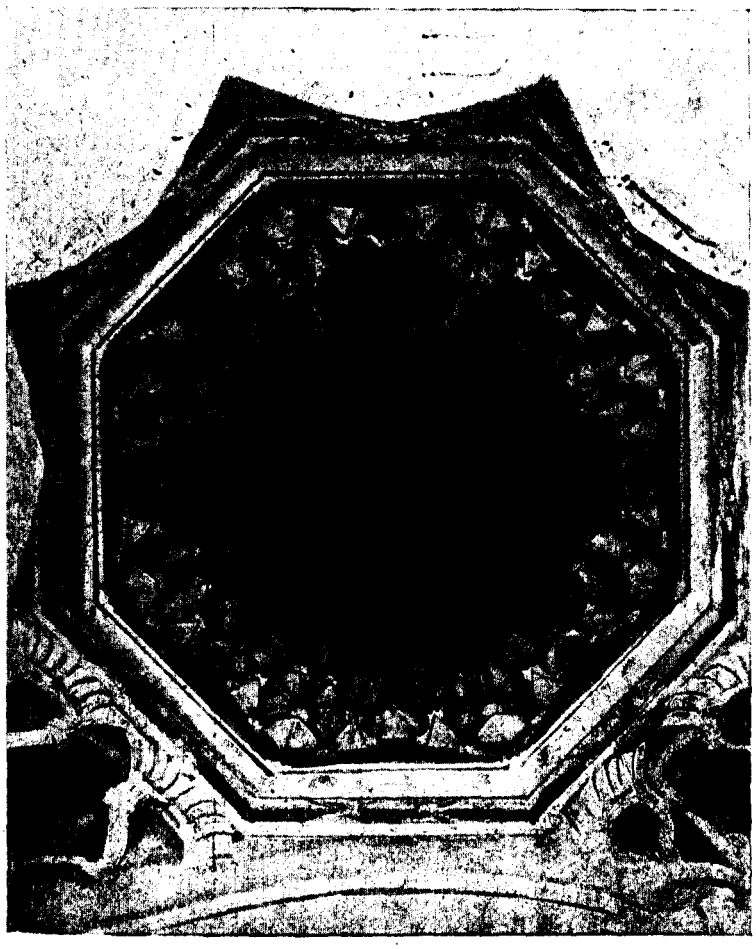

Fig. 80. — Oratoire de la Kotobîya : coupole de la niche du mihrâb.

retrouve dans ces formes nouvelles maint souvenir de la voûte qu'elles vont détrôner : la coupole à nervures, une des gloires de l'art hispano-mauresque à son début.

Ce n'est pas dans le plan qu'il faut chercher de grandes ressemblances entre les coupoles almohades et celles de Cordoue ou celles de la mosquée de Bab Mardoum à Tolède. Sans doute dans quelques-

unes de ces coupoles pourrait-on retrouver, marquée par la disposition des stalactites les plus vigoureuses et les plus saillantes, l'ordonnance d'une des coupoles de Bab Mardoum où quatre nervures, divisant la surface à couvrir en neuf carrés égaux en plan, vont soutenir la voûte. Il n'y a peut-être là qu'une apparence : le plan en projection ne doit pas seul être examiné lorsqu'il s'agit d'une construction qui s'échelonne en hauteur. Or ces dômes s'ordonnent par tranches successives : l'emplacement et la hauteur des coupolettes définissent les grandes lignes ou mieux les grandes masses du plan.

Mais, dans le détail, les réminiscences de la coupole à nervures sont fréquentes : la plupart des coupolettes sont posées sur quatre nervures disposées en carré et cette disposition se retrouve à Bab Mardoum. Si ces nervures s'aplatissent et se déforment en courbes savantes, leur retombée se fait toujours par une baguette carrée qui semble tranchée net. Partout d'ailleurs aux retombées des stalactites ce sont des nervures ou des massifs de nervures en encorbellement et coupés net comme les retombées des nervures omaiyades. D'autres groupements de stalactites plus complexes, rappellent les coupoles à nervures plus récentes qui dérivent de l'étoile à huit pointes : telles sont les stalactites qui supportent presque toutes les coupoles côtelées terminales. La tradition occidentale se marque ici par de simples souvenirs des formes anciennes, transposées dans un esprit décoratif, hors de toute logique architecturale. Mais entre les deux sortes de coupoles existent des ressemblances plus profondes encore et plus générales.

Si l'on se détache du détail des formes et si l'on essaie de pénétrer les intentions des architectes des Omaiyades et de ʿAbd el-Mou'min, on les découvre très proches les unes des autres. En construisant des coupoles à nervures, les architectes omaiyades ne se proposèrent pas de reporter les poussées en un certain nombre de points périphériques, mais bien de soutenir une concrétion passive; les arcs croisés sont à la coupole ce que le doubleau est à la voûte en berceau.

Mais autant et plus qu'ils cherchèrent un organe de soutien, les constructeurs espagnols du xe et du xie siècles, semblent s'être efforcés de diviser la surface à couvrir; ils n'allèrent pas toutefois jusqu'à construire des voutains indépendants comme on le fit avec la croisée

Bibliothèque Générale - RABAT

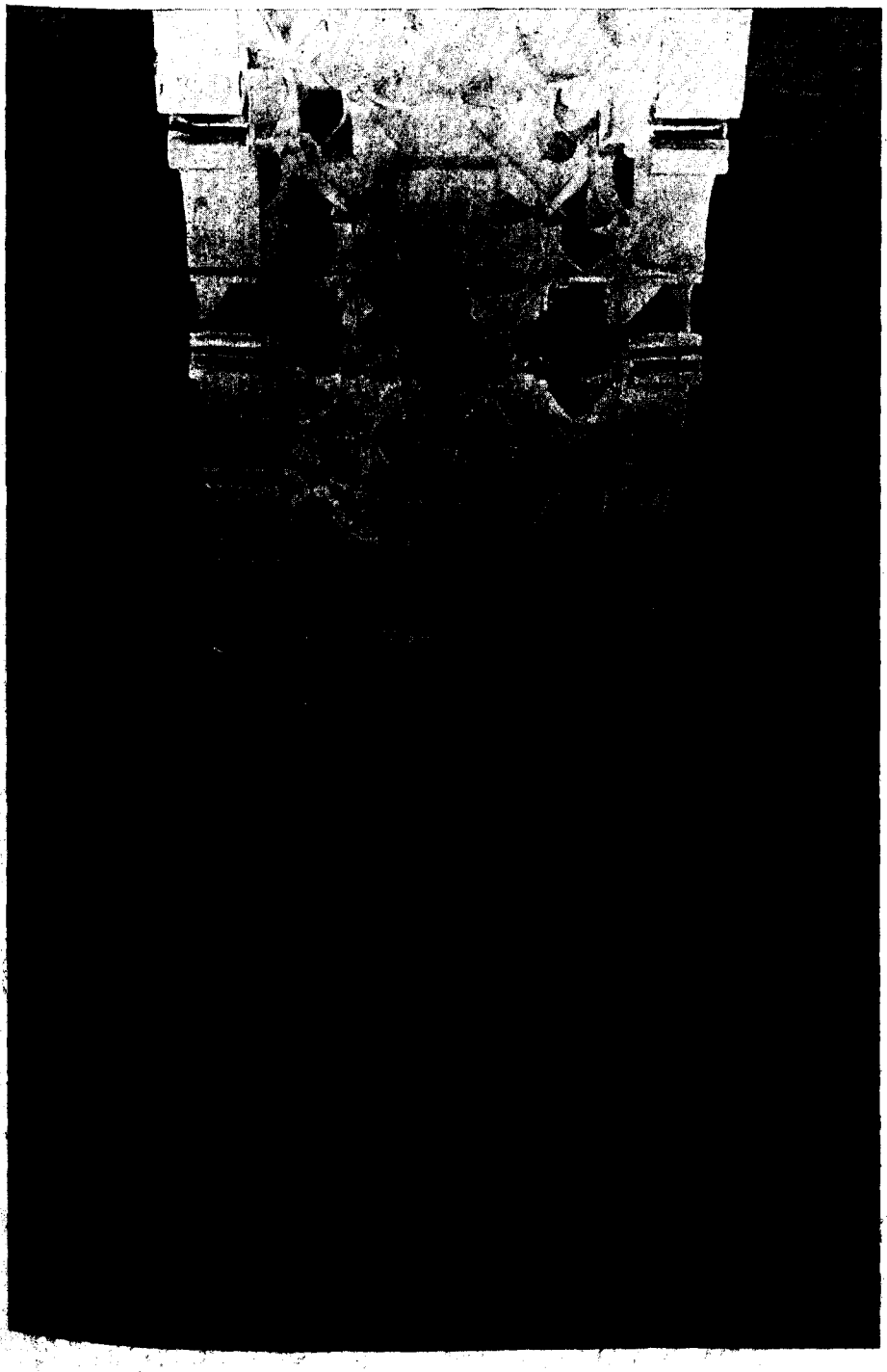

Fig. 81. - Kotobiya : Archivolte à stalactites des arcs flanquant le miḥrâb.

d'ogives : la voûte resta une par sa construction au-dessus de son réseau nervé.

Ainsi, si l'on se place du seul point de vue architectonique, on s'explique mal la genèse et l'emploi de la coupole à nervures : les architectes omaiyades ne semblent pas avoir compris tous les problèmes qu'elle posait. Ils ne virent pas non plus les germes de progrès qu'elle contenait. Et ces coupoles, qui eussent pu être si savantes et si fécondes, apparaissent comme une énigme décevante. Mais si l'on examine le point de vue décoratif, toujours prépondérant dans toute étude d'art hispano-mauresque, la question s'éclaire

Si dans la coupole du miḥrâb de Cordoue, il n'existe qu'une seule coupolette à côtes, celle qui achève le dôme, il n'en est plus de même aux coupoles latérales et à celle de la chapelle Villaviciosa. Dès que manque la parure importée de la mosaïque, les nervures servent d'encadrement à un décor formé de coupolettes lobées d'une grande variété de formes. A Cordoue, aux coupolettes à lobes égaux se mêlent des motifs floraux, rosaces ou palmettes en creux, et même des motifs en relief. Mais la coupolette à côtes domine de loin et avec une richesse de formes sans égale. Ainsi les nervures tendent à ne plus former qu'un réseau qui encadre le décor plus subtil et plus riche des multiples coupolettes.

Or dans les dômes almohades, les stalactites jouent le même rôle que la nervure à Cordoue. Elles ne constituent que l'élément secondaire du décor, la première place étant toujours occupée par les coupolettes; les stalactites ne sont là que pour relier entre eux leurs divers registres. A ce dernier point de vue, les stalactites étaient d'un emploi plus facile que la nervure : leur extrême division les rendait plus souples; entre elles, les coupoles pouvaient se creuser plus profondément et aussi varier leurs groupements presque à l'infini. Aux dômes de Cordoue, conques et rosaces donnaient parfois, malgré leur beauté, l'impression d'un décor plaqué au milieu d'un panneau trop grand pour elles. Entre la coupolette et la stalactite, nulle solution de continuité. Il y a même entre elles, si l'on peut dire, continuité décorative : tandis que le menu et riche décor des coupolettes s'opposait, au xe siècle, à la simplicité des nervures, au xiie siècle coupolettes et stalactites sont à la même échelle et ont la même

esthétique : la lumière se dégrade pareillement sur leurs courbes ou s'accroche à leurs arêtes vives.

Ainsi l'adoption de la stalactite marque l'aboutissement des tendances que révélaient déjà les coupoles omaiyades : médiocre compréhension des questions architectoniques, souci décoratif presque exclusif La stalactite, facile à modeler en stuc et à suspendre à un dôme de charpente permet d'éviter tous les problèmes de construction que pose la coupole même bâtie en maçonnerie légère; elle permet aussi d'enchâsser plus exactement les coupolettes dans un réseau plus souple et plus riche.

La coupole à stalactites est donc, pour une part, fille de la coupole à nervures : elle en a gardé le principe décoratif et plusieurs dispositions de détail. Mais la stalactite elle-même est venue d'Orient. L'art hispano-mauresque n'invente guère, mais il a le don d'élaborer et de combiner avec les formes qui lui sont devenues propres les emprunts qu'il fait à l'étranger et de leur donner, avec une merveilleuse aisance, la forme définitive et parfaite qu'elles n'atteignent pas toujours dans leur pays d'origine.

Les plafonds de charpente.

Les nefs de l'oratoire sont couvertes de simples combles de charpente sur lesquels sont posées des voliges recouvertes de tuiles et de mortier. Ces toitures, refaites en maint endroit, mais toujours suivant le modèle primitif offrent le type classique de la toiture hispano-mauresque dont elles sont parmi les plus anciens exemples. Elles ne comprennent que des pièces de faible équarrissage qui sont doublées aux points importants. Les fermes, assez espacées, sont doubles, elles ne comprennent qu'un entrait et des arbalétriers à l'exclusion de poinçons et de contre-fiches. Les entraits reposent sur des consoles de bois découpé, elles-mêmes fixées à une haute corniche de bois. Les solives arêtières sont doublées lorsque la toiture s'achève en bâtière; la poutre faîtière est elle aussi double. Aux angles, des tirants ont été quelquefois placés au niveau de la corniche, peut-être à une époque postérieure.

Mais entre les coupoles de la travée-nef, pareille toiture, dans sa

Bibliothèque Générale - RABAT

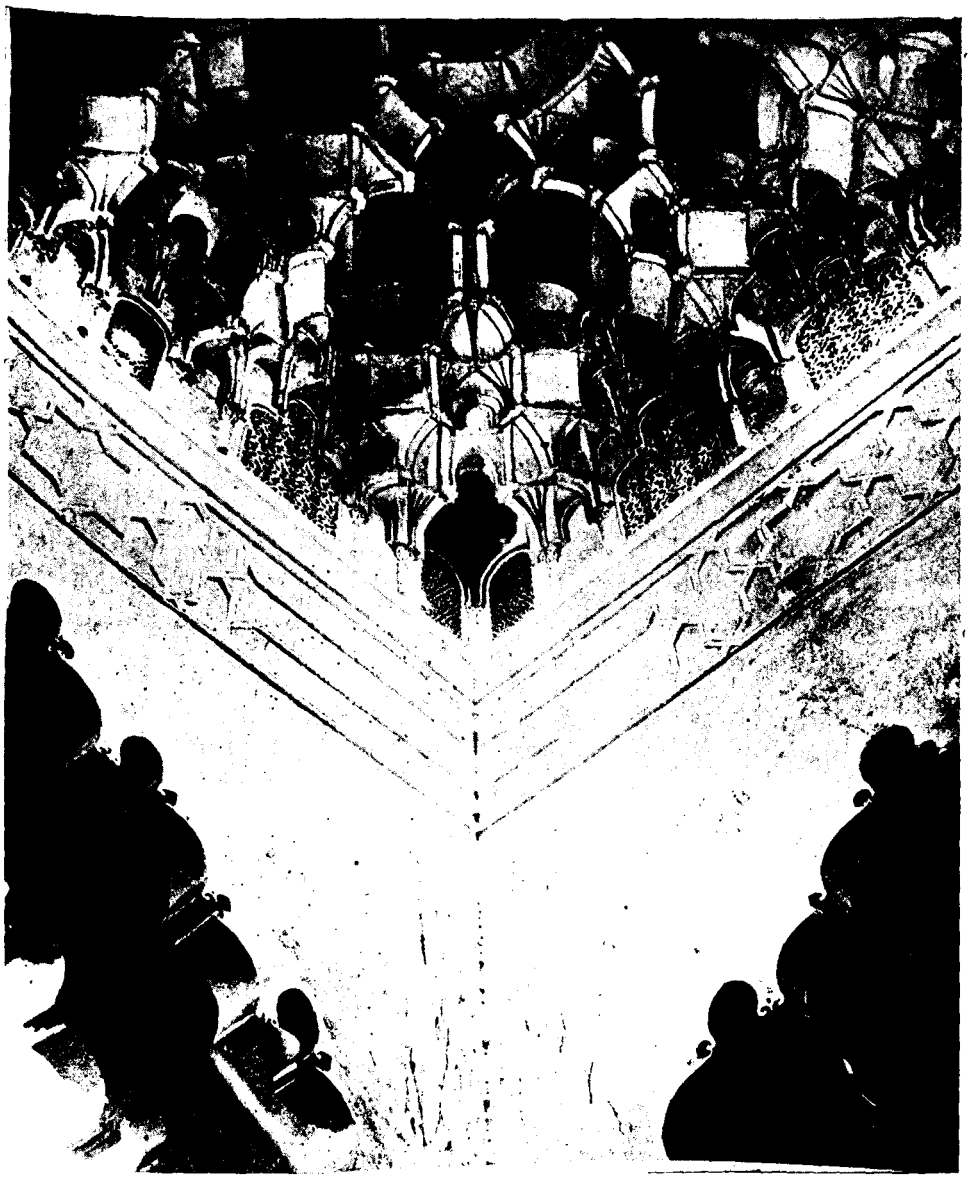

Fig. 82. — Kotobiya : Base d'une coupole à stalactites et frise d'entrelacs géométriques.

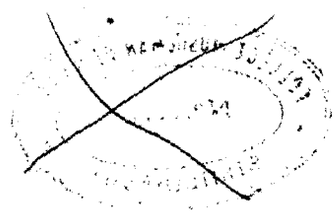

Bibliothèque Générale - RABAT

Fig. 83. — Oratoire de la Kotobiya :
Plafond de charpente à entrelacs de polygones étoilés.

COLLÈGE MUSULMAN DE RABAT
N°....
Bibliothèque

Bibliothèque Générale - I.A.

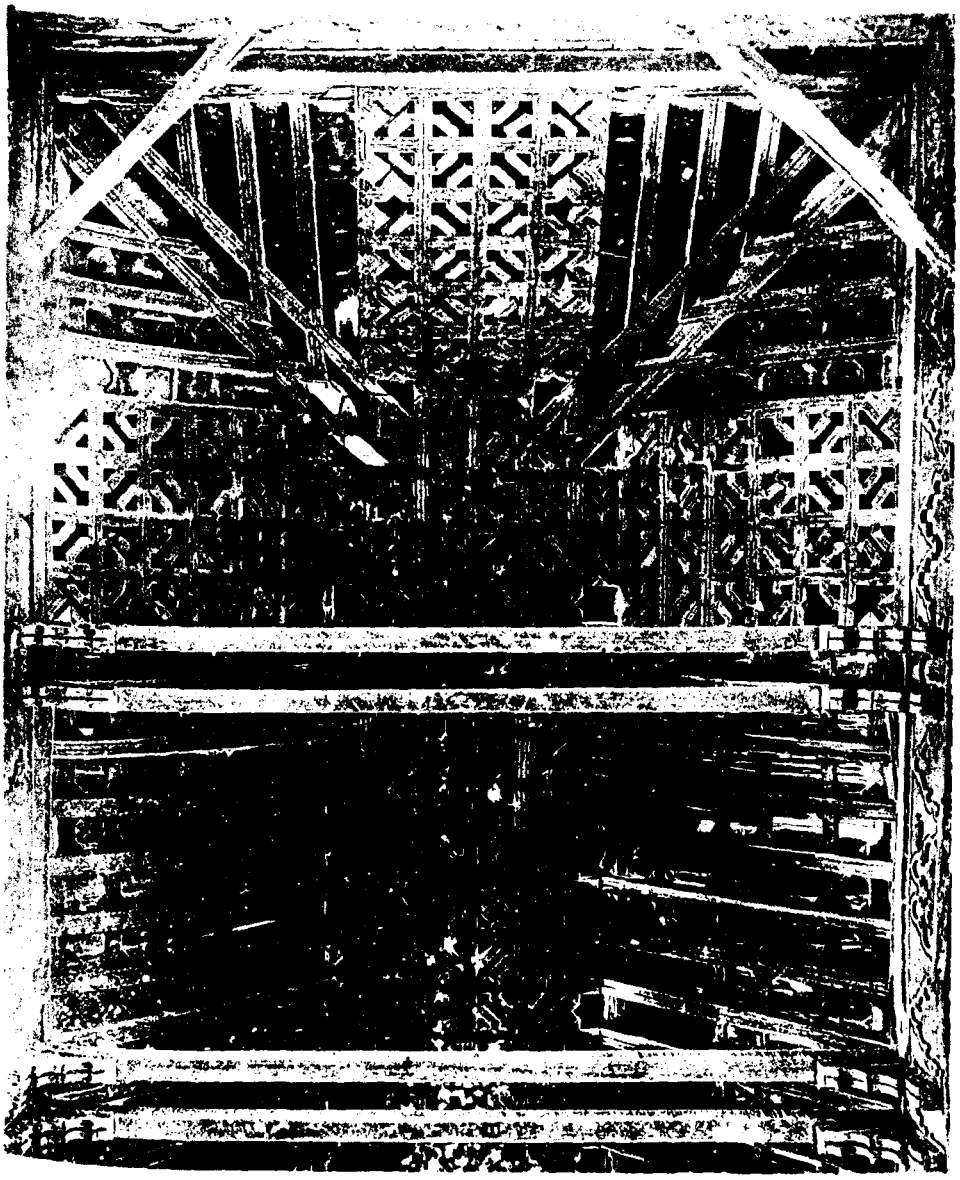

Oratoire de la Kotobiya.

Plafond de charpente à motifs géométriques juxtaposés.

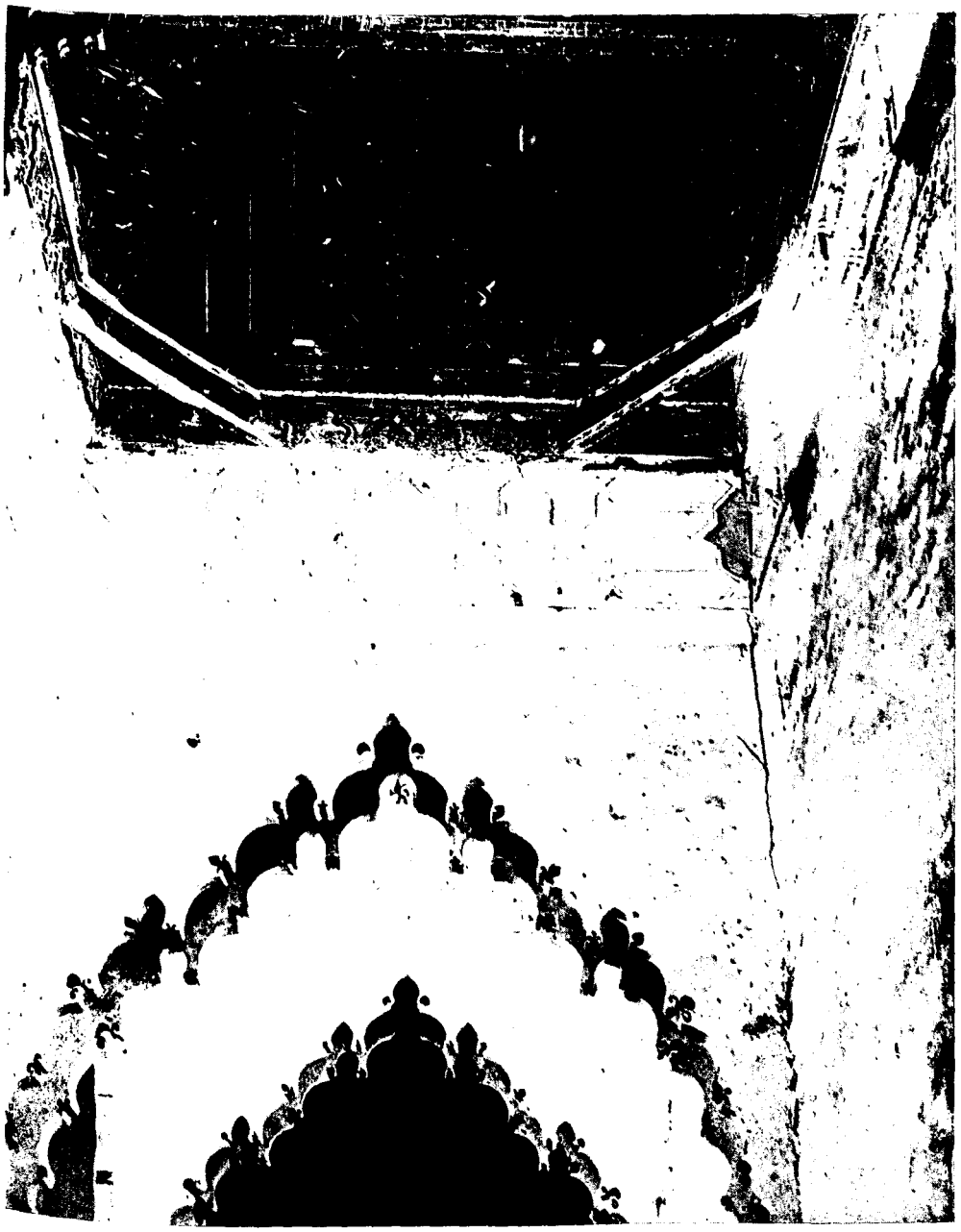

Fig. 84. — Oratoire de la Kotobiya : base d'un plafond de charpente et frise d'entrelacs géométriques.

simplicité, eût paru pauvre : sur les quatre éléments de cette travée sont posés de fort beaux plafonds de charpente de deux types différents (pl. XXIV et fig. 83), qui se répètent symétriquement de chaque côté du miḥrâb.

Le schéma général de ces plafonds est fort simple : une pyramide tronquée dont la base forme un rectangle très allongé, puisqu'il correspond à la largeur de trois nefs. Le plafond est fait de minces solives toutes ornées d'une double gorge sur leur face extérieure et reliées entre elles par des panneaux de bois à deux épaisseurs où se succèdent, ménagés en creux, des octogones réguliers et allongés. Sur la longueur de chaque toiture sont disposés quatre entraits doubles et, à chaque angle, un double tirant.

Dès la base du plafond le souci décoratif apparaît : les arcatures florales qui supportent la corniche, les consoles également florales des entraits sont de vrais chefs-d'œuvre de grâce légère; elles seront étudiées plus loin. Mais le décor essentiel est formé par une large bande de motifs de charpente qui occupe tout le haut de la pyramide tronquée. A chaque extrémité de la face supérieure elle se prolonge dans la même direction jusqu'à la chûte de la toiture et détache deux autres motifs semblables et perpendiculaires qui descendent ainsi jusqu'à la corniche. En projection, l'ensemble du motif dessine une croix de Lorraine aux bras égaux.

Ces somptueuses bandes décorées sont de véritables marqueteries de charpente, faites d'éléments de solives moulurés de deux ou trois gorges et assemblées avec un soin infini.

Le motif le plus simple (pl. XXIV) garde une allure très archaïque : sur un carroyage de poutres se disposent des octogones réguliers qui entourent chaque croisement. La rencontre des quatre bandes était d'une réalisation délicate, car les motifs s'y trouvaient en discordance et il fallait de plus ménager le parcours des arêtiers. Par des vides habilement réservés, on a su éviter les difficultés de ce problème et marquer plus clairement aussi le croisement des deux réseaux. Le procédé est si adroit qu'il échappe au premier coup d'œil et ne se révèle qu'à un examen attentif. Les bordures des bandes de charpente sont elles aussi fort subtiles : dans les pans tombants, le motif est limité par une ligne droite; dans les bandes du sommet au

contraire, les angles rentrants alternent avec les angles saillants. Mais dans les deux cas, les octogones proches de la bordure tantôt sont séparés du cadre par de larges intervalles, tantôt sont serrés de très près par les motifs marginaux.

Le second motif (fig. 83) dessiné en bandes plus larges et ornées de trois gorges au lieu de deux, est à base de polygones étoilés. Là comme ailleurs, le décor polygonal double, avant de le supplanter, l'archaïque décor géométrique à éléments juxtaposés. Des étoiles à huit branches se succèdent au sommet du toit pyramidal. Elles sont si larges qu'une seule suffit à occuper le croisement des bandes et les bras les plus courts de la double croix. Ce beau décor est exactement à la mesure de la surface qu'il couvre et son mouvement se prolonge dans les arêtiers. On retrouve, aux marges des motifs et à leur croisement, les mêmes habiletés décoratives qui assouplissent et allègent les larges bandes du décor.

Dans ces plafonds, nulle polychromie : le bois a été laissé à sa teinte naturelle que les siècles ont assombrie presque jusqu'au noir. Toute peinture n'eût fait que les affadir.

La richesse inusitée de ces plafonds s'explique par leur place même : ils achèvent le décor de la travée-nef et en assurent l'unité. De même que les groupes d'arcs à stalactites qui supportent les coupoles sont reliés par la ligne des arcs lobés, ainsi ces plafonds s'allongent entre les coupoles. D'une extrémité à l'autre de l'oratoire, c'est une décoration continue, longue parure de bois enchâssant à intervalles réguliers, la splendeur des dômes à stalactites.

Ces plafonds de charpente de la Kotobîya ont peut-être une importance historique aussi grande que celle des coupoles : ils sont les prototypes des innombrables plafonds « artesonados » dont s'enorgueillissent les monuments mudéjars d'Espagne. Partout dans ces œuvres tardives, on retrouve les doubles entraits, les arêtiers doubles et les solives rapprochées de ces plafonds du XIIe siècle. Mais la bande décorée se réduit en général au sommet; les solives plus minces montent d'un mouvement plus rapide. En vain la peinture peut venir orner ces plafonds : si beaux qu'ils soient, ils n'égalent jamais la splendeur et la force de ceux de la Kotobîya.

Ils sont aussi, moins directement il est vrai, les ancêtres des pla-

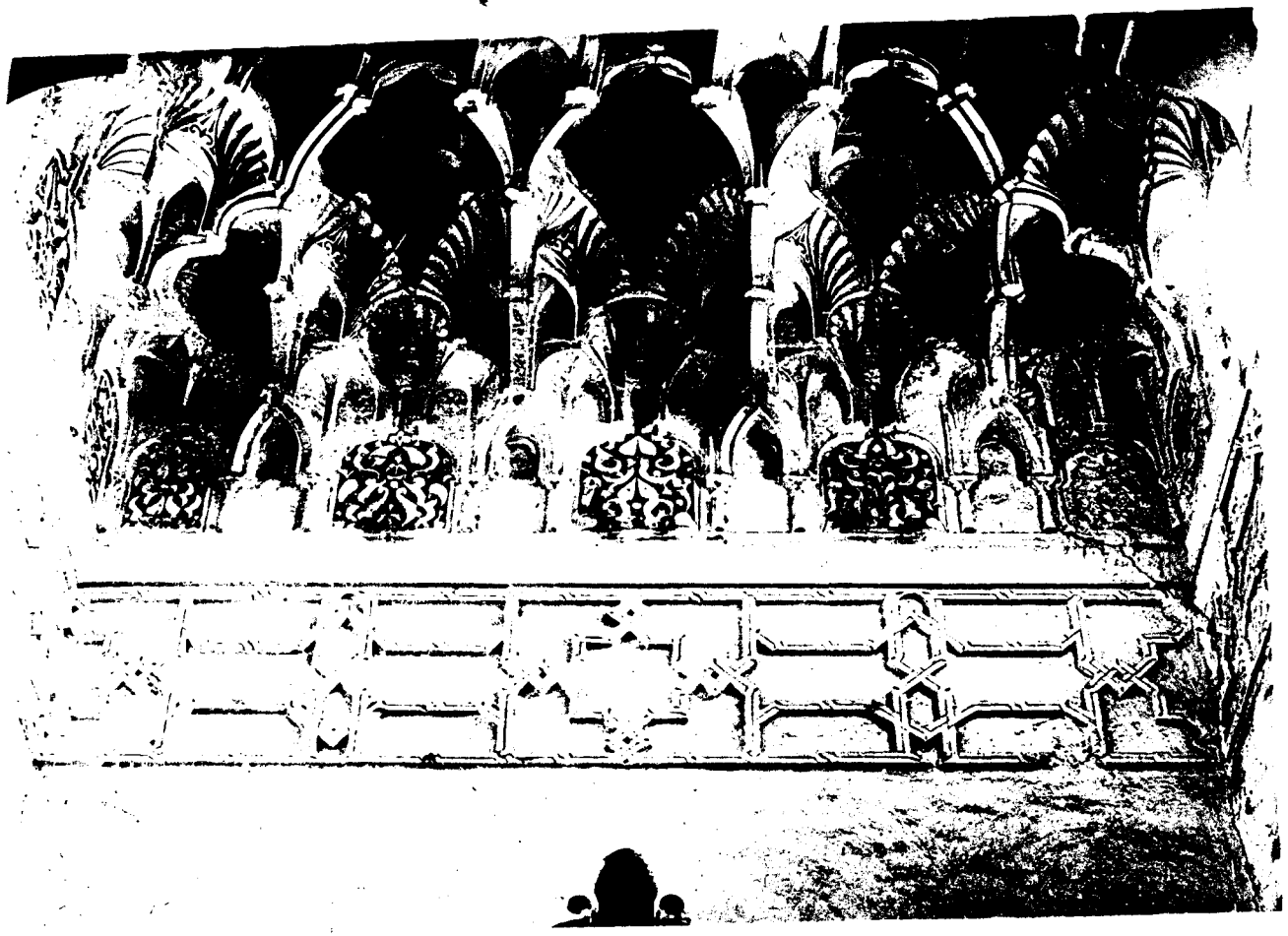

Oratoire de la Kotobiya Base de la coupole intermédiaire Ouest et panneaux floraux.

Bibliothèque Universitaire - Alger

fonds mérinides, autres chefs-d'œuvre de la menuiserie hispano-mauresque. La pyramide à faces droites se prêtait mal au déploiement ininterrompu des polygones étoilés; on leur préférera les toitures domicales à faces courbes qui pouvaient se couvrir d'un jeu de fond continu; par le prolongement dans tout le plafond d'un motif central, on obtint des dômes de charpente à décor polygonal.

Les entrelacs polygonaux.

Les entrelacs polygonaux sculptés dans le plâtre qui encadrent l'arc du miḥrâb ou qui dessinent de larges frises sous les coupoles, sont fort proches de ceux de Tinmel; même large réseau, même double baguette entrelacée brin par brin et qui, à chaque passage d'entrelacs, se complique de deux crochets renserrant un espace en forme d'amande. Ici cet intervalle n'est jamais occupé par un motif floral comme à Tinmel; mais, par contre, les crochets s'allongent parfois. jusqu'à former deux feuilles roulées et opposées.

Presque semblables par leurs détails à celles de Tinmel, ces frises polygonales en diffèrent par leur dessin : elles montrent plus d'habileté, plus de variété et peut-être moins de vigueur.

Autour du miḥrâb (fig. 72), trois motifs se succèdent à l'intérieur de la frise : une étoile à six pointes, deux losanges barlongs entrelacés par leurs sommets les plus aigus, une étoile curviligne à huit pointes inscrite dans un carré étoilé. Sous la coupole devant miḥrâb (fig. 77) ce sont des carrés et des losanges étoilés qui se rattachent au cadre par des nœuds d'entrelacs tournant à angle droit. En haut des murs de la travée-nef (fig. 84), ce sont des combinaisons analogues, mais qui, en général, s'attachent directement au cadre : sous la coupole intermédiaire ouest (pl. XXII), deux losanges se superposent à un rectangle étoilé; ailleurs une étoile à six pointes esquisse le début d'un entrelacs polygonal. Dans un des éléments de travée de l'ouest, on retrouve le quatrefeuille qui se trouvait déjà dans une des chambres du minaret; l'angle du mur correspond toujours à l'axe d'un motif; mais nulle part on ne retrouve le beau motif en palmette de Tinmel, souvenir des trompes en coupolettes de la Qal'a des Beni Ḥammâd. Bientôt on fera courir autour des salles des frises de menues étoiles

polygonales sans plus songer à masquer l'angle par un motif spécial. Mais c'est encore ici, sous une feinte sobriété, une grande richesse de combinaisons, une science très sûre de l'accord ou de l'opposition des lignes et de l'équilibre des mouvements.

Fig. 85. — Kolobiya : palmette et chapiteaux de palmes à la retombée de l'arc devant miḥrâb.

Le décor épigraphique.

Comme il est d'usage dans les mosquées almohades, ce décor — sauf sur la chaire — se réduit presque à rien. Quelques formules sur des bandeaux de chapiteaux, et surtout une longue inscription pieuse

en caractère cursif à l'intérieur du miḥrâb. Elle se déroule tout au long de la corniche sur laquelle viennent reposer les colonnes de stuc soutenant l'ensemble décoratif étudié plus haut (fig. 86).

La présence d'une inscription à cet endroit, et en naskhi, n'est pas

Fig. 86.
Frise épigraphique, chapiteaux et arcs floraux de la niche du miḥrâb.

étonnante en soi : Tlemcen, quelque vingt ans plus tôt en offrait déjà un exemple. Mais cette dernière inscription était historique; celle de la mosquée almohade est purement religieuse, et il peut paraître assez étrange de voir employer l'écriture cursive pour repro-

duire un texte sacré. En effet, l'emploi du cursif dans les monuments était encore assez nouveau. S'il apparaît dès la seconde moitié du XIe siècle à Ghazna — à l'autre extrémité du monde musulman (1) — on ne le voit guère avant le milieu du XIIe siècle sur les monuments de Syrie, et l'inscription de Tlemcen, datée de 1135, semble bien la plus ancienne des inscriptions maghribines en naskhi. D'autre part, dans les débuts de son existence monumentale, le cursif paraît avoir été employé surtout pour les textes profanes, tandis que les textes qui avaient une valeur religieuse restaient fidèles au koûfique; l'évolution se poursuivant, celui-ci, à partir du XVIe siècle, finit par n'apparaître plus que comme une écriture hiératique.

Sous l'épais badigeon de chaux qui empâte fâcheusement les lignes, ce cursif almohade est d'une belle allure. Les lettres n'ont rien de mièvre; point de fioritures; la ligne d'écriture est assez basse; seules les hampes des *âlif* et des *lâm* montent jusqu'au sommet du bandeau épigraphique; mais on a cherché visiblement à obtenir par elles le même effet de cloisonnement que dans les inscriptions koûfiques; cela est particulièrement net au centre de la fig. 86, où des groupes de hampes forment un encadrement au rinceau du fond. Ces hampes, ainsi étirées, ne sont cependant pas grêles, grâce à un procédé qui sera constant dans le cursif mérinide : l'élargissement graduel de la partie supérieure.

L'inscription se détache sur un fond de rinceaux et de larges palmes lisses. Elles ne s'attachent pas comme à Tlemcen sur une tige qui ondulait au-dessus du champ épigraphique sans s'enrouler jamais. Ce ne sont pas davantage les rinceaux pressés sur lesquels s'enlèvera le cursif mérinide. Une tige unique se déploie en larges et irrégulières involutions et les feuilles qui s'y rattachent viennent remplir exactement les vides laissés par l'écriture. La palme simple a déjà l'épais calice carré qu'elle aura toujours à l'avenir; la palme double, avec ses deux lobes presque égaux, reste archaïque. Un motif assez rare : deux palmes simples opposées à la place d'une palme double; leur base se souligne d'une feuille fortement arquée. Un peu partout sur la tige sont disposées d'épaisses nodosités ou des bour-

(1) Cf. S. Flury, *Le décor épigraphique des monuments de Ghazna*, Syria, 1928, p. 74.

geons élémentaires : rien en somme qui diffère des types habituels du décor floral almohade.

Quant aux inscriptions des chapiteaux, elles consistent en courtes eulogies inscrites en de rares cas sur le bandeau de certains chapiteaux qui sont tantôt des imitations de chapiteaux archaïques (fig. 87) — leur koûfique est alors assez archaïque — tantôt les prototypes des chapiteaux mérinides à bandeau épigraphique (pl. XXX *f*). Le cursif de ces dernières inscriptions est extrêmement simple, et, comme il était naturel en un tel endroit, peu caractéristique : il est au reste très empâté.

Aucun motif épigraphique dans les claustra de plâtre découpé au contraire de ce qui se trouve à Tinmel.

En somme, ce qui frappe dans la décoration intérieure de cette mosquée, c'est moins sa pauvreté épigraphique — elle était attendue — que l'absence complète du koûfique (1), plus généralement employé en semblable circonstance. La chaire, il est vrai, comblera largement cette lacune.

Le décor floral.

Les arcs floraux.

L'arc floral qui régnait en maître au chevet de la première Kotobîya est fréquent aussi au second sanctuaire. Au miḥrâb (fig. 70), les cinq arcades posent toutes, au-dessus de chapiteaux de palmes, un large surabaque, puis un motif serpentiforme fait de deux palmes doubles redressées; d'autres palmes doubles dessinent les arcs eux-mêmes : à leurs raccords ce sont les découpures et les crochets habituels. Ces arcs sont de deux formes, d'ailleurs voisines : ceux des arcatures lisses, assez resserrés, ont un lobe terminal de petite taille; ceux qui encadrent les panneaux floraux, plus larges, sont légèrement outrepassés; après une série de petits lobes, ils s'achèvent par deux grandes palmes doubles adossées.

Mais les plus beaux arcs floraux de la mosquée sont ceux qui entourent la niche du miḥrâb (fig. 86). De l'épais bandeau qui surmonte

(1) Sauf sur les chapiteaux archaïsants qui constituent un décor à part.

le bandeau épigraphique partent, à chaque angle, de menues colonnes qui se couronnent de chapiteaux de palmes modelés avec un

Fig. 87.
Oratoire de la Kotobiya : chapiteau archaïsant en face du miḥrâb.

soin extrême. C'est ensuite un large surabaque coupé de digitations florales et timbré en son centre d'une pomme de pin. Aux motifs serpentiformes adossés, on retrouve la longue palme torse de Tinmel;

deux groupes de palmes doubles les séparent qui achèvent ou accompagnent leur mouvement. Au-dessus ce sont des arcs floraux : mais le profil de ces arcs indique seul leur origine florale; les palmes n'ont pas été modelées une par une, mais dessinées par un simple trait d'épaisseur uniforme. Un second arc profilé par un quart de rond et une baguette accompagne plus discrètement les ondulations du premier et se modèle d'ombres douces. C'est un des plus gracieux motifs de l'oratoire que ces gerbes de palmes qui vont s'épanouissant et qui lancent leurs arcs légers et sinueux jusqu'aux ombres de la coupole.

Aux frises de bois sculpté qui bordent les plafonds de charpente de la travée-nef (fig. 84), court un motif fait d'arcs floraux aux dessins alternés et posés sur des motifs serpentiformes. Le tracé des palmes est partout fort net.

Aux consoles qui supportent les entraits de ces toitures (fig. 84), il n'y a pas à proprement parler de motif serpentiforme : la base de ces consoles est formée par une palme double que supportent sa tige et un crochet axillaire, et qui redresse son plus grand lambeau jusqu'à la verticale. Ce schème inusité s'explique fort bien : l'emploi du motif serpentiforme eût trop surhaussé la courbe et trop aminci son départ. Dans les nefs communes, les consoles de bois simplement découpé ont aussi un profil floral : à la base c'est une petite palme double, ouverte cette fois vers l'extérieur; une feuille plus grande dessine la courbe maîtresse de la console et s'achève en deux petits lobes.

Les panneaux floraux.

Les panneaux floraux de la Kotobîya sont de deux types bien différents : au-dessus du miḥrâb (fig. 70), de longues palmes se détachent d'un fond de rinceaux minces que viennent couper des nodosités florales ou des bourgeons. L'ensemble, malgré la complexité apparente du fond de rinceaux, reste clair grâce aux figures symétriques que dessinent les groupements de palmes. Par leur élégance un peu grêle, ces compositions florales rappellent les panneaux analogues de Tlemcen; comme à Tlemcen d'ailleurs les grandes palmes y sont digitées. C'est le seul souvenir dans toute cette mosquée de

l'art décoratif antérieur que les Almohades transformèrent si profondément.

Sous les autres coupoles de la travée-nef, surtout à la coupole intermédiaire ouest (pl. XXII), on trouve encore quelques panneaux qui n'ont pas été remaniés. C'est, avec plus de vigueur encore, le décor de palmes lisses des panneaux ajourés de Tinmel. Les schèmes décoratifs, fort simples, sont tous des variantes de l'arbre de vie. Cette belle parure a été presque partout remplacée par des panneaux de médiocre facture; lorsqu'ils subsistent, ils ne se découpent plus dans la lumière, car les ouvertures auxquelles ils correspondent ont été murées. En quelques points, ils apparaissent à demi creusés ou même simplement tracés (1).

Les formes florales de ces panneaux appartiennent à des types connus : palme simple symétrique à calice, épais bourgeon à pointe légèrement courbée, courte palme posée sur un calice ou sur deux crosses. La palme double, toujours charnue, est variée de formes avec prédominance des feuilles dissymétriques et très enroulées.

Ce qui subsiste constitue encore un riche et curieux ensemble. Nulle part les palmes almohades n'ont tant de simplicité; il n'est pas indifférent de retrouver ici, découpés dans le plâtre, les types les plus parfaits de la palme lisse. Ce fut dans une volonté consciente de simplification que les artistes almohades créèrent cette forme qui devait rester classique.

La palmette.

Les palmettes qui timbrent les archivoltes de l'arc devant le miḥrâb (fig. 85), tout en étant fort belles, n'ont plus la magnifique allure de celles de Tinmel. Plus petites, elles sont aussi plus lourdes et leur encadrement de palmes n'a plus la même exactitude, ni le même élan. C'est de chaque côté une grande gaîne nervée dans le sens de la longueur qu'achève une bordure à œillettons; de ce calice sort une feuille semblablement nervée qui supporte une longue palme double. Son contour lisse enveloppe des digitations d'acanthe. Les extrémités recourbées des deux palmes s'opposent et sont amorties d'une courte pomme de pin.

(1) Quelques-uns des panneaux sont manifestement d'époque récente (voir par ex. fig. 82).

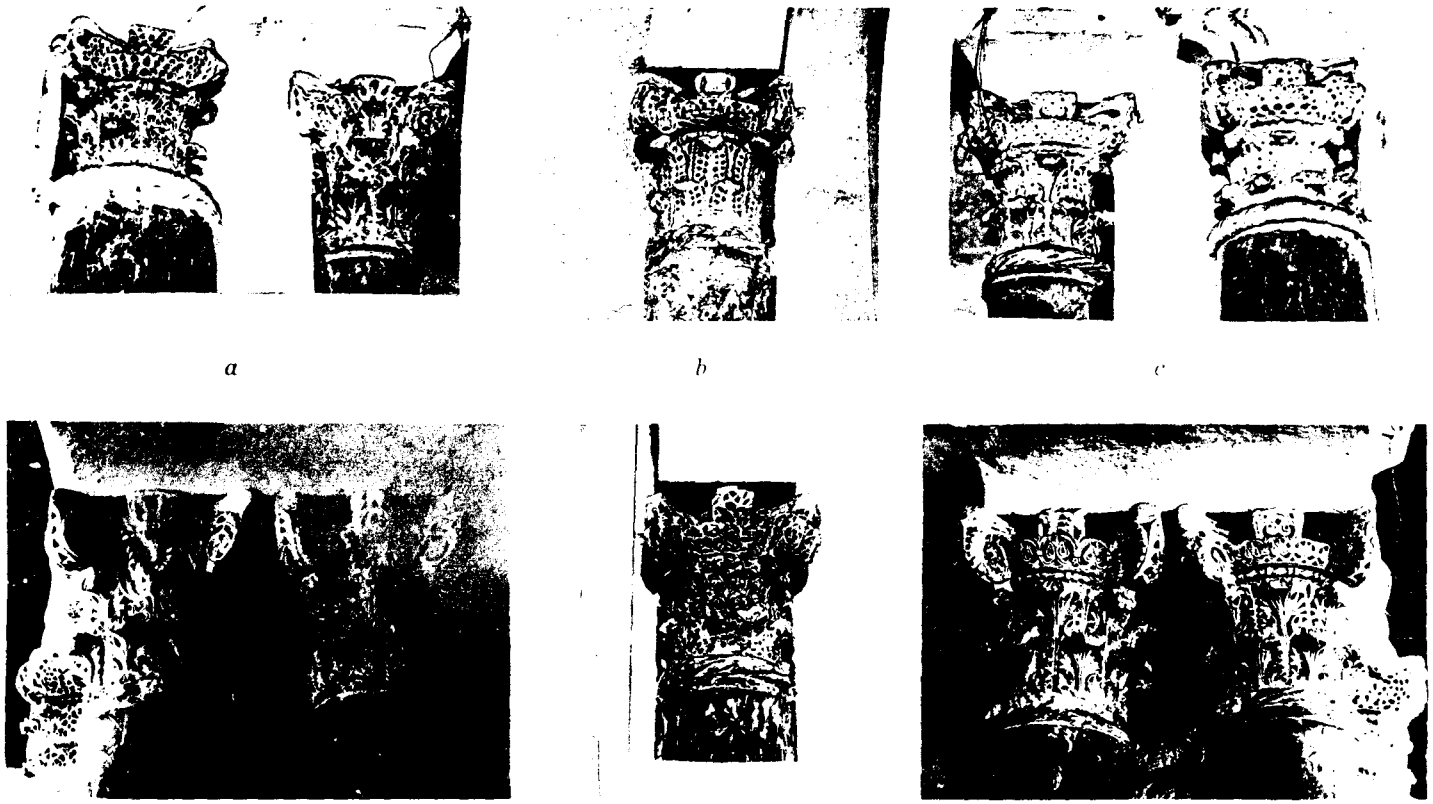

a *b* *c*

d *e* *f*

Kotobiya. Chapiteaux omaiyades de mihrāb.

Bibliothèque Générale - RABAT

Le motif serpentiforme apparaît formé ici de deux palmes doubles réunies par leur pétiole; il voisine à l'encadrement de la palmette sans s'y relier comme à Tinmel.

Ce n'est pas là qu'il faut chercher le plus beau décor floral de la Kotobîya : il est dans ses chapiteaux.

Le décor floral : les chapiteaux.

Les chapiteaux du Califat.

Entre les chapiteaux de marbre qui furent amenés d'Espagne pour être placés au miḥrâb de la Kotobîya (pl. XXVI *d* et *f*) quatre, ceux qui groupés deux à deux reçoivent l'arc du miḥrâb (1), sont parmi les plus beaux que nous ait laissés l'art omaiyade. La double rangée d'acanthe qui forme leur corbeille n'est pas l'acanthe épineuse, plaquée au corps du chapiteau; c'est l'acanthe antique avec quelque chose de plus nerveux : la pointe des feuilles se recourbe avec un fort relief et les folioles sont partout nettement modelées. Deux de ces chapiteaux, ceux de droite (pl. XXVI, *f* et *c*), ont un bandeau garni d'une de ces belles frises d'apparence lotiforme qu'on retrouve en quelques endroits de la mosquée de Cordoue et que l'art almohade imitera quelque peu aux peintures du minaret. Leur tasseau s'orne des mêmes motifs floraux dont certains sont déjà proches de la palme. Les volutes sont faites de deux demi-feuilles d'acanthe enroulées autour d'une rosace.

Aux chapiteaux de gauche, l'inspiration antique apparaît plus proche encore : point de bandeau; au milieu de la seconde rangée d'acanthes de la corbeille vient se placer un élégant motif en pointe composé de folioles d'acanthe. De là s'élancent deux longues demi-feuilles qui forment les volutes. L'espace libre en haut et au centre du chapiteau est garni de feuilles d'acanthe aux pointes tombantes. L'art de la Chrétienté hellénistique nous a rarement laissé de plus beaux chapiteaux composites.

Les autres chapiteaux ne les valent point : de silhouette plus lourde, ils sont faits d'acanthe épineuse sans grand relief. Sur leurs ban-

(1) Deux de ces chapiteaux se retrouvent à la même planche, en *a*, à droite, et en *c*, à gauche.

deaux et leurs volutes on retrouve ce modelé sommaire et monotone que Byzance connut et que l'art du Califat aggrava souvent. Mais on oublie vite ces imperfections, on oublie que ces chapiteaux s'accordent plus ou moins bien — et quelquefois fort mal — avec des

Fig. 88. — Oratoire de la Kotobiya : chapiteau archaïsant et chapiteaux de palmes en face du miḥrâb.

colonnes qui n'étaient pas faites pour eux. Les quatre chapiteaux du centre n'en mêlent pas moins à la grâce vigoureuse du style almohade, un reflet de l'art antique.

Les chapiteaux archaïsants.

Pour accompagner ces beaux chapiteaux et pour couronner les colonnes de marbre, importées elles aussi, les artistes almohades ont

Bibliothèque Générale - KAL

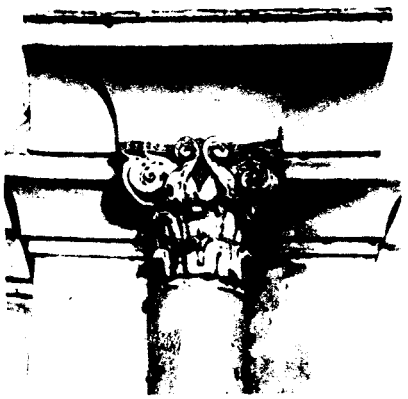

a

b

c

d

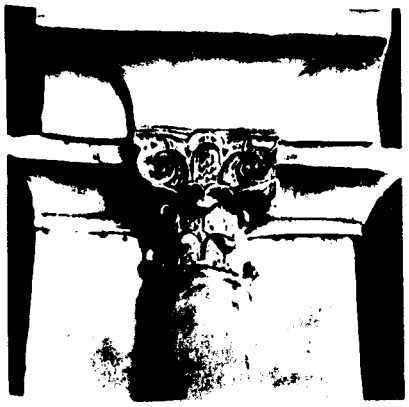

e

f

Oratoire de la Kotobiya. Chapiteaux de palmes.

modelé des chapiteaux archaïsants (fig. 87 et 88 à g.) qui font entre ces derniers et les bouquets de palmes du reste de l'oratoire une heureuse transition. Tous possèdent, au-dessus d'une épaisse astragale torse, deux et parfois trois rangées de feuilles d'acanthe; des acanthes également s'enroulent aux volutes. Mais les feuilles n'ont plus leur allure antique : elles ont cette digitation schématisée de l'acanthe que l'art hispano-mauresque conservera toujours : deux nervures lisses et presque rectilignes succèdent à une nervure à œilletons. Ici les folioles très écartées donnent encore une impression de réalisme. Tous ces chapiteaux présentent un bandeau qui parfois s'orne d'une frise florale à éléments juxtaposés et plus souvent d'une inscription koûfique. Par ce dernier détail et mieux encore par leur silhouette, ces chapiteaux rappellent, avec plus de relief, ceux de l'Aljaferia de Saragosse. Ainsi se résume, aux alentours du miḥrâb de la Kotobîya, presque toute l'histoire du chapiteau hispano-mauresque.

Les chapiteaux almohades.

On a vu (1) comment le XIIe siècle était arrivé à composer son chapiteau de palmes. Tinmel présentait de cette forme nouvelle des exemples fort beaux et déjà nombreux. Mais l'oratoire de la Kotobîya constitue un véritable musée de chapiteaux almohades : au nombre de plus de quatre cents, ils ont subsisté à peu près tous sans remaniements. Dans cette prodigieuse collection, bien peu de redites : la virtuosité des artistes s'est donnée libre cours. Mais si l'on trouve çà et là d'étranges compositions, fantaisies d'artistes inconnus, le plus grand nombre de ces chapiteaux se laisse ramener à quelques types très généraux.

Il faut tout d'abord mettre à part les menus chapiteaux qui reçoivent les retombées des coupoles à stalactites ou les arcs floraux du miḥrâb (pl. XXV et fig. 70). Les plus simples sont faits d'une palme double aux lobes très épais; d'autres plus curieux encore, sont garnis de minces palmes doubles en V : leurs lobes très longs se croisent autour de la corbeille (fig. 82). L'art roman aima, en Espagne comme

(1) Cf. supra, *Tinmel*, le chapiteau, pp. 79 sqq.

en France, entourer ses chapiteaux de feuilles ou d'animaux entrecroisés. Mais l'art musulman en général n'emploie pas ce dispositif. Y a-t-il dans ces chapiteaux, comme un siècle plus tard dans ceux de Santa Maria la Blanca à Tolède, un souvenir de formes chrétiennes? Le mouvement rappelle de si près celui de certains chapiteaux romans qu'on peut être tenté de le croire (1).

Les chapiteaux des demi-colonnes (pl. XXVII à XXX) flanquant les piliers se distinguent surtout par le décor de leur dé; les proportions générales et le décor de la corbeille d'acanthe changent peu.

L'astragale est plus souvent torse ainsi qu'il est de règle à Tinmel. Parfois cependant on rencontre l'astragale lisse que connaîtra aussi l'art mérinide.

Les chapiteaux de la Kotobîya ont tous deux rangées d'acanthe plate. La rangée inférieure se change parfois en un ruban formant méandre, mais la rangée supérieure est faite de feuilles indépendantes. Les crochets sont toujours bien détachés et en fort relief. En général les feuilles d'acanthe sont lisses : un sillon marginal accuse cependant leur contour. Dans maints chapiteaux elles sont digitées : à la nervure médiane simple ou double on ajoute parfois des sillons qui coupent la feuille en oblique et aussi, comme à Tinmel, des digitations en virgule et en triangle curviligne.

C'est aux chapiteaux qui avoisinent le miḥrâb que les feuilles d'acanthe présentent les plus riches digitations (fig. 88 à gauche et 89). Les artistes de la Kotobîya ont su ménager une transition entre les chapiteaux omaiyades ou archaïsants finement ciselés et la simplicité toute relative d'ailleurs, des chapiteaux de palmes. Les mêmes raffinements se retrouvent, suivant la hiérarchie normale du décor, aux chapiteaux qui, sous les coupoles, reçoivent la retombée des arcs à stalactites. La feuille est alors coupée en son centre de deux nervures qui enserrent une ligne de points. On voit aussi apparaître, à la base des acanthes une courte pomme de pin. Enfin la feuille elle-même se coupe encore de la classique digitation à œilletons. Des

(1) En ce qui concerne Santa Maria la Blanca, la parenté avec certains chapiteaux chrétiens a été très finement notée par Puig y Cadalfach dans : *Arquitectura Romanica a Catalunya*, t. III, pp. 715 716. Même mouvement dans certains chapiteaux romans de Tudela.

détails analogues, mais sous des formes très simplifiées, se retrouvent dans certains chapiteaux en dehors de la travée-nef.

Parfois le méandre d'acanthe subit une étrange transformation : il s'ouvre largement et apparaît comme une succession de palmes doubles soudées par les pointes de leurs feuilles (pl. XXVII *d* et *f*).

Fig. 89. — Oratoire de la Kotobiya : chapiteaux de palmes cantonnant l'*afrag*.

D'autres palmes doubles peuvent même venir remplir les vides du réseau.

Malgré ces différences de détail, la présence de deux rangées d'acanthe donne à tous ces chapiteaux une grande unité. Le haut des chapiteaux est au contraire d'une extrême variété : deux grandes familles se distinguent pourtant : les chapiteaux sans bandeau et les chapiteaux avec bandeau.

Les chapiteaux sans bandeau (pl. XXVII, XXVIII, XXIX). — Dans presque tous ces chapiteaux, deux palmes doubles ont remplacé les caulicoles et relient la corbeille et le dé; tantôt ces palmes supportent tout le décor du dé et le chapiteau garde encore, par cette ligne enveloppante, une réelle unité de galbe (surtout pl. XXVII); tantôt aussi ces palmes doubles, réduites à l'extrême, ne font plus qu'une discrète transition entre une corbeille cylindrique et un dé qui tend à devenir cubique : c'est en germe l'épannelage du chapiteau mérinide (surtout pl. XXIX, *c* et *d*). Mais ailleurs ces palmes doubles montent très haut et forment une partie du décor : ainsi sont composés les plus beaux chapiteaux de la mosquée. Deux groupes de feuilles ou deux épaisses palmes doubles forment les volutes; le plus souvent le centre du chapiteau est occupé par un motif de palmes ou une pomme de pin; mais on y voit aussi une feuille d'acanthe plate digitée, ou même garnie d'écailles comme une pomme de pin. Ailleurs la solution négative a été choisie (par ex. XXVII *a*) : il n'y a plus qu'un vide qui laisse voir les attaches d'autres palmes.

Aux angles, ce sont parfois deux pommes de pin dont la base est entourée d'une palme incurvée (pl. XXIX, *a* et *d*) : les chapiteaux de faïence du minaret de la Qaṣba à Marrakech et après eux maints chapiteaux des siècles suivants reprendront cette disposition. Dans nombre de chapiteaux, les volutes d'angle sont assez peu accusées : ils feraient ainsi penser au corinthien plutôt qu'au composite. Mais dans bien d'autres les volutes épaisses sont déjà celles du chapiteau à bandeau (pl. XXVIII *d*, *e*, *f*) : le bandeau même apparaît à l'état rudimentaire. Nulle part de distinctions tranchées : toutes les contaminations étaient possibles dans un pareil décor.

Les chapiteaux à bandeau (pl. XXX). — Ils sont moins variés que les précédents mais aussi plus régulièrement beaux. Les caulicoles manquent rarement et une épaisse palme double forme toujours la volute; les différences se marquent par le traitement de cette volute et par le décor du bandeau et du dé. Le bandeau est le plus souvent lisse mais il se timbre aussi d'un motif en croix, se modèle de côtes, s'orne d'une inscription cursive. Le tasseau est presque toujours couvert d'un décor floral : éléments de palmes ou palmes affrontées à

Bibliothèque Générale - RABAT

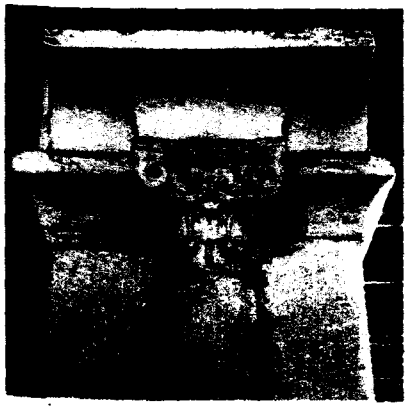

a

b

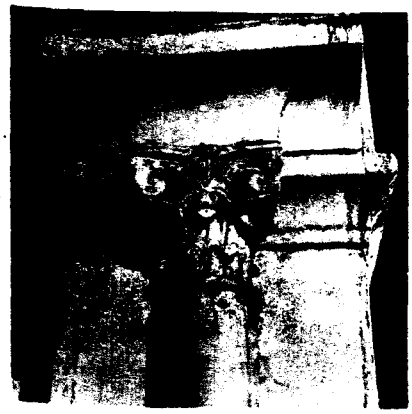

c

d

e

f

Oratoire de la Kotobiya. Chapiteaux de palmes.

l'intérieur d'un motif en cœur; ces compositions apparaissent comme des traductions dans le style nouveau des motifs que l'art omaiyade mettait à la même place. On voit aussi le tasseau se diviser en deux et poser sur une base nervée un bandeau orné d'un entrelacs en pointes de diamant.

Telles sont les principales variétés et quelques particularités des chapiteaux de la Kotobîya. On rencontre çà et là des types aberrants. Mais lorsque les décorateurs s'éloignent des procédés ordinaires, leur recherche s'égare souvent et leurs chapiteaux les plus étranges sont loin d'être toujours les plus beaux. Citons entre beaucoup et comme exemples extrêmes, un chapiteau qui dispose entre de lourdes volutes des palmes épaisses aux nervures multiples et courbes (pl. XXIX *e*) — un autre, sans nulle beauté, où une dépression sépare les palmes-caulicoles d'un invraisemblable dé tarabiscoté (pl. XXIX *f*).

Les digitations de ces palmes sont variées : aux sillons marginaux, aux nervures médianes, aux digitations en virgule ou en triangle curviligne qui régnaient presque seules à Tinmel s'ajoute d'abord la digitation d'acanthe, classique à toutes les époques de l'art hispano-mauresque. Parfois des lignes de disques troués ornent l'acanthe plate et envahissent même la palme. Ce modelé irréel que l'Orient avait sans doute introduit par ses ivoires où les bordures se ponctuent ainsi de lignes de points, disparaîtra dans le décor monumental, mais il se maintiendra dans les bois sculptés des chaires qui, par leur technique, prolongent les beaux ivoires espagnols.

Les chapiteaux de Tinmel — si peu nombreux qu'ils fussent — avaient permis de comprendre la genèse du chapiteau hispano-mauresque. La Kotobîya apporte sur cette question une masse énorme de documents nouveaux : on saisit mieux le point de départ de cette évolution, ses procédés, aussi bien que son originalité et sa valeur.

Certes cette évolution est avant tout occidentale : c'est bien du composite que dérive le chapiteau hispano-mauresque et les artistes du XIIe siècle marquent leur prédilection pour le composite à bandeau dont l'art du Califat et l'art du XIe siècle avaient eux aussi largement usé. Comme ceux de Tinmel, mieux encore peut-être, les cha-

piteaux de la Kotobîya apparaissent préparés par ceux de l'Aljaféria où le menu décor de palmes couvrait l'épannelage du chapiteau cordouan. Mais cette belle trouvaille du XIIe siècle, le remplacement de l'acanthe par la palme, apparaît ici en toute netteté : les mêmes artistes n'ont-ils pas modelé les acanthes des chapiteaux de l'afrag et les palmes des chapiteaux du style nouveau dans le reste de l'oratoire?

Un détail est plus net ici qu'à Tinmel : le rôle que les caulicoles ont joué dans la formation de ce type nouveau. Aucune forme florale ne se prêtait mieux à la contamination avec la palme double; dans presque tous les chapiteaux de la Kotobîya les palmes caulicoles sont fort importantes et ce sont elles qui leur donnent l'unité de ligne et la souplesse de galbe que n'auront plus les chapiteaux postérieurs.

Sans doute les caulicoles étaient fort développées dans les chapiteaux wisigothiques et mozarabes : ce n'était pas l'art de l'Espagne qui leur avait donné cette valeur, mais l'art de l'Orient chrétien en Égypte et surtout en Syrie. En dernière analyse, l'art hispano-mauresque ne faisait là que reprendre et accentuer de très antiques tendances.

On saisit d'ailleurs dans ces chapiteaux almohades des influences orientales plus récentes et plus directes. En Orient si le chapiteau-imposte byzantin, avec son fin réseau d'ornements plaqués se retrouve un peu partout et en particulier dans les monuments des premiers siècles de l'Islâm, le composite y a une évolution très voisine de celle qu'il eut en Occident et qui ne fut pas sans exercer quelque influence au Maghrib.

A la mosquée El Aqṣa on remarque, au milieu de chapiteaux nettement byzantins, un composite d'acanthes plates dont d'épaisses caulicoles forment les volutes; le milieu du chapiteau est occupé par des acanthes frisées et des pommes de pin. La disposition et la silhouette même de ce chapiteau ainsi que la présence de la pomme de pin, annoncent déjà le type le plus courant des chapiteaux almohades.

Ces parentés pourraient, à la rigueur, s'expliquer par une semblable évolution à partir de prototypes hellénistiques communs. Mais deux des chapiteaux les plus étranges de la Kotobîya trouvent leurs

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

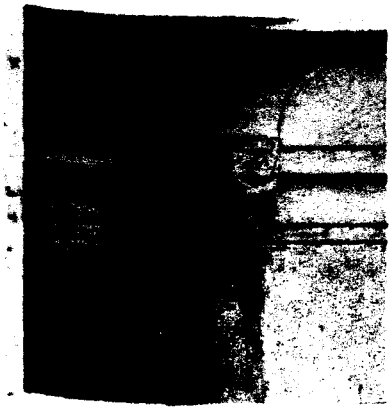

a

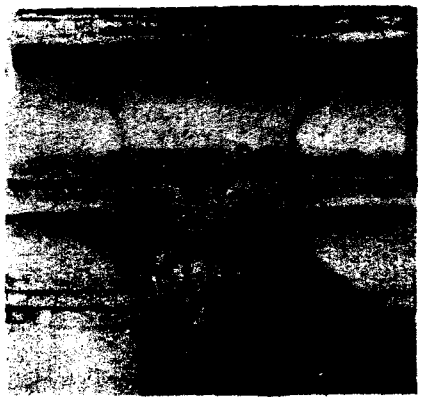

b

c

d

e

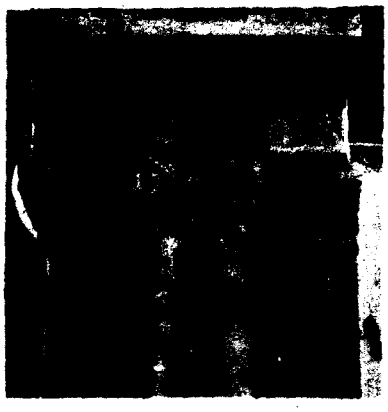

f

Oratoire de la Kotobiya. Chapiteaux de palmes.

Bibliothèque Générale - RABAT

a

b

c

d

e

f

Oratoire de la Kotobiya. Chapiteaux de palmes à bandeau.

analogues dans des mosquées orientales. L'un (pl. XXIX *e*) est presque semblable à un chapiteau du Ḥaram al Khalîl, à vrai dire plus récent (1); l'autre (pl. XXIX, *f*) rappelle, par le hiatus qui sépare sa corbeille et son dé, un chapiteau d'acanthes de la mosquée Al Aqṣa (2).

Les artistes qui sculptèrent les chapiteaux de la Kotobîya connaissaient donc ces œuvres orientales ou leurs prototypes : dans cette mosquée l'influence de l'Orient musulman est partout visible. Mais dans la genèse du chapiteau comme partout ailleurs, elle n'a fait que favoriser et hâter l'aboutissement des tendances propres à l'art hispano-mauresque. Et là encore les formes purement orientales avec ce qu'elles avaient souvent d'étrange et de maladroit, n'ont été adoptées que par accident et ont été vite éliminées.

Mais ce que montre surtout l'oratoire de la Kotobîya, c'est que l'art du chapiteau fit preuve alors d'une inépuisable fécondité qui ne s'était jamais vue encore dans l'Occident musulman et qui ne se reverra plus. Dans l'histoire de l'art du Moyen Age, à côté de la magnifique floraison de chapiteaux qui marque la fin de l'âge roman — et aussitôt après elle — il faut faire une place aux bouquets de palmes qui s'entrouvrent ou se déploient dans la blanche pénombre de la grande mosquée de ʿAbd el-Mou'mîn.

(1) Vincent et Mackay, *Hébron : le Ḥaram al Khalîl*, pl. XI (à gauche).
(2) *Collection chrétienne et byzantine*, n° 780 (Photos de la Société Orthodoxe Palestinienne).

V. — La chaire de la Kotobîya.

« Les maîtres artisans... accordent que le minbar de la mosquée de Cordoue et celui de la mosquée des libraires à Marrakech (la Kotobîya) sont ceux qui furent le plus remarquablement travaillés : car si l'on en juge par leurs constructions, les Orientaux ne savent pas sculpter le bois avec élégance... » Tel est le jugement d'un historien du XIVe siècle, grand connaisseur, car il avait pris une grande part lui-même à la construction des monuments mérinides de Tlemcen (1). Jugement singulièrement pénétrant et riche, car, tout à la fois, il nous montre la haute estime dans laquelle on tenait ce chef-d'œuvre, et qu'on le mettait en rapport avec celui de Cordoue; il affirme — chose inaccoutumée peut-être, mais indiscutable — la supériorité des ciseleurs de bois occidentaux sur ceux de l'Orient. Comme l'indique bien le *Ḥolal* (2), ces occidentaux étaient des Andalous, et la chaire a été apportée d'Espagne. Le même ouvrage nous fournit un autre renseignement précieux : ce minbar date de ʿAbd el-Mou'min.

Une inscription koûfique (3) sculptée au dossier de la plate-forme supérieure, laisse encore lire, après la *basmala* et la *tasliya*, l'indication suivante : « Ce minbar fut fabriqué dans la ville de Cordoue — Allah la garde — pour cette mosquée noble — puisse Allah en éterniser la durée avec la parole de l'Islâm — il fut terminé... » Une dégradation malencontreuse a enlevé l'indication de date qui ache-

(1) Ibn Marzoûq, *Mosnad*, ms. de l'Escorial f° 98 r°; partie publiée et traduite par E. Lévi-Provençal, *Hespéris*, 1925, p. 65.

(2) Éd. de Tunis, p. 109.

(3) M. Lévi-Provençal a bien voulu lire et traduire cette inscription dont voici le texte :

...رحم و صلّى الله على محمّد وعلى آله وسلّم صنع هذا المنبر بمدينة قرطبة حرّسها الله لهذا الجامع المكرّم أدام الله مدّته بكلمة الاسلام قمّ

On en trouvera par ailleurs la reproduction photographique partielle, pl. XXXIII.

vait l'inscription. Mais la première partie de ce texte épigraphique confirme suffisamment l'affirmation du Ḥolal, si précis et si exact pour tout ce qui concerne les constructions almohades de Marrakech : la chaire de la Kotobîya a bien été faite en Espagne sur l'ordre de ʿAbd el-Mou'min. Et c'est à Cordoue, restée un grand centre d'art bien après la splendeur omaiyade, alors qu'elle n'était plus une capitale politique, qu'a été exécuté ce prodigieux chef-d'œuvre.

Car Ibn Marzoûq avait raison : la chaire de la Kotobîya est bien la plus belle de tout l'Occident musulman et peut-être la plus belle de tout l'Islâm. Richesse décorative, perfection de la technique, pureté de la ligne, tout contribuait à en faire une œuvre unique. Seul le minbar de Cordoue pouvait lui être comparé.

Aujourd'hui encore, après les injures de tant de siècles, tout terni qu'il soit, tout creusé de vides, tout déshonoré par l'adjonction d'une rampe grossière, l'on demeure saisi d'étonnement lorsqu'il apparaît pour la première fois au demi-jour de l'*afrag*, dans l'encadrement des grands arcs à stalactites. Il demeure là, à sa place des jours de khoṭba; il ne pénètre plus dans la chambre étroite où on le remisait jadis, comme il est d'usage, aux jours ordinaires; sa partie haute s'encadre dans l'ouverture en plein cintre faite exactement à sa taille (1). Il est de dimensions imposantes : 3 m. 86 de hauteur totale, 3 m. 46 de profondeur, 0 m. 87 de largeur. C'est un minbar à neuf degrés, de forme très classique (pl. XXXI). Mais sur les plats comme sur les marches, c'est une décoration d'une richesse inouïe. Mosaïque et bois sculptés s'y associent et combinent harmonieusement leur grâce et leur éclat.

Les plats d'abord : du haut en bas, sur toute leur largeur, ils sont couverts d'un motif à entrelacs géométrique issu du carré étoilé; le bel entrelacs classique qui se retrouvera plus tard sur les plats des chaires ou sur les portes de bronze mérinides (pl. XXXI). Les rubans de cet entrelacs (fig. 94, 95, 96), sertis de bordures foncées qui les mettent en valeur, sont de mosaïque, d'ivoire et de bois précieux à minuscules éléments assemblés suivant une technique très savante que

(1) Les deux battants de la porte, aujourd'hui rabattus à l'intérieur de la chambre du minbar, en menuiserie très simple, sont décorés d'un fort beau motif d'hexagones entrelacés creusés en rainure profonde.

nous étudierons plus loin. Ils enserrent entre leurs liens une foule de petits panneaux en bois ciselé, d'une finesse extrême, hexagones et étoiles à six branches, régulièrement disposés autour de carrés étoilés. Est-ce coïncidence, est-ce raffinement? Dans cette partie de la mosquée, c'est un entrelacs très voisin qui court en frise sous les plafonds de bois, et que l'on aperçoit, comme un harmonieux rappel, lorsqu'on regarde la chaire (pl. XXXI) (1). Tout ce décor est encadré par une bordure incurvée vers l'extérieur, où court une large inscription coranique, en koûfique admirable, dont les solides lettres d'ivoire bruni se détachent sur un fond de mosaïques (fig. 94 par ex.). Sur le bandeau inférieur, l'inscription est remplacée par un entrelacs.

Au départ et à l'arrivée de l'escalier, une arcature. Celle d'en bas (pl. XXXII), plus haute (2), aux montants décorés de bois ciselé, montre, au-dessus d'un arc en plein cintre outrepassé, un large entrelacs d'ivoire aux lignes incurvées enserrant de très gracieux motifs, presque imperceptibles parfois, de bois ciselé. Au-dessus, une rangée de merlons de bois ciselé se détache sur un fond d'ivoire. Enfin, aux angles, des bobéchons, dont le socle, au motif largement traité dans son exiguïté, est peut-être le chef-d'œuvre de ces merveilleux bois ciselés. Entre les deux arcatures latérales, pas d'arc de liaison, comme il en existe déjà en des chaires plus anciennes, et comme ceux qui, plus tard, sur les minbars d'Orient, s'épanouiront en lourdes coupoles d'un si disgrâcieux aspect.

L'arcature du sommet (pl. XXXI), plus petite (3), et de forme originale, se compose d'une ouverture en plein cintre outrepassé, enveloppée d'un autre arc excentrique. Entre les deux arcs, des incrustations de motifs ciselés. Une bordure épigraphique encadre l'ensemble, que surmontent des bobéchons sur leur socle. Les mêmes bobéchons encore se retrouvaient à l'angle des décrochements qui correspondent à chaque marche. Il n'en reste malheureusement plus

(1) Il est fort possible que le minbar ait été fait pour la première mosquée, et soit donc antérieur au décor de la seconde.

(2) Dimensions : hauteur totale (jusqu'au sommet des boules) : 1 m. 43; largeur : 0 m. 39; hauteur de l'ouverture : 0 m. 83; largeur de l'ouverture : 0 m. 23.

(3) Dimensions du sommet de l'arcade au bas : 0 m. 35, au haut : 0 m. 41; largeur de l'arc : 0 m. 17; largeur de l'ensemble : 0 m. 25.

Bibliothèque Générale - RABAT

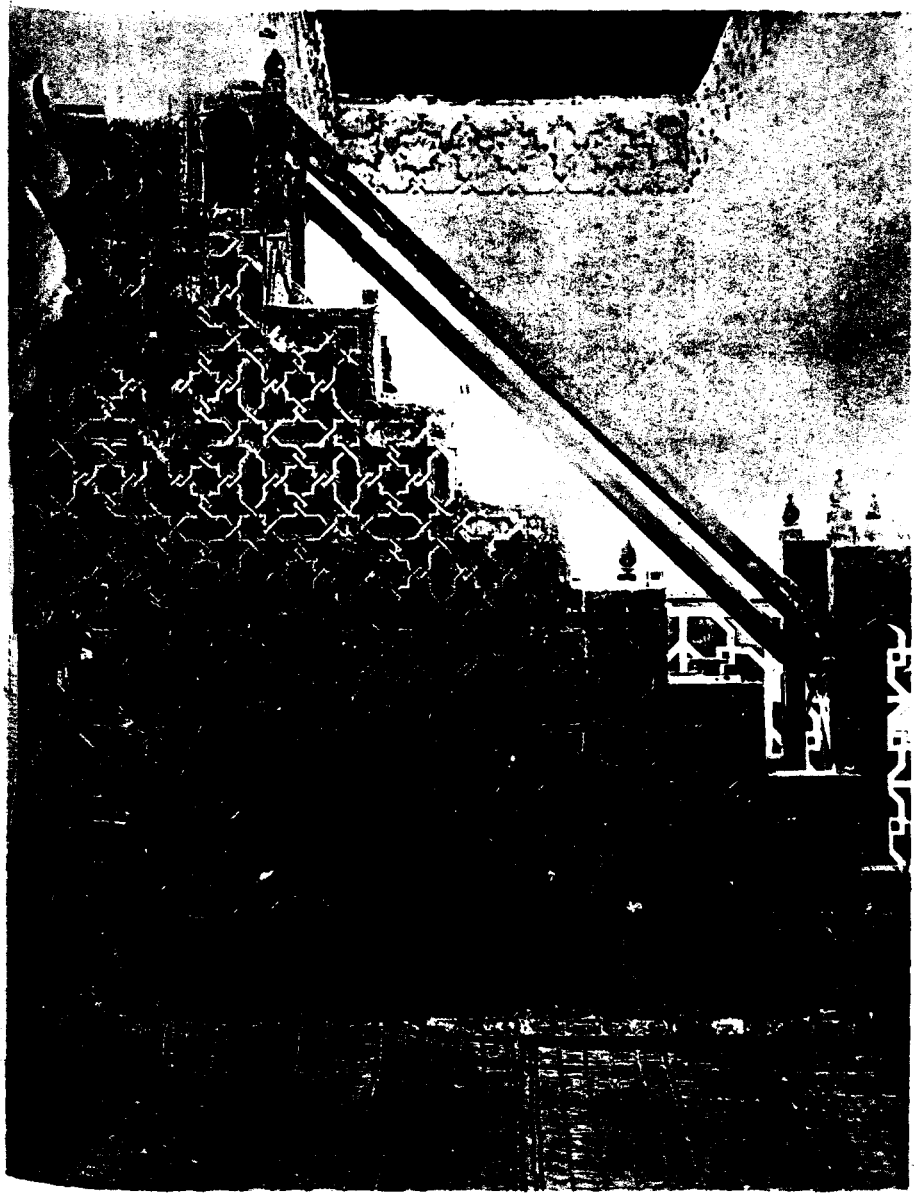

La Chaire de la Kotobiya.

qu'un aujourd'hui (fig. 93); par contre une rampe grossière, montant de l'une à l'autre arcature et rajoutée après coup, est venue très fâcheusement rompre l'harmonie de l'ensemble.

A l'intérieur de la chaire, c'est la même richesse. Sur la tranche des arcatures et le montant des bordures de marches, des baguettes de bois ciselé. Sur le dessus de ces mêmes bordures de marches, qui forment un tore très aplati, de belles mosaïques à larges éléments. A l'intérieur des arcatures du bas (fig. 90) un entrelacs de marqueterie enserrant des panneaux de bois ciselé, dans un encadrement somptueux, où une inscription koûfique, sculptée dans le bois celle-là, et non plus dessinée par l'ivoire, différente, mais à peine moins belle, couronne une merveilleuse floraison de palmes. Les contre-marches sont des blocs de mosaïque, que des écoinçons de bois en ronde bosse rehaussent d'une note sombre (fig. 91). Le plat des marches lui-même est décoré de filets de bois sculpté jaune clair; des chevrons y sont dessinés, que remplissent des palmes doubles jointes par la base.

Mais c'est tout en haut, dans le grand cintre supérieur formant haut dossier, que la décoration s'épanouissait le plus richement. Elle a beaucoup souffert; mais les lignes principales s'en lisent encore (pl. XXXIII et fig. 92). C'étaient des arcatures à décor floral en relief sur fond de marqueterie. Tout autour, une double bordure : d'abord de médaillons entrelacés en marqueterie, puis de magnifique koûfique sculpté sur bois en un cavet très adouci. Enfin, sur le garde-fou de la plateforme supérieure, un nouvel entrelacs polygonal de marqueterie, enserrant des panneaux de bois sculpté (1). On étudiera plus loin toutes ces merveilles. Somptueux ensemble, mais qui reste d'un goût sûr, harmonieuse richesse sans vaine ostentation.

***

Les chaires à prêcher ont peu évolué dans leur forme, depuis les plus anciennes que nous connaissions. La principale modification a consisté dans l'introduction, à l'entrée, d'un arc reliant les deux montants : consécration de l'habitude prise dès les débuts de l'Islâm

(1) On en distingue quelques éléments au bas et à gauche de la fig. 93.

par le prédicateur de s'asseoir non au sommet, mais sur les premières marches du minbar. Car un tel arc arriverait juste à hauteur des yeux d'un homme assis en haut des marches. Cette transformation apparut de bonne heure : dès la fin du xe siècle peut-être à Fès (1); en tous cas, à la fin du xie siècle, on le voit en Occident à la chaire almoravide d'Alger (2), si archaïque sous bien des rapports, et en Orient au minbar du Ḥaram al-Ḫalîl (3). Les chaires almohades de Marrakech, à ce point de vue, suivent l'ancienne tradition. A la Kotobîya, il n'y a encore que deux arcades latérales, assez basses; elles se retrouvent seules à la chaire de la mosquée de la qaṣba (fin du siècle, cf. *infra*), mais déjà plus importantes. Ces arcs d'entrée deviendront de règle par la suite, mais sans jamais s'accompagner, comme en Orient, de portes, ni de hautes et lourdes coupoles, et jamais non plus l'on ne verra celles-ci au sommet de la chaire.

Dans le décor, les modifications furent plus importantes. Les plats des plus anciens minbars, celui de Qairouan par exemple, sont composés d'une série de panneaux carrés ou barlongs, assez grands, et simplement juxtaposés. Tel est encore le minbar d'Alger. Mais à l'époque où celui-ci fut exécuté, il représentait déjà une conception archaïque du décor. Ailleurs, l'entrelacs géométrique avait déjà conquis les plats des chaires, comme toutes les surfaces de larges dimensions. C'était une transformation complète de la conception décorative. L'entrelacs devenait l'élément essentiel du décor. Les panneaux ne servaient plus qu'à remplir les vides entre les rubans entrelacés qui les enserraient étroitement; ils devaient s'adapter aux formes les plus diverses, se multiplier et s'amenuiser; ils devenaient motifs d'incrustations. Il en apparaît de tels, sporadiquement, dès le début du xie siècle : à la porte de Maḥmoûd de Ghazna par exemple, hors de tout entrelacs. A la fin du même siècle, le minbar du Ḥaram al-Khalîl nous montre déjà une chaire aux plats décorés d'entrelacs enserrant des panneaux ciselés.

(1) Si l'on en croit l'auteur de la *Zahrat el As*, d'après lequel la chaire consacrée dans Qarawiyin par le ḥajib 'Abd el-Malik el Modaffar b. Moḥ. el Manṣoûr b. Abî 'Amir au nom du Khalife Hichâm en 388 (996 portait à son *fronton* une inscription (trad. Bel, Alger, 1923, p. 99). Cette chaire fut remplacée dans les dernières années de la dynastie almoravide : v. *infra*.

(2) G. Marçais, *La chaire de la grande mosquée d'Alger*, *Hespéris*, 1921. M. Marçais nous prie d'apporter à la date la rectification suivante (490 H; A. D. 1097).

(3) 484 H. (A. D. 1091-2). Cf. L.-H. Vincent et E. J. H. Mackay, *Hebron*, Paris, 1923.

Notre chaire de la Kotobîya, qui présente les mêmes caractères, est postérieure d'un demi-siècle. Est-ce à dire qu'elle dérive des minbars d'Orient? Quand bien même nous ne lui connaîtrions pas de prototypes occidentaux, il nous serait impossible cependant d'établir un lien de filiation entre elle et le minbar d'al-Khalîl, aucun rapport entre elle et des œuvres contemporaines comme la chaire de la mosquée ʿAlâʾ al-Dîn à Konieh (1), comme le miḥrâb égyptien en bois de Sitta Roqaiya (2), ou comme la chaire de la grande mosquée de Qous (3), de 550 (1155), de celle de la mosquée el-Aqṣa à Jérusalem, de 564 (1168-9) (4), qui mieux composés sont dans la même ligne que le minbar d'al-Khalîl. L'entrelacs de toutes ces œuvres est compliqué, parfois très gauche, comme à al-Khalîl, où trop vaste pour le meuble, il ne peut se déployer en entier, d'où une impression de gêne et de désordre; le décor des panneaux est d'une conception ou compliquée ou rudimentaire, d'une exécution molle. Ici, au contraire, un entrelacs en jeu de fond, sans doute, mais qui s'adapte admirablement à l'espace à couvrir — un registre de l'entrelacs correspond exactement à un degré de la chaire —; un entrelacs essentiellement occidental, apparenté de très près à celui qui décore les frises de Tinmel et de la Kotobîya. Des panneaux d'une exécution toute différente : les rinceaux savants et les palmes de l'Occident, au lieu du décor mou d'Orient. Et surtout, un entrelacs dessiné par une autre matière, colorée et somptueuse : la mosaïque.

Admirable emploi de la mosaïque! L'entrelacs éclatant se détache sur un fond plus sombre. Mais par endroits, elle couvre presque seule de vastes surfaces entières. Alors, on découvre avec quelque surprise, dans ces mosaïques d'ivoire et de bois précieux de la chaire almohade, des motifs *exactement* semblables à ceux qui se dessinent, à la même époque, en mosaïque d'émail, sur les chaires des églises campaniennes (5). Le lien, on l'aperçoit tout de suite; c'est la Sicile, grand trait d'union, en cette époque florissante des rois normands,

(1) Migeon, *Manuel d'art Musulman*, Paris, 1907, p. 117.

(2) Migeon, *ibid.*, p. 94; Van Berchem (*Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum*, I : Égypte, Paris, 1903, p. 635 et pl. XLII) le date des environs de 550 (1155-6).

(3) Cf. Prisse d'Avesne, *L'art arabe*, Atlas, II, pl. LXXVI à LXXXII.

(4) Van Berchem, *Matériaux*... 2e partie, Syrie du Sud, Jérusalem, pl. XXIX-XXX.

(5) Cf. par exemple E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, fig. 218 et 219 (pp. 495 et 496.)

entre la Chrétienté et l'Islâm, entre l'Orient et l'Occident. Et, derrière la Sicile, l'on voit Byzance, qui inventa sans doute ou tout au moins répandit ce beau décor géométrique.

Cependant, les artistes espagnols qui travaillèrent à cette chaire n'avaient pas eu besoin, pour connaître et employer cette technique, d'attendre la conquête almohade de l'Ifrîqiya, dont les relations étaient alors si suivies avec la Sicile. Deux siècles plus tôt, des artisans de Byzance étaient venus à Cordoue même, disposer tout autour du miḥrâb d'el-Ḥakâm, un admirable ensemble de mosaïque d'émail. Il y avait là de grands décors floraux, mais aussi des encadrements à motifs géométriques très proches de ceux que nous retrouvons sur cette chaire. La matière, sans doute, n'est pas la même; la mosaïque d'émail de Cordoue ou des ambons de l'Italie du Sud est d'une technique assez particulière. Les artistes musulmans du XIIe siècle remplacèrent l'émail par une matière non moins précieuse, mais d'un maniement plus aisé. Ils ne furent pas les seuls; car une telle substitution se suit en Italie même et jusque dans l'Europe centrale (1).

Quand se fit, dans la décoration des chaires, l'union des deux techniques, bois ciselé et mosaïque, et sous cette forme? Nous n'en avons évidemment pas là le premier exemple. Sans aller bien loin, la chaire de Qarawîyin, à Fès, antérieure de très peu d'années, puisqu'elle fut terminée en cha'bân 538 (février 1144) (2), à la veille de l'effondrement dernier des Almoravides, était déjà de ce modèle. Mais il en faut chercher plus haut l'origine, et c'est encore à Cordoue que nous sommes ramenés. Nous savons que la chaire de cette mosquée était composée de mosaïques d'ivoire et de bois précieux et de panneaux de bois ciselé (3). Devons-nous en conclure que dès cette époque ancienne, les panneaux n'étaient plus simplement juxtaposés, mais enserrés déjà dans un entrelacs de mosaïque? On en serait bien

(1) Cf. H. Dolmetsch, *Ornamentenschatz*, pl. 39. Mosaïques du lutrin à la cathédrale d'Orvieto, de stalles à Venise, d'une porte de sacristie à Sainte-Anastasie de Vérone, de stalles de la cathédrale d'Ulm.

(2) *Zahrat el As*, publié et traduit par A. Bel, Alger, 1923, trad. p. 100.

(3) La chaire que fit faire el-Ḥakâm était incrustée de bois de santal rouge et jaune, d'ébène, d'ivoire et d'aloès... *Bayân*, trad. Fagnan, t. II, p. 413. Cf. Maqqârî, I, 367.

Quelques années plus tard, le minbar consacré à Qarawîyin au nom du Khalife Hicham, s'il ne comportait pas d'ivoire, était cependant décoré d'incrustations formant peut-être mosaïque : il était «... en bois d'ébène, de jujubier et d'autres essences... » dit l'auteur de la *Zahrat el As* (trad. Bel, p. 99).

Bibliothèque Générale - RABAT

Chaire de la Kotobiya.

Face externe des arcades inférieures.

tenté. Ce que l'on peut croire, d'après un texte à vrai dire assez peu concluant d'Ibn Marzoûq, c'est que ses éléments décoratifs étaient plus larges qu'ils ne le furent par la suite (1). On pourrait alors esquisser une évolution dans ce décor des chaires : déjà plus menus à la Kotobîya, les éléments deviennent plus petits encore dans les minbars mérinides (2), qui suivent de si près par ailleurs les anciennes traditions.

Il existe donc des chaires spécifiquement hispano-mauresques, bien différentes des chaires archaïques, comme celles de Qairouan et d'Alger, et des chaires contemporaines d'Orient. La plus ancienne — de peu — qui ait survécu est celle de Qarawîyin; mais il est fort possible que l'on en doive chercher le prototype dans le dernier minbar de Cordoue. Et celui-ci disparu, la chaire de la Kotobîya, qui le valait, au témoignage peu suspect de l'historien mérinide et de l'amateur d'art Ibn Marzoûq, apparaît comme le meuble le plus riche et le plus beau que l'Islâm et même tout le Moyen Age nous aient laissé.

La technique.

Le bois. — Un simple coup d'œil jeté sur les petits panneaux de bois ciselé (pl. XXXIV à XXXVII) suffit à faire reconnaître la rare habileté technique des artistes qui composèrent cette chaire. Ils ont travaillé ce bois dur exactement comme leurs prédécesseurs des temps omaiyades avaient travaillé l'ivoire, avec les mêmes procédés et sans doute avec des outils analogues. Cette tradition se poursuivra longtemps; mais les excellents artistes mérinides qui ont ciselé le très beau minbar de la Boû 'Inânîya par exemple (3), s'ils ont conservé la science de la composition et la puissance d'imagination de leurs devanciers, n'ont plus au même point le sens du modelé et de la hiérarchie décorative.

(1) « Du *minbar* de Cordoue, un grand nombre de fragments est parvenu au Maghrib et on les compara avec les pièces de celui de Tlemcen (d'al-Manṣoûra) : ce dernier ne souffrait nulle comparaison : on y trouvait en effet des éléments sculptés, des morceaux de bois de la grosseur d'une noisette ou d'un pois chiche et des incrustations de la grosseur d'un grain de blé ou presque .. » *Mosnad*, trad. E. Lévi-Provençal, *Hespéris*, 1925, p 65.

(2) Dimensions des panneaux ordinaires : à la Kotobîya, hexagones : 0,17 × 0,08; grandes étoiles, diam. : 0 m. 115; carrés : 0 m. 08. A la Boû 'Inânîya, hexagones : 0,12 × 0,05; grandes étoiles, diamètre : 0 m. 09; carrés étoilés : 0 m. 053.

(3) Cf. Henri Basset et Henri Terrasse, *La chaire de la médersa Boû 'Inânîya* (sous presse).

Finesse, netteté, subtilité, tels sont les trois caractères essentiels du modelé de ces panneaux, un des plus curieux qui soit dans toute la sculpture du Moyen Age.

On est étonné du nombre de formes, de la somme de mouvements, que les artistes cordouans ont su inscrire dans d'aussi étroites surfaces. Malgré soi on pense aux œuvres de l'Extrême-Orient avec tout ce qu'elles supposent d'infinie patience et de mépris du temps. Et devant toute cette végétation exubérante et menue on a l'étrange sensation d'une multiplicité effarante à la fois et maniable.

Et ce décor est dans sa complexité d'une implacable précision. Feuilles et rinceaux s'enlèvent par des défoncements de grande profondeur qui semblent parfois avoir été forés plutôt que taillés. Quelquefois le fond apparaît. Souvent aussi le panneau a été entaillé si profondément que les feuillages s'enlèvent sur un fond d'ombre. Dans les détails c'est la même netteté incisive; le modelé des tiges faites de deux filets accolés, celui des folioles de palmes ou des écailles de pommes de pin sont prodigieux de netteté. Nulle reprise, nulle bavure; on sent que le coup de ciseau ou de gouge a été donné avec une entière sûreté de main.

A ce modelé nulle subtilité n'est étrangère; aux multiples passages d'entrelacs, aucune faute. Les palmes, même dans les feuillages les plus fins, semblent s'efforcer vers la ronde bosse. Le haut des folioles, le rebord des calices se relèvent : la pomme de pin tend à s'arrondir. On croirait qu'un souffle réaliste vient vivifier la vieille sculpture de l'Orient. L'art hispano-mauresque emporté par sa passion décorative, merveilleusement servi par des artisans d'une rare habileté technique, semble près de retrouver les plus beaux secrets de la sculpture vivante. Vaine apparence, tentative vite abandonnée mais à laquelle le décor mérinide devra pourtant toute la délicatesse de ses tailles obliques. Mais à cette chaire au moins, quelques sculptures, taillées dans la masse du bois et non plus découpées, sont vraiment de la ronde bosse; et cela même suffirait à en faire une œuvre hors de pair : ce sont de grands panneaux hexagonaux où les palmes plus rares s'enlèvent en haut relief (par exemple pl. XXXIV *a*). Or ces panneaux ne semblent pas répartis au hasard sur les plats de la chaire; ils paraissent au contraire avoir été disposés de manière à former de place en

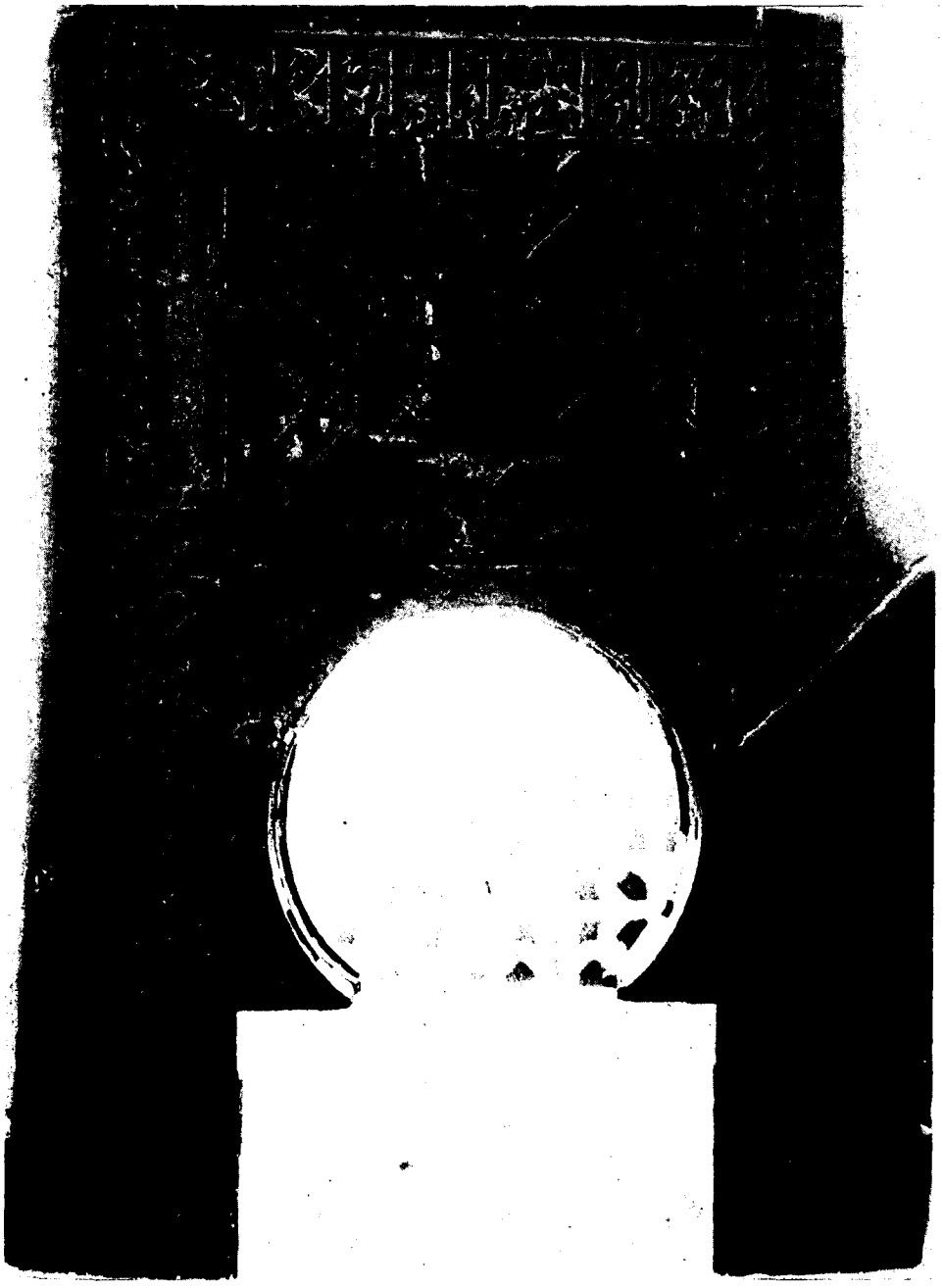

Fig. 90. — Chaire de la Kotobiya : Face interne des arcades antérieures.

الكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

place comme de grandes croix et cela vient créer un lien inattendu, peut-être fortuit, entre l'entrelacs de cette chaire, et celui, quelque peu différent, que l'on retrouve sur la chaire almohade de Taza (1). Ce sont encore entre les rubans des arcs lobés au dossier de la plate-forme supérieure d'étroits panneaux arqués où d'épaisses guirlandes se composent de palmes enserrant des rosaces (fig. 92). Ce sont surtout les supports des bobéchons (pl. XXXII et fig. 93) qui présentent une perfection de ligne et dans leur exiguïté, une largeur et une vigueur d'exécution inégalables. Ils apparaissent vraiment comme les chefs-d'œuvre de la sculpture sur bois hispano-mauresque.

La marqueterie. — Très curieuse, très riche et originale est la technique de la marqueterie d'ivoire et de bois précieux; d'ordinaire, les éléments, d'épaisseur très faible, sont collés soit sur une toile, comme au minbar de la mosquée de la Qaṣba (v. *infra*), soit sur une sorte de cuir ou de carton, comme à la Boû 'Inânîya. Ici rien de tel. Les éléments sont collés à même le bois et sertis d'une fine lame d'ivoire qui maintient leur cohésion; d'un côté elle s'enfonce profondément dans le socle; de l'autre, la ligne de sa tranche vient participer au décor. Les éléments sont épais : jusqu'à un centimètre. Si bien que dans les rubans des plats, par exemple, les petits carrés sont en réalité de petits bâtonnets dont on voit la section quadrangulaire, les baguettes, de petites lames vues par la tranche. La grande lame d'ivoire les enserre fortement et les sépare des deux lignes noires qui soulignent savamment le ruban (2). Ces divers éléments sont nettement visibles à la fig. 94 par exemple. Ainsi est faite la grande bordure des plats (fig. 95 par exemple); la même lame d'ivoire souple sépare les lettres du fond quadrillé. Il en est de même sur les contre-marches, ou au cintre du haut, où les lames d'ivoire dessinent les palmes ou les arcs; c'est la technique constante.

Elle donnait assurément à l'ensemble de cette marqueterie une solidité et une cohésion plus grande. En outre elle est d'un effet décoratif très sûr. Enfin elle a pour nous une autre utilité encore. Là

(1) Nous nous permettons de renvoyer pour cette chaire, à notre étude en préparation sur *Taza almohade et mérinide.*

(2) Largeur du ruban ; 0 m. 03 ; le motif central occupe 0 m. 013.

même où la marqueterie a disparu, son souvenir demeure. Le profond sillon creusé dans le bois par la lame d'ivoire a survécu à celle-ci. Par lui, sur les bandeaux des plats, nous retrouvons les lignes de construction (fig. 95); sur la bordure épigraphique, nous suivons la forme des lettres (fig. 96); ailleurs nous reconstituons le dessin dans son ensemble (fig. 92).

Cette riche et solide technique ne sera pas reprise. En Occident au moins, elle reste l'apanage de la chaire de la Kotobîya.

Les marqueteries géométriques.

a) *A petits éléments.* — L'entrelacs polygonal qui couvre les plats de la chaire, est fait d'ivoire et de bois précieux : très simple est le dessin de ce large ruban : de chaque côté une baguette de bois sombre, fort large, que soulignent deux minces filets d'ivoire; à l'intérieur, un remplissage d'octogones garnis d'un damier clair et sombre. Dans les écoinçons ce sont des lamelles de bois disposées en V et alternativement foncées et claires. Aux coudes du ruban, pas de motif spécial : aux angles droits on en raccorde pas les deux bandes suivant la bissectrice de l'angle, mais on prolonge l'une d'elles. Aux angles obtus, on a souvent tenté, en forçant un peu les lignes du dessin, d'établir une apparente continuité de décor (v. surtout fig. 95).

Aux faces intérieures des arcades latérales l'entrelacs qui enserre les panneaux est rempli dans toute sa largeur par une mosaïque de bois assez claire (fig. 90) : dans les mailles d'un quadrillage disposé en oblique, s'insèrent des mouchetés un peu plus foncés.

b) *A grands éléments.* — Aux faces extérieures de ces mêmes arcades, l'entrelacs curviligne est, lui aussi, fait de marqueterie (pl. XXXII). Mais le large ruban d'ivoire est simplement pointé de disques en ivoire bruni. C'est la même large technique qu'au bandeau d'écriture koûfique qui entoure les plats de la chaire.

L'archivolte de l'arcade est couverte d'une mosaïque à assez gros éléments disposée en trois bandes : sur les côtés c'est un mouchetis noir et jaune. Au centre, deux motifs plus clairs et plus riches

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

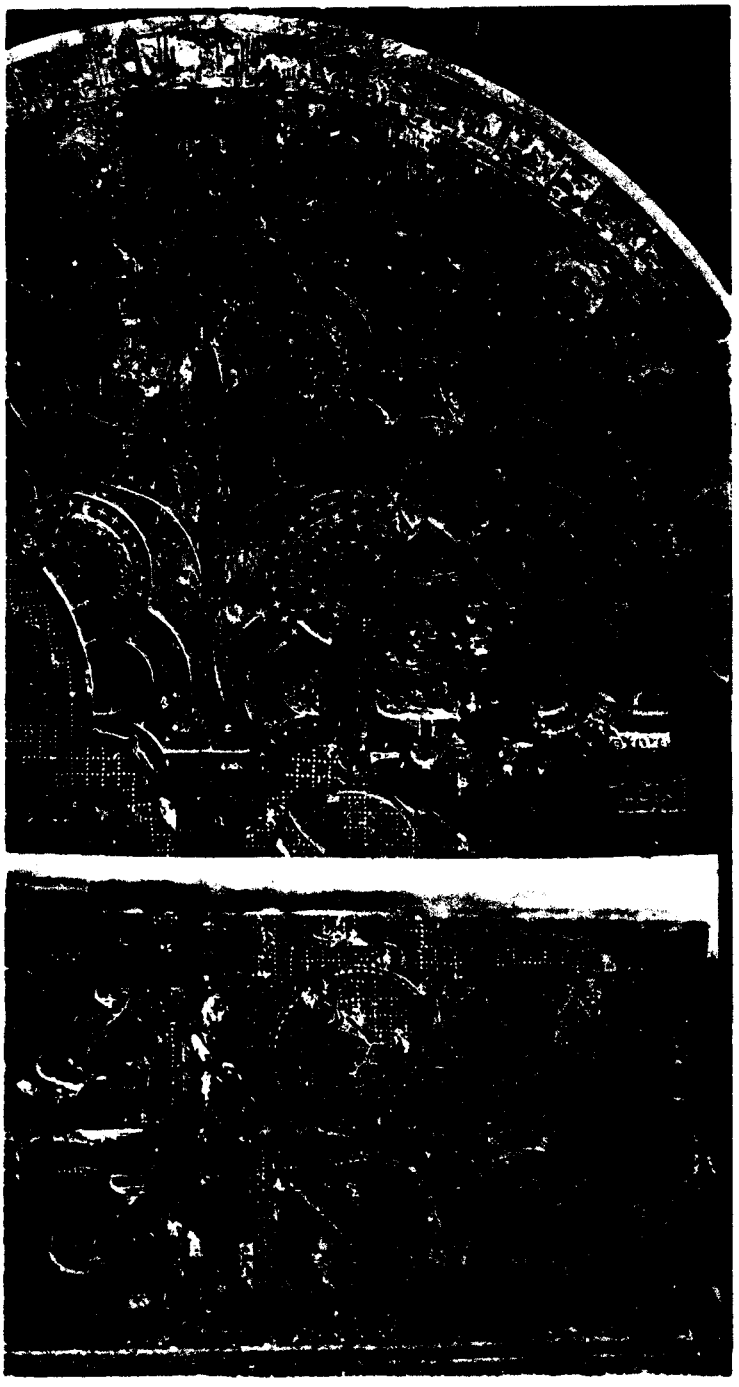

Chaire de la Kotobiya.
Partie droite du dossier.

des carrés inscrits dans des cercles se divisent en quatre parties qui contiennent chacune, sur fond clair, une petite croix de bois rouge.

Des semis semblables ou analogues séparaient au dossier de la plate-forme supérieure les éléments sculptés les uns des autres (fig. 92).

Toutes ces techniques se résument, associées au décor sculpté, dans les contre-marches et le dossier de la plate-forme supérieure.

Les mosaïques florales.

Les contremarches, composées presque entièrement de mosaïques florales, aujourd'hui mutilées, étaient de somptueuses et pures merveilles (fig. 91). Un seul ruban, pointé de cercles, dessine d'un mouvement continu cinq arcades outrepassées en plein cintre qui s'entrelacent à l'encadrement de leurs écoinçons. Ces beaux arcs, d'une forme encore toute omaiyade, sont enveloppés par un second arc aux retombées amincies, qui ressemble à une énorme feuille arquée. Aux façades de Cordoue, de pareils arcs, épaissis à la clef, semblaient lourds : ainsi divisés ils s'allègent sans s'amenuiser. Ces arcades retombent après un tailloir de bois lisse, sur des chapiteaux d'ivoire où deux groupes de palmes simples et doubles, largement traitées, garnissent la corbeille. Fines, mais d'une proportion heureuse, les colonnes reposaient sur des bases solides : esthétique toute espagnole que celle de ces épaisses arcades reposant sur de minces colonnettes Mais ce décor n'est qu'un encadrement : aux écoinçons ce sont des sculptures en haut-relief où des palmes se mêlent à des pommes de pin : admirables motifs, à la fois compacts et mobiles. Ainsi l'art du XIIe siècle composait son décor floral sans tiges et sans rinceaux, avec la même souveraine aisance.

Les remplissages des panneaux composent de véritables mosaïques florales. Les grandes lignes des palmes et des tiges sont dessinées par une lame d'ivoire; feuilles et rinceaux sont faits d'une marqueterie de bois à assez grands éléments, et un remplissage à quadrillage clair sur fond plus sombre, couvre les intervalles du décor floral.

Deux compositions alternent dans les cinq arcatures sur chaque marche, mais elles changent d'un degré à l'autre : elles sont d'ail

leurs fort voisines. Deux tiges ascendantes se joignent, s'écartent, se rapprochent encore et s'achèvent en deux palmes doubles opposées; des rinceaux portant une palme simple puis une grande palme double, viennent occuper, de chaque côté de l'axe, les vides du premier dessin. Ailleurs ce sont deux rinceaux de diamètre décroissant qui couronnent deux palmes doubles opposées ou bien deux tiges qui partent de la même nodosité. L'une forme un rinceau au bas du panneau; les deux rinceaux supérieurs, après s'être entrecroisés, portent chacun une palme double.

L'art de cette époque n'a peut-être rien dessiné de plus nerveux que ces palmes de marqueterie : si les plus courtes des palmes simples sont larges, toutes les autres feuilles se cambrent et s'allongent. Aux élans rapides des palmes s'opposent les gestes croisés ou arrondis des rinceaux. Jamais, aux meilleurs temps de l'art hellénistique, le motif de l'arbre de vie n'avait eu plus de mouvement que dans ce décor qui répudiait tout réalisme.

Car, si dans leur détail, ces palmes conservent quelques archaïsmes — un troisième lobe à l'aisselle de la palme double, un large sillon divisant la palme simple au-dessus du calice, — leur forme est plus évoluée encore que dans les autres techniques : elles réalisent par avance l'idéal de l'art mérinide.

Le dossier de la chaire. — Le dossier de la chaire qui n'est plus guère qu'une ruine dépassait en splendeur les contre-marches (pl. XXXIII et fig. 92), alors que dans ces dernières les écoinçons étaient en haut relief et la masse du décor en mosaïque, c'est, au dossier, le parti inverse qui a été adopté. Les éléments floraux et épigraphiques sont en méplat et parfois en ronde bosse se détachant sur un fond de mosaïques géométriques dont les trop rares vestiges ont été étudiés plus haut.

La composition de ce grand panneau est aussi simple dans ses grandes lignes que nuancée dans le détail. La frise épigraphique en plein cintre est doublée d'un bandeau à médaillons entrelacés. Le bas du panneau est occupé par deux arcatures fortement brisées sur double surabaque. Les trois pilastres et leurs chapiteaux ont disparu : il ne subsiste que deux impostes de bois sculpté qui contiennent des

Bibliothèque Générale - RABAT

Fig. 91. — Chaire de la Kotobiya : Mosaïques florales d'une contremarche.

Bibliothèque Générale - RABAT

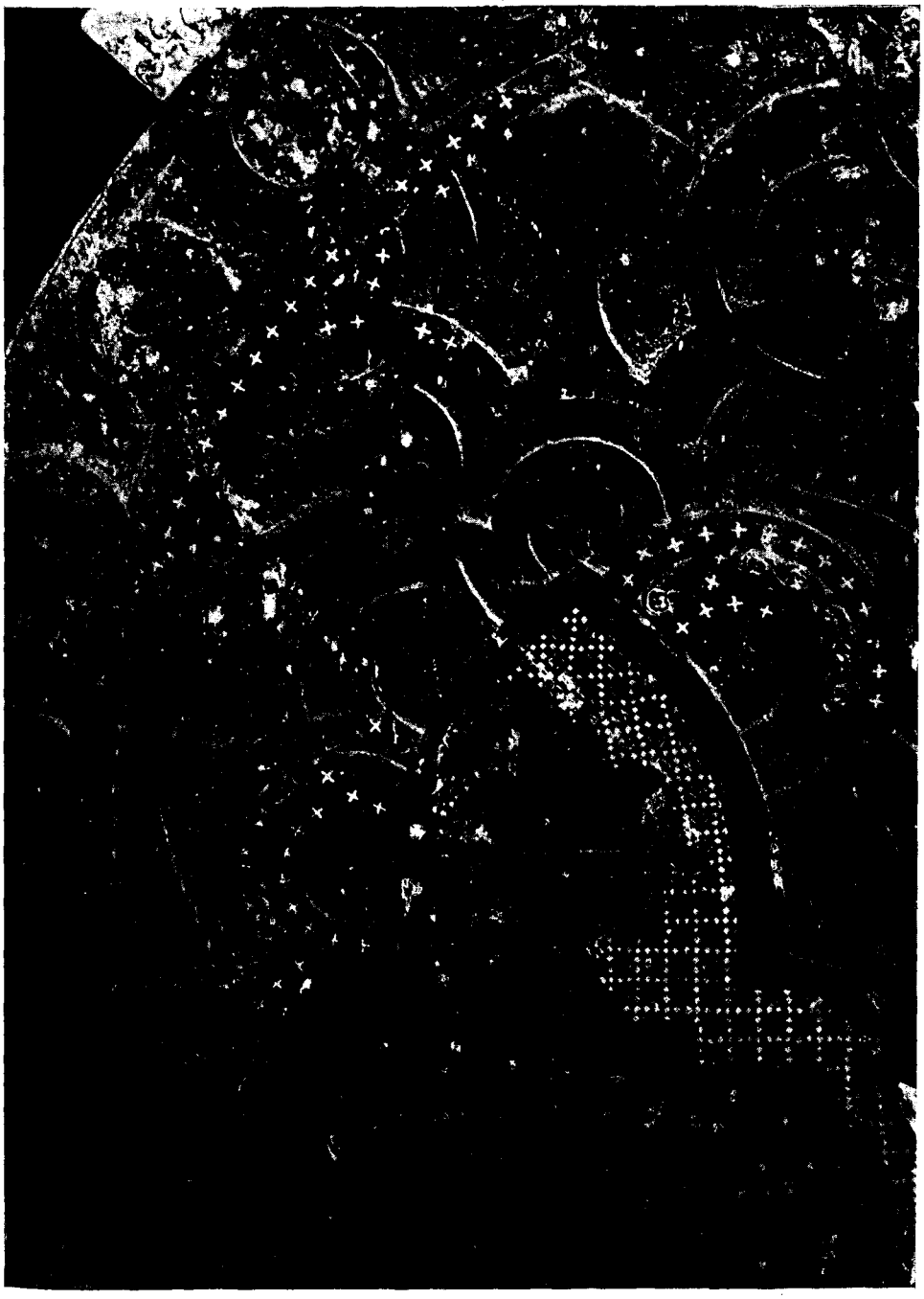

Fig. 92. — Chaire de la Kotobiya : Détail du dossier.

eulogies en koûfique fleuri. Le décor des panneaux était fait d'arbres de vie à trois rinceaux superposés, chaque rinceau se recourbant et le haut de la tige s'amortissant d'une palme simple. Ces palmes et les nodosités qui ponctuaient les tiges étaient ciselées en plein bois; il ne subsiste qu'une admirable palme simple à calices successifs, aux digitations complexes; écailles et digitations d'acanthe se mêlent dans son modelé; plus bas, une nodosité apparaît faite de deux larges feuilles affrontées.

Au-dessus des arcatures lisses c'étaient des arcs lobés enveloppants qui arrivaient se relier avec une curieuse fantaisie à un motif floral symétrique qui garnissait le centre des tympans. Sans doute y avait-il là des palmes de marqueterie mais les intervalles étaient remplis, comme ceux des rubans de l'arc lobé, par des panneaux de bois sculpté aussi délicats que ceux des arcades latérales, et surtout par d'admirables motifs en haut-relief : palmes issues d'une rosace ou guirlandes des mêmes palmes et des mêmes rosaces.

Les vigoureux contrastes de l'art omaiyade, la pureté du style almohade, l'élégance mérinide, le décor fouillé, le décor large : tout ce qui forma l'esprit décoratif de l'Islâm occidental, se retrouve en cet étroit espace.

Le décor épigraphique.

Si l'épigraphie est très faiblement représentée dans le décor monumental de la mosquée, il n'en est pas de même au minbar. Composée de formules pieuses, de versets coraniques et aussi de l'inscription de fondation déjà signalée, on la trouve aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la chaire.

A l'extérieur, elle constitue une longue bordure qui, large de 0 m. 06, entoure entièrement le jeu de fond — sauf dans sa partie inférieure où elle fait place à un entrelacs, — et monte même le long de l'arcade supérieure. C'est une inscription koûfique d'admirable allure. Les lettres, largement traitées, en ivoire noirci, serties d'une lame d'ivoire clair, se détachent sur un fond quadrillé de mosaïque. L'inscription vaut donc pour elle-même; pas de fond formé de rinceaux; les lettres constituent le seul élément décoratif. Elles suffisent à meubler le champ. La ligne d'écriture n'est pas pla-

cée très haut; les arcs de liaison, entre certaines lettres, arrivent presque au bas du registre; mais le corps des lettres est épais; les hampes et les terminaisons, volontiers remontantes, n'ont aucune peine, en restant solides, à atteindre le haut de la frise. Elles s'y terminent en

Fig. 93. — Bobéchon sculpté en haut relief.

larges biseaux incurvés, adossés deux à deux, chaque fois qu'il est possible, et ces biseaux prennent plus d'ampleur, jouant un véritable rôle décoratif, lorsque, appartenant à des lettres plus basses, ils meublent le milieu du champ épigraphique (fig. 95 par ex.). A la même impression concourent les pointes que projettent certaines lettres (par ex. fig. 96). Parfois au contraire au lieu de chercher l'effet par l'opposition des courbes, on le demande à sa continuité :

tel est le cas du *sîn*, dont les branches vont décroissant; et l'effet est encore accru quand le *sîn* est précédé d'une lettre du groupe *bâ'*.

Parfois aussi, les hampes, arrivées au sommet, s'incurvent, pour se terminer plus bas en biseau : c'est le cas de certaines lettres hautes, comme le *ṭâ'*, ou remontantes, comme le *fâ'*. Cela se produit souvent aussi dans le groupe *lâm-âlif* (v. par ex. fig. 94).

Ce groupe apparaît souvent tressé, tresse simple, à angles arrondis sauf au bas, comme on pouvait l'attendre dans cette technique. Ailleurs, la tresse existe, mais n'est pas très fréquente. On remarquera à cet égard, une curieuse terminaison de *'aïn* (fig. 95, à droite).

Par suite du peu d'espace compris entre le bas du registre et la ligne d'écriture, et du caractère massif de celle-ci, les terminaisons de lettres non remontantes risquaient d'être quelque peu étriquées. Cela s'est produit parfois. On notera cependant l'élégance avec laquelle les artistes ont su se tirer d'ordinaire de cette difficulté : ainsi en ce qui concerne le *râ'* (fig. 96 à droite); utilisant jusqu'au dernier millimètre l'espace qui lui était laissé, il va s'amenuisant, et n'apparaît cependant pas grêle; la pointe supérieure vient contrebalancer la pointe inférieure et donner à la lettre tout son équilibre.

On peut signaler encore quelques formes particulières : l'exiguïté du *dâl* (fig. 96), l'incurvation caractéristique du sommet de la boucle dans les *ṣâd* ou les *ṭâ'* (fig. 95 et 96) et l'écrasement de cette boucle, la forme du *'aïn* médian, cercle surmonté d'un fer à cheval terminé en biseau.

Cette très belle inscription, quand on la regarde d'ensemble, apparaît à la fois solide et souple, admirablement équilibrée. Les caractères serrés mais non confus, grâce au filet blanc qui les dessine, œuvre de calligraphe et non de lapicide, ont encore toute la netteté des caractères archaïques. Bien des détails — l'entrelacement des *lâm-âlif* par exemple, où les tresses souples, sans être lâches cependant — font penser à quelques beaux spécimens du koûfique ancien d'Orient. Simples coïncidences, ou influences indirectes et limitées; dans l'ensemble cette écriture est extrêmement proche de celle des inscriptions espagnoles contemporaines. Pour s'en rendre compte, il suffit de les comparer par exemple à plusieurs stèles funéraires du musée de Murcie datées de 526/7 (1131-1133) et surtout au

fragment n° 210 du même musée, daté de 557 (1162); les *râ'*, les *sîn*, les *mîm*, les terminaisons de lettres sont concluantes. Au reste, quoi d'étonnant, puisque cette chaire fut faite en Espagne? Dans l'ensemble, cette écriture est plus riche, plus souple et plus élégante : mais c'est surtout une question de matière et de destination. Sur ce meuble, le plus beau de l'art musulman, il était naturel de trouver une des plus belles inscriptions koûfiques que nous possédions.

Au revers des arcatures latérales, à la base du minbar, l'encadrement du décor est constitué aussi par une frise épigraphique. Mais l'écriture n'est plus dessinée en mosaïque, elle est sculptée en plein bois; elle se détache sur un fond de rinceaux et de palmes; enfin, à première vue, elle semble d'un caractère assez différent. Elle aussi est d'inspiration pieuse : la reproduction que nous en donnons (fig. 90) débute par la *ṭasliya*.

Elle apparaît surtout plus sobre encore, plus sévère et plus raide. Elle n'est plus le seul élément du décor; elle ne s'ingénie donc plus à remplir le champ épigraphique, mais au contraire à y laisser de larges espaces vides. La ligne d'écriture est plus basse encore, et surtout plus étroite; mais fort habilement taillée, elle demeure d'un puissant relief. Seules montent jusqu'au sommet, d'un seul jet vigoureux, les hampes des *alîf* et les *lâm;* elles s'y terminent par un biseau très sobre. Elles ne se brisent pas, sauf en un cas, le dernier *lâm* d'Allah; c'est alors, sinon une règle, du moins l'usage le plus fréquent. Pas de terminaisons de lettres remontantes; et même, l'artiste a fait effort pour ramener le plus près possible de la ligne d'écriture l'extrémité supérieure des lettres généralement hautes ou assez hautes, *ḥâ'*, *ṭâ'*, *kâf*. Point d'enlacements ni de tresses, si ce n'est de rares *lâm-âlif* (bandeau vertical gauche, en bas) ou *hâ'* initiaux (bandeau horizontal, à droite). Encore tout cela demeure-t-il très sobre. Par contre, la terminaison basse des lettres, serrée entre la ligne d'écriture et la bordure, espace que de simples arcs de liaison suffisent à remplir, en est réduite à s'allonger horizontalement le long de la bordure, ou bien diminue à l'extrême et semble atrophiée : quelques *mîm* finaux, sur le bandeau supérieur, sont très caractéristiques. Les rinceaux ont ainsi de larges espaces pour se déployer; ils le font avec une discrétion, une science et une grâce inégalables

Bibliothèque Générale - RABAT

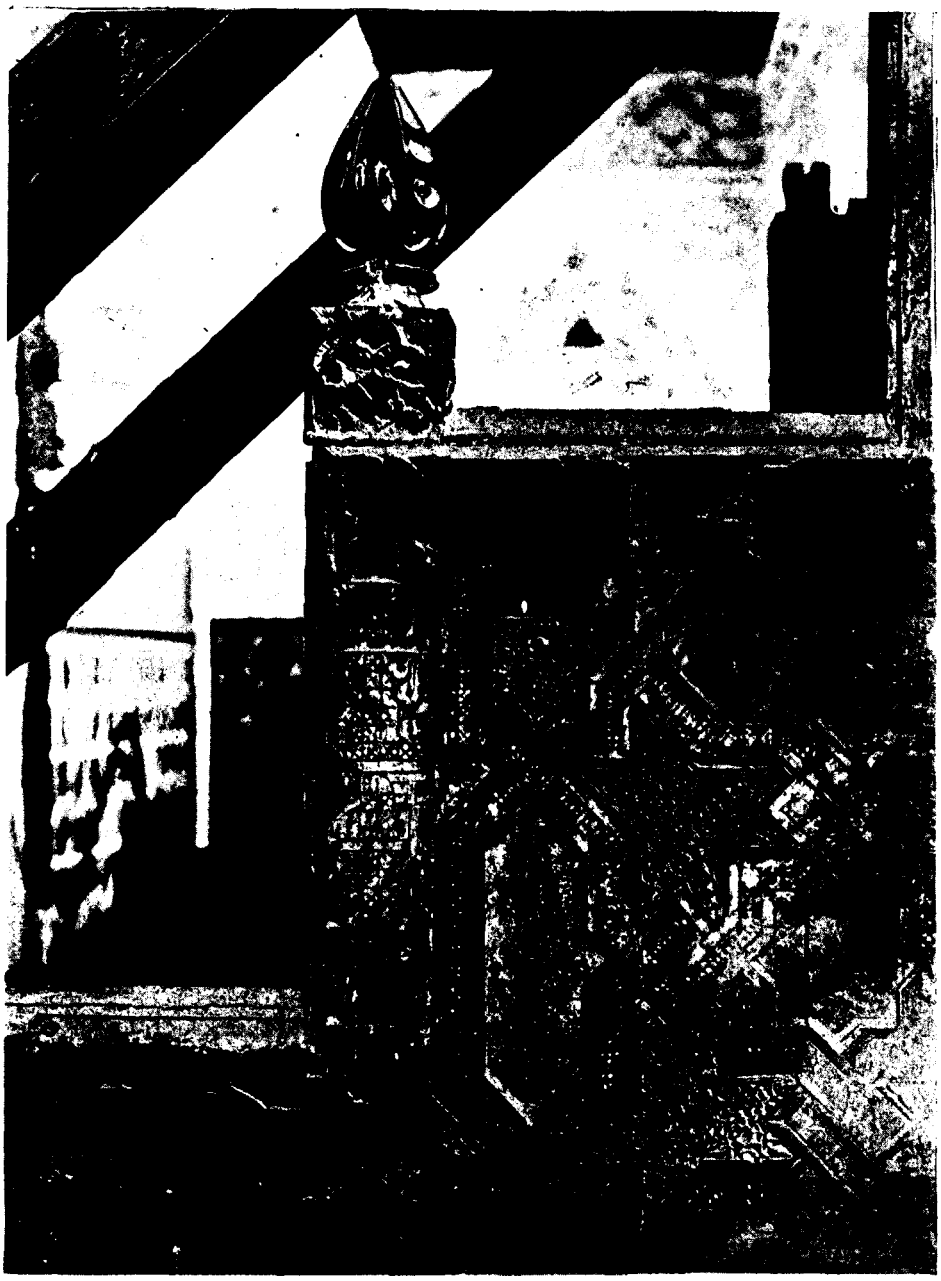

Fig. 94. — Chaire de la Kotobiya : Entrelacs, panneaux sculptés et bordure épigraphique

Bibliothèque Générale - Rabat

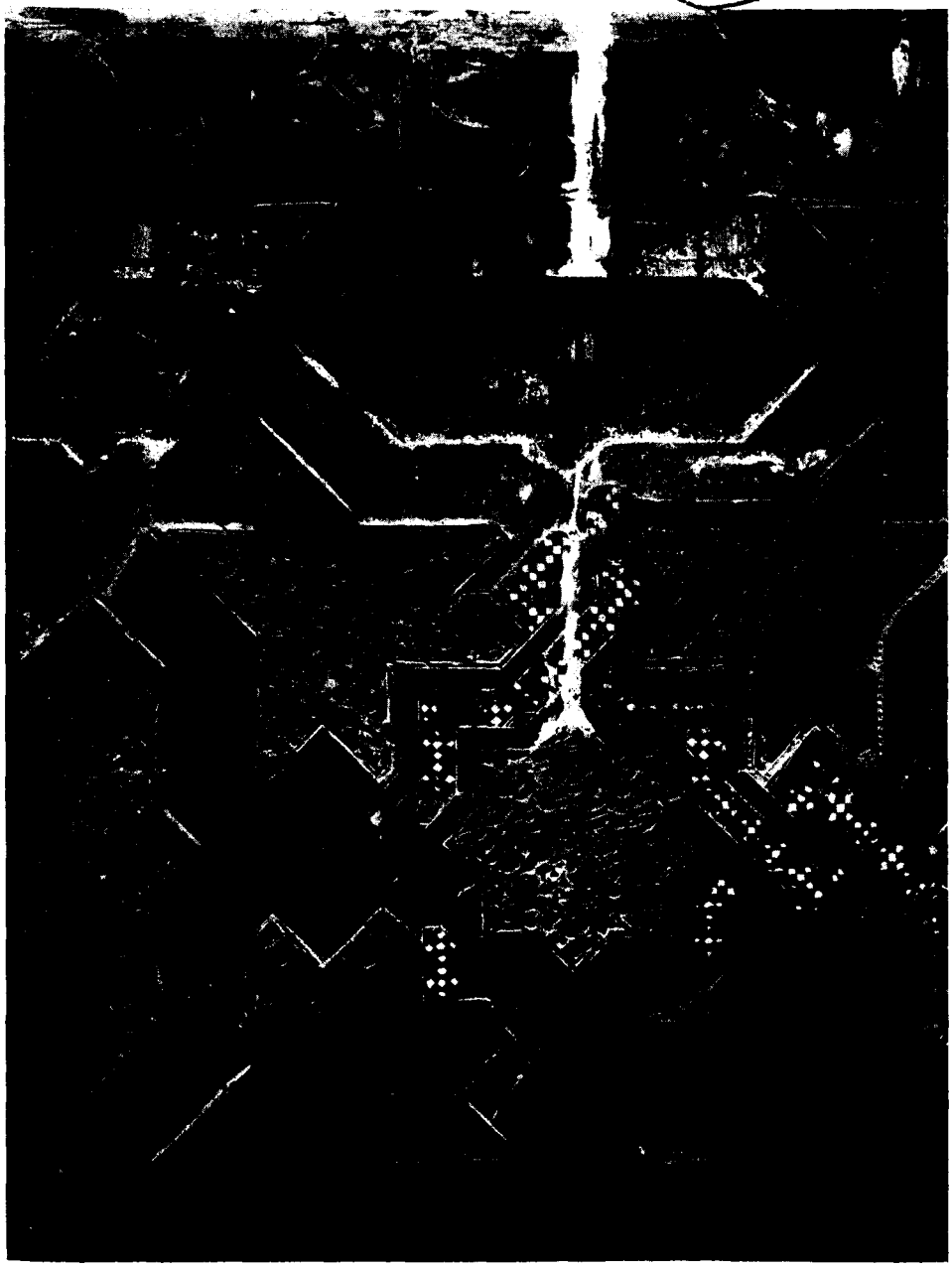

Fig. 98. — Entrelacs, panneaux sculptés et bordure épigraphique.

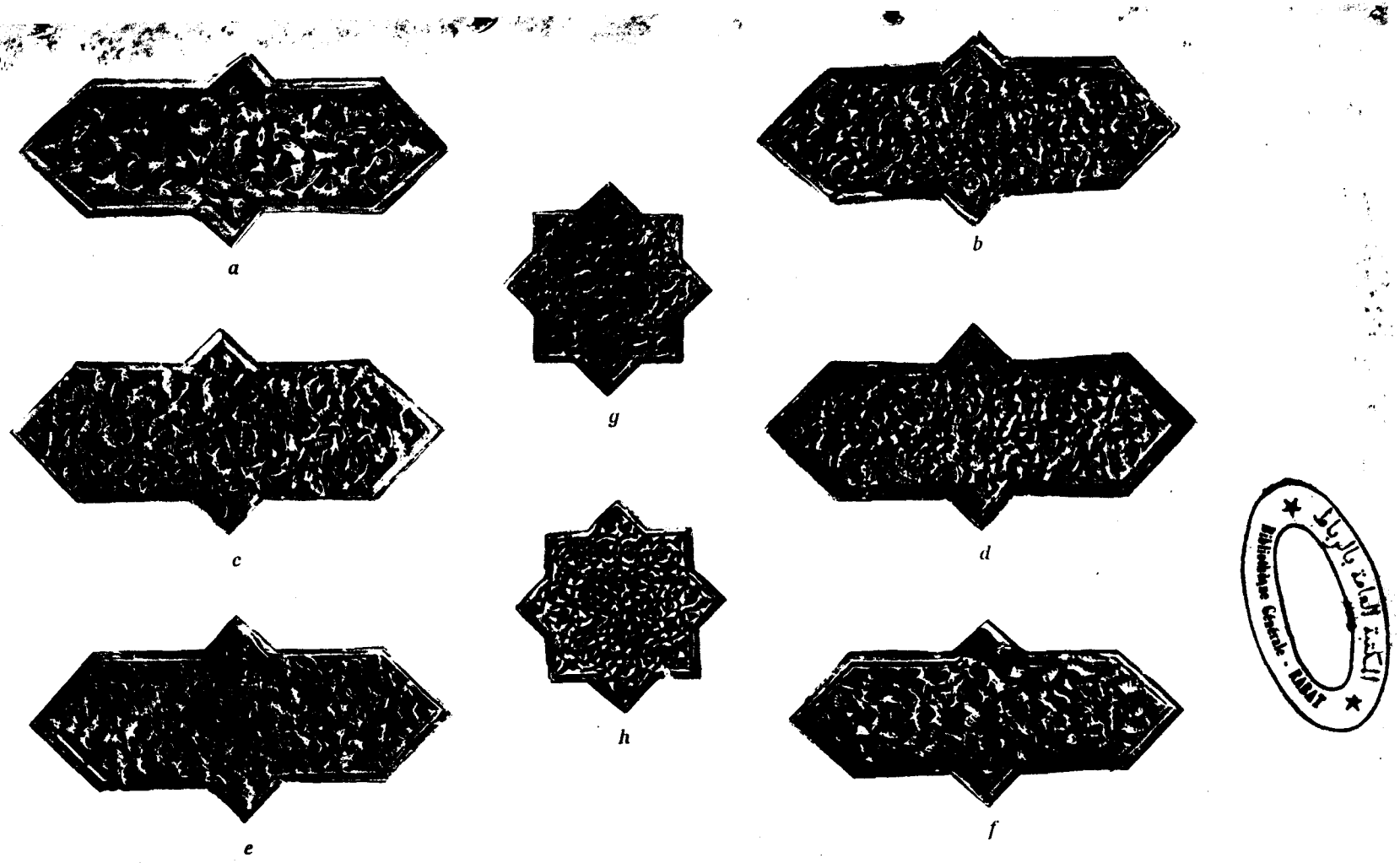

a *b* *c* *d* *e* *f* *g* *h*

Chaire de la Kotobîya.

Panneaux de bois sculpté.

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

Dans les espaces vides, les palmes s'ordonnent en bouquets légers· les pommes de pin verticales s'insèrent entre les hampes proches, et de petites palmes doubles s'insinuent délicatement dans les rares endroits libres de la zone inférieure.

Donc un koûfique en apparence fort différent de l'autre. Mais si l'on y regarde de près, l'on s'aperçoit que dans le détail, les ressemblances sont au contraire nombreuses. Ainsi les *dâl*, écrasés, sont très voisins dans les deux alphabets; à la boucle des lettres du groupe *ṣâd*, on trouve la même incurvation caractéristique. Les *râ'* isolés, quoique plus sobres, montrent dans la seconde inscription le même équilibre que dans la première, la même forme en fer à cheval. Le *'aïn* médian projette vers le haut les deux mêmes pointes qui se rejoignent presque; mais dans le second cas, elles ne surmontent pas un cercle (bandeau latéral gauche, vers le centre). Les trois branches du *sîn* vont pareillement décroissant; et même, dans cette écriture si sobre, qui tend si visiblement à ramener toutes les lettres sur la ligne, si le *sîn* vient à être précédé d'une lettre du groupe *bâ'*, celle-ci, exception caractéristique, s'élève comme dans l'autre écriture pour accentuer l'effet cherché par cette disposition du *sîn* (fig. 90, haut du bandeau de droite). Les *mîm* conservent la forme discoïdale, et de même, la brisure systématique du dernier *lâm* dans le mot *allah* est une habitude fréquente chez les lapicides espagnols. Mais si ce koûfique dans ses détails reste volontiers archaïque, proche encore du koûfique omaiyade, il annonce par sa disposition générale, bien plus que l'autre, le koûfique occidental de l'avenir : ligne d'écriture basse et serrée, hampes allongées, comme étirées, se détachant sur un fond de rinceaux auquel elles ne se mêlent jamais, mais qu'elles découpent comme par une série de cadres, rareté relative des lettres remontantes; vigueur maigre de la lettre. Tandis que l'ancienne tradition persistera sur les grandes portes almohades, le koûfique mérinide reprendra ces derniers caractères et les érigera en système. Il pourra perdre, et perdre beaucoup, de sa sobriété : c'est du même esprit décoratif qu'il procède.

Ainsi, les deux grandes inscriptions coraniques de la chaire présentent deux types de koûfique bien différents par leur esthétique, encore que proches par certains détails de leur alphabet. Le koûfique

de l'inscription de fondation représente par quelques détails un type intermédiaire, mais le plus souvent, apparaît original.

C'est une inscription sculptée en plein bois, sur un champ légèrement creusé en cavet et où les lettres se détachent en tores un peu aplatis. Nul feuillage, L'écriture se déploie seule sur le champ à décorer. Les lettres ne sont point pressées comme dans les deux écritures précédentes. Les hampes et les arcs de liaison ne vont pas jusqu'à l'extrême limite du champ. Par ailleurs le bas de la ligne d'écriture est admirablement mis en place, aux deux tiers environ du registre; nulle part de tassement, d'encombrement. Entre les arcs de liaison ou les terminaisons sous la ligne on a ménagé de longues portions sans accident. De cette horizontale presque continue, les hampes jaillissent hautes et droites; et l'opposition de ces deux mouvements simples donne à ce koûfique un admirable équilibre.

Mais cette écriture d'une si belle allure monumentale admet bien des subtilités qui n'apparaissent qu'à un examen attentif. Les hampes semblent de loin être tranchées net, mais la pente et la ligne même des attaques ont été soigneusement choisies. Les terminaisons des *wâw*, les branches inférieures des *râ'*, les boucles des *mîm*, les *'aïn*, les *hâ'* tout entiers ont une allure fort calligraphique, avec des pointes légèrement effilées et des ébauches de pleins et de déliés.

Les tresses sont rares; on en trouve pourtant quelques-unes. Certaines hampes de *lâm* ou le départ du *kâf* se courbent comme dans le koûfique incrusté. Lorsqu'il n'y a pas de hampes de *lâm* ou d'*âlif* pendant un assez long espace, le haut du champ est ponctué de sortes d'ovales d'un sens tout décoratif.

L'on peut s'étonner de trouver ainsi côte à côte, sur un même meuble, trois inscriptions koûfiques, qui, malgré les points communs que nous avons notés, présentent une pareille différence de facture. Le cas n'est pas isolé : nous en avons trouvé un autre dans ce monument même, aux peintures du minaret; il en existe des exemples en de tout autres régions de l'Islâm (1). Rien ne saurait montrer mieux qu'à cette époque déjà ce genre d'écriture avait une valeur avant tout décorative. Sans doute on pourrait faire intervenir ici les différences de

(1) Ainsi à Ghazna dès un siècle plus tôt : cf. S. Flury, *Le décor épigraphique des monuments de Ghazna*, Syria, 1925, p. 79-80 et pl. XIII.

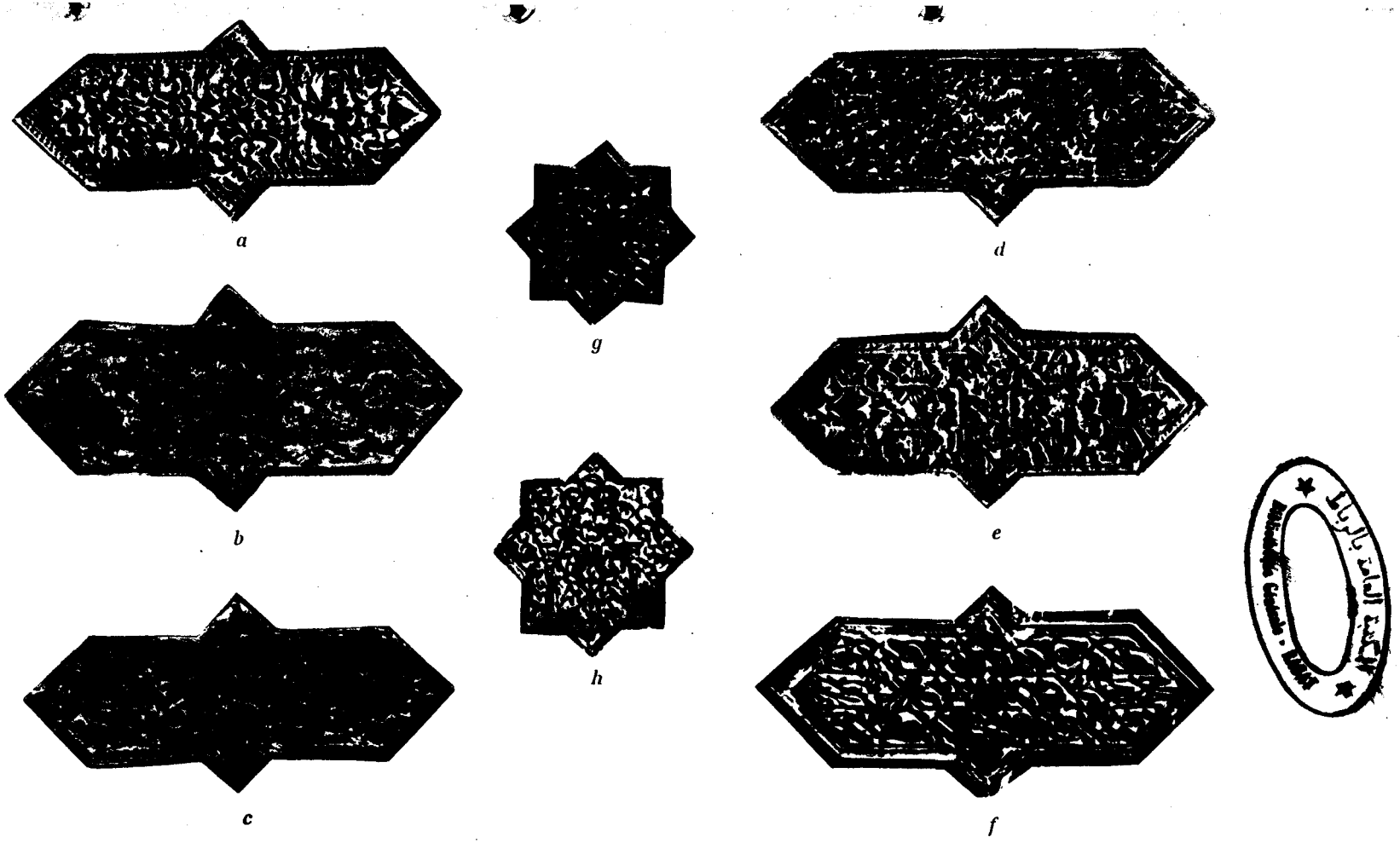

Chaire de la Kotobiya.

Panneaux de bois sculpté.

matière et de technique; mais le seul souci de varier les motifs était déjà suffisant pour pousser les artistes, auteurs de cette chaire, à adopter pour ces trois inscriptions trois formules plastiques différentes.

Le décor sculpté.

Forme.

Les panneaux floraux des plats de la chaire sont de cinq formes différentes, déterminées par le tracé de l'entrelacs : au centre des motifs, des étoiles à huit pointes. Quatre étoiles irrégulières à six pointes les entourent; les ensembles ainsi formés sont séparés en tous sens les uns des autres par des panneaux plus longs : hexagones très allongés, élargis au centre de leurs grands côtés d'une avancée en triangle. Au bord des plats de la chaire, les grands panneaux suppriment une de leurs pointes latérales, les étoiles à huit branches en perdent deux. Ces champs étroits, hexagones, étoiles, carrés étoilés ont été meublés avec une science profonde; ils ne se prêtaient guère pourtant, surtout les étoiles, au déroulement des rinceaux; nulle part on n'a l'impression de remplissage. Encore s'agissait-il là de formes habituelles; de tels panneaux se comptent par centaines (pl. XXXI). Mais les artistes ont su traiter avec le même bonheur les panneaux de formes inusitées tels qu'on en trouve par exemple aux montants des arcs et surtout au-dessus des arcs latéraux de l'entrée (pl. XXXII) : de tels ensembles sont une joie pour l'œil (pl. XLII). Là même où les lignes générales de la construction viennent tronquer ou infléchir le champ à décorer et lui donner une forme étrange, cela se rachète sans effort, sans que l'on sente le procédé. Ainsi les minuscules bouquets de palmes qui s'insèrent à l'extrême bord, sont d'une grâce merveilleuse et les merlons de bois ciselé sont des chefs-d'œuvre de composition harmonieuse.

Composition.

Mais la composition de ces panneaux, variés de dimensions et de formes, se laisse ramener à des principes communs. Les schèmes symétriques dérivés de l'arbre de vie où des séries de rinceaux se détachent d'une tige centrale, sont fort nombreux. Dans les grands pan-

neaux le décor s'ordonne parfois suivant l'axe longitudinal; mais le plus souvent suivant l'axe transversal : les rinceaux peuvent ainsi se déployer et s'entrelacer plus complexes et plus souples. Les étoiles à six pointes qui permettaient d'étaler des combinaisons variées de rinceaux ont reçu le plus souvent une composition symétrique. Le jeu de fond n'apparaît presque jamais et la plupart des panneaux sont des compositions originales : certaines pourtant ne diffèrent que par quelques détails. Dans les bandes sculptées qui couvrent les tranches des bordures de marches les jeux de fond apparaissent, beaux et complexes d'ailleurs. On ne saurait s'en étonner ni voir là un signe de décadence : l'art monumental du Califat de Cordoue, à Madinat az-Zahra n'avait pas fui les longs alignements de motifs semblables. Mais dans ce minbar, œuvre de virtuosité, ils ne pouvaient jouer qu'un rôle secondaire.

A ces ensembles symétriques au savant équilibre, les décorateurs de la chaire de 'Abd el-Mou'min préférèrent des compositions plus libres encore : dans la plupart des panneaux, les palmes se disposent sur un subtil entrelacs de rinceaux qui s'emmêlent suivant des règles aussi compliquées que certaines. Ces compositions, qui semblent dues au jeu de la pure fantaisie, sont toujours des merveilles de souplesse : l'œil n'arrive plus à suivre la déconcertante mobilité des lignes. Nul désordre pourtant : la symétrie rigoureuse est exclue, mais les rappels de mouvements et de masses évitent tout éparpillement du décor. En quelques étoiles apparaît déjà le danger lointain d'un pareil procédé : les rinceaux tendent à s'aligner en spires parallèles et semblables.

A vrai dire, les différences entre ces panneaux apparaissent moindres que leurs parentés : partout ce sont des tiges grêles, parfois refendues en deux brins, aux enroulements multiples. Ce n'est plus, comme au minbar d'Alger, l'allure du rinceau qui définit la composition, mais bien le groupement des palmes. Menues et presque toutes à la même échelle, elles s'ordonnent suivant des mouvements que l'on perçoit sans peine. Les artistes almohades ont moins cherché à disposer les tiges en composition d'une infinie variété, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs, qu'à ordonner, par des groupements de palmes, de subtils équilibres de mouvements.

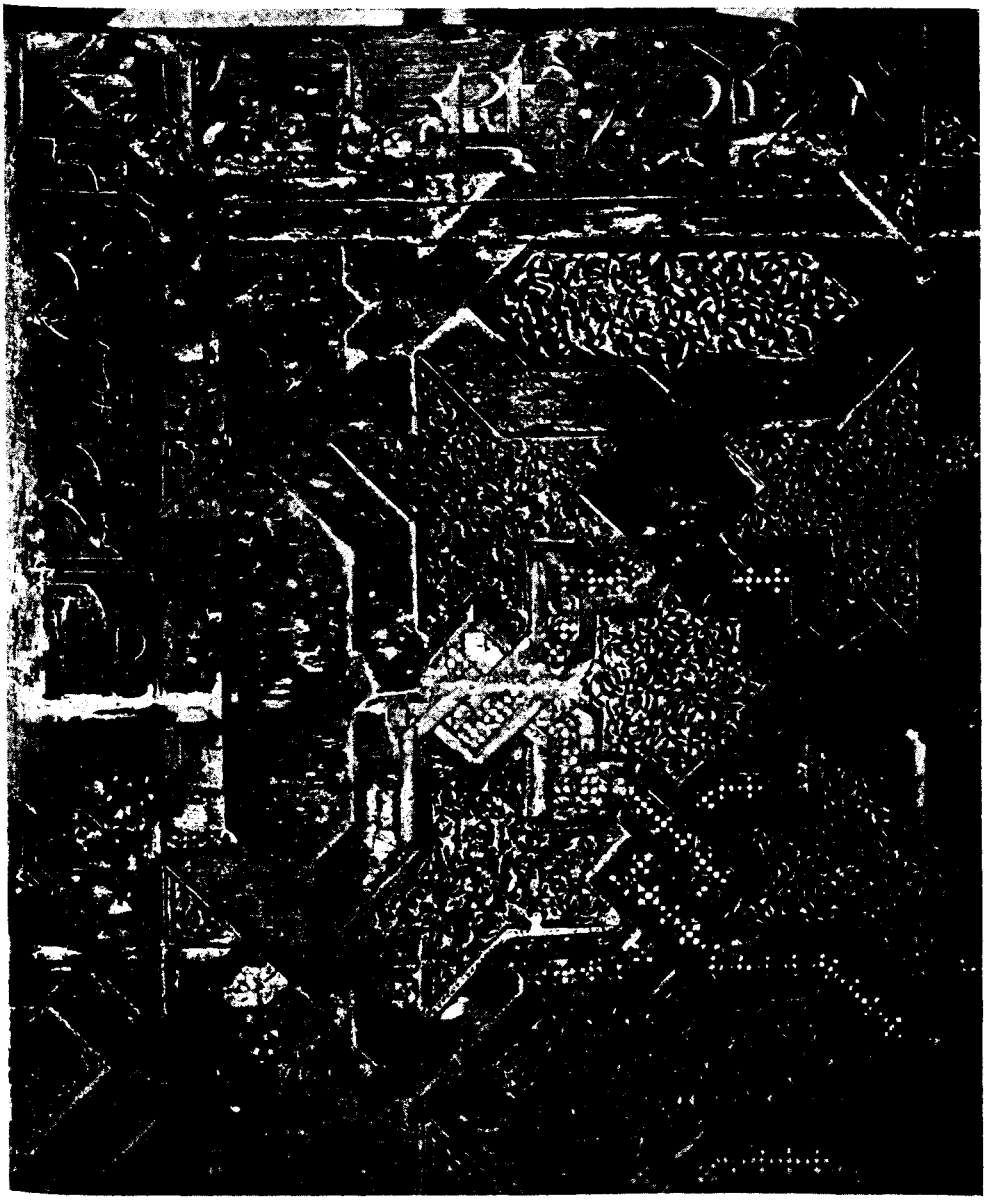

Fig. 96. — Entrelacs, panneaux sculptés et bordure épigraphique.

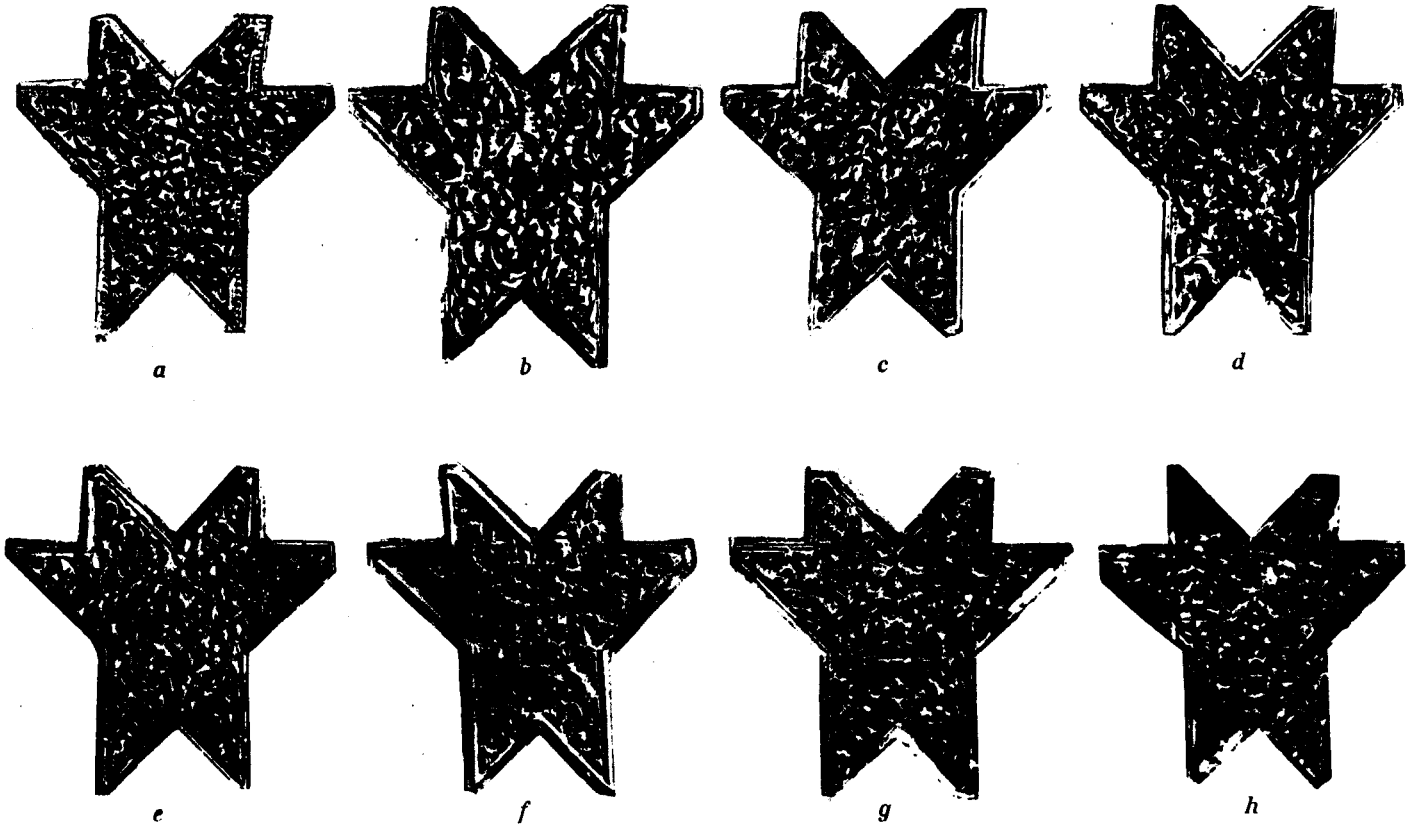

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

Chaire de la Kotobîya.

Panneaux de bois sculpté.

Sans doute des yeux d'Occidentaux peuvent trouver qu'il y a quelque disproportion entre la masse énorme du meuble et l'exiguïté du décor floral, encore que, grâce à l'exacte hiérarchie du décor, il n'y ait rien là de choquant. L'habileté des sculpteurs peut sembler aussi un peu vaine puisqu'on ne la découvre qu'en examinant leur œuvre de tout près. Mais il faut convenir que cette esthétique espagnole, qui

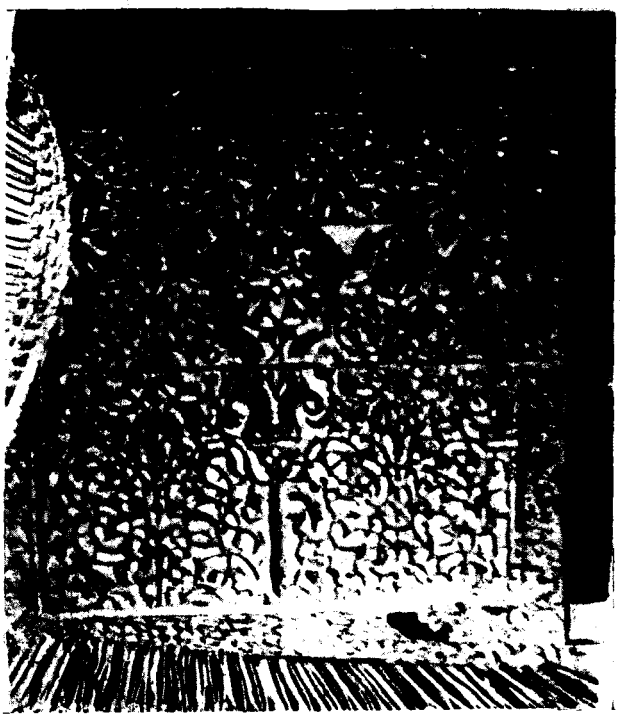

Fig. 97. — Arcatures à motifs floraux des côtés de marches.

sait user à la fois de pareils contrastes et de tels raffinements a bien sa grandeur — et qu'elle possède aussi, à sa manière, le sens d'une harmonie supérieure.

On ne cesse de découvrir avec enchantement, sur ce meuble, mille détails qui trahissent une habileté consciente et sûre de ses effets. Des panneaux aux larges palmes modelées en ronde bosse mettent çà et là des touches de vigueur. On a aussi essayé de renforcer les grandes lignes de la composition et de les rendre visibles de loin :

dans quelques panneaux, des motifs polygonaux, opposent leur rigueur aux lacis sinueux des tiges. L'Orient avait déjà employé pareil procédé, à la chaire d'al-Khâlil où des étoiles polygonales timbrent l'intérieur des panneaux sculptés. L'Occident reprend cette composition mais l'utilise avec plus de souplesse et de logique. Les motifs rectilignes sont issus cette fois des côtés mêmes des panneaux; ils ne donnent plus l'impression d'un décor plaqué.

Une autre solution s'annonce, plus heureuse encore, et que les siècles suivants développeront : un des panneaux a pour centre une rosace d'entrelacs; sa composition devient ainsi plus large et plus pleine. Mais on préféra la virtuosité décorative à cette disposition plus facile et souvent plus vigoureuse. Aussi la composition de tous ces panneaux est-elle d'une déconcertante variété, et d'une sûreté qui tient du prodige. Chaque étoile est une symphonie de lignes dont on n'arrive pas à épuiser le charme : nulle monotonie, nulle discordance, nul déséquilibre; une perfection qui enchante à la fois, et qui accable. On comprend toute la valeur de l'effort décoratif que fit l'Occident musulman, lorsqu'à la chaire de la Kotobîya, on compare les plus beaux minbars orientaux, par exemple celui d'al-Khâlîl ou celui de Qous. Sur les panneaux des chaires d'Orient, les rinceaux se juxtaposent en spires serrées et on a l'impression d'un jeu de courbes monotones bien plus que d'un décor floral. Si quelques vastes palmes, où quelques motifs géométriques ne venaient pas leur donner quelque accent, la composition y apparaîtrait fade et presque pauvre. Et dans les formes aussi bien que dans le modelé des palmes, l'Occident affirme encore sa richesse d'invention et son incontestable supériorité.

Les formes florales.

La palme simple.

Dans ce minbar, la palme simple reste encore — et c'est là un signe d'archaïsme — très abondante et très riche de formes. Quelques types sont manifestement des survivances omaiyades : une feuille en forme de cœur qui semble faite de deux lobes juxtaposés et dont les nervures s'incurvent à la base, presque jusqu'à former une spirale, rappelle certains complexes floraux de Cordoue. La palme

a

b

c

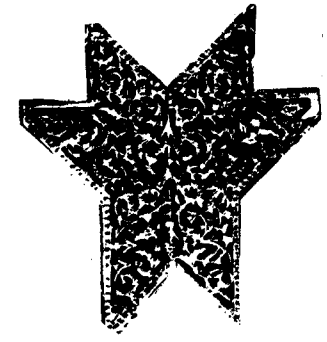

d

e

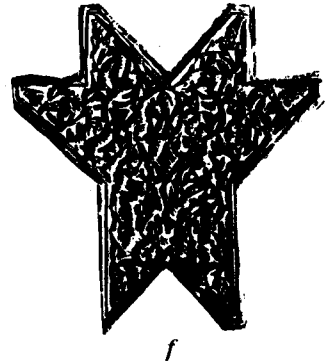

f

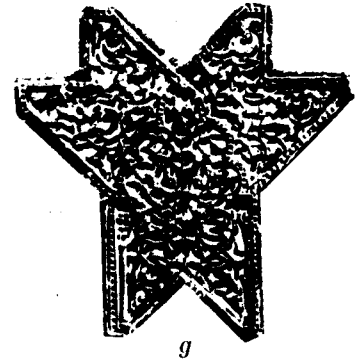

g

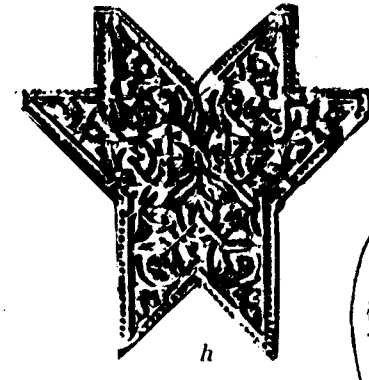

h

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

Chaire de la Kotobîya.

Panneaux de bois sculpté.

simple dissymétrique avec un épais crochet à la base, qui triomphait à l'Aljaferia, se retrouve quelquefois. Ce qui frappe partout ailleurs, c'est la variété de formes des calices : tantôt ils dérivent de l'acanthe et sont faits de deux folioles divergentes avec un ou deux œilletons à l'aisselle; tantôt ils disposent en éventail des folioles plus longues. Parfois ce réceptacle s'élargit : il se compose même de deux palmes simples adossées qui se recourbent en crosses. Ce calice digité est remplacé par deux feuilles épaisses et accolées : il y a là un souvenir de certaines formes du minbar d'Alger. De même à la chaire de la Kotobîya on trouve encore une palme à cinq pointes très proche de l'antique feuille de vigne.

Au-dessus de ces calices aux formes si riches, c'est le plus souvent une feuille symétrique : ses digitations, tantôt se détachent d'une nervure centrale, tantôt sont en forme de V et s'empilent simplement les unes au dessus des autres. Plus rarement, la palme est dissymétrique. Suivant une pratique courante au XIIe siècle, la feuille terminale se dégage parfois alors d'une première gaine; mais le plus souvent se pose sur le calice une demi-feuille dont les fines nervures sont de temps à autre interrompues par un œilleton.

La palme double.

Dans ce décor sur bois, qui de tout temps fut conservateur, la palme double présente autant d'archaïsmes que la palme simple.

La chaire de la Kotobîya a retenu, on vient de le voir, la palme simple de l'Aljaferia dont la nervure intérieure s'élargissait en une courte feuille : entre cette ébauche de la palme double et la forme achevée, avec ses deux lobes bien équilibrés, se trouvent de nombreux intermédiaires.

C'est d'abord une palme dont le petit lobe est entièrement enroulé; c'est une traduction nouvelle de certaines formes du minbar d'Alger où le disque et la rosace remplaçaient la nervure de la base. L'Orient, on l'a vu, retiendra cette forme que l'Occident va abandonner (1).

Quelques formes assez rares il est vrai, reprennent les innovations

(1) Cf. supra, *Les peintures du minaret de la Kotobîya*, p. 386.

du décor peint ou du décor sculpté de la même époque : palmes à calices successifs, palmes à bourgeon axillaire (1). Mais le plus souvent la palme double déploie deux lobes nervés, toujours vigoureux, qui ont une infinie variété de mouvements.

Comme dans la palme simple, la digitation d'acanthe est de règle. Cependant les œilletons sont rares : s'ils marquent régulièrement l'aisselle de la palme double, ils ne viennent interrompre que rarement, et à intervalles irréguliers, les fines nervures des limbes.

La pomme de pin.

Dans ce décor finement strié, la pomme de pin est fréquente. Rarement elle a les fines écailles disposées en lignes parallèles qu'elle eut presque toujours en Orient; déjà elle présente la forme qu'elle aura dans l'art des siècles suivants, et surtout dans les beaux bois mérinides : de larges écailles, pointues au sommet, se disposent en quinconce : elles sont profondément modelées et creusées en leur centre. Parfois, par une contamination habituelle avec la palme simple, les deux écailles de la base s'agrandissent jusqu'à former une sorte de calice.

Tels sont les traits généraux et les particularités les plus importantes de la chaire de la Kotobîya : on ne saurait en épuiser toutes les beautés : elle est tout un monde de formes géométriques et florales. Elle constitue une sorte de symphonie où les bois précieux et l'ivoire associent leurs ressources dans une unité harmonieuse, où chaque panneau est un motif dont on a peine à détailler les subtiles inflexions. On sent que ce minbar est le fruit d'un long effort artistique; il représente le chef-d'œuvre au sens de notre Moyen-Age, du meilleur ou des meilleurs ateliers cordouans. On voudrait connaître le nom des maîtres qui l'ont composé et sculpté.

(1) Cf. *Les peintures du minaret*, en particulier fig. 60.

La mosquée de la Kotobiya; son sens et sa valeur.

Un minaret, une salle de prières, une chaire : la mosquée de la Kotobîya possède encore, à peine effleurés par la ruine et les restaurations, les trois organes rituels de tout grand sanctuaire d'Islâm. Aussi, à bien des points de vue, elle constitue un ensemble unique.

Tout ce sanctuaire est d'une remarquable unité de conception et de style qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans l'art hispano-mauresque, lorsqu'il s'agit de monuments de cette importance. La mosquée de Cordoue et l'Alhambra, les deux seuls ensembles qui puissent lui être comparés, sont l'œuvre de dynasties tout entières et chevauchent sur deux siècles au moins. La Kotobîya est l'œuvre d'un seul souverain, le plus grand qu'ait connu l'Occident musulman, ʿAbd el-Mou'min. Et si nulle part il n'a voulu inscrire son nom, il semble bien que l'on sente, dans tout l'édifice, le reflet de sa personnalité et non seulement le signe de sa puissance.

Expression complète d'un moment historique, elle manifeste aussi dans son intégrité l'art d'une époque, qui fut la plus belle de l'art hispano-mauresque, et si l'on veut bien penser encore que dans les autres terres de l'Islâm, les monuments de cette valeur et de cette date, ou bien ont été ruinés, ou bien ont vu des adjonctions et des remaniements rompre leur harmonie première, on comprendra tout ce que représentent, dans l'histoire de l'art, la haute tour qui à certaines heures semble lumineuse, l'ombre douce et les lignes pures des nefs, l'immense poème du minbar.

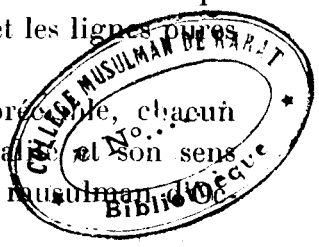

Si l'ensemble de la mosquée a une valeur inappréciable, chacun de ses trois éléments conserve pourtant sa personnalité et son sens propre. Chacun d'eux garde, dans l'histoire de l'art musulman d'Occident, sa physionomie et son rôle distincts.

Le minaret, qui dépasse de loin les dimensions de celui de Cordoue et de celui de la Qalʿa des Beni Ḥammâd est la plus ancienne des grandes tours de l'Occident musulman. Si la Giralda et le minaret de Ḥassan, œuvres de la même dynastie, le surpassent quelque peu par leur masse, si le minaret de Ḥassan est d'une composition plus sûre, la tour de la Kotobîya leur est supérieure par sa richesse décorative. Aux immenses arcatures qui donnent à chaque façade un

visage différent s'ajoute le décor de fête de la peinture; sa couleur, avec la couronne claire des faïences, est toute force et joie, et jusque dans la pénombre des chambres intérieures, s'étagent une suite de coupoles ornées. C'est que le minaret de la Kotobîya n'est ni le début ni le terme d'une évolution; il est, dans un long effort qui va bientôt trouver sa formule définitive, le monument unique et qu'on n'imitera plus.

Ce que nous donne l'oratoire de la Kotobîya c'est le type longtemps préparé et enfin réalisé de la grande mosquée de l'Occident musulman. C'est aussi le plan de mosquée le plus expressif qui ait jamais été conçu. C'est surtout dans son plein épanouissement, tout le décor large des Almohades, avec ses qualités classiques d'ordre, de mesure, de forte et subtile élégance. Là, et là seulement, on trouve des ensembles qui éclairent d'un jour nouveau toute l'évolution de l'art hispano-mauresque. C'est la floraison des chapiteaux, ce sont les plafonds de charpente et les coupoles à stalactites, prototypes de toutes les œuvres jusqu'alors connues et qui les surpassent en beauté. Certes Cordoue est bien « le laboratoire de l'art musulman occidental »; mais des formes de l'avenir, on n'y trouve souvent que l'ébauche ou l'annonce. A la Kotobîya, elles sont déjà pleinement réalisées avec une entière et souvent éphémère perfection.

Dans cette salle de prières, qui, malgré son luxe réel, a tant de simplicité apparente, la chaire, qui est toute richesse et variété, semble être l'émanation d'un autre esprit. Cependant, entre l'oratoire et le minbar on ne perçoit tout d'abord nulle discordance : ils apparaissent différents mais complémentaires et une même impression de beauté supérieure les unit dans l'âme de celui qui les voit. Mais en fait, cette chaire apporte, dans la grande mosquée des Almohades, qui avaient été les contempteurs du luxe, tout l'esprit décoratif de l'Espagne avec son abondance infatigable, ordonnée ici et épurée par un sens aigu de la composition et de la ligne. Et ainsi le minbar de la Kotobîya prend une importance historique égale à celle de l'oratoire.

Jusqu'à maintenant, de la fin de l'époque omaiyade jusqu'aux constructions des Nasrides, l'art de l'Espagne musulmane nous échappait un peu. Les monuments almohades sont rares dans la péninsule

et du siècle des « Reyes de Taifas », du XIe siècle, il ne reste que les vestiges charmants et minuscules du palais de l'Aljaferia. On sentait sans doute qu'alors que le IXe et le Xe siècles avaient vu l'importation et la première élaboration d'un style, le XIe avait épuré et affiné, en les transformant dans un esprit bien défini, tous les éléments de l'art du Califat. Mais nous ignorions ce que pouvait produire à lui seul cet art d'Espagne, puisqu'au Maghrib, la réforme almohade et l'influence plus grande de l'Orient lui avaient imposé une direction particulière. Ce qu'a donné cet art espagnol, c'est la chaire de la Kotobîya, autrefois célèbre entre toutes, longtemps oubliée et qui doit reprendre aujourd'hui sa place de reine.

Comme l'oratoire, la chaire de la Kotobîya est un innombrable répertoire où les décorateurs des siècles suivants puiseront sans cesse. Mais alors qu'ils reproduiront la plupart des richesses décoratives de la salle de prières, ils ne se souviendront plus de toutes celles du minbar. Quelques-unes de ses beautés les plus délicates ne se verront jamais plus.

Ainsi s'exprime, dans un symbole d'une claire éloquence, ce que fut le contact entre l'Espagne et le Maghrib, association qui ne fut jamais une absorption, union qui laissa toujours subsister quelques contrastes : dans la mosquée que ʿAbd el Mou'min éleva au Dieu des Unitaires, mais aussi à la gloire de la force africaine, repose un des plus beaux joyaux de la civilisation andalouse.

VI. — La mosquée de la Qasba.

SON HISTOIRE

La mosquée de la Qaṣba est un peu plus récente que la Kotobîya; elle eut pour fondateur Aboû Yousof Ya'qoûb el-Manṣoûr, petit-fils de 'Abd el-Mou'min et dernier des grands bâtisseurs de la dynastie. Il en ordonna la construction, affirme le *Qirṭâs*, en 591 (1195) (1), au moment d'entreprendre l'expédition d'Alarcos, et l'*Istibṣâr* semble la comprendre parmi les constructions qui furent commencées au début de 585 (1189) (2) et par lesquelles le souverain faisait de la qaṣba et de ses alentours une véritable ville impériale : elle en fut la mosquée. Elle aussi, elle fut construite avec un grand luxe, et deux siècles plus tard, elle servait encore à l'auteur du *Mosnad* de terme de comparaison flatteur (3); l'admiration populaire la confondait souvent avec l'énorme mosquée voisine; les légendes passaient de l'une à l'autre (4); les chroniqueurs eux-mêmes, et surtout leurs traducteurs et leurs commentateurs modernes, ne distinguaient pas toujours très bien entre elles.

Mais tandis que la Kotobîya demeurait une mosquée purement almohade, la mosquée de la Qaṣba subissait des remaniements profonds. Lorsque les Chorfa Sa'diens, au XVIe siècle, s'établirent à Marrakech, ils couvrirent la ville de monuments nouveaux et restaurèrent beaucoup de ceux qui existaient déjà; cette mosquée fut de ce nombre : comment y eût-elle échappé? Les nouveaux maîtres

(1) Trad. Beaumier, p. 323.

(2) La traduction Fagnan est très amphibologique sur ce point. Il paraît évident cependant que dans l'esprit de l'auteur de l'*Istibṣâr*, toutes les constructions énumérées furent entreprises par Aboû Yoûsof en même temps qu'il faisait terminer le « fort » de son prédécesseur. La date donnée est précise. — Le texte de cette partie de l'*Istibṣâr* est inédit.

(3) Éd. et trad. E. Lévi-Provençal, *Hespéris*, 1925, p. 64.

(4) Ainsi la légende des boules d'or enchantées, qui, peu à peu, passe du minaret de la mosquée de la Qaṣba à celui de la Kotobîya.

avaient fait de la Qaṣba même leur résidence; cette mosquée devenait leur mosquée officielle. Derrière son mur de qibla, à l'emplacement de la vieille nécropole princière où l'on avait, pendant un temps, déposé le corps d'Abou 'l-Ḥasan (1), ils élevaient leurs mausolées célèbres. Sur un pilier d'un des ṣaḥn latéraux, une inscription (2)

Fig. 98. — Mosquée de la Qaṣba : Inscription de restauration du Sa'dien Abou 'Abd Allâh.

(1) Cf. Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella*, Paris, 1923, p. 191-193.

(2) Voici le texte et la traduction de cette inscription qu'a bien voulu relever et traduire M. Lévi-Provençal :

a) *Sur le bandeau vertical :*

الحمد لله جدّد هاذه القبّة بعد خرابها

b) *Sur le bandeau horizontal :*

مولانا السلطان امير المؤمنين وناصر الدين المجاهد في سبيل ربّ العالمين ابو عبد الله محمد بن مولانا محمد الشريف

a) Allâh soit loué!
A rénové cette coupole après qu'elle fut tombée en ruines

b) notre maître le sultan, l'émir des croyants et le défenseur de la foi, le guerrier pour la foi dans la voie du maître des mondes Abû 'Abd Allâh Muḥammad fils de notre maître Muḥammad ach-Charîf.

de Moulay ʿAbd Allah (fig. 98) fait allusion aux travaux que fit effectuer dans la mosquée ce prince, le premier des grands constructeurs saʿdiens, celui qui fit reconstruire la médersa Ben Yousof. Deux siècles plus tard, au milieu du XVIIIe siècle, Sidi Moḥammed ben ʿAbd Allah, alors khalifa de son père à Marrakech, entreprit de restaurer les édifices fort ruinés de cette ville et d'en reconstruire de nouveaux. Il fit exécuter à la mosquée de la Qaṣba des restaurations qui semblent avoir été considérables (1). Quelques-unes des modifications qu'apportèrent ces restaurations sont aisément reconnaissables. Elles portent à la fois sur l'aspect extérieur et sur la décoration intérieure. Des derniers siècles, et plus probablement de la restauration alaouite, date, sous son état actuel, la façade sud-ouest, le long de laquelle des arcs fortement brisés, nus ou à stalactites, encadrés de pilastres à fort relief, reproduisent la division intérieure des travées (pl. XXXIX et fig. 113). Mais cette dernière ordonnance était sans doute plus ancienne. C'est peut-être à l'époque saʿdienne que l'on boucha, sur la face nord-est, les trois portes qui devaient faire face à celles du sud-ouest (2). Le mur nord-est de la mosquée a d'ailleurs été épaulé par d'énormes contreforts de béton.

Le plan.

Le plan (fig. 99) est assez étrange. Dans une mosquée très grande (3) un oratoire de faible dimension, un ṣaḥn énorme (fig. 100). L'oratoire comprend onze nefs, perpendiculaires à la qibla et trois travées seulement, dont la dernière forme travée-nef; oratoire en T, mais un T dont la hampe serait minuscule. Le long de la travée-nef, trois coupoles; une devant le miḥrâb, une à chaque extrémité de part et d'autre du miḥrâb, l'ouverture sous la retombée des arcs de règle dans les mosquées almohades. Tout autour du ṣaḥn, une galerie de la largeur d'une nef, dans laquelle s'ouvrent à droite

(1) Ez-Zayyâni, *Le Maroc de 1631 à 1812* (extraits du *Tordjeman*), trad. Houdas, p. 123-126; Es-Slâwi, *Kitâb el-Istiqṣâ*, trad. Fumey, t. I, pp. 268 et 359.

(2) La mosquée primitive avait sept portes, la huitième étant celle de l'imâm (*Qirtâs*, trad. Beaumier, p. 324-325), donc trois par côté et une dans l'axe : disposition très normale dans une mosquée almohade.

(3) Dimensions de la mosquée à la qibla, 77[m],50; sur les faces latérales, 70[m],90.

trois portes de deux en deux travées, et dans le grand axe une autre porte (celle d'où est prise la fig. 101).

Jusque-là, un plan assez aisément explicable, encore qu'inusité au

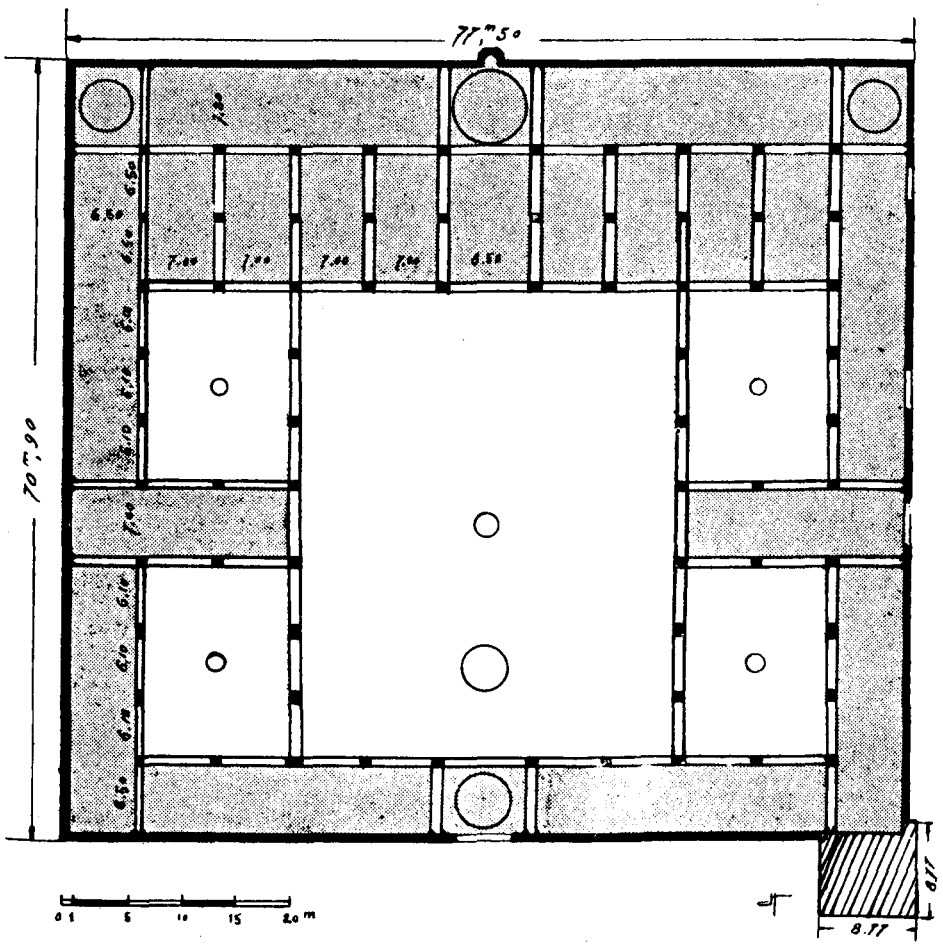

Fig. 99. — Plan de la mosquée de la Qaṣba à Marrakech.

Maghrib. Le principe général est celui des grandes mosquées-portiques d'Orient auquel sont venus se combiner quelques éléments de la tradition almohade : emplacement des coupoles, ouvertures sous la retombée des arcs voisins du miḥrâb, colonnettes engagées aux piliers, disposition des portes. Mais il y a plus étrange : sur les deux faces est et ouest, à une distance de deux nefs de la galerie

latérale, une ligne d'arcades traverse la cour depuis l'oratoire jusqu'au portique nord; chacune des deux cours latérales ainsi constituées est à son tour divisée en deux parties égales, par une galerie transversale qui forme allée couverte depuis cette rangée d'arcades jusqu'à la dernière des portes latérales. Ainsi, autour d'un grand ṣaḥn central sont disposées quatre petites cours également à ciel ouvert (fig. 102 et 103) (1). Dans tout cet ensemble, des bassins à profusion : deux dans le ṣaḥn principal, un dans chacune des deux petites cours les plus proches de l'oratoire.

Dans quelle mesure cette disposition est-elle originale? Assurément elle pourrait être le fait d'une restauration sa'dienne. Entre autres arguments on pourrait avancer à l'appui de cette hypothèse, les dimensions mêmes du ṣaḥn; à mesure que les siècles s'avancent, celui-ci, dans les mosquées marocaines, prend plus d'ampleur par rapport à l'oratoire; et l'on pourrait penser que l'un des deux bassins de la cour centrale, le plus excentrique et dont la présence s'explique mal, formait le centre du ṣaḥn primitif. Mais tout cela est bien fragile. En fait, cette mosquée est d'allure beaucoup plus orientale que les autres mosquées du Maghrib extrême, sauf une seule; est-ce par une simple coïncidence que cette seule exception est justement un autre sanctuaire fameux construit par ce même souverain, la mosquée de Ḥassan à Rabat? Est-ce pur hasard, si dans cette même mosquée se retrouvent, en outre, des ṣaḥns latéraux, si rares par ailleurs? (2)

Et l'on en vient à se demander si de même que jadis 'Abd el-Mou'min, et peut-être pour affirmer lui aussi sa personnalité, Ya'qoûb el-Manṣoûr n'a pas tenté d'introduire au Maghrib extrême un type nouveau de mosquée qui, après lui, ne fut pas repris. Alors que les mosquées maghribines, si l'on met à part les sanc-

(1) Les fig. 102 et 103 permettent de se rendre compte fort bien de cette disposition. La première, prise devant une des portes latérales, montre l'allée couverte conduisant au ṣaḥn principal. Dans la seconde, prise du côté opposé, on a, au premier plan, le ṣaḥn latéral le plus proche de l'oratoire; au second plan, le ṣaḥn principal et, à droite, l'allée couverte; à l'arrière plan, à gauche, le ṣaḥn latéral le plus proche du minaret.

(2) Au moins à l'intérieur même de la mosquée. A Salé, il semble postérieur. A Taza, le « grand ṣaḥn » mérinide ne fait pas partie, à proprement parler, de la mosquée. A la mosquée fatimide de Mehedya en Tunisie le second ṣaḥn longerait la face opposée à la qibla Cf. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, Paris, 1926, t. II, p. 107.

Fig. 100. — Le ṣaḥn de la mosquée de la Qaṣba

tuaires archaïsants des sultans sa'diens, avaient tendance à se simplifier de plus en plus, ces associations complexes et d'ail-

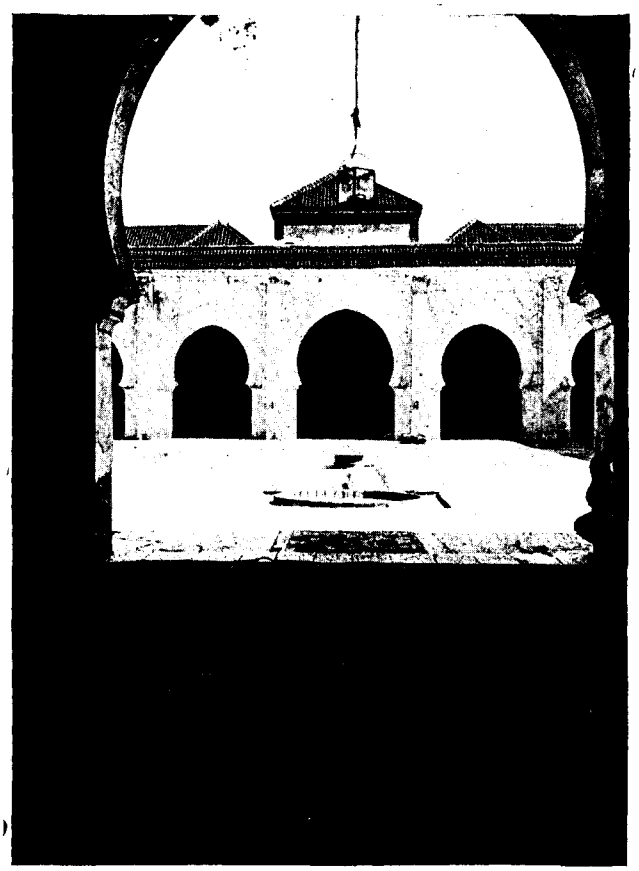

Fig. 101. — Sahn de la mosquée de la Qasba
(vu de la galerie N).

leurs peu logiques de cours et de portiques n'avaient nulle chance de durer.

LE DÉCOR DE LA MOSQUÉE DE LA QASBA

Le décor du grand sanctuaire d'Abou Yoûsof a beaucoup souffert au cours des âges : des mutilations nombreuses, des restaurations plus ou moins habiles, des additions plus ou moins discrètes en ont altéré le caractère premier. On trouve pourtant un peu partout dans

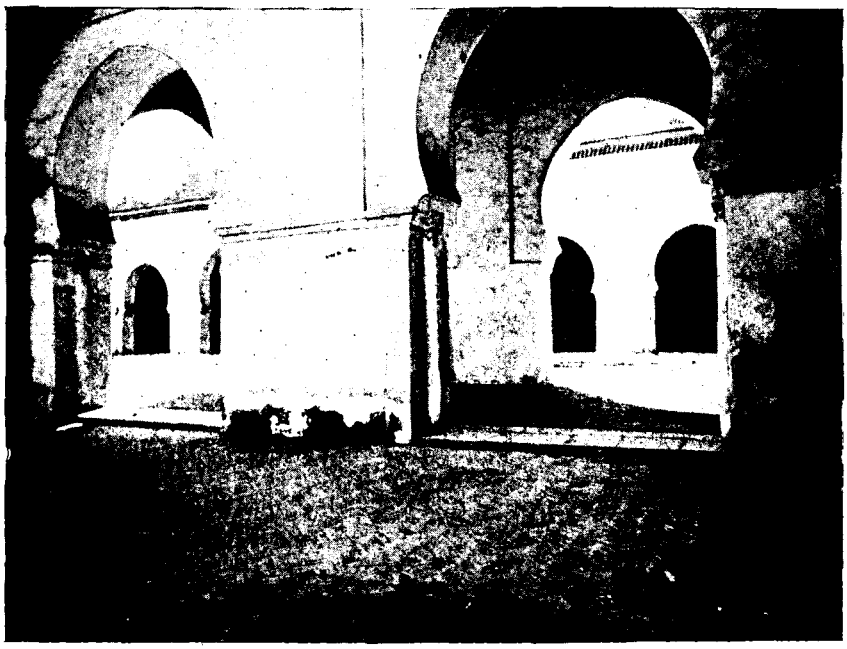

Fig. 102. — Mosquée de la Qaṣba : Vue des ṣaḥns latéraux.

Fig. 103. — Mosquée de la Qaṣba : Ṣaḥn latéral de l'angle N.

Fig. 104. — Mosquée de la Qaṣba : La travée-nef.

Fig. 105. — Mosquée de la Qaṣba : Une travée.

la mosquée des vestiges du décor almohade, et on peut y restituer, au moins dans ses grandes lignes, la primitive ordonnance de ce décor.

Comme à la Kotobîya se creusait, au fond de la travée-nef, un miḥrâb de vastes proportions dont l'arc montait aussi très haut (fig. 108). Comme à Cordoue et comme à la Kotobîya, la voussure de cet arc retombait sur quatre colonnes de jaspe aux riches chapiteaux de marbre blanc. Deux autres colonnes aux semblables chapiteaux à demi engagées, supportaient l'encadrement de l'arc. Cette somptueuse parure avait été là encore empruntée à l'Espagne musulmane et les chapiteaux de marbre blanc du miḥrâb de la Qasba comptent aussi parmi les meilleures œuvres de l'art omaiyade (pl. XXXVIII).

Entre ces colonnes s'ouvre la niche du miḥrâb, couverte d'une coupole à stalactites que les Sa'diens ont dû refaire; le bandeau de cursif fleuri qui court à hauteur d'homme a été habilement restauré. Au-dessus de cette frise, de hautes colonnettes à chapiteaux de palmes supportent des arcs floraux; si les chapiteaux rappellent encore ceux de la Kotobîya, les arcs et tout le décor qui le supportent ont été refaits assez maladroitement (fig. 109).

Dans les parties hautes, plus rien ne subsiste du décor ancien du miḥrâb et de ses alentours. Sans doute était-il dans ses proportions et ses dispositions essentielles très proche de ceux des deux Kotobîya et de Tinmel. Un détail rappelle de très près ce dernier miḥrâb : un cordon torse, aujourd'hui très empâté de chaux, forme la bordure interne de l'arc. Des artistes sa'diens ont peut-être même respecté assez fidèlement les grandes divisions du décor primitif. Les dimensions de l'arc ne semblent pas avoir été modifiées. Les écoinçons se sont couverts d'un décor pressé de palmes; une frise épigraphique et des jeux de fond floraux ont remplacé le large entrelacs polygonal qui devait, comme aux autres sanctuaires de même date, entourer l'arc et ses écoinçons. Mais on peut croire que les cinq autres arcatures florales qui se voient encore ont pris exactement la place des anciennes. De ces survivances ou de ces reprises vient sans nul doute la réelle pureté d'ordonnance de ce miḥrâb qui fait oublier la médiocrité de ses formes de détail et son bariolage indiscret.

Les trois arcs qui délimitent le carré devant miḥrâb sont aujourd'hui encore des arcs à stalactites (fig. 104) : mais ils ont été refaits. Des lambrequins raidis sont lourdement modelés dans toute l'épaisseur de l'archivolte; la ligne générale de l'arc a même été changée :

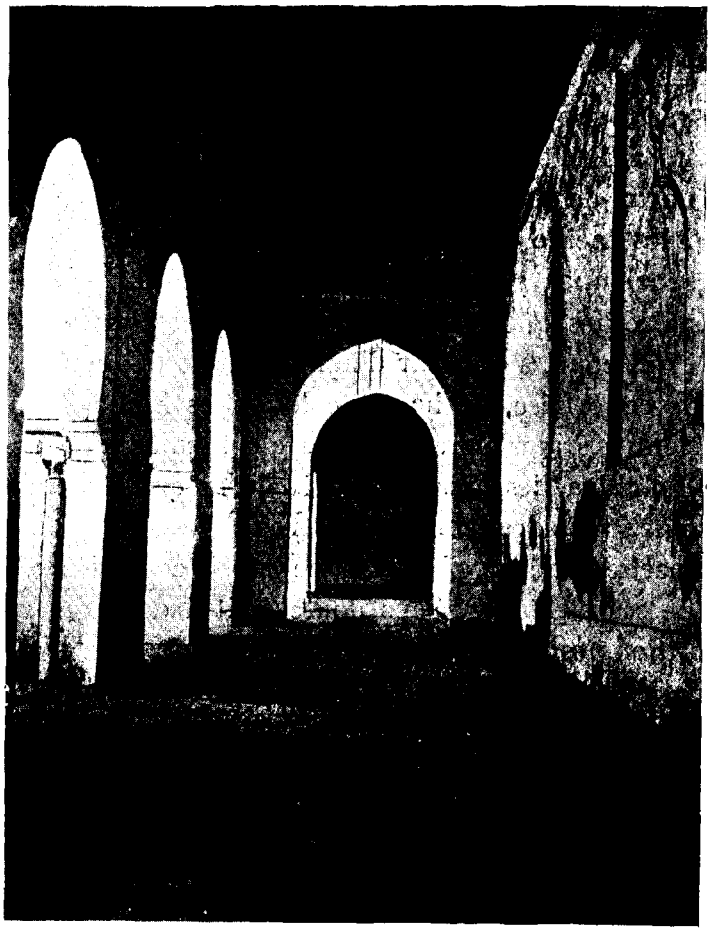

Fig. 106. — Mosquée de la Qaṣba : Une nef latérale.

après un départ presque vertical, les deux rempants se rejoignent presque sans s'infléchir. Sans doute les artistes almohades avaient-ils placé là le double profil, à la fois sinueux et pur des grands arcs floraux à stalactites. Peut-être aussi avaient-ils décoré les archivoltes et creusé leurs bases de palmettes. De tout cela rien ne s'est conservé.

Sous les coupoles latérales au moins (fig. 106 par ex.), les arcs à stalactites semblent avoir mieux conservé la ligne ancienne : mais le cordon de maigres palmes qui les borde a été ajouté. La travée-nef était séparée du reste de l'oratoire par des arcs aux lobes arron-

Fig. 107. — Angle de l'oratoire et de la nef latérale ouest.

dis (fig. 104), de forme plus étrange que belle, qui subsistent encore à l'Est mais qui ont disparu à l'Ouest. D'autres arcs aux courbes molles, doublant des arcs lisses, donnent accès aux deux nefs qui flanquent la nef centrale (fig. 105, deuxième arc) : ils la soulignent en quelque sorte.

L'arc à stalactites devait, comme dans les autres sanctuaires, se

trouver à l'entrée des nefs qui conduisent aux coupoles. Il enveloppe l'arc d'entrée de la nef axiale et on le voit au-dessus de la porte nord de la mosquée; alors qu'il se trouve une seule fois aux autres sanctuaires dans les nefs latérales extrêmes, qu'il vient couper sur l'alignement du ṣaḥn, il se répète ici de chaque côté des éléments de travée qui viennent interrompre ces longues galeries. On le retrouve enfin sous les coupoles de charpente des angles nord-ouest et nord-est du sanctuaire. Tous ces arcs ont été, comme ceux de la travée-nef, refaits ou remaniés. Ainsi disposés, ils semblent entourer la mosquée : pareille disposition, qui s'annonçait à Tinmel, est moins expressive que celle de la Kotobîya où la répétition rythmique de ces arcs aux fines dentelures donnait à la travée-nef sa valeur et sa beauté.

Aux angles ouest et nord ne s'élevèrent jamais que de simples dômes de charpente. Aux trois coupoles de la travée-nef, les artistes sa'diens ont essayé d'imiter les chefs-d'œuvre du passé. Mais leurs stalactites, plus larges pourtant que celles qui s'accumulent en pyramides invraisemblables à l'Alhambra et aux Tombeaux Sa'diens, paraissent trop menues encore; les courbes en sont moins pures; les chanfreins ou les filets disparaissent ou s'affadissent. Les coupolettes trop peu profondes n'arrivent pas à couper l'entassement monotone des stalactites : à la coupole sud on a cependant imité plus heureusement quelques détails du style almohade (fig. 110). Enfin la largeur de la travée-nef a fait que ces coupoles sont sur plan barlong et cette disposition a gêné les décorateurs.

Tout le reste de la mosquée est couvert de toits de charpente. Sur la nef axiale se pose une pyramide de bois peint et des plafonds également peints. Ce décor qui veut être luxueux mais qui reste mal composé et de couleur criarde, date de la restauration de Sidi Mohammed. Ailleurs on a disposé des toits de charpente qui, au moins par quelques détails, rappellent les toitures almohades : ce sont les mêmes doubles entraits supportés par des consoles de profil floral, les mêmes arbalétriers nombreux et de petit équarrissage. La partie supérieure de ces plafonds est faite, dans la galerie nord de la mosquée, d'un entrelacs de poutres, moins beau et moins savant il est vrai que ceux des plafonds de la Kotobîya. Ailleurs les pla-

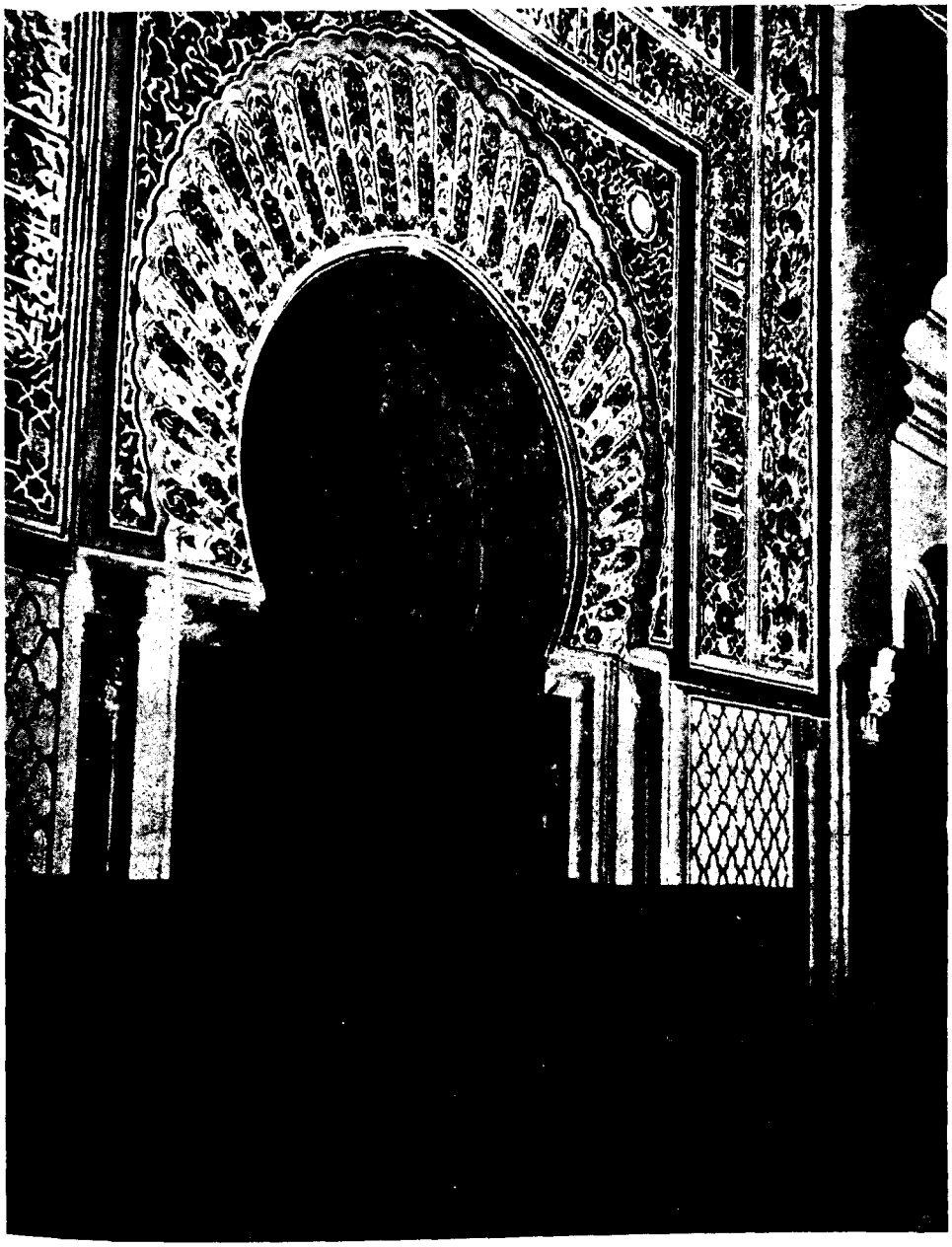

Fig. 108. — Mosquée de la Qaṣba : Le miḥrâb.

Fig. 109 — Mosquée de la Qaṣba : Frise épigraphique et décor floral de la niche du miḥrâb.

fonds s'achèvent par une bande de bois peint à entrelacs polygonaux, aux motifs trop maigres, aux couleurs trop claires. Partout dans les restaurations faites dans cette mosquée s'atteste l'admiration des œuvres anciennes et l'impuissance à les bien imiter.

Sans ses chapiteaux anciens et sa chaire, la mosquée de la Qaṣba ne posséderait plus que des vestiges presque effacés ou des souvenirs lointains de son ancienne beauté.

Les chapiteaux omaiyades (1).

Eux aussi comptent parmi les chefs-d'œuvre de l'art du premier Califat d'Occident (pl. XXXVIII) : à Cordoue même on trouverait difficilement une semblable série de chapiteaux. Les chapiteaux de gauche n'ont pas de bandeaux ou un bandeau rudimentaire, ceux de droite ont de larges bandeaux : disposition qui n'est pas fortuite et qui est plus nette à la Kotobîya.

Un des chapiteaux de droite (2) par le réalisme et la souplesse de son modelé est encore tout proche du composite antique. L'emplacement du bandeau n'est marqué que par une ligne de billettes surmontées de folioles d'acanthe aux larges mouvements; les mêmes feuilles souples ornent le tasseau. Mais au chapiteau voisin, un modelé plus maigre et plus sec apparaît déjà; deux branches détachées de celles qui forment les volutes viennent en se croisant occuper le centre de la corbeille et supporter un tasseau d'acanthes.

Les chapiteaux de gauche (3) sont fort proches les uns des autres : l'acanthe, découpée plutôt que modelée, forme la double rangée de feuilles de leur corbeille et les enroulements de leurs volutes. Mais au bandeau apparaissent des motifs spécifiquement omaiyades : frises lotiformes et prototypes lointains de la palme. A la tranche d'une volute on voit même un motif géométrique : une chaîne de losanges entrelacés.

Les bases des colonnes qui supportent ces chapiteaux sont, elles aussi, omaiyades. Sur une plinthe, aujourd'hui enfoncée dans le sol,

(1) Il s'agit ici comme à la Kotobîya de chapiteaux entiers; mais ceux qui se trouvent aux retombées du miḥrâb sont à demi engagés dans la maçonnerie.

(2) A gauche et en bas de la pl. XXXVIII.

(3) A droite et en bas de la pl. XXXVIII ainsi qu'en haut et au centre.

Bibliothèque Générale - RABAT

Mosquée de la Qasba. Chapiteaux omaiyades du mihrâb.

Bibliothèque Générale - R
225

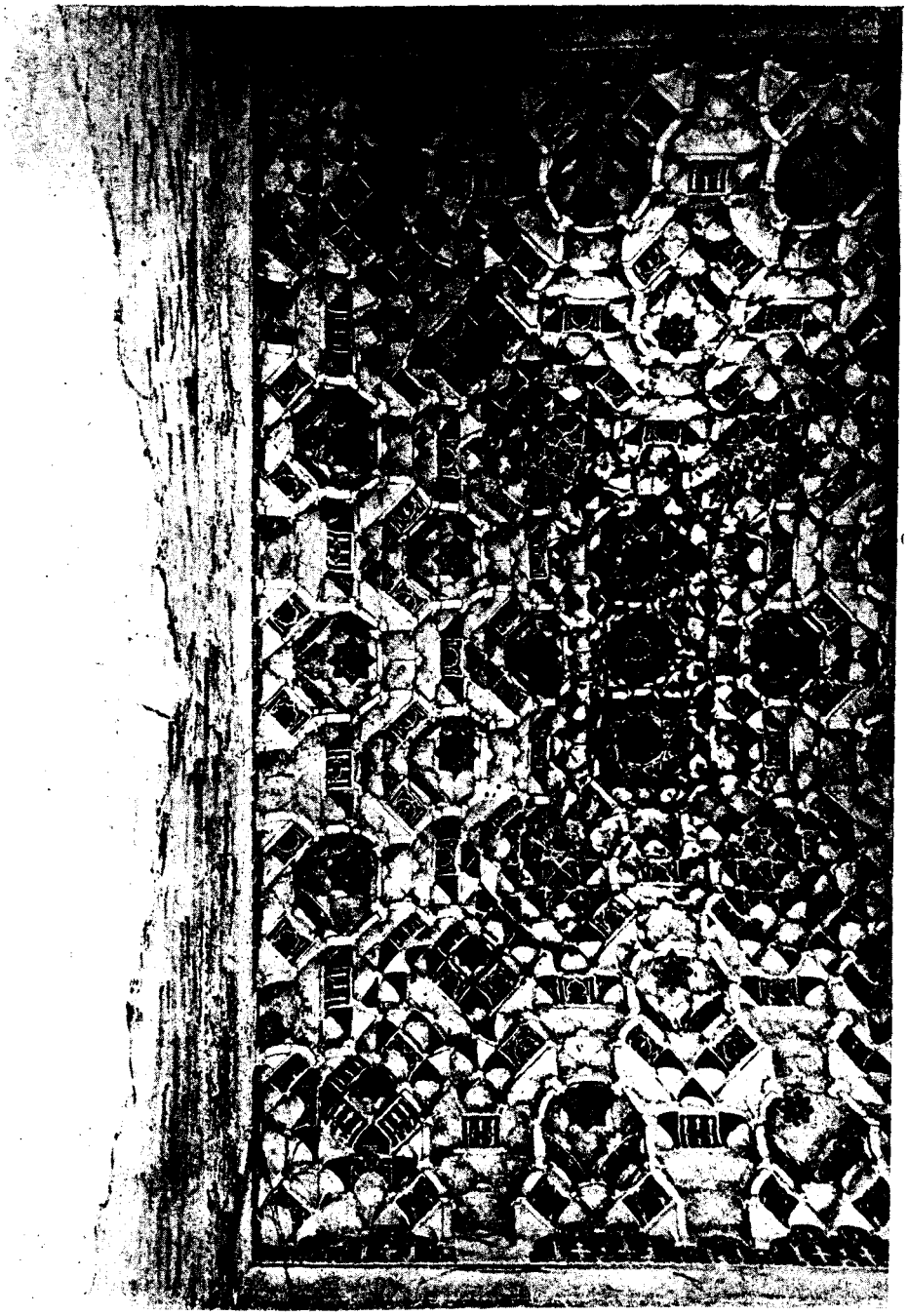

Fig. 110. — Mosquée de la Qaṣba : Coupole sa'dienne.

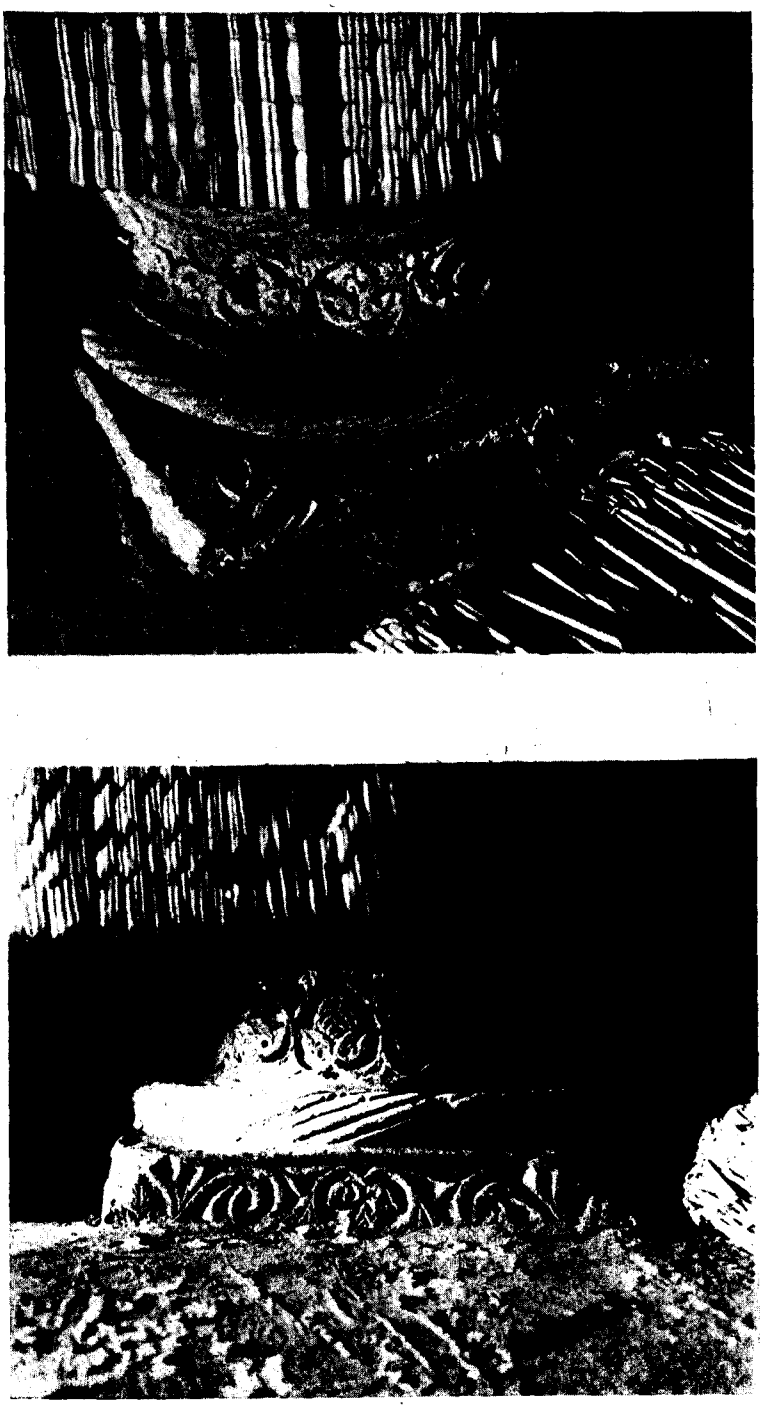

Fig. 111. — Mosquée de la Qaṣba : Bases omaiyades.

elles posent une bande décorée entre deux torsades. Le décor y apparaît plus évolué : on y trouve, au registre supérieur d'épais bourgeons nervés, entre des bouquets divergents de folioles d'acanthe; sur la plinthe ce sont des rinceaux d'acanthe et les mêmes bourgeons; aux écoinçons de la plinthe, des palmes à trois ou cinq lobes très allongés. Ces bases semblent bien être des œuvres de la fin du xe siècle.

Les chapiteaux almohades de pierre.

Les chapiteaux de pierre qui supportent les arcs à stalactites de droite et de gauche (fig. 108 à l'extrême droite et fig. 112 *e*), ont une haute corbeille d'acanthe lisse avec une seule rangée de feuilles; dans l'un d'eux, de menus crochets floraux font transition entre la gaine d'acanthe et l'astragale. Le tailloir est composé d'un large bandeau lisse, de deux palmes enroulées en volutes très simples, d'un tasseau au sobre décor que des éléments de palmes relient à la corbeille. Pas de caulicoles, mais au chapiteau de droite un disque s'interpose entre la corbeille et le dé.

Les deux chapiteaux qui, à un niveau inférieur (fig. 108 à droite et fig. 112 *b*), supportent le large encadrement floral du miḥrâb, n'ont plus la même haute et élégante silhouette; ce sont pourtant des chapiteaux almohades typiques, apparentés de très près aux chapiteaux à bandeaux de la Kotobîya (pl. XXX surtout *b*, *c*, *d*, *f*). Une seule particularité : une palme modelée en copeaux descend des volutes vers la gaine d'acanthe. Ces chapiteaux ont été maladroitement réemployés lors d'une des restaurations de la mosquée (1).

Les chapiteaux de stuc.

Un des rares chapiteaux de stuc qui ait subsisté dans l'oratoire, vaut les chapiteaux de la Kotobîya avec sa double rangée d'acanthes à la large nervure déprimée, ses volutes et ses caulicoles qui s'équilibrent exactement, son tasseau au décor dissymétrique (fig. 112 *d*). Mais un peu plus loin c'est, au dé d'autres chapiteaux, un entassement habile, mais sans vigueur, de courtes palmes et de pommes de

(1) Pour ménager une transition entre ces chapiteaux et des colonnes trop grosses ou trop petites pour eux on a empâté le bas des acanthes ou ajouté de chaque côté deux acanthes de stuc.

pin autour d'une acanthe plate qui fournit le motif central (*e* et *f*). Ailleurs le décor se divise en deux rigides groupes de palmes (*a*). Cette fois la corbeille d'acanthe a diminué de hauteur et ce sont déjà les proportions du chapiteau mérinide. Ces types de chapiteaux ont cependant leur importance : les artistes sa'diens les imitèrent dans la mosquée même en des restaurations sans grâce; ils les sculptèrent en marbre aux mausolées de leurs princes · ils ne firent, bien entendu, qu'en accentuer les défauts.

A côté du détail intempérant, apparaît, dans les chapiteaux de cette mosquée, la simplification excessive, dans toute une série de petits chapiteaux à bandeaux qui, dans les nefs bordières, supportent les arcs à stalactites. Au-dessus de l'astragale torse, c'est une rangée d'acanthes basses aux caulicoles rudimentaires ou trop lourdes. Dans quelques-uns, bandeaux et volutes conservent encore les proportions normales; mais ailleurs le bandeau s'exagère ou se double d'un disque : il semble péniblement franchi par les palmes qui rejoignent les acanthes. On voit même les volutes et le tasseau se réduire à des formes embryonnaires. Ce sont là, il est vrai, des négligences d'artisans pressés plutôt que des signes de décadence. Tous ces chapiteaux ne sont d'ailleurs pas exempts de remaniements.

LE MINARET

Le minaret de la mosquée de la Qaṣba (pl. XXXIX) n'a ni l'énormité, ni la physionomie originale entre toutes de la tour de la Kotobîya : plus trapu, il se rapproche davantage des proportions habituelles du minaret maghribin. Le lanternon est encore une construction fort importante, moins toutefois qu'à la Kotobîya et les deux hautes baies qui creusent chacune de ses faces, allègent sa silhouette.

La composition de son décor ne frappe guère tant elle apparaît classique; elle constituait pourtant, à la date où fut bâtie la mosquée, une remarquable innovation.

Comme à la Kotobîya, le minaret est lisse jusqu'à la hauteur des toits de la mosquée, et ensuite décoré jusqu'au sommet. De très loin, on distingue à son sommet une haute frise de faïence beau-

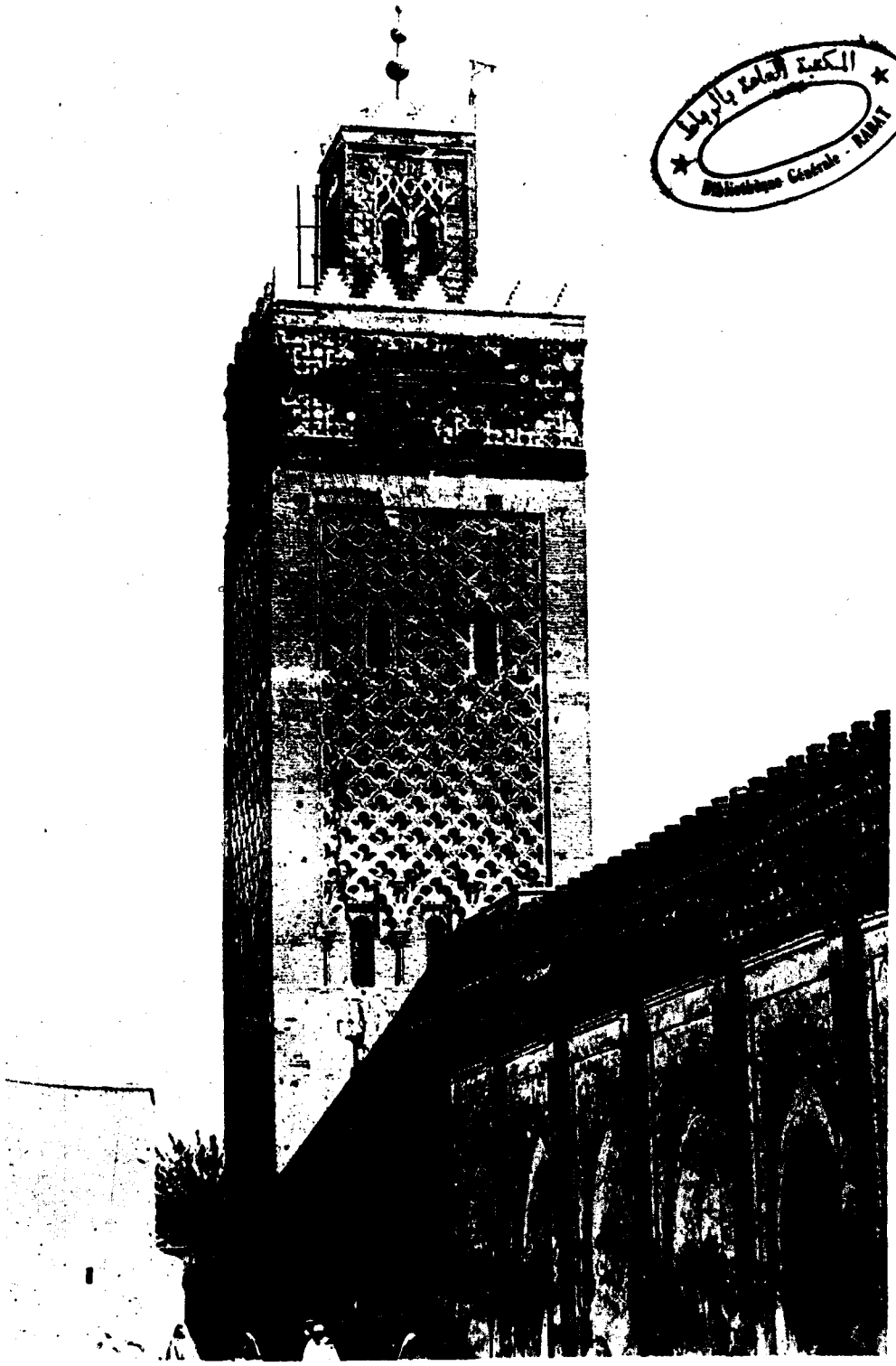

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

Minaret de la mosquée de la Qasba, face S. E.

Fig. 112. — Mosquée de la Qaṣba : Chapiteaux almohades.

Bibliothèque Générale - RABAT

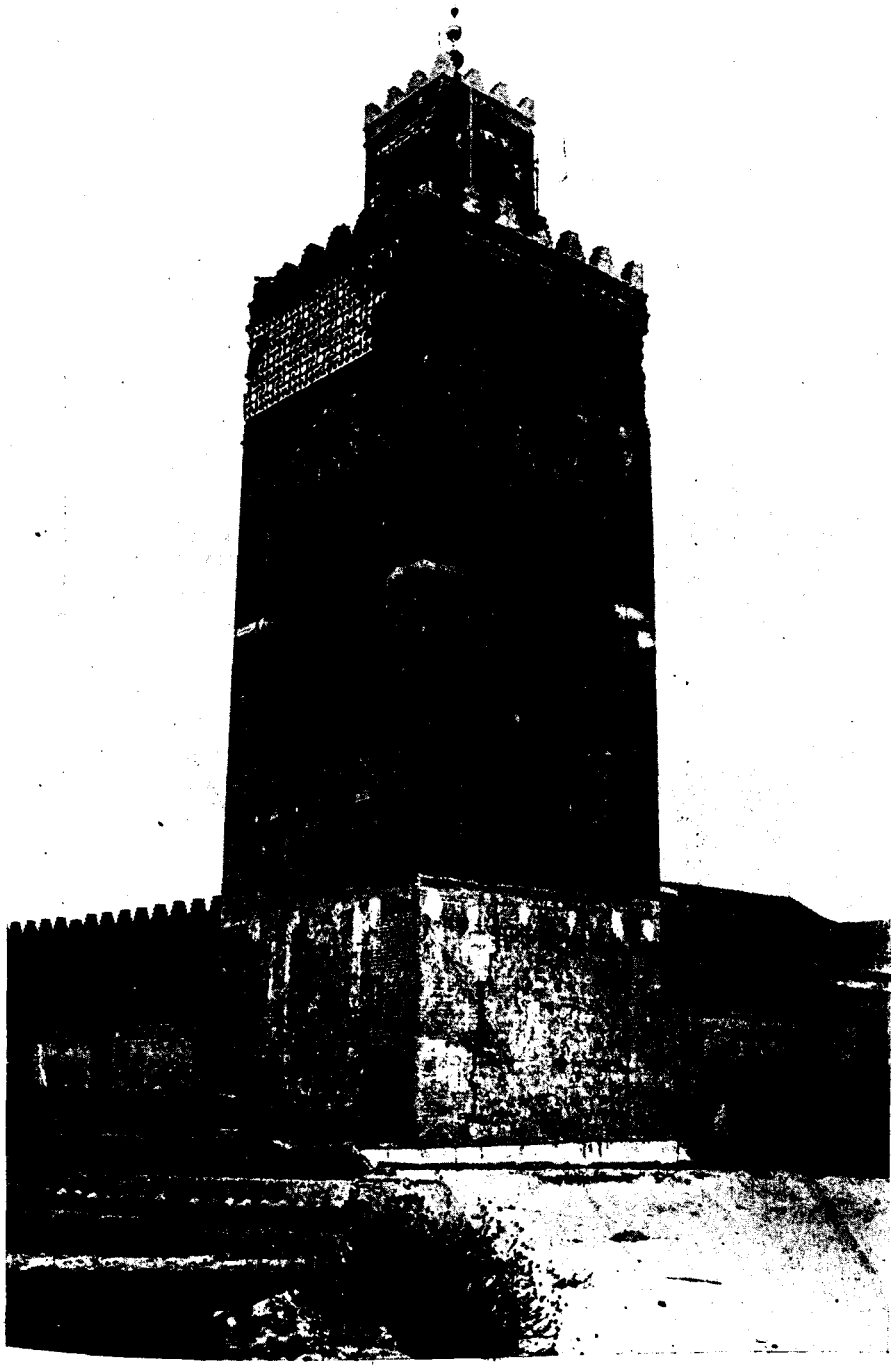

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale

Fig. 113. — Minaret de la Qaṣba (angle O).

coup plus large relativement que celle de la Kotobîya, encadrée en outre de deux bandeaux plus petits, dont l'un, le supérieur, a complètement disparu aujourd'hui (fig. 114). Mais tandis qu'à la Kotobîya, des panneaux décorés venaient à intervalles assez restreints, il est vrai, orner les murs, toutes les parois du minaret de Manṣouria sont couvertes d'un riche décor d'entrelacs. Sur chaque face, trois arcades lobées se posent sur des colonnes et des chapiteaux de faïence, et encadrent une ligne de trois baies. Les prolongements de ces arcs et de semblables rubans lobés qui partent d'un deuxième rang de petites colonnes de faïence posées au-dessus des premières entre les retombées des arcs, s'entrelacent jusqu'au bandeau de zellij en épargnant seulement les massifs d'angle des murs. Heureuse innovation : ce décor qui monte d'un élan puissant et assez lent, semble vouloir s'élargir encore et faire céder un cadre trop étroit pour lui. Il trouve son équilibre dans l'opposition de deux forces : d'où sa rare vigueur.

Au lanternon la place de l'entrelacs a été réduite aux dépens des deux hautes baies. L'encadrement de faïence des entrelacs pèse moins que les massifs peints de la Kotobîya, et le couronnement lui-même du lanternon est plus léger.

L'appareil.

Le décor adopté a, pour une part, contribué à faire bâtir de briques toute la partie supérieure du minaret de Manṣouria. A la Kotobîya, les arcs lobés, grossièrement clavés de moellons, étaient modelés dans une épaisse couche d'enduit. Ici au contraire on a construit en briques, non seulement les chaînages d'angle du minaret, mais les entrelacs eux-mêmes. L'appareil des murs est fort soigné; il se compose des larges et longues briques de cette époque, séparées par d'épais lits d'excellent mortier riche en gravier. Les joints sont soigneusement lissés et en saillie légère. Souvent un lit de briques disposées en boutisses, sépare deux lits qui présentent leur face la plus longue : mais ce n'est là qu'une tendance. Les entrelacs eux-mêmes sont un chef-d'œuvre d'appareillage : les briques sont perpendiculaires à la direction du ruban lobé, et leur taille a été

faite avec le plus grand soin : les pointes des lobes elles-mêmes sont d'une ligne très pure (1).

Les Almoravides, nous le savons par les textes, avaient beaucoup

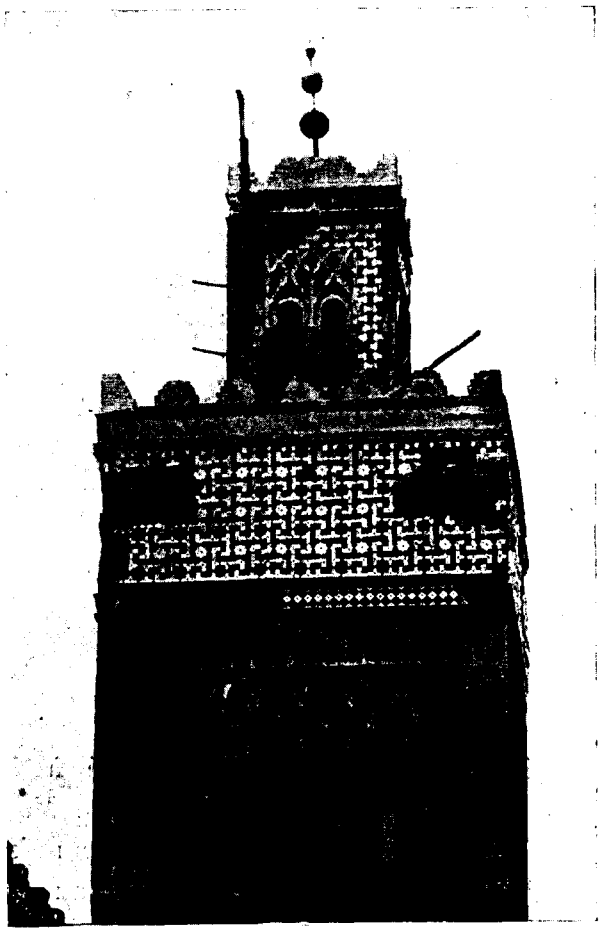

Fig. 114.
Décor de mosaïques de faïences du minaret de la Qaṣba.

employé la brique, et à Marrakech même. Nous ne savons si les Almohades perfectionnèrent ces procédés de construction : en tous cas ils ne les laissèrent pas dégénérer. D'ailleurs l'Espagne musulmane était passée maîtresse dans la décoration de brique : c'est

(1) Peut-être fut-il nécessaire de cuire des briques de forme spéciale ; la hauteur à laquelle se trouve l'entrelacs ne permet pas un examen assez minutieux pour résoudre ce problème.

à elle, en définitive, que les minarets de brique de la fin du XIIe siècle doivent la perfection de leur appareil.

En ce XIIe siècle finissant, le décor d'entrelacs architecturaux tendait donc à faire régner aux faces des minarets, l'appareil de briques. Mais dès que cesse le décor, la pierre réapparaît : la base du minaret est faite de moellons dégrossis avec d'épais chaînages de briques aux angles. Le noyau intérieur du minaret est fait d'un blocage de moellons.

Comme à la mosquée de Tinmel, au minaret de la mosquée de Ḥassan, et dans la plupart des monuments almohades, le bois joue un rôle important dans la construction de ce minaret. Dans les murs de moellons dégrossis de la base, de gros madriers équarris servent de boutisses. Ils sont remplacés par des rondins plus petits dans les murs de briques. Les linteaux des ouvertures sont faits, à l'intérieur du minaret, de poutres qui se prolongent au delà des pieds-droits. De semblables poutres viennent souvent en prolongement des linteaux, former d'autres longrines. Ces éléments discontinus jouent, grâce à leur fréquence, le même rôle qu'un chaînage, avec plus d'élasticité.

A cette judicieuse répartition de divers appareils, aux multiples pièces de bois qui renforcent ses parois extérieures, le minaret de la mosquée de la Qaṣba a dû sa solidité et son bon état de conservation (1).

L'intérieur du minaret de la Qaṣba.

A l'angle nord-ouest de la mosquée, une porte donne accès au minaret. Pas de chambres intérieures comme à la Kotobîya, mais un escalier (2) qui se développe autour d'un noyau (3) de maçonnerie (de plan carré). La couverture de cet escalier est faite de berceaux rampants; aux angles, ce sont des voûtes d'arêtes dont les voutains ont été au contraire de ce qui avait été fait à la Kotobîya, légèrement redressés.

(1) Les dégradations y sont en effet superficielles, sauf à l'angle sud où une explosion a fait au minaret une longue lézarde, d'ailleurs plus apparente que dangereuse pour la solidité de l'édifice.

(2) Largeur de l'escalier : 1 m. 45.

(3) Côté du noyau central : 3 m. 15.

Le mur extérieur, assez épais (1) est percé d'ouvertures nombreuses : à part les grandes baies qui, sur chaque face, sont dessinées par les rubans mêmes de l'entrelacs de brique, elles se réduisent à des orifices fort petits dont l'entrée qui se fait par une des mailles de l'entrelacs architectural, se voit difficilement du dehors (2). Aussi

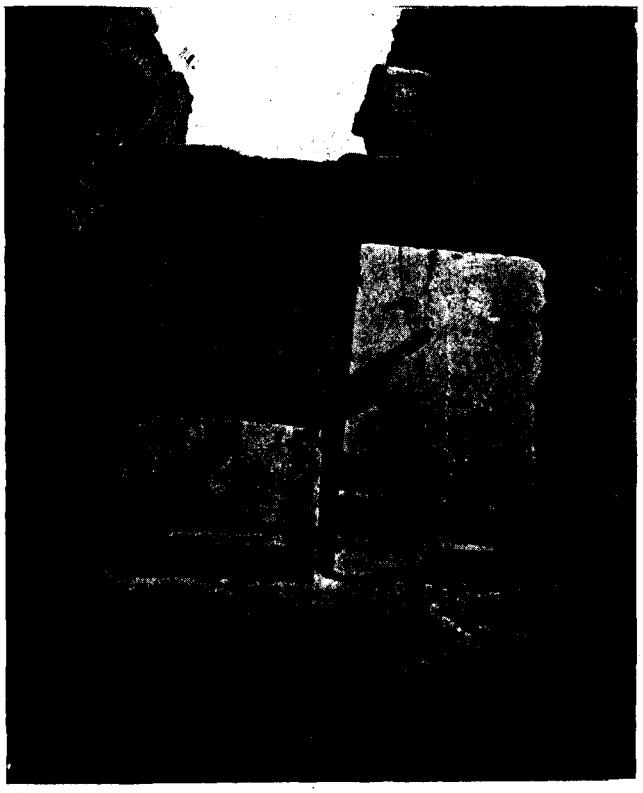

Fig. 115. — Minaret de la Qaṣba :
Restes d'une frise épigraphique en faïence.

cet escalier est-il plus également éclairé que la rampe de la Kotobîya.

Vers le haut du minaret, la pente de l'escalier devient moins régulière : ce sont ensuite deux galeries horizontales; au milieu de la dernière, qui se trouve sur la face nord-ouest, part un escalier droit qui

(1) 1 m. 35 environ.

(2) Ce procédé, employé aussi au minaret de Ḥassan, était encore inconnu à la giralda : il semble donc constituer une innovation de la fin du XIIe siècle.

aboutit sous le lanternon, du côté de la qibla (1). Dans ces dernières dispositions, l'imitation de la Kotobîya est évidente. Il a même fallu, pour réaliser cette ordonnance, modifier la pente de l'escalier et allonger la partie horizontale du couloir. Ce dernier couloir est également vouté en berceau : un grand décrochement vertical relie sa voûte à celle de l'escalier.

Autour de la plateforme supérieure règne un large chemin de ronde (2) : pour accéder aux merlons à cinq dents (3), il faut monter sur une plateforme surélevée qui repose sur des voutains de briques (4).

Le lanternon.

Le lanternon est de dimensions considérables par rapport à la largeur de la tour (5). C'est une construction ajourée de 3 m. 90 de côté, à un seul étage; on accède à cette chambre par un escalier de quelques marches sur la face nord-ouest (6). Ce kiosque, aux hautes parois ajourées, est couvert d'une fort belle coupole (fig. 116) autour de la clef légèrement tombante, que nul motif central ne vient marquer, rayonnent seize côtes creuses. Le cercle lobé de cette coupole est inscrit dans un octogone qui ne repose pas sur des pendentifs : de simples architraves, sans doute formées de poutres recouvertes de plâtre, rachètent les angles du carré. Au-dessus de cette coupole toute décorative, une simple calotte doit former la vraie voûte du lanternon : sur son extrados se poserait la coupole à côtes du sommet, autre forme d'un sens tout décoratif.

Sur ce lanternon, comme à la Kotobîya, les éléments des mosaïques de faïence sont non point noyés dans une couche de mortier, mais fixés par des clous à un couchis de planches dont elles sont pourtant séparées par un matelas de mortier qui augmente l'adhérence. Les planches sont elles-mêmes fixées à des madriers

(1) La porte de l'escalier a 0 m. 91 de largeur pour 2 m. 15 de hauteur.

(2) Largeur : 1 m. 92.

(3) Longueur des merlons à la base 0 m. 95, hauteur 0 m. 98.

(4) Cette plateforme mesure 0 m. 95 de largeur et 0 m. 70 de hauteur. Les chemins de ronde des fortifications aghlaides de Tunisie reposaient souvent déjà sur des voutains surbaissés. Peut-être faut-il voir là une influence orientale encore que le procédé soit assez banal.

(5) Les 2/5 de cette largeur environ.

(6) Disposition imposée par la présence de l'escalier droit du sommet de la tour.

horizontaux, enclavés, à intervalles réguliers, dans la maçonnerie de briques (fig. 117).

Si l'art almohade négligeait quelque peu l'appareil des oratoires où le béton remplaçait la pierre et où l'abus de l'enduit favorisait les négligences de construction, il savait encore bâtir ces minarets avec intelligence et avec soin. Pareil fait est d'ailleurs général au Maghrib où très souvent le minaret a survécu à la mosquée : c'est que la hauteur même du minaret et l'exiguïté de sa base exigeaient une construction plus soignée et surtout rendaient difficile l'emploi du béton (1).

Le décor géométrique.

Les arcs lobés et l'entrelacs architectural. — Aux faces sud-est et nord-ouest du minaret, le décor d'entrelacs architecturaux repose sur des arcs brisés à neuf lobes égaux. Ces arcs se prolongent par des rubans pareillement lobés; d'autres rubans tout semblables partent de larges surabaques, que supportent, à l'aisselle des retombées d'arcs, une rangée de petites colonnes à chapiteaux. Les intervalles du réseau dessinent des sortes de fleurons qui poseraient sur un épais calice un bourgeon circulaire. Tout ce réseau de larges fleurs d'ombre naît d'un tracé géométrique rigoureux, et qui est ici d'une grande logique : l'arc lobé engendre l'entrelacs. Mais aux faces nord-est et sud-ouest (fig. 113) règne un autre décor : ainsi, de quelque côté qu'on le regarde, le minaret apparaît avec deux faces diversement décorées. Cette fois, l'entrelacs et les arcs qui le supportent n'ont plus la même unité : sur des arcs à lobes inégaux se pose l'entrelacs issu de l'arc à stalactites géométriques et le raccord est fait par une courbe habile que le tracé géométrique ne pouvait donner.

Mais c'est partout la même subtilité de l'entrelacs. Les cordons de briques roses sont refendus par un léger trait de faïence bleu-turquoise, et chacun des deux brins ainsi formés s'entrelace séparément. Dans cette gigantesque vannerie, nulle confusion; les mêmes filets de faïence dessinent soigneusement les pointes des arcs et marquent les croisements des brins. Dernier raffinement : les cadres qui limitent le décor, les encadrements des deux ouvertures qui sur

(1) Comme nous le fait remarquer très justement M. G. Marçais, la forme même du minaret, avec ses quatre murs qui s'épaulent mutuellement, assure aussi sa solidité.

chaque face donnent du jour à l'escalier intérieur, font partie du même système d'entrelacs à deux brins que les mailles du jeu de fond. Par des courbes savantes, moins fermes pourtant que celles des lobes mêmes des rubans, les droites de cet encadrement arrivent à se raccorder au jeu de fond : la perpétuelle ondulation de ce décor semble s'apaiser un instant vers les bords, pour se réfléchir et repar-

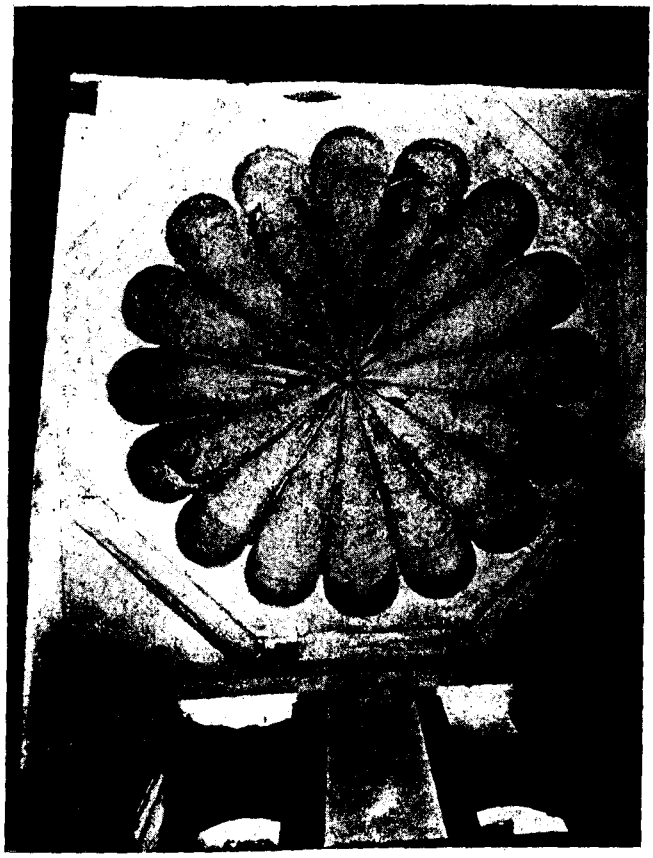

Fig. 116. — Minaret de la Qaṣba : Coupole lobée du lanternon.

tir vers le centre. Partout on a voulu donner l'impression d'une implacable continuité.

D'autres subtilités apparaissent dans les détails du dessin. On a, dans toute la mesure du possible, évité les droites; les pointes des lobes sont légèrement arquées, et dans l'entrelacs à stalactites géométriques, un crochet floral vient supprimer, à l'intrados, les res-

sauts à angle droit (fig. 113). Ce décor de courbes, qui alliait l'élégance nerveuse à la force, répondait trop bien aux tendances esthétiques de l'art hispano-mauresque pour n'être pas définitivement adopté De plus, comme tout jeu de fond, il était facile à dessiner.

Fig. 117. — Minaret de la Qaṣba :
Mode d'attache des faïences du lanternon.

Les mosaïques de faïence.

Mais par un éclatant contraste, l'art almohade a utilisé dans ses mosaïques de faïence le vieux décor rectiligne à éléments juxtaposés. Au bandeau du minaret, c'est un beau et savant motif qui entoure des étoiles à huit pointes de quatre rectangles à trois tenons (fig. 114). Le mouvement général imite le tournoiement du svastika. Deux réseaux semblables, l'un blanc, l'autre bleu-turquoise, imbriqués l'un dans l'autre, couvrent exactement le champ à déco-

rer. Sur les bandeaux du lanternon, c'est la même juxtaposition de deux réseaux semblables de forme et différents de couleur; mais le dessin est fait de la répétition d'un même motif en double T, tantôt vertical, tantôt horizontal : un rectangle qui s'élargit d'un hexagone à chaque extrémité.

Le décor épigraphique.

Le décor épigraphique n'était pas absent de ce minaret : sur la face sud-ouest du lanternon, on voit encore, réemployés, des morceaux de faïence qui montrent des fragments d'écriture koûfique de grandes dimensions; d'autres ont été déposés sur la plateforme du minaret (fig. 115) : l'inscription se détachait en violet foncé sur fond blanc. Les quelques éléments de lettres qui subsistent permettent de voir que ce koûfique était très proche de celui qui règne aux grandes portes almohades; mais il en reste trop peu pour qu'on en puisse tirer quelque conclusion solide. Où se plaçait cette parure, qui devait si bien faire valoir, par la vigoureuse opposition de ses teintes, la fermeté de sa ligne? Occupait-elle le bandeau supérieur du lanternon ou la frise correspondante du minaret? Il est impossible de le dire : ces registres secondaires sont aujourd'hui vides de leur décor de faïence. La couronne du minaret de la mosquée de la Qaṣba n'est plus qu'une ruine : la beauté de ce qui reste nous fait regretter plus encore ses irréparables mutilations.

Le décor floral.

Au-dessous du déploiement de ces lignes géométriques, les colonnes et les chapiteaux qui supportent l'entrelacs mettent une note d'élégance gracile. Leur fût de terre cuite vernissée, blanc au registre supérieur, violet foncé en bas, semble bien mince pour supporter l'enlacement des larges rameaux de brique. C'est là une esthétique bien espagnole. Les chapiteaux, faits également de terre vernissée, sont composés de palmes; mais leur tailloir cubique, leur mince corbeille cylindrique, réalisent presque la silhouette du chapiteau mérinide. Dans tous ces chapiteaux, des palmes raccordent la corbeille au tailloir et dessinent les enroulements latéraux de ce dernier; mais les plus grands ont au-dessus de l'astragale,

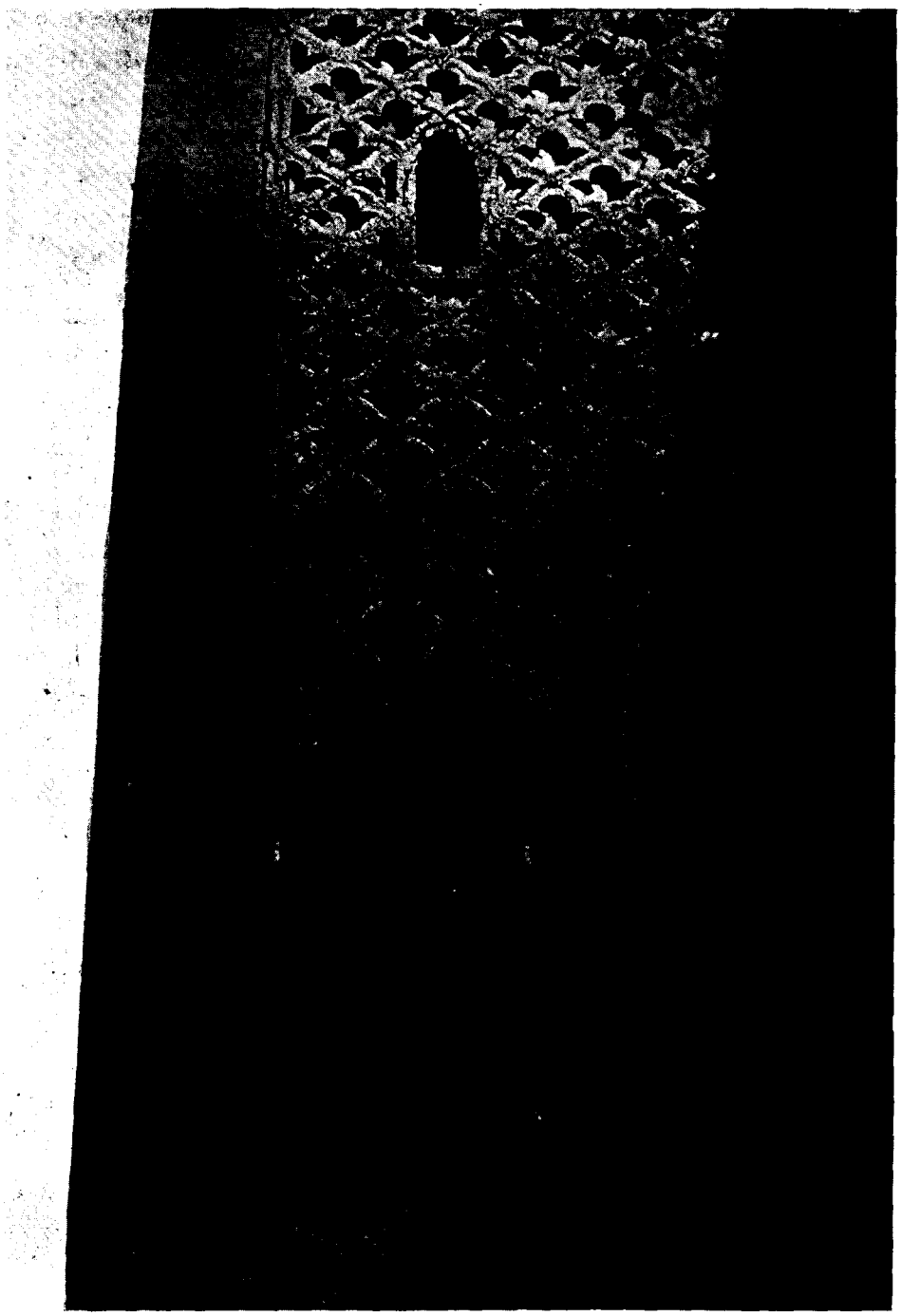

Fig. 118. — Minaret de la mosquée de la Qaṣba : Détail de l'entrelacs architectural.

une double couronne d'acanthes lisses, les plus petits une seule. L'espace qui, dans ces derniers, est occupé par le bandeau, est rempli dans les premiers par deux palmes simples, dont la gaine épaisse est faite d'une feuille profondément arquée. Cette forme de palmes, qui se trouvait déjà à Tinmel, est très proche de certains types orientaux. Plus que par ces détails de structure, les chapiteaux se distinguent par leur couleur : les plus grands sont bleu-turquoise, les plus petits violet foncé.

La polychromie.

Car autant et peut-être plus que par la science et la pureté de ses lignes, le minaret de la Qaṣba vaut par son éclatante polychromie.

Elle s'applique cette fois à tout le décor du minaret : les colonnes et les chapiteaux sont de faïence; les mailles des entrelacs sont remplis de carreaux bleu-turquoise, et des filets de même couleur divisent et soulignent partout les rubans de brique. Enfin, le bandeau terminal est plus large qu'à la Kotobîya, et le lanternon était tout entier couvert de mosaïques de faïence. L'harmonie colorée est presque la même qu'à ce dernier minaret : elle unit l'éclat des bleu-turquoises au rayonnement des blancs et les oppose à la couleur mate de la maçonnerie. Mais la brique de la mosquée de la Qaṣba est d'un brun rose plus clair que la pierre de la Kotobîya : dans le soleil, le minaret tout entier apparaît plus lumineux que le ciel profond. Au milieu de tous ces clairs, quelques touches plus sombres : les briques, disposées sur champ et en relief, qui séparaient les bandeaux du décor de céramique, étaient couvertes d'un émail violet foncé. Dans l'inscription koûfique, cette teinte somptueuse s'opposait au blanc du fond.

L'art du XIIe siècle ne recherche pas le chatoiement et ne divise jamais la teinte : il oppose des couleurs franches par larges masses. Cette polychromie, qui laisse une impression de force jeune et joyeuse, est en harmonie avec toute la plastique des Almohades : elle a le grand mérite d'être vraiment monumentale.

Le minaret de la Kotobîya vaut par sa taille gigantesque, par la richesse de son décor : avec ses arcatures et ses peintures sur enduit, il est tout un monde décoratif. De taille plus modeste, le minaret de

la Qaṣba se résigne au jeu de fond : on a vite fait de distinguer et d'apprécier tous les éléments de son décor. Mais, comme à la Giralda et à la mosquée de Ḥassan, l'art almohade trouve ici la plastique nouvelle du minaret, sous des aspects assurément divers, moins éloignés pourtant qu'ils n'apparaissent au premier coup d'œil. Les trois minarets gigantesques, dans lesquels on se plaît à reconnaître la marque même du génie almohade, restèrent des œuvres uniques, et ne pouvaient guère être imités : ils étaient trop riches et trop dispendieux. Au minaret plus modeste qui domina le palais des Almohades, et qui procède d'une même conception architecturale et décorative, il était réservé d'être l'ancêtre du minaret maghribin classique.

LA CHAIRE

La chaire, dans cette mosquée aussi, est une très belle œuvre d'art. Postérieure de quelques dizaines d'années à celle de la Kotobîya, elle procède du même esprit décoratif. Elle est d'allure moins imposante que celle-ci (1) : plus petite, elle ne comporte que quatre marches, mais hautes. Un autre détail encore contribue à lui donner un aspect un peu différent : la double arcade du haut, avec ses deux grandes baies brisées, de belle ouverture : motif volumineux, en soi fort beau, mais qui, à cette place, écrase un peu l'ensemble. Au départ, les arcs latéraux, qui ne sont pas non plus reliés par une arcade, sont un peu plus hauts qu'à la Kotobîya : cela est conforme, nous l'avons vu, à l'évolution normale de ces meubles.

Sur les plats règne un entrelacs de dessin tout à fait semblable à celui de l'autre chaire, enserrant des panneaux de formes analogues, et là aussi l'entrelacs est de mosaïque à dominante claire, et les panneaux, foncés, de bois ciselé (2). Dans cet espace plus res-

(1) Voici les principales dimensions de cette chaire : hauteur (non compris le dépassement du cintre) 2 m. 87 ; largeur, 0 m. 76 ; largeur des plats, 2 m. 25 ; hauteur totale de l'entrée, 1 m 90 ; largeur de l'arcade latérale, 0 m. 42 : épaisseur, 0 m. 08 ; baie de cette arcade, hauteur 0 m. 88, largeur 0 m. 20 ; marches, largeur, 0 m 62, hauteur 0 m. 33, profondeur 0 m. 42 ; plate-forme supérieure, profondeur 0 m. 96 ; hauteur du dossier (sommet du cintre) à la plate-forme, 1 m. 75 ; arcades latérales du haut, largeur totale 0 m. 96 ; chacune des baies a 0 m. 68 de haut et une largeur maxima de 0 m. 33.

(2) Largeur du ruban, 0 m. 037 ; dimension des panneaux : hexagones, longueur 0 m. 21, largeur (pointes comprises) 0 m. 09 ; grandes étoiles inscrites dans un carré de 0 m. 15 de côté ; carrés étoilés, 0 m. 09 environ. Largeur de la bordure 0 m. 01.

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

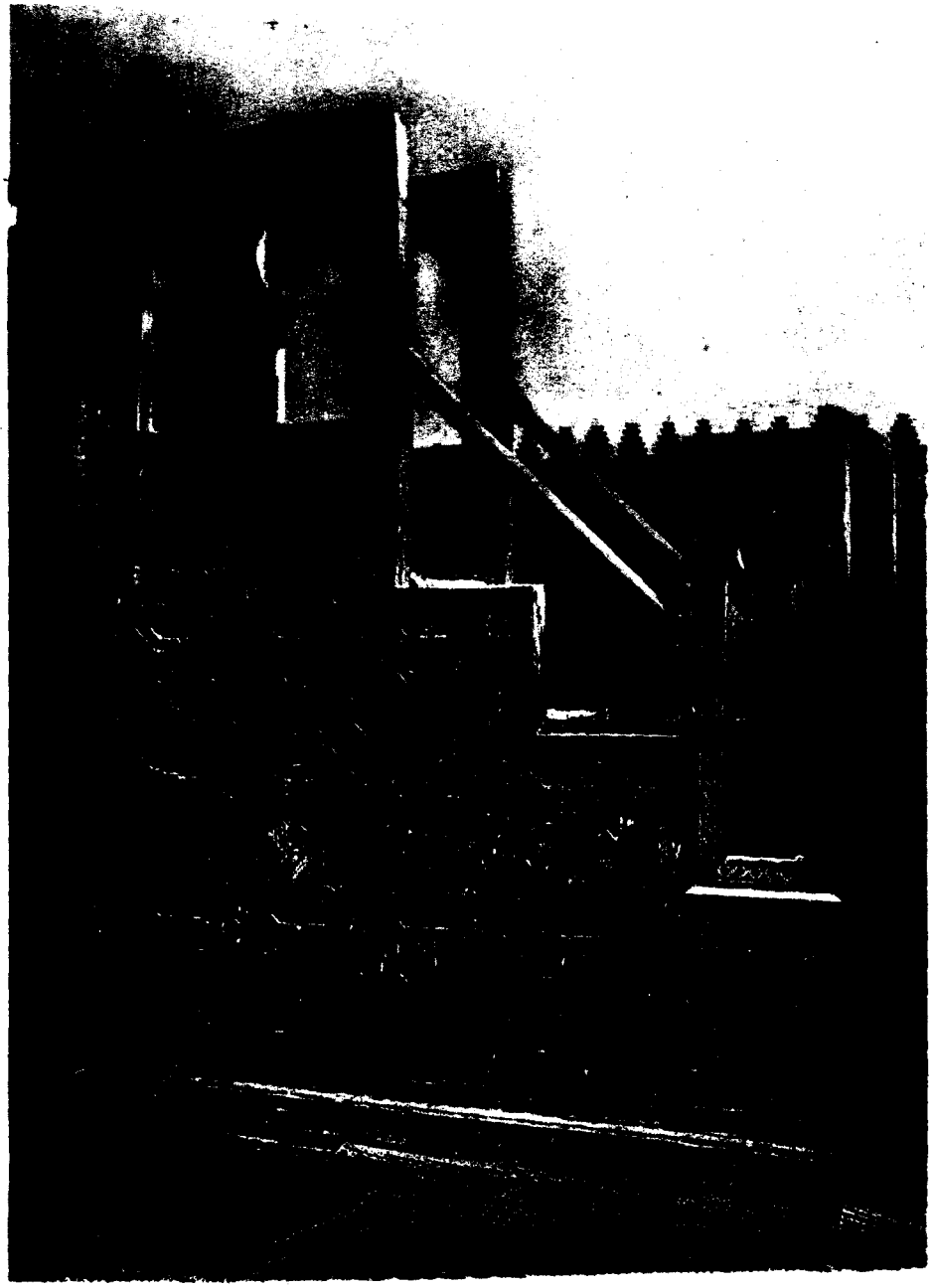

Chaire de la mosquée de la Qasba.

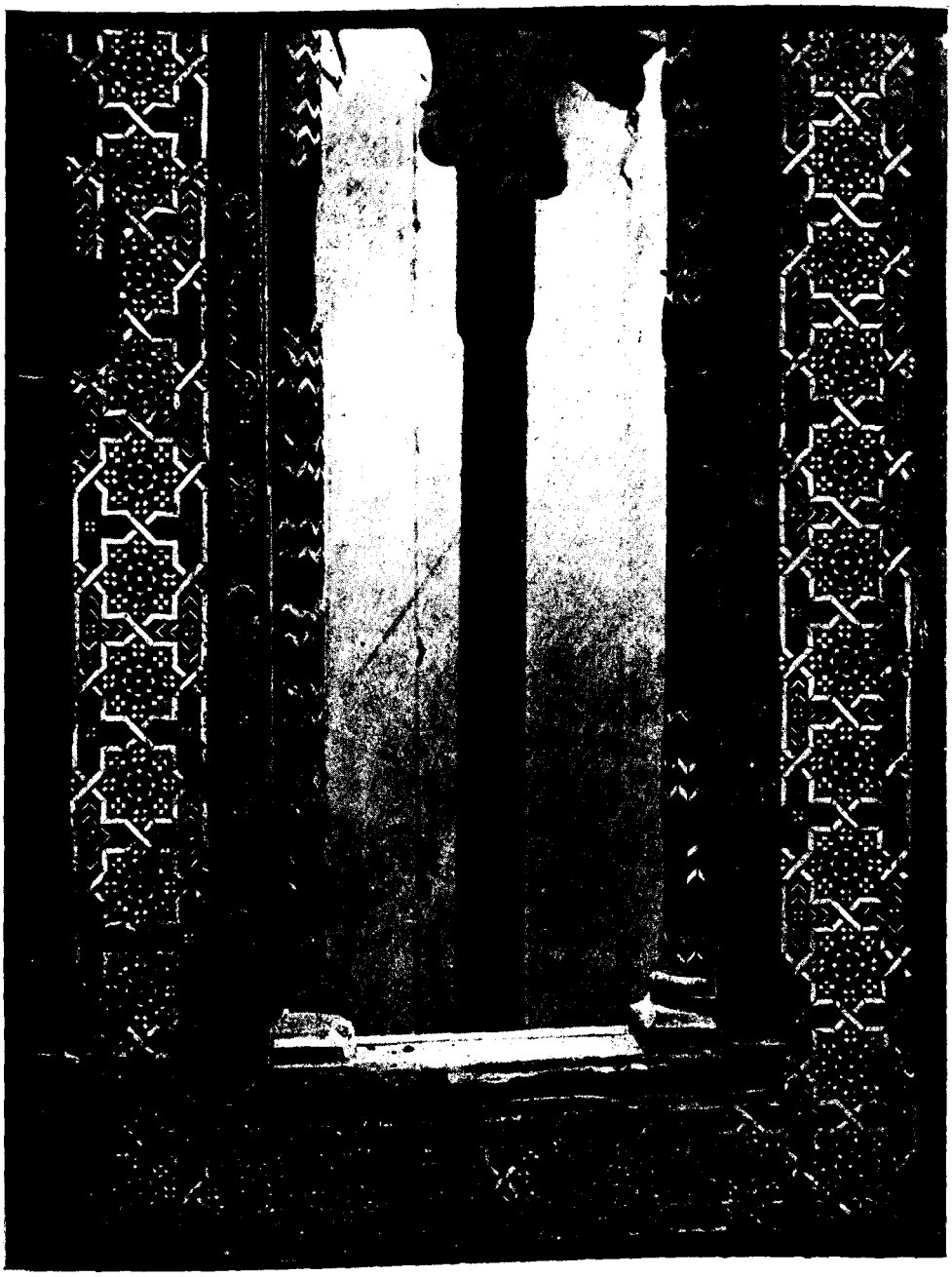

Fig. 119. — Chaire de la mosquée de la Qaṣba :
Marqueteries de la face interne des arcades antérieures.

treint, le motif est cependant plus largement traité. Les rubans de l'entrelacs, surtout, sont plus épais et séparent mieux les panneaux; ce sont eux que l'on voit plus que ceux-ci; l'ensemble du décor apparaît plus solide encore, mieux hiérarchisé. Une bordure d'entrelacs très semblable encadre les plats. Ceux-ci, malheureusement, ont souffert à l'extrême : c'est à peine s'il demeure quelques panneaux intacts (pl. XL). Les arcatures du haut et du bas ont leur décoration indépendante, où la mosaïque domine. En bas (pl. XLI) c'est un arc haut placé, et brisé, soutenu par des colonnettes engagées recouvertes de mosaïque (v. pl. XLI et fig. 119) dont les chapiteaux ont disparu; ils étaient fort simples, si l'on en juge par ceux qui ont subsisté en haut. Dans les écoinçons, entre les rubans de l'arc et ceux de la bordure qui s'entrelacent, s'insèrent deux panneaux de bois ciselé. Autour de l'ensemble, deux encadrements, à décor de mosaïque, l'un large sur champ plat, l'autre, extérieur, sur une moulure en cavet : on les étudiera plus loin.

Les arcatures du sommet sont de composition analogue, mais plus large (pl. XLII et fig. 120). Mêmes arcs brisés, sur colonnettes engagées à décor de mosaïque; même entrelacement des rubans de l'arc avec ceux de la bordure; des panneaux ciselés, de formes étranges, remplissent encore les interstices. Enfin, tout autour, même double encadrement.

Comme à la Kotobîya, l'intérieur est tout aussi richement décoré que l'extérieur, mais le décor est entièrement fait de marqueterie. Sur la face interne des arcatures antérieures (fig. 119), un triple encadrement : un large motif à base de carrés étoilés entre deux bordures étroites à base de losanges. En haut et à l'intérieur de ces arcades, un décor semblable à celui de la face externe, mais très délabré; des fragments d'un encadrement à double ligne d'éléments polygonaux en sont le plus remarquable et presque le seul vestige. L'archivolte des arcs, la tranche des parements sont aussi décorées de mosaïque. Les contremarches sont admirablement traitées (pl. XLII). Une série d'arcatures, dont le fond se remplit de motifs quadrillés à dominante alternativement claire et foncée, s'unit à un motif composé de lignes d'étoiles enlacées, jusqu'à une bordure qui rappelle celle de l'extérieur. Le motif se poursuit sans interruption sur la

paroi interne des parements, si bien que l'intérieur de la chaire en est entièrement tapissé.

Le haut dossier a beaucoup souffert; il est aujourd'hui très fruste. Au-dessus d'un soubassement, de décor semblable à celui des marches, on y voit les restes de deux grandes rosaces polygonales à huit branches superposées ayant pour centre un carré étoilé. Les rubans de l'entrelacs étaient, semble-t-il, de mosaïque et enserraient là aussi des panneaux ciselés dont il reste des vestiges aux angles. C'est le motif auquel s'applique particulièrement aujourd'hui le mot de *testir*, et qui ne tardera pas à devenir, en Égypte aussi bien qu'en Occident, dans le bois sculpté ou peint comme dans le bronze, le motif décoratif le plus fréquent; il meublera de larges panneaux comme des vantaux de porte, et se répétera même dans le plâtre, en longues frises, à l'époque mérinide.

Cette chaire, comme l'autre, a été déshonorée par l'adjonction d une rampe grossière reliant les arcatures du bas à celles du haut. Elle n'en reste pas moins, malgré toutes ses mutilations, un autre admirable exemple de l'ébénisterie médiévale.

La technique.

Si la conception décorative est la même dans les deux chaires almohades de Marrakech, la technique, au contraire, présente de grandes différences.

Les panneaux de bois ciselé, à les regarder de près, ont un tout autre aspect. Dans presque tous, le motif central est entouré d'une bordure assez large : cette disposition existait déjà à la chaire de Qarawîyîn. A l'intérieur, palmes et pommes de pin, moins serrées, se détachent sur des tiges plus déliées. Et surtout beaucoup d'entre elles sont traitées d'après un procédé tout autre : leur surface se présente comme une série d'écailles, parfois serties d'une mince bordure. Leur composition demeure cependant extrêmement vigoureuse, et plus claire même, souvent, que dans l'autre minbar (v. pl. XLIV); on l'étudiera plus loin.

Une plus grande différence encore en ce qui concerne la mosaï-

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

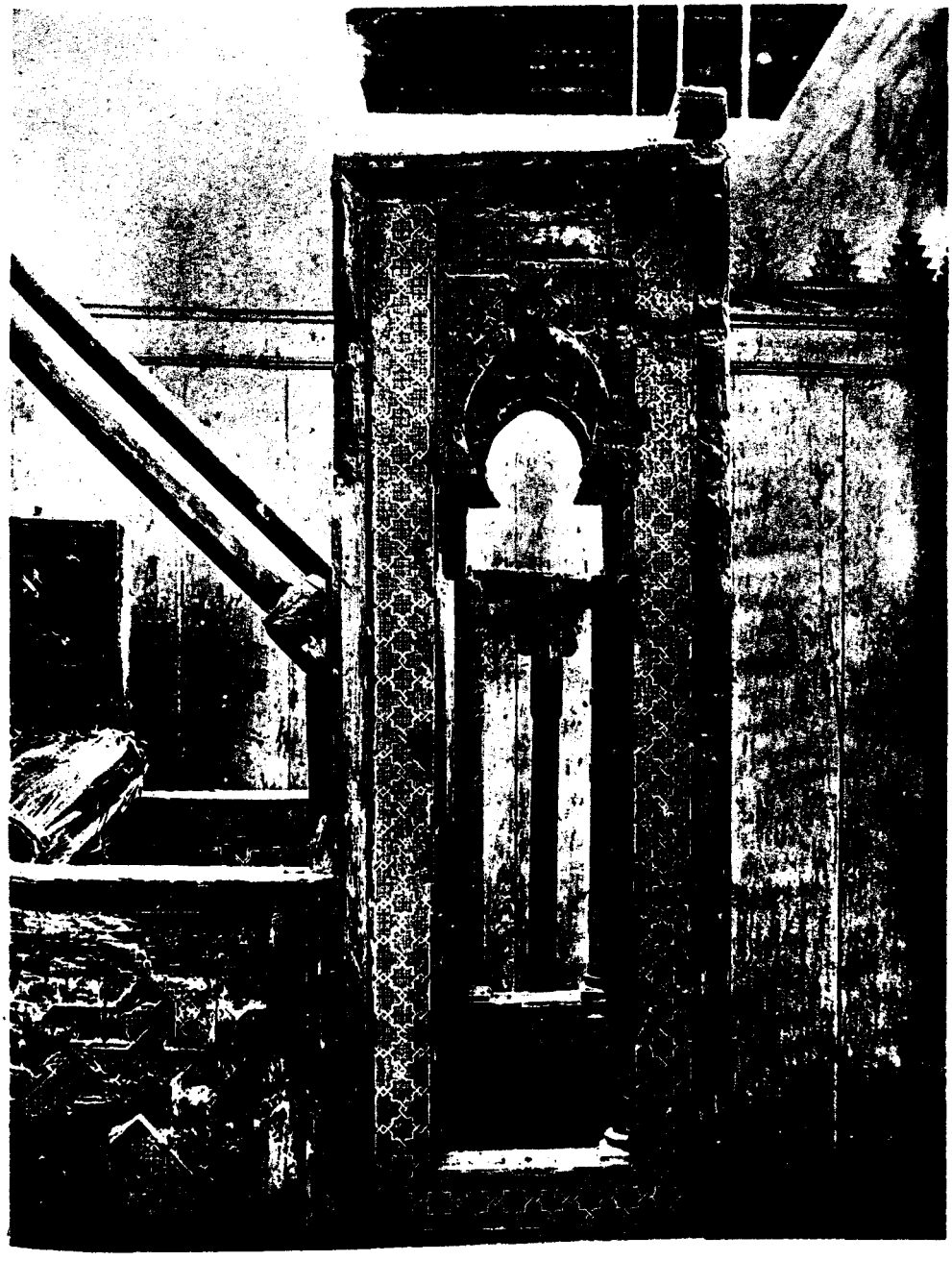

Chaire de la mosquée de la Qasba : arcades antérieures.

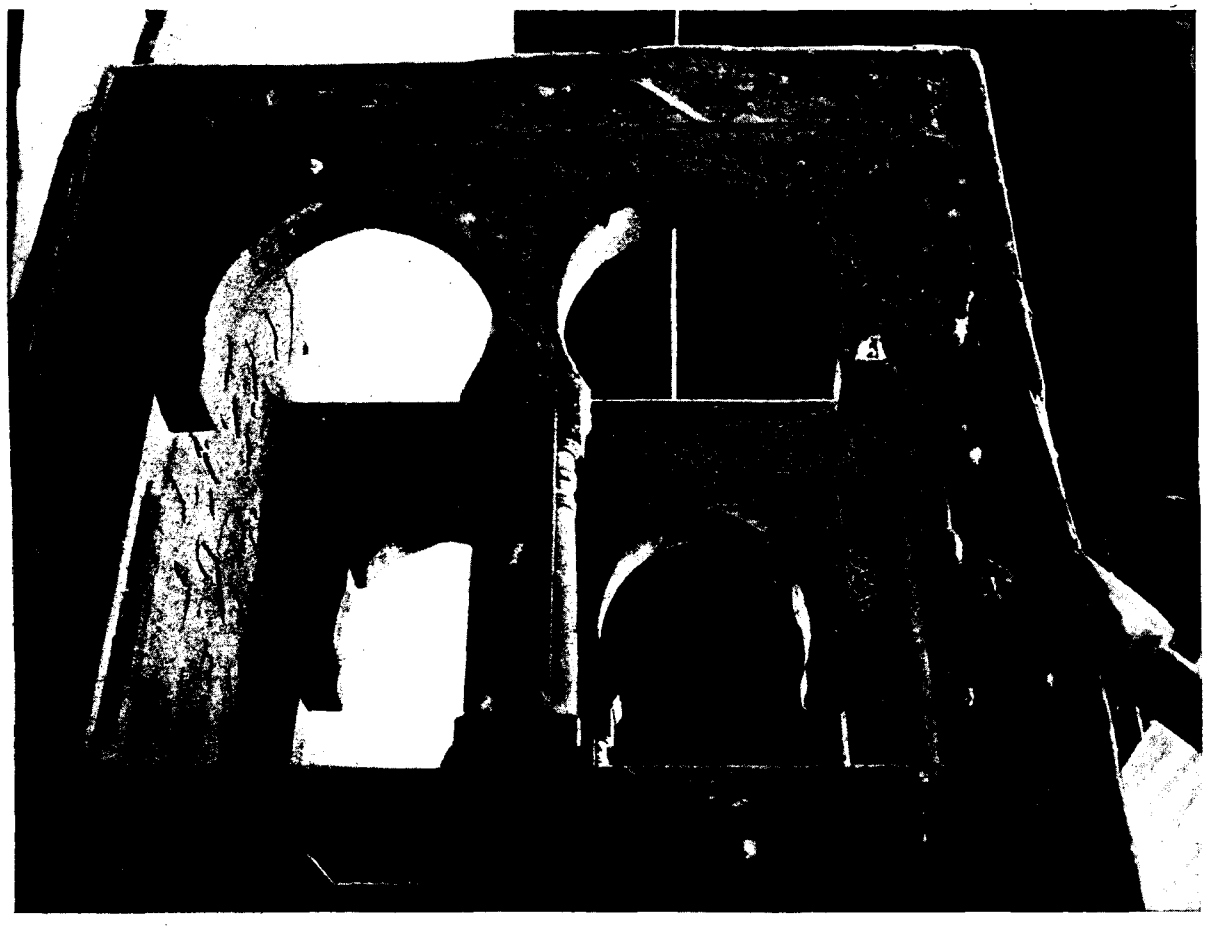

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

Fig. 120. — Chaire de la mosquée de la Qaṣba : Face externe des arcades supérieures (côté du miḥrâb).

que (1). Des éléments moins épais : plus de grandes lames d'ivoire souples s'enfonçant profondément dans le socle; moins larges aussi : les plus grands sont d'étroits rubans d'ivoire. La marqueterie ne s'associe plus étroitement au bois sculpté, comme dans les merveilleux ensembles de la Kotobîya. Elle se contente, sur toute la chaire, comme sur les plats d'en enserrer les panneaux. L'ivoire tient dans ces marqueteries plus de place qu'à la Kotobîya : elles offrent aussi des contrastes plus vifs, sans renoncer cependant dans le détail aux délicates harmonies des bois, qui étagent leurs teintes du jaune clair au rouge sombre. Les éléments sont parfois collés à même le bois; mais le plus souvent, de minces carrés et de minuscules bâtonnets d'ivoire et de bois de couleur sont disposés sur une sorte de toile d'un tissu assez lâche, mais solide. Il suffira pour comprendre cette technique, de regarder de près la figure 119, qui représente à une assez grande échelle, la face interne des arcades inférieures; on y distinguera même (à droite notamment) la toile que la chute de la marqueterie a mise à nu sur les bords. Technique plus rapide, et moins solide qu'à Kotobîya. Ce n'est pas à elle seule cependant qu'il faut imputer le triste état du décor, car les panneaux de bois dur ont plus souffert encore que la mosaïque. Dans les parties conservées, celle-ci reste solide, et son éclat, au cours des siècles, s'est à peine terni.

Ces mosaïques se composent de motifs courants en bandes assez minces, de frises plus larges, et de panneaux.

Les motifs courants.

Les rubans qui forment l'entrelacs des plats du minbar, entourent de deux minces listels sombres un large motif géométrique, qui n'est plus formé d'éléments juxtaposés comme à la Kotobîya mais dessinés en baguettes minces et entrelacées. Le ruban même de l'entrelacs est formé de deux liserés noirs de chaque côté d'un filet blanc. De grands carrés qui occupent toute la largeur du champ s'entrelacent à son cadre; les points de raccord de ces carrés sont entourés d'autres carrés plus petits qui forment une sorte de dessin

(1) Ivoire et bois de couleur : brun rouge, rouge sombre, jaune paille, quelques touches de vert et de noir pur.

intérieur et discontinu. Dans les plus larges intervalles du motif ainsi formé, de petites croix blanches à centre sombre; ailleurs, des remplissages aux couleurs discrètes dont les éléments minces et allongés suivent le mouvement du ruban. Aux angles, on s'est efforcé de

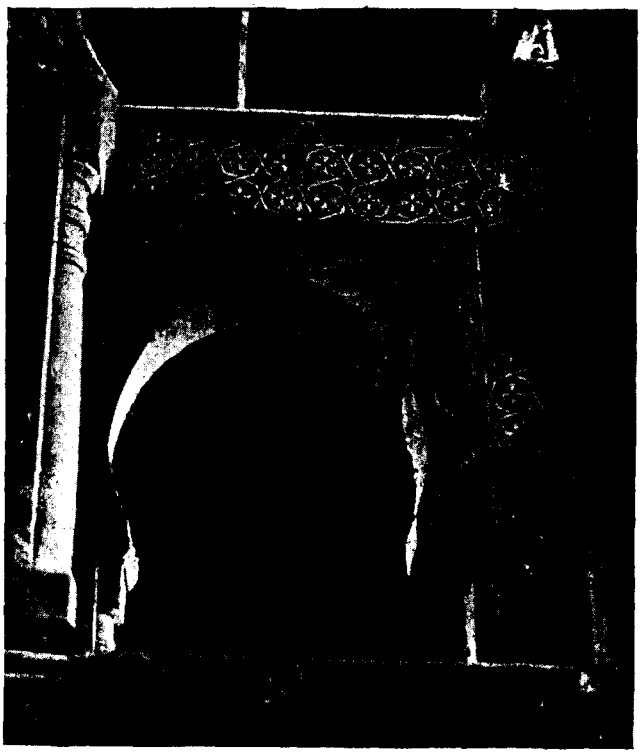

Fig. 121. — Chaire de la mosquée de la Qaṣba : Face interne des arcades supérieures.

raccorder les baguettes de ces motifs afin de ne pas briser le mouvement des entrelacs. On y est arrivé presque partout, parfois avec une rare habileté.

Tout autour des arcades inférieures de la chaire, occupant toute la largeur d'une moulure en quart de rond, régnait une bande de mosaïque aujourd'hui presque entièrement disparue (pl. XLI). Sur un fond moucheté et sombre se détachaient des carrés clairs; des chevrons garnissaient les écoinçons des motifs. Le dessin est fait

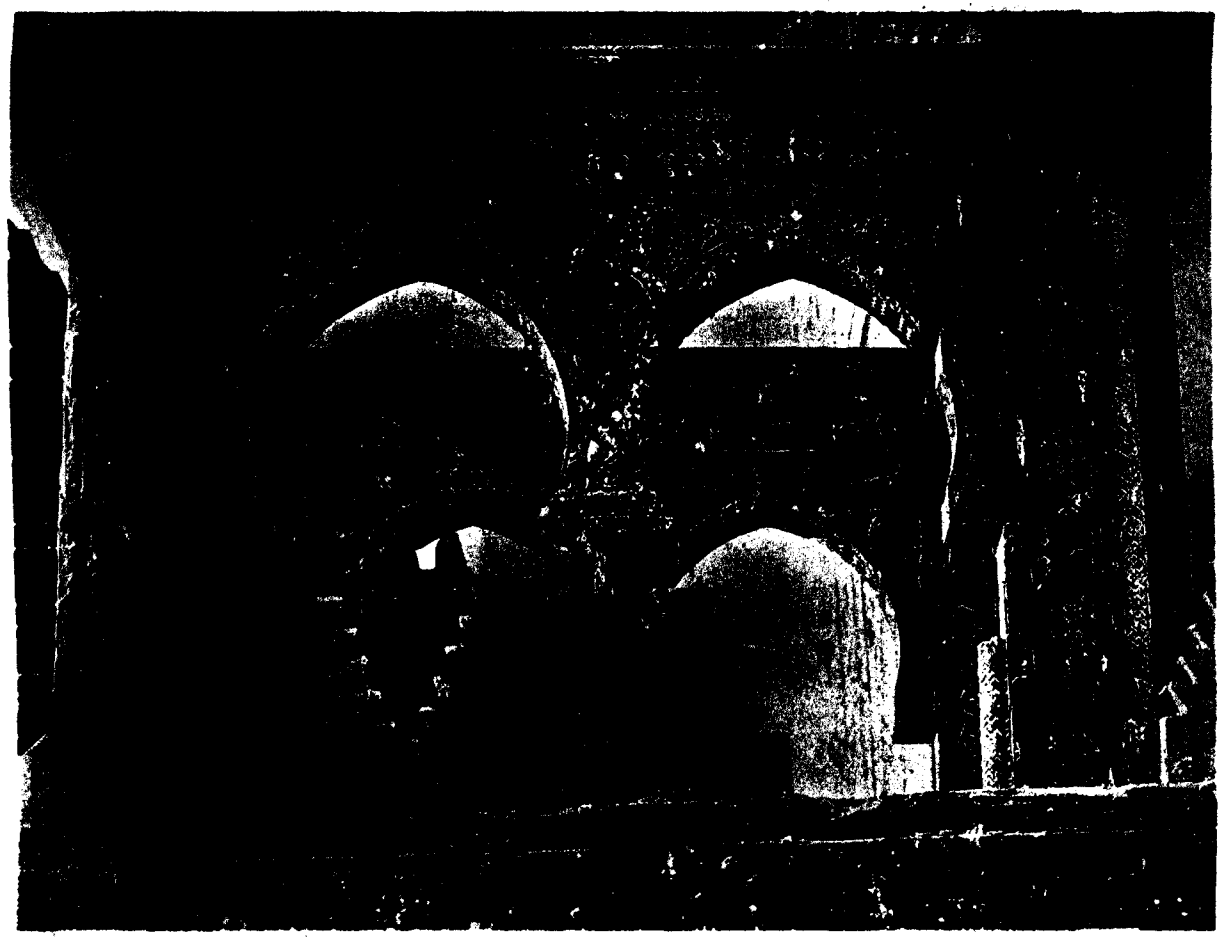

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

Chaire de la Mosquée de la Qasba. Face externe des arcades supérieures (côté de l'*afrag*).

d'une ligne brisée qui élargit le trait, lui donne quelque indécision, et enlève au motif toute raideur.

Les bandes de marqueterie qui servent de cadre à des motifs plus larges, répètent parfois la disposition de détail des rubans à entrelacs : il en est ainsi en haut des contre-marches (pl. XLIII) et dans la moulure des arcades supérieures (pl. XLII et fig. 120). Ils juxtaposent aussi, comme à la Kotobîya, des carrés mouchetés avec des écoinçons décorés en chevrons (fig. 119 bordure intérieure). Ce dernier motif se retrouve avec quelques variantes, aux rubans qui enserrent les panneaux de bois, sur les tympans des diverses arcades.

Aux archivoltes de ces arcades, ce sont partout des motifs à chevrons, où les lignes brisées, tantôt conservent le même mouvement, tantôt s'opposent de registre à registre (fig. 120 et 121). Des chevrons encore ornent les demi-colonnes des grandes arcades (fig. 119).

Les frises.

A la face interne des arcades inférieures règne, entre les deux minces baguettes déjà signalées, un magnifique motif de mosaïques entrelacées. Un filet d'ivoire y dessine des carrés étoilés. Ces carrés étoilés s'entrelacent au cadre par le prolongement de leurs côtés, et dessinent ainsi des motifs en T (fig. 119). Les remplissages sont faits de chevrons autour d'une croix blanche dans les motifs en T, de carrés semés de croix blanches dans les carrés étoilés.

Sur la face externe des mêmes arcades (pl. XLI), c'est un motif plus savant encore : les carrés étoilés dessinés par trois filets, deux sombres enserrant un clair, sont reliés par un nœud d'entrelacs. Ce procédé, en augmentant l'intervalle qui sépare les étoiles à huit pointes, agrandit considérablement les motifs en T de la bordure. Les remplissages, ordonnés en lignes verticales, sont à base de carrés timbrés de croix blanches à centre noir.

Sur la face interne des arcades supérieures, une large baguette de bois lisse dessine une suite d'hexagones allongés, reliés entre eux par des nœuds d'entrelacs (fig. 120 et surtout fig. 121). Les remplissages, très larges, sont faits d'un jeu de fond de croix et de carrés blancs qui se détachent sur un fond sombre et sont eux-mêmes

timbrés d'un motif sombre en semi. A l'intérieur de ces mêmes arcades, ce sont deux lignes d'octogones réguliers, dessinés par une baguette blanche cernée de noir. Les côtés de ces octogones s'entrelacent entre eux et au cadre; étrange impression : sur toute l'étendue de cette frise, un mouvement tournant s'esquisse qui semble s'arrêter aussitôt sans jamais pouvoir s'achever. Le remplissage des octogones, clair sur sombre, est fait d'étoiles à quatre branches aux palmes élargies entourées de moucheté.

Les panneaux de marqueterie.

Fig. 122. — Chaire de la mosquée de la Qaṣba : Décor de marqueterie des contre-marches.

Le motif des contre-marches et des côtés de marches se compose d'une suite d'arcades trilobées à retombées outrepassées (pl. XLIII). Comme sur une des faces du minaret de la Kotobîya, le lobe terminal s'achève par un arc en mitre. Les panneaux que ces arcades délimitent, sont alternativement clairs et sombres; les premiers disposent en damier des carrés blancs et des carrés à fond noir timbrés d'une croix blanche. Les seconds juxtaposent des chevrons à remplissage d'éléments concentriques ou encore disposés en semi. Le décor des pilastres et de leurs impostes a disparu. Le prolongement des arcs s'entrelace et semble former le départ d'un entrelacs architectural. Simple apparence : le jeu de fond qui garnit tout le haut du panneau est bien entrelacé, mais il se compose de motifs superposés et refermés sur eux-mêmes : ce sont des croix grecques aux bras qui s'achèvent en pointe. Ces croix sont timbrées en leur centre d'un remplissage en carré étoilé dont les directions générales sont obliques par rapport aux bras de la croix, eux-mêmes couverts d'un revêtement uni et sombre. Au contraire les carrés étoilés qui se trouvent être ménagés entre les croix, ont un remplissage qui accuse leur forme. L'ensemble du jeu de fond apparaît ainsi composé de carrés étoilés reliés par des nœuds d'entrelacs bien plus que de croix entre-

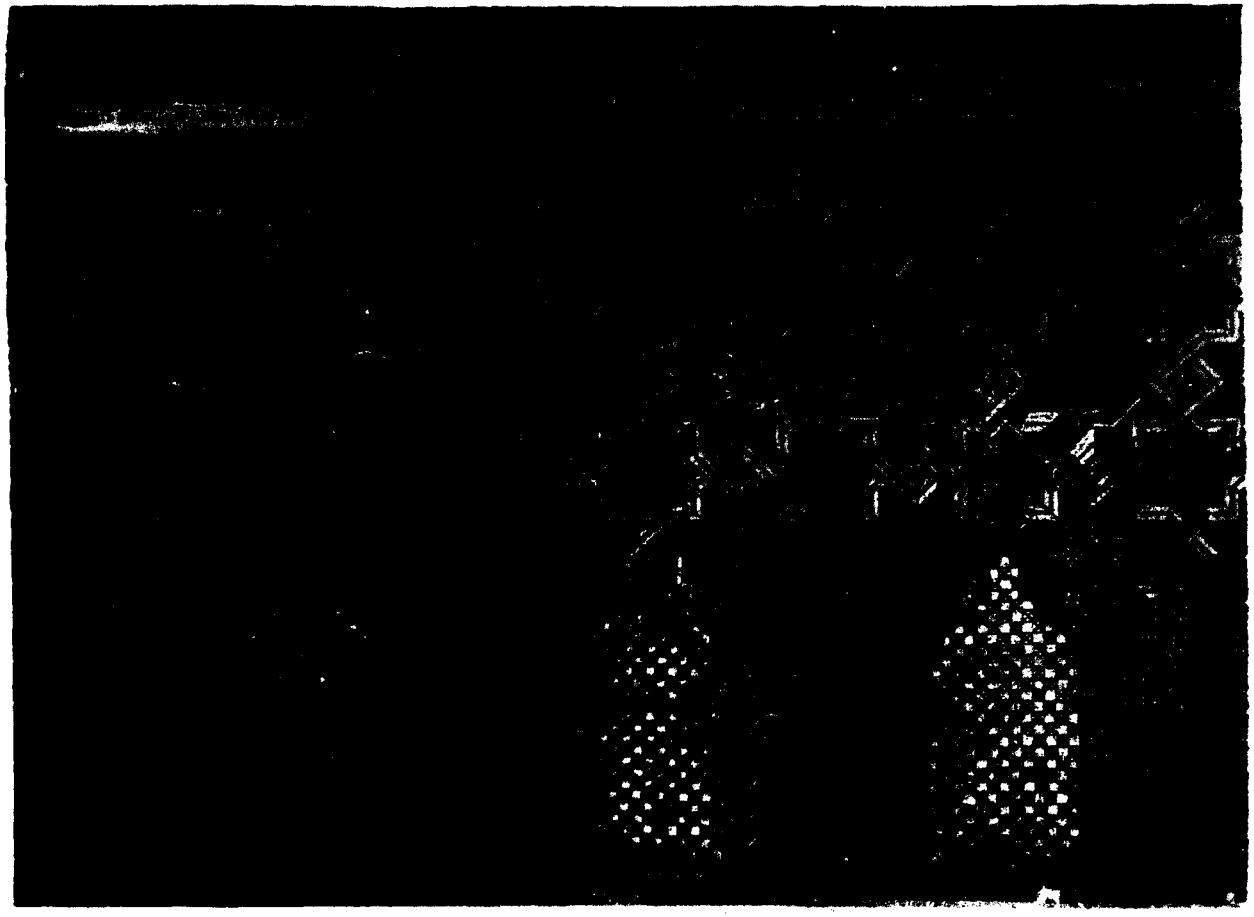

Bibliothèque Générale - RABAT

Chaire de la mosquée de la Qasba. Décor de marqueterie des contre-marches.

lacées. C'est en somme, développé et avec des variantes de détail, le même motif que nous avons déjà trouvé à la face externe des arcatures inférieures.

Le décor sculpté.

Forme et dimensions des panneaux. — Les panneaux de la chaire de la Qaṣba sont semblables à ceux de la Kotobîya, mais leur bordure est plus large et plus riche. Aux étoiles à huit pointes, le ruban torse qu'on trouvait déjà à la Kotobîya, est doublé, non plus d'une simple baguette, mais d'un large ruban dont l'intérieur est creusé d'écailles (fig. 123, 124, 125). Les étoiles à six pointes et les grands panneaux ont des encadrements proportionnés à leur taille : une frise de courtes pommes de pin dont la base s'entoure d'une palme simple arquée se dispose entre deux filets lisses ou deux baguettes ornées d'écailles.

Composition des panneaux. — La composition de ces panneaux est plus simple qu'à la Kotobîya. Quelle que soit leur forme, les étoiles sont décorées en schèmes symétriques que dessinent des rinceaux très minces d'une allure toute géométrique. Cette tendance à ne plus considérer les rinceaux comme une tige, mais comme un support abstrait, s'annonçait déjà à la chaire de la Kotobîya et se manifestait mieux encore dans le décor sur plâtre de cette même mosquée et de Tinmel. La tendance au jeu de fond, à peine perceptible à la Kotobîya, s'accuse ici en quelques grands panneaux où les mêmes groupements de palmes se répètent de chaque côté de l'axe longitudinal. Toutefois d'autres panneaux ont un sens; on y trouve un motif initial et un motif terminal. Mais souvent d'une étoile à l'autre la composition ne varie plus que par de menus détails. Les artistes se complaisent moins à l'imagination décorative.

D'ailleurs, plus encore qu'à la Kotobîya, c'est la forme, la disposition et le mouvement des palmes qui détermine la composition de ces panneaux sculptés; les grandes lignes du décor apparaissent comme jalonnées par des éléments floraux de grande taille et discontinus. L'effort d'originalité des artistes a porté avant tout sur le dessin et le modelé des palmes elles-mêmes : ils nous ont laissé

ainsi un décor floral d'une très grande originalité dont l'analogue n'a pas encore été trouvé.

Le modelé. — Netteté, vigueur : tels sont les caractères communs de toutes ces formes florales. Presque toutes les feuilles sont cernées et se détachent avec plus de relief encore qu'à la Kotobîya; la pomme de pin et certaines palmes sont entourées de filets ou de baguettes (fig. 123, 124, 125, 126, 127). Dans les palmes à digitations d'acanthe, la nervure médiane se détache en haut-relief et s'élargit parfois aussi en baguette ornée. Il y a plus : l'intérieur des lobes est déprimé afin que le bord des lobes se relève toujours. Quelques panneaux de la face ouest, surtout des étoiles à six pointes, ont un relief étonnant. Ainsi, dans une profondeur assez faible, les ciseleurs ont ménagé toute une série de plans bien détachés. Rien n'est plus habile que ce modelé qui réussit à unir quelque chose de la douceur ferme de la ronde bosse à la netteté incisive du décor gravé.

La palme simple symétrique. — La palme simple symétrique (fig. 126) est assez rare et de forme courante : d'un calice nervé sort une feuille à digitations empilées. Parfois le calice s'élargit et est formé de deux feuilles dont la nervure médiane est ornée; la feuille elle-même, épaisse à la base, aiguë au sommet, est modelée d'écailles comme une pomme de pin. Ailleurs elle se compose, suivant un schème archaïque, de deux feuilles accolées. A noter aussi de curieuses feuilles en éventail aux nervures multiples et un archaïque bourgeon à cinq lobes (fig. 128 en haut et à droite). Cette rareté de la palme symétrique, chère aux décors archaïques ou archaïsants, ne doit point étonner dans cette fin du XIIe siècle. La sculpture sur bois suit ici l'évolution générale du décor qui employait de plus en plus la palme simple dissymétrique.

La palme simple dissymétrique. — Dans cette dernière forme, le limbe connaît des modelés différents (fig. 126) : c'est tantôt la demi-acanthe, tantôt la feuille nervée à calices successifs, que l'on trouve sous sa forme lisse dans le décor peint ou sculpté des Almohades et que l'on voyait aussi, mais plus rarement, à la chaire de la Koto-

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - Rabat

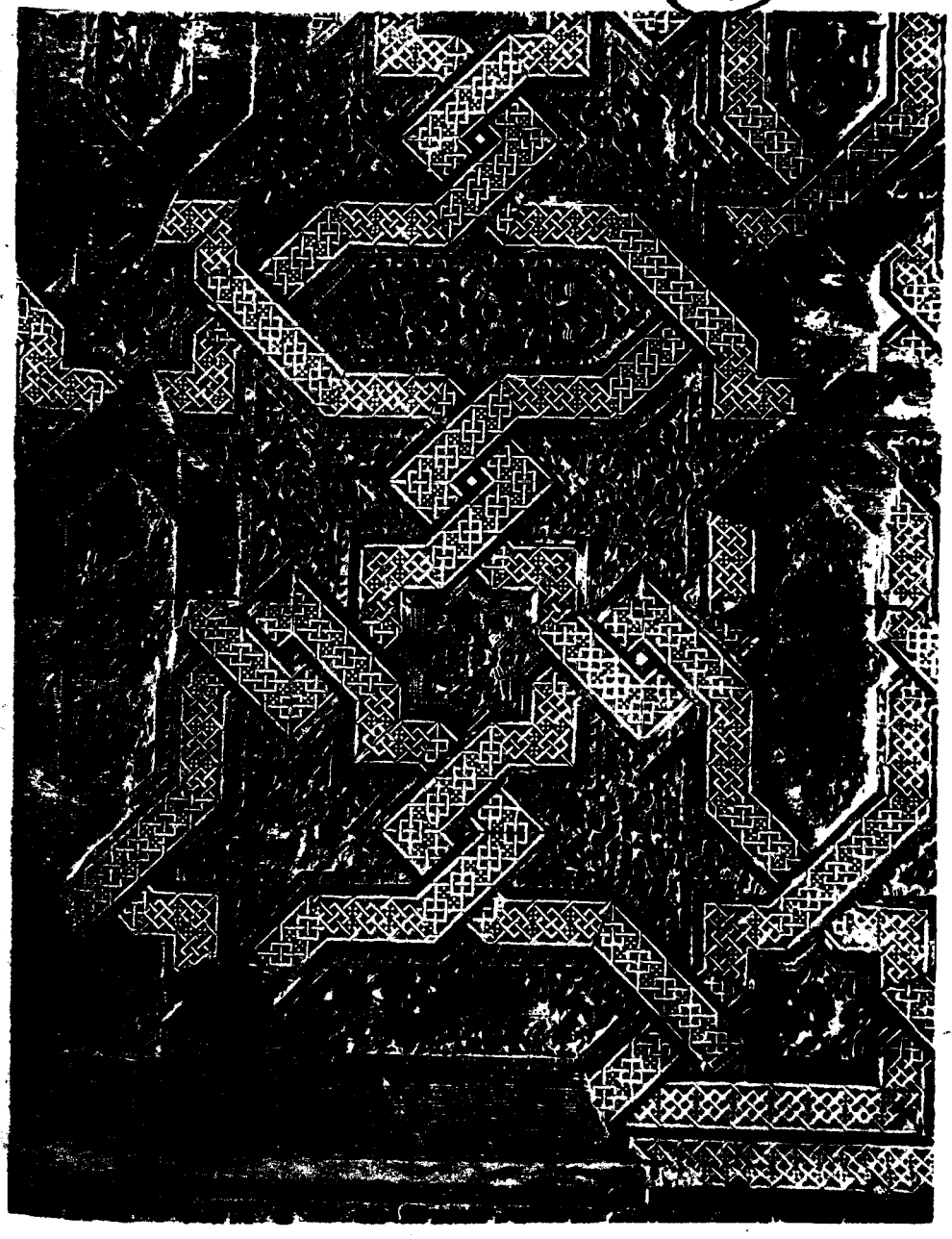

Chaire de la mosquée de la Qasba. Détail des plats.

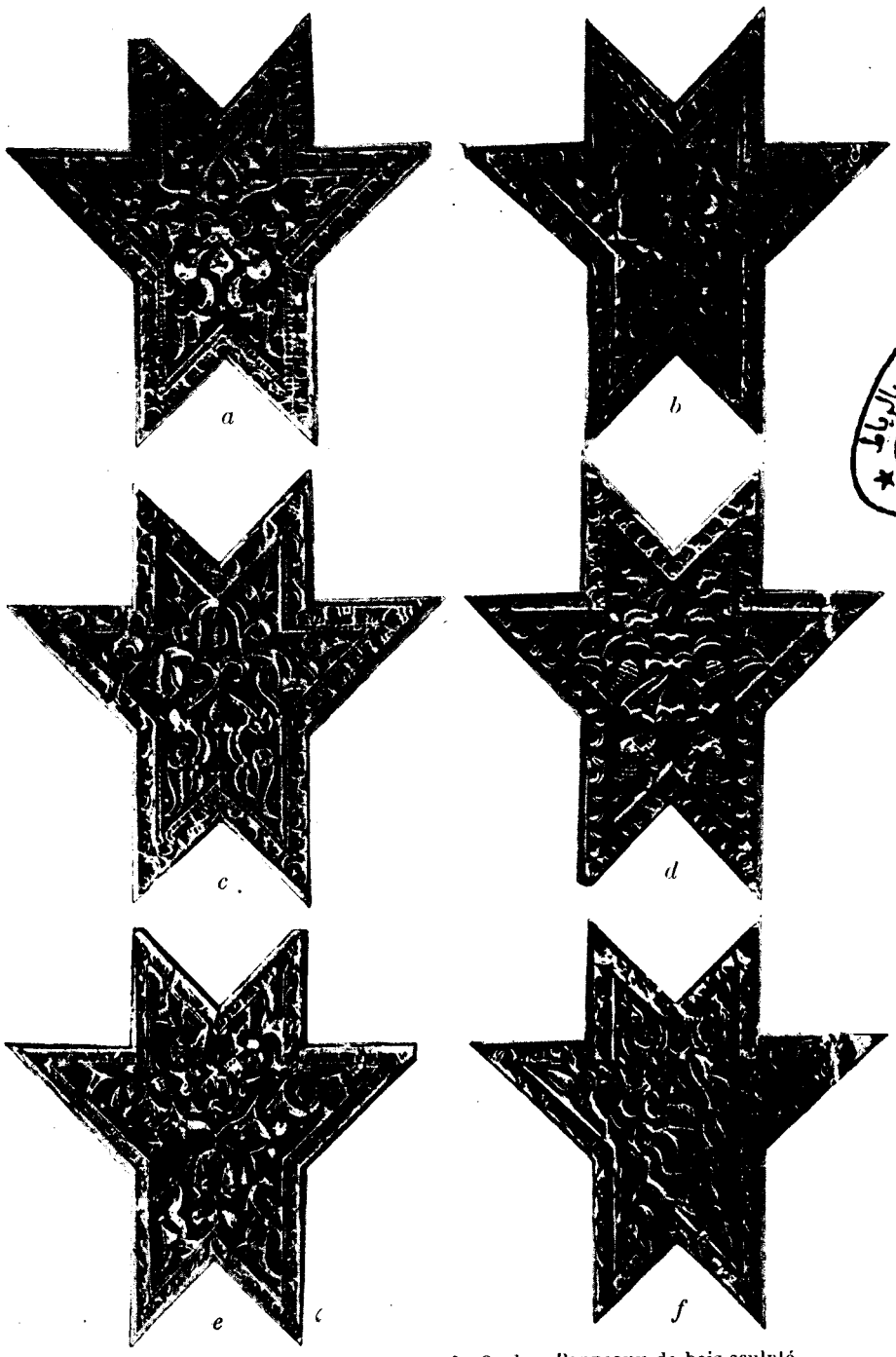

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale

Fig. 123. — Chaire de la mosquée de la Qasba : Panneaux de bois sculpté.

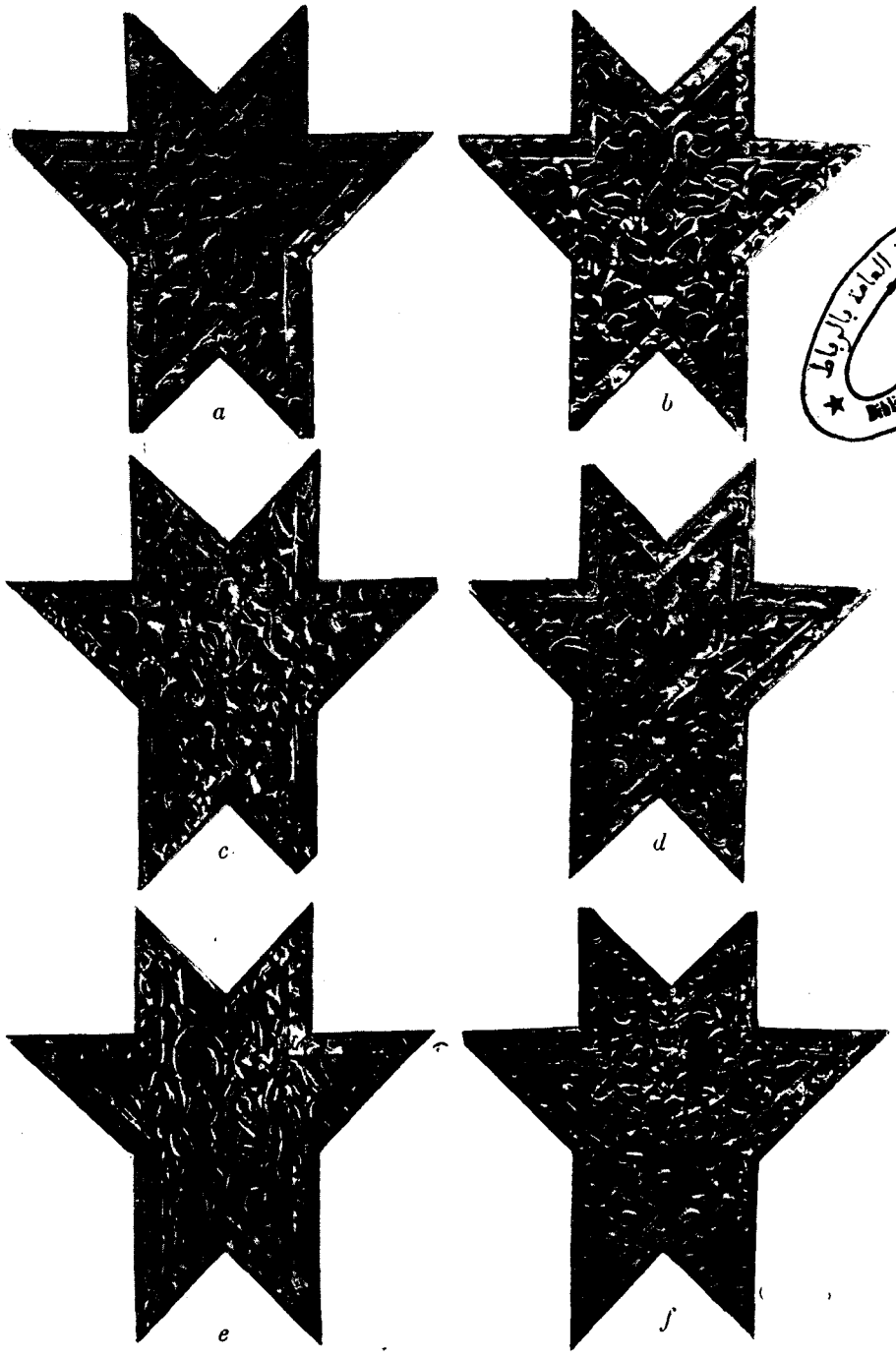

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale · RABAT

Fig. 124. — Chaire de la mosquée de la Qaṣba : Panneaux de bois sculpté.

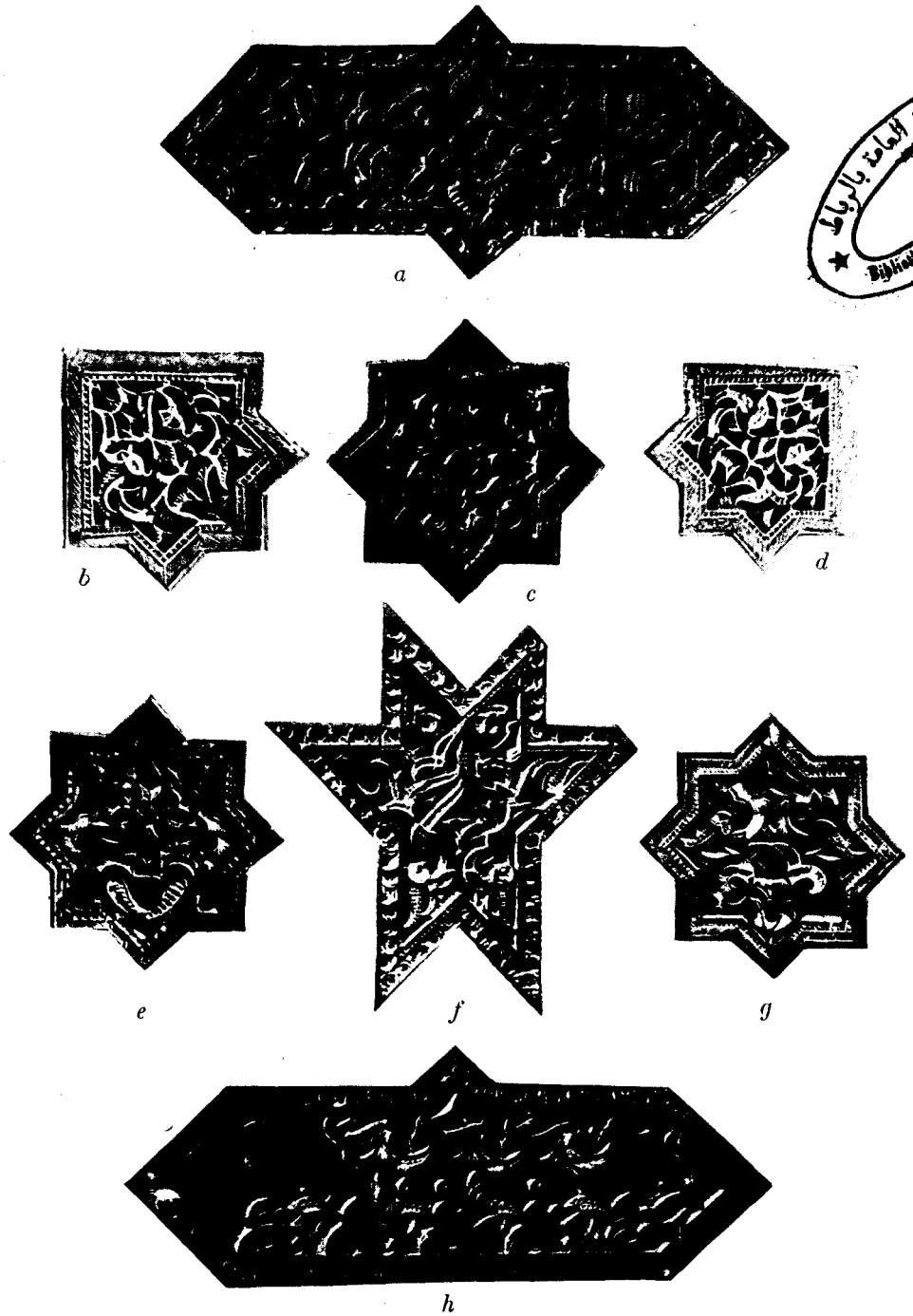

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

Fig. 125. — Chaire de la mosquée de la Qaṣba : Panneaux de bois sculpté.

bîya. Enfin les écailles de la pomme de pin remplacent souvent les nervures sans que la forme de la feuille, longue, arquée, souvent même recourbée à son extrémité, en soit changée.

Plus encore que le limbe le calice sert de thème à de multiples variations. Souvent il prend la forme d'une cupule à peine creusée et se découpe alors en folioles arquées, qui enserrent parfois une amande lisse ou striée. Il prend aussi la forme classique d'une gaine formée de deux feuilles épaisses aux pointes divergentes et arquées. Tantôt il s'orne de digitations : il se compose souvent alors d'enveloppes successives; tantôt il revêt des formes plus archaïques et se creuse de larges sillons en triangle curviligne ou en amande. Parfois même, suivant un procédé cher aux décorateurs omaiyades et que les artistes du XIIe siècle reprennent parfois, l'intérieur du calice est rempli de menues formes florales (1). Ici, c'est presque toujours une palme aux lobes multiples.

Cette richesse de formes et ce modelé archaïsant du calice ne sont point sans analogue. Aux portes du monastère de Las Huelgas à Burgos (2), sculptées vers le même temps par quelque artiste andalou, les calices des palmes simples sont encore plus variés et plus complexes. On y retrouve, plus ou moins net, le souvenir des types à cinq lobes dérivés de la feuille de vigne et qui étaient si nombreux dans le décor omaiyade cordouan.

D'autres calices circulaires sont tout aussi archaïques : ils gardent la forme des disques qui, encore au minbar d'Alger, se voyaient si souvent à la base de la palme simple, mais ils apparaissent ici modelés de digitations excentrées ou en éventail.

La pomme de pin. — A côté des archaïsmes de détail, une réelle innovation : la pomme de pin occupe dans ce décor une place toute nouvelle; elle y est plus abondante encore que dans les chapiteaux almohades qui la mêlent souvent aux palmes. Dans les bordures et parfois même à l'intérieur des panneaux comme aux angles des chapiteaux, la base de la pomme de pin s'entoure d'une palme simple arquée.

(1) Cf. supra, *Le minaret de la Kotobiya.*
(2) Cf. M. Gómez Moreno, *Arte Mudejar toledano*, in *Arquitectura*, 1925.

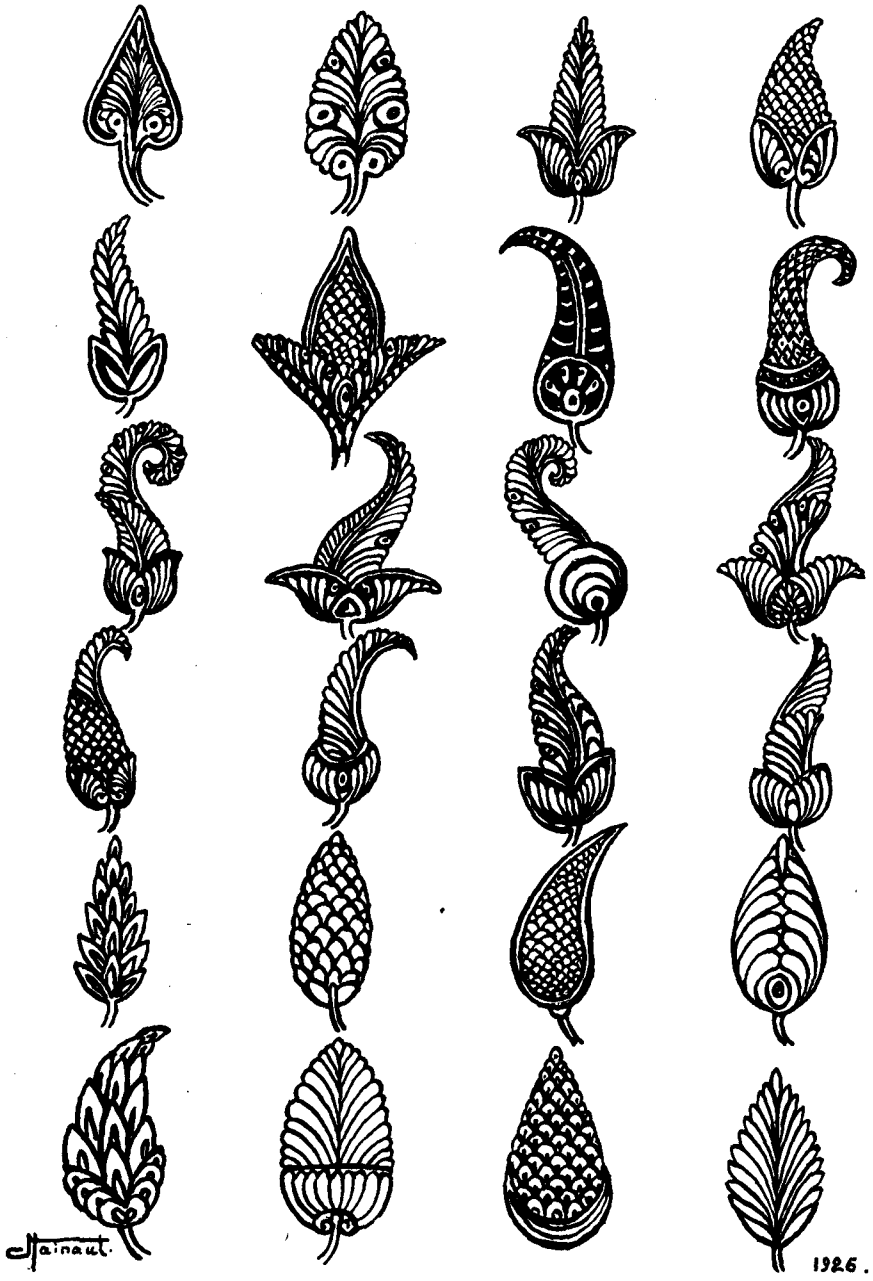

Fig. 126.
Chaire de la mosquée de la Qaṣba : Types de palmes simples et de pommes de pin.

Dans les étoiles elles-mêmes, la pomme de pin se montre le plus souvent sous ses formes simples : ses écailles sont comme à la Kotobîya (cf. *supra* fig. 100) tantôt menues, tantôt larges et dans ce dernier cas, les écailles de la base s'élargissent parfois jusqu'à former une sorte de réceptacle.

Mais la pomme de pin se contamine souvent à la palme simple · elle devient alors dissymétrique et elle se pose sur des calices de formes variées et parfois fort complexes. Ce réceptacle peut disparaître sans que le limbe en soit modifié : on a ainsi une étrange forme florale qui a la silhouette de la palme dissymétrique et les écailles de la pomme de pin (fig. 126).

La palme double. — La palme double (fig. 127) a perdu ici les formes archaïques qui persistaient à la chaire de la Kotobîya (1) : souvent elle se compose de feuilles qui se dégagent les unes des autres; parfois même un calice largement débordant forme un troisième lobe. Ces palmes à emboîtements successifs qui se retrouvent dans le décor peint (2) et dans le décor des portes almohades (3) viennent, on l'a vu (4), de l'art de l'Ifriqîya.

Les digitations d'acanthe peuvent encore donner à ces palmes un aspect de feuilles réelles, mais les artistes donnent libre cours à leur fantaisie dans les éléments de feuilles qui composent ces palmes doubles; la nervure est tantôt à l'extérieur, tantôt à l'intérieur de la feuille; au lieu de se restreindre à un simple filet, elle devient une baguette ornée. Seul le souci d'obtenir un modelé net et délicat à la fois, a guidé les sculpteurs.

Les formes florales secondaires. — Dans ce décor où les innovations abondent, un archaïsme apparent : les formes florales secondaires sont nombreuses et variées (fig. 128). A vrai dire, cette richesse de types de bourgeons, de nodosités et de crochets était imposée par

(1) Cf. supra : *Le minaret de la Kotobîya*, fig. 60.
(2) *Ibid.*, fig. 60, *c*, *d*, *e*.
(3) Cf. Henri Terrasse. *Le décor des portes anciennes du Maroc*, fig. 4, 5, 6 et 7.
(4) Cf. supra : *Les peintures du minaret de la Kotobîya*, p. 364, note 1.

la conception du décor qu'avaient adoptée les artistes de Ya'qoub el-Manṣoûr. Au minbar de la Kotobîya les rinceaux, nombreux et

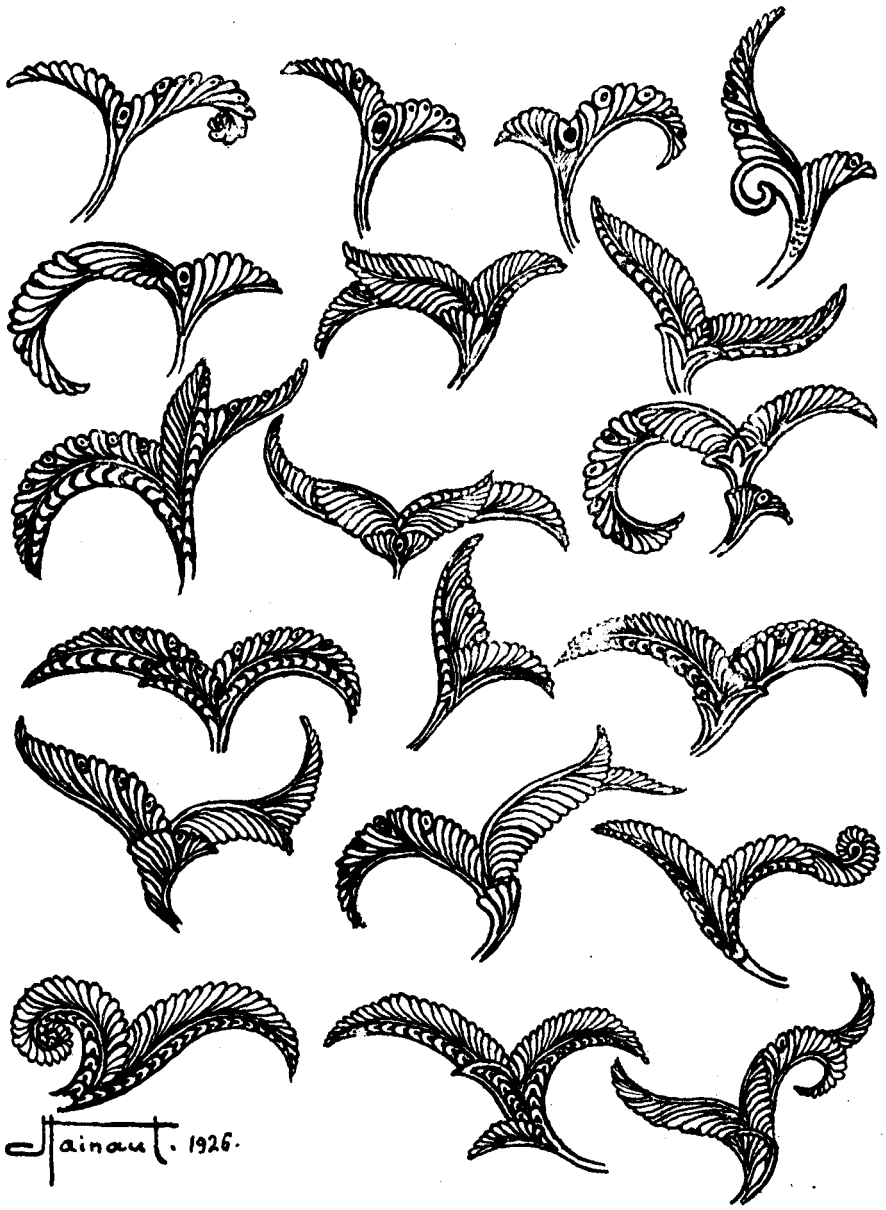

Fig. 127. — Chaire de la mosquée de la Qaṣba : Types de palmes doubles.

pressés, suffisaient à remplir les intervalles, assez étroits d'ailleurs, qui séparaient les palmes. Ici la minceur et la rareté des tiges ren-

daient nécessaire la présence, entre les masses principales du décor, constituées par les palmes, d'éléments floraux secondaires. Ce sont d'abord de nombreux crochets qui s'allongent jusqu'à former de petites palmes simples dissymétriques. Les autres types floraux se retrouvent aussi sous des formes réduites, menues palmes doubles, bourgeons issus d'un calice peu ouvert ou posés sur un large réceptacle, enfin l'archaïque feuille en arcade (1).

Le déroulement des rinceaux est interrompu par des nodosités. Les disques simples ou doubles cèdent le plus souvent la place à des formes plus complexes : le disque à hélice venu d'Orient (2) qui est quelquefois excentré, et aussi le disque à nervures excentrées que l'on retrouve à la base de la palme simple.

Pour annoncer la divergence des tiges, ce sont des calices en éventail qui rappellent parfois la fleur du lotus et qui s'allongent aussi en se recourbant à la manière des ailes des monstres orientaux. Pour relier deux tiges voisines, on trouve aussi deux palmes simples adossées, deux feuilles semblables qui se confondent à leur pointe (3), un motif en forme de cœur timbré d'une feuille en éventail et même un étrange ovale orné de grains ronds, sans doute lointain souvenir de la grappe de raisin.

Moins vaste, moins riche, la chaire de la Qaṣba n'est cependant pas écrasée par celle de la Kotobîya. Elle a pour elle la vigueur simple de ses proportions et de sa composition décorative, un décor floral d'une grande originalité, le chatoiement de ses larges bandes de mosaïques.

Entre les deux minbars élevés à trente ans à peine de distance, on aurait peut-être tort de chercher à tout prix une évolution. Dans ces techniques spécialisées, et dès cette époque, les archaïsmes se conservent plus qu'ailleurs; souvent même les transformations de ce décor des chaires semblent se faire presque en marge de l'évolution décorative monumentale. Ne verrons-nous pas, en plein XIVe siècle, à la chaire de la médersa Boû ʿInânîya, à Fès, des archaïsmes qui

(1) Sur l'origine de cette forme cf. supra, *Les peintures du minaret de la Kotobîya*, p. 364.
(2) Cf. *ibid.*, p. 373.
(3) Ce motif se retrouve dans l'un des chapiteaux de l'oratoire, cf. supra, pl. XXIX, *f*.

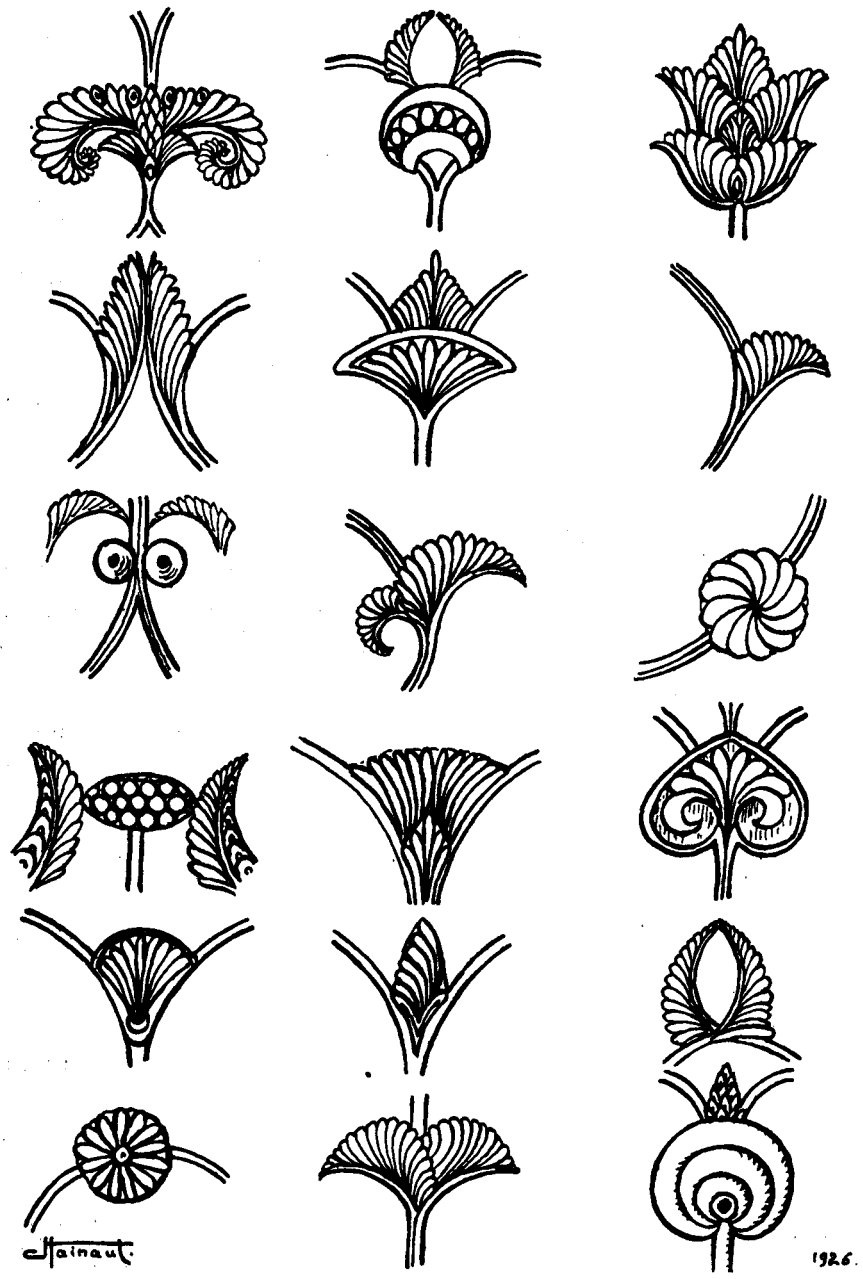

Fig 128. — Chaire de la mosquée de la Qaṣba. Formes florales secondaires.

rappelleront des détails précis du minbar de la Kotobîya ou des portes du monastère de Las Huelgas? Dans ces deux chaires almohades, mieux vaut voir l'œuvre de deux ateliers différents. De l'un à l'autre, la technique diffère plus que les formes.

Où a été fait ce second minbar almohade? Vient-il lui aussi d'Espagne? A son sujet les textes sont muets et il ne porte aucune inscription. Ses parentés avec la chaire de la Kotobîya sont assez grandes pour qu'on puisse en faire hommage à des artistes andalous, même si ceux-ci l'ont sculpté et monté en Afrique. En Espagne plus encore qu'au Maghrib, l'art du XIIe siècle était d'une variété que l'art omaiyade n'avait pas connue, et que l'art des siècles suivants abandonnera.

***

Sans égaler la Kotobîya, la mosquée de la Qaṣba, malgré les restaurations qu'elle a subies, est encore une œuvre de premier plan. Sa tour à entrelacs architectural de briques et de faïences, marque une date décisive dans l'évolution du minaret : elle est la première et la plus vigoureuse réalisation d'une formule désormais classique

Sans doute son plan, avec ses cinq cours et ses portiques baignés de lumière, sa salle de prière claire et peu profonde, ne semble guère avoir été imité, mais elle annonce pourtant en bien des points, les mosquées de l'avenir. A Marrakech surtout, les sanctuaires sa'diens en reprendront les dispositions essentielles et elle eut, en cette ville et en ce siècle de décadence, une lointaine et encore honorable postérité.

A la même période, sa chaire sera imitée jusque dans son détail, et plus tard dans ses grandes lignes. On verra, à la fin de ces études, quels furent les caractères essentiels de ce style archaïsant, propre à la capitale du Sud, et qui a sa source principale à la mosquée de la Qaṣba.

Mais la mosquée de la Qaṣba ne vaut pas seulement par son rôle local et par sa beauté originale : elle nous indique, mieux encore que la mosquée de Hassan, en quel sens évoluait l'art almohade. En cette fin du XIIe siècle, les architectes faisaient un effort pour renouveler et pour compliquer le plan des mosquées : mais ils se heurtèrent à

des traditions déjà solides et ils ne purent dépasser dans toutes leurs recherches, la logique expressive du plan de la Kotobîya. Au surplus, de semblables essais n'étaient possibles que grâce aux immenses ressources que les califes almohades mettaient à la disposition de leurs maîtres d'œuvre. L'art plus humble des siècles suivants ne pourra qu'accentuer la simplicité traditionnelle des sanctuaires de l'Islam occidental.

Au contraire, dans cette même mosquée de la Qaṣba, le décor almohade, en ce qui nous en reste, apparaît déjà tout proche, par son esthétique et par maint détail, de l'art du XIIIe et du XIVe siècles. Toutes les innovations décoratives des artistes de Ya'qoûb el-Manṣoûr allaient être reprises et bientôt fixées en des formules désormais classiques.

Il est donc bien peu d'édifices, au Maghrib, qui aient eu autant d'influence, et d'influence durable, que la mosquée du palais des Almohades. On comprend pourquoi les historiens musulmans ont vu, avec raison, dans la mosquée de la Qaṣba un des grands sanctuaires de l'Occident musulman : sa beauté leur était plus accessible que celle de la Kotobîya parce qu'ils la sentaient aux origines mêmes de l'art de leur temps.

Henri Basset et Henri Terrasse.

L'OUED EL ABID

L'Oued el Abid était, naguère encore, très peu connu. Simple affluent de l'Oum er Rbia qui était lui-même considéré comme beaucoup moins important que le Sebou, il n'appelait pas spécialement l'attention. Surtout il échappait à l'observation directe des Européens établis sur la côte : la montagne berbère dans les plis de laquelle est blottie sa vallée en défend l'accès par l'humeur farouche de ses habitants plus encore que par les obstacles matériels. De Foucauld avait donné cependant une description impressionnante des gorges des Ait Attab, en aval d'Ouaouizert (1). En janvier 1905, c'est par le couloir de l'Oued el Abid que M. de Segonzac (2), partant de Demnat, avait atteint la Haute Moulouya où il rejoignait son itinéraire de 1901. Mais les circonstances firent ensuite passer au premier plan des préoccupations plus immédiates.

Ce sont les hydrauliciens du Protectorat, à la recherche des cours d'eau de forte pente et de débit suffisant, qui ont surtout contribué à mettre en lumière l'importance de l'Oued el Abid. Après que la colonne de Lamothe, en décembre 1916, eut provoqué la soumission des Ait Attab et établi définitivement la sécurité chez les Ntifa, diverses missions des Travaux Publics se succédèrent (3). L'échelle de Dar Caid Embarek fut doublée par une autre échelle installée au pont des Atamna. Des jaugeages ont été effectués à diverses reprises et à divers endroits. Ces évaluations, malheureusement discontinues, peuvent maintenant être complétées grâce aux observations méthodiquement poursuivies à la station d'Ouaourint, au-dessous de Bzou.

(1) Ch. de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 72.

(2) Marquis de Segonzac, *Au cœur de l'Atlas* (Mission au Maroc 1904-1905) pp. 20-61.

(3) Nous remercions M. Chabert qui a bien voulu nous faire part de ses observations personnelles et nous communiquer les rapports et documents établis par les agents des Travaux Publics.

On a pu constater ainsi une régularité relative de débit qui donne à l'Oued el Abid une haute importance économique. Mais l'étude de son régime et de son utilité n'épuise pas l'intérêt de ce fleuve. Dès qu'il avait été possible d'établir une carte suffisamment précise du Moyen Atlas, on avait été frappé par la disposition de ses vallées. L'Oued el Abid prolongeant en sens inverse la Moulouya, il en résulte un sillon parallèle à celui du Guigou-Oum er Rbia : ce double fossé encadre le Moyen Atlas dont les plis ont la même direction générale SO-NE. Exagérant l'aspect géométrique de ce schéma M. de Segonzac avait conclu que la séparation entre le Moyen et le Haut Atlas se faisait suivant un angle qui avait comme bissectrice le cours opposé Moulouya-El Abid.

Il n'est plus possible d'admettre cette vue théorique; mais c'était, il y a vingt ans, une intéressante approximation. Quelque interprétation qu'on donne de la structure controversée du Moyen Atlas, on ne peut laisser de côté le parallélisme des rivières principales dont le cours est manifestement d'origine tectonique. Une étude détaillée de la vallée de l'Oued el Abid, quand elle sera possible, sera une contribution capitale à la tectonique du Moyen Atlas et en particulier au problème des relations entre le Haut et le Moyen Atlas. Nous ne pouvons apporter, à ce point de vue, qu'un certain nombre de faits observés au cours d'une récente excursion dans la région Azilal-Ait Attab-Ouaouizert (1).

A l'intérêt d'une étude physique de l'Oued el Abid, à la valeur économique du fleuve et de sa vallée, s'ajoute maintenant une importance en quelque sorte politique. Dans le programme où le Maréchal Lyautey a lancé la formule célèbre du « Maroc utile », l'Oued el Abid a pris une place exceptionnelle : son cours supérieur doit précisément constituer la limite du Maroc utile. Nous aurons donc à examiner la valeur de cette limite.

(1) M. le général Daugan, commandant la Région de Marrakech, avait bien voulu faciliter cette excursion et nous accréditer près des commandants des Cercles d'Azilal et de Beni Mellal. Nous le prions, ainsi que les officiers qui ont été nos hôtes, de trouver ici l'expression de notre reconnaissance. D'autre part les Rapports du Commandant Tarrit et de ses collaborateurs du Cercle de Beni Mellal nous ont fourni une documentation précieuse au point de vue de la géographie humaine.

⁂

Le cours de l'Oued el Abid et ses divisions naturelles.

De la naissance de son affluent supérieur, l'Assif Ouirine, à son confluent avec l'Oum er Rbia, l'Oued el Abid mesure une longueur totale de près de 250 kilomètres. Il viendrait donc au 5e rang parmi les cours d'eau pérennes du Maroc, après l'Oum er Rbia, le Sebou, la Moulouya et suivant de près le Tensift. Son cours se divise assez naturellement en quatre parties présentant chacune une particularité :

L'Azarar Fal limite le bassin supérieur où l'Oued el Abid proprement dit se forme par la réunion de plusieurs affluents;

De l'Azarar Fal à la cuvette d'Ouaouizert, le fleuve est logé dans un sillon rectiligne;

D'Ouaouizert à Bzou, une série de gorges donne l'impression d'une véritable « trouée héroïque »;

En aval de Bzou, le cours inférieur se développe en plaine.

1° *Les origines de l'Oued el Abid.*

Conformément aux habitudes de la toponymie indigène, le nom d'Oued el Abid n'apparaît que lorsque le fleuve, nettement constitué, a pris un air assez imposant pour rendre impossible une confusion avec quelqu'un de ses affluents. L'Oued el Abid, par la précision de sa dénomination, serait même plutôt une exception parmi les cours d'eau de montagne. La branche supérieure du Sebou s'appelle successivement Oued Larbi, Guigou, Mdez, avant que l'Aïn Sebou impose son nom au fleuve. L'Oued el Abid traverse successivement le territoire de plusieurs grandes tribus : les diverses fractions des Sokhman, les Atta qu'il sépare des Isha, les Attab, les Ntifa. Quelle que soit l'importance de ces tribus, l'Oued el Abid est avant tout le fleuve des Sokhman. Il convient de remarquer le rapport de nom entre le fleuve et la tribu : abid signifie en arabe esclave et sokhman, sous la forme d'un pluriel, a le même sens en berbère.

On peut considérer l'Oued el Abid comme formé par la réunion

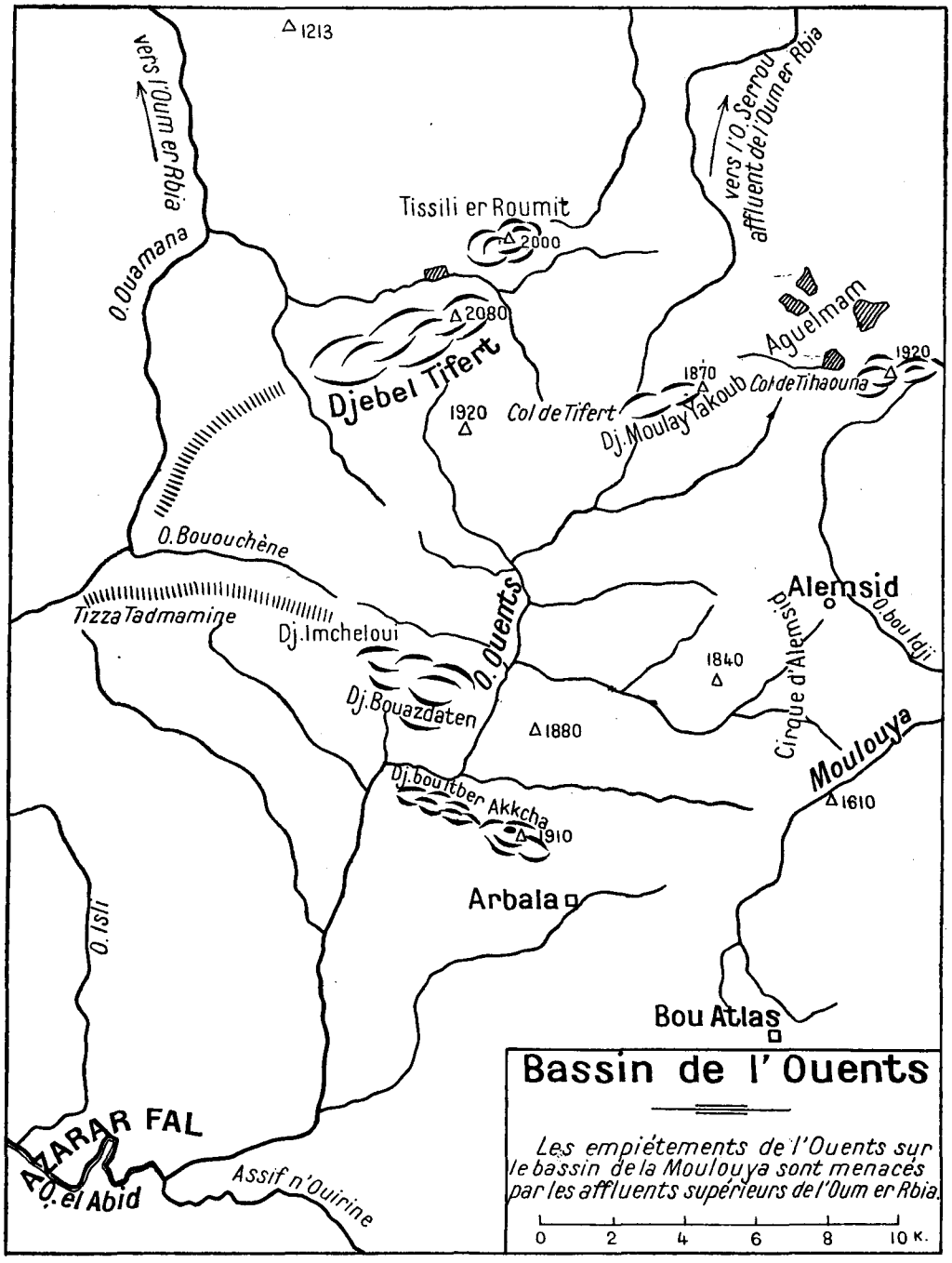
△1213
vers l'Oum er Rbia
O. Ouamana
Tissili er Roumit
△2000
vers l'O. Serrou affluent de l'Oum er Rbia
△2080
Djebel Tifert
Aguelmam
1920
1870
Col de Tifert
Dj. Moulay Yakoub
Col de Tihaouna
O. Bououchène
Tizza Tadmamine
Dj. Imcheloui
O. Ouents
Alemsid
O. bou Idji
1840
Cirque d'Alemsid
Dj. Bouazdaten
△1880
Moulouya
△1610
Dj. bou Itber
Akkcha
△1910
Arbala
O. Isli
Bou Atlas
Bassin de l' Ouents
Les empiétements de l'Ouents sur le bassin de la Moulouya sont menacés par les affluents supérieurs de l'Oum er Rbia.
0 2 4 6 8 10 K.
AZARAR FAL
O. el Abid
Assif n'Ouirine

Fig. 1.

de deux branches principales, l'Ouentz et l'Assif n'Ouirine, quoique celui-ci sensiblement plus long, soit plus volontiers considéré comme le véritable Oued el Abid.

L'Ouirine est une rivière intéressante qui est malheureusement très mal connue puisque son cours est tout entier en pays dissident. Sa source est au cœur des montagnes des Ait Yahia, non loin du marabout de Sidi Yahia ou Youssef : alimentée par de puissants massifs calcaires cette source appartient au type vauclusien très répandu dans le Haut Atlas occidental. L'Ouirine coule d'abord vers le Sud-Ouest, dans un sillon que draine en sens inverse un affluent de la Moulouya, l'Oued Amane Islane : ce sillon correspond vraisemblablement à un synclinal entre l'anticlinal du Djebel Oujjit qui domine au Nord d'un millier de mètres la haute plaine de la Moulouya et celui du Djebel Masker. Pendant une quinzaine de kilomètres, le cours de l'Ouirine est parallèle à celui de la Moulouya, mais de sens opposé. Puis il s'infléchit vers l'Ouest; il coupe ainsi la barrière du Toujjit, laissant désormais sur la rive gauche cet axe anticlinal qui se prolonge vers le Sud-Ouest dans le haut pays des Ait Abdi.

Cette coupure transversale dans les durs calcaires jurassiques se traduit naturellement par une gorge profonde : au sortir de la gorge, la rivière débouche dans un pays tout différent, une vaste cuvette ravinée que les indigènes nomment l'Azarar Fal.

Dans cette cuvette l'Assif n'Ouirine est rejoint par l'Ouentz qui fait avec lui un contraste frappant. Un peu moins long que l'Ouirine, l'Ouentz a un bassin d'alimentation moins élevé et par conséquent moins arrosé, mais plus étendu en superficie, en rapport avec un pays de structure toute différente; son évolution est aussi plus complexe. L'Ouentz coule du Nord au Sud; il prend sa source et développe son cours, non dans une chaîne plissée, mais sur un plateau de structure tabulaire.

Ce plateau dont l'altitude assez constante est comprise entre 1.800 et 2.000 mètres est un très remarquable centre de dispersion des eaux. Au Nord, les eaux s'écoulent vers l'Oum er Rbia, soit directement par l'Ouamana, soit indirectement par les affluents du Serrou; au Sud et au Sud-Ouest elles sont recueillies par l'Oued el Abid.

à l'Est par la Moulouya. Le plateau porte l'empreinte d'une érosion actuelle, très active, malgré l'insuffisance d'eau en été. La rivalité entre les trois groupes de rivières a déjà amené des changements importants dans le drainage qui se traduisent par une discordance entre les lignes du relief et l'allure des rivières. Le plateau se relève légèrement vers le Nord-Ouest où il forme comme une ligne de faîte jalonnée par le Tissili er Roumit et le Djebel Tifert qui dépasse 2.000 mètres; il domine ensuite brusquement par flexure ou faille le sillon de l'Oum er Rbia. Mais le Djebel Tifert ne forme plus guère partage des eaux car il est presque complètement enveloppé par les ravins affluents de l'Ouamana. Celui-ci, ayant probablement capturé l'Oued Bououchene, remonte sa tête à 8 kilomètres au sud du Tifert. De même le sommet culminant du Tissili er Roumit est complètement isolé au Nord et le col de Tifert, passage très facile entre les affluents du Serrou et ceux de l'Ouentz, est à 5 kilomètres au Sud.

Il est plus intéressant encore de comparer l'Ouentz et la Moulouya qui représentent respectivement le versant atlantique et le versant méditerranéen. De même que dans le seuil de Taza, le versant méditerranéen a déjà perdu une surface étendue. Quoique l'Ouirine ait sa source, comme nous l'avons vu, bien à l'est de la Moulouya, sa menace, au Sud, n'est pas grave : de ce côté, les affluents de droite de la Moulouya ont l'avantage d'être alimentés par le versant nord du Haut Atlas, mieux arrosé que le val intérieur de Sidi Yahia. Mais sur sa gauche et par rapport au versant occidental, la Moulouya, sans protection analogue au Djebel Toujjit, est doublement désavantagée : les pentes qui l'alimentent sont moins arrosées; les conditions tectoniques et la résistance du socle granitique où elle a dû s'approfondir lui ont maintenu un niveau de base élevé; elle est à plus de 1.600 mètres à la kasba de Sidi Ali Amhaouch et sa pente n'est que de 3,6 pour 1.000 (1).

Entre l'Ouentz ou ses affluents et les deux branches supérieures de la Moulouya, la rivière de Bou Attas et l'Oued bou Idji, il n'y a qu'un seuil insignifiant. Rien n'est plus expressif que la position d'Alemsid. Le poste établi à la suite des opérations de 1923 domine

(1) Voir *Annales de Géographie*, 15 mai 1924, *Profils en long des cours d'eau marocains.*

à moins d'un kilomètre la vallée de l'Oued bou Idji, située à quelques dizaines de mètres en contre-bas. Mais tout le Bled d'Alemsid envoie ses eaux à l'Ouentz situé à 10 kilomètres par des ravins qui ont creusé un vaste cirque. L'Ouentz reçoit ainsi à gauche et à droite des affluents orientés perpendiculairement à sa direction, soit légèrement ONO-ESE ou ESE-ONO. Lui-même fait entre le Djebel Bouazdaten et le Djebel Akkcha un double crochet à angle droit avec une section E.-O. en gorge.

Il est clair que le cours de l'Ouentz est récent. La rivière actuelle n'est qu'une succession d'empiètements d'un petit affluent de l'O. el Abid qui a profité de la faible altitude de l'Azarar Fal, ou d'une façon plus générale, d'un affouillement rapide de l'Oued el Abid. La section d'Assaka Bouazdaten correspond à un coude et une gorge de capture qui ont été la phase essentielle de l'évolution. La région située en amont était jadis régulièrement drainée du N.-O. au S.-E. et les eaux s'écoulaient vers la Méditerranée par la Moulouya. La ligne de crête djebel Tifert-Tissili er Roumit correspond à un certain stade d'équilibre entre l'érosion des affluents de gauche du haut Oum er Rbia et de la Moulouya. Les conquêtes de l'Ouentz se sont faites exclusivement au détriment de la Moulouya. Les croupes largement ravinées du cirque d'Alemsid portent la marque d'un drainage à contre-pente de l'ancien. Mais l'Ouentz, substitué à la Moulouya, se trouve lui-même menacé par les affluents de l'Oum er Rbia supérieur, devenus à leur tour conquérants. Il est probable que cette activité des uns et des autres a une même cause lointaine, un approfondissement du fleuve principal, l'Oum er Rbia.

Malgré l'intensité de cette érosion régressive, le drainage, entravé par l'insuffisance d'eau en été et par les conditions spéciales de l'hydrologie des pays calcaires, n'est pas encore parfaitement réalisé. Sur le versant nord du djebel Moulay Yakoub et du col de Tihaouna d'où descendent vers le Sud les ravins supérieurs de l'Ouentz, se trouve un vaste plateau parsemé de dépressions fermées et d'aguelmam.

La région où se réunissent l'Ouentz et l'Ouirine porte le nom d'Azarar fal. A 2 kilomètres en aval, l'Oued el Abid reçoit encore à droite l'Oued Isli, plus court mais d'un débit assez régulier. Il y a

donc là une remarquable convergence de cours d'eau qui a attiré et retenu les hommes. L'Azarar fal est une cuvette d'une vingtaine de kilomètres de large qui semble due à un affouillement rapide de terrain marneux.

2° *De l'Azarar fal à la cuvette d'Ouaouizert*

L'originalité de la section comprise entre l'Azarar fal et la cuvette d'Ouaouizert, c'est, malgré les méandres successifs, la netteté de la direction NE-SO qui se maintient pendant 70 à 80 kilomètres. Quand on rapproche cette direction de la structure générale du Moyen Atlas, on ne peut douter que la vallée de l'Oued el Abid soit en rapport intime avec la tectonique. Mais il est plus difficile de préciser ce rapport.

D'après Gentil (1), la vallée serait logée dans un anticlinal rompu et l'érosion aurait mis à nu les couches permo-triasiques. Il faut complètement renoncer à cette interprétation. L'éminent spécialiste de la géologie marocaine n'avait pas vu personnellement le pays; il s'appuyait seulement sur les renseignements et les échantillons de roches rapportées par M. de Segonzac et M. Boulifa, et son interprétation était fondée surtout sur les couches rouges signalées à Ouaouizert et en amont. Comme il attribuait ces couches rouges au permo-trias, alors que les montagnes voisines étaient jurassiques, un raisonnement très simple imposait la conclusion : pour faire apparaître dans une dépression des terrains antérieurs au jurassique des crêtes, il fallait que l'érosion ait rompu la couverture calcaire, affouillant ensuite rapidement les marnes et grès rouges.

Mais on sait que la ténacité persévérante de l'excellent stratigraphe qu'est M. Savornin a obtenu gain de cause. Une grande partie des terrains rouges si développés dans le Maroc central doit être attribuée à la grande transgression crétacée. En particulier, comme l'ont démontré MM. Gautier et Savornin dans une communication à l'Académie des Sciences (2), les couches rouges d'Ouaouizert sont

(1) Gentil, *Le Maroc Physique*, p. 75-76.
(2) Gautier et Savornin, *Les couches rouges d'Ouaouizert*, C. R. Ac. Sc., 20 avril 1925.

incontestablement postérieures au jurassique. Même en l'absence de fossiles caractéristiques, leur disposition ne laisse aucun doute. La cuvette d'Ouaouizert correspond à un synclinal : les calcaires jurassiques qui forment au nord de l'O. el Abid le djebel Chaouel et le Rnim plongent doucement sous les couches rouges; celles-ci, relevées et tranchées en biseau au flanc de la montagne, sont à peu près horizontales dans le fond de la cuvette où elles sont largement étalées et ravinées. On retrouve symétriquement la même disposition au sud de l'Oued el Abid, avec l'anticlinal du djebel Abbadine. La précision de la démonstration reprise dans *Hespéris* (1) par M. Gautier résout définitivement la question et nous dispense d'y revenir.

Mais faut-il en conclure que tout le cours de l'Oued el Abid, en amont d'Ouaouizert, est une vallée synclinale appartenant au système de plis du Moyen Atlas, un véritable val jurassien? C'est l'explication qui vient spontanément à l'esprit. En l'absence de renseignements géologiques précis, on ne peut guère faire qu'une hypothèse : ce sont nos troupes qui apporteront les premiers éléments de solution, lorsque la limite de la dissidence aura été reportée au sud du fleuve. Mais on dispose de la carte au 1/100.000, établie par photos d'avion et par renseignements; d'autre part, des magnifiques belvédères où sont installés les postes militaires avancés, on a des vues très étendues sur tout le couloir de l'Oued el Abid.

Les grès et marnes rouges gypseuses d'Ouaouizert qui reposent sur les calcaires jurassiques sont eux-mêmes surmontés de calcaires crétacés assez durs qui forment le plateau de Bou Irfaouen. Ces couches qui se relèvent doucement vers le fleuve se trouvent brutalement tranchées par la vallée, profonde d'un millier de mètres : leur falaise abrupte domine le versant plus adouci des couches gypseuses, tandis que les grès de la base sont comme taillés en marches d'escalier (voir pl. I, *a*). La position du Bou Irfaouen entre les anticlinaux du Rnim et de l'Abbadine, sa silhouette si nettement découpée, correspondent bien à un synclinal perché, comme

(1) Voir *Hespéris*, 1er trimestre 1925 : *La cuvette d'Ouaouizert*, par M. E.-F. Gautier.

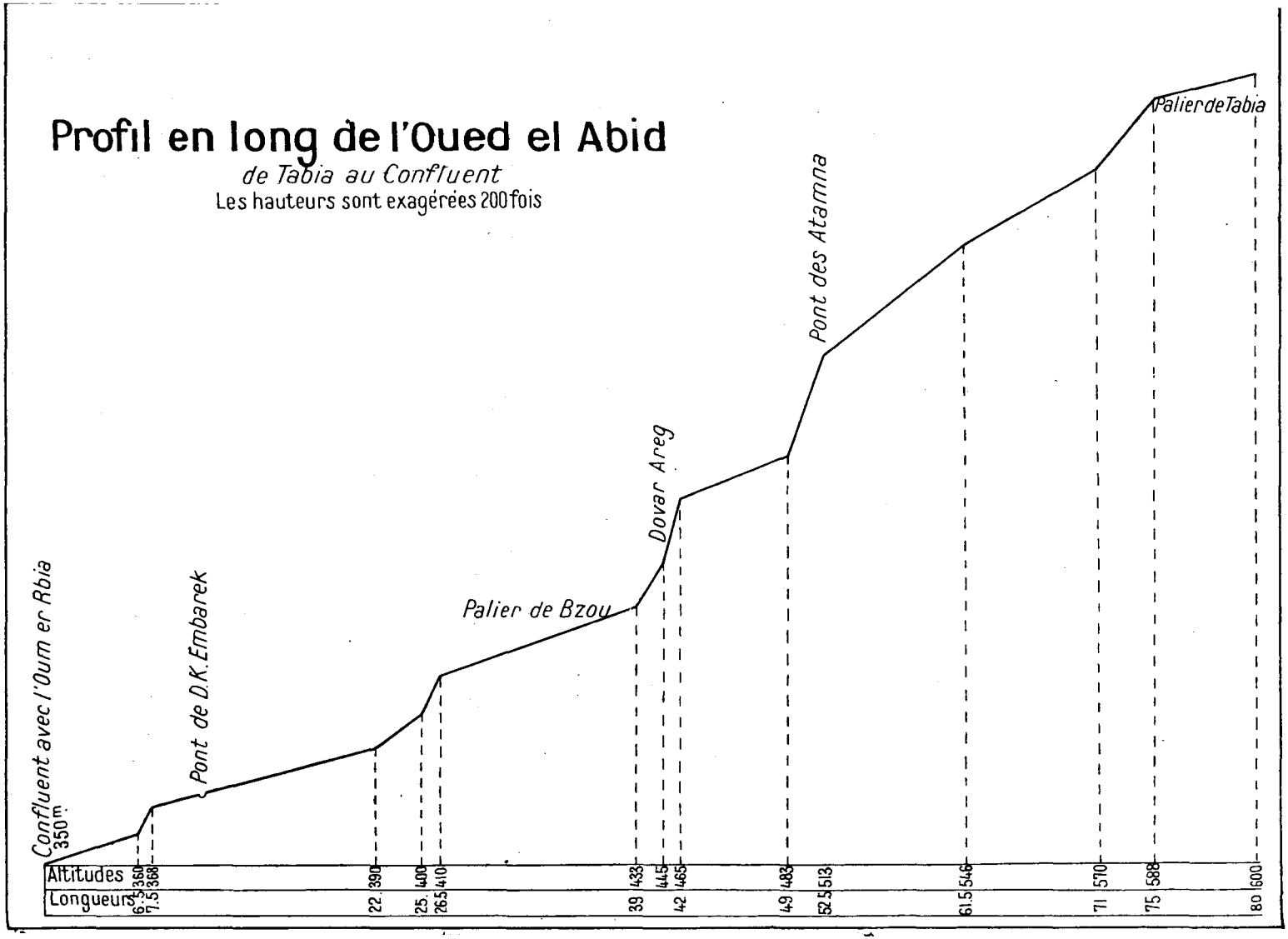
Profil en long de l'Oued el Abid
de Tabia au Confluent
Les hauteurs sont exagérées 200 fois
Confluent avec l'Oum er Rbia
350 m.
Pont de D.K. Embarek
Palier de Bzou
Dovar Areg
Pont des Atamna
Palier de Tabia
Altitudes
Longueurs
350
368
390
400
410
433
445
465
483
513
546
570
588
600
6.3
7.5
22
25.
26.5
39
42
49
52.5
61.5
71
75
80

l'interprète M. Gautier. Mais il n'y a pas vraiment inversion de relief et le Bou Irfaouen n'est ainsi perché que par rapport à la large et profonde dépression d'Ouaouizert. Il faut le rapprocher des formations analogues qui s'étendent vers l'Est de chaque côté de la vallée.

Sans le ravin transversal de Tamelloqt, le Bou Irfaouen ne ferait qu'un avec le vaste plateau du Sgat (voir pl. I, *b*), complètement isolé par l'érosion et formé de couches plus tranquilles. Sur la rive gauche, le ravin de Tabaroucht découpe un plateau symétrique qui dresse aussi au-dessus de l'Oued el Abid une falaise plus impressionnante encore que celles du Bou Irfaouen et du Sgat. Si loin que la vue s'étende à l'Est, cette disposition se poursuit. Les plateaux d'allure tabulaire s'élargissent entre les axes anticlinaux du Nord et du Sud qui semblent s'écarter. La largeur, si l'on fait abstraction de la coupure de l'Oued el Abid, atteint de 20 à 25 kilomètres. Sans doute l'horizontalité n'est pas parfaite. En dehors du mouvement surtout vertical qui a créé le Moyen Atlas l'effort tangentiel se traduit par des ondulations atténuées : ainsi s'explique cet alignement de ravins parallèles à l'Oued el Abid, val d'Iseksi, d'Igourdan, de Tanguist. La largeur diminuant vers le S.-O., le Bou Irfaouen s'est trouvé plus fortement intéressé par le plissement. Notons aussi que la vallée de l'Oued el Abid, à la hauteur du Sgat, est étrangement bouleversée avec un ensemble chaotique de compartiments basculés en avant des falaises comme si des cassures avaient préparé le passage du fleuve. Ces accidents n'interrompent pas vraiment la belle uniformité de cette zone qui viendrait se souder au plateau de l'Ouentz. Nous aurions donc là un ensemble tabulaire pincé entre les plis ou flexures des monts de Beni Mellal (Rnim et Tasemmit) et les plis du Haut Atlas au Sud-Est. Comme l'a depuis longtemps suggéré M. Savornin, le crétacé subhorizontal de la Haute Moulouya rejoindrait par là les plateaux du Maroc occidental. Le régime de plis lâches du Moyen Atlas central est comme complètement avorté.

3° *D'Ouaouizert à Bzou.*

La cuvette d'Ouaouizert représente, dans le cours de l'Oued el Abid un accident aussi important au point de vue physique que favorable aux établissements humains. L'altitude de l'oued n'est plus

qu'à 700 mètres, alors que le sommet de l'Abbadin, à 6 kilomètres. atteint 2.150 mètres. Il en résulte une activité torrentielle de l'érosion et une convergence des eaux. A proche distance, l'Oued el Abid reçoit non seulement deux torrents, l'Oued Tadroucht, la rivière d'Ouaouizert, et l'Oued Assemsil, mais encore l'Oued Ahansal : en dehors des branches supérieures, Ouirine et Ouentz, l'Oued Ahansal est le seul des affluents de l'Oued el Abid qui ait une réelle importance par sa longueur et son débit; c'est en effet le seul qui ait franchi la ligne de hauteurs enserrant la longue dépression où est logé le bassin de l'Oued el Abid. Le cours de l'Ahansal est curieusement divisé en quatre sections se succédant à angle droit, deux longitudinales, deux transversales. Il a même remonté sa tête jusque sur le versant sud de l'Azurki; c'est-à-dire au delà de la ligne de faîte du Haut Atlas. Après son confluent avec l'Ouabzaza, sa direction transversale est particulièrement marquée : il sépare le djebel Mesgounan et le djebel Abbadin qui font partie d'un même axe anticlinal et a dû se frayer un chemin au fond d'une effroyable gorge. Ce cours de l'Ahansal est une nouvelle preuve de l'intensité actuelle de l'érosion dans le bassin de l'Oued el Abid.

Après le confluent de l'Ahansal, à Bein el Ouidan (Entre les deux rivières), l'Oued el Abid modifie sa direction. Jusqu'à Bzou, son cours est caractérisé par l'indifférence la plus complète à la tectonique. Sa direction générale E.-O. l'amène à recouper les plis orientés SO- NE, aussi insensible, semble-t-il, à la difficulté de franchir les barrages des anticlinaux qu'aux facilités offertes par les synclinaux. Le seul effet de ces conditions tectoniques est de modifier le profil transversal. Obligé de scier péniblement les durs calcaires jurassiques qui constituent le cœur des dômes anticlinaux, le fleuve forme alors des gorges impressionnantes, le mince ruban du courant tenant tout le thalweg entre des falaises verticales qui atteignent sur certains points trois cents mètres de hauteur. Les pistes ont dû s'écarter de la vallée, les hommes renoncer à s'installer près de cette eau pourtant convoitée. Au contraire, dans les vals où il s'attarde pendant quelques kilomètres, il s'humanise, le thalweg s'élargit, les berges s'abaissent, il attire la vie.

Cette anomalie générale apparaît d'autant plus singulière que

l'oued est affecté localement de changements de direction qui ne sont pas en rapport, comme on pourrait le croire, avec des facilités offertes à l'érosion, mais au contraire où il se détourne d'un passage naturel pour s'enfoncer dans les obstacles. Seule une étude minutieuse de tous les accidents, en l'absence d'une carte à grande échelle topographique et géologique, permettrait une réponse certaine. Au cours d'un examen rapide, il nous a paru que toutes les anomalies ne s'expliquaient pas forcément de la même façon.

A la suite d'une importante modification de son niveau de base, peut-être comme le suggère M. Gautier, d'un très récent mouvement épeirogénique, l'Oued el Abid a inauguré une phase d'approfondissement rapide. Il en est résulté, ou un changement complet de direction, ou des modifications locales, telles par exemple que des recoupements de boucles. Le fleuve a dû parfois abandonner sa propre vallée pour celle de quelque affluent ayant bénéficié de facilités particulières. Ces facilités seraient en rapport avec les phénomènes ordinaires d'érosion dans les pays calcaires auxquels Martel a donné une importance si exagérée. Tout le pays des Ntifa est accidenté de cuvettes étagées qui sont des dolines reliées par des oueds temporaires le plus souvent à sec à la surface. On a ainsi l'impression de larges vallées si disproportionnées à l'oued qu'on est amené faussement à y voir le passage d'un ancien fleuve plus important qui serait l'O. el Abid. Il y a en profondeur une abondante circulation d'eau dont témoigne la série de sources qui bordent le pied de la montagne ou même la vallée si profonde de l'Oued el Abid. Cette circulation souterraine s'accompagne vraisemblablement de cavernes, de pertes qui ont pu troubler le jeu normal de l'érosion.

Il est probable enfin que des phénomènes de surimposition se sont produits dans cette région où les affleurements jurassiques sont de plus en plus rares : la couverture crétacée, faite de marnes blanches tendres, occupe la plus grande partie des Ntifa et des Attab et ne laisse voir le jurassique qu'à la faveur de l'érosion de l'Oued el Abid. Nous rappellerons simplement les plus notables des accidents de cette percée héroïque.

Le synclinal d'Ouaouizert se prolonge nettement vers le Sud-Ouest dans la plaine d'Azilal : c'est la violente érosion de l'Assif Assemsil

qui a interrompu la continuité topographique. Insoucieux de cette indication de la nature, l'Oued el Abid s'infléchit vers l'Ouest pour traverser obliquement l'anticlinal Tarneroui-Tazerkount. Sur la rive droite, en face du poste de Bein el Ouidane, la couche de calcaires durs que coupe l'oued porte une kasba audacieusement perchée sur l'arête : Foucauld s'y arrêta. Dès lors, pendant une quinzaine de kilomètres, le fleuve est enserré dans la montagne, sa vallée est étroite entre des versants déchirés, sans présenter cependant l'aspect de cañon (v. pl. II, *a*).

Il débouche ensuite dans une nouvelle cuvette, celle d'Attab, où les calcaires marneux inclinés vers le Nord, forment des terrasses étagées, limitées par des escarpements au Sud, c'est-à-dire vers la vallée, véritable topographie de côtes. A la hauteur du poste d'Attab, exactement au marabout de Sidi Mesfi, le fleuve modifie encore sa direction dans des conditions singulières. Une large vallée aux versants adoucis dans les marnes tendres, bordée d'une magnifique olivette, prolonge sa direction vers l'Ouest (voir pl. III, *a*) : mais c'est un affluent qui vient le rejoindre, coulant en sens opposé. L'Oued el Abid s'est rejeté vers le Sud, et, jouant la difficulté, est venu s'enfoncer dans les dures assises des calcaires jurassiques (voir pl. III, *b*); il y a creusé l'étonnante gorge des Ait Ouabit, enserrée entre deux parois verticales (voir pl. II, *b*) où s'abritent des troupes de singes. Quand les falaises s'écartent, il reçoit à gauche la rivière d'Ouzoud qui, n'ayant pu sans doute s'approfondir aussi rapidement, compense la différence de niveau par une belle cascade. Le sillon abandonné à Attab, le fleuve le retrouve à Tabia, son thalweg étant alors à un niveau très inférieur. Coude brusque, vallée obséquente, gorge, on retrouve tous les éléments d'une capture. Mais c'est la capture, elle, qui est moins explicable puisque le fleuve rejoindrait son ancienne vallée. A l'entrée de la gorge, à une centaine de mètres au-dessus du thalweg, une terrasse impressionnante par la masse des cailloux roulés a été conservée malgré le ravinement torrentiel. Elle existe aussi sur la rive droite, mais elle ne semblait pas se prolonger à l'Ouest; il est vrai que notre itinéraire ne nous a pas permis des recherches suffisantes.

Le val que l'Oued el Abid retrouve à Tabia se prolonge vers le S.-O.,

jalonné par un affluent et utilisé par une piste autocyclable : on arrive ainsi par Agmeroul au vaste cirque de Foum el Djemaa. Mais l'Oued el Abid, plus indifférent encore qu'à Bein el Ouidane, se détourne tout à fait vers le Nord pour s'enfoncer dans la gorge au débouché de laquelle se trouve le pont des Atamna. Ce pont berbère est célèbre et a été maintes fois décrit. Au point de vue géographique, il situe un accident remarquable. Le courant ordinaire est localisé sous la grande arche dans une entaille en coup de scie de la roche où la profondeur atteint huit mètres. C'est vraisemblablement un aven.

Il se produit là encore le même phénomène qu'à Attab. Tandis qu'un vallon s'ouvre vers l'ouest, utilisé par la route carrossable d'Arbalou de Bzou, l'oued a scié vers le Nord une nouvelle gorge qui semblerait le mener directement dans la plaine des Ouled Remich par le Chabet el Louze; mais au moment où s'ouvre devant lui ce passage, il se détourne de nouveau à angle droit vers l'Ouest-Sud-Ouest, attiré cette fois par le beau et riche val de Tarzout.

Il reçoit à gauche l'affluent qui collecte les eaux des sources de Bzou. Il s'échappe enfin de la montagne par une dernière gorge, le classique débouché en plaine que les langues arabe et berbère expriment par les mots de « foum » ou « imi » : c'est le Foum Taghi, à travers le dernier chaînon du Moyen Atlas, le djebel Tanefert.

4° De Bzou au confluent.

L'Oued el Abid, entré en plaine, se dirige du Sud au Nord, voire même vers le Nord-Nord-Est; il longe ainsi le pied du Moyen Atlas puis atteint l'Oum er Rbia près de Zaouia Termast, après un cours d'une vingtaine de kilomètres en plaine. Cette plaine fait partie de la grande zone alluvionnaire qui borde toute la chaîne de l'Atlas; on n'y retrouve pas d'aussi gros blocs que dans le Haouz de Marrakech, mais c'est la même couverture de cailloux roulés, parfois agglomérés, d'autant plus gros qu'on est plus près de la montagne, avec des lentilles d'éléments plus fins, sables et argile. Le travail de construction continue : les ravins que le fleuve reçoit à sa droite, qui descendent par conséquent des derniers contreforts du Moyen Atlas sont le plus souvent à sec; mais leurs apports viennent périodique

ment obstruer le cours de l'Oued qui se trouve momentanément rejeté à l'Ouest : d'où une série de méandres. Dans cette couverture alluvionnaire, l'Oued el Abid s'est encaissé profondément jusqu'aux sédiments éocènes de la base; il coule entre des berges escarpées atteignant parfois une quinzaine de mètres. Malgré la grande régularité de la plaine, il a encore une pente de près de 2 millimètres par mètre avec une petite section rapide de 6 mm. 4. Le profil d'équilibre est donc loin d'être atteint, même à proximité du confluent. Nous avons déjà publié, avec M. Charton, un profil en long de l'Oued el Abid (1) qui nous dispense de revenir sur les conclusions à en tirer. Nous le complétons seulement par une courbe plus détaillée pour les cours moyen et inférieur dont les grandes irrégularités font parfaitement ressortir la jeunesse du fleuve.

On a depuis longtemps émis l'hypothèse que le coude si aigu de l'Oued el Abid à El Kelaa de Bzou, analogue à celui de la Teçaout, était en rapport avec une capture. Dans cette plaine si régulière où les apports de trois fleuves principaux se sont mélangés entre eux et avec les produits du ravinement torrentiel de petits oueds déplaçant sans cesse leur lit, on ne peut plus compter sur les terrasses pour suivre d'anciens passages. Si, comme le suppose le Dr Russo, l'Oued el Abid a jamais été rejoindre l'Oued Tensift ce ne serait qu'à une phase très ancienne en rapport avec un passage plus méridional, par exemple vers Foum el Djemaa. Mais le cours d'eau qui passait près de Bzou et a été détourné par le brusque approfondissement de l'Oum er Rbia, devait plus vraisemblablement rejoindre l'ancien Oum er Rbia dans la dépression fermée de la Bahira.

Le régime de l'Oued el Abid

Sur la carte, l'Oued el Abid apparaît plutôt désavantagé au point de vue des conditions d'alimentation. Comparée à la longueur du fleuve principal, la surface drainée par l'Oued el Abid et ses affluents est relativement faible. Elle est étroitement resserrée, dans les sections moyenne et inférieure du cours, entre la Teçaout et l'Oum er

(1) *Annales de Géographie*, 15 mai 1924, *op. cit.*

Rbia, dans le cours supérieur entre les affluents du haut Oum er Rbia et la crête du Haut Atlas. C'est un effet de la structure de la région telle que nous l'avons décrite, longue cuvette à fond plat limitée au Nord et au Sud par une ligne de crêtes anticlinales. Au Nord, un affluent de gauche de l'Oum er Rbia, le Drent supérieur ou Oued Aghzif, qui coule parallèlement à l'Oued el Abid, mais en sens contraire, s'en rapproche à 8 kilomètres. Le bassin s'élargit un peu plus sur la rive gauche ou méridionale. Cependant un seul affluent a dépassé de ce côté la grande crête du Haut Atlas; c'est l'Oued Ahansal : aussi joue-t-il dans le régime de l'Oued el Abid un rôle presque aussi important que la branche supérieure du fleuve.

La faible étendue de cette aire de drainage rend plus remarquable l'abondance relative du débit de l'Oued el Abid. A ce point de vue, il vient au troisième rang parmi les cours d'eau marocains, après l'Oum er Rbia et le Sebou; encore devrait-il, étant un affluent de l'Oum er Rbia, être comparé au cours supérieur de celui-ci dont il double presque le débit. L'importance de l'Oum er Rbia vient de la réunion de trois rivières presque équivalentes : l'Oum er Rbia supérieur, l'Oued el Abid, la Teçaout. Pourvu d'un riche bassin d'alimentation, la Teçaout a des apports souvent plus faibles : en effet, dans son cours en plaine beaucoup plus long que celui de l'Oued el Abid, elle est largement saignée par des séguias d'irrigation. L'Oued el Abid, même en plaine, reste très encaissé et les emprunts des riverains restent faibles.

C'est surtout le débit d'étiage qui apparaît remarquable. On sait l'indigence où tombent, par suite de l'implacable sécheresse des étés méditerranéens, les fleuves les plus importants de l'Afrique du Nord. Deux fois plus longue que l'Oued el Abid, drainant une région quatre fois plus étendue, la Moulouya, dans son cours inférieur, ne débite plus que 5 mètres cubes par seconde. Le Sebou, le fameux « amnis magnificus et navigabilis » de Pline, est descendu, en amont du point extrême atteint par la marée, à 15 mètres cubes : il a déçu tous les espoirs fondés sur son utilisation comme voie navigable jusqu'à Mechra bel Ksiri. C'est la paresse tortueuse de son cours inférieur aux eaux troubles qui entretint longtemps les illusions sur son débit véritable. Or, après la série d'années sèches qui avaient

ainsi réduit le débit du soi-disant grand fleuve de l'Afrique du Nord, l'Oued el Abid conservait en octobre, c'est-à-dire à la fin de la saison sèche, un débit d'environ 10 mètres cubes à la seconde.

L'Oued el Abid détonne encore dans l'ensemble des fleuves nord-africains par sa régularité relative. Le Sebou, fleuve de plaine pourtant, reprend toute sa supériorité, supériorité souvent désastreuse, avec les hautes eaux d'hiver et du début du printemps : on l'a vu, lors de certaines crues exceptionnelles, rouler de 4.000 à 5.000 mètres cubes à la seconde. L'Oued el Abid reste loin de ces violences excessives. Soumis comme tous les autres cours d'eau nord-africains au climat méditerranéen, le régime normal des hautes eaux coïncide avec la saison froide, époque des précipitations et du minimum d'évaporation. Notre ignorance actuelle de la hauteur effective des précipitations pour l'ensemble de la région ne permet pas de calculer, même d'une façon approximative, le coefficient d'écoulement. Mais il n'est pas douteux qu'il serait exceptionnellement élevé par comparaison avec la moyenne des autres fleuves.

C'est en janvier que les crues sont le plus fréquentes. Elles portent alors le débit à environ 50 mètres cubes. Mais la pente du fleuve en assure l'écoulement rapide et, entre deux périodes de pluies, le débit normal de décembre et janvier oscille autour de 15 mètres cubes. Il faut tenir compte d'autre part que le Moyen Atlas n'est pas aussi dépourvu de précipitations en été que les plaines et plateaux du Maroc occidental. Les orages sont capables de déterminer des crues de courte durée, soutenir le débit et diminuer encore la différence des moyennes entre l'été et l'hiver. On a observé 16 mètres cubes en septembre, 32 en mai.

Ces rapports, soit entre l'étiage et les hautes eaux normales, soit entre le débit moyen et les crues, caractérisent un fleuve vraiment paisible et qui paraîtrait tel, même dans nos plaines atlantiques. Pour apprécier ce qu'il y a de tout à fait exceptionnel dans cette modération, il faut se rappeler les caractères ordinaires des cours d'eau méditerranéens et la situation de l'Oued el Abid lui-même qui est un fleuve de montagne à profil tendu. Une comparaison avec le Sebou montre que c'est le fleuve de plaine qui a le régime d'un torrent de montagne.

Comment s'expliquent l'abondance relative et la régularité de l'Oued el Abid?

La région drainée par le fleuve, si elle est peu étendue, est presque tout entière située en montagne : le cours inférieur en plaine n'a que 20 kilomètres. La courbe hypsométrique de 1.000 mètres engloberait les 4/5 du bassin. Nous sommes d'autre part sur le versant occidental du Moyen Atlas où les vents océaniques, obligés de s'élever pour franchir la barrière montagneuse, condensent leur humidité sous forme de pluie et parfois de neige. La zone d'où vient l'Oued el Abid est un des plus remarquables centres de dispersion des eaux du Maroc : nous avons vu s'y rapprocher, outre les branches supérieures de l'Oued el Abid, divers affluents de l'Oum er Rbia et de la Moulouya.

Mais les conditions de pente ne répondent pas à l'altitude générale. Les massifs très élevés, supérieurs à 2.000 mètres, sont situés à la périphérie. Sans doute l'Oued el Abid et quelques-uns de ses affluents ont scié des gorges profondes et escarpées, mais leur influence reste locale. Entre les hautes cimes et les gorges, l'aspect qui prévaut est celui de plateaux où le ruissellement consécutif aux pluies ou à la fonte des neiges n'a pas la violence qu'il prend sur les versants du Sebou bien moins élevés, mais tout ravinés.

A cette disposition du relief nous rattacherons la forme générale du bassin et du profil du fleuve. Très allongé, presque réduit, exception faite pour l'Ahansal, au fleuve principal, le bassin assure un écoulement plus progressif que les bassins à forme circulaire où la convergence des grands affluents et la simultanéité de leurs crues déterminent une hausse brutale du collecteur général. Les pluies qui tombent par exemple dans les Ntifa suffisent à provoquer immédiatement une montée des eaux; mais on sait que les longues périodes de pluies sont rares et ces poussées locales sont brèves. Comme il faut deux à trois jours pour qu'une crue de l'Ouents se fasse sentir au pont de Dar Caïd Embarek, il y a des chances pour qu'elle vienne seulement soutenir le débit et non se combiner avec une crue des Ntifa. Aux échelles du Sebou, les appareils enregistrent des débits témoignant de crues non seulement beaucoup plus considérables mais aussi plus brusques.

Le profil de l'Oued el Abid ralentit encore la vitesse de propagation des crues. Si le courant se précipite dans les étranglements et ruptures de pente, nous avons vu qu'il y avait des paliers où le fleuve s'élargit et s'attarde. Le Sebou dont la pente est étonnamment faible est, par contre, enserré continuellement entre de hautes berges, semblables à des digues qui, au moment des crues, empêchent les débordements latéraux et accroissent la violence du courant.

Deux faits surtout expliquent la régularité de débit de l'Oued el Abid : l'alimentation neigeuse, la perméabilité du sol.

En règle générale, les précipitations d'hiver dans le Moyen Atlas ont lieu fréquemment sous la forme de neige au-dessus de 1.000 mètres, c'est-à-dire pour la plus grande partie du bassin de l'Oued el Abid. Il est vrai qu'entre 1.000 et 2.000 mètres, la neige ne séjourne pas longtemps : elle a du moins l'avantage d'éviter cette violence avec laquelle les pluies méditerranéennes frappent et ravinent le sol et de favoriser l'infiltration. En outre les chaines qui encadrent le bassin dépassent 2.000 mètres. Même au Nord où l'altitude est bien plus faible, le djebel Rnim a 2.428 mètres. Au Sud la crête qui forme partage des eaux avoisine ou dépasse 3.000 mètres sur presque toute sa longueur : l'Ouirine est dominé d'un côté par le djebel Oujjit qui a 2.781 mètres et de l'autre par le Maasker qui en a près de 3.500. Le haut Ahansal avec son affluent l'Ouabzaza enveloppe presque complètement le djebel Azurki qui atteint 3.500 mètres. A cette altitude, il n'est pas rare que la neige fasse son apparition dès le mois d'octobre. Elle disparaît ensuite le plus souvent; mais en tout cas les précipitations de décembre revêtent les cimes d'un manteau qui conserve son éclatante blancheur jusqu'à la fin de mars. La neige commence alors à fondre irrégulièrement. En mai, sur les pentes peu touchées par le soleil, elle est encore abondante. Quelques plaques et des congères peuvent durer tout l'été.

Bien entendu il ne faut pas s'attendre à ce que ces neiges créent un régime analogue à ceux de nos torrents alpestres pour qui l'hiver est la saison des maigres. Les neiges de l'Atlas ne forment pas de glaciers. Mais ce genre de précipitation y produit ses bienfaits ordinaires. Il limite les crues au moment des hautes eaux, de décembre

à mars; la fonte progressive de cette masse solide viendra, à partir d'avril, soutenir le débit.

L'importance de ces précipitations neigeuses est d'autant plus grande qu'elles combinent leurs effets avec ceux de la nature du sol et de l'extrême perméabilité des roches. La plus grande partie de la région drainée par l'Oued el Abid, en particulier les hautes cimes, est constituée par de puissantes assises de calcaires. Dans les montagnes méditerranéennes insuffisamment élevées pour conserver de la neige et trop fortement ravinées, il arrive que la violence des pluies annihile l'influence de la perméabilité des roches. Dans le Moyen Atlas et le Haut Atlas oriental, une partie des eaux, mais surtout celles provenant de la fonte des neiges, est soustraite au ruissellement. Dans ces épaisses couches de calcaires étalées en plateaux ou redressées en longues chaines, mais toujours très fissurées, la circulation souterraine est longtemps plus importante que la circulation superficielle. Ralenties dans leur course, protégées contre l'évaporation, ces eaux constituent le réservoir sur lequel la sécheresse d'été reste sans effet. La neige qui tombe en décembre sur les hautes pentes de l'Azurki ne fondra qu'en juin; l'eau qui en provient, obligée de s'infiltrer lentement, a bien des chances de ne pas couler sous le pont de Dar Caïd Embarek avant le retour de la saison des pluies.

L'Oued el Abid, qui a si profondément creusé son thalweg en contre-bas de ces massifs calcaires, parfois, semble-t-il, jusqu'au socle imperméable de roches primaires, reçoit toutes ces eaux. S'il n'a qu'un seul grand affluent il en a par contre beaucoup de petits; ce ne sont pas toujours des oueds temporaires : alimentés par des sources abondantes et régulières de type vauclusien, ils apportent à l'Oued el Abid une contribution sans défaillance. Nous avons déjà noté la présence à la base du Rnim, des sources qui alimentent l'Oued Tadroucht. Le groupe de sources de Bzou correspond à une véritable résurgence. Sur la carte établie par renseignements, les points d'eau ont été notés soigneusement : on peut voir que les « arbalou » (source en berbère) sont très nombreux. Il est intéressant de constater sur les plateaux, par exemple sur le plateau d'Ahanou, que les indigènes ont assez fréquemment creusé des puits (« tanout » en berbère), pour aller puiser à quelque nappe souterraine.

Au point de vue de cette alimentation profonde, l'Oued Ahansal est plus remarquable encore que l'Oued el Abid. Il est nourri par le puissant château d'eau de l'Azurki, mais les eaux ne lui parviennent que lentement, après avoir été régularisées et clarifiées. Il a déjà effectué un long parcours lorsque son débit est transformé, vers la Zaouia d'Ahansal, par une source si abondante qu'elle semble bien l'apparition d'une rivière souterraine. Alors que les eaux de l'Oued el Abid sont toujours chargées et troubles, les eaux de l'Ahansal, au moins avant d'entrer dans la cuvette d'Ouaouizert, sont remarquablement claires.

A la circulation souterraine se rattache la question des pertes. Il est rare qu'une rivière coulant, comme l'Oued el Abid, dans un pays calcaire et fissuré, ne soit pas victime d'une disparition momentanée, partielle ou totale, de ses eaux. Pour l'établir d'une façon certaine, il faudrait disposer de jaugeages effectués simultanément en divers points. La nouvelle installation d'Ouaourint va singulièrement faciliter de semblables comparaisons. En attendant, il convient de noter qu'il y a, dans la région d'Ouaouizert, une tradition très répandue. D'après elle, les sources qui fertilisent la vallée de Timoulilt, au sud de Beni Mellal, seraient des résurgences de l'Oued el Abid. Avec des variantes de détail, plusieurs informateurs indigènes nous ont raconté l'histoire suivante. Par un heureux hasard, un homme découvrit l'endroit de la vallée où les eaux de l'Oued el Abid disparaissaient en partie pour former les sources de Timoulilt. Cette connaissance lui permit d'effectuer un véritable chantage sur les gens de Timoulilt. Ceux-ci refusant de payer le tribut qu'il exigeait, il obstrua la perte et tarit la source jusqu'à ce que ses victimes consentent. L'histoire n'a aucune vraisemblance; mais elle semble témoigner que les indigènes ont effectivement constaté une relation entre une perte de l'Oued el Abid et une résurgence.

La vallée de l'Oued el Abid et son importance économique

Dans la vie des tribus riveraines, l'Oued el Abid joue un rôle important et complexe. Ses eaux permettent d'irriguer les vergers et les cultures. Le sillon large et déprimé qu'il ouvre à travers l'Atlas

jouit de conditions climatiques beaucoup moins rigoureuses que celles de la haute montagne voisine. Il n'est pas encore possible de donner à ce sujet des indications précises; mais à défaut d'observations météorologiques, la végétation fait ressortir les différences de température et de pluviosité entre la vallée et les hautes pentes. On connaît l'aspect curieux des groupements d'euphorbes cactoïdes particulièrement développés chez les Ntifa. Ces plantes originales, espèces de fossiles vivants, témoins d'un passé disparu, ont un domaine dont les limites, inférieure et supérieure, sont très nettes L'alfa, rare dans le Maroc occidental, est assez abondant sur les versants de l'Oued el Abid, comme si les grands peuplements du Maroc oriental poussaient par là une pointe avancée. La température plus clémente, la faible durée de l'enneigement, ce qui n'empêche pas la vallée de profiter des précipitations tombées sur les montagnes, ont attiré les hommes, favorisé les cultures, facilité la vie sédentaire. En outre le couloir de l'Oued el Abid constitue à travers la montagne une voie de circulation naturelle dont la valeur se mesure au nombre et à l'importance des marchés de cette région.

Toutes ces fonctions pacifiques ne peuvent qu'être renforcées par la paix française. Mais pour le Maroc modernisé l'Oued el Abid est une autre source de richesse : fleuve de forte pente et de grand débit, l'Oued el Abid représente, pour l'outillage du pays, une chance précieuse, il est une réserve de houille blanche sans pareille au Maroc et dans toute l'Afrique du Nord. Ainsi, agriculture, commerce ou industrie, toutes les manifestations de l'activité économique sont redevables à l'Oued el Abid de quelque bienfait.

La vallée proprement dite de l'Oued el Abid n'offre aux cultures que des surfaces restreintes et très irrégulièrement réparties. Il ne faut pas se l'imaginer comme une de ces fertiles vallées alluviales où le fleuve serpente entre une double bordure de champs cultivés. Nous avons vu que la cuvette d'Ouaouizert séparait deux parties du cours : à ces différences physiques correspondent des changements dans le rôle joué par le fleuve et dans l'aspect de la vallée au point de vue de la géographie humaine.

a) En aval d'Ouaouizert et jusqu'au débouché dans la plaine, on trouve comme un chapelet de riantes oasis, séparées par des zones

incultes et sauvages. Cette disposition résulte naturellement de la structure de la vallée. A chaque val longitudinal correspond une des oasis; dans les gorges qui correspondent à chaque coupure transversale, le thalweg est trop étroit, les versants trop abrupts pour laisser place à des établissements humains de quelque importance. Cependant ces gorges n'ont pas toujours le même aspect et certaines, plus facilement accessibles, semblent pour ainsi dire s'humaniser. Quand les versants ne sont pas, comme entre Attab et Ouzoud, absolument verticaux (voir pl. II, *a*), ils sont boisés de thuyas, de genévriers, de chênes-verts formant un maquis assez touffu, mais trop souvent ravagés par le pâturage et l'incendie pour que les arbres aient la beauté des futaies de la haute montagne. A la faveur de quelque rupture de pente due à un témoin de terrasse fluviale ou à un changement dans la nature de la roche ou à quelque ravin latéral, un groupe d'habitations entouré de cultures fait une clairière dans le maquis : ainsi par exemple aux Ait Herraka (pl. IV, *b*), dans la gorge des Ait Bouzid. Quand la gorge se développe sur plusieurs kilomètres de longueur, il est rare qu'il n'y ait pas de petits endroits plus favorisés. Dans les méandres un peu évolués, le fleuve, conformément à la loi ordinaire, rongeant de plus en plus la rive concave, dépose des alluvions sur la boucle convexe : cette « laisse », dominée par la falaise dont le fleuve a cessé de mordre la base, forme une petite zone cultivable dont les indigènes ont su tirer parti. A quelque détour du mauvais sentier de chèvre si étroitement collé à la paroi rocheuse qu'on a peur, à cheval, de la heurter de l'épaule ou de la tête, on est tout surpris de se trouver brusquement devant un délicieux petit verger : figuiers, amandiers, pêchers confondent leur feuillage et, sur une claie de roseaux, une vigne vigoureuse court et s'étale. Ailleurs les conditions sont encore plus favorables. Devant les barrages rocheux que le fleuve a eu plus de peine à percer, le courant est ralenti et l'Oued el Abid, très limoneux, a déposé des alluvions assez abondantes pour créer une sorte de lit majeur. Ces élargissements du thalweg sont alors occupés par de belles olivettes : il en est ainsi au gué de Tarzout où passe la piste d'Attab à Bein el Ouidan (voir pl. IV, *b*). Le mot de « tarzout » qui signifie en berbère petite dépression alluvionnaire est très expressif.

Les cuvettes où l'Oued el Abid s'élargit constituent chacun un centre de vie, une petite unité naturelle dont le fleuve est la raison d'être. Il les a créées par érosion; il en féconde les bords par ses alluvions; il alimente de ses eaux les principales cultures.

Le système d'irrigation vaut la peine d'être noté. On trouve bien quelques courtes séguias mais on ne voit rien de vraiment comparable aux dérivations des torrents du Haut Atlas occidental amenées au-dessus d'une cascade de terrasses. Les Ntifa et les Ait Attab viennent puiser directement l'eau de l'oued et comme les berges sont toujours encaissées, ils emploient un mécanisme simple et ingénieux. Les hydrauliciens indigènes commencent par créer un puits dans la haute berge, à proximité du courant. Ce puits n'a pas en général une grande profondeur; mais, descendant au-dessous du niveau des plus basses eaux de l'oued, il est alimenté par les infiltrations de ce dernier. La partie supérieure du puits est constituée par un ouvrage en maçonnerie assez soigné : deux murs opposés formant piliers et un petit bassin servant de point de départ à un canal d'irrigation. Sur les piliers reposent horizontalement deux madriers arrondis ou simplement des troncs d'arbres qui sont un peu plus élevés que la séguia. L'une des traverses sert de point d'appui à une longue corde dont l'extrémité supporte l'outre en peau de chèvre servant à puiser. La corde au lieu de s'enrouler comme dans nos puits est tirée horizontalement par un animal qui se déplace en s'écartant de l'ouverture. Lorsque l'animal est éloigné d'une distance égale à la longueur de la corde, l'outre vient buter contre la seconde traverse, bascule, et son contenu se déverse dans la séguia. Des installations semblables se succèdent le long du cours moyen.

On reconnaît là un système de puisage qui est employé dans diverses régions de l'Afrique du Nord; les oasis du Mzab où les puits sont très profonds sont ainsi arrosées. Ce qui est original, c'est de le voir employé au bord d'une rivière comme il l'est sur le plateau, dans toutes les dolines du pays ntifi.

La séguia conduit l'eau dans les petits champs dont le damier très soigné couvre la vallée : ce sont des cultures maraîchères, navets, carottes, fèves, courges, des vergers où domînent les figuiers; les oliviers et les amandiers forment des ensembles plus réguliers. A la fin

de l'été, c'est le maïs qui est roi, ses feuilles vertes tranchant de loin sur le gris fauve du bled brûlé par le soleil. Un même champ, fumé et irrigué, donne dans l'année plusieurs récoltes, une de céréale d'hiver, orge ou blé, une de maïs, une de légume intercalé.

Ces petits bassins ont naturellement attiré les hommes et déterminé une concentration des habitants dans des villages. L'existence de ces agglomérations est d'autant plus frappante que ces tribus farouches vivaient naguère dans l'insécurité permanente : le dramatique récit de M. de Segonzac donne une juste idée de cette atmosphère belliqueuse. Ce qui prévaut d'ordinaire, c'est un type d'habitation dispersée, tirremts complètement isolées ou groupées par deux ou trois et entourées de quelques maisons basses. Bzou est à l'écart de l'Oued el Abid et ne doit rien au fleuve, sa richesse venant de son remarquable groupe de sources. Mais dans le val de Tarzout, on trouve encore Areg, Zaouia Sidi Boumenouane. Dans le val d'Attab le gros village de Taouza est double avec un important mellah dont on rencontre les Juifs sans cesse trottinant sur leur âne d'un marché à l'autre.

C'est dans cette percée héroïque entre Ouaouizert et Bzou qu'on a étudié les moyens d'utiliser l'Oued el Abid comme générateur de houille blanche.

Les projets reposent, d'une part, sur le profil en long de l'Oued el Abid, d'autre part sur la proximité entre le cours montagneux du fleuve et la plaine des Beni Moussa (Tadla). Il y a une dénivellation d'une centaine de mètres entre le plan d'eau et la plaine, pour une distance d'une quinzaine de kilomètres. Personne ne semble s'être occupé de la possibilité d'une dérivation dans la direction du Haouz, vers Foum Djemaa par exemple, qui est peut-être conforme à un ancien écoulement de l'oued. Trois groupes de projets ont été mis en avant.

Comme il y a deux ruptures de pente principales, on peut concevoir deux petites usines, installées l'une et l'autre à l'issue des gorges dans un élargissement de la vallée. L'inconvénient serait d'obtenir une force petite et de nécessiter cependant une installation délicate dans une région d'accès très malaisée.

Les deux autres projets utilisent la dénivellation entre l'oued et la

plaine de Beni Moussa et supposent par conséquent un tunnel qui franchirait la montagne. Ils diffèrent seulement par la position du barrage de retenue et la longueur de la dérivation : l'un, plus modeste, situe le barrage vers le pont des Atamna, l'autre plus grandiose, le reporte en amont de Tabia. Ce dernier projet pourrait donner de 30.000 à 40.000 HP.

Ces projets ont été surtout à la mode après la fin de la guerre. L'attention s'en est maintenant un peu détournée, à cause de la pénurie d'argent.

Dans cette région éloignée où il n'y a pas encore de route empierrée, les frais de transport grèveraient très lourdement le prix des travaux et l'énergie produite risquerait d'être à un prix de revient trop élevé. Il est nécessaire aussi d'habituer à de tels projets les esprits des indigènes, facilement échauffés par ces questions d'eau, alors surtout que la limite de la dissidence est si proche et que les attentats isolés sont encore assez fréquents. Mais pour être d'un avenir qui n'est pas immédiat, l'installation d'usines hydro-électriques sur l'Oued el Abid trouve des conditions trop favorables pour ne pas avoir de sérieuses chances de se réaliser.

b) Dans le pays des Ntifa et des Attab, si la vallée est riche, elle n'est pas la seule partie riche et l'on trouve sur les plateaux voisins des cuvettes de décalcification également fertiles. En amont d'Ouaouizert, l'importance de la vallée pour la vie humaine s'affirme davantage à cause du contraste avec les hautes montagnes voisines où la durée de l'enneigement rend impossible une habitation continue. On retrouve dans cette vallée supérieure de l'Oued el Abid, des conditions qui rappellent les phénomènes de vie saisonnière des vallées alpestres.

Il est vrai que le thalweg n'est pas lui-même hospitalier. Il est trop encaissé. L'eau même de l'oued sert peu : son utilisation supposerait d'importants travaux, barrages et longues séguias, qui ne sont pas compatibles avec l'insécurité, plus grande encore qu'à l'Ouest. Mais le large couloir où s'est enfoncée la rivière a attiré les établissements humains, terres de cultures et habitations. La rive gauche est la plus favorable : là se trouvent les agglomérations de Taguelft, Agoulaf, Tiffert.

La région la plus intéressante est l'Azarar fal. De même qu'en aval, l'oued est moins intéressant en lui-même que par la zone basse qu'il a créée et qui attire les eaux. Dominée par le piton isolé de l'Oukchal, cette vaste cuvette au sol fertile, bien arrosée par l'Ouents, l'Isli et par de nombreuses sources, est un coin privilégié dans la rude montagne. Elle joue un double rôle. Les diverses fractions des Ait Abdi se disputent ses terres de culture qui sont célèbres par leur aptitude à la production du blé. L'orge y est plus rare, fait exceptionnel dans la montagne. En outre l'Azarar fal devient, l'hiver, une zone surpeuplée. Toutes les tribus qui, l'été, se dispersent sur les montagnes voisines, au nord et au sud de la vallée, poussant à partir de mai leurs troupeaux dans les pâturages des zones longtemps enneigées,redescendent chercher un asile pendant la mauvaise saison. Les pâturages de l'Azarar fal se couvrent alors des troupeaux les plus divers : moutons, chèvres, bœufs, chevaux, mulets. On y voit même un assez grand nombre de chameaux.

L'Azarar fal proprement dit est prolongé par des plaines annexes, plus étroites, le long des autres rivières, plaines d'Ifar, d'Arbala. C'est dans ces plaines annexes et non dans la partie centrale, c'est-à-dire plus près de la montagne, de ses sources, de ses pâturages, que se trouvent les agglomérations: au Nord, Arbala, Tizi n'Isli, Tirremt Chernoun, Ou Micha, au Sud, Cherket, Bou Mia,surtout Boutferda. Le village célèbre de Tinguerft est à part : situé dans les gorges de l'O. Attach, il n'a de véritable importance que l'été, pour les transhumants.

Ces agglomérations, plus ou moins importantes, relèvent toujours du même type. Autour d'une ou de plusieurs forteresses-magasins, tirremts massives ou simples dchour, qui sont des propriétés collectives, se groupent de petites maisons basses, habitations familiales. Rien n'est plus expressif de la mentalité des habitants. La valeur des emplacements, l'attraction des sources, un certain besoin de solidarité les a obligés à se rapprocher. Mais la méfiance subsiste. Les agglomérations n'ont pas d'enceinte commune; chaque grande construction se défend elle-même contre l'ennemi du dehors et, au besoin, contre le voisin. A Arbala, les Ait Hamama se sont emparés d'une tirremt élevée par les Ait Abdi. Boutferda est la capitale des

Ait Abdi : toutes les fractions y sont représentées, mais on s'est battu pendant la construction.

Les plus importantes de ces agglomérations sont des marchés. L'alignement de ces marchés sur toute la longueur du couloir de l'Oued el Abid est un fait original qui traduit clairement la valeur pour les hommes de cet accident physique. La vallée de l'Oued el Abid est un carrefour ou plutôt une série de carrefours naturels. En pays berbère, on ne peut compter sur l'action continue d'un homme ou d'une famille capable de modifier les conditions physiques et de créer des centres artificiels : les voies de circulation et leurs croisements sont des œuvres de la nature à peine modifiées.

Pour nos moyens de transport rapides et perfectionnés, le passage de l'oued représentera une sérieuse difficulté. Même aux Indigènes, il a fallu quelques efforts d'aménagement. Sans doute les gués sont nombreux, chaque fraction en utilise un ou plusieurs. Mais la plupart deviennent impraticables l'hiver. En tout temps d'ailleurs, il faut songer au passage du petit bétail, moutons et chèvres. Les riverains ont donc établi des ponts ou plutôt des passerelles en bois ou « tillouguit », analogues à ce qu'on nomme en certaines provinces françaises des « planches ». L'emplacement des tillouguit est choisi de préférence aux endroits où l'oued est fort rétréci entre deux murailles rocheuses et l'on ne se soucie guère des voies d'accès : ce sont celles-ci qui viennent se réunir aux tillouguit les plus solides. Tel est par exemple le pont des Ait Tamoujjout, à une quinzaine de kilomètres en amont du confluent de l'oued Ouaouizert (1). La longueur qui atteint environ dix mètres est trop grande pour un seul tronc d'arbre et nécessite l'emploi de plusieurs poutres placées bout à bout. Un premier groupe de poutres, solidement rivé à chaque bord, avance vers la rivière; les groupes du milieu sont disposés de telle sorte qu'ils reposent à une extrémité sur le groupe précédent et supportent le suivant à l'autre extrémité. L'ensemble donne l'impression d'être cintré. Le tablier du pont est fait comme une terrasse berbère, en

(1) Cf. Comt Tarrit, *Étude sur le front chleuh Bull. Soc. Géogr. Maroc*, 1923, t. II., p. 545 note 1).

terre battue reposant sur un clayonnage de branches. Naturellement il n'y a pas de parapet. Il arrive souvent que ces passerelles soient emportées par des crues. Mais certaines seraient assez solides, d'après les informateurs, pour supporter des voitures chargées.

Les tillouguit les plus fréquentées sont naturellement celles qui mènent aux marchés. Pour comprendre l'importance commerciale du couloir de l'Oued el Abid, il faut se représenter la disposition générale des routes suivies par le trafic.

Dans toute l'Afrique du Nord, la grande direction commerciale est subméridienne, puisqu'elle a pour objet les échanges entre des zones complémentaires allongées suivant les parallèles. Au Maroc, les chaînes de l'Atlas modifient cette direction qui devient NO-SE : les produits européens débarqués sur la côte atlantique sont ainsi distribués jusqu'aux oasis sahariennes et, inversement, l'Extrême-Sud marocain dirige vers la côte quelques produits de consommation ou d'exportation. Sur cet axe, on peut distinguer quatre zones successives, caractérisées par un groupe de produits à échanger :

1° La côte où arrivent par mer les produits européens d'importance fondamentale pour la vie indigène, cotonnades, sucre, thé, bougies, verrerie;

2° Les plaines et plateaux du Maroc occidental, c'est-à-dire la grande région de production des céréales;

3° La montagne, subdivisée en deux parties : le « Dir », célèbre par ses vergers et les pâturages des hauteurs abondants en troupeaux;

4° Les oasis de l'Extrême-Sud, productrices de dattes.

Les marchés indigènes varient d'importance suivant le nombre et l'ampleur des zones qu'ils associent. Les uns sont de simples marchés locaux, assurant seulement la circulation des produits à l'intérieur d'une même zone. D'autres, au contact de deux zones, par exemple la plaine et la montagne, sont plus actifs. Il y a enfin des entrepôts généraux où se concentrent les produits à exporter ou à distribuer. Naturellement ce troisième degré suppose les deux autres. Mais il y a encore une hiérarchie entre ces grands marchés. Dans leur fonctionnement il faut tenir compte du facteur politique et social, du particularisme étroit et jaloux des tribus, de l'obligation des « zettata » qui limite forcément la portée des intermédiaires commerciaux. Dans

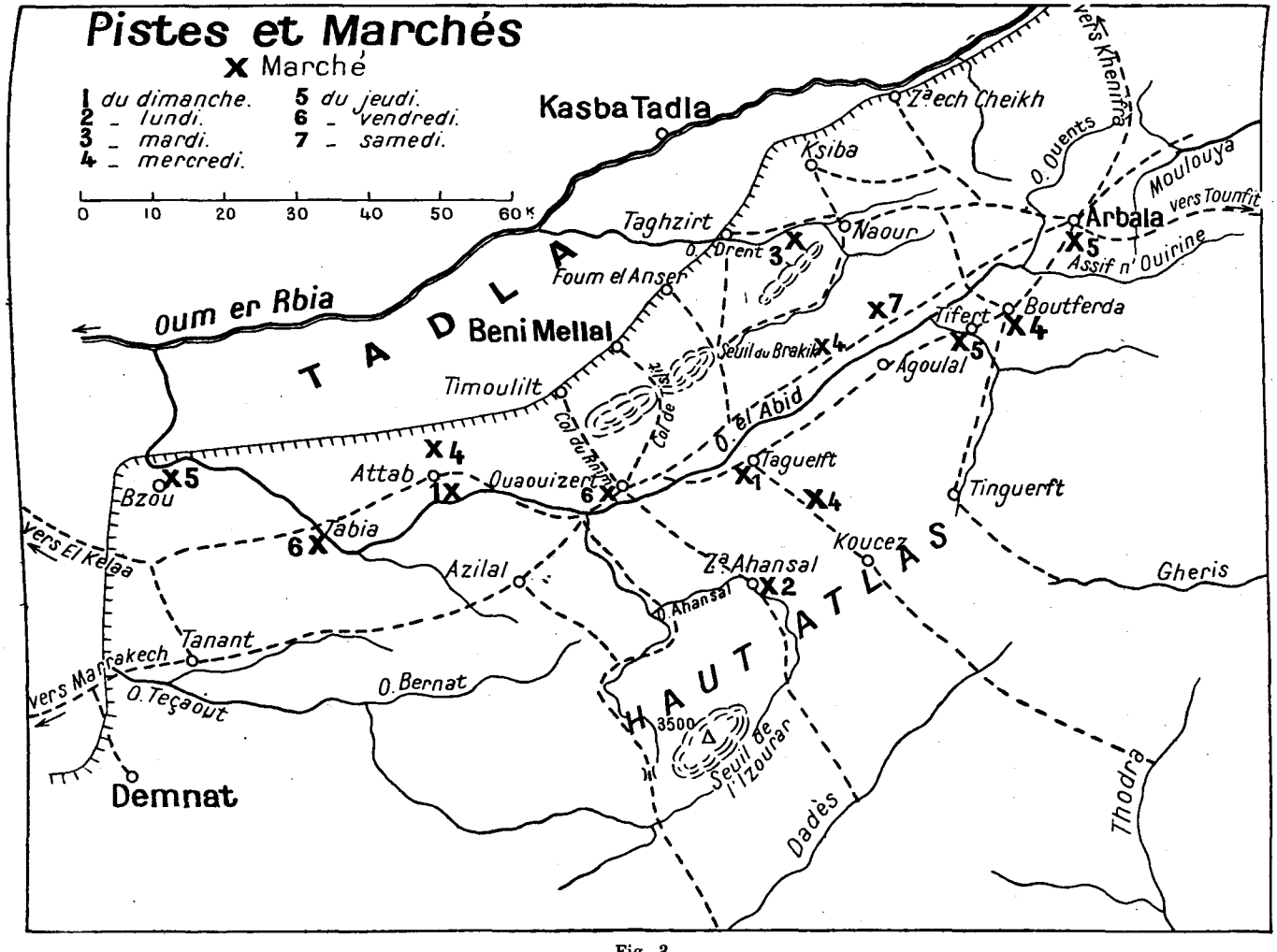
Pistes et Marchés
X Marché
1 du dimanche.
2 _ lundi.
3 _ mardi.
4 _ mercredi.
5 du jeudi.
6 _ vendredi.
7 _ samedi.
0 10 20 30 40 50 60 K
Kasba Tadla
Oum er Rbia
TADLA
Beni Mellal
Taghzirt
Foum el Anser
Timoulilt
Ksiba
Naour
Zaech Cheikh
O. Ouents
Moulouya
vers Tounfit
Arbala
Assif n' Ouirine
Boutferda
Tifert
Agoulal
Seuil du Brakik
Col de Tislit
Col du Rnim
O. el Abid
Taguelft
Tinguerft
Koucez
Attab
Ouaouizert
Bzou
Tabia
Azilal
Zaahansal
O. Ahansal
HAUT ATLAS
Gheris
Tanant
O. Bernat
O. Teçaout
vers El Kelaa
vers Marrakech
Demnat
3500
Seuil de l'Izourar
Dadès
Thodra
vers Khenifra

Fig. 3.

l'ancien Maroc, on conçoit mal un courtier prenant livraison d'une tonne de sucre à Rabat et la portant aux oasis. Le sucre va d'étape en étape, de marché en marché, ayant dans chaque zone un entrepôt d'où il rayonne.

Dans ces conditions il suffit d'un coup d'œil sur la carte pour que le rôle du couloir de l'Oued el Abid apparaisse clairement. Sans doute la bordure subatlasique du Tadla est une étape capitale. Beni Mellal joue devant le Moyen Atlas central le rôle de Marrakech pour le Haut Atlas occidental. Les marchandises européennes y parviennent aisément. On est là dans la zone des beaux vergers du Dir, au contact de la plaine et de la montagne, c'est-à-dire non seulement de produits différents, de l'économie agricole et de l'économie pastorale, mais de deux mondes : d'un côté les Arabes ou Arabisés, de l'autre les Berbères ayant conservé leur langue et leurs usages, d'un côté l'organisation makhzen et le Droit coranique, de l'autre l'émiettement anarchique des djemaa et la Coutume. Ce fait politique a des conséquences économiques multiples. Les indomptables montagnards fréquentent les marchés du Dir dont ils ne peuvent se passer, mais dans ces marchés makhzen ils ne se sentent pas chez eux; leurs femmes qui sont rarement bilingues y sont encore plus mal à l'aise. Tout autre est la situation sur l'Oued el Abid dont les marchés ont un intérêt à trois points de vue :

a) Le couloir de l'Oued el Abid double en arrière la ligne des marchés du Dir, avant la haute chaîne de l'Atlas où la vie humaine est de plus étroitement cantonnée : au pied de cette chaîne, il y a d'ailleurs une autre ligne de marchés, comme l'Arba d'Ouanergui. L'Oued el Abid est à une journée du Tadla et les communications sont faciles par des cols nombreux et peu élevés. Les marchés de la vallée représentent donc une étape dans le transport et la distribution des produits européens ainsi que du blé ou inversement des dattes du Sahara. Plus éloignées du blé, ils sont plus près des dattes, ce qui ne fait pas compensation. Desservant une zone moins riche, moins peuplée, leur fonction locale et d'entrepôt ne peut se comparer à celle de Beni Mellal.

b) Mais l'Oued el Abid est la zone des marchés essentiellement berbères. De même que les Berbères vont dans la plaine, les Arabes

viennent ici; mais c'est à leur tour de s'y sentir mal à l'aise. Voici par exemple un petit fait très expressif de l'intervention du facteur politico-ethnique dans les relations commerciales. On sait que Ouaouizert avait un mellah important que le séjour de Foucauld a rendu pour ainsi dire historique. A notre arrivée, tous les Juifs ont fui; puis ils sont venus s'installer à Beni Mellal où ils se sentent beaucoup plus libres pour leurs transactions. C'est très lentement que, malgré les invitations de l'administration, ils reviennent à Ouaouizert.

c) L'Oued el Abid n'est pas seulement une étape dans la direction NO-SE : il est aussi une voie de circulation perpendiculaire à celle-ci, soit SO-NE. Cette dernière est naturellement d'importance moindre au point de vue général; mais elle établit entre toutes les tribus riveraines du fleuve une certaine solidarité économique et renforce singulièrement les points qui se trouvent placés au carrefour des deux voies.

Ces carrefours seuls représentent le grand rôle commercial de l'Oued el Abid. Les autres marchés, du type ordinaire, n'ont qu'une importance locale ou restreinte aux fractions voisines. La valeur des transactions y dépend naturellement de la richesse du voisinage immédiat. En dehors du Khemis (marché du jeudi) de Bzou, qui appartient à la zone du Dir, les Ntifa qui possèdent de bonnes terres et de beaux vergers, ont plusieurs de ces souks locaux. Il en est de même des Ait Attab. Dans ces souks, à côté des échanges ordinaires, il faut faire une place à part au commerce des amandes. Dans la région, les plantations d'amandiers sont très développées et les fruits sont depuis longtemps un important produit d'exportation à destination de l'Angleterre. Naguère ce trafic était aux mains de protégés allemands. Il donne lieu à une véritable spéculation. En 1925, la récolte qui s'annonçait superbe a été brusquement compromise par des chutes de neige tardives et anormales. Par suite du système des achats à terme, les amandes se vendaient plus cher sur les souks des Attab que dans les villes de la côte.

Plus modestes sont, en amont d'Ouaouizert, l'Arba (marché du mercredi) d'Ahanou des Ait ou Kebli, le Sebt (marché du samedi) de Tannout n'Rezzou, le Khemis (marché du jeudi) de Tifert. Le

Had (marché du dimanche) de Taguelft capitale des Ait Daoud ou Ali, est déjà un degré au-dessus; de même, l'Arba de Boutferda. Celui-ci n'est vraiment important que l'hiver; quoiqu'il se tienne encore en été, il est alors comme partagé entre Tizi n'Isli pour les Abdi qui transhument au nord de l'Oued el Abid, et Tinguerft pour ceux qui transhument au sud (1).

Les deux grands centres d'intérêt général sont Ouaouizert et Arbala. Ouaouizert occupe une position des plus favorables. Comme toutes les autres agglomérations du couloir de l'Oued el Abid, Ouaouizert est un peu à l'écart, trois ou quatre kilomètres, du fleuve qui sert à cet endroit de limite entre les Ait Atta et les Ait Isha, assez près cependant pour profiter de la dépression et de la voie de passage. Situé à 850 mètres d'altitude et bien exposé au Sud, le village est protégé au Nord par le puissant massif du Rnim (2.428 m.): la base méridionale des grandioses falaises calcaires est ceinturée par une ligne de belles sources que collecte la rivière d'Ouaouizert ou Oued Tadroucht. Abritée de même à l'Ouest par les djebel Toutgnout et Chaouel, à l'Est par le plateau de Bou Irfaouen, Ouaouizert est comme cachée aux vues, ce qui explique peut-être qu'on lui ait appliqué l'épithète de mystérieuse. La cuvette d'Ouaouizert, si magistralement étudiée par M. Gautier, est très fortement ravinée, découpée en un grand nombre de croupes par l'Oued Tadroucht et ses petits affluents. Elle comprend plusieurs groupes d'habitations : en face de l'agglomération principale est le mellah juif, aujourd'hui ruiné et presque désert; au-dessus, le riche et pittoresque village des Ait Ouazid est tapi dans ses vergers où l'on remarque avec curiosité de nombreux poiriers; plus loin à l'Ouest les tirremts des Ait Chaïb s'échelonnent à la base du djebel Toutgnout et de même à l'Est celles des Ait Chriboù, sous le Bou Irfaouen. Chaque groupe d'habitations a ses jardins et surtout son olivette : on voit de loin, dans ce vert sombre, la blanche koubba de Sidi Mohand ou Mohand, le patron d'Ouaouizert.

Les terres susceptibles d'être gagnées à la culture occupent une étendue considérable et l'Oued Tadroucht envoie à l'Oued el Abid,

(1) Rapport du Lieutenant Schweitzer.

même à la fin de la saison sèche, de l'eau qui pourrait être utilement retenue.

Ouaouizert est donc le centre d'une petite région intéressante par elle-même. Mais c'est surtout un nœud de pistes très anciennes dont les plus importantes ont été déjà sérieusement améliorées par l'autorité militaire. Sur la grande route de l'Oued el Abid, Ouaouizert est un relais entre la plaine subatlasique du Maroc occidental et la haute plaine de la Moulouya : route bien indiquée comme direction par le fleuve, mais dont le tracé aurait besoin d'importants aménagements; vers l'aval, c'est-à-dire vers les Attab et les Ntifa, le chemin suivi par Foucauld sur la rive droite est vraiment difficile et la piste militaire a abandonné la gorge pour s'élever sur la rive gauche à plusieurs centaines de mètres au-dessus du thalweg. D'autre part, Ouaouizert profite de la grande route commerciale qui va du Tadla, par conséquent de la côte atlantique vers le Dadès, le Tafilelt et les Oasis.

Ce sont ces deux routes NO-SE et SO-NE, ou plutôt ces directions de routes dont le croisement est capital pour la prospérité du marché d'Ouaouizert. Mais chacune des quatre directions comporte une ou plusieurs variantes qui viennent également converger vers Ouaouizert. La masse infranchissable du Rnim est encadrée par deux pistes conduisant au Tadla : l'une autocyclable, à l'Ouest, par le Tizi n'Rnim, aboutit à la riche région de Timoulilt, l'autre, à l'Est, plus difficile, par le Tizi n'Tislit, mène directement à Beni Mellal. Vers Arbala et la Moulouya, la route principale est sur la rive gauche, utilisant le plateau qui domine le fleuve, par Taguelf, Agoulaf, Tiffert. Elle est doublée par une piste parallèle sur la rive droite. Sur cette voie s'embranchent successivement une série de pistes : les unes, moins importantes que celle de Beni Mellal, vont aussi déboucher sur le Tadla à Foum el Anser ou à Taghzirt, par les cols situés entre le djebel Tasemmit et le djebel bou Hachem; les autres convergent, comme les branches supérieures du Drent, vers le carrefour intérieur de Naour, cœur de la montagne des Imaziren, point délicat où se rapprochent et se heurtent les grandes confédérations rivales des Ait Seri et des Ait Shokman.

Trois routes partent d'Ouaouizert vers le Sud : l'une, par Azilal,

vers le Haouz de Marrakech, prolonge pour ainsi dire la voie du Tizi n'Rnim : c'est une section d'une route ancienne Fès-Marrakech, par les montagnes du Dir, fréquentée temporairement quand un sultan énergique faisait reculer les limites du « bled siba ». La seconde, remontant l'Oued Ahansal et son affluent l'Ouabzaza, atteint le Dadès en traversant les riches vallées des Bou Guemmez : elle forme la limite orientale extrême de l'influence des Glaoua. La troisième aboutit également au Dadès; elle gagne directement le souk et Tnine (marché du lundi) d'Ahansal par le Tizi n'Oulmou, puis remonte la haute vallée de l'Oued Ahansal : c'est l'axe d'influence de Sidi M'ha Ahansali, le spirituel marabout, notre ennemi acharné d'hier, devenu brusquement un loyal et précieux allié, chef-d'œuvre diplomatique de notre Service des Renseignements, car si les renversements d'alliances sont fréquents chez ces rusés Berbères, la difficulté pour nous consiste à gagner de nouveaux partisans sans perdre les anciens.

Ouaouizert qui commande toutes ces routes peut donc avoir un rayonnement très étendu. Son ravitaillement se fait aujourd'hui par Beni Mellal et Casablanca; il échappe à Marrakech et, au point de vue de notre politique, cette situation n'est pas sans présenter de sérieux avantages. Il faut reconnaître que l'occupation française a brisé ses relations naturelles. Les dissidents ont déserté son marché du vendredi. Les fractions soumises, sauf celles du voisinage immédiat, préfèrent aller à Beni Mellal. Il y a donc actuellement une crise dont l'exode des Juifs est le trait le plus expressif. Mais cette situation est momentanée. Déjà diverses fractions des Ait Isha, en principe dissidents, comme les Ait Issimour, commerçants avisés ont recommencé à traverser la rivière. La contrebande qui a donné une activité inusitée aux souks dissidents des Ait Isha et des Ait Daoud ou Ali, cessera le jour prochain où ceux-ci auront fait leur soumission. Dès lors le marché d'Ouaouizert pourra remplir sa fonction d'autant plus facilement que l'administration française aura amélioré les routes, assuré la sécurité de la circulation et des transactions.

Comme Ouaouizert, Arbala est le centre d'une petite unité naturelle dont la fertilité relative est le premier élément de sa prospérité : c'est la zone de plaines prolongeant l'Azarar fal. Naturelle-

ment les conditions sont moins favorables que dans la cuvette d'Ouaouizert : l'altitude est plus élevée, le climat continental plus rude, mais par rapport aux montagnes voisines qui sont elles-mêmes plus pauvres, l'avantage relatif subsiste. On trouve encore des vergers à Arbala. L'importance générale de la position est une conséquence de la structure de la région, zone tabulaire qui s'enfonce au cœur du Moyen Atlas. Carrefour de routes symétrique de Ouaouizert, Arbala est en même temps au contact de régions différentes : steppes de la Moulouya, forêts et pâturages de la montagne, terres de culture du couloir de l'Oued el Abid. Sur la route SO-NE, Arbala bénéficie moins qu'Ouaouizert du Haouz de Marrakech, mais commande le seuil si facile entre l'Oued el Abid et la Moulouya. La voie Nord-Sud avait jadis pour origine le grand entrepôt urbain de Fès et comme étapes intermédiaires, Khenifra ou Zaouia ech Cheikh ou Ksiba et Naour. Au Sud, la route conduit, soit au Dadès par Boutferda, Tinguerft et l'assif Imelloul, soit au Gheris par Tounfit, ce qui est le chemin le plus direct sur le Tafilelt.

Le marché d'Arbala a lieu le jeudi. On y rencontre toutes les tribus du centre du Moyen Atlas dont la farouche résistance nous oblige à marquer le pas : fractions de l'ancienne confédération Zaïan, Ichqern, Ishaq, Ihand, de la confédération Ait Seri (Ait ou Irrah), tribus du Haut Atlas non entamées, Ait Yahia, Ait Haddidou. Lorsque notre progression fit sentir sa menace à la fois par le Sud-Ouest, par le Nord-Ouest, par l'Est, c'est au marché d'Arbala que se sont réconciliés pour nous combattre des ennemis irréconciliables, sous la médiation du grand marabout Sidi Ali Amhaouch. Pour mieux surveiller les conversations politiques et jouir des revenus des transactions commerciales, Amhaouch avait transporté le marché chez lui, à Bou Attas aux sources de la Moulouya. Mais Bou Attas est plus élevé, plus froid: seul le prestige du marabout pouvait y attirer acheteurs et vendeurs, aussitôt après sa mort, le marché revint à Arbala.

Arbala n'est pas, comme beaucoup de souks indigènes, un simple emplacement et dépasse même le rôle d'un simple village rural. C'est une véritable petite ville avec les fonctions urbaines ordinaires, marché permanent, petites industries. La situation politique et militaire actuelle est pour Arbala à la fois un avantage et un inconvé-

nient. Elle en a augmenté l'importance comme agglomération : les irréductibles, fuyant leur village occupé, sont venus s'y installer et achever de se ruiner, car il arrive souvent chez les Berbères — sont-ils en cela des primitifs ou des civilisés? — que ceux qui crient le plus fort : « sus à l'ennemi, guerre jusqu'au bout », en profitent pour détrousser les frères d'armes. C'est ce dont pâtissent les malheureux émigrants Mais le souk el khemis est gravement atteint. Depuis que le ravitaillement ne pouvait plus se faire par Fès, il venait de Marrakech par Ouaouizert : l'occupation d'Ouaouizert gêne fortement la contrebande. En outre la proximité du poste d'Alemsid fait peser une menace constante sur les allées et venues des dissidents. Une partie du trafic a été ainsi détournée sur Tizi n'Isli et Boutferda. Le facteur politico-religieux n'est pas non plus étranger à cette décadence. Les fils d'Amhaouch n'ont pas hérité du prestige souverain de leur père qui garantissait une certaine sécurité : leurs disputes avec Sidi Taïbi, disciple du père, ont ressuscité le système des vendettas particulières.

Comme à Ouaouizert, ce n'est là qu'une crise passagère. La prospérité ancienne d'Arbala reposait sur des faits géographiques qui s'imposeront demain à l'autorité française. Comme partout, notre action ne fera que fortifier l'œuvre de la nature.

Ainsi l'étude des conditions économiques nous ramène toujours au point de vue politique. Cette région de l'Oued el Abid qui est aux confins du Maroc pacifié et de la dissidence, connaît les vicissitudes ordinaires d'un front militaire. Est-ce que cette situation va se prolonger?

⁂

La Frontière du Maroc utile.

L'Oued el Abid constitue, dans son cours supérieur, la limite de ce que le Maréchal Lyautey a appelé, d'une formule qui a fait fortune, « le Maroc utile ». Il doit être par conséquent la frontière militaire où s'arrêtera l'effort de nos troupes et qui, solidement organisée, protègera le travail des tribus pacifiques aidées par nos techniciens et encadrées par nos colons. Comment faut-il entendre cette expression

de limite du Maroc utile, appliquée à la région qui nous occupe et quelles indications la géographie physique ou humaine donne-t-elle sur la réalisation de ce programme? C'est ce que nous voudrions examiner en terminant, car ce problème politique traduit très heureusement le rôle général de l'Oued el Abid.

Quand on parle de la vallée de l'Oued el Abid, nous avons vu qu'il faut préciser en quel sens on l'entend. Au sens strict, l'Oued el Abid coule presque toujours dans une gorge étroite, d'accès malaisé. Mais la difficulté du passage, qui serait réelle pour nos moyens de transport, n'existe guère pour les Indigènes, surtout dans le cours supérieur, le seul qui nous intéresse actuellement. On ne peut donc dire que l'Oued el Abid soit une limite naturelle en admettant que cette expression ait un sens, appliquée à un fleuve même plus imposant que l'Oued el Abid. La meilleure preuve, c'est que, de l'Azarar fal à Ouaouizert, une même tribu occupe les deux rives, les Ait Abdi, puis les Ait Daoud ou Ali, qui sont deux fractions des Ait Shokhman : suivant l'expression du commandant Tarrit (1), l'Oued el Abid est la grande rue des Ait Shokhman.

Même en se plaçant au point de vue militaire de défensive passive, l'Oued el Abid n'est pas une protection très efficace. Cependant l'expression de « courtine de l'Oued el Abid » est devenue d'un emploi courant dans les programmes de l'État-Major. La raison en apparaît facilement, si on jette les yeux sur une carte du front. Nous occupons actuellement, en amont Alemsid (2), en aval Ouaouizert : entre ces deux points, le front, jalonné par des postes, des blockhaus, des tours de garde, fait une ligne compliquée en pleine montagne et les difficultés du terrain, les bois, les falaises rocheuses, les ravins ont obligé à multiplier cette poussière de points d'appui. Cette situation représente les résultats acquis à la suite d'une campagne. Mais voici qu'on a dû s'installer où on s'était arrêté pour souffler. Le provisoire dure beaucoup plus longtemps qu'il ne conviendrait à la suite de circonstances qui dépassent la région mais dont manifestement la région pâtit. Seule l'impuissance des tribus à s'unir a permis le main-

(1) Comt Tarrit, *Étude sur le front chleuh*, op. cit.

(2) Notre article était imprimé avant les opérations de l'été 1926 qui ont un peu modifié la situation. Mais nos conclusions subsistent.

tien d'une ligne défensive sans unité, dont les différents points ne sont réellement unis que par l'arrière. Au contraire l'Oued el Abid apparaît sur la carte comme la ligne droite, le plus court et meilleur chemin entre nos postes avancés dont il faciliterait singulièrement la jonction. Par conséquent, la réalisation de cette courtine de l'Oued el Abid qui consisterait à porter la ligne de nos postes sur le fleuve d'Ouaouizert à Alemsid, est un programme en dehors de toute discussion, tellement sa nécessité immédiate s'impose.

Mais cette courtine militaire consiste-t-elle dans le fleuve lui-même et doit-on installer les postes sur la rive droite? On a depuis longtemps condamné cette défensive passive qu'est un fossé et les règlements militaires parlent toujours de la nécessité de « têtes de pont ». L'installation sur la rive gauche apparaît bien plus nécessaire encore d'après ce que nous avons dit sur le rôle économique du couloir de l'Oued el Abid. On ne peut séparer les deux côtés du fleuve qui sont une même zone de plaines ou de plateaux plus riches que la montagne. C'est sur la rive méridionale que se trouvent les principales agglomérations et les gros marchés du Had de Taguelft et de l'Arba de Boutferda. Il nous faut tenir les terres de culture de ce couloir, les lieux d'hivernage, les centres de ravitaillement.

L'occupation de l'Oued el Abid ainsi comprise n'est qu'une nouvelle application du programme général qui nous a réussi pour la pacification progressive de la montagne berbère. Le Moyen Atlas est pour les dissidents comme une forteresse d'où ils dominent les assaillants arrivant par la plaine. Nous avons organisé le blocus de plus en plus étroit de la forteresse : la montagne a d'abord été isolée de la plaine riche en grains, puis notre progression par les grandes vallées l'a morcelée en bastions de plus en plus réduits. La jonction entre le Haouz de Marrakech et la Moulouya par l'Oued el Abid avait fait partie, dès l'origine, des idées directrices de l'État-Major de Lyautey : seul un concours de circonstances fait maintenant de cette jonction un couronnement au lieu d'un point de départ.

Notre installation sur la rive gauche de l'Oued el Abid nous donnera la frontière militaire la plus courte, la plus solide et par conséquent la moins onéreuse. Une surveillance stricte de la vallée empêchera le passage des « djich » venus du Sud qui craindront d'être

surpris au retour. Elle assurera définitivement la sécurité non seulement de la plaine proprement dite, mais du dir . c'est un spectacle pénible que de voir de beaux villages comme Foum el Anser, Ksiba, à demi déserts. Ils ne seront rendus à leur fonction naturelle que lorsque nous serons sur le territoire de ceux qui ont donné asile à leurs habitants.

Il faut espérer que les opérations militaires actives et de grand style s'arrêteront à l'Oued el Abid. Lorsque, des pitons dominant le fleuve, on aperçoit au Sud la masse imposante du Haut Atlas, on a besoin de cet espoir... Inch'Allah!... Car il ne faut pas se bercer de trop d'illusions. On ne déclare pas la paix aux dissidents en traçant une frontière et en renonçant à tout moyen d'action au-delà... Le « Maroc utile » ne sera tranquille et prospère que si l'autre Maroc l'est aussi, dans une certaine mesure. Mais ce n'est pas seulement à cause de sa valeur militaire proprement dite que l'occupation du couloir de l'Oued el Abid est désirable. Son avantage le plus précieux est de nous assurer le contrôle d'une zone capitale au point de vue économique. Installés de même à Tounfit, nous serons au pied du Haut Atlas oriental dont les tribus seront privées de la seule grande zone de cultures de la montagne, des derniers grands marchés où le ravitaillement en grains est facile. Nous aurons donc un moyen d'action extrêmement puissant. Il est vrai qu'un blocus de ce genre n'a jamais amené de soumission complète, mais s'il s'agit seulement de neutraliser, le résultat est plus facile à obtenir. On constate déjà entre les marchés soumis et insoumis des différences sur le prix des grains qui atteignent 50 %. Le raid du Commandant Martin (1) dans l'Oussikis a montré que des tribus même éloignées comprennent parfaitement les bénéfices de notre paix organisée, quand ils se traduisent dans le prix des marchandises.

Si discuté au point de vue de sa signification tectonique, le couloir de l'Oued el Abid sera bien, au point de vue politique, la véritable limite entre le Moyen et le Haut Atlas : au Nord la montagne entièrement domptée par la force, au Sud le Haut Atlas réservé à l'action politique qui nous a merveilleusement réussi dans la partie occidentale de la chaîne.

J. CÉLÉRIER.

(1) Voir le *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2e trim. 1925 : *D'Azilal au Dadès*, par le Commandant Martin.

Bibliothèque Générale - RABAT

PLANCHE I.

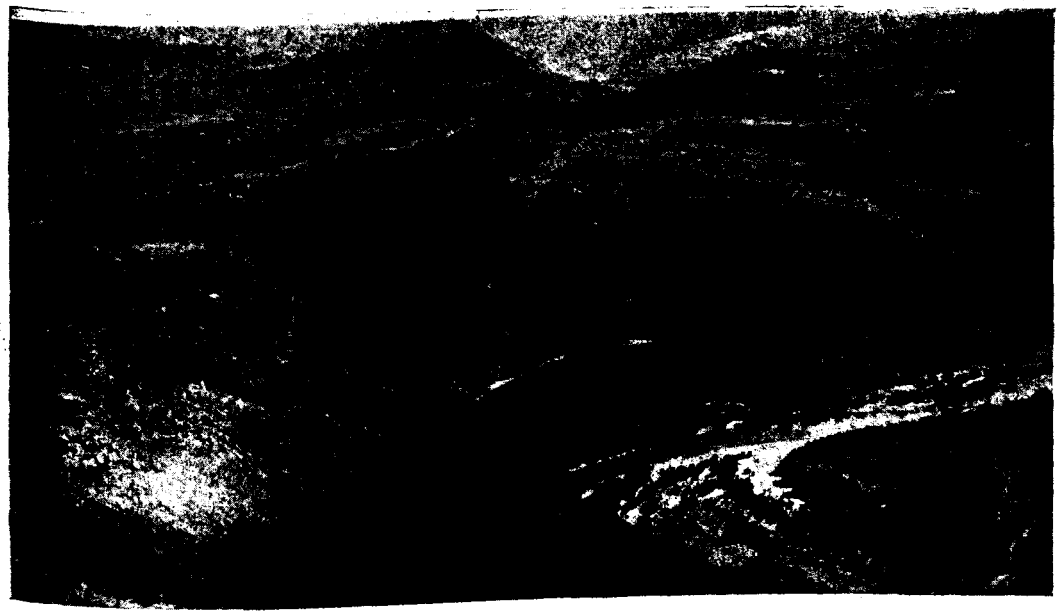

a) L'O. el Abid à l'entrée de la Cuvette d'Ouaouizert.
A gauche (rive droite de la rivière) bancs de grès rouge qui forment la base du plateau de Bou Irfaouen.

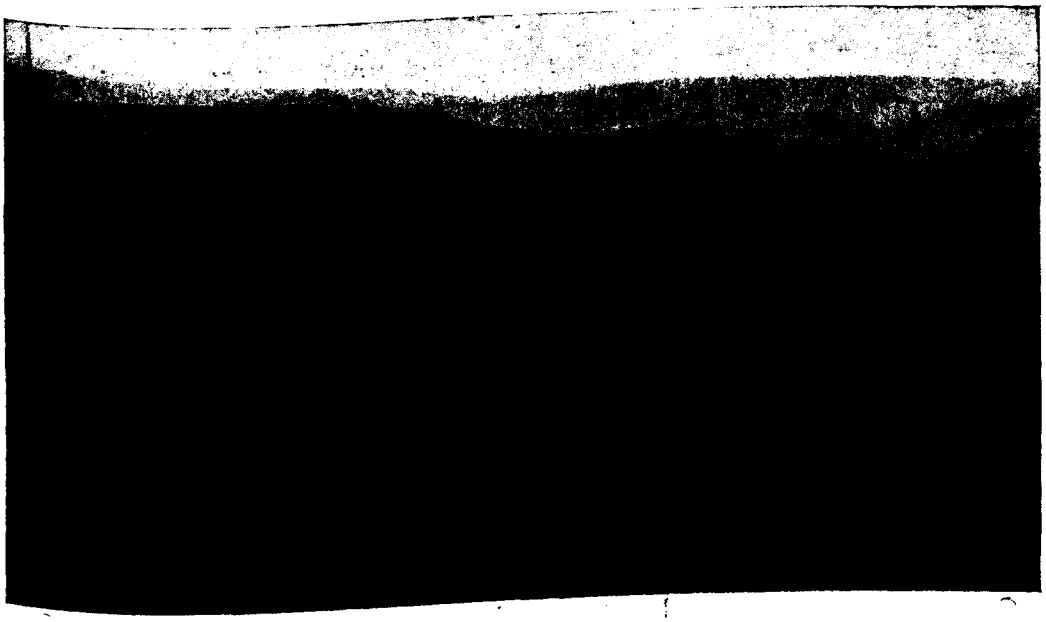

b) Plateau du Sgat.

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale

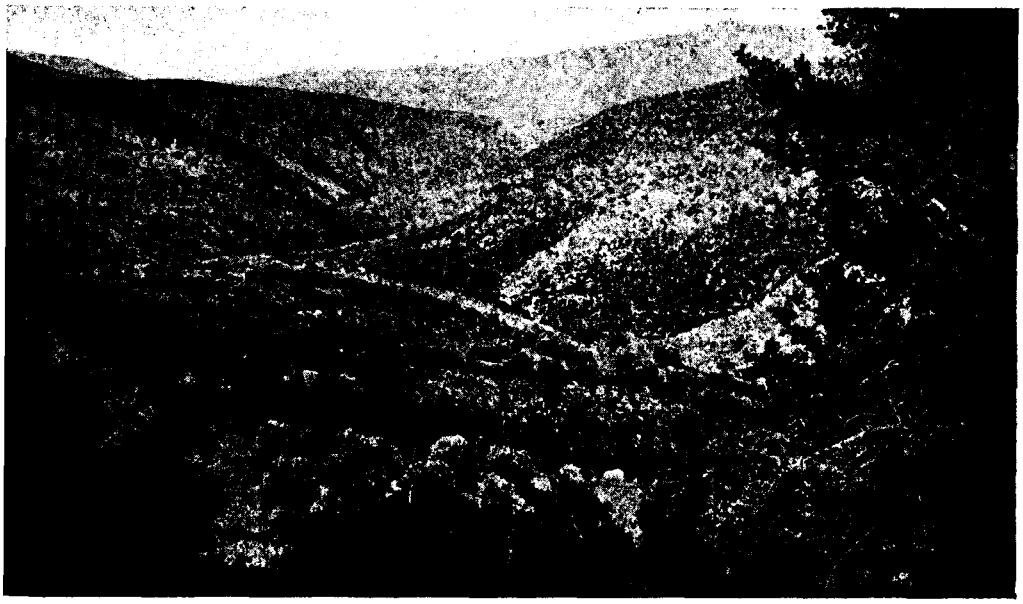

a) L'O. el Abid entre Bein el Ouidan et Attab.

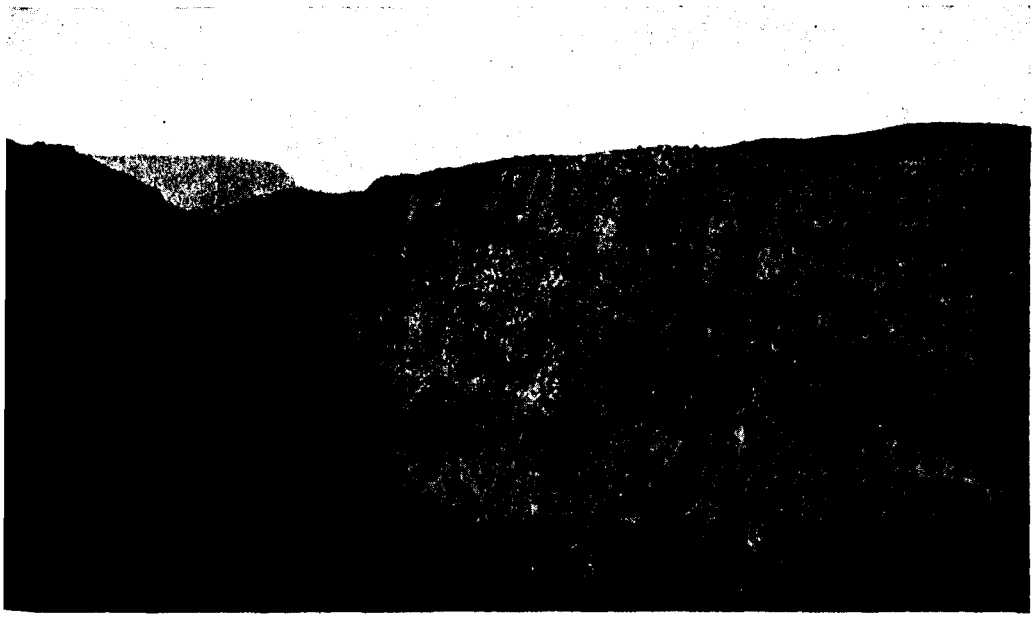

b) Gorge des Aït Ouabit.

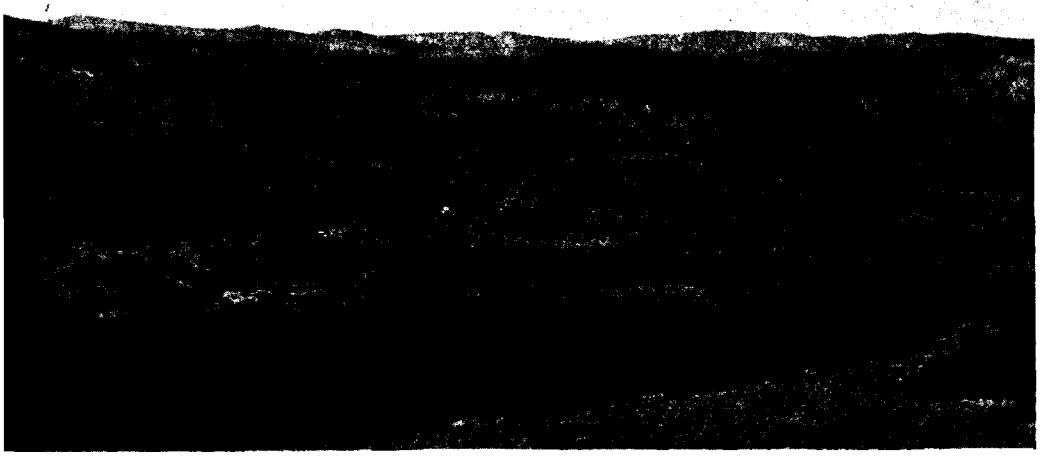

a) Val des Aït Attab.

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

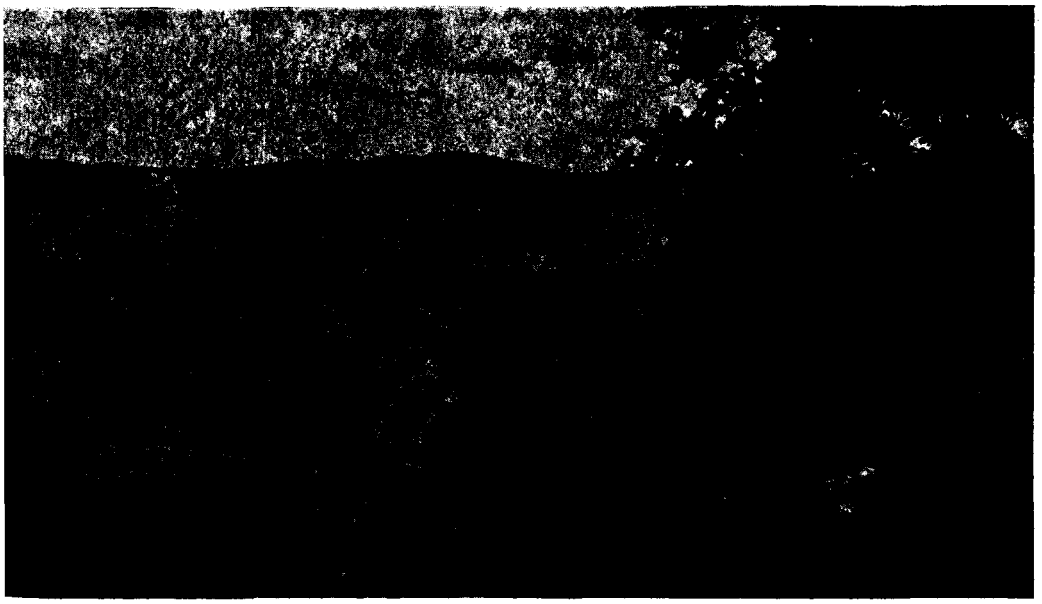

b) Val des Aït Attab et entrée de la gorge des Aït Ouabit.

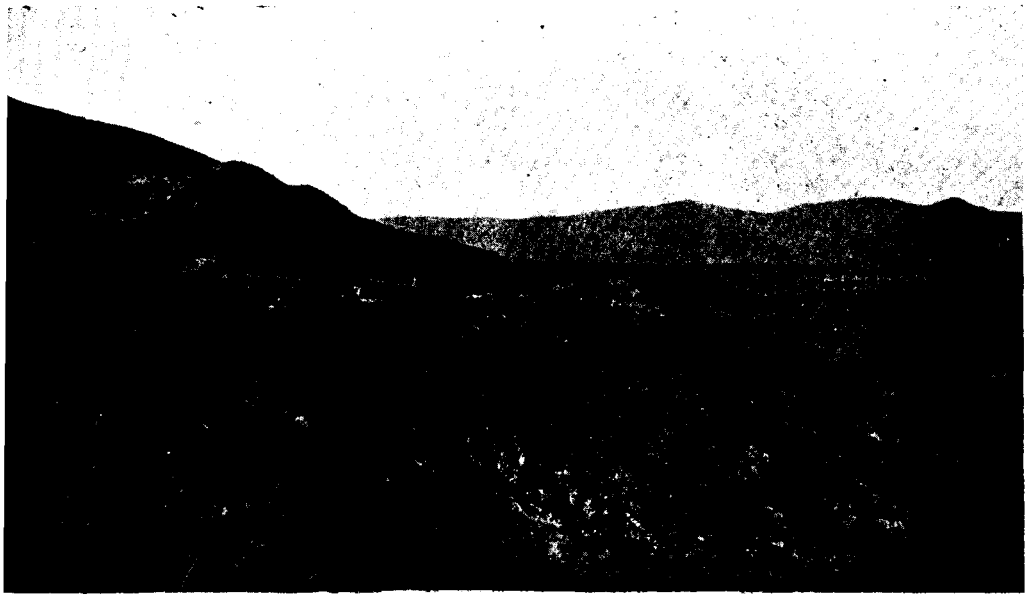

a) Terrasse des Aït Herraka.

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

b) Clivette au gué de Tarzout.

Bibliographie

R. LESPÈS. — *Alger, Esquisse de Géographie urbaine*, Alger, Carbonel, 1925, 1 volume in-8, 232 p., 11 graphiques ou plans.

Dans le vaste champ d'études que les nouvelles méthodes ont ouvert à la curiosité géographique, les villes retiennent de plus en plus l'attention. Phénomène de géographie très complexe, une ville représente vraiment le triomphe de « l'humanisation » de la terre dont la marche et les lois constituent l'objet même de la science géographique. Parmi ces monographies urbaines dont la liste est déjà longue, l'étude sur Alger de M. Lespès, le très distingué professeur du Lycée d'Alger, est particulièrement intéressante.

Cette « esquisse », comme l'appelle modestement son auteur, nous fait vivement désirer l'ouvrage plus complet qu'il nous annonce. Sous sa forme actuelle, c'est déjà une contribution infiniment précieuse à nos connaissances sur la grande métropole française de l'Afrique du Nord. Clair, méthodique, appuyé sur une abondante documentation et non écrasé par elle, le livre se lit facilement et avec plaisir. M. Lespès qui aime sa ville, qui la souhaite toujours plus riche et plus belle, n'est cependant pas atteint de la maladie si spirituellement diagnostiquée par M. Hardy, la « municipalite ». Quand il parle des origines, il reconnaît qu'elles sont relativement récentes et modestes, que les conditions géographiques sont tout à fait insuffisantes pour expliquer la fortune d'Alger. Le mouvement démographique montre que c'est seulement depuis 40 ans que la progression a été vraiment bien assurée. Quant au développement de la ville, de nombreuses erreurs ont été commises. « La foi en l'avenir de notre cité a manqué trop souvent à ceux qui avaient mission de surveiller sa croissance et de la provoquer ». Enfin, même pour attirer les étrangers à Alger, ville d'hivernage, l'auteur n'essaie pas de fausser les statistiques météorologiques. Si l'on veut absolument fuir la pluie, il ne faut pas venir à Alger en décembre-janvier où il pleut fréquemment. C'est dire que l'étude de M. Lespès est parfaitement objective et scientifique. Mais précisément parce qu'on n'y sent aucun effort pour effacer les ombres, la prospérité actuelle de la ville et de son port, ses possibilités d'avenir apparaissent en une lumière plus franche.

Jadis comme réduit central de la piraterie barbaresque, hier comme capitale administrative, Alger n'a dû sa prospérité qu'à l'action des volontés humaines. Mais aujourd'hui les hommes ont brisé le cadre trop étroit où les

conditions physiques immédiates semblaient emprisonner la ville ainsi que l'activité de ses habitants. Routes et chemins de fer assurent son rayonnement sur un vaste arrière-pays. D'autre part, la rade, assez mal abritée naturellement, a subi d'importantes transformations car elle présentait du moins un avantage précieux : de grandes profondeurs à proximité du littoral. Dès lors, des avantages d'Alger se sont révélés : sa proximité de Marseille par rapport à d'autres points de la côte, surtout sa position centrale dans le bassin occidental de la Méditerranée. Clef de voûte des relations entre la France et son empire africain, grand port charbonnier et escale sur une des routes commerciales les plus importantes du monde, Alger n'est pas près de s'« endormir dans une orgueilleuse et paresseuse contemplation de sa baie et de son cadre de verdure ». A la ville des fonctionnaires et des touristes le port, avec ses fonctions multiples que l'activité industrielle pourrait encore accroître, donne une base solide de travail et de prospérité économique.

Intéressante par son objet immédiat, l'étude de M. Lespès sur Alger est riche encore de suggestions générales et d'enseignements pratiques. Malgré toutes les nuances qui les différencient, les villes qu'on a étudiées jusqu'ici présentent une ressemblance fondamentale parce qu'elles sont situées dans un vieux pays comme la France. Le développement d'une ville du type d'Alger obéit à des lois propres. Dans un pays neuf, révolutionné par notre outillage technique, soumis à un rythme qui réduit les siècles à quelques années, les villes connaissent de brutales et douloureuses crises de croissance. La transformation, radicale chez elles dès le début, se propage plus lentement dans le pays, mais leur en revient avec une puissance accrue. Au lieu de la lente action des forces naturelles, on y sent la fièvre des hommes que tourmente la conscience de la brièveté de leur vie personnelle. De ces villes, surgies trop brusquement, nous dirions volontiers qu'elles sont plus artificielles, si ce mot n'avait pris un sens péjoratif ; mais il est certain que, contrastant avec le pays environnant, elles dégagent plus clairement le signe de notre race et de notre temps. Les artistes en sont choqués. Un géographe s'en émeut parce qu'il y voit comme matérialisé ce qui fait pour lui l'intérêt de sa science : l'effort de l'homme pour retrouver dans son milieu une projection de lui-même.

Vu du Maroc, Alger apparaît comme une sorte d'intermédiaire entre les villes de France et les cités-champignons du Protectorat. Rien n'est plus instructif qu'une comparaison entre Alger et Casablanca. Que de discussions par exemple a fait surgir le choix de Casablanca comme grand port ! Lui a-t-on assez reproché de n'être justifié par aucune raison naturelle? N'importe ! Dans l'action, l'hésitation, la discontinuité et la dispersion des efforts sont seules des fautes irrémissibles. Malgré de lourdes erreurs, Casablanca poursuit son ascension. Le village indigène de 1904 compte aujourd'hui plus de 100.000 habitants. Comme pour Alger, des avantages de

la position sont apparus, parce que des hommes avaient eu la foi en la vertu de leur effort.

De l'étude de M. Lespès, un Français tire une autre conclusion. Malgré l'importance de sa population indigène et étrangère, Alger est une ville essentiellement française : elle doit ce caractère à un noyau de Français authentiques suffisamment nombreux, à leurs qualités personnelles, à l'intimité des relations avec la métropole. Nulle part mieux que dans ce creuset des races méditerranéennes, nous ne sommes apparus aussi capables de compenser notre insuffisance de natalité. C'est une leçon qu'a comprise notre Maroc. De lui comme d'Alger se dégage un optimisme sain qui repose sur des faits mais qui suppose aussi une conscience nette des efforts à accomplir.

J. Célérier.

E. Kühnel. — *Daten zur Geschichte der spanisch-maurischen Keramik* (Dates relatives à l'histoire de la céramique hispano-mauresque), Leipzig, 1925, 11 p. et 19 fig. in-4°, (extrait du *Jahrbuch der asiatischen Kunst*).

Court article, dans lequel l'auteur aborde quelques-uns des grands problèmes relatifs à la céramique hispano-mauresque.

D'abord la céramique d'époque omaiyade. Les tessons de Madinat az-Zahra présentent, on le sait, deux types, dont l'un est manifestement oriental : poterie de Samarra, dit M. Kühnel, et qui date par suite de la fin du IXe siècle au plus tard, donc faisant déjà partie depuis un certain temps du mobilier de la cour des califes lorsqu'elle fut apportée à Madinat az-Zahra de fondation postérieure. L'autre, qui peut se dater par comparaison avec la céramique de Madinat Elvira, est de la poterie de luxe locale, de la fin du Xe siècle, et dont la fabrication se poursuivra par la suite à la Qal'a des Beni Ḥammâd. Je l'admets volontiers ; mais j'aimerais que la discussion fût plus largement étayée. Il y a certainement un lien entre la céramique espagnole et celle de la Qal'a et de Bougie ; mais ce rapport pose plus de problèmes qu'il n'en résout. En second lieu, M. Kühnel cherche à Séville l'origine des carreaux de faïence espagnols ; l'ancienneté dans cette ville de la poterie à décor estampé et des carreaux de faïence, dont la technique, à l'origine, est proche effectivement, l'amène à cette conclusion ; elle n'est pas non plus inadmissible, mais là encore, la démonstration est à peine esquissée. Viennent ensuite quelques indications concernant la poterie à lustre métallique de Malaga, qui, du XIIIe au XVe siècle connut un succès qui dépassait largement l'Espagne.

Admettra-t-on avec l'auteur que ce fut pendant un temps fort long le seul endroit d'Espagne où l'on fabriquât ce genre de céramique? Cela se peut ; mais comme on en fabriquait dès le XIIe siècle à Calatayud — bien que l'on n'en ait pas retrouvé de traces certaines, l'assertion d'el-Idrīsī est formelle à cet égard — l'on est obligé de supposer l'abandon de cette

technique particulière lors de l'entrée des chrétiens dans cette ville, ou, ce qui est plus plausible, l'émigration des artisans : encore un problème qu'il vaudrait la peine d'examiner. La céramique de Malaga fut supplantée par celle de Valence, ou plutôt de la région de Valence. Selon l'auteur, on ne commença à y fabriquer de la poterie lustrée qu'au XIVe siècle, en imitant d'abord des modèles de Malaga. Cette céramique de luxe, vaisseaux ou carreaux, avait pour centre Manises. M. Kühnel définit brièvement l'extension du commerce de cette céramique, qui allait jusqu'en Orient, et essaye un classement chronologique des types jusqu'au début du XVIe siècle. Pendant ce temps, à Paterna, tout près de là, on fabriquait de la poterie d'usage courant. Chemin faisant, l'auteur note qu'après la reconquête, les maîtres potiers continuèrent jusqu'à une époque tardive à porter des noms musulmans.

Henri BASSET.

Dott. T. SARNELLI, *Il dialetto berbero di Sokna*, Supplément à l'*Africa Italiana*, 1924-1925, 46 p.

Le parler berbère de Sokna, en Tripolitaine, ne nous était connu jusqu'à ce jour que par un court vocabulaire de 142 mots recueilli en 1819 par l'Anglais Lyon. Les erreurs y étaient peu nombreuses et malgré l'étrangeté et l'insuffisance de la transcription, les mots étaient aisément reconnaissables. Néanmoins le bagage était mince. M. Sarnelli a le mérite de nous apporter une moisson plus riche. Mais il a aussi celui d'avoir procédé à une enquête pressante. Le berbère disparaît à Sokna : en 1915, sur 600 habitants, 50 à peine le comprenaient, 4 ou 5 le parlaient et les fils eux-mêmes de l'informateur, un vieillard bien entendu, ne le savaient pas.

Le travail de M. Sarnelli comprend un glossaire italien-berbère et des textes. Ceux-ci sont courts et peu nombreux : cinq d'une dizaine de lignes chacun ; mais ils ont toute la spontanéité désirable ; et quiconque a recueilli des textes retrouve ce qu'il a entendu lui-même d'un informateur qui n'est pas un conteur professionnel. Ils suffisent en outre à regrouper les mots du glossaire en un parler vivant, à confirmer les observations que l'on peut faire à leur sujet, à juger de la proportion et du traitement des termes arabes, et, fait plus intéressant, à sentir se substituer à une syntaxe sans coordination — essentiellement berbère — une syntaxe coordonnée, importée de l'arabe (voir l'emploi de *wu* en particulier dans le troisième texte).

Le glossaire constitue la partie principale de l'ouvrage. Il comprend environ 600 mots, ce qui, si l'on tient compte du développement des formes, représente près de 2.000 notations. Celles-ci sont faites avec conscience : les voyelles, entre autres, comportent de nombreuses nuances, onze, nuances qui intéressent principalement la voyelle furtive. Mais surtout, un effort particulier a été fait pour noter l'accent d'une façon constante. C'est là une des dernières acquisitions de la lin-

المكتبة العامة والخزانة
Bibliothèque Générale - RABAT

guistique berbère, et les parlers orientaux se trouvent, à l'heure actuelle, favorisés à cet égard après l'enquête de M. W. S. Walker pour Siwa (*The Siwi language*, Londres, 1921), celle de M. Sarnelli pour Sokna, les textes de M. Buselli pour le Djebel Nefousa (*Testi Berberi del Gebel Nefusa*, dans l'*Africa Italiana*, janvier-février 1921) et surtout l'étude théorique que M. Beguinot vient de donner pour ce dernier parler (*Saggio di fonetica del berbero nefûsi di Fassâṭo*, Rome, 1925). Nous n'avons rien dit des consonnes : on remarquera la réserve de M. Sarnelli à l'égard de l'emphase. Quant à la transcription, elle est moderne : seules des nécessités typographiques ont obligé l'auteur, en quelques cas, à apposer les signes diacritiques au lieu de les superposer.

Au regard de la morphologie, le travail a été consciencieusement mené aussi et nous trouvons à chaque mot, en somme, les formes utiles à connaître. Voici quelques-unes des particularités les plus importantes : pour le nom, point d'état d'annexion différent de l'état absolu ; pour le verbe, réaction, chez certains types à voyelle, et en de rares cas encore, du thème de parfait sur celui de l'aoriste : ainsi *ad yuf* (p. 26, sub v° trovare et texte III, ligne 1). Mais surtout ce parler sur le point de s'éteindre possède encore une conjugaison particulière aux verbes de qualité : 3e pers. du ms. sg. sans désinence ; 3e pers. du fém. sg. à suffixe *-yət* ; 3e pers. du pl. à suffixe *-t*, commune au ms. et au fém. parfois, et parfois refaite au fém. en *-nt* (voir grande, p. 19 ; nero, p. 21 ; piccolo, p. 23 ; surtout vecchio, p. 27 ; textes passim). Et ces formes, sauf un détail, recouvrent les formes zwawa jusqu'ici isolées.

Il n'est pas besoin d'insister davantage pour montrer l'intérêt de cette enquête nouvelle et celui qu'il y aurait à poursuivre les recherches à Sokna. Nous souhaitons qu'un nouveau séjour ou un nouveau voyage en Tripolitaine, permette au Dr Sarnelli de rapporter une nouvelle et fructueuse moisson.

André Basset.

Élie Lambert. — *L'architecture musulmane du Xe siècle à Cordoue et à Tolède*, 20 pp., 1 pl., 9 fig., 3 plans : extrait de *La Gazette des Beaux-Arts*, 1925.

M. Lambert, dont j'ai signalé ici même le bon livre sur Tolède, nous présente quelques réflexions qui lui ont été suggérées par les monuments musulmans d'Espagne au xe siècle.

Les considérations de l'auteur sur le plan de la mosquée de Cordoue et la disposition de ses coupoles sont fines et justes.

A la fin de son article, M. Lambert lance une hypothèse fort intéressante : il verrait dans la voûte nervée « la forme initiale » d'où la croisée d'ogives serait peu à peu sortie. Comment et dans quelle mesure, l'auteur ne l'explique pas encore, non plus que la façon dont la coupole à nervures lui semble avoir engendré la coupole à stalactites. Cet article a sans doute pour but d'annoncer un prochain

travail dans lequel ces hypothèses seront développées et que nous souhaitons de voir paraître bientôt.

Henri TERRASSE.

António GOMES DA ROCHA MADAHIL, *O tratado da vida e martirio dos cinco mártires de Marrocos impresso em Coimbra em* 1568 (*O Instituto*, vol. 73, Coïmbre, 1926, p. 409-411).

Cet opuscule de dévotion — dont le titre exact est : *Tratado da vida & martyrio dos cinco martires de Marocos* (sic) *enuiados per São Francisco* — passait pour perdu ; M. G. da R. M. l'a retrouvé à la Bibliothèque du Lycée Central de Coïmbre. C'est la traduction portugaise, complétée à l'aide d'autres textes, d'une chronique latine conservée au couvent de Santa Cruz de Coïmbre. M. G. da R. M. annonce une édition prochaine de ce *Tratado*, qui s'écarte sur beaucoup de points des récits connus.

Robert RICARD.

L'Editeur-Gérant : R PINARDON.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE D'ANGERS. — 4, RUE GARNIER, ANGERS.

HESPÉRIS

TOME VI

LE DANEMARK ET LE MAROC[1]

1750-1767

I. — Le sultan Mohammed ben Abdallah

Les grands règnes ont rarement de lendemain. Après celui de Moulay Ahmed *el-Mansour*, qui porta au plus haut degré la puissance des chérifs saadiens, le Maroc connut une période de troubles si profonds que, suivant une expression familière aux historiens indigènes, ils auraient fait blanchir les cheveux d'un enfant à la mamelle; la dynastie ne s'en releva pas, et elle alla en déclinant jusqu'à sa chute. Les Filaliens la remplacèrent : le glorieux règne de Moulay Ismaïl fut également suivi de trente années de guerres intestines et de révoltes qui désolèrent le Maroc. Mais, à l'encontre de la dynastie saadienne, les Filaliens se relevèrent et comptèrent encore de très illustres souverains. Mohammed ben Abdallah apparaît comme le digne successeur de son grand-père, Moulay Ismaïl. L'aïeul avait ramené à l'obéissance les tribus les plus indépendantes et il avait procuré au Maroc une paix et une sécurité inconnues avant son règne. Le petit-fils, tout en comprimant les tentatives de révolte à l'intérieur, s'attacha principalement à développer les relations extérieures de l'empire chérifien, politique négligée par ses prédécesseurs, y compris le sultan Moulay Ismaïl.

Mohammed ben Abdallah, dont le nom, celui-là même du Prophète, se passe des titres de Moulay et de Sidi, avait dès 1751, du vivant de son père Moulay Abdallah ben Ismaïl, le gouvernement de Merrakech avec le titre de vice-roi, mais il était en réalité le véri-

(1) Sources : El-Oufrani; Ez-Zaïani; En-Nassiri; *SS. Hist. Maroc*, 2e et 3e *Séries*, France et Pays-Bas, vol. en préparation; *Rigsarkivet*, Doc. arabes relatifs au Maroc, et surtout Rasmussen, *Under Kong Frederik den Femte oprettede Danske Afrikanske Kompagnies Historie*, Copenhague, 1818, petit in-8.

table souverain, ayant la conduite des affaires publiques et signant même des traités. Nous savons par l'historien En-Nassiri qu'il avait, durant sa jeunesse, « étudié avec ardeur les livres d'histoire, les chroniques des peuples et qu'il possédait ces connaissances à un degré très avancé » (1). Cette formation, si rare pour un prince héritier, avait atténué en lui la xénophobie ancestrale; il avait compris l'intérêt qu'il y avait à étendre les relations commerciales de son pays avec l'Europe. Le négociant français Etienne Rey raconte que ce prince, jeune encore, l'envoyait chercher plusieurs fois par semaine, et qu'il avait avec lui, en tête à tête, de longues conversations : « Il ne s'entretenait que du commerce et de quelle façon tous les royaumes d'Europe étaient parvenus à avoir de si grands négoces. C'était là tout ce dont il se plaisait à s'entretenir, en me disant : « Ni « Moulay Ismaïl, mon grand-père, ni mes oncles, ni le roi mon père « n'ont jamais fait attention à cela et n'en avaient que pour le gou- « vernement du royaume (2) ». Plus tard, quand Mohammed ben Abdallah eut succédé à son père, ce même négociant écrit : « Je prouverais volontiers que l'empereur de Maroc d'aujourd'huy est plus ferme dans ses promesses et moins inthéressé que ses prédécesseurs » (3). C'était également l'avis du sieur Salva, représentant au Maroc une importante maison de Marseille. « Jamais, écrit-il à Choiseul, jamais ce royaume n'a été gouverné par un prince aussi fin politique et éclairé dans les affaires d'Europe que luy, et qui ait même connu le fort et le faible pour ce qui convient à ses intérests » (4).

Les appréciations du consul Chénier sont moins élogieuses. Après avoir concédé que Mohammed ben Abdallah « était né avec un jugement solide et avec des dispositions à acquérir des connaissances », il ne voit dans la politique extérieure de ce prince que le désir « d'étendre le commerce de ses Etats et avoir ce moyen de plus pour augmenter ses richesses, et puis pour se procurer d'une façon ou d'autre les armes et l'artillerie nécessaire pour en imposer à l'Europe,

(1) *Kitab el-Istiqça*, trad. Fumey, t. I, p. 355.
(2) *Archives des Aff. Etr., Maroc, Corresp. cons., Vol. 7.*
(3) *Ibidem*, 4 mai 1764.
(4) *Ibidem*, 25 janv. 1765.

assurer la servitude de ses sujets et faire respecter sa puissance ». Chénier, qui était sans doute au courant des appréciations élogieuses portées sur le souverain par ses ressortissants, Salva et Etienne Rey, écrit encore dans son Mémoire : « On a supposé que le roi de Maroc avait l'intention de faire le bonheur des peuples, en donnant au commerce des encouragements..... mais les événements font voir qu'il n'a eu d'autre objet que de s'enrichir lui-même, en attirant dans ses Etats les richesses de l'Europe, qui, des mains de ses sujets, passent dans son trésor, de même que les petits ruisseaux vont se perdre dans les grandes mers (1) ».

Faut-il accepter le jugement de Chénier sur Mohammed ben Abdallah ou s'en rapporter à celui d'Etienne Rey et de Salva? C'est le cas de redire avec Montaigne que l'homme « est un subject merveilleusement vain, divers et ondoyant et qu'il est malaisé d'y fonder ou establir jugement constant et uniforme » (2). Il y a lieu d'ajouter que, plus divers et plus ondoyant encore est le caractère d'un souverain sémite, qu'il s'appelle Salomon, fils de David, ou Mohammed, fils d'Abdallah. Le commerce avec les nations chrétiennes était pour ce dernier le moyen le plus assuré d'augmenter sa fortune personnelle. Ces richesses de l'Europe, dont parle Chénier, et qui passaient de mains en mains, n'étaient pas sans avoir enrichi de nombreux intermédiaires, avant d'arriver au trésor chérifien. Les sultans des règnes précédents n'avaient certes pas un grand respect pour les biens de leurs sujets; ceux-ci eurent peut-être moins à souffrir de l'avidité d'un souverain qui avait trouvé dans le commerce une nouvelle source de profits.

Quoi qu'il en soit de la morale privée ou publique de Mohammed ben Abdallah, on doit reconnaître qu'il avait compris mieux que ses prédécesseurs les avantages que procurent à une nation des forces maritimes. Sa politique extérieure amena la création au Maroc d'une vraie marine d'Etat (3), succédant à celle de Salé, qui vivait dans une quasi-indépendance et travaillait surtout pour son propre

(1) Chénier, *Mémoire*, 15 février 1877. — *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille, Série AA. art. 550 bis.*

(2) Montaigne, *Essais, Chap. Ier.*

(3) Elle disparut sous le règne de Moulay Slimân (1792-1822).

compte. Augmenter le nombre de ses vaisseaux et les équiper était une de ses préoccupations (1). Les présents des ambassadeurs qu'il agréait le mieux étaient des canons et des gréements pour ses navires et il refusait les bagues, montres, aigrettes et autres « bijouteries ».

II. — La Première Compagnie Danoise du Maroc (1751-1755)

Moulay Abdallah ben Ismaïl venait en 1751, par une mesure qui équivalait presque à une abdication (2), de donner à son fils Mohammed le gouvernement de Merrakech et des régions maritimes, quand celui-ci reçut des ouvertures de la Cour de Copenhague, en vue d'un traité de paix et de commerce. Etant donné ce que nous connaissons des dispositions de Mohammed ben Abdallah, il semblerait que la négociation d'un pareil accord ne dût rencontrer aucune difficulté. Il n'en fut rien, et l'on va voir que les maladresses commises par l'envoyé du Danemark faillirent aboutir à un conflit aigu.

Dès 1749 un aventurier juif, moitié marocain, moitié portugais, Joseph Buzaglo de Paz, fraîchement sorti des geôles de la Bastille (3), et exilé de France, était allé offrir ses services au gouvernement danois. Buzaglo, qui autrefois avait été sans doute un des inspirateurs de la politique de Mohammed ben Abdallah, avait attiré son attention sur les avantages que retirerait le Maroc de relations avec les petits Etats du nord de l'Europe, y compris les villes de la Hanse; en échange d'une assurance contre les entreprises des corsaires, ils fourniraient à la marine chérifienne les mâts, les voiles et autres agrès qui lui faisaient toujours défaut.

(1) Rossignol, le consul des Pays-Bas, écrivait de Salé à son collègue de Gibraltar que toutes les nations, à l'exception du Portugal, recherchaient la paix avec le Maroc « cuya marina va creciendo anualmente ». Lettre du 12 novembre 1765. *Rijksarchief. — Stat. Gen* 7120. — *Lias Barbarije*, 1765-1766

(2) V. *infra* p. 338, note 2. Les frères Butler écrivent que Moulay Abdallah ignorait le traité passé par le prince héritier avec le Danemark en 1753. Cf. Ez-Zaïani. Trad. p. 123; En-Nassiri, Trad., t. I, p. 265 : Rasmussen, p. 9.

(3) Il y était entré le 4 décembre 1747, pour espionnage au profit des Anglais par l'intermédiaire d'un frère qu'il avait à Londres. Il fut mis en liberté et exilé de France, le 11 août 1749. Cf. *Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 12 484, f. 180* ; — *ms. 12 563. Bastille, Tableaux des prisonniers, 1745-1749, pièce in-fol.* et *ms. 12 481. f. 70 v°*.

Ces suggestions étaient restées dans la tête de Buzaglo de Paz et l'avaient sans doute décidé à choisir le Danemark, lorsqu'il fut exilé de France. A son arrivée à Copenhague, il eut une conférence avec les riches négociants de la ville et leur donna sur les produits du Maroc des informations très exagérées, faisant, en outre, valoir le grand crédit dont il jouissait à la Cour chérifienne. Séduits par ces descriptions optimistes, quelques commerçants se décidèrent à envoyer sur les côtes du Maroc un navire chargé d'articles européens. Cette première exploration rapporta des bénéfices et décida la fondation d'une Compagnie commerciale. Le roi Frédéric V, qui, plus encore que Mohammed ben Abdallah, cherchait à étendre le commerce maritime de son royaume, encouragea l'initiative de ses sujets et envoya deux frégates et un navire de commerce à Safi. Ce port, du fait de la régence de Mohammed ben Abdallah qui résidait à Merrakech, était devenu le centre commercial du Maroc. La mission avait pour chef un lieutenant-colonel du génie portant un nom français, Jean-Baptiste des Carrières de Longueville. Ses instructions lui prescrivaient de négocier avec le Maroc un traité de paix et de commerce. Il emmenait une nombreuse suite et emportait des présents pour le sultan.

Cependant le juif Buzaglo, qui était du voyage, baissait beaucoup le ton, à mesure qu'on approchait des côtes du Maroc et parlait moins de son crédit à la Cour chérifienne. Une fois débarqué à Safi, il s'effaça presque derrière un autre personnage, le négociant marseillais Etienne Rey. Celui-ci établi à Safi depuis onze ans, très au courant des affaires marocaines, avait l'entière confiance de Mohammed ben Abdallah. Buzaglo, en rusé compère, lia partie avec lui et lui proposa de partager les bénéfices de la conduite de la mission danoise. L'historien Rasmussen faisant allusion à cette situation, et jugeant un peu sévèrement la moralité de notre compatriote, écrit que l'infortuné Longueville « se trouvait entre ces deux fripons comme un naïf agneau entre deux loups affamés » (1). Pour Buzaglo, la comparaison n'était que trop juste : sa friponnerie allait être constatée au déballage des présents destinés au Sultan. Longueville

(1) Rasmussen, p. 7.

avait commis l'imprudence de le charger de leur achat et ils lui avaient été comptés à Copenhague pour une somme de 4.000 ducats. Or ils furent trouvés tellement médiocres, qu'on dut s'adresser à Rey pour les compléter, comme on put, sur plaçe.

La mission, arrivée à Safi le 13 juin 1751, en partit le 21 juin. Elle fut reçue à Merrakech avec beaucoup d'honneurs. Longueville, après une première audience de Mohammed ben Abdallah, entama, avec l'appui et le conseil d'Etienne Rey, les négociations pour un traité. Il fut stipulé que les Danois prendraient à ferme les douanes de Safi et d'Agadir, moyennant une redevance annuelle de 50.000 ducats; ils obtenaient le monopole exclusif du commerce sur la côte s'étendant entre ces deux villes; aucun navire d'une nation quelconque ne pourrait entrer, à peine de confiscation, dans les ports qui leur étaient dévolus. En outre, l'autorisation était donnée à Longueville d'élever sur la côte, dans le voisinage d'Agadir, une maison pour le lavage des laines et un entrepôt.

Ces conditions, à l'examen, étaient loin d'être avantageuses : la rente annuelle de 50.000 ducats dépassait de beaucoup les revenus des ports de Safi et d'Agadir! Les Danois devaient, en outre, sans qu'une clause écrite en fît mention, payer au Sultan une redevance annuelle de 3.000 ducats. Il était, d'ailleurs, facile de prévoir que le monopole commercial concédé aux Danois susciterait la jalousie et le mécontentement des autres nations chrétiennes évincées des ports de Safi et d'Agadir. Mais une conséquence inattendue du traité fut une rupture de l'Espagne avec le Danemark, le roi Catholique en guerre avec le Maroc reprochant à Frédéric V les avances faites à son ennemi. Cet accord fut néanmoins considéré comme un succès par Longueville, qui, pendant les négociations que Rey seul avait conduites, « était resté comme une statue » (1). En reconnaissance de son intervention, Rey fut nommé Consul général de Danemark.

Rentré à Safi le 5 juillet 1751, Longueville fit arborer le drapeau danois dans la ville et publier le traité. Il y était dit que tous les commerçants, à l'exception des Danois, devaient déguerpir avant le 1er septembre. Ce fut un tolle général, et dès lors, les trafiquants

(1) Rasmussen, p. 13.

des autres nations s'employèrent à discréditer la mission danoise auprès du Sultan. La conduite imprudente de Longueville ne leur en fournit que trop l'occasion.

Celui-ci partit pour Agadir, le 15 juillet, avec les frégates qui l'avaient amené au Maroc. Ayant reconnu dans le voisinage de la ville un emplacement pour un comptoir, il débarqua ostensiblement du matériel, des canons, voire même des soldats et commença immédiatement les travaux de construction. La population d'Agadir, excitée par les marchands chrétiens, crut à quelque coup de force : une émeute éclata; les soldats furent contraints de se réembarquer et les frégates d'appareiller. On retint Longueville, en attendant les ordres de Merrakech, ainsi que quarante hommes de sa suite. Parmi les prisonniers se trouvaient le lieutenant Frederik Kaas, dont le nom reviendra souvent, le juif Joseph Buzaglo de Paz ainsi que son frère Abraham.

Mohammed ben Abdallah, mis en défiance par les suggestions des négociants chrétiens, crut que Longueville avait voulu édifier une forteresse danoise sur les côtes du Maroc; il entra dans une violente colère, à l'arrivée des nouvelles d'Agadir. Sa surexcitation passée, il écrivit au roi Frédéric V (fin septembre 1751) (1). Sa lettre, où les points sont mis sur les i, c'est-à-dire où tous les mots sont voyellés depuis le premier jusqu'au dernier, débute par le singulier préambule que nous transcrivons ci-dessous. Sous une forme imagée, le Sultan fait savoir à Frédéric V qu'il attend une explication écrite avant de prendre une sanction :

« Dieu soit loué, écrit-il, pour avoir créé les plumes qui permettent de communiquer sa pensée, alors même que l'on est éloigné et qu'elle ne peut s'exprimer par la parole. »

« اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ الذِى جَعَلَ اَلْاَقْلَامَ تَجْرِى بِمَقَاصِدِ اَلْكَلَامْ » حَيْثُ يَتَعَذَّرُ اَلْوُصُولُ بِالْاَقْدَامْ »

La lettre se terminait par des appréciations sévères sur la conduite de Longueville. « De tels faits, écrivait le Chérif, ne sont permis ni par la loi divine, ni par la loi naturelle. Réfléchissez-y. Si vous vouliez élever une construction dans un autre pays chrétien, chez vos

(1) *Rigsarkivet, Doc. arabes relatifs au Maroc, M.* 9.

semblables, ou si des Chrétiens d'un autre pays venaient en élever une chez vous, croyez-vous que les premiers seraient contents, croyez-vous que, dans l'autre cas, vous seriez content? Comment avez-vous pu agir ainsi contre l'Islam, contre une religion qui surpasse toutes les autres et qu'aucune autre ne surpasse. Apprenez que, si je n'avais craint que vous me fissiez le reproche d'avoir agi avec perfidie, certes, je leur aurais fait trancher la tête, sans en excepter un seul; aucun de vos navires ne serait revenu vous en apporter la nouvelle, et moi-même je n'aurais pas écrit cette lettre. Je retiens présentement votre ambassadeur jusqu'à ce que vous m'ayez donné des renseignements sur lui. Nous voulons savoir si vous étiez d'accord avec lui pour cette trahison, ou s'il l'a commise de son propre chef. Entre vous et nous la justice doit régner, d'un côté comme de l'autre. Dieu est garant de ce que j'avance. Ecrit dans la première décade de Dou el-Cada 1164 [21-30 septembre 1751]. »

Le porteur de cette lettre, le juif Samuel ben Youssef Sumbel, partit pour Copenhague. Son passeport très richement enluminé était daté du 27 septembre 1751. Mohammed ben Abdallah avait, avant cette date, envoyé à Agadir l'ordre de faire conduire Longueville à Safi; il y arriva vers la fin d'août; ses compagnons l'y rejoignirent en octobre, mais ils furent presque aussitôt transférés à Merrakech, à l'exception des deux frères Buzaglo qui devaient être brûlés vifs. Quant à Longueville, il quitta Safi avec Mohammed ben Abdallah, venu pour surveiller l'exécution de ses ordres. Arrivé à Merrakech, il fut logé à proximité du palais impérial dans une maison convenable où il put demeurer avec le lieutenant Frederik Kaas et avec ses serviteurs.

Cependant l'arrestation d'un ambassadeur et de sa suite était une telle violation du droit des gens que le Chérif en ressentait une certaine appréhension. L'incident avait produit en Europe une grande émotion parmi les négociants ayant des intérêts au Maroc. Mohammed ben Abdallah comprit qu'il fallait les rassurer, et, à cet effet, il adressa, le 20 décembre 1751, à la Chambre de Commerce de Marseille le dahir suivant : « Qu'il soit notifié aux commerçants que nous les acheminerons dans les terres de notre Sublime Porte (1),

(1) Les sultans du Maroc employaient fréquemment l'expression « Sublime Porte », quoiqu'ils

dont, s'il plaît à Dieu, ils augmenteront la puissance... Il leur sera permis à tous de vendre, d'acheter et d'envoyer partout où ils voudront tant et aussi peu de marchandises qu'il leur plaira... Ils peuvent donc hardiment venir négocier dans nos dits États, où nous les accueillerons en toute confiance. Que ce qui est arrivé à l'ambassadeur de Danemark ne les épouvante point, parce qu'il est à présumer qu'ils n'auront point les mêmes desseins qu'avait cet homme, dont le véritable nom est celui de traître et qui nous trompait manifestement, alors que nous agissions envers lui avec la meilleure bonne foi, tandis qu'il se comportait avec la plus grande malice et avec perfidie... Ce n'était point comme un marchand qu'il était venu dans nos pays, mais comme un démon ennemi pour tromper à la fois les Musulmans, les Chrétiens et les Juifs (1) ».

On avait connu à Copenhague la nouvelle de cette fâcheuse affaire, avant l'arrivée de la lettre chérifienne dont Sumbel était porteur. L'émotion avait été grande, mais la déception avait été plus vive encore, car l'on fondait de grands espoirs sur l'ouverture de relations commerciales avec le Maroc. L'insuccès de la mission était attribué à la jalousie des marchands chrétiens, mécontents du monopole concédé aux Danois. Cependant l'arrestation de Longueville et de sa suite était un acte exigeant des représailles immédiates. Le roi Frédéric V envoya donc, le 15 novembre 1751, au capitaine Simon Hogland, qui devait toucher à Gibraltar, l'ordre de se rendre à Safi. Il lui était prescrit, après une enquête sur les faits, de délivrer les prisonniers de gré ou de force. Il éviterait d'engager le nom du Roi et agirait comme de lui-même. Hogland ne reçut les instructions royales que le 17 janvier 1752. Contrarié par les vents, il croisa devant Safi jusqu'au 22 avril sans pouvoir débarquer. Finalement, comme il n'avait pas de pouvoir pour traiter, il repartit et alla mouiller à Cadix. Heureux coup du sort; car, entre temps, la Cour de Danemark apprit la vérité sur l'incident d'Agadir par la lettre chérifienne que le Juif Sumbel, après bien des péripéties, avait pu enfin

ne donnassent pas leurs audiences, comme les souverains asiatiques, au seuil de leur palais. Ils recevaient dans une cour *mechouar*. On sait que le mot français « cour », *curtis*, a pris, au figuré, le sens de résidence royale et par extension celui de siège de l'autorité royale, de même que le mot « porte ».

(1) *Arch. des Aff. Étr., Maroc, Corresp. cons., vol.* 7.

remettre à Frédéric V. Le Roi écrivit, le 26 juin 1752, à Mohammed ben Abdallah (1) pour désavouer le lieutenant-colonel de Longueville; il déplorait l'incident qui s'était produit et il espérait par sa lettre dissiper le nuage qui s'était élevé entre les deux pays.

On fit repartir Sumbel pour le Maroc sur une frégate armée, commandée par le capitaine Johan Kristof Holst, choisi comme négociateur. Mais, Holst étant mort à hauteur des côtes anglaises, sa frégate alla rallier à Cadix les deux vaisseaux du capitaine Hogland. Celui-ci, de caractère peu endurant, devint, en fait, le chef de la mission, quoique n'ayant aucune des qualités d'un négociateur. Il reprit le chemin de Safi, où il arriva le 27 juillet 1752. Il débarqua le Juif Sumbel. Quant à lui, il resta à son bord, exigeant que les prisonniers lui fussent amenés, avant même d'envoyer à Mohammed ben Abdallah la lettre du roi Frédéric V. En cas de refus, il menaçait Safi d'un bombardement. Des négociations entamées avec une pareille arrogance ne pouvaient aboutir; elles n'eurent pour résultat que d'aggraver la captivité de Longueville et de ses compagnons. Hogland, qui eût été fort en peine d'exécuter sa menace, quitta Safi, le 10 septembre 1752, et gagna Lisbonne.

Fort heureusement, le roi Frédéric V, en apprenant la mort du capitaine Holst, avait fait choix d'un autre ambassadeur en la personne du capitaine Adam Frédérik Lützau. Il devait, d'après ses instructions, obtenir la mise en liberté de Longueville et de ses compagnons, intercéder pour le Juif Buzaglo de Paz, condamné, comme on l'a vu, à être brûlé vif, et enfin conclure un traité de commerce sans stipulation de monopole. Les cadeaux qu'on emportait seraient offerts à Mohammed ben Abdallah au nom de la Compagnie Africaine, sans mettre le Roi en avant.

En janvier 1753, Lützau, à la tête de trois frégates, rallia à Lisbonne celles de Simon Hogland et se présenta devant Safi avec une escadre de six vaisseaux. Il remit à Mohammed ben Abdallah la lettre de Frédéric V. Le Chérif avait été très froissé des violences et des menaces du capitaine Hogland « un fou, écrivait-il, incapable de négocier quoi que ce soit ». Envisageant toutefois combien il était de son

(1) *Rigsarkivet, Doc. arabes relatifs au Maroc, M* 4.

intérêt de reprendre les négociations avec le Danemark et mieux éclairé, d'autre part, sur l'incident d'Agadir, il s'empressa de désigner Etienne Rey pour aller à bord conférer avec Lützau. Déjà le 31 mai, avant même la conclusion de tout accord, il avait fait remettre en liberté les prisonniers danois. Des ordres avaient été donnés pour que Longueville reçût, le long de la route, les honneurs dus à sa qualité. Le 3 juin, les prisonniers s'embarquèrent pour Copenhague.

Cependant les négociations continuaient à bord entre Lützau et Rey. La situation de ce dernier était pour le moins singulière, car il se trouvait être à la fois représentant du Chérif et consul général de Danemark. Le traité fut conclu le 18 juin 1753. La Compagnie Danoise obtint de commercer librement au Maroc depuis l'embouchure de l'oued Oumm er-Rbia jusqu'à celle de l'oued Noun. Les Danois devaient avoir à Safi un consul et un facteur; un second facteur résiderait à Agadir. Les autres clauses étaient celles des traités de commerce du Maroc avec les nations chrétiennes. Plus tard, Rey prétendit que ce traité, qui était en grande partie son œuvre, était très avantageux pour les Danois (1). Il se garde bien de dire ce qu'il leur avait coûté : pour la rançon des prisonniers, il avait fallu donner 18.000 piastres gourdes et s'engager à fournir vingt-quatre pièces de canon, du calibre 24, en fonte et aux armes du Danemark, ainsi que l'armement et le gréement de trois frégates de trente canons (2). Le compte des gratifications données à l'entourage du Chérif se chiffrait en plus par une somme très importante. Les deux Juifs Joseph et Abraham Buzaglo de Paz, dont Lützau était chargé de demander la mise en liberté, avaient été retenus par Mohammed ben Abdallah, qui, les regardant comme des sujets marocains, prétendait être seul à régler leur sort (3).

(1) « Le traité de paix et de commerce que je fis faire aux Danois estoit beaucoup au-dessus et mieux que touts les auttres qui ont esté ensuite faits par les auttres nations. » *Arch. des Aff. Étr., Maroc. Correspondance consulaire, vol. 7.* Lettre de Rey.

(2) *Ibidem*, Relation du capitaine Louis Deferne, datée d'Alicante, 25 août 1753.

(3) Les Juifs connaissent au Maroc les plus étranges revirements du sort. Pendant une captivité de six années (1751-1757), Joseph Buzaglo de Paz, à l'en croire, était convoqué tous les soirs par Mohammed ben Abdallah et l'entretenait jusqu'à minuit « des manières des Cours d'Europe, de leurs forces, de leur politique, de leur commerce » *Ibidem, Mémoire de J. Buzaglo de Paz* du 5 juillet 1759. Il revint en faveur sous le règne de Mohammed ben Abdallah, qui en fit son secrétaire pour la langue française.

Ce traité fut le dernier acte auquel fut mêlé notre compatriote Etienne Rey comme consul de Danemark. Lützau le remplaça à Safi par un danois, Andreas Aereboe, venu de Copenhague sur une des frégates de l'escadre. Rey fut fort dépité de cette mise à pied et ne se fit pas faute de discréditer son successeur auprès de Mohammed ben Abdallah, le représentant comme un homme de rien « un marchand de mouchoirs (1) ». Aereboe, tout en écartant Rey des affaires commerciales des Danois, fut assez sage pour ne pas se brouiller avec un homme qui avait conservé les bonnes grâces du Chérif. Deux agents de la Compagnie Danoise, Butler et Valther (2), furent désignés par Lützau pour résider comme facteurs, le premier à Safi et le second à Agadir. Sa mission terminée, le capitaine Lützau reprit le chemin du Danemark et arriva à Copenhague le 18 août 1753.

Au commencement de 1754, le roi Frédéric V envoya un ambassadeur porter au Maroc la ratification du traité conclu par Lützau. On fit choix pour cette mission du capitaine Frédérik Kaas, qui, pendant sa captivité à Merrakech, avait su gagner les bonnes grâces de Mohammed ben Abdallah. Ses instructions portaient qu'il aurait à s'enquérir de la situation des établissements danois ainsi que des rapports du consul avec les facteurs de la Compagnie Commerciale, Butler et Valther. Un conflit, en effet, menaçait de s'élever entre eux et Aereboe; ils cherchaient de plus en plus à s'isoler de lui et à agir directement auprès du Sultan, auquel ils avaient fait des em-

(1) Rasmussen, p. 13.

(2) Ils étaient tous deux allemands. Valther était le fils d'un des premiers négociants de Berlin. *Arch. des Aff. Étr., Maroc. Corresp. consul. Vol. 7.* Relation du capitaine Louis Deferne. — Mohammed ben Abdallah fit toujours un grief, tant à la Compagnie qu'au gouvernement danois, de se servir d'agents de nationalité étrangère. V. *ibidem*, les lettres de Rey. — Les Butler étaient deux frères, Francis et Lewis; le premier était consul des Pays-Bas à Gibraltar; ils étaient très au courant des affaires du Maroc et avaient été employés dans les négociations avec Moulay Abdallah, lors du renouvellement du traité des Pays-Bas avec le Maroc (1751-1752). Leur appréciation sur le traité de 1753 que venaient de conclure les Danois avec le prince héritier Mohammed ben Abdallah est donnée dans une lettre qu'ils écrivaient de Gibraltar, le 8 octobre 1753, au greffier des États-Généraux en envoyant leur journal : « par lequel vous voirez les frais excessifs faits par cette Cour pour avoir une paix qui n'est qu'idéal (l'Empereur, au nom de qui nous supposons que sa a été faite, l'ignorant entièrement, ce qui est prouvé par les governeurs de Tétuan et Tanger n'ayant pas reçu aucun ordre ou intimation de Sa Majesté là-dessus) et une traité de commerce qui ne leur donne aucun privilège exclusif et ce qu'ils auroient pu obtenir sans aucun fraix; toute nation étant permis de faire le commerce et établir des facteurs, quoy qu'ils soient en guerre avec eux. En outre, ils s'obligent à fournir à ces infidelles deux vaisseaux pour faire la course aux nations chrétiennes et, en réalité, contre eux-mêmes ». *Rijksarchief. — Staten General*, 7115, 1751-1752.

prunts d'argent. Frédéric Kaas avait ordre, pour couper court à ces rivalités, d'inviter Aereboe à ne plus s'immiscer dans la gestion des facteurs; il restituerait, en outre, à Mohammed ben Abdallah les fonds empruntés par ces derniers et il déclinerait la proposition faite par ce prince de placer cette somme dans la Compagnie, sous son nom, ou sous celui du marchand français, Jean Cabanis.

Le 3 juillet, Kaas avait une audience de Mohammed ben Abdallah à Merrakech. Grâce à la faveur dont il jouissait et à des présents fort onéreux, il réussit à obtenir du prince qu'il acceptât d'être remboursé de ses avances et qu'il se désistât de toute participation pécuniaire dans les affaires de la Compagnie. Quant au Consul et aux facteurs, il leur donna communication des décisions du Gouvernement. Aereboe ressentit vivement une mesure qui restreignait à la fois son autorité et son activité. Par contre les facteurs Butler et Valther se montrèrent très satisfaits de ne plus dépendre que de la Compagnie.

III. — La 2e Compagnie danoise du Maroc (1755-1767).

En 1755, une ordonnance allait mettre fin à l'existence de la Compagnie, en tant que Compagnie commerciale privée. Celle-ci, comme on l'a vu, s'était fondée en 1751 avec l'appui du Gouvernement qui encourageait ses entreprises, mais aucun privilège ne lui avait été concédé. Le 31 mars 1755, une charte royale lui fut octroyée, et elle prit le nom de *Kongelige Octroyerede Afrikanske Compagnie*. Elle obtenait pendant quarante ans le monopole du commerce sur la côte occidentale du Maroc et bénéficiait des clauses du traité passé en 1753 par Lützau. Le capital social était de 250.000 riksdaler, divisés en 500 actions, dont le roi Frédéric V, très optimiste, avait la majeure partie; après lui, venait Bernstorf, son premier ministre.

Dans le même temps, Mohammed ben Abdallah obtint du Sultan, son père, l'autorisation de réduire à l'obéissance les habitants de Salé. Cette ville (entendez Rabat-Salé), très fréquentée par le commerce européen et base maritime des corsaires, avait toujours eu une tendance à s'isoler du reste du Maroc et à vivre indépendante. La faiblesse de Moulay Abdallah, qui sortait peu de sa capitale de Fez,

favorisait ses desseins d'autonomie. Le prince héritier, plus avide encore de richesses que de pouvoir, voyait dans la soumission de cette ville une source de revenus considérables. Salé n'opposa qu'une faible résistance; Mohammed ben Abdallah se contenta d'emprisonner quelques notables et d'imposer aux marchands chrétiens une contribution de 30.000 ducats. Pour affirmer sa domination dans cette ville rentrée dans l'obéissance, il y transféra le consulat de Danemark établi à Safi (1).

Les bilans de l'Afrikanske Compagnie accusèrent de gros bénéfices pendant les premières années. La guerre de Sept Ans, qui avait réduit à rien le trafic de l'Angleterre et de la France avec le Maroc, lui offrit les avantages d'un commerce sans concurrence sérieuse. Les laines marocaines affluèrent dans les manufactures royales, les autres produits indigènes, les huiles, les cires, les amandes, les cuirs, etc., donnèrent des bénéfices s'élevant parfois à 70 %. Les articles du Danemark, les toiles, l'étain, le thé, le sucre, les armes se vendaient, d'autre part, à des prix très rémunérateurs. Une autre circonstance favorable au développement de la Compagnie fut l'élévation au trône du prince héritier Mohammed ben Abdallah (7 novembre 1757). Elle permit à l'Afrikanske d'étendre ses opérations commerciales dans les ports du Nord, Tétouan, Tanger, Larache et El-Mamora. Le consul Aereboe avait contribué par son zèle et son intelligence à préparer ces heureux résultats. Néanmoins l'Afrikanske Compagnie, qui de plus en plus se confondait avec le gouvernement, fit déplacer cet excellent agent en butte à l'hostilité des facteurs. Aereboe fut remplacé par Denis Lucas, actionnaire de l'Afrikanske et protégé du ministre Bernstorf. Le capitaine Frédérik Kaas, devenu en fait le représentant de la Compagnie autant que celui du gouvernement, fut envoyé au Maroc par le Roi pour installer le nouveau consul dans ses fonctions.

Ce fut dans les rapports du Danemark avec le Maroc une véritable lune de miel qu'entretenait Frédéric V par l'envoi de jardiniers, d'ouvriers d'art, de mineurs, d'architectes et de présents en argent d'une

(1) En 1755, Jörgen Diedrich Vett fonda à Salé, à la demande du Sultan, un comptoir de la Compagnie. M. Carl Vett, venu au Maroc en 1923 pour visiter la ville qui avait été la résidence de son ancêtre, a eu l'obligeance de me fournir les premiers renseignements sur l'*Afrikanske Compagnie*.

générosité excessive. Les consuls des autres nations voyaient d'un mauvais œil les largesses de la Cour de Danemark, qui augmentaient d'autant pour eux les exigences du Chérif.

L'état prospère de la Compagnie à charte ne fut pas de longue durée. Tout pouvoir de surveillance étant enlevé au consul Denis Lucas, les facteurs Butler et Valther, qui n'étaient même pas de nationalité danoise, gaspillèrent à leur aise les fonds de l'Afrikanske ou firent du commerce pour leur propre compte. Tantôt le Sultan les dénonçait au gouvernement danois et réclamait l'envoi de Frédérik Kaas pour faire cesser leurs malversations, tantôt, au contraire, de connivence avec eux, il employait les vaisseaux de la Compagnie à des transports pour son usage personnel. En 1758, il les contraignit à prendre à ferme, au nom de l'Afrikanske, les douanes à l'importation et à l'exportation de Safi et d'Agadir. Les revenus de ces douanes avaient beaucoup diminué par suite de la guerre entre la France et l'Angleterre; en outre les *oumana* préposés à la perception des droits en détournaient une partie à leur profit. Le Sultan, impuissant à réprimer ces fraudes, jugea préférable de remplacer un revenu aléatoire par le paiement d'une redevance annuelle; elle fut fixée à 20.000 ducats, somme très supérieure à ce que pouvaient rapporter les douanes de Safi et d'Agadir.

La confiance optimiste du roi Frédéric V était une mine dont Mohammed ben Abdallah se promettait de bons profits. En 1759, il fit partir pour le Danemark le caïd El-Hadj Tahami ben Ali, porteur de nouvelles demandes. Le voyage de cet ambassadeur ne se fit pas sans encombre : arrivé à Marseille au commencement de juillet 1759, il ne put emprunter la voie de terre à cause de la guerre de Sept Ans, et il ne débarqua à Copenhague que le 23 octobre 1759. Il fut reçu avec de grands honneurs; Frédéric V lui donna audience à Kristiansborg et désigna le capitaine Kaas pour conférer avec lui. El-Hadj Tahami était chargé de demander la livraison de 1.500 fusils et sabres, et d'amener la Compagnie à prendre à ferme les douanes de Safi et de Salé. Frédérik Kaas fit comprendre à l'envoyé du Sultan que la fourniture des armes demandées était radicalement impossible, à cause de l'ombrage qu'en prendrait l'Espagne. Pour atténuer ce refus, le Roi offrait sur sa cassette 20.000 riksdaler, afin que

l'Ambassadeur pût en faire fabriquer dans un autre pays. Quant à la question des douanes de Safi et de Salé, elle fut longtemps débattue et Frédérik Kaas, agissant comme co-directeur de la Compagnie Africaine, accepta de les prendre à ferme pour une durée de trois ans, moyennant une redevance annuelle de 50.000 piastres.

L'ambassadeur marocain repartit le 6 juin 1760, comblé de présents par le Roi et par la Compagnie; il s'embarqua à bord du vaisseau de Frédérik Kaas. Ce dernier était envoyé de nouveau au Maroc pour y arranger les affaires de l'Afrikanske. Après un examen sur place, Kaas acquit la conviction que le Sultan, avec l'appui des facteurs, exploitait beaucoup plus la Compagnie que celle-ci n'exploitait les produits du Maroc. Chaque année, Mohammed ben Abdallah lui imposait de nouvelles charges et les facteurs passaient directement des marchés avec lui, sans en référer au Consul ni à la Compagnie. Le passé était trop lourd de fautes pour remédier à une telle situation; néanmoins Kaas fit savoir aux facteurs qu'ils seraient désormais sous l'autorité immédiate du Consul. Il remit au Sultan la lettre et les présents du roi Frédéric V et repartit pour le Danemark, où il arriva le 12 octobre 1760.

Il serait fastidieux de suivre l'Afrikanske dans ses embarras successifs de 1760 à 1764. A cette dernière date (1), il se produisit au Maroc un événement qui eut sur sa destinée une grande répercussion, ainsi que sur le commerce des nations européennes avec le Maroc : nous voulons parler de la fondation de la ville de Mogador.

IV. — La Fondation de la ville de Mogador

Les historiens arabes du Maroc ont donné différentes explications sur la fondation de la ville de Mogador par Mohammed ben Abdallah. Suivant les uns, le Sultan passionné pour sa marine de course, et n'ayant sur la côte atlantique que des ports de barre comme Salé et Larache, ports où les corsaires ne pouvaient prendre la mer pendant plusieurs mois, conçut le projet de fonder un port entre Safi

(1) En octobre 1764, l'ambassadeur anglais Sir Richard Dacris débarquait à Mogador. *Rijksarchief, Stat. Gen.* 7119 — *Lias Barbarije*, 26 octobre 1764. Cette date précise celle de l'ouverture du port de Mogador.

et Agadir, où cet inconvénient n'existerait pas. Suivant les autres, Mohammed ben Abdallah aurait surtout cherché, par la fondation d'un port sur la côte des Haha, à ruiner le commerce d'Agadir. Cette ville était, en effet, le port du Sous, et cette province souvent en révolte contre le pouvoir des sultans, était ravitaillée par des vaisseaux chrétiens. A ces deux motifs qui semblent également vraisemblables, nous en ajouterons un autre pour le moins aussi important : Mohammed ben Abdallah se proposait d'amener par la fondation de ce port une révolution dans les habitudes commerciales des nations européennes et d'en tirer pour son trésor un bénéfice considérable; les trafiquants chrétiens, et les Danois spécialement, allaient bientôt le constater.

Sur la détermination du point de la côte où s'éleverait la future ville, j'ai recueilli en 1925 le récit suivant qui n'a d'autre valeur que celle d'une légende. Mohammed ben Abdallah, à la tête d'une mahalla, parcourait la côte au sud de Safi; il avait campé près de l'embouchure de l'oued Tensift, et cet emplacement paraissait avoir fixé son choix, mais il y renonça, à la suite d'un mauvais présage que je n'ai pu faire préciser. Le lendemain, on se transporta près de Chicht et l'ordre avait été donné de tracer les fondations, quand un cavalier, dont le cheval désentravé galopait à travers le camp, s'écria: « Mon cheval va faire un malheur ». L'exclamation fut interprétée défavorablement et l'on donna contre-ordre pour les travaux. De Chicht, toujours longeant la côte autant que le permettaient les dunes, on gagna Sidi Megdoul. Comme les tentes se dressaient, un mekhazni, qui était à la recherche de sa musette, l'ayant retrouvée, proféra ces simples mots : « Voici ma musette ». La place de la nouvelle ville fut définitivement arrêtée. Il faut savoir que dans la langue arabe cette phrase, par suite d'une synonymie, a également le sens : « Voici la prospérité, l'abondance »; elle pouvait donc être regardée comme un augure favorable. Dans ce récit fabriqué après coup, il ne faut voir que les hésitations du Sultan sur plusieurs points de la côte avant d'adopter la position de Sidi Megdoul.

Le nom de Mogador, le seul qu'ont retenu les Européens, est une déformation de Megdoul, nom d'un marabout de la tribu des Oulad Bes-Sebaa, dont le sanctuaire se voit près de la plage à l'extrémité

des dunes. Mais le nom indigène de la nouvelle ville, celui que lui donna Mohammed ben Abdallah, est le diminutif Soueïra que l'on écrit indifféremment سويرة avec le sens de « petit rempart » et صويرة avec celui de « petit tableau ». La forme berbère souvent employée est تصويرت Tesoueïret.

Sitôt entrepris, les travaux furent conduits très activement, les sultans n'aiment pas à attendre la réalisation de leurs conceptions. On s'empressa de signer des trêves avec les Puissances européennes, afin d'avoir tout repos à leur endroit (1) et de pouvoir, en même temps, obtenir d'elles des matériaux, des ouvriers, des ingénieurs. Parmi ceux-ci, la tradition a conservé le nom d'un Français natif d'Avignon, appelé Cornut. Il aurait dressé le plan de la ville, de la citadelle et du port. Cornut était passé au service de l'Angleterre et avait pris part au siège de Port Mahon; il résidait à Gibraltar, d'où il serait venu conduire les travaux. Les quelques détails que l'on connaisse sur Cornut sont dus à Chénier, à Höst (2) et à Bidé de Maurville (3). Sans les témoignages de ces trois auteurs, ce personnage nous serait inconnu, car c'est vainement que nous avons recherché sa trace dans les documents d'archives, de provenance diverse, que nous avons consultés (4).

Bien avant que la ville de Mogador fut sortie de terre, le sultan Mohammed ben Abdallah, sans se soucier du droit d'exterritorialité, donna directement à tous les consuls de Safi, de Salé et d'Agadir l'ordre d'avoir à y transférer leur résidence et à y construire leur nouvelle demeure (5). Pour encourager les marchands chrétiens à en faire autant, il publia un dahir accordant l'exemption des droits de

(1) V. la lettre de Doublet van Groenvelt aux États du 26 août 1765, *Rijksarchief. Stat. Gen. 7120. Lias Barbarije 1765-1766.*

(2) Höst fut facteur de l'Afrikanske à Safi puis à Salé, avant de devenir consul du Danemark au Maroc. Il est l'auteur de : *Efterretninger om Maroks og Fez, samlede der landee fra 1760 sil 1768* Copenhague, 1779, in-4.

(3) Officier de marine, fait prisonnier à la malheureuse affaire de Larache en 1765.

(4) Avignon. *Arch dép. et municip.* — *Arch. des Aff. Etr.* — *Public Record Office.* — *Rijksarchief.* — Il n'est pas fait mention de l'ingénieur Cornut dans le « Diary of the siege of Port Mahon » *War Office.*

(5) Le consul des Pays-Bas Demetrius Coletz fit observer au Sultan que les commerçants étaient libres de venir s'établir à Mogador; quant à lui il ne pouvait changer de résidence sans en référer aux États-Généraux. *Rijksarchief, St. Gen. Lias Barbarije* 1765-1766. Lettre de Demetrius Coletz du 28 oct. 1765.

sortie sur les huiles à ceux qui y établiraient leurs magasins. Bientôt dans la dune de Sidi Megdoul, caïds, consuls, facteurs, marchands, courtisans, tout le monde fut occupé à bâtir (1). Moulay Edris, le cousin et le favori du Sultan, restait sur place pour accélérer les travaux et indiquer à chacun son lot à bâtir. Mohammed ben Abdallah venait lui-même se rendre compte de leur avancement et se faire offrir des présents par les malheureux consuls campés dans la dune. « Le roy de Maroc, écrivait Chénier, prend à cette ville l'intérêt que l'auteur prend à son ouvrage. »

Pendant que la plus grande animation régnait dans la ville de Mogador en construction, les ports de Salé, de Safi et d'Agadir étaient de plus en plus déserts. Les corsaires avaient ordre, soit qu'ils revinssent de leur croisière, soit qu'ils fissent relâche, soit qu'ils vinssent désarmer, de venir exclusivement à Mogador. Les navires de commerce avaient également abandonné Salé; il était formellement interdit de donner même une goutte d'eau à ceux qui se présenteraient et l'on devait les diriger sur Mogador ou sur Larache. Mohammed ben Abdallah avait, en effet, l'intention d'agrandir cette dernière ville et d'y construire des entrepôts pour le commerce; elle devait être le port des provinces du Nord, comme Mogador allait le devenir pour les provinces du Sud. Aucun consul n'aurait dorénavant sa résidence ailleurs que dans l'une ou l'autre de ces deux villes.

V. — La fin d'un Monopole

Le transfert du commerce de Salé, de Safi et d'Agadir dans la ville en création de Mogador porta un coup fatal à la Compagnie Royale d'Afrique. Les Danois, en rapports plus étroits avec le Sultan, durent se conformer les premiers à cette mobilisation. Le consul Barisien, qui avait succédé à Denis Lucas, reçut le 27 octobre 1765 une lettre lui enjoignant de quitter Salé pour Mogador avec les facteurs et les

(1) Le Sultan avait chargé Concler, le consul des Pays-Bas, de lui construire une maison à deux étages sur le plan de celles d'Amsterdam, mais avec un patio; il avait indiqué le nombre de pièces, leurs dimensions, etc., le toit devait être en plomb, les cheminées en marbre, les vitres en cristal, et non en verre ordinaire. Il était bien entendu que les bois et fers ouvrés devaient venir des Pays-Bas. Le consul se rembourserait avec des franchises de sortie sur les blés. *Rijksarchief. Stat.-Gen.*, 7.121; *Lias Barbarije*, 1767-1770. Lettre de Sumbel à Concler, 28 août 1767.

marchands danois. Ceux-ci durent laisser leurs marchandises sur place pour obtempérer aux ordres du Sultan. Consul, facteurs et marchands vinrent camper près de la ville en construction. Barisien, peu habitué à la tente eut sa santé gravement compromise. Avec un présent de 1000 piastres fait à Moulay Edris, il put obtenir la permission de rentrer à Salé, où il devait mourir un an après.

La situation financière de l'Afrikanske allait en empirant d'année en année, et elle faisait appel à la cassette royale pour acquitter ses dettes les plus criardes. Frédéric V conservait néanmoins une confiance aveugle dans son avenir et dans la prospérité commerciale qui en résulterait pour le Danemark. Comme la question de la paix avec le Maroc était liée à l'existence de la Compagnie Africaine, on fit intervenir les finances de l'État; Moltke, à la demande de Bernstorf, autorisa des ouvertures de crédit.

Cependant la ferme des douanes arrivait à expiration en 1766; le Sultan attachait une grande importance à ce que la Compagnie renouvelât son bail. On en perçoit facilement la raison. Il touchait, d'une part, chaque année un fermage fixe pour les douanes de Salé, de Safi et d'Agadir, dont il avait tari les revenus, alors que, d'autre part, il bénéficiait de la plus-value acquise par les douanes des ports de Mogador et de Larache, où il avait concentré le commerce. Ajoutons que Mohammed ben Abdallah, voyant se réaliser sa conception d'un port à Mogador, avait publié un dahir rapportant, avec effet rétroactif, l'exemption des droits de sortie des huiles, qu'il avait accordée aux trafiquants établis dans la nouvelle ville (1). Reprendre les douanes à bail était un leurre pour la Compagnie et l'amenait fatalement à augmenter ses dettes envers le Sultan. Mais la question de la paix à sauvegarder empêchait la dénonciation pure et simple du marché. On eut recours, une fois de plus, aux relations d'amitié du capitaine Frédérik Kaas avec Mohammed ben Abdallah; on l'envoya au Maroc; il était porteur de riches présents qui devaient lui ménager un bon accueil. Néanmoins les discussions furent longues : Moulay Edris, appuyé par les facteurs qui trouvaient leur bénéfice au renouvellement, soutenait les propositions du Sultan, lequel,

(1) Chénier, *op. cit.*

comme créancier de la Compagnie, se croyait maître d'imposer ses volontés. A bout d'arguments, le capitaine Kaas céda et accepta le renouvellement du contrat.

Cette concession, faite à l'esprit de lucre de Mohammed ben Abdallah, ne fut heureusement pas ratifiée à Copenhague. La Direction de la Compagnie, sur laquelle ne s'exerçait plus l'influence optimiste du roi Frédéric V, mort le 14 janvier 1766, se prononça catégoriquement pour un refus. L'Afrikanske se réunit en assemblée générale le 18 septembre et, après examen des comptes, elle décida, d'accord avec le roi Christian VII, de procéder à une liquidation (1). L'opération était délicate et compliquée; elle comportait :

1° L'annulation des arrangements en cours;

2° La liquidation des affaires commerciales et des établissements de la Compagnie;

3° Un nouveau traité de paix à passer avec le Sultan.

La négociation fut confiée au consul de Stockholm, Jens Koustrup, qui arriva à Merrakech, le 29 juin 1767. Le plénipotentiaire marocain était Moulay Edris. Plus rapace que son cousin Mohammed ben Abdallah, il ne prenait pas moins de 300 piastres par séance. L'annulation de l'engagement pris par Kaas fut laborieux et coûteux à obtenir. Le Sultan voulait, à tout le moins, obliger la Compagnie Africaine à garder le fermage des douanes jusqu'au 1er mai 1768. Koustrup, avec des cadeaux bien plus qu'avec des arguments, parvint à faire abandonner cette prétention et à fixer au 31 juillet 1767 le terme des engagements de la Compagnie relatifs aux douanes.

Les plénipotentiaires s'étant mis d'accord sur ce point et la détermination des droits et des dettes de la Compagnie ayant été établie en vue de sa liquidation, on procéda à la rédaction du traité de paix qui fut signé le 28 Safar 1181, correspondant au 28 juillet 1767. Outre les clauses de style qui se retrouvent dans les traités des autres nations européennes avec le Maroc, on y voyait les articles que nous reproduisons ci-dessous :

L'article 1er reconnaissait que la Compagnie Royale d'Afrique avait

(1) Le capital social fut en partie sauvé : les actionnaires retirèrent 60 0/0 de leur argent, mais le Trésor public perdit 400.000 riksdaler.

cessé d'exister. Quittance générale lui était donnée pour sa gestion. Toutefois elle aurait à payer 12.500 piastres pour le fermage des douanes du 1er mai au 1er août 1767.

L'article 5 déclarait fini le monopole de la Compagnie. Les marchands danois seront dorénavant libres de faire du commerce au Maroc dans les mêmes conditions que les trafiquants des autres nations chrétiennes.

L'article 19 énonçait la clause la plus dure, clause qui ne tendait rien moins qu'à rendre le Danemark tributaire du Maroc. Le roi de Danemark devait fournir annuellement au Sultan :

12 canons d'un poids de 24 livres;

13 canons d'un poids de 18 livres;

30 câbles, à savoir : dix d'une épaisseur de 16 pouces, dix d'une épaisseur de 13 et dix d'une épaisseur de 10;

2.000 planches de chêne;

Des voiles et des cordages pour une somme de 6.500 piastres.

Le roi de Danemark avait la faculté de racheter cette fourniture en nature par le versement d'une somme de 25.000 piastres. Le premier terme de paiement devait avoir lieu le 30 avril 1768 et les autres termes à la même date chaque année (1).

Cette clause 19 fut l'origine de la redevance que le Danemark continua d'acquitter aux sultans du Maroc « se soumettant à un tribut annuel pour se sauvegarder contre une piraterie qui n'existait plus, et en faveur d'un commerce qui existait à peine (2) ». Lorsque les accords de la Suède, des villes de la Hanse, de la république de Venise etc., arrivèrent à terme, ils furent renouvelés avec l'inscription d'une clause analogue : Hambourg devait payer 5.000 piastres, Brême 2.000, la république de Venise 18.000, la Suède 20.000. Cette situation invraisemblable, qui ne peut être expliquée que par l'esprit particulariste et extrêmement étroit apporté par les États européens dans leurs négociations avec le Maroc (3), dura jusqu'en 1845.

(1) Appréciant ce traité, le consul des Pays-Bas, Concler, écrivait, le 23 septembre 1767, aux États-Généraux : « Les exigences du Sultan proviennent principalement de l'accord onéreux fait par le nouveau consul danois ». *Rijksarchief Stat. Gen.*, 7.121, *Lias Barbarije* 1761-1770.

(2) Alex. Decamps, *Revue des Deux Mondes*, 1849.

(3) H. de Castries, *Les Corsaires de Salé*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1902. — Cet esprit particulariste a, de tout temps, dominé la politique des consuls au Maroc. Le 7 juillet 1689 le consul

Ce fut notre établissement en Algérie, résultat bien oublié aujourd'hui, qui amena le Danemark (1) et les autres puissances à faire rayer de leurs traités la clause de la redevance annuelle.

Avant de terminer, nous donnons ci-dessous, à titre de curiosité, la transcription arabe qu'avait dû adopter la chancellerie chérifienne pour le long protocole des souverains de Danemark.

سلطان ذى دينمارك وهو فريدرك الخامس سلطان ذى دينمارك وذى نربيك ذى بنضالس وذى كنش وذى سليسيك وذى هلست وذى سطرمان وذى تمارصيص كمط دلدنبرك وذى لمانهورست

« Roi de Danemark Frédéric V (2), souverain de Danemark, de Norvège, des Vandales, des Goths, de Sleswig, d'Holstein, de Storman, des Ditmarses, comte d'Oldenbourg et de Delmenhorst. »

Lt-Colonel H. de Castries.

Conseiller historique du Gouvernement chérifien.

Perillié, imbu de cet esprit particulariste et rêvant d'établir un port de commerce à Tanger, écrivait : « On couperait l'herbe sous le pied aux autres nations, et, une fois cela établi, les manufactures de France trouveraient une débitte considérable ». *SS. Hist. Maroc*, France, 2e *Série*, t. III, à la date ci-dessus.

(1) V. la lettre de Moulay Abd er-Rahman à Christian VIII du 27 Rbia Ier 1261 [16 avril 1845], *Rigsarkivet, Documents arabes relatifs au Maroc*, K 6.

(2) Dans quelques lettres, le numéro dynastique du Roi est pris pour un nom propre et transcrit سنك « cinq ».

NOTES SUR L'HISTOIRE DU SOUS AU XIXe SIÈCLE

(Suite[1].)

LA MORT DE SIDI HACHEM

Un des traits anciens et encore actuels de la société berbère se trouve dans ces haines violentes entre familles qui sont cause de meurtres, d'exils et de vengeances sans fin. On a rassemblé et traduit ici quelques textes chleuhs, récit et chansons, relatifs à la mort de Sidi Hachem (2).

Ce prince, qui fut un des plus grands chefs de la maison de Tazeroualt, fut assassiné, vers 1830, en plein moussem de Sidi Ahmed ou Moussa (3). Sa mort a servi de thème à une histoire semi-légendaire, assez confuse, et qu'il n'est peut-être pas inutile de résumer, avant de citer les textes et pour aider à les comprendre. Voici en résumé cette histoire :

Pour se venger d'une humiliation que lui avait fait subir son cousin Sidi Hachem, Sidi Ahmed ou Mahmoud l'assassina pendant le moussem de Tazeroualt, avec l'aide de son ami Ali ou Said. Puis les meurtriers, ayant réussi à s'enfuir, restèrent quelques jours cachés dans les tamaris de la rivière et prirent part, dit-on, déguisés, au « ma'rouf » ou repas funèbre en mémoire de leur victime. Puis ils allèrent chercher asile chez les Ibelaghen (4), Ida ou Bakil d'Asaka, ennemis traditionnels du Tazeroualt.

(1) Voir *Hespéris*, 1925, p. 265.

(2) Les différents fragments du texte chleuh de la chanson ont été réunis. Les différents fragments de la traduction ont été réunis aussi pour en faciliter la lecture. Des numéros indiquent la correspondance du texte et de la traduction.

(3) Cette date est tout approximative. Il n'est pas douteux qu'on doive trouver dans les archives de Tazeroualt, ou dans d'autres archives, le moyen de la préciser.

(4) Les Ibelaghen sont une fraction des Ida ou Bakil. Leur résidence est Asaka Oubelagh, sur l'Oued Tazeroualt, à quelques lieues en amont de Tankist où viennent converger toutes les eaux de l'Anti-Atlas qui forment l'Oued Oulghas. Le vieux Caid Tahar Ablagh, un des descendants de celui de la chanson, est encore caid de sa fraction. Depuis des années, au contact des dissidents, il montre une fidélité au Maghzen qui n'est pas sans mérite. Son fils aîné, Lhassen, a été tué en 1921 aux côtés du caid Goundafi au cours d'une campagne menée par celui-ci contre les dissidents de l'Anti-Atlas.

Sidi Ali ou Hachem, fils du Chérif assassiné, n'eut de repos qu'il n'eût vengé son père. Il acheta un meurtrier, Oukherraz. Il acheta aussi la complicité des gens d'Asaka qui trahirent le droit d'asile. Et Ou Mahmoud fut assassiné. Quant à son compagnon, Ali ou Said, il put s'enfuir dans le Gharb. Mais à son retour dans le Sous, il fut assassiné lui aussi, par des gens de Sidi Ali ou Hachem, à Aghbalou de Massa.

Le souvenir légendaire de cette histoire s'est conservé dans le Sous. On y dit encore assez couramment aujourd'hui, pour exprimer qu'il n'y a plus de bonne foi, « plus d'aman », les vers suivants :

« En vérité, plus d'aman au siècle où nous sommes.
Chez un frère plus d'aman, ni chez un ami.
Car, moi, j'ai vu Ou Mahmoud tué par ses frères :
C'est par trahison que meurt un seigneur. »

Voici maintenant les textes relatifs à cette histoire : Le récit suivant, non rythmé, recueilli à Fès en 1913, aide à relier entre eux les fragments de chanson :

Ikkatin Sidi Hachem netta d Ou Maḥmoud elligh gan imddoukal, our aten isengiri lgherḍ. Ikka ar ia ouass ira itahel Ou Maḥmoud. Irḍel gh dar Sidi Hachem kra lkafia lflous.

Iṣerf seres Sidi Hachem. Innas : adii tazent lmalinou, hatin ḥatajaght. Inna ias Ou Maḥmoud : « Adii tskert lajel ar kigh t oujadegh ». Inker Sidi Hachem, innas : « Ara aidanou, hatin ḥatajaght ».

Lfaida ouaoual smmekhsern aoual ingratsen. Issoufough fellas Sidi Hachem ia oudai. Iftou oudai, ilkmen Ou Maḥmoud. Innas : « Zar ma dak inna Sidi Hachem ». Ailligh izra Ou Maḥmoud tabrat, iḍerd iggiouar. Tenna ias tamghart ennes : « Ad ii tmelt mak iaghen, mak isendamen? » Inna ias : « Adj aoual, iggout ». Inker Ou Maḥmoud issoufoughd ma itta oudai. Ikfas izebgan ttizerzaiin. Lfaida ouaoual ikheḷs as aida n Sidi Hachem.

Iggal Ou Maḥmoud our iḥanit ghir igh ifḍāḥ gh Sidi Hachem. Siiren aikka ra ichta ghir toummit imelloulen netta d ian oumdakkoul ennes. Kkin ar ia ouass, ftoun jerreben is izḍāren adghlin d oumadel. Ailligh i'ammer lmoussem n Taẓeroualt achkin ad nghin Sidi Hachem. Ial lmkḥalt ennes, ira iout Sidi Hachem. Isella i lfal, innas ghan elli trit our ak illi ar ṣbaḥ. Lfaida ouaoual iourrid Ou Maḥmoud, iggaour ar ṣbaḥ, iftou s lmouggar. Lḥasil iout Sidi Hachem, inghat gh touzzoumt l mouggar. Iffough tamazirt ennes, iraḥald s Marrakech. Iftou iouis n Sidi Hachem, inna iasen : « Ian inghan Ou Maḥmoud, ad as fkagh ss'a nerrial bla lḥassab. » Ftoun aitmas ouallid icherk lgherḍ. Ennanas : « Atroḥt. Hati nfoukkou

d Sidi 'Ali ou Hachem. » Artid knaden ailligh tid iouin ar agharas, nghint. Ennan medden :

« Lfaida laman our iad illi gh ounshab
Oula agmas ian achkou zrigh Ou Mahmoud
Nghant aitmas : lghdert agh imout ljid. »

Ftoun aitmas ar dar iouis n Sidi Hachem. Ennan as : « Ou Mahmoud imout. Adagh tfkt lflous elli dinagh tskert ». Inna iasen : « Houa iga agmatoun, nekki iga ţlibinou ».

Autrefois, Sidi Hachem et Ou Mahmoud étaient amis. La cupidité ne les séparait pas. Un jour, Ou Mahmoud, voulant se marier, emprunta à Sidi Hachem une certaine somme d'argent. Passa le temps qui passa. Puis Sidi Hachem envoya lui dire : « J'ai besoin de mon argent, renvoie-le moi. » — « Laisse-moi le temps de le trouver », lui dit Ou Mahmoud. — Sidi Hachem lui dit : « Rends mon argent ; j'en ai besoin. »

En résumé, les paroles se gâtèrent entre eux. Sidi Hachem lui imposa un Juif (1) dans sa maison. Le Juif alla chez Ou Mahmoud. « Vois, lui dit-il, ce que te dit Sidi Hachem. » — Quand Ou Mahmoud eut vu la lettre, il resta affaissé. « Dis-moi ce que tu as, lui dit sa femme, ce qui te cause du chagrin. »

— « Laisse, lui dit-il, c'est beaucoup de paroles. »

Ou Mahmoud se leva et fit apporter au Juif de quoi manger.

Il lui donna des bracelets et des agrafes d'argent. Bref, il lui remboursa l'argent de Sidi Hachem.

Ou Mahmoud fit le serment qu'on ne parjure pas qu'il se vengerait de Sidi Hachem. Pendant deux mois il ne mangea que farine délayée dans l'eau. Et son compagnon comme lui. Un jour, ils éprouvèrent s'ils étaient capables de grimper sur les falaises. Quand s'ouvrit le moussem du Tazeroualt, ils vinrent pour tuer Sidi Hachem. Ou Mahmoud leva son fusil pour le tuer. Mais il entendit un présage : « La chose que tu veux n'aura lieu pour toi qu'au matin. » Bref, Ou Mahmoud revint, resta jusqu'au matin, se rendit au Mouggar. Or, il tua Sidi Hachem. Il le tua en plein Moussem.

(1) *Issoufough fellas ia oudai :* il fit sortir sur lui un Juif. Dans le texte de la chanson, on dit : *Iskhert fella ia oudai.*

C'est-à-dire que Sidi Hachem envoya chez Ou Mahmoud un Juif qu'il devait héberger, nourrir et payer tant qu'il n'aurait pas acquitté sa dette. Cette coutume est encore en vigueur en pays chleuh. Chez qui doit payer un impôt, une amende, s'il ne s'acquitte pas de bon gré, un Caid, un Cheikh envoie des mokhaznis qui restent dans la maison, nourris et payés jusqu'à paiement de la dette. Pour ne pas avoir double misère, les gens s'acquittent au plus vite. Ou bien, s'ils se sentent en force, ils chassent les mokhaznis à coups de fusil. C'est un des modes de commencement d'une révolte : par un échec à l'autorité.

Ici, c'est en outre une grande offense que fait Sidi Hachem à Ou Mahmoud en lui envoyant à héberger un Juif.

« Sauf votre respect, vous qui m'entendez ».

Puis il sortit de son pays et se transporta à Marrakech. Le fils de Sidi Hachem dit aux gens : « A qui tuera Ou Mahmoud, je donnerai une mesure de douros, sans les compter. » Ses frères, ceux qui partageaient ses desseins, allèrent dire à Ou Mahmoud : « Voici que nous avons payé (1) (la » dia », le « prix du sang »), à Sidi Ali ou Hachem. » Par des mensonges, ils le mirent en route et le tuèrent. Les gens dirent :

Plus d'aman en vérité chez un ami
Ni chez un frère. Car moi, j'ai vu Ou Mahmoud
Assassiné par ses frères.
C'est par trahison que meurt le seigneur. »

Puis ses frères allèrent chez le fils de Sidi Hachem et lui dirent : « Ou Mahmoud est mort. Donne-nous l'argent dont nous avons convenu. » Mais il leur dit : « A vous, il était votre frère, à moi, il était mon ennemi. »

Les fragments de chansons qui suivent, relatifs à la même histoire, ont été recueillis dans le Sous, à Tiznit, de 1917 à 1921.

(1) « De Sidi Hachem, ceci est l'histoire :
Aux portes et aux remparts,
Sa mort fit pleurer du sang. »

Le chanteur, ayant ainsi annoncé le sujet de sa chanson, fait parler les meurtriers, Ou Mahmoud et Ali ou Said, pour dire le complot et les motifs de leur vengeance :

(2) « Pour Dieu, Ali ou Said, viens nous concerter.
Ce que nous a fait le maître d'Iligh
Est-ce bien à lui ?
Il a mangé tous mes biens, mon frère, et les tiens.
Il nous a, chez nous, imposé un Juif,
— Sauf votre respect, vous qui m'entendez — »
— « Sidi Ahmed, je vais te dire une parole :
D'aujourd'hui en une année
Je serai à ton rendez-vous. »
— « Convenir avec ses frères
D'un rendez-vous si lointain
Ne vaut rien,
Car tu es là, ô la Mort. »

(1) *Nfoukkou d Sidi Hachem :* nous avons payé à Sidi Hachem (le prix du sang). Le meurtrier doit subir la peine du bannissement (*Izoug :* il est banni). Pour qu'il rentre dans son pays, il faut que les parents de la victime acceptent de percevoir le prix du sang (*ddiit* en chleuh).

Alors Ali ou Said a ainsi parlé :
« Pour l'ouvrier qui façonna la pierre à feu
Et le chien neuf et la détente
Que Dieu ait de la bienveillance. »

Puis le chanteur, ouvrant une parenthèse, s'adresse à Sidi Lhaoussine ou Hachem, au temps duquel il chantait et fait une allusion ironique à un combat récent au cours duquel les gens du Tazeroualt, vaincus, n'auraient pas pu emporter leurs morts, la plus grande disgrâce pour les Chleuhs.

(3) « Sidi Lhoussine ou Hachem,
Vas donc relever tes frères.
Le chacal en a mangé
Et le vautour et le corbeau.
Le hérisson en a mangé
Qui jamais ne mangea les morts. »

Ensuite, une lacune dans la chanson. Sidi Hachem a été tué par Ali ou Said et Ou Mahmoud, qui se sont réfugiés à Asaka chez le Caid Tahar Ablagh des Ida ou Bakil. Car les Ida ou Bakil, bien que d'origine Guezoula, sont de lef (1) Aoggoua et les ennemis du Tazeroualt. On dit en manière de proverbe :

« S'il y a du baroud dans l'autre monde,
Apprenez que ce seront
Tazeroualt et Bakila qui se battront. »

Sidi Ali ou Hachem cherche à venger la mort de son père en faisant tuer Ou Mahmoud par trahison, par ses hôtes, les gens d'Asaka. Le chanteur reprend :

(4) « Tahar Abelagh a dit à Sidi Ali :
« Le fils d'Amghar Akherraz (2) est ici.
Il dit qu'au Tazeroualt rentrer est son désir
Et qu'il tuera Ou Mahmoud à la condition
De retourner avec l'aman dans son pays. »

(1) Voir la note sur les lefs à la suite de ce travail.

(2) Ould Akherraz était un banni (amzoug) du Tazeroualt, réfugié chez les Ida ou Bakil d'Asaka, qui, pour obtenir la permission de rentrer dans son pays, complota la mort d'Ou Mahmoud.

Sidi Ali ou Hachem a parlé ainsi :
« Si sa parole est vraie et que meure Ou Mahmoud,
Qu'il prenne sans compter tout l'argent qu'il voudra.
Aller au Tazeroualt, sans mentir, il ira,
Et s'il veut sa maison, sans mentir, il l'aura. »
Tahar Abelagh a dit à Sidi Ali :
« Tiens cachée, Sidi Ali, cette parole vilaine;
D'un ami, recevoir le prix est criminel. »
Sidi Ali ou Hachem a parlé ainsi :
« Par Dieu, je ne dirai cette affaire à personne.
Je ne dirai jamais que tu y as pris part. »

Dans ce qui suit, Ou Mahmoud a été tué. Avant de mourir, il envoie son souvenir à son compagnon Ali ou Said et lui conseille de s'enfuir dans le Nord « chez le Roi », à qui si longtemps a tenu tête Sidi Hachem et qui a dû voir sa mort avec joie. Ali ou Said répond et pleure la mort de son ami :

(5) « Aigle aux ailes plus puissantes que tous les faucons,
Toi qui changes de plumage tous les sept cents ans,
Pour Dieu, va porter mon salut
A un homme, Ali ou Said.
Dis-lui de monter dans le Gharb. »
Alors Ali ou Said a ainsi parlé :
« Fils de l'Amghar Oukherraz, insensé,
Ou Mahmoud, pauvre gazelle, pourquoi l'as-tu tué?
Il n'est rien qu'en Allah de puissance et de force.
Mieux vaudrait, par Dieu, que je fusse mort
Et qu'Ou Mahmoud fût demeuré.
Un homme, ô les méchants, qui était votre perte.
Ou Mahmoud était là, où que fût le danger,
Ou Mahmoud était là, où que fût la défaite. »
O vous, Ali ou Said a encore ainsi parlé :
« Faites, les Musulmans, une prière à Dieu,
Que Dieu l'ait en sa garde et lui donne merci
Ainsi qu'à Sidi Hachem pour lequel il fût banni.
Je veux aller dans le Gharb chez le Roi.
Il me fera chef du Sous et j'y aurai de la joie,
Mais du Tazeroualt je n'ai pas envie. »

Enfin le chanteur fait ses réflexions et il flétrit ceux qui ont trahi leur frère et leur ami.

En vérité, plus d'aman en ce siècle-ci,
Dans un frère plus d'aman ni dans un ami;
Ou Mahmoud, moi je l'ai vu, tué par ses frères,
C'est par trahison que meurt un Seigneur.
Ses amis l'ont fait mourir qui partageaient ses desseins,
Couchaient sur même tapis, le jour et la nuit.
Sur lesquels il n'avait soupçon
De mensonge ou de trahison.
Ils l'ont laissé s'endormir,
Ont fait feu sur lui et se sont enfuis.
Ses amis se sont enfuis. Nul ne s'est dressé pour lui.
Son esclave au matin, dit-on, est revenu.
O son Maître, il t'emporta, t'enterra, puis s'en alla.
Ould Akherraz, dit-on, c'est lui qui l'a tué ;
Tahar Ablagh, dit-on, c'est lui qui fut dupé. »
Faites, les Musulmans, une prière à Dieu,
Que Dieu l'ait en sa garde et lui donne merci
Ainsi qu'à Sidi Hachem pour lequel il fut banni.

L'HISTOIRE D'OU MAHMOUD ET DE SIDI HACHEM

(TEXTE CHLEUH)

(1) *Lqiṣt n Sidi Hachem ailligh immout,*
Ar allan ighŏrban idammen oula tiflioun.

(2) « *I Rabbi, 'Ali ou Sa'id, achkid anmchiouir.*
Is ifoulki ghikad isker anagh Ou Iligh?
Ichcha, agma, aidannagh, ichcha lmal ennoun.
Iskhert fella ia oudai, ḥacha smaia'in. »
— « *A Sidi Ahmed, radak nini ia ouaoual :*
Ghaiad s lmiad iimal nlkem koun. »
— « *Gigan d lmiad ikhŏuchen igh illan*
Nger ian d aitmas, achkou tellit, a lmout. »
'Ali ou Sa'id adisaoual ghakoudan, innas :
« *Allah irḍa lma'llem elli incha timachchiouin,*
Inchou abra ǰdid, inchou fellas ǯqars. »

(3) « *Sidi Lḥoussin ou Hachem aouin aitmak.*
Ichcha ouchchen, ichcha ougaiouar, ichcha ousouan,
Ichcha bou Mohammed elli jou our ichchin lmait. »

(4) *Tahar Oublagh inna i Sidi 'Ali ou Hachem :*
« Iouis Oumghar Oukherraz lkmen iid.
Inna ira Tazeroualt tella ias gh lmourad,
Inna iga cherḍ ennes aingha Ou Maḥmoud
Ad iraja' s tamazirt ennes gh laman. »
Sidi 'Ali ou Hachem netta isaoual, innas :
« Igh iṣaḥ ouaoual, igh imout Ou Maḥmoud,
Ini ira lmal, asiat bla lḥasab.
Ini ira Tazeroualt, our tgi takeddoub,
Ini ira tigemmines, our tgi takeddoub. »
Tahar Oublagh isaoual i Sidi 'Ali, innas :
« Sidi 'Ali, souter aoual ad igan ouin la'ib,
Ian ighoui ttamen noumdakoul igg askerḍ. »
Sidi 'Ali ou Hachem, netta isaoual, innas :
« Ouallah, our sar tinigh aoual ad i ouaiāḍ.
Ouallah, our sar tinigh chour ennoun illa gis. »

(5) *« A igider, a bou rrich, ad iougger koullou lbouaz,*
Ikkan sa ttasoutin issous dagh rrich
Ailligh isemghi ljdid, aoui sslam, a Rabbi,
I ia ourgaz 'Ali ou Sa'id. Inas aighli s l Gharb. »
Lfaida laman our soul illi gh ouzemẓad.
Lfaida laman our soul illi gh lmouḥibb
Oula agmas n ian. Achkou ẓrigh Ou Maḥmoud
Nghant aitmas : lghdert agh immout ljid.
Nghant imddoukal elli d icherken lgherḍ,
Ar isen ikella gh lfrach azal oula iḍ.
Our gis itam lghdert oula tikennad.
Oujjant ailligh igen, souffoughen gis, roulen.
Roulen oualli d imoun, ian our aŏk ibeddid.
Iffou zzman, isemg ennes, as ennan, ourrid,
Asink, a Sidis, imḍelt, iddou ar izzigiz.
Iouis Oukherraz, as innan, isouffough gis.
Tahar Oublagh, as ennan, ichemmet gis.
'Ali ou Sa'id aisaoual, inna iasen :
« A iouis n oumghar Oukherraz, a a'ouriḍ,
Maf tngham azenkouaḍ Ou Maḥmoud igellin?
A la ḥoua oula qoua ila billah,
Ouallah, iouf mla mmtoutegh iqamad Ou Maḥmoud.
Iga ourgaz igan afnannoun, a lmkrih.
Ghinna gh tella tassast, ioualat Ou Maḥmoud,
Ghinna gh tella tirrẓi, ioualat Ou Maḥmoud. »

Eioua, 'Ali ou Sa'id isaoual, inna iasen :
« I Rabbi, inait, a Imouslmen, iat dou'a l illah.
Att irḥam Moulana, igit gh lḥaoujoub,
Netta oula Sidi Hachem elli f iga oumẓoug.
Righ anghli s l Gharb dar ougellid,
Adagh ifk lamr n Sous aggis ntenzah,
Imma inid Taẓeroualt our ii gis lgherḍ. »

NOTE SUR LES LEFS DU SUD-OUEST MAROCAIN

Taguizoult et Taoggouat

Il y a dans le Sud-Ouest Marocain deux grandes ligues, qui s'étendent sur tout le pays, dont l'origine est très obscure et doit être très ancienne. On leur donne le nom de « lef » ou « amqoun ». C'est le « sof » des Kabyles. Ces deux grands lefs, qui portent ailleurs des noms différents, portent au Sud de l'Oued Massa, dans l'Azaghar de Tiznit, dans l'Anti-Atlas occidental et jusqu'à l'Oued Noun, les noms de Lef Aoggoua et de Lef Guezoula (Taguizoult et Taoggouat suivant la forme chleuh).

Le P. de Foucauld, en 1883, en a noté l'existence. M. Le Chatelier aussi, dans son *Étude sur les tribus du Sud-Ouest Marocain.*

Quand on interroge les gens du pays, de toute condition, au sujet de l'origine de ces lefs, on n'obtient jamais de réponse satisfaisante. On en est donc réduit à enregistrer quelques faits et à formuler une hypothèse. On ne fera pas autre chose ici.

Tout ce « Sous extrême » est un pays de plaine et de montagne, celle-là très pénétrée par celle-ci. La montagne, l'Anti-Atlas, est de hauteur moyenne et très peuplée. Or, ce pays rude ne suffit pas à la nourriture de ses habitants. Ceux-ci ont besoin des moissons de la plaine. Fait économique important qui a dû être de tous les temps comme il est d'aujourd'hui.

Le lef des Guezoula est surtout un lef de montagnards. Ce qu'on appelait au temps de Léon l'Africain, la montagne des Guezoula,

correspondait assez bien à notre Anti-Atlas. Les lefs, qui sont surtout une manifestation de pays en siba, existent en tout temps, mais ne « cristallisent » qu'en cas de conflit.

Si El Madani, chef des Glaoua, disait : « En cas de guerre, nous voyons arriver chez nous des gens que nous ne connaissons pas et qui viennent se faire tuer pour nous. » Le lef est donc une manifestation très caractéristique de l'individualisme berbère : vaste solidarité, mais pour se battre.

Voici quelle était à peu près la composition des lefs du Sous au début du xxe siècle : Guezoula : Ait Bamrane, Akhsas, Mejjat, Ida Oultit, Id Brahim, Aglou, Massa, Ahl Sahel; Aoggoua : Oulad Jerrar, Ahl Tiznit, Ait Briim, au nord de l'Anti-Atlas; Ifrane et Ait ou Mribet au Sud.

Cette composition n'a rien d'absolu. Car, au sein d'une même tribu, il y a souvent des fractions des deux lefs. C'est presque général dans les tribus de la plaine. Et comme le lef Guezoula est considéré comme le lef noble, les gens ne disent pas volontiers qu'ils sont du lef Aoggoua.

La composition des lefs n'est pas immuable non plus. Des événements peuvent la modifier. La venue d'El Hiba dans le Sous avec les arabes du Sud fut un de ces événements.

Voici quelques faits particuliers intéressant ces lefs et leurs modifications :

La grande tribu des Ida ou Bakil est une tribu de montagnards (Boudrara), qui s'étend depuis les portes de Tiznit jusqu'à la crête de l'Anti-Atlas. Elle fait partie de la confédération des Ida Oultit et est d'origine Guezoula. Cependant, elle faisait, depuis très longtemps, et jusqu'à la venue d'El Hiba dans le Sous, partie du lef Aoggoua.

« Nous ne sommes pas Aoggoua, dit un Bakili des Ida ou Gouagmar, mais les gens de la plaine nous avaient fait « debiha ». Et depuis ce temps-là, nous étions avec eux. Avant la venue de « l'Arabe » (c'est ainsi qu'on appelle El Hiba dans le Sous), à tout moment nous descendions dans l'Azaghar, pour nous battre, aux côtés des gens de Tiznit contre les gens d'Aglou. La moitié des Bakila sont morts ainsi pour la cause de Tiznit (ssia'r). »

La haine entre les Ida ou Bakil (Aoggoua) et leurs voisins du Tazeroualt (Guezoula) était si vieille qu'on chantait :

Igh illa lbaroud gh likhert, atsent
Isd Ida ou Bakil d Ou Tazeroualt aimmagh.

S'il y a du baroud dans l'autre monde,
Vous saurez que ce seront
Tazeroualt et Bakila qui se battront.

La rivalité entre Tiznit et Aglou était aussi à la base de tous les conflits de l'Azaghar. Leur « asdrem », c'est-à-dire leur « porte de la guerre », le lieu traditionnel où s'engageait toujours la lutte était à El Aouina, qui a vu des combats sans nombre.

La venue d'El Hiba, après avoir entraîné tout le Sous, sans distinction de lefs, à la croisade vers le Nord, n'a pas tardé à réaliser l'union de la plaine contre la montagne. La haine entre Aglou et Tiznit s'est effacée le jour où les gens d'Aglou sont venus aider les Ahl Tiznit à chasser de Tiznit le khalifa d'El Hiba (1913).

Les Ida ou Bakil ont quitté le parti des gens de la plaine pour faire de nouveau bloc avec leurs frères Guezoula. Et c'est chez les Ida ou Bakil que le Prétendant Merebbi Rebbo trouve encore aujourd'hui refuge (à Kerdous).

Les Guezoula ne sont pas loin de considérer les Aoggoua comme des tributaires : « nouaib », « ouin tafala ». Ainsi dans le Sud les nomades avec les Ksouriens.

Actuellement notre influence dans le Sous, qui s'arrête au pied de l'Anti-Atlas (tout au moins dans la partie occidentale) est un fait nouveau qui, en pesant sur le jeu traditionnel des lefs, les ramène à ce qui était peut-être leur forme originale : montagne contre plaine.

Parmi tout ce qui peut aider à éclairer cette question si obscure encore de l'origine des lefs, il faut encore noter ceci. D'abord, le souvenir, conservé par la tradition du pays, de grandes guerres anciennes entre les montagnards et les gens de la plaine. Ensuite le mépris que les Guezoula montrent pour les Aoggoua et dont quelques fragments de chansons vont donner la preuve :

« Aguizoul, disent-ils, est un homme. Aoggoua une femme. »

« Aguizoul iḥorran aiad : Guezoula, voilà qui est noble ». Si Belkheir, un meddah de Tiznit, disait : « Les Aoggoua n'ont pas de convenances. Ils se lavent les mains dans un endroit et vont manger ailleurs. Ils sucent l'os à moelle. Cela ne se fait pas. Ils mettent sur leurs bâts l'ouverture du tellis en arrière. »

Voici quelques textes :

« I Rabbi, a Igizoulen, is our nchemmit
Ailligh iqen Aghennaj rroua gh imi n Iligh? »

« Par Dieu, o les Guezoula, n'est-ce pas honteux pour nous qu'Aghennaj ait battu dans l'aire aux portes d'Iligh ? (Allusion à la défaite que subit Sidi Hachem chérif de Tazeroualt, chef des Guezoula, « Amghar n Igezoulen » au temps de Moulai Sliman, par une harka maghzen sous les ordres d'Aghennaj, caid des Haha).

« Azerg adgan Igizoulen, arizzāḍ our aŏk ichouir. »

« Guezoula, une meule qui vous broie
Sans faire attention à rien. »

« Allah in'al Aoggoua gh ounoual oula gharas.
Mchi, a taidit nedderb, alemsir our am illi. »

« Que Dieu maudisse Aoggoua, dans la rue ou dans la maison.
Pas de rognures pour toi. Va-t-en, chienne de l'impasse. »

Le fragment qui suit est plus long.

« Nberra kount, ai Aoggoua, gh lqsir oula ttisi'a,
Amin. Ad gin Igizoulen imchĕḍ n tament,
Ar oukan gis siggilen Aoggoua asafer.
Iggout ouqbil oudain, mich our anqan
Oula ouglif iizan ra isker tament,
Attigan Taoggouat, aian isellan. »

Je n'ai pas plus souci de toi, Aoggoua,
En terrain large qu'à l'étroit.
Amin. Que les Guezoula soient comme un rayon de miel
Et que les Aoggoua y cherchent un remède.
La tribu des Juifs est nombreuse
Mais ne tue pas en vérité
Plus que ne peut faire du miel
Un essaim de mouches.

Vous êtes, les Guezoula,
Un rayon du miel des fleurs
Où chacun cherche remède.
Et tu es toi, Taoggouat,
Comme la paille de l'orge.
Dès que je lève ma fourche,
Voilà que le vent l'emporte.

« Amin. Atgit, Igizoulen, imchĕḍ n tament,
Iga ti oujdig, ira gis kouian asafer.
Amin. Atgit, a Taoggouat, alim ntoumẓin
Adoukan allegh tazeght, iaouit ouṣemmiḍ. »

Ce qui suit est un dialogue d'ahouach entre gens des deux lefs, au sud de l'Anti-Atlas.

L'un des deux chefs de lef est le Caid des Id Brahim de Tamanart, des Guezoula. Il habite la kasbah d'Agerd. Le chef actuel de cette famille est le Caid Bachir, qu'on appelle le Gerdaoui, depuis la mort de son grand-père, El Hadj Mohammed Tamanari, fameux au siècle passé et qui mourut presque centenaire.

Le chef du lef Aoggoua est le Caid Belaid, des Ait ou Mribet, tué il y a quelques années par son fils.

Aoggoua chante :

« Mkelli tga zzit gh ouasif n Sous,
Ad oukan Igizoulen, miaren akourai.

Aguizoul répond :

A lqaid Bel'aid, amghar n timgharin,
Aha tasra n Cherg, iḥakem kount akourai.

Aog.

Tagoust ittouten gh oumlal our aqŏuaint,
Ghikan ad gin Igizoulen our ḥalin iiat.

Aguizoul :

Meqqar koullou ssan medden lharir d lmelf,
Iouis n Gougerd amou igan mekda ran. »

Aog.

Ainsi que les oliviers dans le val du Sous,
Ainsi sont les Guezoula habitués aux coups.

Guiz.

O le caid Belaid, le seigneur des femmes,
(tributaire du bâton)
Saponaire du Désert, le bâton agit sur toi.

Aog.

Piquet planté dans le sable et qui ne tient pas,
Ainsi bons à rien du tout sont les Guezoula.

Guiz.

Tous les gens ont beau coucher sur le drap et sur la soie,
C'est le fils du Gerdaoui à qui tout vient à souhait.

Voici enfin ce que disent les gens de Tiznit au sujet de leur origine. Les Id Zekri seraient une colonie d'Ida ou Bakil des Ait Amer. Les Ait Mahmed seraient venus des Ait Bamrane. Leur ancêtre serait Sidi bou Brahim d'Isseg. Installés d'abord aux Igourar n ait Mahmed, à l'est de Tiznit, près du marabout de Lalla Aggôua Ahmed, ils auraient lutté avec succès contre les Id Zekri et ceux-ci auraient été obligés de les laisser habiter auprès d'eux, c'est-à-dire jouir de l'eau de la source et cultiver les terrains irrigués de la seguia.

A la lueur, — si faible qu'elle soit, — de ce qui précède, on risquera une hypothèse :

Les Guezoula seraient à l'origine le grand lef des montagnards, ayant lutté victorieusement contre les gens de la plaine et du Dyr pour leur enlever ou pour partager avec eux la possession des bonnes terres.

Les Aoggoua seraïent, à l'origine, les gens de la plaine, supérieurs en nombre, en richesse, mais non en valeur guerrière, finalement vaincus par les montagnards qui auraient laissé en les imposant des colonies dans la plaine.

L. JUSTINARD.

LES NOUVEAUX QÂNOÛN[1] KABYLES

LES LIVRETS DE RÉUNION DES VILLAGES DE TASSAFT-GUEZRÂ (2) ET D'IGHÎL-TIHERFÎWÎN (3)

Le 17 juillet 1922, l'indigène L'adjlî Sa'îd, de Tassaft-Guezrâ, portait plainte devant l'administrateur de la commune mixte de Fort-National contre M'ammar Châouch 'Arezqî, amîn (4) de ce village, lequel, appliquant une décision de la djemâ'â, l'avait obligé à verser pour son fils 'Amar, accusé de violence sur une femme de la tribu, une amende de 125 francs, qu'il avait payée le 6 juillet.

Interrogé, l'amîn M'ammar reconnaissait le fait sans difficulté. Il avait, disait-il, appliqué un ancien qânoûn que le village s'était vu dans l'obligation de remettre en vigueur depuis la suppression du régime de l'indigénat, afin de rétablir l'ordre et la paix. A l'appui de sa déclaration il produisait un livret rédigé en langue française, contenant le texte invoqué.

Par jugement du 26 janvier 1923, le tribunal correctionnel de Tizi-Ouzou, considérant que l'amîn s'était, contrairement à tout droit, substitué à l'autorité judiciaire française et qu'il y avait, dès lors, fait manifeste d'usurpation des fonctions judiciaires, prévu et réprimé par l'article 258 du Code pénal, le condamnait à 8 jours de prison avec sursis.

(1) Rappelons que l'expression *qânoûn* s'applique aussi bien à un groupe de textes plus ou moins important — codes, lois — qu'à un article formant disposition isolée.

(2) Douar Oumalou, commune mixte de Fort-National.

(3) Douar Beni Mendès, canton judiciaire de Dra El-Mizân. Cf. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, I, 277-278.

(4) L'*amîn* est le président élu de la *djemâ'â*, assemblée du village, réunion de tous les mâles ayant atteint l'âge de la puberté. Dans la langue courante, on appelle plutôt djemâ'â, une commission comprenant un nombre restreint de membres, une douzaine, en général — composée des *temmân* (sing. *tâmen*) chefs responsables des différentes communautés familiales (*kharoûbâ*), et des *'oqqâl*, délégués choisis par les mêmes groupements parmi les anciens ou les plus sages — et qui fonctionne comme une sorte de comité de surveillance et d'administration des intérêts du village (cf. Hanoteau et Letourneux, *op. cit.*, II, 6, 9 et 10).

Sur l'appel interjeté de cette décision, la Cour d'Alger ordonnait, le 16 mars 1923, un supplément d'information. Le 20 octobre, elle infirmait le jugement entrepris et écartait la culpabilité, déclarant qu'il n'y avait pas eu, dans l'espèce, l'intention criminelle nécessaire pour constituer le délit.

De son côté, L'adjlî 'Amar ben Sa'ïd, déféré au tribunal répressif indigène du canton de Fort-National, était condamné à 16 francs d'amende, le 17 février 1923, pour s'être livré à des injures publiques sur la personne de la femme Qorchî Djouher bent Meziân. Son père obtenait, en revanche, par jugement du tribunal de 1re instance de Tizi-Ouzou, en date du 17 juillet 1924, la restitution des 125 francs qu'il avait versés à l'amîn M'ammar Châouch.

Cependant, l'affaire avait fait un certain bruit. L'Administration et la Justice avaient constaté avec surprise la réapparition des délits et des peines du droit coutumier Kabyle, que l'on croyait disparus depuis longtemps, devant notre Code Pénal. La condamnation de l'amîn avait ému les milieux indigènes. La presse (1) commentait la déclaration de l'inculpé et soulignait l'ironie de cette remise en vigueur des anciens qânoûn, décidée par les indigènes eux-mêmes, pour pallier les effets de la suppression du régime de l'indigénat. Elle reproduisait des extraits du livret de réunion de Tassaft-Guezrâ.

C'était plus qu'il n'en fallait pour nous inciter à prendre communication du dossier qu'avec beaucoup de complaisance la Cour d'Appel et la Direction des Affaires indigènes mettaient à notre disposition. Nous y avons trouvé :

Le livret de réunion de Tassaft-Guezrâ, rédigé en français et en arabe ;

Le livret de réunion d'Ighîl-Tiherfîwîn, rédigé en arabe ;

Un projet de règlement, rédigé sur papier timbré, en langue française, soumis à l'approbation de l'administrateur de la commune mixte par les indigènes du village d'Aït Merdjâ (douar Boû Noûh, canton de Dra El-Mizân).

Ces trois documents nous ont paru assez importants, au point de vue linguistique, ethnographique et sociologique, aussi bien que juridique, pour

(1) Cf. *Dépêche Algérienne*, 17 mars 1923 ; *Revue algérienne, tunisienne et marocaine* de législation et de jurisprudence, 1923-1924, *Un nouveau qânoûn kabyle*.

mériter une reproduction photographique en même temps qu'une publication des textes avec traductions explicatives et commentaires.

Enfin, les résultats de l'enquête judiciaire accusant l'existence de qânoûn dans de nombreuses localités, nous avons jugé utile de dresser, de ces localités, un tableau de répartition par circonscriptions judiciaires.

Cet exposé documentaire terminé, nous formulerons, en nous plaçant principalement à un point de vue juridique, les observations générales qui nous ont été suggérées par l'examen et l'étude des documents et par l'enquête que nous avons menée sur place, à Tassaft-Guezrâ, et auprès de personnalités kabyles.

I

LIVRET DE RÉUNION DU VILLAGE DE TASSAFT-GUEZRÂ

I. — Description.

Le document est un petit livret de comptes d'un modèle fréquemment employé par les commerçants indigènes : 0, 19 × 0,09, couverture cartonnée, couleur foncée, pages quadrillées, rayées de colonnes verticales à l'encre rouge.

Le texte du qânoûn y occupe 32 pages, formant trois rédactions successives en langue française :

1re rédaction, en date du 13 septembre 1912, 8 pages, 26 articles ;

2e rédaction, en date du 10 juillet 1918, 7 pages, 26 articles ;

3e rédaction, en date du 9 octobre 1919, 17 pages, 44 articles (un article *bis*).

Une version en langue arabe occupe deux pages.

Diverses mentions en langue française tiennent trois autres pages.

Enfin trois listes nominatives d'amendes remplissent quatre pages (langue française).

Au total, 41 pages que nous avons photographiées en 23 clichés.

La numérotation paginale correspond aux cotes du dossier judiciaire. Des encoches marginales au crayon rouge ou bleu ont également été pratiquées au cours de l'étude et de l'examen qui ont été faits des documents en justice. En revanche, les ratures et les surcharges font partie inté-

grante du texte des qânoûn et y revêtent une importance qui sera plus loin expliquée.

Des écritures différentes, des changements d'encre, l'abandon de la plume pour le crayon montrent que les rédacteurs ont varié et que les rédactions n'ont pas été opérées au même moment.

L'orthographe est souvent fantaisiste et le style gravement incorrect.

II. — Texte des Qânoûn.

A. — 1re rédaction française (1).

[Cliché n° 1] *Livret de réunion de Tassaft contenant les règles générales et instruction néccéssaire du village.*

L'instruction et règles portant dans ce livret sont acceptées jusqu'aux petits aux grands du village de Tassaft.

Au Commandement de l'Amine et ces adjoints.

En mémoire de l'aïd-Tamziante (2) *du* 13 *septembre* 1912.

***

[Cliché n° 2] Voir article 84 du 13 septembre 1912 (3).

***

1°. — Enterrer son mort à la mosquée : droit, 125 francs (4).

***

2°. — Manquant de porté pierres longues à 0,65 centimètres au moins, incasable servant pour interrement (5) ou en cas de défaut de pierre le porteur doit changer sa pierre même jour s'il refuse droit 2 fr. 50.

(1) Le texte est entièrement abrogé par la rédaction du 10 juillet 1918. Cette abrogation est indiquée par deux grandes ratures croisées, portées sur chaque page.

(2) Fête de la rupture du jeûne, à la fin du mois de ramadhân. C'est l'Aïd Çeghir.

(3) En l'absence du rédacteur, décédé, personne n'a pu nous expliquer ce renvoi.

(4) Cet enterrement hors classe est considéré comme un grand honneur pour la famille, donc un événement heureux Or, toute occasion de joie (*farh*, pl. *fourouh*) fait naitre l'obligation de verser au fonds d'intérêt commun du village une sorte de don de joyeux événement, dont le tarif est arrêté à l'avance par la djemà'à La caisse commune, alimentée encore par le produit des amendes, représente un embryon de budget municipal. destiné à faire face aux dépenses générales : entretien de la mosquée, travaux d'utilité publique, hébergement des hôtes, étrangers de marque ou représentants de l'autorité; et aux achats de moutons et bœufs que l'on égorge, à l'occasion des fêtes, pour procéder à des partages publics de viande. L'aumône ou *çadaqà* est, en somme, devenue obligatoire et elle évolue nettement vers un système impositaire.

(5) C'est la corvée d'enterrement. Le corps, enveloppé d'un linceul, repose directement sur le sol, qui est creusé pour le recevoir. Au-dessus sont disposées de larges dalles qui prennent appui sur les côtés de la fosse. Chaque Kabyle doit toujours être prêt à fournir une de ces dalles.

CLICHÉ N° 1.

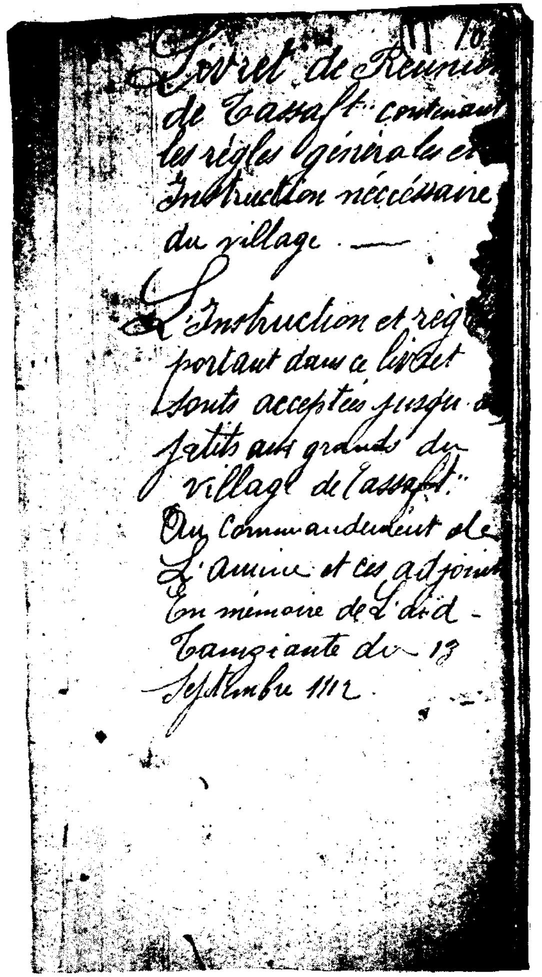
10
Livret de Réunion
de Tassaft contenant
les règles générales et
Instruction nécessaire
du village —
L'Instruction et règ[illegible]
portant dans ce livret
sonts acceptées jusqu'à
petits aux grands du
village de Tassaft.
Au Commandement de
L'Amine et ses adjoints
En mémoire de L'[illegible]
Cinquante du 13
Septembre 1912

CLICHÉ N° 2.

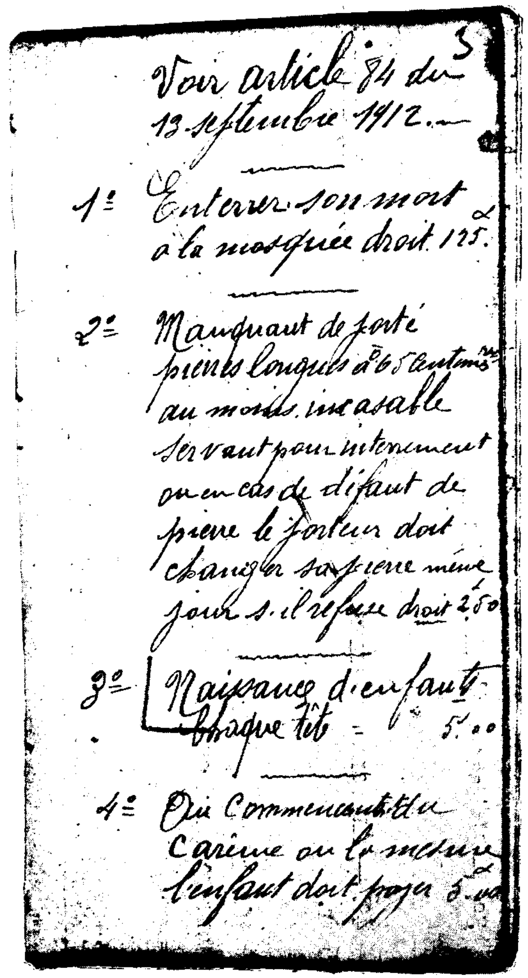
3
Voir article 84 du
13 septembre 1912.
1° Enterrer son mort
à la mosquée droit 1,25.
2° Manquant de porté
pierres longues de 65 centimes
au moins incasable
servant pour internement
ou en cas de défaut de
pierre le porteur doit
changer sa pierre même
jour s'il refuse droit 2,50
3° Naissance d'enfant
chaque tête 5,00
4° Au Commencement de
Carême ou le même
l'enfant doit payer 5 [illegible]

***

3°. — Naissance d'enfants (1) : chaque tête 5 fr.

***

4°. — Au commencement du carême ou la mesure l'enfant (2) doit payer 5 fr.

***

[**Cliché n° 3, côté gauche**] 5°. — Mode de faire une fête simple, soit pour mariage ou sirconsie (3) : droit au lieu du couscous (4), 10 fr.

***

6°. — Sirconsie d'enfants : chaque enfant 2 fr. 50.

***

7°. — Mode de faire marier (5) une fille au dehors du village (6) ; droit, 16 fr. 25, du village même, 6 fr. 25 (7).

***

8°. — La mariée (8) : 5 fr., 2,50 (9).

***

9°. — Habiter un étranger au village : 12,50 ou en cas de refuse de payer payeras cellui qui le ferrai entrer au village.

(1) Lire : d'enfants *mâles*. La venue au monde d'une fille n'est pas comptée au nombre des événements heureux.

(2) Lire : d'enfants *mâles*. La puberté, qui entraîne l'obligation au jeûne, peut être déterminée chez l'enfant mâle, à l'aide de la mensuration suivante : on réunit sur la nuque les deux extrémités d'un fil passant entre les dents ; on rabat ensuite le fil par-dessus la tête et d'arrière en avant, les deux extrémités demeurant fixées au même point. Si le fil enserre toute la boîte crânienne et arrive jusqu'aux yeux l'enfant est tenu pour pubère. La puberté, qui a pour conséquence la capacité et la responsabilité ; qui est, par conséquent, une date importante dans la vie d'un mâle, est considérée comme un événement heureux.

(3) Lire : *circoncision*. Événement heureux.

(4) Dans la vieille coutume, le Kabyle qui donnait une fête offrait à tous les membres du village un repas de couscouss. Cette obligation est aujourd'hui remplacée par un versement au fonds commun. La Kabylie est moins pauvre ; et, manger du couscouss de blé ou d'orge, est chose moins appréciée aujourd'hui qu'autrefois.

(5) Fiançailles. Événement heureux.

(6) V. *infra*, 2e rédaction, art. 3 et la note, une explication de cette différence des tarifs, suivant que la fille est mariée dans le village ou au dehors.

(7) Chiffres raturés et surchargés à l'encre violette par un rédacteur différent.

(8) Événement heureux : mariage.

(9) Chiffres raturés et surchargés à l'encre violette par un rédacteur différent.

***

[Cliché n° 3, côté droit] 10°. — Voir décée.

Hommes : droit, fr. 30.

Femmes : droit, fr. 25.

La charité de 30 fr. ou 25 fr. oblige à tuer au moins quand il y aurai trois morts. Quant pour la charité de fr. 50 oblige d'égorger jour même d'interrement (1).

***

11°. — Celui qui insulte digne (2) et qui a commencé le carême (3) obliger payer 0,50.

***

12°. — La réunion donne l'ordre d'avoir volaille au village pendant que 15 jours (4), avoir vollaille plus d'un délai de 15 jours loi oblige à payer 1 F.

***

[Cliché n° 4, côté gauche] 13°. — L'amine et ces adjoints c'est-à-dire Témannes sonts obliger de faire la réunion dans chaque mois, passant un délai de 30 jours sonts obliger à payer chacun Fr : 1.

***

14°. — Celui qui attend (5) un dispute à tel endroit et qui irrai pas Fr.1,00.

***

15°. — Séverement défendu de porter des armes les jours de reunion soit Batons soit haches révolvers etc...

Aux porteurs d'armes F 1.

***

[Cliché n° 4, côté droit] 16°. — Mode de boucher des anciennes régolles oblige aux boucheurs à payer 2 F. 50.

(1) Les chiffres de 30 et de 25 fr. représentent des minima. Comme un versement aussi peu élevé ne permet pas à la caisse commune d'acheter une bête de boucherie pour le partage de viande, on attendra trois décès, c'est-à-dire trois versements. Un seul décès suivi d'un versement volontaire de 50 fr. par la famille suffit, au contraire, pour rendre obligatoire l'achat d'une bête et la distribution de viande.

(2) Lire : celui qui prononce l'insulte *din* (malédiction).

(3) A partir de ce moment, l'enfant est tenu pour responsable. Cf. *supra*, page 370, note 2.

(4) Les volailles commettent des dégâts dans les récoltes de figues et d'olives. Dans certains villages il est fait, néanmoins, exception à la prohibition en faveur des vieilles femmes qui gagnent leur vie dans le commerce des poules et des œufs.

(5) Lire : celui qui *entend*.

Cliché nº 3.

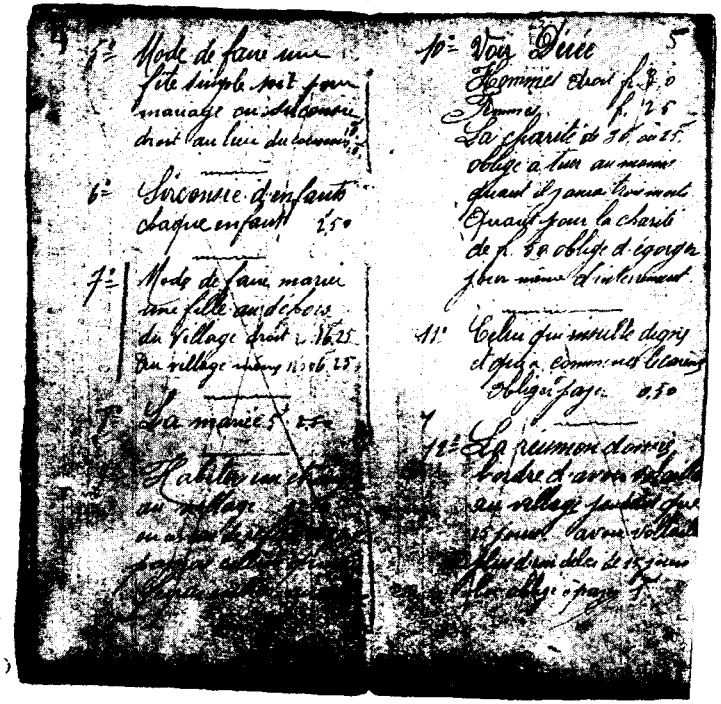

Cliché nº 4.

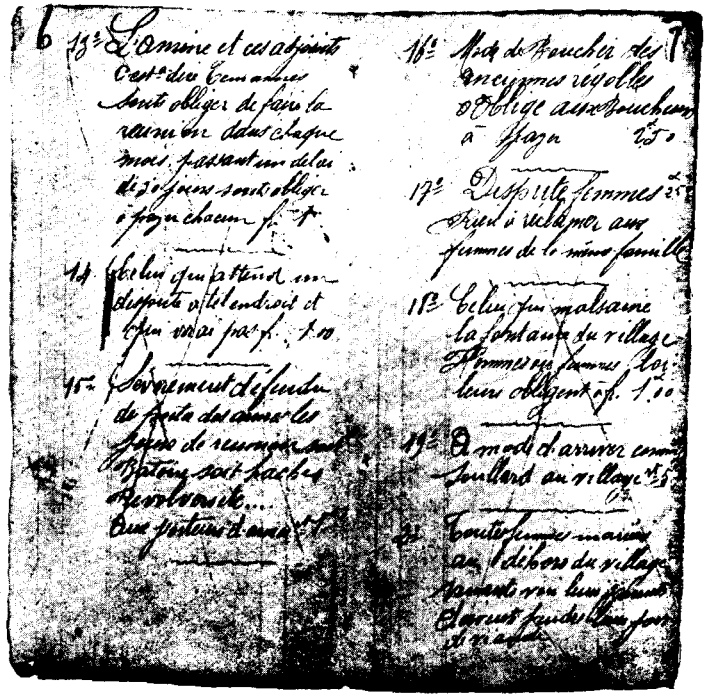

Cliché nº 5.

Cliché nº 6.

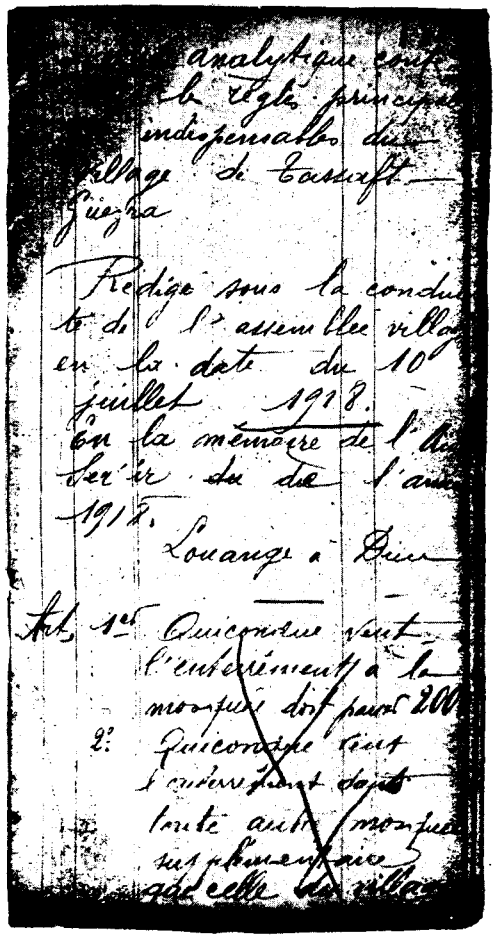

***

17°. — Dispute femmes : 2 F. 50.
Rien à réclamer aux femmes de la même famille.

***

18°. — Celui qui malsaine (1) la fontaine du village hommes ou femmes loi leurs obligent à Fr : 1, 00.

***

19°. — A mode d'arriver comme soullard au village : 5 f.

***

20°. — Toutes femmes mariées au dehors du village venants voir leurs parents doivent prendre leurs part de viande.

***

[Cliché n° 5, côté gauche] 21°. — Au parlementaire de la reunion tout le monde doivent parler à conditions de parler tour par tour.
Toutes personnes ayant pas la mode de parler avec prie avant de parler. Obligerons à payer fr. 0,50.

***

22°. — Mode de manquer d'aller à la réunion, la reunion obligerait pr 0 F. 50.

***

23°. — Tous bergers laisant rentrer leurs animeaux dans des champs réservés pour fourrage ou endroit plantés figuiers ou autres arbres fruitiers loi (84) fr. 0,50.

***

[Cliché n° 5, côté droit] 24°. — En tout cas qu'il y aurait des refuseurs qui ne voudrons pas payer les règles et loi portant dans ce livret chaque Tamine à garanti sa « Karouba » etc... (2).

***

25°. — Manière de se conduire dans le village soit au champs chantant ou parlant mal des parolles qui ne peuvent pas se répeter pour respecter la loi fr. 2,50.

(1) Lire : celui qui *pollue*.
(2) Le *tâmen* est la caution (*dhâmin*), en même temps que le représentant de la communauté familiale ou *Kharoûbâ*.

Cliché n° 8.

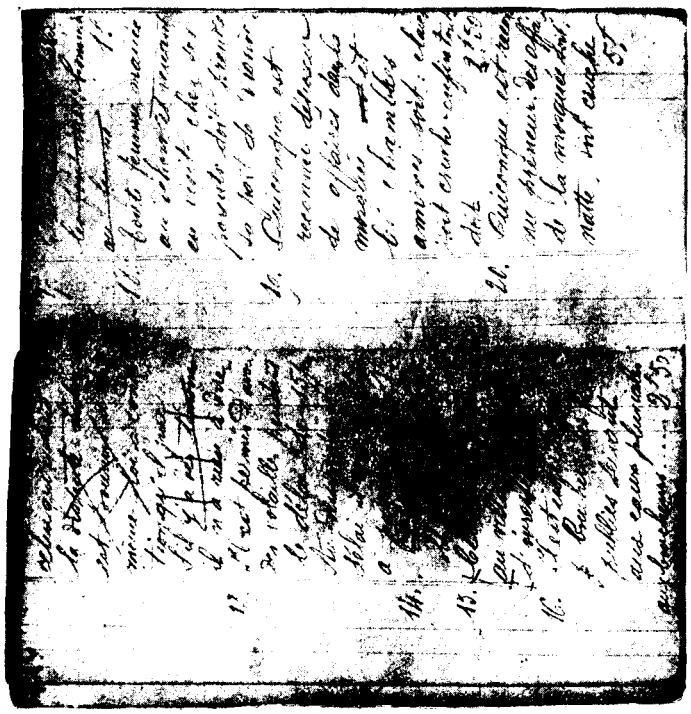

Cliché n° 7.

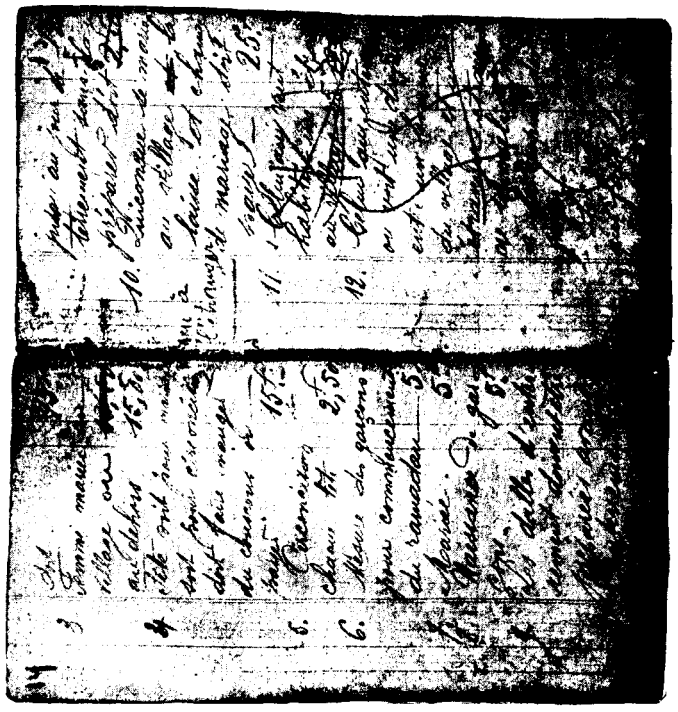

***

26°. — Toutes affaires manquants d'être portés dans ce livret absolument rien à réclamer aux défendeurs d'affaires...

B. — 2e rédaction française (1).

[Cliché n° 6] *Livret analytique contenant les règles principales et indispensables du village de Tassaft Guezra.*

Rédigé sous la conduite de l'assemblée villageoise en la date du 10 *juillet* 1918.
En la mémoire de l'Aïd Ser'ir de l'année 1918.

Louange à Dieu

Art. 1°. — Quiconque veut l'enterrement à la mosquée doit payer 200 fr. (2).

2°. — Quiconque veut l'enterrement dans toute autre mosquée supplémentaire que celle du village **[Cliché n° 7, côté gauche]** doit 75 fr. (3).

3°. — Femme mariée au village ou au dehors : 15 F. 00 (4).

4°. — Fête soit pour mariage soit pour circoncision doit faire manger du couscous ou payer 15 fr. (5).

5°. — Circoncision : chaque tête, 2 fr. 50 (6).

6°. — Mesure des garçons pour commencement du ramadan : 5 fr. (7).

7°. — Mariée : 5 fr. (8).

8°. — Naissance de garçons : 5 fr. (9).

9°. — Les dalles d'enterrement doivent être préparées avant l'enterrement. Quiconque restera **[Cliché n° 7, côté droit]** jusqu'au jour de l'enterrement sans la préparer doit 5 fr. (10).

(1) Elle reproduit le fond de la 1re rédaction, en un style plus clair et plus correct.

Elle est l'œuvre de deux rédacteurs différents (art. 1er à 23 et 24 à 26).

L'article 1er et l'art. 2 sont abrogés par l'art. 26. L'art. 10 est remplacé par l'art. 25; l'art. 11 par l'art. 24.

Les articles 11, 12, 14, 15, 17 et 22 sont abrogés et remplacés par les articles 43 *principium*, 15, 14, 4, et 28 de la 3e rédaction.

Les articles 3 et 10 ont été raturés et surchargés par le rédacteur des art. 24 à 26.

La 2e rédaction contient 5 dispositions nouvelles (art. 19, 20, 22, 23, 25) par rapport à la première rédaction.

Au total, 16 de ses articles demeureront en vigueur avec ceux de la 3e rédaction.

(2) Cf. 1re rédaction, art. 1er et *infra* art. 26.

(3) Cf. *infra*, art. 26.

(4) Le taux du versement à la caisse commune a été, ici, uniformisé. Dans un cas comme dans l'autre, il y a don de joyeux événement. La différence de taux constatée précédemment (1re rédaction, art. 7) se rattachait peut-être à une idée de pénalisation du mariage exogamique.

(5 à 9) Cf. 1re rédaction, art 5, 6, 4, 8 et 3.

(10) Le texte, conforme à la 1re rédaction (art. 2) au 10 juillet 1918, a été ultérieurement raturé et l'amende a été portée de 2 fr. 50 à 5 francs.

Cliché nº 9.

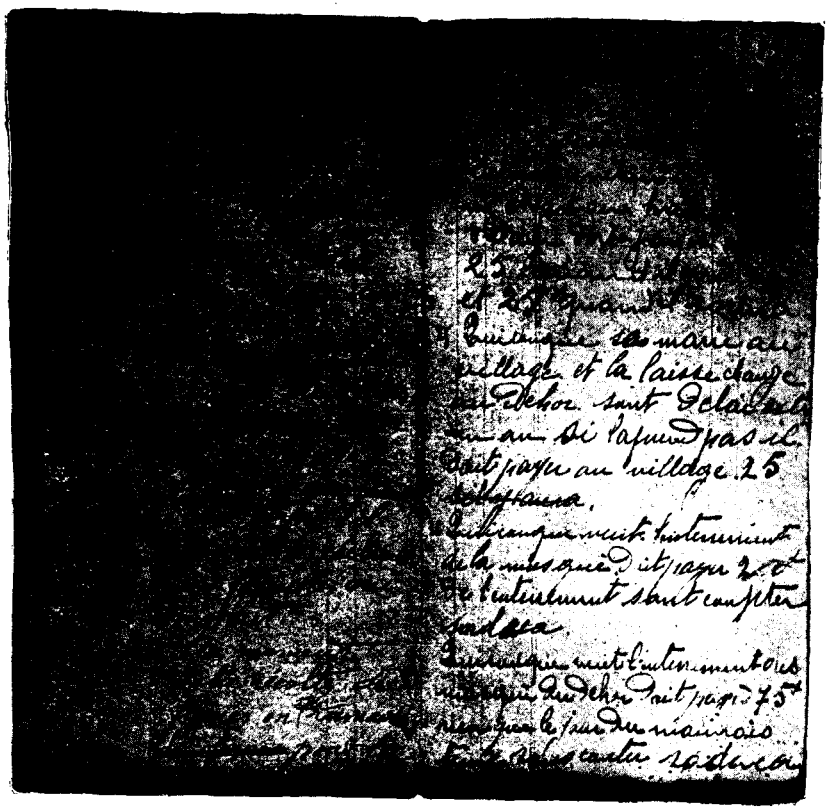

Cliché nº 10.

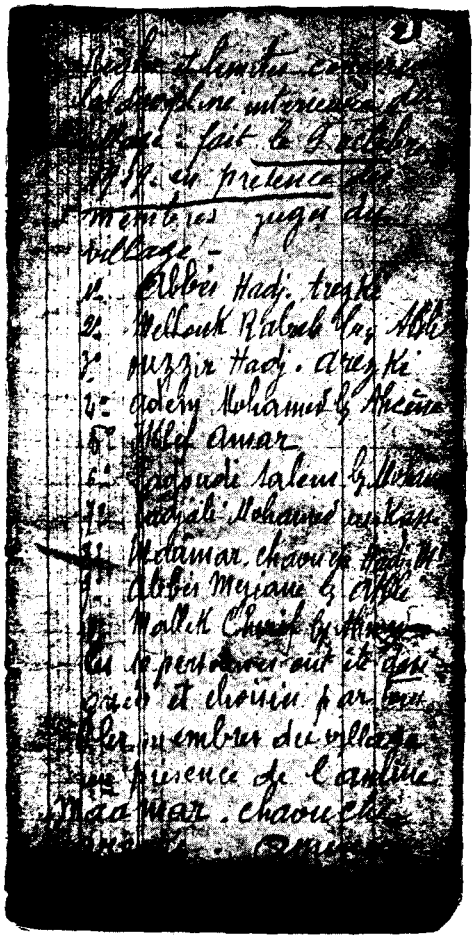

10°. — Quiconque se marie au village et la laisse ou à l'étranger et change de mariage doit payer 25 fr. (1).

11°. — Celui qui veut habiter un étranger au village : 25 fr., 12 fr. 50 (2).

12°. — Celui qui entend ou voit une dispute entre un homme du village et un étranger et qui ne se mêle pas à la dispute doit payer 5 fr. Si c'est l'homme qui fait la dispute avec l'étranger, **[Cliché n° 8, côté gauche]** celui qui entend la dispute est soumis à la même loi à condition qu'il jure. — S'il y a des témoins il n'a rien à dire (3).

13°. — Il est permis d'avoir des volailles pendant le délai de 15 jours. Au-dessus de ce délai il on est obligé à payer 1 fr. (4).

14°. — Femmes en dispute obligées à payer 2 fr. 50 (5).

15°. — Celui qui rentre au village à l'état d'ivresse : 5 fr. (6).

16°. — Il est interdit de boucher les fossés publics servant aux eaux pluviales [aux boucheurs.... 2 fr. 50 (7).

[Cliché n° 8, côté droit] 17°. — Quiconque veut salir les fontaines : hommes ou femmes, 1 fr. (8).

18°. — Toute femme mariée au dehors et venant en visite chez ses parents doit prendre sa part de viande (9).

19°. — Quiconque est reconnu déposeur des affaires dans la mosquée et les chambres annexes soit : claies soit cruche enfin tout doit 2 fr. 50.

20°. — Quiconque est reconnu preneur des affaires de la mosquée soit : natte soit cruche 5 fr.

[Cliché n° 9, côté gauche] 21°. — Charité en cas de décès : homme, 30 fr. (10).

Femme, 25 fr.

22°. — Étrangers en visite. Les familles doivent les faire manger tour à tour. S'il y a deux personnes elles peuvent être faites manger par une seule famille (11).

S'il y en a plus de 2 il y aura à réclamer aux familles qui suivent.

23°. — Au moment de la récolte de figues on en ramassera pour la provision publique **[Cliché n° 9, côté droit]** et dans le cas où le village en aurait besoin (12).

(1) Il s'agit de la rupture des fiançailles. Le texte est abrogé et remplacé par l'art. 25.

(2) Cf. 1re rédaction, art. 9 et *infra*, art. 24.

(3) Cf. 1re rédaction, art. 14 et 3e rédaction, art. 15.

(4, 5) Cf. 1re rédaction, art. 12 et 17.

(6) Cf. 1re rédaction, art. 19 et 3e rédaction, art. 4.

(7, 8, 9) Cf. 1re rédaction, art. 16, 18 et 20.

(10) Cf. 1re rédaction, art. 10 et 3e rédaction, art. 39 et 41.

(11) Les familles amies d'une famille qui reçoit des étrangers doivent inviter ceux-ci à tour de rôle et dans un certain ordre.

(12) Pour les distribuer aux pauvres.

24°. — Quand quelqu'un amène un étranger habiter notre village doit payer à 25 fr. quand il arrivera et 25 fr. quand il sortira (1).

25°. — Quiconque se marie au village et la laisse change au dehors sont délai est un an si la prend pas il doit payer au village 25 (2).

26°. — Quiconque veut : l'enterrement de la mosqué doit payer 200 fr. de l'enterrement sant compter sadaca (3).

Quiconque veut l'enterrement du mosqué du dehor doit payer 75 fr. rien que le jour du mauvais temps sans conter sadaca (4).

C. — 3e rédaction française.

[Cliché n° 10] *Règles et limites concernant la discipline intérieure du village, fait le* 9 *octobre* 1919 *en présence des membres juges du village.*

1°. — Abbès Hadj Arezki ;
2°. — Mollouk Rabah ben Akli ;
3°. — Ouzzir Hadj Arezki ;
4°. — Adem Mohamed b /Ahcène ;
5°. — Iklef Amar ;
6°. — Ladoudi Salem b /Mohamed ;
7°. — Zadjali Mohamed ou Kassi ;
8°. — Maâmar chaouche Hadj Md. ;
9°. — Abbes Meziane ben Akli ;
10°. — Mallek Cherif ben Ahmed.

Ces 10 personnes ont été désignées et choisies par tous les membres du village en présence de l'Amine Mâamar, Chaouche Arezki. Amine.

[Cliché n° 11, côté gauche] Art. 1er. — Quiconque lorsqu'il y a assemblée générale du village veut parler doit tout d'abord prononcer les mots prescrits par la religion « Lâh messlalik arrasoulalah » = 1 fr. (5).

II. — Tout homme arrivant en retard au rassemblement doit payer au village 1 fr. à l'exception des malades.

III. — Quiconque insulte la religion dit en Kabyle (Dine) doit 1 fr.

(1) Cf. 1re rédaction, art. 9. L'article s'explique peut être (cf. la disposition de l'article 22) comme un dédommagement des frais occasionnés à tous par la présence des étrangers.

(2) Cf. *supra*, art. 10.

(3) La somme est due sans compter l'aumône exigible en vertu de l'art. 21. Cf. 1re rédaction, art. 1er et *supra*, art. 1 et 2.

(4) Le temps est parfois trop mauvais pour qu'on puisse faire l'inhumation au cimetière. Le corps est alors déposé provisoirement dans une petite mosquée formant dépositoire. Il est dû, de ce fait, à la djemâ'â 75 francs, sans compter l'aumône exigible en vertu de l'art. 21.

(5) Lire : *Allah nçalli 'alik yâ rasoûl Allah*, formule d'invocation à Allah et au Prophète.

hommes et femmes à partir de la date du commencement du carême (1).

IV. — Tout homme se trouvé en train de s'enivrer en ville ou arrivé au village ivre doit 10 fr. (2).

V. — Il est interdit d'être porteur **[Cliché n° 11, côté droit]** à l'intérieur d'un village d'une canne à l'exception des malades ainsi que les hâches au rassemblement du village : 5 fr. (3).

VI. — Il est interdit aux femmes d'aller à la fontaine avant la levée du soleil : 1 fr. (4).

VII. — Toutes femmes se trouvant au champ après le couché du soleil doit 1 fr. (5).

VIII. — Toutes femmes allant trouver un marabout sans être accompagnée d'un homme doit 5 fr. à l'exception du marabout « Aseklaouï » pour faire la prière (6).

(1, 2) Cf. 1re rédaction, art. 11 et 19 et 2e rédaction, art. 15.

(3) Cf. 1re rédaction, art. 15.

(4, 5) Interdictions destinées à éviter l'inconduite, les désordres et les attentats à la pudeur.

(6) Le chemin qui conduit de Tassaft-Guezrâ au tombeau du marabout 'Azelqlawî peut être surveillé sur tout son parcours, du village même. Dans ces conditions, les femmes n'y courent aucun risque.

Les descendants du marabout ou Izeqlawiyyîn font partie, avec Taddert Oufellâ et Taddert Bou'addâ, des Aït Moûsa ou 'Aïsâ (cf. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, I, 240).

Le marabout est décédé, paraît-il, entre le XIe et le XIIe siècle de l'ère musulmane, à Tala 'Amarâ, dans une ferme qu'il y possédait, et où il vivait avec une partie de sa famille. Les parents qui se trouvaient près de lui l'enterrèrent sans prévenir les autres membres de la famille, qui vivaient à Taddert Bou'addâ.

Dès que la nouvelle du décès se répandit, le soir même des funérailles, tous les habitants de Taddert Bou'addâ, poussés par les parents du défunt, s'armèrent, se rendirent à Tala 'Amarâ, où ils exhumèrent le mort, et le transportèrent à Taddert Bou'addâ où il fut enterré.

Suivant une autre version, le corps n'aurait pas été exhumé. Au moment où les gens de Taddert Bou'addâ allaient profaner le tombeau du marabout, un vieillard connu pour sa droiture leur dit : « Retournez chez vous, vous y trouverez le saint ». On l'écouta, et, à leur retour, les villageois de Taddert Bou'addâ constatèrent que le marabout 'Azelqlawî était étendu dans la tombe qu'ils lui avaient préparée la veille. Le saint appartient donc à la catégorie des *bouqabrin* (marabouts à deux tombeaux). Le miracle de son ubiquité posthume, qui en est la cause, traduit évidemment le désir des deux branches de sa famille, habitant des villages différents, de recueillir le bénéfice des offrandes déposées au cours des visites au tombeau *(ziârâ)*.

L'appellation 'Azelqlawî représenterait le nom patronymique du saint, qui serait assez répandu dans l'Oranie. La famille prétend être originaire de la Seguiat el-Hamrâ, pays qui se trouve, pense-t-elle, dans les parages de Fez (!). Le marabout Chir el-Mâdhî, qui fut contraint de se réfugier en Syrie pour avoir refusé de prendre part à l'insurrection kabyle de 1871, aurait emporté avec lui des documents écrits concernant la vie et les origines du marabout 'Azelqlawî.

L'expression ne désignerait pas un homme qui a perdu sa virilité (le marabout serait mort à la survivance de 15 garçons et d'une fille) mais serait le dérivé de *'alawi*, homme généreux (?).

Le marabout naquit à Taddert Bou'addâ, il y a environ trois siècles. Il fut saint dès sa naissance, on ne sait par quel mystère. A l'âge adulte, il disparut du pays ; et l'on prétend qu'il s'était retiré dans une grotte située du côté de Chellata, en compagnie de l'ancêtre des Ben 'Alî Chrif et de Sîdi 'Abderrahmân. A sa sortie de cette grotte, il se maria et se fixa, tour à tour, à Tala 'Amarâ où il possédait une ferme, et à Taddert Bou'addâ, son pays d'origine. Il se déplaçait assez facilement, accomplissant des miracles, chemin faisant, et dans plusieurs lieux où il séjourna, on lui éleva une petite mosquée pour marquer le souvenir de sa bénédiction. Il était accompagné par des musiciens. Des gens du village Aït Ya'qoûb sont musiciens de père en fils, de par la bénédiction du saint, prétendent-ils.

Cliché nº 11.

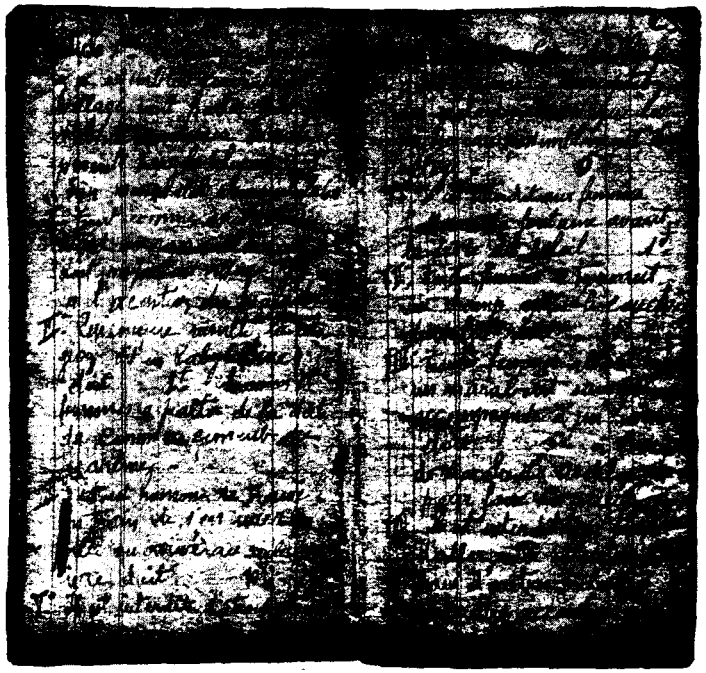

Cliché nº 12.

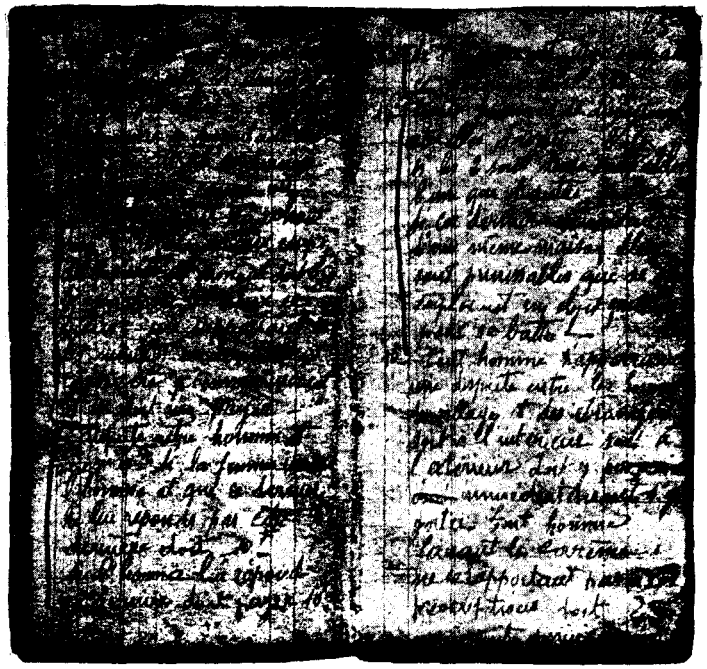

Cliché nº 13.

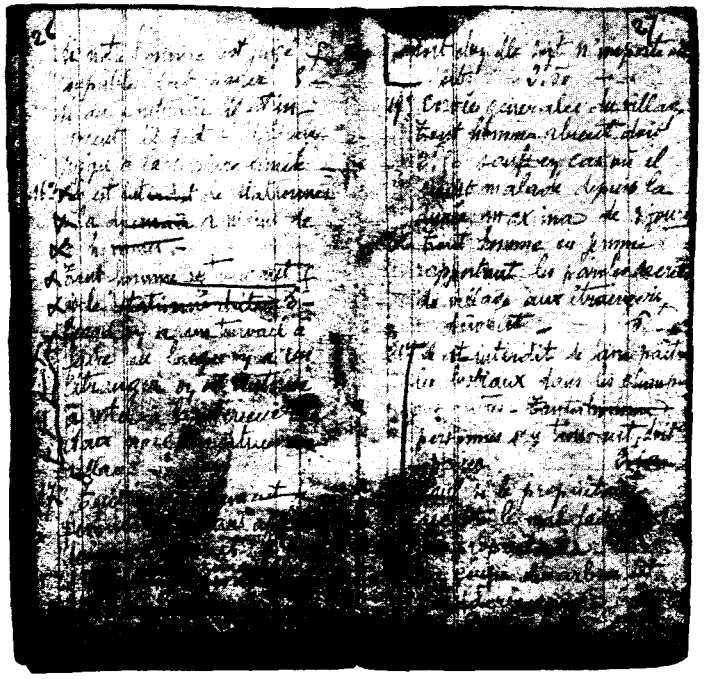

Cliché nº 14.

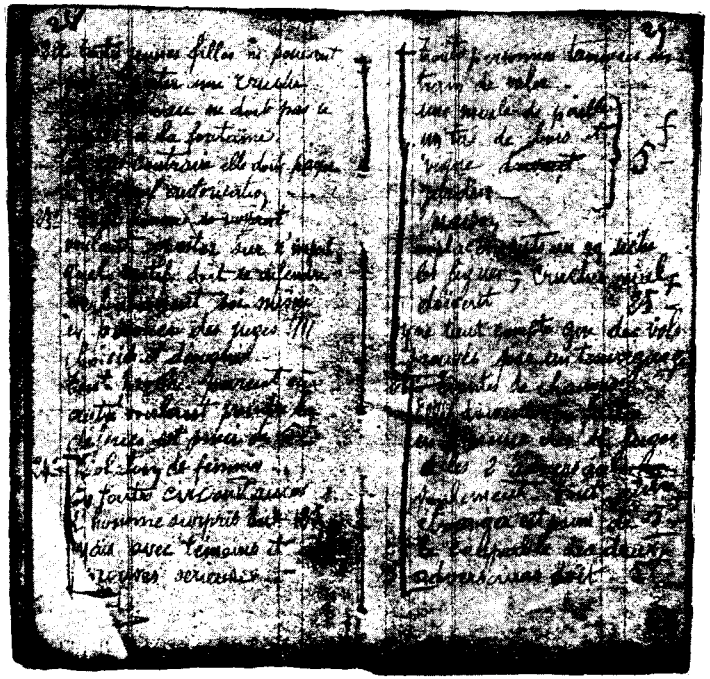

IX. — Il est interdit aux femmes d'aller aux enterrements dans d'autres villages sans être accompagnées d'un homme (1).

[Cliché n° 12, côté gauche] 10°. — Il est interdit aux femmes d'aller travailler chez les étrangers comme ouvrière : 5 fr. (2).

11°. — Un homme se disputant avec un autre — 1° S'il ce dernier emploi une canne ou un instrument tranchant doit 25 fr. Si aux coups de poingts selement doit 2 fr. 50. Si parmis les deux ce trouve un supportant les insultes ce dernier est considéré comme inocent et ne doit rien payer.

12°. — Dispute entre hommes et femmes. Si la femme insulte l'homme et que ce dernier ne lui réponds pas, cette dernière doit 10 fr.

Si l'homme lui répond, ce dernier doit payer 10 fr.

[Cliché n° 12, côté droit] 13°. — Si l'homme est jugé coupable, ce dernier doit 10 fr.

14° — Toutes femmes se disputant entre elles doivent 2 fr. 50. Si les 2 sont aussi coupables l'une que l'autre.

Si ces dernières se trouvent d'une même maison elles sont punissables que si elles emploient un objet quelconque pour se battre (3).

15°. — Tout homme appercevant une dispute entre les hommes du village et des étrangers soit à l'intérieur soit à l'extérieur doit y parvenir immédiatement s'y porter. Tout homme faisant le carême ne se rapportant pas à ces prescriptions doit 25 fr.

Les miracles du marabout sont très nombreux (fontaines dont l'eau fut changée en or, paroles prophétiques) mais on cite plus particulièrement les suivants :

1° Un jour il envoya ses khammâs labourer. « Où irons-nous ? lui demandèrent-ils. Il leur répondit : Là où les bœufs s'arrêteront. » Les bœufs, partis de Taddert Bou'addâ, ne s'arrêtèrent que près de Tizi-Ouzou, dans une terre appartenant au bey(?) de cette ville. Les khammâs labouraient consciencieusement quand survinrent les gens du bey. Celui-ci, mis au courant des paroles d'"Azelqlawî, le fit arrêter et mettre en prison. Mais, le lendemain, le marabout se promenait au milieu de la cour libre de tout lien, et lui-même était transformé en femme. Le malheureux bey ne put que se prosterner devant le saint en demandant sa grâce, qu'il obtint moyennant la donation d'une terre dite « Tazagloût » ;

2° Le marabout visitant un jour ses moissonneurs, leur demanda s'ils étaient fatigués. « Non, répondirent-ils, mais nous avons soif ». Il n'y avait aucune fontaine dans les parages. 'Azelqlawî planta alors sa canne dans le rocher, et, lorsqu'il la retira, l'eau jaillit pure et claire ;

3° Des maquignons de Tizi-Râched revenaient de Sidî 'Aïch avec un troupeau de bœufs. Arrivés à Akfadou, ils rencontrèrent des brigands qui leur intimèrent l'ordre de leur abandonner le troupeau. L'un des maquignons invoqua alors le nom du saint, en lui promettant un bœuf. Aussitôt surgit un lion et les voleurs prirent la fuite. Les maquignons continuèrent leur chemin vers le marché de Tizi Râched, où ils rencontrèrent le marabout. Celui qui avait invoqué son nom lui tendit une pièce d'or. « Non ! dit le saint, c'est un bœuf que je veux » et, désignant l'animal : « Voilà ce qui me revient ! »;

4° Il a prédit la domination française en Algérie et l'extinction de la secte des Rahmânî.

Le tombeau du saint est visité, chaque année, pendant les fêtes de l'"Achoûrâ. On s'y rend en grande pompe, et de nombreux bœufs y sont immolés.

Nous devons ces renseignements à la complaisance de M. 'Alî 'Abdesselam, avocat.

(1, 2) Cf. *supra* articles 6 et 7, notes 4 et 5.

(3) Cf. art. 17 et 2e rédaction, art. 14.

[Cliché n° 13, côté gauche] Si notre homme est jugé coupable doit payer 5 fr.

Si au contraire il est innocent il doit se défendre jusqu'à la dernière limite (1).

16°. — Il est interdit de stationner à la djemaâ à moins de 3 hommes. Tout homme se trouvant isolé stationné doit 5 fr. (2).

Quand on a un travail à faire ou lorsqu'on a un étranger on est autorisé à rester à l'intérieur des deux mosquées situées au village.

17°. — Tout rassemblement de femmes (sur les) places principales sans affaires sérieuses doivent 2 fr. 50.

18°. — Une femme prononçant des paroles grossières, **[Cliché n° 13, côté droit]** soit chez elle soit n'importe où doit 2 fr. 50.

19°. — Corvées générales du village. Tout homme absent doit 2 fr. 50 sauf en cas où il serait malade depuis la durée maxima de 3 jours (3).

20°. — Tout homme ou femme rapportant les paroles secrettes du village aux étrangers doivent 5 fr.

21°. — Il est interdit de faire paître les bestiaux dans les champs des autres. Toutes personnes s'y trouvant doit payer 2 fr. 50 (4) sauf si le propriétaire accepte le mal fait dans sa propriété. La coupe des arbres est considérée comme les règles ci-dessus.

[Cliché n° 14, côté gauche] 22°. — Toutes jeunes filles ne pouvant pas porter une cruche pleine d'eau ne doit pas se porter à la fontaine.

En cas contraire elle doit payer 1 fr. sauf autorisation.

23°. — Tout homme voulant riposter sur n'importe quel motif doit se défendre verbalement soi-même en présence des juges (11) choisis et désignés.

Tout proche parent ou autre voulant prendre la défense est puni de 5 fr.

24°. — Violation de femmes. En toutes circonstances l'homme surpris doit 125 fr. Mais avec témoins et preuves sérieuses.

25°. — Vols. **[Cliché n° 14, côté droit]** Toutes personnes trouvées en train de voler une meule de paille, un tas de bois et vigne, jardin, maison : 5 fr.

Emplacements où on sèche les figues ; cruches miel doivent 25 fr. On ne tient compte que des vols prouvés par un témoignage.

26°. — Limites de champs :

Elles doivent être faites en présence des 11 juges et les 2 adversaires seulement. Tout autre étranger est puni de 5 fr. Le coupable des deux adversaires doit 5 fr.

(1) Cf. 1re rédaction, art. 14 et 2e rédaction, art. 12.

(2) La djemâ'â tient généralement ses réunions au centre du village. Le lieu est donc un excellent poste pour lorgner les femmes.

(3) Cf. 1re rédaction, art. 2 et *infra* art. 31.

(4) Cf. 2e rédaction, art. 23.

Cliché nº 15.

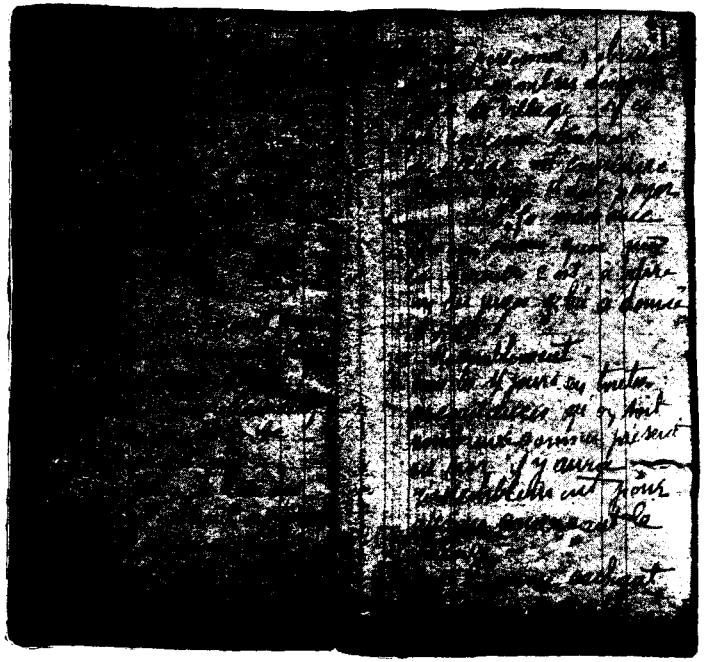

Cliché nº 16.

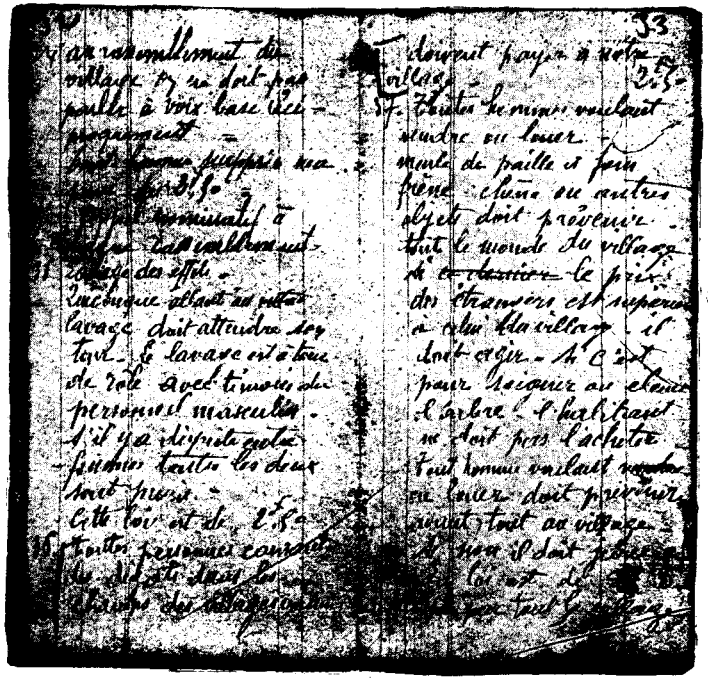

Cliché nº 17.

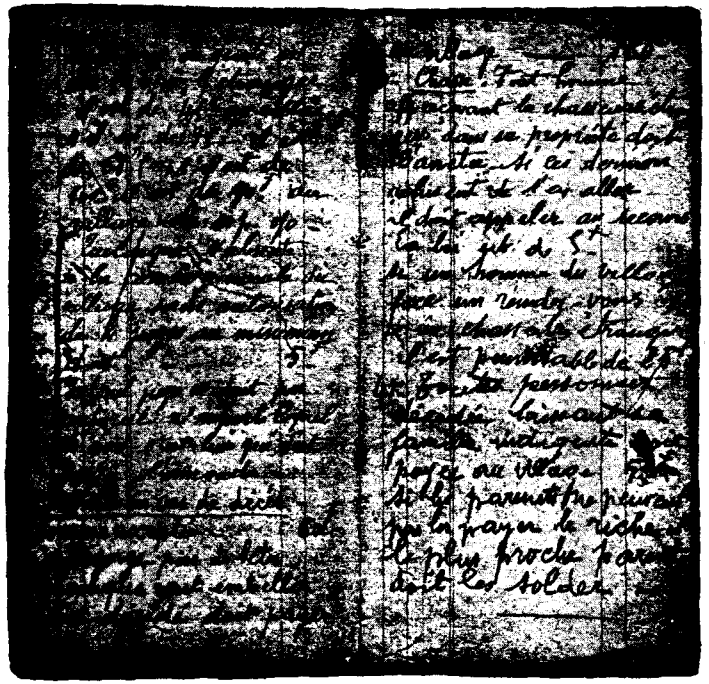

Cliché nº 18.

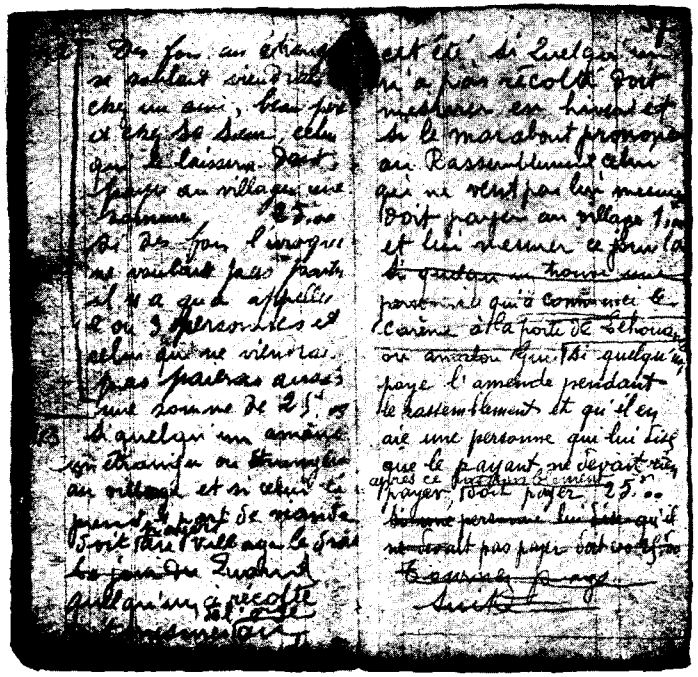

[Cliché n° 15, côté gauche] 27°. — Toutes personnes étendant leurs linges mouillés sur les mosquées du village sera puni de 5 fr. (1).

28°. — Il est interdit de jeter des amulettes à la fontaine dans le but de sorçier quelqu'un. Amende 25 fr.

29°. — Tous les punis doivent payer leur somme due au village sans murmurer ni difficultés. La réclamation est permise après le payement.

30°. — *Juges*. Si l'un des juges est absent à n'importe quel arrangement est punissable de 2 fr. 50 sauf les absents et malades.

[Cliché n° 15, côté droit] 31°. — Toutes personnes n'obéissant pas aux membres désignés juges du village en ce qui concerne travaux du village est considéré comme puni et doit payer 2 fr. 50 mais avec témoin comme quoi que ce dernier c'est-à-dire un des juges lui a donné l'ordre (2).

32°. — Rassemblement.

Tous les 4 jours en toutes circonstances qu'on soit nombreux comme présent ou non il y aura rassemblement pour affaires concernant le village.

33°. — Tout homme cachant une personne coupable sera puni de 25 fr.

[Cliché n° 16, côté gauche] 34°. — Au rassemblement du village on ne doit pas parler à voix basse réciproquement.

Tout homme surppris sera puni de 2 fr. 50.

35°. — Appel nominatif à chaque rassemblement.

36°. — Lavages des effets.

Quiconque allant au lavage doit attendre son tour. Le lavage est à tour de rôle avec témoin du personnel masculin. S'il y a dispute entre femmes toutes les deux sont punis (3).

Cette loi est de 2 fr. 50.

36° (4). — Toutes personnes causant des dégâts dans les champs des villages voisins **[Cliché n° 16, côté droit]** doivent payer à notre village 2 fr. 50.

37°. — Tout homme voulant vendre ou louer — meule de paille et foin frêne, chêne ou autres objets — doit prévenir tout le monde du village si le prix des étrangers est supérieur à celui du village il doit agir. Si c'est pour soigner ou élever l'arbre l'habitant ne doit pas l'acheter. Tout homme voulant vendre ou louer doit prévenir avant tout au village. Si non il doit jurer. La loi est de 5 fr. accepté par tout le village.

[Cliché n° 17, côté gauche] Si le prix de vente est de 50 fr. à l'étranger, il est de 45 fr. au village ; s'il est de 75 fr. il est de 68 fr. 50 ; s'il est de 100 fr. il est de 90 fr. au village le 10 %.

38°. — Quiconque s'absente à la corvée générale du village sans autorisation des 4 juges au minimum doit 5 fr.

(1) Cf. 2e rédaction, art. 19 et 20.
(2) Cf *supra*, art. 19.
(3) Cf. *supra*, art. 14.
(4) Lire 36 *bis*.

Un seul juge ne doit pas autorisé n'importe lequel si non c'est lui qui doit payer l'amende.

39°. — Charité en cas de décès :

Somme acceptée : 50 fr. (1).

On égorge pas de bêtes.

Quiconque veut embellir (2) son décédé doit payer **[Cliché n° 17, côté droit]** au village 150 fr.

40°. — Chasse. Tout homme apperçevant les chasseurs étrangers dans sa propriété doit l'arrêter. Si ces derniers refusent de s'en aller il doit appeler au secours. La loi est de 5 fr.

Si un homme du village fixe un rendez-vous à un chasseur étranger il est punissable de 25 fr.

41°. — Toute personne décédée laissant sa famille indigente doit payer au village 50 fr.

Si les parents ne peuvent pas les payer le riche et le plus proche parent doit les solder (3).

[Cliché n° 18, côté gauche] 42°. — Des fois un étranger se soulant viendrais chez un ami, beau-père et chez sa sœur, celui qui le laissera doit payer au village une somme 25 fr. (4).

Si des fois l'ivrogne ne voulant pas partir il n'a qua appeller 2 ou 3 personnes et celui qui ne viendrais pas paieras aussi une somme de 25 fr.

43°. — Si quelqu'un amène un étranger ou étrangère au village et si celui-ci prend 1 part de viande doit payer au village le droit.

Quand quelqu'un à récolté doit mesurer de l'orge au marabout pendant **[cliché n° 18, côté droit]** cet été, si quelqu'un n'a pas récolté doit mesurer en hiver et si le marabout prononce au Rassemblement celui qui ne veut pas lui mesurer doit payer au village 1 fr. et lui mesurer ce jour là.

Si quelqu'un paye l'amende pendant le rassemblement et qu'il en aie une personne qui lui dise que le payant ne devait rien payer après ce rassemblement doit payer 25 fr.

(1) Cela signifie que le minimum de l'aumône versée à la caisse commune en cas de décès est porté de 30 ou 25 francs (cf. 1re rédaction, art. 10 et 2e rédaction, art. 21) à 50 francs.

(2) Traduction littérale de l'expression *ichabbah*.

(3) Cf. *supra*, art. 39. Quand la famille du défunt est trop pauvre pour verser les 50 francs dus à la caisse commune, c'est le plus proche parent aisé qui les paye.

(4) Cf. *supra*, art. 4 et 1re rédaction, art. 19 et 2e rédaction, art. 15.

D. — **Version arabe** (1)

[**Cliché n° 19, côté gauche** (2)] الحمد لله وحده ولا يدوم الا ملكه
ان بى اول يناير (3) جتمعة الدشرة التَسَّابت
اتبفوا كلهم الطمان والعفال
على مصلحة الدشرة
على حدود الله و الحق اسم الله
ومن يتعد حدود الله بفد
ظلم نفسه و الدواس النساء
نصب دور سوى النساء بى دار وحد بلا
ومن توسخ عين الدشرة النساء
والرجل يدفع فرنك
ومن ترك الطير بعد ١٥ افرنك يدفع
ومن جاء الى الدشرة وهو سكران يدفع دور
ومن تكلم بى جمعة ولم يصلى على رسول الله
يدفع عشرة صرد ومن سرح ماله
بى غير ملكه ويوصله الى جمعة
يد فع عشرة صرد

[**Cliché n° 20, côté droit** (4)] ومن لم يلحق الجمة (5) بى يوم التبيق يدفع عشرة صرد
ومن سمع الدواس بى الطريق

(1) Il s'agit, très probablement, d'une rédaction antérieure à la 1re rédaction française du 13 sept. 1912. En conférant les deux versions, on retrouve, en effet, tout le texte arabe dans les articles 17, 18, 12, 19, 21 al. 2, 23, 22, 14, 16, 11. 13 et 15 de la rédaction française.

(2) Le cliché n° 19, côté droit, est sans intérêt.

(3) Lire : اجتمعت.

(4) Les mentions portées sur le même cliché, même côté, au bas de la page, en langue française sont sans intérêt.

(5) Lire : الجمعة.

Cliché nº 19.

Cliché nº 20.

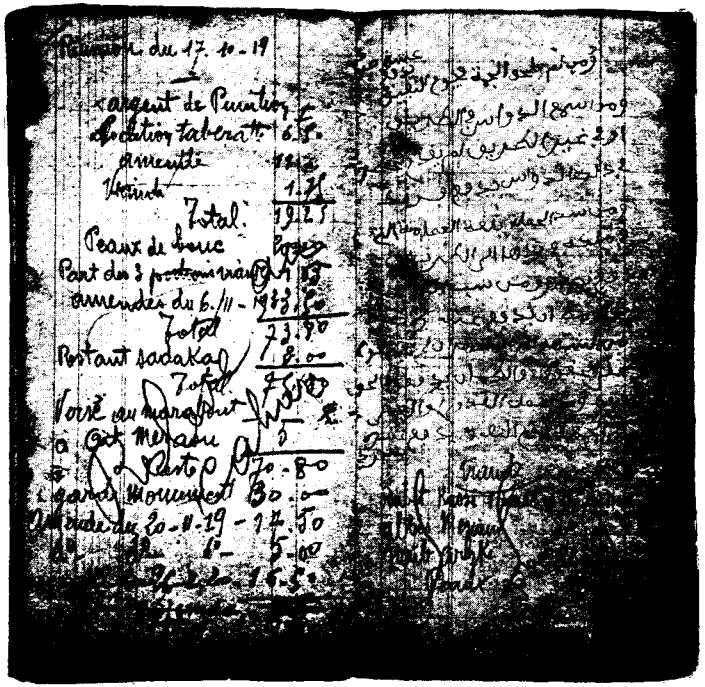

او فى غير الطريق لم يقدم يحضر
فى ذلك الدواس يدفع فرنك
ومن سد الحملة بلغة العمامة التى
تجرى فى ملكه وردها الى الطريق
يدفع نص دور ومن سب الدين
بدأ رمضان يدفع عشرة صرد
من الشهر الى الشهر ان لم يجتمعوا
على الحفوق والطمان يدفعوا الحق
فرنك ومن حمل الغدوم او العصى
الى الجمعة يوم التفيق يدفع عشرة صرد

E. — Traduction.

Louange à Allah, l'Unique. Il n'y a de durable que son empire.

Le 1er janvier (?) s'est réunie l'assemblée du village de Tassaft. Les tammân et les ʿoqqâl se sont mis d'accord sur les dispositions d'intérêt général à prendre dans les limites tracées par Allah — son nom est la vérité et qui transgresse de ses ordres ne fait de mal qu'à lui-même.

Dispute entre femmes : 5 francs. A moins qu'elles ne soient de la même famille. Alors, rien à payer.

Quiconque, homme ou femme, pollue la fontaine du village, doit payer 1 fr.

Celui qui laisse sortir des poules pendant plus de quinze jours doit payer 1 fr.

Celui qui vient au village en état d'ivresse doit payer 5 fr.

Celui qui prend la parole à l'assemblée, sans invoquer, d'abord, le nom du Prophète, doit payer 0 fr. 50.

Celui qui paît son troupeau dans le terrain d'autrui et qui est déféré à la djemâʿâ paye 0 fr. 50.

Celui qui ne paraît pas à l'assemblée un jour de réunion doit payer 0 fr. 50.

Celui qui, entendant une dispute dans un endroit quelconque, chemin ou autre, n'intervient pas, doit payer 1 fr.

Quiconque bouche une rigole traversant sa propriété et servant à l'écoulement des eaux pluviales, qu'il refoule ainsi sur la voie publique, doit payer 2 fr. 50.

Quiconque, ayant dépassé l'âge du jeûne, insulte la religion, doit payer 0 fr. 50.

Si un mois entier s'écoule sans que la djemâ'â ait été convoquée pour l'examen des affaires, les tammân doivent payer 1 fr.

Quiconque se rend à l'assemblée un jour de réunion, porteur d'une hache ou d'un bâton, doit payer 0 fr. 50.

III. — Listes d'amendes prononcées par la djemâ'â de Tassaft-Guezrâ et perçues en son nom.

Comptes divers.

[Cliché n° 20, côté gauche] Réunion du 17-10-19.

(Argent de punition)

Location taberatte	6,50
Amende	11,
Viande	1,75
Total	19,25
Peaux de bouc	20,00
Part des 3 portions viande	1,05
Amendes du 6-11-19	33,50
Total	73,80
Restant sadaka]	2,00
Total	75,80
Versé au marabout à Aït Meraou	5,00
Reste	70,80
Garde monument	30,00
Amende du 20-11-19	17,50
— — —	5,00
Amende du 26-2-20	16,50
Total	139,80

[Cliché n° 21, côté gauche].

Report du n° 1	139,80
Si Mohand ou Mallek a remis au village	5,00
Reste viande de (Yodjibène) (1)	4,70
Amende du rassemt du 18 mars 1920	19,00
Reste sur fête du Caïd	6,00

(1) Fête qui précède les labours. On y procède à des sacrifices propitiatoires.

Cliché nº 21.

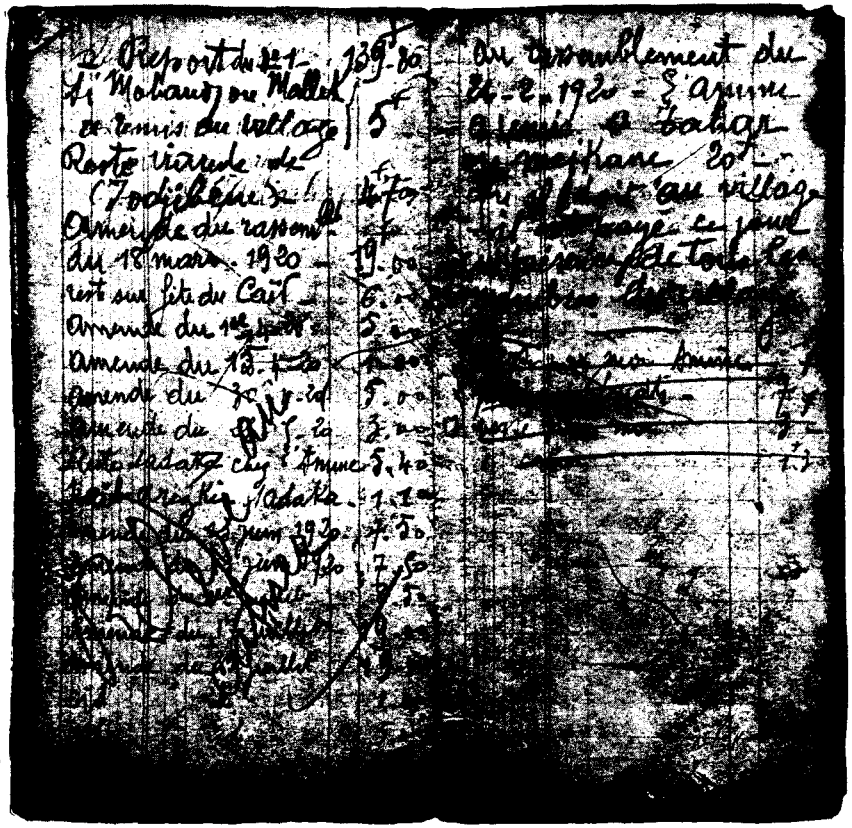

Cliché nº 22.

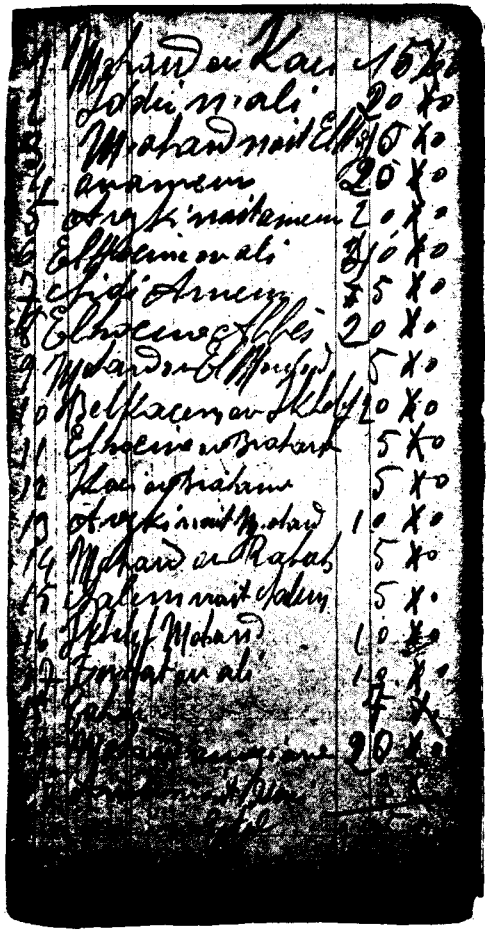

Amende du 1er-4-20	5,00
Amende du 15-4-20	1,00
Amende du 30-4-20	5,00
Amende du 25-5-20	3,00
Reste sadaka chez l'Amine	5,40
Naïb Arezki Sadaka	1,10
Amende du 13 juin 1920	7,50
Amende du 13 juin 1920	7,50
Amende du 1er juillet	8,50
Amende du 17 juillet	19,00
Amende du 29 juillet	19,00
— —	1,00
— —	5,00

[Cliché nº 21, côté droit] Au rassemblement du 26-2-1920 l'Amine a remis à Tahar ou Mejkane 20 fr. qu'il doit au village. Il est payé ce jour en présence de tous les membres du village.

[Cliché nº 22].

1 Mohand ou Kaci	15,00
2 Iddir N'Ali	20,00
3 Mohand Naït El-Hadj	10,00
4 Ouameur	20,00
5 Arezki Naït Ameur	20,00
6 El-Hocine ou Ali	40,00
7 Sidi Ameur	45,00
8 El-Hocine Abbes	20,00
9 Mohand ou El Mouloud	5,00
10 Belkacem ou Ikhlef	20,00
11 El-Hocine ou Brahim	5,00
12 Kaci ou Brahim	5,00
13 Arezki Naït Mohand	10,00
14 Mohand ou Rabah	5,00
15 Salem Naït Salem	5,00
16 Ikhlef Mohand	10,00
17 Farhat ou Ali	10,00
18 Tahar	7,00
19 Mohand Ameziane	20,00
20 Amor naït Kaci	3,00
Total	255,00

[Cliché nº 23, côté gauche].

Rapporter	255,00
21 Idir ou Ali	5,00

22 Ali ou Djemmô	5,00
23 Arezki ou Hacene	10,00
24 Aouameur Lounes	5,00
25 Moussa Abbes	5,00
26 Arezki Naït Ali	3,00
27 Ali ou Ameur	2,50
28 Salem ou Hamou	3,00
29 Arezki Naït Ali	2,00
30 Mohand ou Yassine	2,50
31 Ali ou Ferhat	10,00
32 Amar ou Saïd	5,00
33 Malho Naït Ahmed	1,00
34 Ameur ou Ikelef	5,00
35 Ali ou Salem	2,00
36 Mohand ou Hocine	10,00
37 Salem ou Amara	5,00
38 El-Hadj Mohand	5,00
39 Salem ou Yassine	10,00
Total	350,00

[Cliché n° 23, côté droit].

Rapporter	350,00
40 Rabat Naït Ali	5,00
41 El Hadj Arezki	15,00
42 Mohand Arezki	5,00
43 Ounas Mohand	2,50
44 El-Hocine ou El-Hadj	5,00
45 Mohand ou El-Hadj	3,00
46 Merad	6,00
47 Mahadine	10,00
48 Mohand ou Yassine	2,50
49 Ali ou Meziane	1,00
50 Saïd ou Ameur	1,00
51 Ferhat Naït Ahmed	5,00
52 Sidi Mohand Saïd	10,00
53 Sidi Cherif	3,00
Total	423,00
Iddir n'Ali	5,00
Sidi Chérif	2,00
Total	430,00
Mameri	5,00
Idir ou Ali	1,00
Total	436,00

Cliché nº 23.

Cliché nº 24.

II

LIVRET DE RÉUNION DU VILLAGE D'IGHÎL-TIHERFÎWÎN

I. — Description.

Le document est encore un livret de comptes.

Il mesure 0,24 sur 0,15.

Il est fort délabré, vieux, taché de graisse, avec une reliure dont les tirants, presque arrachés, sont visibles sur le cliché n° 24.

Les pages en sont couvertes d'inscriptions arabes de comptes et de listes d'amendes. Çà et là, on trouve des procès-verbaux d'actes et conventions passés devant la djemâ'â.

Sur la couverture et la première page (cliché n° 24) on relève quelques délibérations formant articles de qânoûn, groupés ou isolés, écrits en très mauvais arabe.

II. — Texte des Qânoûn.

A. — **Texte arabe.**

[Cliché n° 24, côté droit] Au haut de la page, accusé de réception d'une somme dont il a été fait remise, en présence de la djemâ'â, entre deux particuliers, le 11 mars 1911.

Entre deux traits, au crayon noir, avec, en marge et à droite, une encoche et le chiffre 1 au crayon bleu : commence le texte des qânoûn :

فانون الجماعة تبفوا على الكلام واحد

من راع بالبغلة فدرها ٢ برانك والحمير ٢ برانك

Au dessous :

بى ١١ مارس فانون جعلوه الجماعة من شك احد على السرقة

ويحمل زوج الرجال مع الكاتب الجماعة

Suivent les noms de deux individus condamnés à l'amende et l'indication du montant de leurs versements.

Puis le texte reprend :

فانون جعلوه الجماعة غيل تحربيوين

اتبفوا على كلام وحد ومن توبى صدفاته خمسة

دورو (1). . . . . بى اليوم المذكور (2). . . . . هذا الكلام

جعلوه بى اليوم الدي توفى الحاج

نيت واعرب (3). . . . .

Suivent des mentions raturées de condamnations à des peines d'amendes.

الفانون الجماعة [**Cliché n° 24, côté gauche.**]

شهرا عشور وحد سنة ١٩٢٥

الناس الذى يضربو بى السوق حد بغى

عشرين دورو اخطى الدانى تماو بعضهم

بغى بض ١٠ ادوروا الدى طيّح الهدرة

بى القوة (4) ٥ دورو

ومن كذب بالموت حد عن احد فدره ٢٥ برانك

الناس الذى يضربوا بعضهم بعض

بى الفوة (5) و معها الجماعة ١٠ دوروا

ومن تفدم على الحد يدبع دورو مع صلدى

والذى ضرب بينهم

اتحما وحد منهم ٥ دورو

الذى يخطى على وحد

٥ دورو

و من فال تشربوا الخمر بسّبب (6) ١٠ دوروا

Suit la mention d'une condamnation à amende et le texte reprend :

الفانون الجماعة ومن نحل على واحد خطيته

نصب دورو

Suivent des mentions de condamnations à amende.

(1, 2, 3) Lacunes du texte, lequel, écrit au crayon, est effacé et illisible.

(4, 5) Lire : الفهوة.

(6) Lire : بالسّيب.

Cliché nº 25.

Cliché nº 26.

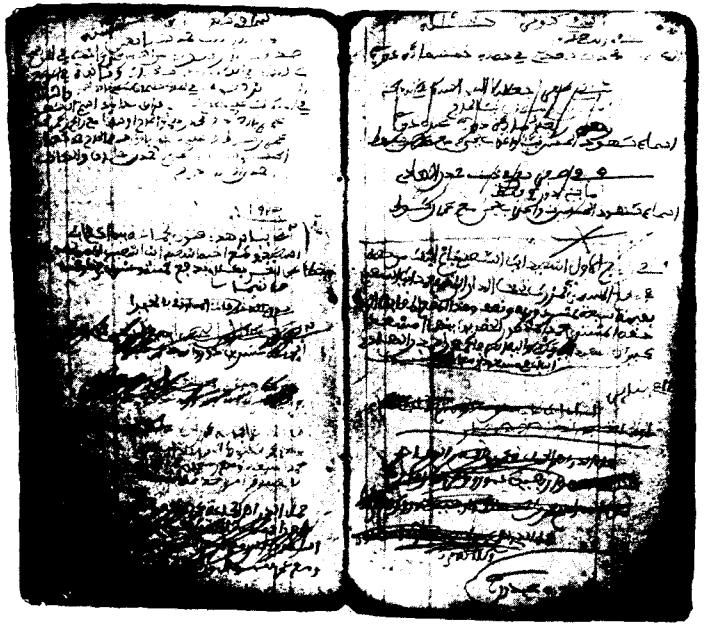

[**Cliché n° 25.**] ١٤ فى رمضان سنة ١٩٢٣

الفانون جعلوه الجمعة فى اليوم الدى توفى رجل

او امراة لم يكون الناس يحى حتى يدفنه و اذا كان

الرجل فدم بغير الادن الجماعة فدره دورو

حتى يكون الحساب

Suit la mention d'un quitus d'une somme de 484 douros reçue d''Amar ben Chaboûth.

[Cliché n° 26, côté gauche]. En haut la djemâ'â donne acte d'une aumône de trois oliviers, faite en sa présence par la femme Dahbiyyâ bent Hamad naït-Bâbas. Puis nouveau qânoûn :

عام ١٩٢٣

فى ٢ يناير هده فانون الجماعة بين آكلى ايت

اسعيد ومع اخيه اسعيد ايت سعيد ان من تعدى

او خطأ عن اخر بكلام يدفع خمسة وعشرين فرنك وخمسة

صانتما

Suivent cinq lignes de texte raturées.

Puis passation de la caisse commune ; le 2 janvier 1923 El-Hoseïn Aït Ba'rab ou Yahïa a reçu les fonds de la djemâ'â, soit 20 douros, des mains d'Amar ben Chaboûth.

[Cliché n° 26, côté droit]. Le texte non raturé est l'acte d'une vente publiée devant la djemâ'â.

[Cliché n° 27, côté droit]. Les deux textes non raturés sont : le premier un acte de prêt, le second un acte de vente passés en présence de la djemâ'â.

[Cliché n° 27, côté gauche]. Acte d'une société conclue devant la djemâ'â.

Le texte suivant n'a pas été reproduit en photographie :

الفانون الجماعة جعلوا الفانون و ان بغى الحجر

على المدبون يدفع عشرة فرانك

فى ٦ ربيع الاول سنة ١٩١٨

وفى ١٧ ربيع الاول فى اليوم الدى توفى
حمد واسليمان نبَ على و الحسين اتبفوا على
واحد الكلام جعلوا على الجنزة مع الفنطاس
نصف دوروا و انما الطمان الدى يفول هانى
دفعت برمسيون ١٠ فرانك هو المذكور الدى مد
برمسيون على احد
شهود محمد بن رمضان مع عمار بن شبوط مع الحسين
نيبَ و اعراب يحي مع الكاتب محمد بن الهادى

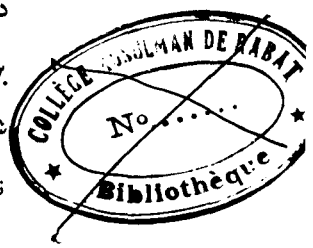

B. — Traduction.

Délibéré d'un commun accord par la djemâ'â le 11 mars 1911 :

Celui qui fait paître son mulet ou son âne (sur la propriété d'autrui) doit payer 2 francs.

Celui qui soupçonne quelqu'un de l'avoir volé doit faire intervenir deux personnes et le secrétaire de la djemâ'â.

L'aumône due en cas de décès par la famille est de 25 francs, payables le jour de l'enterrement. Cette décision a été prise le jour du décès d'El-Hâdj naït ou A'rab.

Délibéré le jour de l'"Achoûrâ (24 septembre) 1920 :

Ceux qui se battront sur le marché de Boghnî payeront 100 francs.

Ceux qui prendront fait et cause pour les parties paieront 50 francs.

Celui qui tiendra de mauvais propos dans un café paiera 25 francs.

Celui qui aura faussement accusé quelqu'un de meurtre paiera 25 francs.

Ceux qui se battront dans un café où se trouvent des notables paieront 50 francs.

Celui qui aura déplacé une borne paiera 5 fr. 05.

Celui qui intervient violemment dans une rixe et prend parti pour l'un des combattants doit payer 25 francs.

Celui qui injurie quelqu'un doit payer 25 francs.

Celui qui oblige quelqu'un à boire de l'alcool doit payer 50 francs.

Celui qui excite quelqu'un (à se battre) doit payer 2 fr. 50.

Délibéré le 14 du mois de ramadhân 1923 (30 avril 1923) :

Lorsqu'il s'est produit un décès, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une

Cliché n° 27.

Cliché n° 23.

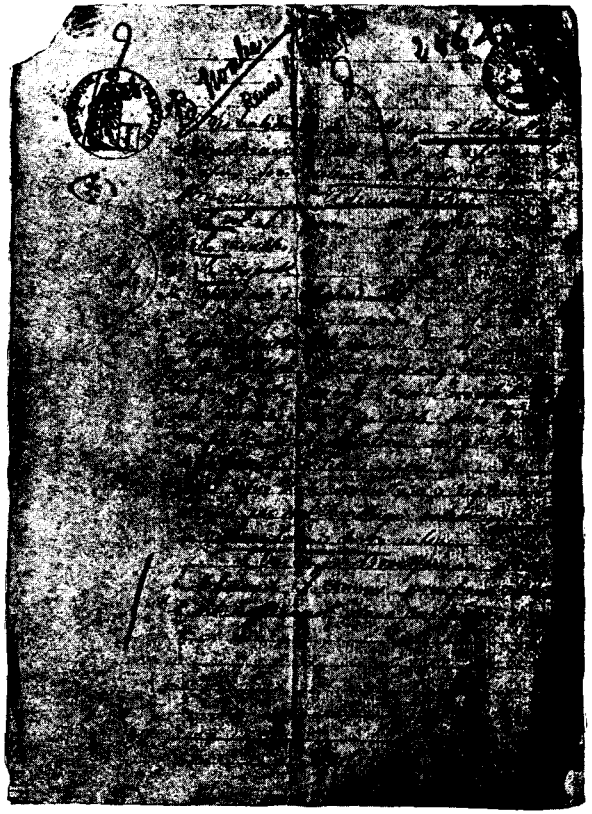

femme, nul ne peut s'éloigner (1) qu'après l'enterrement et lorsque l'appel nominal a été fait (2). Quiconque s'absente sans autorisation (3) de la djemâ'â est frappé d'une amende de 5 fr.

Délibéré le 2 janvier 1923 :

Celui des deux frères Aklî naït Sa'ïd et Sa'ïd naït Sa'ïd qui aura violenté ou injurié l'autre payera une amende de 25 fr. 05.

Délibéré le 6 rebî' II 1918 :

Quiconque, désigné pour la corvée d'enterrement, n'a pas apporté de pierre doit payer 10 francs.

Délibéré le 18 rebî' I (1918) :

Le jour du décès de Hamad ou Slîmân naït 'Alî ou-l-Hosaïn la djemâ'â a décidé d'assimiler la corvée d'enterrement à la corvée de portage d'une poutre et de la sanctionner par une amende de 2 fr. 50.

Si un thâmen a, de sa propre autorité et sans le consentement de la djemâ'â, dispensé de ce service un membre de sa kharoûbâ, il doit payer une amende de 10 francs.

Étaient présents à la délibération : Mohammed ben Ramdhân, 'Amar ben Chaboûth, Al-Hosaïn naït ou A'rab Yahïa et le secrétaire Mohammed ben El-Hâdî.

III

PROJET DE QÂNOÛN (4) DU VILLAGE D'AÏT MERDJÂ

[Cliché n° 28] Les habitants du village d'Aït-Merdjâ se sont réunis et ont arrêté le règlement ci-après, sous réserve de l'approbation de M. l'Administrateur :

1° Le vol est puni de 100 francs ;
2° Les insultes, de 10 francs ;
3° Les disputes, de 25 francs ;
4° Refus d'aide à l'enterrement, 5 francs ;
5° Refus d'aide pour couvrir une maison, 5 francs ;

(1) لم يكون يجيى m. à m. il ne vit pas.

(2) حتى يكون الحساب jusqu'à ce qu'on ait fait l'appel.

(3) برمسيون *bermissioun* ; c'est le mot français permission, qui a directement pénétré dans la langue kabyle et qui est transcrit en caractères arabes.

(4) Rédigé sur papier timbré. Remis au juge de paix de Dra El-Mizan, le 24 mai 1923, par le caïd des douars Bou-Nouh et Beni Koufi.

6° Refus d'assister à la réunion, 5 francs ;

7° Qui salit la fontaine soit en y lavant du linge soit en faisant abreuver une bête, 5 francs.

Les amendes sont exigibles sans tenir compte des condamnations auxquelles le délinquant se trouve exposé.

Tout refus de se soumettre à ce règlement entraîne la mise en quarantaine de son auteur.

Le nommé Boudjemâa Mouloud ben Mohamed est commis pour faire respecter ledit règlement dans sa section.

IV

RÉPARTITION, PAR CIRCONSCRIPTIONS JUDICIAIRES, DES LOCALITÉS OÙ L'EXISTENCE DE QÂNOÛN A ÉTÉ RECONNUE (1)

Arrondissement judiciaire de Tizi-Ouzou.

Canton de Tizi-Ouzou. — L'existence de qânoûn n'a été reconnue que dans le douar M'atqâ et dans le seul village Aït Ahmed. Les textes ne sont pas rédigés. Ils répriment l'ivresse, la rixe, le délit de pacage et les petits larcins.

Dans le douar Benî Zmendjer les indigènes ont essayé, au moment de la mise en vigueur de la loi du 4 février 1919, d'édicter de nouveaux qânoûn ; mais ils n'ont pu se mettre d'accord.

Canton de Fort-National. — On n'a trouvé nulle part de document écrit analogue au livret de réunion de Tassaft-Guezrâ. En revanche, l'existence de qânoûn a été reconnue un peu partout.

Dans le douar Ouadhia, les qânoûn du village d'Ighîl Igoulmimen répriment des peines d'amendes de 1 à 5 francs le jeu de cartes, la maraude, le jet d'ordures dans les fontaines et l'ivresse.

Dans le douar Benî Douala, les qânoûn punissaient d'une amende de 125 francs l'aide donnée aux voleurs pour pratiquer nuitamment des trous dans les maisons ; de 5 francs les coups et blessures pendant les

(1) D'après les résultats de l'enquête judiciaire ouverte en exécution de l'arrêt de la Cour d'appel d'Alger, en date du 16 mars 1923.

séances de la djemâ'â ; de 2 fr. 50 le jeu de cartes et de 5 francs le lavage de linge sale à la fontaine. Mais deux indigènes ayant refusé de payer l'amende et ce refus, signalé à l'Administrateur de la Commune mixte, étant demeuré impuni, on a cessé de les appliquer.

Le même désaccord a mis fin à l'application, dans le douar Kouriat, des qânoûn qui sanctionnaient la réfection des chemins, la corvée de transport de poutre et la corvée d'enterrement.

Au douar Benî Aïssi, les qânoûn des villages Ighîl naït Chila, Taddert Oufella et Tassouqit punissent d'une amende de 5 francs l'absence à un enterrement, ou à une séance de la djemâ'â, la coupe d'arbre en fleurs ou chargé de fruits, le lavage à la fontaine et l'arrivée au village en état d'ivresse. Toute personne qui refusera de payer l'amende dont elle aura été frappée perdra les droits qu'elle tient de sa qualité de membre du village. La même exclusion appuie les pénalités édictées par les qânoûn du village de Tighzert : 2 francs pour absence à un enterrement, arrivée en retard à la réunion du village, port d'arme prohibée (canne ou hache) à la même réunion, dispute ou insultes entre hommes, pacage d'animaux dans la propriété d'autrui, absence à une corvée générale du village, lavage à la fontaine ; 5 francs à la femme qui se rend à la fontaine avant le lever du soleil ou au tombeau d'un marabout sans être accompagnée d'un homme, et à quiconque déplace une borne servant de limite.

L'existence de qânoûn est signalée dans les villages des douars Benî Mahmoud, Oumalou, Benî Khalili et Irhallen. On n'en trouverait aucun chez les Benî Yenni.

Canton de Michelet. — Des qânoûn non rédigés existent dans les sept douars du canton.

Canton d'Azazga. — Le seul village maraboutique Ibiskriyyine, des douars Tamgout et Mekla, a des qânoûn qui punissent d'amendes de 0 fr. 25 à 2 francs le refus d'assister à un enterrement, d'envoyer l'enfant à l'école primaire, de prendre le tour de garde du troupeau du village, de prêter serment de ne jamais commettre de vol, l'oubli du devoir de la prière, l'absence à la réunion du village et le pacage sur la propriété d'autrui.

Dans le douar Illoula Oumalou, au village de Maraghna, le qânoûn punit de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 d'amende l'absence à un enterrement, le jet d'ordures dans les sources, le dépôt d'ordures dans le village et le refus d'entretien des chemins.

On trouve des traces de qânoûn à Takhelilt, village du même douar.

Au douar Idjeur on trouve les mêmes qânoûn qu'au village de Maraghna. On y punit, en outre, le fait de manquer de respect à une femme.

Canton de Dellys. — On n'y a point relevé trace de qânoûn.

Canton de Port-Gueydon. — Dans les douars Benî Flik, Ighîl en Zekri, Rouma, Izarazen et Ajennad, les djemâ'â punissent d'amendes légères les petits larcins de récoltes : figues et olives.

Canton de Bordj-Ménaïel. — Aucune trace de qânoûn.

Canton de Dra El-Mizan. — On trouve des qânoûn au village Maalla et au toufiq Aït 'Alî du douar Benî Koufi, aux Ibadissen des Benî boû Addou, et aux villages Mahban des Benî Mendès et Mezrara, Benî boû Ma'zâ et Boû Irzem du douar Friqat. Les infractions punies sont le viol, le vol de figues fraîches, les coups et blessures, les rixes, le recel de malfaiteurs, le port d'arme (hache ou matraque) aux réunions du village, l'absence à un enterrement, le refus de contribuer au transport d'une grosse poutre et le fait de polluer l'eau d'une fontaine.

•

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BOUGIE.

Canton de Guergour. — Les qânoûn du douar Boûsellam punissaient d'une amende de 1 franc le vol de figues. Deux indigènes ayant refusé de payer l'amende et ce refus, signalé à l'Administrateur de la Commune mixte, étant demeuré impuni, on a cessé d'appliquer les qânoûn en 1921.

Canton d'Akbou. — Dans le douar Tighrin la djemâ'â du village de Boûdjlil réprime le maraudage et le pacage sur le terrain d'autrui.

Canton d'El-Kseur. — Nulle part les qânoûn ne sont rédigés. Au village de Djebla, douar Mzalla, ils punissent toute une série de faits :

1. Refus de participer à une inhumation.	2 fr.	ou 5 litres d'orge ou figues
2. Polluer l'eau de la fontaine.....	2 fr.	
3. Refus de participer à une corvée du village.....	2	»
4. Insultes entre jeunes indigènes	1	»
5. Insultes entre adultes.....	2	»
6. Fausse accusation de vol.....	125	»

Celui qui se prétend calomnié doit affirmer sous serment que les faits imputés sont faux. S'il refuse, ou si le vol est prouvé, il doit restituer la valeur des bêtes volées au propriétaire et verser à la djemâ'â une amende égale à la moitié de cette valeur.

7. Dégâts commis aux récoltes non encore épiées : la moitié d'un double décalitre d'orge au propriétaire.		
8. Dégâts commis aux récoltes déjà épiées : restitution de leur valeur au propriétaire.		
9. Violences légères. Celui qui a tort ...	2	50
Son adversaire	2	»
10. Dégâts commis à une treille de vigne.	12	50
11. Pacage sur le terrain d'autrui	2 fr. ou 5 litres d'orge ou de figues.	
12. Pacage d'animaux appartenant à un indigène d'un autre village.....	10 fr. au propriétaire du terrain.	
13. Coupe de frêne ou d'olivier.....	10	»
14. Dégâts commis sur figuier	0f 15 par bourgeon abîmé (au propriétaire).	
15. Vol de raisin ou de ruche pendant la nuit par un indigène d'un autre village	25 fr. au propriétaire.	

Au douar Taourirt Ighîl, l'individu accusé d'un vol de moutons ou de chèvres doit prêter serment avec six parents ou membres de sa kharoûbâ. S'il refuse le serment déféré, il doit payer la valeur des bêtes.

Au douar Timzerit, la coupe d'arbre est punie d'une amende de 5 francs ; le refus de participer à une inhumation ou de réparer un chemin public, la pollution d'une fontaine, les injures et les rixes sont punis de 10 francs d'amende. Enfin, le vol d'olives ou de figues oblige son auteur à verser 5 francs au propriétaire et 5 francs à la djemâ'â.

Au douar Ikedjane, le pacage sur le terrain d'autrui est puni par le versement de 5 francs ou 1 fr. 25 au propriétaire et de 5 francs ou 1 fr. 25 à la djemâ'â.

Dans le douar Benî Oughlis, celui qui, la nuit, entend un coup de feu et ne sort pas, paye 25 francs, à moins qu'il n'affirme sous serment n'avoir pas entendu. Celui qui refuse de participer à la réparation du chemin de sortie du village ou qui n'assiste pas à une inhumation doit verser 5 francs à la djemâ'â. Celui qui se lave dans une fontaine publique paie 15 francs.

ARRONDISSEMENT D'ALGER.

Canton d'Aïn Bessem. — Pas trace de qânoûn.
Canton de Bouira. — Pas trace de qânoûn.

V

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Malgré les résultats de l'enquête judiciaire, nous avons de bonnes raisons de croire que les livrets de réunion de Tassaft-Guezrâ et d'Ighîl-Tiherfîwîn ne représentent pas deux cas isolés et exceptionnels de rédaction de qânoûn ; et qu'au contraire, des documents écrits de ce genre ne sont pas rares en Kabylie.

L'ouverture d'un registre de délibération, répond, en effet, au besoin d'objectiver la règle juridique, d'en fixer les termes avec précision, d'en assurer la conservation et, le cas échéant, d'en établir la preuve ; la tenue d'un livret de comptes et d'actes correspond à la nécessité d'avoir des écritures à jour et des comptes en règle dans le budget de la communauté ; et à l'utilité de constater en forme régulière les actes et conventions passés devant la djemâ'â. Or, ce besoin, cette nécessité et cette utilité se retrouvent dans tous les villages. D'autre part, l'instruction primaire est assez répandue déjà, en Kabylie, pour qu'on puisse trouver dans la plupart des agglomérations une personne capable de remplir les fonctions de secrétaire de l'assemblée. Enfin, les Kabyles que nous avons interrogés, au cours de notre enquête personnelle, n'ont fait aucune difficulté pour reconnaître qu'il existe, un peu partout, des livrets de réunion. Si cette existence a été niée devant les magistrats enquêteurs, c'est par crainte d'encourir les mêmes poursuites que l'amîn Châouch M'ammar ou, plus simplement encore, en raison de la méfiance instinctive des indigènes interrogés, à l'égard de questions dont le but leur échappait.

Il convient, d'ailleurs, de ne pas exagérer l'importance de ce phénomène de rédaction des qânoûn. Faute de pouvoir être rédigée directement en langue berbère, qui n'est pas — ou qui n'est plus — une langue écrite, la pensée juridique kabyle doit être exprimée en français ou en arabe, langues qui représentent des systématisations différentes. Il n'y a pas,

alors, à proprement parler, rédaction, mais *traduction* (1) ; et l'effort à accomplir est assez sévère pour rebuter mainte bonne volonté. Quand il est réalisé, il est limité à quelques règles nouvellement édictées, quelques dispositions anciennes, récemment modifiées ou remises en vigueur après être tombées en désuétude ; bref, à ce que l'on pourrait appeler l'actualité juridique. Toujours, l'ensemble du droit positif en vigueur dans la communauté envisagée — c'est-à-dire une masse considérable de textes, — demeure à l'état de norme juridique non écrite, conservée dans la mémoire des anciens, en formules répétées par cœur et transmises oralement. Ainsi s'explique le petit nombre et la concision des qânoûn transcrits sur le livret de réunion du village de Tiherfîwîn. Ainsi comprend-on que le troisième rédacteur du règlement de Tassaft-Guezrâ ait restreint son travail de codification à une petite partie, seulement, de la coutume en vigueur. Il y aurait donc excès manifeste à imaginer une Kabylie procédant, en ce moment même, à un vaste travail de rédaction de ses coutumes et l'erreur ne serait pas moindre de croire que là, au moins, où des livrets de réunions sont tenus, ce travail est en voie d'accomplissement ou déjà accompli.

Toutes précautions prises contre l'abus des généralisations, il reste que les Kabyles accusent une tendance générale à rédiger leurs coutumes. L'intérêt de cette constatation n'échappera à personne. Dans la littérature juridique berbère, jusqu'ici purement orale, la forme rédigée représente une véritable révolution ; et si, comme les circonstances le donnent à prévoir, la tendance doit aller s'affirmant avec le temps, il peut en résulter les plus graves répercussions dans le droit coutumier lui-même. Ce mouvement, qui a pris naissance sans qu'on s'en aperçût et dont l'existence ne nous a été révélée que par l'effet d'un pur hasard, il est donc indispensable de le suivre, dorénavant, dans son développement, si l'on veut pouvoir, au moment opportun, exercer sur lui une action utile. L'examen rationnel auquel nous allons maintenant nous livrer, des textes plus haut reproduits, va, d'ailleurs, nous conduire à des observations qui feront apparaître la nécessité d'une intervention immédiate.

(1) Cf. Milliot, *Le Qânoûn des M'âtqâ*, in *Hespéris*, 1922, p. 193-208.

***

Entre les deux transcriptions arabe et française, les rédacteurs des qânoûn d'Ighîl-Tiherfîwîn ont choisi la première et s'y sont tenus résolument. A Tassaft-Guezrâ, après un premier travail de rédaction opéré dans la même langue, ils ont définitivement opté pour le français. Il suffit de comparer les deux versions successives, et même de rapprocher les textes, pour faire apparaître la supériorité écrasante de la transcription française sur la transcription arabe.

Ce n'est pas, certes ! que la rédaction française soit impeccable. Elle suit si servilement la phrase et l'expression kabyles qu'elle est souvent obscure et doit, parfois, être elle-même traduite. Bien que chacune des rédactions successives marque, sur ce point, un progrès sur la précédente, la langue est toujours très incorrecte, le vocabulaire pauvre, la technologie absente. Du moins peut-on observer que la norme juridique est, en général, objectivée, dès le début, avec une précision suffisante, et qu'elle subit ensuite un effort continu de perfectionnement formel, assez heureux dans ses résultats. Si l'emploi de la langue française est une gêne manifeste pour l'expression de la pensée juridique, il semble, au contraire, favoriser le développement et la fixation des formules. — Il est facile de se rendre compte que les rédacteurs se sont trouvés bien moins à l'aise dans le cadre de la langue arabe. Ici, le vocabulaire est tellement insuffisant que, faute de trouver son équivalent dans la langue étrangère, le terme kabyle pénètre directement dans la phrase arabe, avec sa représentation phonétique. A un effort de traduction plus pénible correspondent naturellement un rendement inférieur et des possibilités moindres.

Même en considérant que les circonstances ont pu se trouver plus favorables, relativement, à Tassaft-Guezrâ qu'à Ighîl-Tiherfîwîn et que, très vraisemblablement, la situation inverse doit exister ailleurs, nous croyons raisonnable de conclure que, dans l'œuvre de rédaction des qânoûn kabyles, la langue française n'a guère à redouter la concurrence de l'arabe, dont l'étude est difficile et longue, qui est, d'ailleurs, peu enseigné en Kabylie et dont le maniement, toujours délicat, s'accompagne généralement d'un peu d'obscurité et de désordre, tous défauts qui s'opposent à la clarté et à la facilité de la lecture française. Le phénomène d'arabisation, si souvent

déploré, a peu de chances d'exercer son influence dans le domaine qui nous occupe.

L'examen formel des textes suggère encore des notations intéressantes au point de vue, plus spécialement juridique, de la formation et de l'élaboration des qânoûn.

On connaît la controverse qui divise ici les auteurs : suivant une opinion (1) le qânoûn est un ensemble de dispositions réglementaires ayant leur fondement dans des conventions, dans des accords contractuels. Pour d'autres, les qânoûn « règlements de police nécessaires à la vie en société » « ne sont pas plus des conventions adoptées d'emblée et de propos délibéré par l'ensemble des citoyens, que sorties en une fois du génie du législateur. Ils se sont formés petit à petit, au hasard des circonstances... (2) ». « Les prescriptions des qânoûn ne visent que des faits particuliers ; elles paraissent l'une après l'autre, comme des jugements anticipés (3) ».

La lecture des deux livrets de réunion permet d'apercevoir très vite un argument en faveur de la thèse de l'origine contractuelle du qânoûn. Le texte de Tassaft-Guezrâ débute, en effet, par l'affirmation, en forme solennelle, qu'il a été établi d'un consentement unanime (4), et celui d'Ighîl-Tiherfîwîn fait, à plusieurs reprises, mention de l'accord commun réalisé au sein de la djemâ'â. D'autre part, les trois rédactions françaises ressemblent assez, de prime abord, à des procès-verbaux d'assemblées extraordinaires convoquées pour discuter et voter les règlements généraux du village.

A y regarder de plus près, on se rend aisément compte que la méthode de travail des djemâ'â ne correspond pas à cette conception du qânoûn. Derrière la majestueuse ordonnance de la rédaction française du 13 septembre 1912, on retrouve le texte, littéralement traduit, des douze contraventions de la version arabe, disposées, seulement, dans un ordre différent (art. 17, 18, 12, 19, 21 al. 2, 23, 22, 14, 16, 11, 13 et 15). L'apport nouveau se réduit à deux pénalités (art. 2 et 25), à une disposition de droit privé

(1) Soutenue par M. Morand, en ce qui concerne spécialement les qânoûn du Mzab (*Études de droit musulman algérien*, p. 421, Alger, Jourdan, 1910 en s'appuyant sur la dénomination de *tifâqât* ou « recueils de conventions entre clercs et laïcs » qui leur est donnée par les indigènes.

(2) H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, thèse lettres, Alger, Carbonel, 1920, p. 89.

(3) Masqueray, *Formation des cités sédentaires*, p. 56.

(4) Même affirmation dans le Qânoûn des Iouadhien (Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, III, 351, 352) et dans celui d'Agouni-n-Tsellent (*auct. cit., op. cit.*, III, 362). Cf. Nehlil, *L'azref des tribus et qsour berbères du Haut-Guir* (*Archives berbères*, fasc. 2, 1915, p. 88, 92, 96).

(art. 20), à trois règles de droit constitutionnel (art. 21 al. 1, 24 et 25) et à l'imposition d'un versement dans la caisse de la communauté pour toute une série d'événements considérés comme heureux (art. 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10). La délibération de la djemâ'â a donc simplement enrichi, sans y toucher, un ancien fond de réglementation. L'observation est très facile à vérifier dans la deuxième rédaction française en date du 10 juillet 1918, dont le texte ne fait guère que reproduire celui de la première rédaction, en une langue plus claire et correcte, et dans laquelle l'apport nouveau est représenté par cinq articles seulement (19, 20, 22, 23, 25). Cet apport devient, il est vrai, beaucoup plus important dans la troisième rédaction (art. 1, 2, 6 à 13, 16 à 18, 23 à 38, et 40 à 43) où il arrive, d'autre part, que le texte ancien ne soit pas simplement reproduit, mais repris, corrigé et, finalement, refondu complètement (1). Encore faut-il remarquer que la date inscrite en tête des deux dernières rédactions n'est sincère que pour une partie du texte. Un changement de rédacteur (2), d'écriture (3), d'encre (4), une surcharge (5), une simple rature (6) même, viennent, à chaque instant, nous avertir que la djemâ'â, à des dates ultérieures, l'a complété, modifié ou abrogé. Tout un travail de refonte, d'adaptation et de mise à jour s'accomplit ainsi, au fur et à mesure que s'en fait sentir le besoin, sur un vieux fond de législation. Il est assuré par les soins du comité permanent de surveillance et d'administration composé de l'amîn, des tammân et des 'oqqâl, qui détient par délégation tous les pouvoirs ; et s'il est soumis ensuite à l'assemblée générale, c'est bien moins pour en obtenir une ratification dont le principe peut être considéré comme acquis d'avance, par le seul fait que la décision en a été prise par le comité, qu'afin d'en informer tous les membres de la communauté. La mention d'accord unanime figurant au procès-verbal de la délibération solennelle apparaît, dès lors, comme une clause de style, sans intérêt pour la détermination des caractères fondamentaux du qânoûn. La manifestation réelle de l'activité législative ne réside pas dans la procédure massive de la réunion du village, mais dans la décision antérieure prise en comité restreint par ses représentants qualifiés, décision qui ne

(1) Cf. par exemple, 1re rédaction, art. 17 ; 2e et 3e rédactions, art. 14 ; 1re rédaction, art. 14 ; 2e rédaction, art. 12 et 3e rédaction, art. 15.

(2) Cf. par exemple 2e rédaction, art. 24 à 26.

(3) Cf. par exemple 3e rédaction, art. 36 et s.

(4) Cf. par exemple 3e rédaction, art. 40, 43.

(5) Cf. par exemple 2e rédaction, art. 9.

(6) Cf. par exemple 2e rédaction, art. 1, 2, 3, et le texte de la 1re rédaction, raturée en entier.

repose ni sur une convention, ni sur un accord contractuel. Le produit de cette activité se réalise dans des délibérations successives édictant des dispositions qui, d'abord distinctes et isolées du fond commun des vieux qânoûn, ne tardent pas à l'aller grossir dans une refonte ou rédaction générale.

Le livret d'Ighîl-Tiherfîwîn montre bien ce morcellement de l'effort législatif. Il contient même une délibération qui est d'un intérêt capital dans la discussion de l'origine du qânoûn: A la date du 2 janvier 1923 la djemâ'â fixe, une fois pour toutes, le tarif de l'amende que les deux frères ennemis Aklî et Sa'îd devront verser chaque fois qu'ils auront échangé des injures ou des violences. Cette décision, qui est déjà un arrêt de règlement mais qui n'est pas encore un règlement proprement dit, montre le qânoûn se dégageant de la matière dont il s'est formé lentement : la jurisprudence de la djemâ'â, développée dans le *consensus generalis* et solidifiée par la répétition des précédents.

***

Si de la forme extérieure on passe à l'examen du contenu des qânoûn, on est immédiatement frappé par l'absence à peu près complète de dispositions revêtant un caractère moderne. Même en bien cherchant, on n'aperçoit guère que des règles anciennes (1), transformées et refondues parfois, avec une note moderne qui leur donne une fausse apparence de nouveauté (2). Les règlements d'époque vraiment récente sont rares (3). Aussi bien l'intérêt de nos textes n'est-il pas là ; pour le faire apparaître il faut procéder à leur groupement et à leur répartition par catégories. Ce tra-

(1) Cf. par exemple, pour les dons de joyeux événement (naissance, mariage, circoncision) Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, III, 50; inhumation dans la mosquée, *auct. cit., op. cit.*, III, 222. Pour la police intérieure du village pollution de la fontaine, tapage injurieux ou nocturne, station à la fontaine en temps interdit cf. *auct. cit., op. cit*, III, 291-293, 350, 355, 371, 372, 385, 392, 402. — Disputes, *auct. cit., op. cit.*, III, p. 380, 384, 408 412. — Viol, *auct. cit., op. cit.*, III, 210, 333, 402, 406, 412. — Repas funéraire de couscouss, *auct. cit., op. cit.*, III, p 363 art. 12. — Dégâts aux récoltes, *auct. cit., op. cit.*, III, 276-280, 295. — Délits de pacage, garde des troupeaux et autres délits ruraux, *auct. cit., op. cit.*, III, 281-284.

(2) P. ex. port d'arme prohibée (revolver), art. 15 de la 1re rédaction française. — Ivresse, art. III et 42 de la 3e rédaction française de Tassaft-Guezrâ.

(3) V. pourtant 2e rédaction française de Tassaft-Guezrâ art. 25 (rupture de fiançailles); 3e rédaction française, art. 22 (réglementation du travail de l'enfant); 3e rédaction française, art. 40 (interdiction de la chasse).

vail de classement opéré, on est aussitôt amené à formuler un certain nombre de remarques.

On observe d'abord que le droit privé demeure presque complètement à l'écart de la réglementation moderne (1). On est en droit d'en conclure que toute cette partie de la coutume kabyle n'a pas évolué d'une manière sensible et que les anciens qânoûn non encore rédigés demeurent applicables tels quels. En revanche, la tarification des dons de joyeux événement a pris une importance (2) telle que l'institution religieuse de l'aumône, qui en est l'origine, se trouve, d'ores et déjà, transformée en un rudiment de système impositaire. Il est légitime d'en inférer que les dépenses d'intérêt général de la communauté ont suivi le mouvement ascensionnel qui est une manière de loi fatale des budgets. D'autre part, les règles du vieux droit constitutionnel, rappelées, déjà, dans la première rédaction française de Tassaft-Guezrâ (3) sont remises sur le métier, précisées, et complétées dans la troisième rédaction (4), comme si le village éprouvait le besoin, après une crise politique grave, de procéder à une revision des libertés publiques. Enfin et surtout, on enregistre avec surprise le phénomène, tout à fait anormal sous un régime de droit pénal français, de l'application d'un système répressif complet, spécifiquement kabyle.

On peut distinguer, dans ce système, trois catégories d'infractions, correspondant à nos contraventions, nos délits et nos crimes. Les contraventions sanctionnent des faits réprimés ou non par notre Code pénal ; il faut seulement remarquer l'importance croissante que prend, dans la société kabyle, la répression de l'ivresse. Les délits prévus : vols dans les jardins, pillages et dégâts commis dans les récoltes, disputes et rixes, sont des faits considérés comme graves dans un pays pauvre et de population dense, où toute la superficie cultivable est mise en valeur et où l'atteinte à la propriété agricole est vivement ressentie ; où les luttes de çofs sont souvent vives et les mœurs batailleuses. Enfin, trois crimes sont réprimés par les qânoûn : le viol, la tentative de viol et l'accusation mensongère de vol. Le

(1) 2e rédaction française de Tassaft-Guezrâ, art. 18, 22 et 25, soit 3 articles sur 24; 3e rédaction française : art. 37 et 43 *principium*, soit 2 articles sur 43. Aucune disposition dans le livret d'Ighîl-Tiherfiwîn.

(2) 2e rédaction française de Tassaft-Guezrâ : art. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 21, 23, 24 et 26, soit 10 articles sur 24; 3e rédaction française : art. 39 et 41, soit 2 articles sur 43; au total 12 articles sur 60 en vigueur.

(3) Art. 13, 21, 22, 24 et 26.

(4) 1, 2, 20, 23, 29, 30 à 32, 34, 35 et 43 *in fine*.

classement des infractions dans les trois catégories, qui sont uniformément punies d'amende, se fait en considération du taux de la peine, qui varie, avec la qualification, de 0 fr. 50 à 10 fr. pour les contraventions, de 10 à 50 fr. pour le délit, et se tient au-dessus de 100 fr. pour les trois crimes. L'amende est encaissée par la djemâ'â, sans qu'on se soucie, en général, d'accorder une réparation à la victime, pour le dommage subi (1).

C'est encore la djemâ'â qui applique la peine, sur la dénonciation, portée devant elle par une personne quelconque, d'un fait contraire aux qânoûn. L'exécution de sa décision, qui est un jugement sans appel, est assurée, d'abord par la garantie du tâman, responsable des membres de sa kharoûbâ, ensuite par la mise en quarantaine du récalcitrant. La sanction est très énergique. Il est impossible de vivre dans un village kabyle où tous les dos se tournent et toutes les portes se ferment devant vous. Il faut se soumettre ou s'en aller. Dans une lettre écrite au procureur de la République de Tizi-Ouzou, peu après sa plainte contre l'amîn M'ammar Châouch, l'indigène L'adjlî Sa'ïd exposait la pénible situation dans laquelle il se trouvait, défense ayant été faite à tous les villageois d'avoir aucun rapport avec lui. La femme qui était à son service depuis douze ans l'avait quitté et il devait aller lui-même chercher de l'eau à la fontaine ! On comprend que, devant une organisation présentant des caractères aussi originaux, la Cour d'Appel d'Alger ait, dès l'abord, hésité à appliquer l'article 258 du Code Pénal et qu'après un complément d'information elle ait acquitté le prévenu. L'hypothèse d'une justice répressive dont les décisions sont assurées par la seule puissance d'une contrainte morale est certainement étrangère aux éléments de la qualification.

Il reste à rechercher quelles sont les raisons profondes de l'institution. On a cru pouvoir lui attribuer comme origine la suppression, en 1919, du régime de l'indigénat et la recrudescence consécutive de la criminalité, à laquelle les Kabyles auraient aussitôt opposé les pénalités rétablies des anciens qânoûn. Bien à tort ! puisque la rédaction française du livret de Tassaft-Guezrâ, opérée le 13 septembre 1912, édicte, déjà, toute une série de contraventions. Si l'on compare cette rédaction à celle du 9 octobre 1919, on constate que cette liste s'est accrue et que des infractions plus graves : délits et crimes, s'y sont ajoutés. C'est, sans doute, que la nécessité d'une

(1) Cf. pourtant, *supra*, les qânoûn du village de Djebla (canton d'El-Kseur) art. 7, 8, 12 et 14; et ceux des douars Timzerit et Ikedjan, même canton.

répression plus énergique se fait sentir partout, à ce moment, en Algérie, où la loi du 4 février 1919 est venue entraver la justice pendant qu'augmente le nombre des crimes ; et il y a certainement un rapport de cause à effet entre l'application de cette loi et la remise en vigueur d'un certain nombre de qânoûn. Mais l'organisation existait antérieurement. Loin d'être une institution de création récente, elle représente, au contraire, ce qui subsiste du vieux droit pénal kabyle, adapté à l'état de choses issu de la conquête française. Sous le régime de l'indigénat, la djemâ'â sanctionnait directement un certain nombre de faits contraventionnels non réprimés par la loi française. La poursuite des autres faits devant nos juridictions se cumulant avec la sanction de la coutume, la sévérité du qânoûn s'était adoucie au point de devenir, souvent, une peine de principe, et même de disparaître. C'est ainsi qu'il faut, croyons-nous, expliquer le taux infime des amendes qui punissent des délits tels que le vol de récoltes et les coups et blessures ; la peine appliquée en vertu du qânoûn n'empêche pas la justice française de suivre son cours. Il s'était donc établi, dans le fonctionnement parallèle des deux justices, une sorte d'ajustement et une manière d'équilibre que la suppression du régime de l'indigénat est venue rompre brusquement. Pour rétablir l'ordre troublé, les Kabyles ont fait alors appel aux vieilles coutumes. Mais le résultat souhaité n'a été réalisé qu'imparfaitement. L'application de la législation tombée en désuétude n'a pas toujours été acceptée sans protestation, et, faute de pouvoir réaliser le consentement unanime indispensable à la marche de la justice coutumière, il a fallu laisser les choses en l'état dans nombre de villages.

***

Il est banal d'énoncer l'importance du rôle de la djemâ'â dans le village kabyle. Il est plus difficile, on le voit, de mesurer exactement cette importance. La surprise avec laquelle l'affaire de Tassaft-Guezrâ a été accueillie dans les milieux administratifs et judiciaires montre combien peu on y était préparé à apprendre que l'assemblée villageoise exerce, de nos jours comme autrefois, les pouvoirs réglementaire, administratif et judiciaire. L'institution, comme tant d'autres, en Algérie, avait été perdue de vue. La négligence est peu excusable, si l'on songe qu'après la vigoureuse étude d'Hanoteau et de Letourneux il eût suffi d'observer pour être informé. Elle

est particulièrement regrettable si, comme tout le donne à penser, le silence de la réforme de 1918-1919 à l'égard des djemâ'â de village n'est pas une attitude prise en toute connaissance de cause et si le législateur a laissé passer là, sans s'en douter, une bonne occasion de régulariser cette organisation si vivante et si utile. On comprend la déception des Kabyles, en présence d'une réglementation qui persiste à ignorer le rouage essentiel de leur vie publique. Expliquons encore pourquoi ils se sont à peu près complètement désintéressés des djemâ'â de douar nouvellement créées.

Le législateur est parti de cette idée que, dans la société indigène, le douar représente la formation qui se rapproche le plus de notre commune rurale ; et que, dès lors, l'ériger en circonscription électorale, en conférant à l'électeur, pour commencer et à titre d'essai, des pouvoirs réduits à l'administration du patrimoine collectif, c'est le mettre à l'épreuve dans les conditions les plus favorables à la démonstration qu'il réunit les conditions d'aptitude indispensables à l'octroi de libertés plus étendues. On ne peut nier que la conception de l'expérience soit rationnelle et la donnée sur laquelle elle repose généralement exacte en Algérie. Mais il fallait prendre garde qu'en Kabylie c'est le village — et non le douar — qui représente l'équivalent de notre commune rurale. Le douar fut, autrefois, un groupement de villages entre lesquels existait une solidarité politique, puisant généralement sa source dans une même origine, ou encore dans les circonstances géographiques, — solidarité qui dictait une attitude commune en présence d'événements graves, tels que : guerre, paix, alliance. La conquête française a, naturellement, relâché ces liens, d'ailleurs ténus ou de fermeté passagère, et il n'en demeure plus guère que le souvenir. Comme le nouvel état de choses ne leur a pas substitué l'intérêt, à la fois sérieux et durable, d'un patrimoine commun à administrer ; comme les terres collectives et les communaux de douar sont une rareté en Kabylie ; le douar y a surtout la valeur d'une circonscription administrative : c'est la circonscription surveillée par un caïd. Comment, dès lors, attendre de l'indigène qu'il élargisse son horizon politique, actuellement borné aux limites du village, et qu'il prenne conscience des intérêts généraux d'un groupement plus vaste, quand la matière même de l'intérêt général est, pour l'instant, au moins, inexistante?

L'erreur — car il s'agit bien d'une erreur législative — doit être réparée ; il est inadmissible, en effet, qu'on laisse fausser la grande expérience des

lois du 1er août 1918 et du 4 février 1919, dans la partie de l'Algérie qui était, précisément, la mieux préparée à lui servir de champ d'essai. Elle est, d'ailleurs, facilement réparable, puisque, dans tout le territoire de commune mixte, l'organisation municipale peut être modifiée par la procédure du simple décret. Aussi bien ne s'agit-il pas de réformes profondes. Il serait vain, par exemple, de songer à instaurer dans le village kabyle un système électoral qui remplacerait la procédure séculaire suivant laquelle sont désignés les membres de la djemâ'â. Mais nous ne voyons pas le danger qu'il y aurait à reconnaître officiellement à l'amîn le droit de punir l'ivrogne ou les jeunes gens d'humeur insolente qui troublent la paix de la communauté. Nous ne verrions même que des avantages à ce qu'un contrôle fût exercé sur la gestion du petit budget communal, si maigre fût-il, de quelques milliers, ou de quelques centaines de francs. Il suffit, en somme, de régulariser, en la faisant entrer dans les cadres de notre réglementation administrative, une institution dont le fonctionnement se trouve quelque peu altéré par les répercussions lointaines de la guerre dans la société kabyle.

Sinon, il faudra, du moins, en tenir compte et, le cas échéant, opérer la rectification nécessaire, quand le moment sera venu de porter un jugement général sur les résultats de la réforme de 1918-1919. Pour apprécier loyalement cette grande expérience législative il conviendra alors de mettre hors de cause l'attitude observée par les Kabyles à son égard.

Nous venons de montrer qu'il est temps, encore, de les y intéresser.

Louis MILLIOT,
Professeur à la Faculté de Droit d'Alger.

NOTE SUR LA CHAIRE A PRÈCHER DE LA GRANDE MOSQUÉE D'ALGER

Ceci est une rectification à mon étude publiée par *Hespéris* en 1921 sur la chaire de la Grande Mosquée d'Alger. On sait qu'une inscription figure sur la face antérieure de ce meuble vénérable et qu'elle indique l'époque de son achèvement. Adoptant la lecture donnée successivement par l'abbé Bargès, par Devoulx et par G. Colin, j'avais cru pouvoir à mon tour lire la date hégirienne comme il suit : 1er du mois de rejeb de l'année 409, correspondant au 13 novembre 1018 de notre ère.

A vrai dire, cette datation semblait assez malaisément conciliable avec les données de l'histoire et les remarques que suggérait un examen archéologique de l'œuvre elle-même. D'où une discussion que le lecteur m'excusera de résumer ici.

Si le minbar datait de 1018, il se trouvait être antérieur d'au moins 65 ans à la construction de la Mosquée qui l'abritait encore. Celle-ci, appartenant très vraisemblablement à l'époque almoravide, ne pouvait être reculée plus haut que la prise de la ville par le grand conquérant almoravide Yoûsof ben Tâchfîn (vers 1081). Le minbar avait donc figuré dans la Mosquée mentionnée par El-Bekrî et qui, d'après le texte même du géographe, était une Mosquée pourvue de minbar. Il avait pris place, par la suite, dans le temple bâti à la fin du XIe siècle, ce qui n'avait au reste rien d'invraisemblable.

L'examen archéologique soulevait un autre problème plus difficile à résoudre. En 1018, Alger venait d'être officiellement attribuée aux émirs Çanhâja Ḥammâdides, qui résidaient à la Qal'a. L'art de la Qal'a des Benî Ḥammâd, qui nous est assez bien connu, se rattache étroitement à l'art de Kairouan, et, par delà Kairouan, à l'art de l'Égypte fâtimite et à celui de la Perse. Or, le minbar d'Alger ne

présente presque aucun point commun avec le style qui florissait alors dans la Berbérie orientale, et il relève, par contre, du style des monuments musulmans d'Espagne, en particulier de celui du palais de Saragosse connu sous le nom d'Aljaferia. Pour justifier cette parenté artistique assez inattendue, force m'était d'invoquer la situation excentrique d'Alger dans le royaume ḥammàdite et les rapports constants que cette ville maritime entretenait avec les ports de la péninsule. Le minbar algérois, seul document daté que nous possédions sur l'art de l'Algérie au début du XIe siècle, n'en constituait pas moins une anomalie, qui bouleversait quelque peu les positions d'une archéologie encore incertaine.

Cependant, l'archéologie, ou mieux l'histoire de l'art musulman, n'avait rien à perdre dans le débat, mais l'épigraphie l'avait trahie. Un examen attentif du dessin de l'inscription, que je donnais, suggéra à M. S. Flury que la date ne devait pas être lue 409 mais 490, et il me fit l'amitié de me communiquer les doutes qu'il concevait à ce sujet. Une opinion aussi autorisée méritait un supplément d'enquête sur place. Malgré les difficultés de lecture que présente ce texte très détérioré par le temps, il m'apparaît maintenant comme certain que M. Flury a raison. L'inscription porte bien *tis'în* et non *tis'a*. Le *noûn* final est certes d'une forme anormale; la barre horizontale est surmontée d'une queue en palme à trois lobes très différente des terminaisons de *noûn* de l'inscription contemporaine de Nédroma ou des inscriptions également sur bois de la Grande Mosquée de Tlem-

cen. En revanche, le *yâ* qui précède le *noûn*, bien que brisé en son milieu, ne fait aucun doute. On voit nettement la ligature qui le rattache au *'aïn*. De même le *tâ* initial, également brisé, se différencie du *sîn* qui le suit. Un dessin plus précis et plus exact de cette partie

de l'inscription permettra de reconnaître le bien fondé des remarques de M. Flury.

Dès lors, le document se replace dans le temps et dans les cadres de l'histoire de l'art. Le minbar fut achevé le 1er rejeb 490, soit le 18 juin 1097 de notre ère, c'est-à-dire à l'époque de Yoûsof ben Tâchfîn (1). Il y avait environ seize ans qu'Alger avait fait sa soumission aux conquérants maghrebins. Ceux-ci y avaient bâti une mosquée, et leurs agents avaient pourvu cette mosquée d'un minbar. Le minbar atteste la fondation de la Mosquée par les Almoravides et corrobore la tradition qui la leur attribuait. La légitimité du rapprochement de cette mosquée avec celle de Tlemcen reçoit pleine confirmation. De même la parenté du style du minbar avec celui des œuvres espagnoles ne présente plus de difficulté. Les Almoravides, maîtres des deux rives du détroit, établissent une liaison plus intime de l'Espagne avec leur domaine africain. Vers le temps où s'élèvent, à la Qal'a des Benî Ḥammâd et à Bougie, des palais bâtis par les Benî Ḥammâd suivant les modes d'Egypte ou de Mésopotamie, dans Alger triomphe, grâce aux Çanhâja du Maghreb, un art dérivé de celui de Cordoue. Là sans doute s'arrête l'extension vers l'Est de ce style hispano-maghrebin, mais son empire y est indiscutable. Cet art, nous le retrouverons, trente-huit ans plus tard, à Tlemcen, mais avec des modifications dont j'ai précédemment marqué le sens (2). Il résulte de ce qui précède que les étapes de cette évolution sont sensiblement plus rapprochées dans le temps que je ne l'avais cru. L'art maghrebin (et cela n'est-il pas une preuve de la vigueur de sa sève?) est alors en pleine transformation. L'avènement des Almohades va l'engager dans une voie nouvelle et hâter l'éclosion de ces œuvres monumentales avec lesquelles les lecteurs d'*Hespéris* sont déjà familiarisés.

Je crois pouvoir ajouter quelques mots sur l'expression *alladî min*, que contient l'inscription du minbar, entre le nom du mois et l'in-

(1) Mais alors que le grand Almoravide était passé pour la troisième fois en Espagne. Pendant cette expédition, il enleva toutes les places fortes des Moulouk et-tawaïf, à l'exception de Saragosse, où El-Mosta'în ben Hoûd se maintenait grâce à l'appui des Chrétiens.

(2) Cf. *Hespéris*, 1921, p. 381.

dication de l'année, expression que l'on peut traduire par : « qui fait partie de... ». Il convient de maintenir cette lecture, quelque peu satisfaisante qu'elle puisse sembler au point de vue philologique. *Alladî min* se rencontre dans l'épigraphie sicilienne du ve siècle de l'hégire (cf. Amari, *Le epigrafi arabiche di Sicilia*, I, p. 36, et pl. IV, fig. 2 *b*; p. 38 et pl. III, fig. 1). On trouve aussi, dans le même emploi l'équivalent *al-kâ'in* (*Ibid.* II, p. 117, inscription de Malte de 569).

Georges MARÇAIS.

Communications

Tatouages des prisonniers marocains (israélites) [1].

Les Juifs marocains répugnent généralement au tatouage ; ils obéissent ainsi aux prescriptions du Lévitique (XIX, 28). Mais on peut se demander s'il ne s'agit pas chez eux, comme on l'a remarqué chez d'autres peuples, d'une répulsion instinctive pour ces « marques » reprouvées. Pour ma part, je crois qu'ils cèdent uniquement au sentiment religieux. Et en effet, on chercherait vainement les preuves d'une aversion ethnique contre le tatouage dans les tribus marocaines d'origine judéo-berbère, actuellement islamisées.

Les Juifs, on le sait, eurent de tous temps, au Maroc, une existence troublée. Au lendemain du jour où 'Abd el Mou'min ne leur laissa d'autre choix que « l'Islâm ou la mort », quelques-uns d'entre eux furent sans doute tatoués de force, comme les Juives enlevées lors des sacs récents des Mellah (2). Mais le plus grand nombre subirent l'influence du *milieu*. Les campagnards réagirent d'une façon, les citadins d'une autre et c'est pourquoi les anciennes tribus judéo-berbères portent des tatouages tandis que les Fasi qui comptent des Juifs parmi leurs aïeux, n'en ont point. A défaut d'autres preuves, cette constatation montrerait que le rôle du milieu est prépondérant dans la propagation du tatouage.

Je me suis livré à ces considérations rétrospectives parce que les prisonniers israëlites marocains dont je vais parler ont, eux aussi, subi des influences de même ordre. La promiscuité de la prison où sombrent les traditions ethniques, favorise la contagion mentale et conduit à l'oubli du dogme, même lorsque celui-ci interdit le tatouage avec la netteté du Lévitique : «..... Vous ne ferez aucune figure, ni aucune marque sur votre corps. »

(1 Complément de mon article sur les « *Tatouages des prisonniers Marocains (Arabes, Arabisés, Berbères)* », *Hespéris*, 1925, pp. 277-309.

(2) Cf. J. Herber, *Tatouage et religion*, Rev. Hist. Rel., t. LXXXIII, pp. 69-83. — Plusieurs des prostituées juives que j'ai interrogées, prétendaient que les tatouages leur avaient été faits, comme marques de leur islamisation. Bien des Marocains ont la même conviction et E. Laoust, par exemple, nous conte (*Mots et Choses berbères*. Paris, A. Challamel, 1920, p. 139) qu'un individu des Inteketto lui dit un jour : « Chez nous, toutes les femmes se tatouent afin d'être bonnes musulmanes ; seuls les Juifs ne se tatouent pas ». Cette hérésie populaire est certainement ancienne et il est logique d'admettre que bien des judéo-berbères ont subi le tatouage lors de leur conversion forcée.

*
* *

Je n'ai trouvé au service anthropométrique de Rabat que 197 fiches concernant des israëlites (1) ; 9 d'entre elles relataient l'existence de tatouages. Ces documents sont trop peu nombreux pour établir des statistiques comparables à celles que j'ai consacrées aux prisonniers musulmans; ils me permettent du moins d'affirmer que les Juifs se comportent comme ces derniers vis-à-vis des tatoueurs et des tatouages étrangers.

La proportion des prisonniers israëlites tatoués et de ceux qui ne le sont pas est singulièrement voisine de la proportion des prisonniers musulmans tatoués et non tatoués ; on en trouve 4,5 % parmi les premiers, 4,7 % parmi les seconds. Preuve nouvelle que les causes internes ont peu d'action sur la propagation des tatouages puisque des prisonniers de races différentes, réagissent de même façon.

Trois des tatoués étaient originaires de Casablanca, un de Settat, deux de Mogador, deux de Marrakech, un de Qasba-Tadla. Il est évident qu'on ne peut trouver dans ces précisions une confirmation décisive de la « règle de l'hinterland » en matière de tatouage d'importation mais elle est loin de l'infirmer puisque sept de ces tatoués avaient habité Casablanca. Trois en étaient originaires ; le quatrième y était peintre (Mogador) ; le cinquième cireur (Marrakech) ; le sixième y exerçait une profession indéterminée (Tadla) ; quant au septième, il avait été bien plus loin que Casablanca, il était passé en France, avait travaillé aux parcs de Castres et de Lyon et en était revenu avec une condamnation pour « vagabondage spécial ». La plupart de ces prisonniers avaient donc vécu dans la ville la plus européanisée du Maroc.

Ces tatouages étaient, en général, gravés sur le côté droit du corps (7 sur 9) ; deux étaient dessinés sur l'épaule droite ; deux sur les bras (l'un à droite, l'autre à gauche) ; deux sur l'avant-bras droit ; deux sur le poignet droit ; un sur le médius gauche (2). En somme, tous ces tatouages, localisés aux membres supérieurs, avaient pu être dessinés sans blesser le moins du monde la pudeur la plus farouche et pouvaient, à cet égard aussi, être rapprochés de ceux des prisonniers musulmans.

Sur ces neuf tatouages, deux représentaient un triangle ; deux une croix;

(1) Sur les conditions dans lesquelles je me suis documenté, cf. mon article sur les tatouages des prisonniers musulmans.

(2) J'ai déjà appelé l'attention *(op. cit.)* sur les erreurs que peuvent comporter les fiches du service anthropométrique; j'en trouve un nouvel exemple au sujet des tatouages des prisonniers israélites. Le prisonnier qui portait une croix sur le médius gauche avait dit au service anthropométrique qu'il était de Casablanca; je l'ai vu à la prison de Rabat où il a prétendu être de Taroudant. Quand avait-il menti? Au reste, cela n'a guère d'importance car il s'était tatoué lui-même en prison.

Bibliothèque Générale - RABAT

un, un point ; un tatoué portait un croissant surmonté d'une fleur au-dessus de laquelle était le chiffre 12.645, un matricule sans doute ; sur l'avant-bras de l'un d'eux était une ligne écrite en lettres arabes; un autre avait une inscription dédicatoire, en caractères latins : « Mardoché à Zaraf ». Quelques-uns de ces tatouages représentaient des dessins figurés fréquents sur le corps des prisonniers musulmans ; les autres, des dessins géométriques comme j'en ai vu à la Prison de Rabat, dessins gravés durant des récréations, par des désœuvrés, pour tromper leur ennui.

*
* *

Cette étude, comme toutes celles qui ont été consacrées durant ces dernières années, aux tatouages des prisonniers de tous pays, montre que les tatouages des israëlites marocains constituent, non point un caractère atavique, comme le voulait Lambroso, mais un caractère acquis; la précision du Lévitique nous eût d'ailleurs permis d'affirmer à priori qu'il s'agit non de la réapparition d'une coutume ancestrale, mais d'un oubli de la tradition.

Ils établissent une fois encore que « plus on descend les degrés de l'échelle sociale, plus on pénètre dans cette classe d'êtres chez lesquels l'imitation est la règle (1) » ; ils témoignent ainsi d'un état d'âme qui correspond à ce phénomène biologique que Grasset appelait la déficience de la *fonction antixénique ;* de sorte que, sans jouer au paradoxe, on peut résumer l'histoire des tatouages chez les israëlites marocains en disant que leur apparition fut autrefois l'un des épisodes de l'islamisation des judéo-berbères et qu'ils sont aujourd'hui la marque humiliante de leur européanisation.

J. Herber.

(1) H. Leale, *Criminalité et tatouage*, Arch. anthrop. crim. et méd. légale, 1909, vol XXIV pp. 239-267.

Gâteaux berbères.

Lorsqu'on visite les petits souks d'alimentation de la médina de Rabat, on remarque parfois, à l'éventaire de certains épiciers chleuhs, à côté des gâteaux secs et bonbons de fabrication européenne, quelques pâtisseries de fabrication indigène, aux formes assez curieuses pour mériter d'être notées.

Les principales sont :

1° des « moineaux », *ṭiyûr* ou *brâṭel*. Ces oiseaux sont reconnaissables, à première vue, parce que la forme générale en est assez bien observée, et surtout parce que la tête et les ailes ne donnent lieu à aucune équivoque. Le volatile est représenté sans pattes, les ailes écartées comme s'il s'ébrouait dans l'eau ou dans le sable. Le mouvement est très expressif. La couleur générale est celle du biscuit blanc jaunâtre un peu roussi. La crête est dessinée d'un trait de couleur rouge appliqué au moyen d'un bout de bois. Deux points verts situent les yeux;

2° des « crabes », appelés à Rabat *mujnîba*, à Fès *ʿaïn qorîṣa*, formés d'un morceau de pâte oblong muni d'appendices latéraux;

3° des « serpents », *lef ʿasûsîya*, obtenus par le tressage de trois petits boudins de pâte;

4° des « pectoraux », appelés *ḥomsa*, comme les plaques de poitrine en argent portées par les femmes pour éloigner le mauvais œil.

Ces pâtisseries sont faites avec de la semoule, *smîd*, à laquelle on ajoute un peu de beurre, *smen*, et de sucre, *sokkâr*.

La teinture, *sbâga*, est une aniline en poudre, achetée au souk, puis délayée dans l'eau avant l'emploi.

La cuisson a lieu au four banal.

Le fabricant, le seul qui existe à Rabat et dans toute la région, est un nommé Taïbi Ez Zemmouri, originaire, comme son nom l'indique, d'Azemmour. Il a appris à faire ces pâtisseries auprès du maʿallem Baddat, né dans la tribu des Zemmour, qui fit lui-même son apprentissage à Tiznit (Sous). Taïbi travaille à ce métier depuis son jeune âge. Après un séjour de cinq ans à Casablanca, il est venu s'établir à Rabat où il réside depuis quatre ans. Il écoule ses pâtisseries, qu'il appelle *aqdid*, pl. *iqdad*, chez certains épiciers, *boqqâl*, de Rabat, de Salé, de Casablanca et même de Fès. Il en fait parfois de 600 à 700 par jour qu'il vend à la centaine. Le prix des oiseaux est de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 le cent, selon la grosseur.

المكتبة العامة بالرباط
Bibliothèque Générale - RABAT

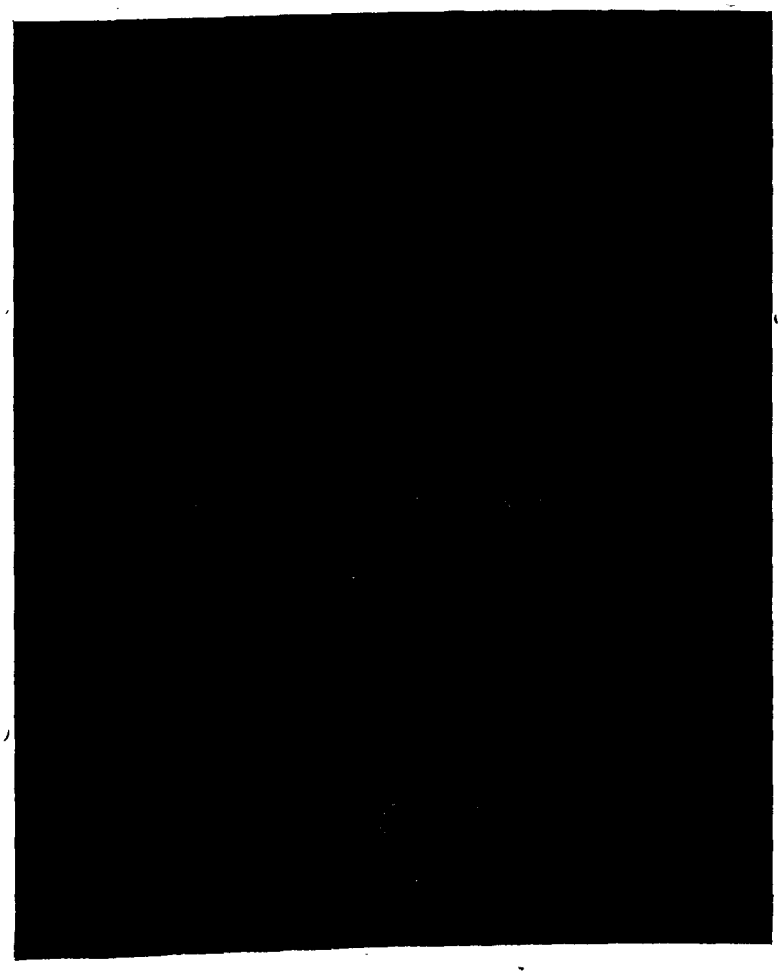

Gâteaux berbères du Maroc (1925).

Taïbi se charge lui-même de l'emballage et de l'expédition. L'emballage se fait dans des caisses avec interposition, entre les étages de gâteaux, de papier ou de coton. Les pâtisseries ne se cassent pas. Elles se conservent bien.

A reproduire des formes animées, Taïbi Ez Zemmouri s'est exposé aux reproches de certains de ses coreligionnaires qui, se référant aux interdictions prononcées par la Sounna, prétendent qu'il fait acte de mécréant. Il en a d'abord été étonné, puis un jour, désireux de se mettre en règle avec la religion, il est allé consulter un grand personnage makhzen, dont l'érudition, en matière de hadits, est universellement reconnue.

En présentant à ce dernier toutes les formes de pâtisseries qu'il avait coutume de faire, il fit valoir qu'il ne croyait, en aucune façon, mériter le moindre reproche, qu'il pensait gagner sa vie par des moyens très licites, qu'enfin il était certain de faire plaisir à de nombreux enfants. L'homme de religion l'accueillit avec le sourire et l'engagea même à continuer l'exercice de son métier, comme par le passé. Depuis, Taïbi a la conscience tranquille et ne tient plus aucun compte des remarques qu'on peut lui faire quant à la représentation d'objets animés qui n'ont pas la prétention de servir d'idoles, et qui sont destinées à être mangées...

Prosper Ricard.

COLLÈGE MUSULMAN DE RABAT
N°.....
Bibliothèque

Note au sujet de la fabrication des tapis dans le Proche Orient.

Au cours d'un voyage d'études effectué en septembre-octobre 1925 dans le Proche Orient, j'ai pu recueillir, entre autres renseignements, quelques indications sur la fabrication et le commerce des tapis orientaux en général, et mieux juger, par comparaison, de l'avenir des tapis marocains en particulier.

Quelques articles de presse avaient noté, il y a près de trois ans, un ralentissement de la production d'Asie Mineure et en même temps, un transfert d'une partie de cette production en Grèce. Les fabricants français et algériens, redoutant à juste titre la concurrence d'un pays qui, pour des raisons de politique générale pouvait ne pas être assujetti aux prescriptions douanières imposées à la Turquie, s'émurent et portèrent leurs doléances devant les pouvoirs publics. Soucieux des intérêts marocains, j'intervins moi-même auprès du Protectorat.

Ces démarches ne furent pas sans effet, car si les droits de douane qui, depuis l'entrée de la Turquie dans la guerre contre nous, avaient été prohibitifs — circonstance extrêmement favorable pour l'industrie française, métropolitaine ou coloniale — furent révisés, ils ne furent pas annulés. On s'en tint, il est vrai, à un tarif minimum ; mais ce tarif, qui s'élève à 60 fr. au moins par mètre carré pour les qualités ordinaires — il est plus élevé pour les qualités meilleures — protège encore très efficacement la production française et nord-africaine, d'autant que le désarroi de la production turque et les difficultés de premier établissement de la production grecque avaient permis à la nôtre de gagner du temps. Mais la situation restait sérieuse et méritait l'examen.

Des observations faites à Andrinople dont certains quartiers, vides de leurs anciens habitants, offrent de véritables tableaux de guerre, à Constantinople et à Brousse où l'émigration a peut-être fait moins de ravages, à Smyrne dont le quartier franc ne se reconstruit ni se repeuple — l'interdiction est jusqu'ici formelle —, il se confirme, au delà de toute attente, que la presse n'a non seulement rien exagéré mais, qu'au contraire, elle n'a donné que des échos très affaiblis de la situation.

Lorsqu'on prend contact avec les organisations manufacturières et commerciales, telle la grande firme « The Oriental Carpet Manufactures Limited » par exemple, dans ses agences de Constantinople et de Smyrne, le

sujet s'éclaire d'un jour saisissant. On aura une idée de cette société anonyme anglaise quand on saura que, fondée en 1907 pour une durée illimitée, au capital de 400.000 livres sterling, elle a successivement porté ce capital à 500.000 L.S. en 1910, 1.000.000 L. S. en 1912, 1.250.000 L. S. en 1920, divisé en 250.000 actions de 5 L. S. On aura une idée de son extension quand on saura qu'elle fait fonctionner des ateliers en Asie Mineure (Ouchak, Sparta, Koula, Ghéordès, Koutaïa, Demirdji), en Perse (Tabriz, Hamadan, Sultanabad, Kachan, Meched, Kirman), aux Indes (Amritzar, Agra, Chrinagar, Gwalior, Cachemire, Mirzapour), et qu'elle a des comptoirs de vente à Smyrne, Constantinople, Paris, Londres, New-York, Toronto, Sydney, Buenos-Ayres. Si ses intérêts d'Asie-Mineure ont cruellement souffert du fait de la guerre, elle ne les abandonne pas, espérant qu'elle pourra disposer d'une main-d'œuvre turque assez importante pour les reconstituer.

De Turquie, je passai en Grèce : le spectacle d'installations et d'organisations toutes nouvelles, modernes si l'on peut dire, m'attirait. A Athènes, la légation de France et le Consulat des Etats-Unis, m'aidant dans mon enquête, me communiquèrent les rapports officiels de leurs attachés commerciaux, établis sur les données d'un Inspecteur de l'Industrie grecque, M. Mikelis. Grâce à eux, je pus aussi prendre connaissance de quelques articles parus dans le Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Athènes — bulletin édité en français — et entrer en rapport avec quelques firmes : « Eastern Carpets » au Nouveau Phalère, près du Pirée, et « La Lainerie de Grèce », à Athènes, dont je visitai les fabriques et les magasins de vente. Les ateliers de « la Lainerie de Grèce » sont installés dans un faubourg industriel entièrement neuf, tel un faubourg de Casablanca, dont les immeubles sont déjà occupés avant complet achèvement.

Je savais d'autre part que les tapis orientaux étaient l'objet de certaines manipulations avant d'être mis sur le marché. Elles avaient pour but de donner aux tapis un aspect plus séduisant, mais je n'en avais qu'une idée très vague. A Constantinople, à Smyrne et à Athènes, je pus me documenter d'une façon complète et même assister aux opérations, englobées sous le nom de « lavage », inconnues ici, et que la fabrication marocaine a intérêt à ne pas ignorer plus longtemps.

Mes observations ont donc trait à la situation de l'industrie tapissière en Turquie et en Grèce, à des indications sur l'organisation technique et artistique de la fabrication, enfin à l'avenir de l'industrie nord-africaine.

La situation en Turquie. — Jusqu'au début du présent siècle, la Turquie a été, de temps presque immémorial, une grande productrice de tapis à haute laine et à points noués. Grâce à sa proximité de l'Europe, elle en a

connu la première les besoins immédiats. Ses anciens Bergame, Ghéordès, Konia, Ouchak Mélez, Koula, Ladik, Moudjour, réputés à des titres divers, ont trouvé en Occident des débouchés qui ont pris des proportions considérables au cours du siècle dernier. Grâce à sa proximité d'autres pays producteurs, tels le Caucase, la Perse et l'Asie Centrale, elle a pu drainer ces régions et acquérir, sur le marché mondial, une place prépondérante. L'industrie domestique n'a bientôt plus suffi à la demande. Des sociétés plus ou moins importantes, d'origine européenne, se sont alors constituées pour intensifier la production et parfois l'organiser sur de nouvelles bases, embrigadant des ouvrières dans de grands ateliers et leur distribuant des laines filées et teintes, en même temps que des modèles adaptés aux exigences d'une clientèle toujours plus étendue.

Cette situation privilégiée a brusquement changé après la grande guerre. En adoptant une politique toute nouvelle, franchement chauviniste, à certains points de vue xénophobe, la Turquie a expulsé de son territoire à peu près tous les éléments étrangers qu'elle avait accueillis jusque-là. C'est ainsi que 1.500.000 chrétiens, grecs ou arméniens, établis en Asie Mineure et en Thrace, quittant son sol, se sont transportés en Grèce qui s'est trouvée subitement dotée d'un surcroît de main-d'œuvre particulièrement experte dans l'art du tapis. Les provinces de Pissidie et surtout d'Isparta, renommées dans le monde entier par leurs tapis dits de Smyrne, d'Ouchak, de Pergame, de Sparta, ont particulièrement été touchées par l'émigration.

Si l'on considère que la révocation de l'Edit de Nantes, en provoquant une émigration beaucoup plus faible, porta en Angleterre, en Hollande et en Allemagne une activité qui servit encore plus l'étranger qu'elle ne nuisit à la France, on peut mesurer le rude contre-coup que ne manquera pas de ressentir la Turquie. Sans doute, celle-ci n'est pas à même de léguer à l'Europe — dont elle désire et attend tous les perfectionnements — de très nombreux et fructueux secrets, mais il n'en reste pas moins qu'elle avait été maîtresse, jusqu'au début du présent siècle, surtout en ce qui concerne la fabrication des tapis, de traditions artistiques et techniques fort précieuses, d'importants courants commerciaux qui passent dès maintenant à l'étranger, et qui, vu les moyens puissants dont l'Occident dispose, sont susceptibles de lui ravir l'une de ses prérogatives principales, la seule peut-être que personne ne songeait à lui disputer.

La situation en Grèce. — Vers 1923, par suite des événements d'Asie Mineure, la Grèce vit donc arriver brusquement chez elle un nombre considérable de réfugiés, parmi lesquels beaucoup se trouvaient dans le plus extrême dénuement. On pouvait craindre qu'épuisée par dix années de guerre, elle ne succombât sous un tel fardeau. Non seulement elle a

pu faire face à ses obligations, mais elle a su en tirer un très utile parti. Par ses propres ressources d'abord, puis par la voie d'emprunts qui ont admirablement réussi, elle a facilité l'établissement des réfugiés qui, en lui apportant une importante main-d'œuvre, de nouvelles habitudes de travail, des industries domestiques, ont accru dans des proportions considérables les forces économiques du pays, en tant que producteurs de richesses et que contribuables. C'est ainsi qu'entre autres industries, la fabrication des tapis prend actuellement en Grèce un prodigieux essor. On évalue qu'en 1923, dès la deuxième année de son existence, cette industrie a produit 50.000 m. carrés de tapis. On espère même que dans un très court laps de temps, elle constituera l'une des branches les plus importantes de l'activité nationale.

D'abord avec des moyens réduits, puis avec des ressources fournies par la Commission pour l'Etablissement des Réfugiés, les artisans originaires des provinces de Pissidie et d'Isparta se sont mis à l'œuvre. Des sociétés anonymes n'ont pas tardé ensuite à se former, avec des capitaux variant de 15.000 à 30.000 L. S., établissant en outre dans les principaux centres acheteurs, Londres et New-York, des agences et des succursales chargées d'écouler directement les produits et de recevoir des ordres.

Cet essor ne pouvait laisser indifférentes les sociétés universellement renommées, Oriental Carpet et Eastern Carpet par exemple, qui n'hésitèrent pas à se faire représenter auprès de la fabrication grecque et à lui passer des commandes.

De son côté, l'Etat hellénique favorisait l'industrie par l'entremise du Ministère de l'Assistance publique et de la Commission pour l'Établissement des Réfugiés, en essayant de la localiser et de l'intensifier dans certains centres particuliers. D'où, à Podadores, dans la banlieue d'Athènes, la création d'une ville nouvelle, appelée Nouvelle Ionie, qui compte aujourd'hui plus de 5.000 maisons et de 40.000 habitants employés dans trois grandes fabriques de tapis et dans des organisations plus modestes, se livrant, comme en Orient, à l'industrie domestique. Une agglomération de même nature s'est créée près du Pirée, à Kokinnia. Des centres nouveaux, d'importance diverse, se sont ouverts près de Patras, de Volo, de Thessalonique, de Cozani, de Comotoni et d'autres villes de la Thrace occidentale. Très attentive à ce développement, la Banque nationale de Grèce a organisé, sous son patronage, la « Coopérative hellénique pour la fabrication des tapis », sorte de syndicat qui groupe la plus grande partie des fabricants et dispose d'un capital de 50.000 L. S. Au nombre des buts poursuivis, celui-ci s'inscrit en première ligne : présentation aux acheteurs étrangers d'une fabrication de qualité uniforme et parfaite au point de vue des types, du tissage, du dessin et du coloris ; cela pour parer à toute

manœuvre concurrente qui tendrait à disqualifier et étouffer dans ses débuts la nouvelle industrie hellénique. Deuxième but : Entente avec la Commission pour l'Établissement des Réfugiés en vue de la création de nouveaux centres de fabrication où l'on pourra employer toute la main-d'œuvre disponible encore sans travail et qui compte 5.000 individus. Troisième but, en partie déjà réalisé : Création d'Écoles professionnelles pour le tissage des tapis, à l'intention des enfants des réfugiés. Quatrième but : Contact constant avec l'État pour la mise en vigueur d'une réglementation propre à soutenir les intérêts des producteurs. C'est ainsi que le syndicat a obtenu en 1925, de la part du Gouvernement, la franchise douanière, à l'importation, pour toutes les matières premières nécessaires à l'industrie des tapis : fils de coton, blanchis ou non, couleurs, etc.

Les conséquences de telles mesures ne se sont point fait attendre. Alors qu'en novembre 1922, l'industrie tapissière de la Grèce n'était qu'embryonnaire, elle comptait déjà, en 1924, dans les centres suivants :

Athènes	11	fabriques,	266	métiers produisant	40.000 m. c.
Le Pirée	5	—	156	—	21.500 m. c.
Le Nouveau Phalère	2	—	60	—	9.500 m. c.
Mitylène	2	—	45	—	3.500 m. c.
Zante	1	—	8	—	700 m. c.
Corfou	1	—	10	—	800 m. c.
Lamia	1	—	20	—	4.000 m. c.
Soit :	23	fabriques,	565	métiers	80.000 m. c.

A ces chiffres, il faut ajouter une importante fabrique de 200 métiers, fondée à Salonique, et d'autres entreprises à Samos, en Crète, et en général partout où il y a des réfugiés, ainsi que les agrandissements de certaines entreprises à Athènes et à Pangrati.

A côté de ces entreprises, qui travaillent pour ainsi dire en coopération, il en est de plus petites, qui constituent une sorte d'industrie domestique. Tous éléments qui ont fait évaluer, pour 1925, la production grecque à 90.000 mètres carrés confectionnés par 1.000 métiers occupant de 4 à 5.000 ouvrières.

Les tapis sont soit de qualité ordinaire (Ghéordès et Ouchak), soit de qualité plus fine (Sparta, Pergame, Siva, Bokhara, etc.).

Les qualités ordinaires sont généralement confectionnées avec des fils du pays tantôt préparés par les fabricants eux-mêmes, tantôt préparés par une filature de Patissia. Certains fabricants achètent en outre de la laine filée soit en Macédoine, soit à l'étranger.

La chaîne et la trame des tapis d'Ouchak sont en laine de qualité infé-

rieure. Pour les tapis Ghéordès, Demirdji et autres sortes de qualité supérieure, on emploie des fils de coton, dont les uns sont importés d'Italie ou d'Espagne et les autres sont produits par les filatures du pays.

Chaque fabrique possède sa teinturerie. L'aniline est utilisée pour les qualités inférieures, dites « non lavables » et l'alizarine pour les qualités supérieures, dites « lavables ». Ces colorants, que la Grèce ne prépare pas encore, proviennent généralement de la maison Bayer, allemande.

Les ouvrières sont payées au millier de points noués. Leur rendement, qui atteint 7 à 12.000 points par jour, paraît un peu plus élevé que celui des ouvrières algériennes, et double de celui des ouvrières marocaines. Il semble que le nouage d'un mètre carré de tapis en Grèce soit moins coûteux qu'au Maroc.

La production est dirigée en grande partie sur l'Angleterre (qui ne fait payer de droits de douane que pour les tapis de soie) et sur l'Amérique. Une faible proportion est destinée à la France, à la Belgique et à la Suisse.

Les prix pratiqués sont les suivants :

13 à 15	shellings	le yard	carré pour	les Ghéordès,
18 à 22	—	—	—	Ouchak,
35 à 40	—	—	—	Sparta,
35 à 40	—	—	—	Pergame,
50 à 60	—	—	—	Siva, etc.

Mais quels que soient les prix, le souci principal du fabricant est de produire, dans chaque sorte, des tapis de bonne qualité, car l'élément principal du développement de l'industrie réside dans la confiance qu'elle inspire à l'étranger, la consommation intérieure ne pouvant absorber plus de 2 % de la production. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la texture, grossière ou fine, tous les tapis sont irréprochables. Quant aux teintures, pour les qualités dites « lavables », de beaucoup les plus nombreuses, elles sont de tout premier ordre : les opérations de lavage auxquelles sont soumis les tapis, à la fabrique même ou dans des usines spéciales, en sont la preuve.

Le tapis sortant du métier n'est pas présenté tel quel à la clientèle. Il reçoit au préalable des soins qui ont pour but de lui donner plus de fini et surtout d'atténuer les couleurs.

Pour cela on dispose d'installations spéciales : de grandes aires cimentées, légèrement en pente pour permettre l'écoulement, et sur lesquelles on étend le tapis à traiter. Ces aires sont bordées de tuyauteries et de prises d'eau sous pression pour l'arrosage copieux du tapis. Lorsque celui-ci est abondamment mouillé, des manœuvres, armés d'abord de

brosses, puis de raclettes d'acier, le frottent énergiquement. Ce lavage à l'eau douce, assez prolongé, est suivi d'un second et abondant arrosage aux sels hypochlorés, puisés dans un baquet de ciment au moyen de grands seaux. Lorsque le tapis est bien imprégné, il est repris, par les manœuvres, à la brosse et à la raclette, qui font pénétrer les sels décolorants jusqu'au cœur du tissu. Il faut maintenant débarrasser le tapis de toute trace de sel, qui aurait pour effet de continuer à ronger non seulement la couleur, mais encore la laine. Les prises d'eau sont ouvertes, comme au début du lavage, et dirigées sur le tapis que les manœuvres brossent et raclent jusqu'à élimination complète. Le tapis ainsi traité est roulé, puis mis debout, à égoutter, à l'ombre, pendant une douzaine d'heures, enfin exposé au soleil sur une aire plane, jusqu'à séchage complet, soit un ou deux jours.

Le lavage a eu pour effet : 1° d'expulser tout excès de colorant déposé sur la laine, qui ne déchargera jamais plus; 2° de faire baisser, d'adoucir, de vieillir les tons trop crus : le tapis répondra mieux aux goûts du public.

Les brossages et les raclages ont en outre arraché les fibres laineuses mal assurées dans le tissu : lors des battages ultérieurs, les ménagères n'auront pas le désagrément de voir le tapis se dépoiler.

Mais à la suite de ces opérations, la haute laine n'est plus aussi régulière : certains poils se sont allongés, d'autres se sont raccourcis. Une retonte est nécessaire. Des ouvrières, armées de grands ciseaux, y procèdent, et le tapis reprend bientôt l'aspect net et ras du velours.

Cette netteté sur une face doit se retrouver sur l'autre : au moyen d'une lampe analogue à celle dont se servent les soudeurs, un ouvrier projette sur l'envers du tapis une flamme qui brûle toutes les fibres débordantes.

Ce n'est pas encore fini. L'examen de la haute laine laisse percevoir quelques défaillances ou quelques heurts dans les nuances : les blancs trop crus sont ocrés, certains tons sont avivés ou rabattus au pinceau trempé dans la couleur voulue.

Il ne reste plus qu'à repasser, au fer, le côté haute laine, pour qu'il prenne le lustre final. On conçoit que pour subir sans préjudice un tel traitement, véritable toilette qui coûte de 5 à 10 francs par mètre carré, les tapis doivent être d'une résistance remarquable, tant au point de vue de la matière première qu'à celui du tissage et de la teinture. Cette résistance est commune aux trois quarts et demi de la fabrication orientale.

Je n'ai pas constaté l'existence, pas plus dans les fabriques que dans les bazars de Turquie, de Grèce et d'Égypte, d'un seul tapis à tendance « moderne ». Partout, je n'ai vu que des répliques de types connus que l'on se garde de trop dénaturer : le nom a une valeur intrinsèque dont on tient à conserver le bénéfice. Les spécimens dits « modernes » ne sont tels

que par des proportions nouvelles adaptées aux besoins de la clientèle; l'ordonnance décorative reste traditionnelle, même le coloris, avec cette différence qu'on recherche des nuances à plus doux contrastes.

L'harmonie, de même que la composition et le dessin, sont soigneusement étudiés. Les ouvrières travaillent d'après des maquettes établies dans chaque fabrique par un cabinet de dessin, que dirige un spécialiste secondé par des dessinateurs. Deux sortes de documents sont ainsi établis :

1° Des planches gouachées donnant en réduction l'impression générale du tapis. Présentées à la clientèle, par les courtiers, elles provoquent ses ordres;

2° Des mises en carte sur papier quadrillé, où l'ouvrière lit le dessin au moment de l'exécution. En résumé, l'organisation, technique et artistique, est rationnelle et complète.

L'avenir des tapis nord-africains. — Au regard de la fabrication turque si gravement touchée, de la fabrication grecque qui s'outille de si remarquable façon, quel est l'avenir de la fabrication métropolitaine, algérienne, tunisienne et marocaine?

Si l'on tient compte d'une part que la production du Proche Orient est surtout dirigée sur l'Amérique dont les facultés d'achat sont considérables en raison du change et de la vogue croissante dont y jouissent les tapis orientaux, et sur l'Angleterre qui laisse entrer chez elle ces mêmes tapis sous franchise de douane; si l'on tient compte d'autre part que les dispositions douanières actuellement en vigueur laissent une marge intéressante à la production métropolitaine ou coloniale, il semble que celle-ci n'aura pas de difficulté à soutenir la concurrence à l'intérieur, surtout si, au lieu de se maintenir dans des qualités inférieures, qui risquent de laisser trop peu de marge aux bénéfices et de la discréditer, elle réussit à se mettre au niveau des bonnes qualités de la production orientale. La fabrication nord-africaine peut même être plus ambitieuse et prétendre à des débouchés extérieurs. Elle possède en effet des types de tapis fort originaux qui se classent en deux catégories : citadins et ruraux. Les premiers de Kairouan, de Sétif-Constantine, de Rabat, sont dérivés d'anciens tapis d'Asie Mineure (Moudjour, Ladik, Mélez, Ghéordès, Koula). Les autres sont originaires des Harakta, des Nemencha, des Klatma, et de l'Oued Souf (département de Constantine); de la Kalaa des Beni Rached et du Djebel Amour (département d'Oran); du Moyen Atlas, du Haut Atlas et du Haouz de Marrakech (Maroc). Leurs harmonies très curieuses et très variées, jaunes et rouges dans l'est, bleues et rouges dans le centre, blanches et noires, blanches et rouges, orangées et rouges dans l'ouest, sont distribuées en des réseaux exclusivement géométriques, particuliers aux

vieilles populations berbères. Plus nombreux et plus vivaces que ceux de l'Algérie, les types berbères du Maroc ont déjà retenu l'attention des acheteurs dont la demande croît chaque jour. Ces types, qui n'ont pas leurs analogues en Orient, pas plus qu'en aucune région du monde, auront de plus en plus de succès, au moins auprès de certaine clientèle, surtout s'ils savent conserver leur originalité et éviter les truquages et les contrefaçons.

De plus, à peu près seul au monde, le Maroc utilise encore les couleurs végétales qui étayèrent si puissamment la réputation des anciens tapis orientaux, tapis qui, sans elles, seraient tombés dans l'oubli. Les efforts de ces dernières années ont réussi à en étendre l'emploi. Pour combien de temps encore? On ne saurait le dire. Il faut bien reconnaître que la chimie moderne fournit des produits tinctoriaux qui, bien choisis et bien utilisés, sont aussi solides que les produits végétaux. Mais il n'en reste pas moins que ceux-ci donnent aux tapis, directement et sans calcul ni artifice, des teintes qui, à la longue, prennent une patine, une douceur qui seront encore longtemps recherchées. Raison suffisante pour continuer à en préconiser l'emploi, aussi longtemps que les teinturiers marocains n'auront pu moderniser leurs méthodes et se courber à l'expérience nouvelle pour qui l'empirisme n'est plus de mise.

Ces avantages naturels des types et des coloris gagneront à être sauvegardés. Les fabricants marocains devront aussi s'appliquer à un meilleur choix et à un meilleur traitement de la matière première (qualité, filage et tissage des textiles) à une organisation plus rationnelle, technique et artistique, des ateliers, enfin à des rendements plus élevés et plus réguliers. L'Algérie, partie de plus bas que le Maroc, y est parvenue. Elle a recherché les laines qui lui convenaient le mieux et commence à les filer mécaniquement. Elle a amélioré et multiplié la main-d'œuvre. A ces divers points de vue, le Maroc s'est mis délibérément à l'œuvre, préparant l'avenir dans les écoles d'apprentissage de filles, dans l'industrie domestique que surveille et documente le Service des Arts indigènes, dans les ateliers ouverts par l'industrie privée. L'entreprise a déjà quelque envergure puisqu'elle porte dès maintenant sur une production annuelle au moins égale à 50.000 mètres carrés de tapis d'une valeur locale d'environ 6 millions de francs, et dont la qualité s'améliore chaque jour.

Prosper Ricard.

Outger Cluyt, voyageur hollandais au Maroc.

Outger Cluyt, de son nom latin Augerius Clutius, naquit à Leyde en 1577. Son père Dirk Outger Cluyt, qui exerçait dans cette ville la profession de pharmacien, avait été nommé le 8 mai 1594 adjoint au surintendant du jardin botanique de l'Université. Le jeune Outger Cluyt s'adonna avec passion aux études botaniques et les compléta par des voyages en Europe. Désireux d'étendre ses connaissances au continent africain, il entreprit, à ses frais, de passer au Maroc. Les péripéties de son voyage ne nous sont pas connues. Van der Aa, sans indiquer la source de ses informations, raconte que le savant voyageur fut dépouillé jusqu'à trois fois « dans les déserts de Barbarie », de tout ce qu'il avait, y compris ses collections. Nous savons cependant qu'il correspondait avec Charles de l'Ecluse (Carolus Clusius), surintendant du jardin botanique de Leyde, et qu'il lui fit des envois de simples et de graines recueillies au Maroc. Il dut revenir de son voyage entre les années 1607 et 1608, comme il résulte des *Résolutions* suivantes prises par les curateurs de l'Université de Leyde.

15 mai 1607. « Il a été alloué à Outger Cluyt la somme de 72 florins pour son voyage au Maroc et pour récompenser les services qu'il a rendus, en envoyant diverses simples des montagnes d'Espagne. On lui a promis de prendre bonne note des nouveaux services qu'il rendrait éventuellement à l'Université, en rapportant, à son retour, des collections utiles. »

17 août 1608 — « Il a été statué sur la requête d'Outger Cluyt, docteur en médecine, qui demande une récompense pour les simples, graines et plantes, qu'il a rapportés des montagnes d'Espagne et du Maroc.

« Vu les attestations de D. Peter Pauw, surintendant du jardin botanique, il a été résolu de mandater en faveur du dit Cluyt une somme de 125 florins. »

J'ai vainement cherché d'autres renseignements sur Outger Cluyt. J'ai cru néanmoins devoir signaler la présence au Maroc dans les premières années du XVIIe siècle de ce botaniste hollandais. De nouvelles recherches feront vraisemblablement découvrir soit une relation, soit un journal de son voyage.

H. DE CASTRIES.

BIBLIOGRAPHIE MAROCAINE

1925-1926

BIBLIOGRAPHIE. — GÉNÉRALITÉS

BERNARD (Augustin). — **Nos morts. Edmond Doutté,** ds. *L'Afrique Française*, août 1926, pp. 395-396

Ce qu'il faut savoir du Maroc. — *Brochure de documentation générale publ. par le Service du Commerce et de l'Industrie.* Rabat, Impr. Officielle, 1926, in-16, 151 pp., 1 carte.

Sur cet ouvrage : C. R. par J. LADREIT DE LACHARRIÈRE, ds. *Renseignements Coloniaux*, juin 1926, n° 6 *bis*, p. 312.

CHARTON (A.). — **Bibliographie marocaine,** 8e série, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3e et 4e trim. 1925, pp. 225-246. 9e série, ds. *id.*, 2e trim. 1926, pp. 148-169.

Le 5e Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, ds. *Renseignements Coloniaux*, février 1926, n° 2, pp. 79-83.

CROS (Louis). — **Le Maroc pour tous.** Paris, Albin Michel, 1926, in-8°, 532 p., 5 cartes, 13 fig.

ESQUER (G.). — **Charles de Foucauld à la Bibliothèque d'Alger,** ds. *L'Afrique Française*, novembre 1926, pp. 530-532, 1 phot. [*Documentation de Ch. de Foucauld en vue de ses voyages au Maroc.*]

HARDY (G.). — **L'âme marocaine d'après la littérature française.** Paris, Larose, 1926, gr. in-8°, 173 p.

Sur cet ouvrage : C. R. ds. *la Rev. de l'hist. des Colonies Franç.*, 3e trim. 1926, p. 447-448.

JULIEN (Ch.-A.). — **Bulletin historique. Histoire de l'Afrique du Nord (Algérie-Tunisie-Maroc),** 1919-1925, ds. *Rev. Historique*, janv.-fév. 1926, pp. 47-91.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Jacques). — **Les romans africains de 1926,** ds. *L'Afrique Française,* décembre 1926, pp. 558-563.

E. L[ÉVI]-P[ROVENÇAL]. — **Henri Basset** (1892-1926), ds. *Hespéris,* 1926, premier trimestre, pp. 1-3.

LEBEL (Roland). — **Le Maroc dans la littérature française (esquisse préliminaire)** ds. *Bull. de l'Ens. Pub. du Maroc,* déc. 1925, pp. 587-402.

MASSIGNON (L.). — **Annuaire du Monde Musulman...** 2e année, 1925, fasc. 1. — Paris, Leroux 1926, gr. in-8° (*pp.* 3-22 : *Index général de la presse musulmane; pp.* 100-107 : *Maroc*).

MILLET (Médecin-Major A.-H.). — **Au Maroc. Ce que tout officier ou médecin doit savoir,** 3e éd. revue et augmentée. Paris, Lavauzelle, 1926, in-8°, 112 p.

ODINOT (Paul). — **Le monde marocain.** Paris, Marcel Rivière, 1926, in-12, 258 p. + 12 pl. h. t. (*La vie musulmane et orientale, collection sociologique*).

TAILLIART (Charles). — **L'Algérie dans la littérature française. Essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924.** Paris, Champion, 1925, in-8°, v + 466 pp.

Sur *Hespéris,* 1921-1923; 1924, 1er et 2e trim. C. R. par G. KAMPFFMEYER ds. *Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen* 2e partie, XXVI-XXVII, 1924, p. 288-295.

GÉOGRAPHIE

1° GÉNÉRALITÉS.

CÉLÉRIER (Jean) et Albert CHARTON. — **Description physique,** ds. *L'Armée d'Afrique, numéro consacré au Maroc,* 25 déc. 1925, pp. 3-12, 3 cartes, 1 phot.

CHARTON (Albert). — **La peinture géographique au Maroc,** ds. *Le Monde colonial illustré,* nov. 1926, p. 243, 3 ill.

FONVILLE (Robert). — **Le Maroc. La mer, le sol, la forêt,** ds. *La Science moderne,* 1925, pp. 589-598, 1 carte, 7 phot.

HARDY (Georges). — **Les peintres et la Géographie,** ds. *Bull. de la Soc. de Géog. du Maroc,* 3e et 4e trim. 1925, pp. 179-188.

La paléogéographie du Maroc, ds. *Rev. scientifique*, Paris, 1925, pp. 728-729, 3 cartes.

Rengnet (Paul). — **Notes sur le Maroc actuel,** ds. *Bull. période. Soc. belge d'études et d'expansion*, Liége, fév. 1926, pp. 38-47.

2° Géographie régionale.

(Monographies — Voyages.)

Baréty (Léon). — **Communication sur son récent voyage au Maroc,** ds. *Bull. de la réunion d'études algériennes.* [C. R. de la séance du 9 déc. 1925.] 1925, nos 4 et 5, pp. 117-132.

Basset (Henri). — **Sala,** ds. *Encyclopédie de L'Islam*, Leyde, Brill et Paris, Picard, livraison B, 1925, pp. 86-87.

Catherine (Henri). — **La liaison Tadla-Khenifra par la rive gauche de l'Oum er Rebia, aux points de vue économique et touristique,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3e et 4e trim. 1925, pp. 202-208.

Célérier (J.) et Charton (A.). — **L'évolution du réseau hydrographique dans la zone littorale du Maroc central,** ds. *la Rev. de Géogr. Maroc.*, 1er trim. 1926, pp. 15-22.

Colin (Georges-S.). — **Shafshawan** (Chechaoun), **Shawiya** (Chaouiya), dans *Encyclopédie de l'Islam,* livraisons E et F, pp. 263-265, 354-355.

Farrère (Claude). — **Mes voyages « En Méditerranée ».** Paris, Flammarion, s. d. [1926], in-16, 283 p.

Haas (Dr Wilhelm). — **Rabat,** ds. *Berliner Tageblatt*, 1er oct. 1926.

Hoffmannsthal (Hugo von). — **Reise im nordlichen Afrika, das Gespräch in Saleh,** ds. *Insel Almanach* 1926, pp. 82-92.

Métérié (Alphonse). — **Promenades dans Marrakech,** extr. du *Guide du Syndicat d'initiat. et de tourisme de Marrakech*, Marrakech s. d. (1926), in-18 carré, 23 p., ill.

Manne. — **Au Maroc** [*scènes de la vie de colonne*], chronique ds. *L'Opinion*, 4 juillet au 29 août, 3 oct., 14 nov. au 19 déc. 1925.

Mouveaux (Général). — **Le territoire d'Agadir,** ds. *Renseignements coloniaux*, oct. 1926, n° 10, pp. 449-473, 17 phot. et cartes.

NANCY-GEORGE. — **Marrakech, ville de tourisme,** ds. *L'Illustration*, 6 fév. 1926, pp. 116-123, 13 phot.

OSSENDOWSKI (Ferd.) — **The fire of desert folk : the account of a journey through Morocco,** *english text by* L. S. PALEN, London, Allen and Unwin, 1926, in-8°, 312 p., carte et ill.

RESSOT (Capitaine). — **Vers le sud du Maroc et la Haute-Mauritanie,** ds. *Renseignements coloniaux*, juillet 1926, n° 7, pp. 313-333, 5 cartes, 4 phot.

Rif et Jbala, *numéro spécial du Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*, janvier 1926, 115 p. 1 carte :

Préface, par G. HARDY; **Introduction,** par H. BASSET, pp. 3-5; **Le milieu physique,** par J. CÉLÉRIER et A. CHARTON, pp. 9-32; **Histoire du Rif,** par Ed. MICHAUX-BELLAIRE, pp. 35-45; **Les monuments dans le Rif et le Jbel,** par H. TERRASSE, pp. 46-47; **Carte des Tribus,** par R. MONTAGNE, p. 50; **Aperçu sur l'épidémiologie du Nord-marocain,** par le Dr RENAUD, pp. 51-55; **La vie sociale,** par H. BASSET, pp. 56-62; **Arts et Industries,** par P. RICARD, pp. 63-67; **La vie religieuse. Religion, culte des saints et confréries,** par E. LÉVI-PROVENÇAL, pp. 71-74; **Arabophones et berbérophones dans le Nord-marocain,** par André BASSET, pp. 77-78; **Le dialecte berbère du Rif,** par E. LAOUST, pp. 79-81; **Note sur la littérature et la poésie chez les Rifains,** par le Commt JUSTINARD, pp. 82-83; **Le parler arabe des Jbala,** par L. BRUNOT, pp. 84-86; **Bibliographie,** par P. DE CÉNIVAL, pp. 89-113.

Sur cet ouvrage : C. R. signé J. L[adreit de] L[acharrière] ds. *L'Afrique française*, mai 1926, p. 276.

La route Marrakech-Telouet, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3e et 4e trim. 1925, pp. 214-215.

VAN WIJK (F. Gerth.). — **Aanteekeningen over een reis dor de Fransche en een gedeelte der Spaansche zone van Marokko,** ds. *Econom. Verslagen... Bijlage van het Weekbl. « Hendelsrichten »*. La Haye, 4 fév. 1926, 18 p., 7 phot.

YVER (G.). — **al Kasr al Kabir (Ksar al Kebir),** ds. *Encyclopédie de l'Islam*, 31e livraison, 1925, p. 851.

3° GÉOGRAPHIE NATURELLE.

(Géologie — Botanique — Zoologie — Cartographie.)

ANTOINE (M.). — **Notes d'entomologie marocaine (5e note),** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 31 août 1925, pp. 248-259.

Aubert de la Rüe (E.) et L. de Chételat. — **Note sur la géologie et la métallogénie des Guedmioua (Haut-Atlas marocain)**, ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 31 juil. 1925, pp. 198-213, 7 pl. h. t.

Barotte (vétérinaire-major Jean). — **Les tryponosomiases de l'Afrique du Nord.** *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, n° *XI*, déc. 1925, in-8°, VIII + 187 p. + XVII pl. h. t.

Bernard (Augustin). — **La géographie botanique de l'Afrique du Nord,** ds. *Annales de géogr.*, 15 juil. 1926, pp. 352-359.

Bertrand (J.). — **Richesses hydrominérales du Maroc.** Paris, Masson, 1926, in-8°. 16 p.; extr. de la *Presse Médicale* du 29 mai 1926.

Catherine (Henri). — **Contribution à l'étude de l'hydrologie souterraine de la région de Casablanca,** ds. la *Rev. de géogr. maroc.*, 1er trim. 1926, pp. 23-32.

Célérier (Jean). — **La grotte de Timoulilt (Moyen-Atlas)**, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3e et 4e trim. 1925, pp. 199-202.

— **L'Oued el Abid,** ds. *Hesperis*, 2e-3e trim. 1926, pp. 271-311, 4 pl. 3 fig.

Comucci (P.). — **Osservazioni sulle vulfenite a vanadinite di Oudida (Marocco)**, ds. *Atti R. Ac. naz. dei Lincei, rendiconti cl. sc. fis. mat. e nat.*, 21 mars 1926, pp. 335-341, 1 fig.

Coutin (Maxime). — **Sur un gisement de molybdénite du Maroc,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sciences*, 15 fév. 1926, pp. 482-483.

Daguin (F.). — **1° Découverte d'hélicides de grande taille dans le Rarb;**

2° Le berriasien dans le Rarb entre Karéa et Kelaa des Sless, *Assoc. franç. pour l'avanc. des Sc.* Bordeaux, 1923, pp. 406-409.

— **Note sur le pays primaire du Guir dans le sud du Maroc (confins algéro-marocains)**, ds. *C. R. somm., Soc. Géol. de France*, 1926, fasc, 5-6, pp. 45-47.

Dedebant (Lieut. G.). — **Simplification des calculs usuels de météorologie,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 31 juil. 1925, pp. 214-227.

Dépéret (Ch.) et P. Russo. — **Les phosphates de Melgou (Maroc) et leur faune de mosasauriens et de crocodiliens,** ds. *Bull. Soc. Géol. de France*, 1925, t. XXV, nos 4-5, pp. 329-346, 1 carte, 1 pl. h. t.; 1 fig.

HANDSCHIN (Dr Ed.). — **Contribution à l'étude de la faune du Maroc. Les collemboles,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. nat. du Maroc*, 31 juill. 1925, pp. 160-177, 4 pl. h. t.

HARTERT (E.). — **An ornithological journey in Marocco in 1924,** ds. *Bull. de Soc. des Sc. nat. du Maroc*, 31 août 1925, pp. 271-304.

HÉRUBEL (M.-A.). — **Quelques échiurides et sipunculides des côtes du Maroc (2e liste),** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 31 août 1925, pp. 260-263.

JOLEAUD (L.). — **Le régime des pluies et les zones de végétation au Maroc,** ds. *La Nature*, 7 nov. 1925, pp. 293-301, 4 cartes, 7 phot.

JURY (A.) et G. DEDEBANT. — **Les types de temps au Maroc,** Paris, Étienne Chiron, 1925, in-4°, 46 p. 1 carte, 42 graph. (*Mémorial de l'Office nat. météor. de France, n°* 13).

LECOINTRE (Georges). — **Recherches géologiques dans la Meseta marocaine.** — *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, n° XIV, 25 mars 1926, in-8°, 158 p. 1 tableau, XVIII pl. et 1 carte h. t., fig.

MAIRE (R.). — **Sur la végétation du sud-ouest marocain,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sciences*, 29 mars 1926, pp. 827-829.

MENCHIKOFF (M. N.). — **Sur les terrains primaires au sud de l'oued Drâa,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sciences*, 22 nov. 1926, pp. 978-979.

MIÈGE (E.). — **Caractères des Triticum Polonicum L. existant au Maroc,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 31 août 1925, pp. 264-270, 5 pl. h. t.

MORTENSEN (Dr Th.). —**Echinodermes du Maroc et de Mauritanie,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 31 juil. 1925, pp. 178-187, 3 pl. h. t.

PATOUILLARD (N.). — **Contribution à l'étude de la flore mycologique du Maroc,** ds. *C. R. Congrès Soc. Sav. Paris et départ.* Paris, 1925, section des Sciences, pp. 246-277.

PAU (C.). — **Plantas del norte de Yebala (Marruecos).** — Madrid, Museo Nac. de Ciencias Naturales, 1924, in-8°, pp. 263-401 (*Mém. de la réal. soc. esp. de historia natural, t. XII, memoria* 5ª.).

PELLEGRIN (Dr Jacques). — **La faune herpétologique et ichtyologique du Maroc et ses affinités géographiques,** ds. *C. R. somm. soc. de biogéogr.*, 1926, n° 18, pp. 9-11.

PELLEGRIN (Dr Jacques. — **Liste des reptiles, batraciens et poissons d'eau douce des collections du musée de l'Institut scientifique chérifien à Rabat,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, t. V, n° 7-8, 31 déc. 1925, pp. 315-321.

— **Mission J. Pellegrin au Maroc. Reptiles, batraciens et poissons,** ds. *Bull. Mus. Nat. hist. nat.*, 1926, n° 2, pp. 120-124.

— **Sur la présence au Maroc du Pelobate cultripède,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 1925, pp. 431-432

— **Les reptiles et batraciens du Grand et du Moyen Atlas,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 1925, pp. 880-882.

PERRIER (Georges). — **La triangulation régulière du Maroc,** ds. *C. R. hebd. des séances de l'Ac. des Sciences*, 15 nov. 1926, pp. 817-820, 1 carte.

PEYERIMHOFF (P. de). — **Les coléoptères des Euphorbes dans le Maroc occidental (3e note),** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 31 juillet 1925, pp. 153-154, 1 pl. h. t.

RAYNAUD (Dr H.). — **Contribution à l'étude hydro-géologique du Haut-Atlas occidental et de la plaine du Haouz. Les eaux de Marrakech,** Lyon, 1925, 99 p.

ROCH (E.). — **Note préliminaire sur la géologie du Maroc**, ds. *C. R. somm. des séances de la Soc. Géolog. de France*, 3 mai 1926, pp. 80-81.

ROTHSCHILD (lord). — **List of the Lepidoptera collected april to end of june 1925 by E. Hartert and F. Young in Marocco,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, t. V, n° 7-8, 31 déc. 1925, pp. 324-345.

— **On the lepidoptera collected in Marocco,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 31 juil. 1925, pp. 126-152.

RUSSO (Dr P.). — **Étude géologique sommaire de la vallée de l'Innaouen,** ds. *la Rev. de géogr. maroc.*, 2e trim. 1926, pp. 95-101, 1 carte h. t.

— **Étude paléontologique sommaire de la faune du Djebel Grouz (Sahara marocain),** ds. *Bull. Soc. Géol. de France*, t. XXIV, 1924, pp. 515-530.

— **Le massif du Djebel Azrou dans le Riff oriental,** ds. *La Géographie*, sept-oct. 1926, pp. 187-196, 2 cartes.

— **Notes tectoniques et paléontologiques sur la région de Bab-Maroudj (détroit sud-riffain)** ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 1925, pp. 872-873.

Russo (Dr P.). — **Premiers résultats d'une exploration du massif de l'Azrou Akchchar (Rif oriental)**, ds. *C. R. somm. des séances de la Soc. géol. de France*, 3 mai 1926, pp. 82-83.

— **Rôle et tectonique générale de l'Atlas saharien,** ds. *Assoc. franç. pour l'avanc. des Sciences.* Grenoble, 1925, pp. 300-302.

— **Sur la présence de dépôts glaciaires quaternaires dans le Rif oriental,** ds. *C. R. des séances de l'Ac. des Sciences*, 26 avril 1926, p. 1036.

— **Sur la présence de trois nappes de charriage dans le Rif méridional,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sciences*, 14 juin 1926, pp. 1477-1480.

— **Sur la présence d'une vaste région volcanique dans la plaine inférieure de la Moulouya (Maroc septentrional)**, ds. *C. R. de l'Ac. des Sciences*, 8 nov. 1926, pp. 797-798.

Savornin (J.). — **Découverte d'or natif au Djebel Mekam près Berguent (Maroc oriental)**, ds. *C. R. de l'Ac. de Sciences*, 15 fév. 1926, pp. 480-482.

Théry (A.). — **Chrysobothrini d'Afrique (Coléoptères Buprestidae)**, ds. *Bull. de la soc. des sc. nat. du Maroc*, t. V, nos 7-8, 31 déc. 1925, pp. 349-366, 1 pl. h. t.

— **Notes d'entomologie marocaine et nord-africaine (6e note)**, ds. *Bull. de la soc. des sc. nat. du Maroc*, t. V, nos 7-8, 31 déc. 1925, pp. 346-348, 1 pl. h. t.

Bernard (Commt Maurice). — **Carte par renseignements** [méthodes et exemples tirés du Maroc], ds. *Renseignements coloniaux*, juin 1926, n° 6 *bis*, pp. 305-308, 2 fig.

Cuerpo de Estado Mayor del Ejercito. — **Croquis provisional de la zona de Alhucémas (Marruecos)**, 1 : 100.000e. Madrid, Déposito de la guerra, 1925.

Red geodesica de 1er orden de la zona del Protectorado español de Marruecos Enlace con la triangulacion de España cadena de méridiano de Tetuan. — Valores trigonometricos aproximados obtenidos al instituto géografico. Madrid, Talleres del Instituto géografico, 1924, in-4°, 20 p., 2 cartes h. t.

Service géographique de l'armée. — **Rapport sur les travaux exécutés en 1920 et 1921.** Paris 1925, in-8° (Maroc : pp. 43-57, pl. VII-XI).

— **Rapport sur les travaux exécutés en 1922 et 1923.** Paris, 1926, in-8° (Maroc : pp. 45-49, pl. XI-XV).

Service géographique du Maroc :

Casablanca *avec projet d'aménagement*, en 6 couleurs, 1 feuille, 1926, 1 : 10.000e.

Fès, en 5 couleurs, 1925, 1 feuille, 1 : 10.000e.

Rabat-Salé, *avec projet d'aménagement*, en 6 couleurs, équidistance : 2 m. 50, 1927, 1 feuille, 1 : 10.000e.

Carte régulière du Maroc au 50.000e, *éd. définitive du service géogr. de l'Armée* en 5 couleurs : Bou Znika, Rabat et Sidi Bordja, 1926.

Carte de reconnaissance *en 5 couleurs au* 1 : 100.000e : *Alhucemas*, 5, 6, 7, 8; *Ameskhoud*, 6, 7; *Agadir*, 4, 8; *Azrou*, 4, 7; *Debdou*, 1, 2; *Itzer*, 3, 8; *Kasba Tadla*, 1; *Kerdous*, 2, 5; *Ksabi*, 1; *Marrakech Sud*, 6; *Moulay Bou Chta*, 1; *Reggou*, 1; *Talaat N'Yacoub*, 2, 6; *Tamanar*, 7, 8; *Taroudant*, 2, 4; *Taza*, 1; *Tazoult*, 1; *Tiznit*, 3, 4, 7, 1926.

Carte de reconnaissance au 1 : 200.000e : *Alhucemas*, E, O; *Azrou*, E; *Bou Anane*, O; *Bou Denib*, O; *Boured*, E, O; *Casablanca*, E, O; *Chechaouène*, E, O; *Chott Gharbi*, E; *Daya Nefouikha*, O; *Debdou*, E; *Fès*, E, O; *Figuig; Goulimine*, E, O; *Itzer*, E; *Kasba ben Ahmed*, E; *Kasba Tadla*, E, O; *Marrakech Sud*, O; *Matarka*, O; *Mazagan; Mechra ben Abbou*, E; *Meknès*, E, O; *Mellila*, O; *Midelt*, E, O; *Moulay Bou Chta*, O; *Ouaouizert*, E, O; *Ouezzane*, E; *Oulmès*, E, O; *Rabat; Reggou*, E, O; *Tamlet*, E. O; *Taourirt*, E, O; *Tarria Ait Merraou*, E, O; *Taza*, E, O; *Telouet*, O; *Tintazart*, 1926.

Carte de reconnaissance avec teintes hypsométriques au 1 : 200.000e: *Alhucemas-Boured, Chechaouène-Moulay Bou Chta, Mellila-Taourirt*, 1926.

Carte générale du Maroc en 10 couleurs, 1 : 500.000e, 1926.

Carte des routes et chemins de fer en 8 couleurs, 1 : 500.000e, 1926.

Carte des terrains d'atterrissage en 8 couleurs, 1 : 500.000e, 1926.

4° Géographie humaine.

Anfreville (Dr d') et Jurquet de la Salle. — **Statistique et démographie de Casablanca,** ds. *la Rev. de géogr. maroc.*, 1er trim. 1926, pp. 43-46.

Basset (Henri). — **La population. Origines. Langue. Mœurs. Religion,** ds. *L'Armée d'Afrique, numéro consacré au Maroc*, 25 déc. 1925, pp. 13-21, 1 pl. h. t., 5 phot.

BERNARD (Le Commt Maurice) et JOUFFRAY. — **Les tribus de la zone nord et nord-ouest du Maroc,** ds. *Renseignements coloniaux*, février 1926, n° 2, pp. 71-78, 1 carte; mars, n° 3, pp. 126-136, 1 carte.

BERNARD (Commt Maurice). — **Les tribus de la zone nord et nord-ouest du Maroc. Notice sur les ports de la côte méditerranéenne,** par M. JOUFFRAY. Paris. Public. du Comité de l'Afrique Française, 1926, in-8°.

CHARTON (Albert). — **L'immigration au Maroc, de 1923 à 1925,** ds. *Renseignements coloniaux*, octobre 1926, n° 10 *bis*, pp. 492-494, 1 croquis.

GAUTIER (E.-F.). — **Medinat-ou-Daï** ds. *Hespéris*, 1er trim. 1926, pp. 5-25, 1 carte.

LA CASINIÈRE (H. DE). — **Les villes nouvelles du Maroc,** ds. *L'Armée d'Afrique*, 25 déc. 1925, pp. 86-92, 1 pl. h. t., 5 phot.

Nouvelle ville indigène de Casablanca (Maroc), ds. *L'Architecte*, déc. 1924, pp. 103-104, 1 pl. h. t. et 1 phot. ds. le texte.

PELLEGRIN (Dr Jacques). — **La ville marocaine de Khénifra, capitale du pays zaiane,** ds. *Le Monde colonial illustré*, août 1926, p. 178, 2 phot.

PROST (H.). — **L'Urbanisme au Maroc,** ds. *L'Illustration écon. et fin. n° spécial supplt au n° de juillet* 1925, pp. 15-18, 2 phot.

5° GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.
(Commerce — Colonisation.)

ACHARD (M.). — **Le commerce intérieur du Maroc français,** ds. *L'Armée d'Afrique*, 25 déc. 1925, pp. 65-68, 1 phot.

AMALRIC. — **La colonisation au Maroc,** ds. *La Rev. de Géogr. maroc.*, 1er trim. 1926, pp. 35-42.

BARS. — **La construction du port de Casablanca,** ds. *La Rev. de géographie marocaine*, 1er trim. 1926, pp. 47-51.

BAUDIN (Louis). — **Le régime des terres au Maroc et la colonisation française,** ds. *La Rev. des sciences politiques*, avril-juin 1926.

BERTHAUT (M.). — **Aperçu agricole de la région de Meknès.** Rabat, 1924, 62 p., 3 cartes h. t.

La Betterave à sucre au Maroc, ds. *Bull. de la Soc. d'encourag. pour l'ind. nat.*, 1925, n° 9, pp. 745-789, 3 graphiques

Sur cet ouvrage : C. R. par Augustin BERNARD ds. *L'Afrique Française*, janvier 1926, p. 34-35.

BEY-ROZET (L.). — **Expérimentation fruitière et légumière au Maroc (1919-1924)**. Rabat, Dir. Gén. de l'Agriculture, 1924, pet. in-8°, 76 p.

CABRERA (Angel). — **El caballo moruno, documentos para la historia de los caballos africanos, especialmente los de Marruecos.** Madrid, Muséo Nac. de ciencias naturales, 1921, in-8°, 120 p., 41 fig. (*Memorias de la réal. Soc. esp. de Historia natural, t. XII, memoria* 1ª).

CHABERT (M.). — **Chronique marocaine. — Les attributions des lots de colonisation,** ds. *Lyon-Colonial*, mai-juin 1926, pp. 95-99.

CHARRON (Albert). — **L'Office chérifien des phosphates au Maroc,** ds. *France et Monde*, octobre-décembre 1926, n° 126, pp. 55-72.

C. R. ds. *l'Afrique Française*, décembre 1926, p. 596.

Les chemins de fer du Maroc, ds. *Renseignements coloniaux*, juillet 1926, n° 7 *bis*, pp. 353-355, 1 carte.

CHEVALIER (Jules). — **Les ports. Les grands travaux,** ds. *L'Armée d'Afrique, numéro consacré au Maroc*, 25 déc. 1925, pp. 69-81, 2 cartes, 4 phot.

CROZE (Henri). — **Le port de Casablanca,** ds. *La Rev. de Géogr. maroc.*, 1er trim. 1926, pp. 52-60.

DESPUJOLS (H.). — **Notes sur les gisements miniers du Maroc,** ds. *L'Armée d'Afrique*, 25 déc. 1925, pp. 82-85, 9 phot.

L'École Industrielle et Commerciale de Casablanca, ds. *Bull. de l'Ens. pub. du Maroc*, mars 1926, pp. 32-49.

Expérimentation agricole, 1922-1923. — *Rapport annuel;* **Expérimentation agricole, 1923-1924.** — *Rapport annuel.* Casablanca. Imp. réunies, 1925, 2 vol. in-8°, 128 et 158 p. (*Gouv. Chérifien, Dir. gén. de l'Agric.*); **Expérimentation agricole, 1924-1925.** — *Rapport annuel.* Rabat, Blanc et Gauthier, 1926, in-8°, 154 p. (*Gouv. Chérifien, Dir. gén. de l'Agr.*).

GODCHOT (Colonel). — **Le Maroc au point de vue économique,** ds. *Le Journal des Économistes*, 15 déc. 1925, 20 p.

GOUIN. — **L'ensilage au Maroc,** ds. *La Vie Agricole et rurale*, août 1926.

GOULVEN (J.). — **Casablanca centre primeuriste,** ds. *La Rev. de Géogr. maroc.*, 1er trim. 1926, pp. 61-71.

GOULVEN (J.). — **Les relations maritimes du Maroc et de l'Afrique occidentale française,** ds. *Renseignements coloniaux*, fév. 1926, n° 2 *bis*, pp. 105-112; avril, n° 4 *bis*, pp. 211-212.

GRUVEL (A.). — **L'avenir de la pisciculture industrielle au Maroc,** ds. *Rev. d'hist. nat. appl.*, 1re partie, vol. VII, janv. 1926, pp. 21-27.

— **Sur le développement de la pisciculture truitière au Maroc,** ds. *C. R. Acad. des Sciences*, 29 mars 1926, pp. 873-874.

HAAS (Dr Wilhelm). — **Die Phosphatminen in Kourigha,** ds. *Berliner Tageblatt*, 22 oct. 1926.

HEIM DE BALSAC (F.) et O. ROEHRICH. — **Étude technologique de cotons du Maroc. Coton et culture cotonnière.** — *Travaux de la section des Cotons*, vol. 1, fasc. 1, mars 1926, pp. 39-76.

HITTIER (H.). — **La betterave à sucre en Afrique du Nord et spécialement au Maroc,** ds. *Le Journal d'Agriculture pratique*, 10 juil. 1926.

L'Industrie de la pêche aux colonies: Indochine, Algérie et Tunisie, Maroc... Paris, *Les Monographies de la Dépêche Coloniale*. Coll. Octave Homberg, n° 8, in-8°.

JOLEAUD (L.). — **Le pétrole dans l'Afrique du Nord,** Paris, *Revue pétrolifère*, in-8°, 6 pl., 33 fig.

JOLY (F.). — **La production fruitière dans le sud marocain. État économique de la question. — Son avenir,** ds. le *Bull. de la Soc. de géogr. comm. du Havre*, 1925, trim. 1-4, pp. 25-31.

LABAS. — **La question forestière au Maroc,** ds. *L'Armée d'Afrique*, mars 1926, pp. 208-211, 4 phot.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (J.). — **Le pétrole dans l'Afrique du Nord,** ds. *Renseignements coloniaux*, juillet 1926, n° 7 *bis*, pp. 356-359, 3 cartes, 1 phot.

LESAGE (J.). — **L'élevage au Maroc,** ds. *L'armée d'Afrique*, mars 1926, pp. 97-106, 9 phot.

MANETTI (Carlo). — **La costa di Barberia nelle sue produzioni zootechniche (Tunisia-Algéria-Marocco),** ds. *L'Agricoltura coloniale*, Firenze, 1925, n° 10, pp. 368-382; n° 11, pp. 480-420; n° 12, pp. 418-462.

MARCHAND (J.-B. Émile). — **La pêche au Maroc,** *préface* de M. Maurice AJAM, Paris ; Geo, 1926, in-12, 279 pp., cartes et phot.

Sur cet ouvrage : C. R. par J. L[adreit de] L[acharrière], ds. *Renseignements coloniaux*, octobre 1926, n° 10 *bis*, p. 500.

MASSY (R.). — **Sur la distillation sèche du genévrier au Maroc,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 31 juil. 1925, pp. 188-197.

MAURIN. — **L'arganier,** ds. *Ann. de l'Institut colon. de Marseille.*

La mise en valeur des forêts marocaines, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3e et 4e trim. 1925, pp. 209-213.

MONOD. — **L'élevage du bétail au Maroc,** ds. *Riv. della Tripolitania*, 1924-25, n° 5-6.

NAHON. — **Notes d'un colon du Gharb, juillet 1920-décembre 1924,** Casablanca, Soc. d'éd. maroc., 1925, in-16, 299 pp.

Sur cet ouvrage : C. R. L[adreit de] L[acharrière], ds. *Renseignements coloniaux*, septembre 1926, n° 9, p. 447-448.

PELLEGRIN (Dr Jacques). — **L'autrucherie de Meknès,** ds. *Monde Colonial illustré*, avril 1926, p. 86, 2 phot.

PICHOT (Olivier). — **La colonisation française au Maroc,** ds. *L'Économiste français*, 25 sept. 1926, pp. 394-395.

— **Le Maroc agricole,** ds. *L'Économiste français*, 23 et 30 oct., 6 et 13 nov. 1926, pp. 525-526, 555, 587-588, 619-620.

POPENOË. — **Le dattier au Maroc,** ds. *La Rev. de botan. appl.*, 31 mars 1926, pp. 129-136.

RAYMOND (Jean). — **L'hydraulique urbaine au Maroc,** ds. *Bull. Soc. Franç. des Ingénieurs coloniaux*, 1er trim. 1926, pp. 1-20, 1 carte, 5 phot., 2 fig.

ROCHER (Paul). — **L'arganier,** ds. *Annales de Géographie*, 15 mai 1926, pp. 259-267, 1 carte.

SCHINDLER (P.). — **L'agriculture au Maroc,** ds. *L'Armée d'Afrique*, 25 déc. 1925, pp. 59-65, 5 phot.

Statistiques du mouvement maritime et commercial du Maroc (Protectorat français et zone de Tanger), *publiées par le Bureau de la Statistique de Casablanca.* Années 1923 et 1924-1925, Rabat. Dir. gén. de l'Agriculture, 1925, 2 vol. in-8°, XII + 228 et X + 244 p.

Les travaux du port de Casablanca en 1926, ds. *Bull. de la Chambre de Commerce de Casablanca,* févr. 1926, pp. 1-4.

VELU (Dr). — **Les forêts et le reboisement en Chaouia,** ds. *La Rev. de géogr. maroc.*, 1er trim. 1926, pp. 72-90.

ANTHROPOLOGIE — ETHNOGRAPHIE — SOCIOLOGIE ET FOLK-LORE ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Apuntes para un estudio sobre la cabila de Ulad Set-tut. — II. Etnografia y religion, ds. *Riv. hispano-africana,* mars-mai 1926, pp. 13-16, 2 phot.

ARNAUD (Dr L.). — **« L'œuf de faon » ou la survivance inattendue du Bézoard,** ds. *Maroc-Médical,* 15 oct. 1926, pp. 305-311.

ARQUES (Enrique). — **En el reino tenebroso de los Yenun,** ds. *Revista de Tropas Coloniales,* mars 1926, pp. 53-55, 3 phot.

BASSET (René). — **Mille et un contes, récits et légendes arabes : t. II. Contes sur les femmes et l'amour. Contes divers ; t. III. Légendes religieuses.** Paris, Maisonneuve, 1926, 2 vol. gr. in-8°, 503 et 629 pp.

Sur BIARNAY (S.), *Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines.* Paris, Leroux, 1924, in-8°, 272 p. (*Public. de l'Institut des Hautes-Études maroc.*, XII). C. R. par Henri MASSÉ ds. la *Rev. Africaine,* 1er et 2e trim. 1926, p. 89.

BOUVERET (Dr). — **Chansons marocaines du Sud,** ds. *Maroc-Médical,* 15 avril 1926, pp. 142-144 ; 15 juin, pp. 202-204 ; 15 nov. p. 452.

BRUNEL (René). — **Essai sur la confrérie religieuse des Aissâoua au Maroc,** Paris, Geuthner, 1926, gr. in-8° carré, XVI + 258 p., 10 pl. h. t.

BRUNOT (Louis). — **La politesse et les convenances chez les Marocains,** ds. *Bull. de l'Ens. pub. du Maroc,* mars 1926, pp. 3-31.

COLIN (Georges-S.). — **Sayyidi Ahmed Zarruq, un saint marocain enterré en Tripolitaine,** extr. de la *Rivista della Tripolitania,* 2e année, n° 1, Rome. Tip. del Senato, 1925, 14 pp.

DAVRAY (Henry-D.). — **Fêtes marocaines ; Aïd el Kebir,** ds. le *Mercure de France,* 15 janv. 1926, pp. 311-325.

DENIKER (J.). — **Populations actuelles de l'Afrique. I. Le groupe Arabo-Berber ou Sémito-Khamite,** ds. *Les races et les peuples de la terre,* Paris, Masson, 1926, in-8°, pp. 524-533.

DERMENGHEM (Émile). — **Au Maroc : la crise religieuse de l'Islam,** ds. *Vers l'unité,* fév.-mars 1926, pp. 7-9.

— **La guerre au Maroc et la littérature populaire du Riff,** ds. *Europe,* 15 juin 1926, pp. 193-201.

— **Le Maroc religieux et l'évolution de l'Islam,** ds. *Le Correspondant,* 10 mars 1926, pp. 682-693.

DERMENGHEM (Émile) et Mohammed EL FASI. — **Atiq et la fille du Sultan du Sahel,** ds. *Le Monde Colonial illustré,* nov. 1926, pp. 249-250.

— **Un conte fasi : l'histoire du roi des Jnoûn, de sa fille et du fils du Sultan,** ds. *La Rev. du monde musulman,* vol. LXII, 4e trim. 1925, pp. 7-25.

ERCKMANN (Jules). — **Chez les indigènes du Maroc** (*suite*), ds. *La Marche de France,* déc. 1925, pp. 834-835; janv., fév. 1926, pp. 40-41, 103-104.

— **La religion au Maroc,** ds. *La Marche de France,* juin, juillet 1925, pp. 346-350, 412-415.

EL FASI (Mohammed) et E. DERMENGHEM. — **Contes Fasi,** ds. *Europe,* 15 mars 1926, pp. 321-341.

— **Contes fasis, recueillis d'après la tradition arabe...** Paris, Rieder, 1926, in-16, 249 p.

FERRANAT (V. DE). — **Proverbes marocains,** ds. *Biblioth. univ. et Rev. de Genève,* nov. 1926, pp. 611-620.

FROBENIUS (Léo) et Ritter V. WILM. — **Atlas Africanus, Belege zur Morphologie der afrikanischen Kulturen,** *herausgegeben im Auftrage des Forschungs-Instituts für Kulturmorphologie...* München, Oscar Beck, 3 Heften.

Sur : HARDY (G.) et L. BRUNOT, *L'enfant marocain.* Paris, Larose, 1925, in-8°, 76 pp. C. R. par Henri MASSÉ, ds. la *Rev. Africaine,* 1er et 2e trim. 1926, pp. 89-91.

HERBER (Dr J.). — **Un appareil indigène pour le traitement d'une fracture articulaire,** ds. *Maroc-Médical,* 15 nov. 1926, p. 338.

— **Tatouages des prisonniers marocains (israélites),** ds. *Hespéris,* 4e trim. 1926, pp. 423-425.

LÉGEY (Doctoresse). — **Essai de folk lore marocain.** *Lettre-préface* du Maréchal LYAUTEY. Paris, Geuthner, 1926, in-4° carré, 235 p., 17 pl.

— **Contes et Légendes populaires du Maroc, recueillis à Marrakech,** par... Paris, Leroux, 1926, gr. in-8°, 321 p. (*Public. de l'Institut des Htes Études Maroc.*, t. XVI).

Sur cet ouvrage : C. R. par L. BRUNOT, ds. *Hespéris*, 4e trim. 1926, pp. 485-486.

Sur LENS (A. R. de), *Pratique des harems marocains : sorcellerie, médecine, beauté*. Paris, Geuthner, 1925, gr. in-8° carré, XVI-95 pp. C. R. par Maurice DELAFOSSE, ds. la *Rev. d'ethnogr. et des tradit. pop.*, 1er trim. 1926, pp. 92-93. C. R., par J. DESPARMET, ds. *Bull. Soc. Géogr. d'Alger*, 4e trim. 1925 (n° 104), pp. 491-2, C. R. par C. A. NALLINO ds. *Oriente Moderno*, fév. 1926, p. 125.

LEQUEUX (L.). — **Introduction à l'étude du paléolithique marocain,** ds. *La Rev. de Géogr. Maroc.*, 2e trim. 1926, pp. 116-135, 3 pl.

MARÇAIS (G.). — **Sanhâdja,** ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison C, 1925, p. 158.

MARCHAND (G.). — **Contes et légendes du Maroc** (texte en arabe parlé) fasc. 3 ; Rabat, École du Livre, 1926, in-8°, 35 p.

MILLIOT (L.). — **Les nouveaux qânoûn Kabyles,** ds. *Hespéris*, 4e trim. 1926, pp. 365-418, 28 fig.

REYNAUD (Commt). — **Une famille rifaine,** ds. *France-Islam*, 15 juin 1926, pp. 105-108, 3 phot.

RICARD (Prosper). — **Gâteaux berbères,** ds. *Hespéris*, 4e trim. 1926, pp. 426-429, 1 pl.

RICARD (Prosper) et Mohammed KOUADRI. — **Procédés marocains de teintures des laines,** ds. *Bull. de l'Ens. pub. du Maroc*, déc. 1925, pp. 403-428.

SANS (Barthélemy). — **Légende marocaine au sujet de Dar Elbeida, nom arabe de Casablanca,** ds. *Bull. trim. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 3e et 4e trim. 1925, p. 306.

TRIPEAU (Dr) et Lieut. PANZANI. — **Monuments mégalithiques et redjems de la région sud d'Ain el Barka,** ds. *L'Armée d'Afrique*, mars 1925, pp. 109-113, 7 phot.

WESTERMACK (E.). — **Ritual and belief in Morocco,** London, Macmillan, 1926, 2 vol. in-8°, XXXII + 608 p. et XVII + 629 p.; 139 ill., 1 carte et 1 pl. h. t.

LINGUISTIQUE

COHEN (M.). — **Sur le nom d'un contenant à entrelacs dans le monde méditerranéen,** ds. *Bull. de la soc. de ling. de Paris,* 1926, n° 81, pp. 81-120.

COLIN (Georges-S.). — **Étymologies magribines,** ds. *Hespéris,* 1er trim. 1926, pp. 55-82.

WILLCOCKS. — **La Syrie, l'Égypte, l'Afrique du Nord et Malte parlent punique, non arabe,** ds. *Bull. de l'Institut d'Égypte,* 1926, vol. 8.

ARABE

MARÇAIS (W.) et Abderrahmân GUÎGA. — **Textes arabes de Takroûna. I. Textes, transcription et trad. annotée.** Paris, Leroux (*Biblioth. de l'Éc. des langues orient., t. VIII*), 1925, in-8°, XLVIII + 427 p. [*Dialecte tunisien, mais nombreuses comparaisons avec les dialectes et les usages du Maroc*].

Sur cet ouvrage : C. R. par L. BRUNOT, ds. *Hespéris,* 4e trim. 1926, pp. 482-485.

Sur COLIN (G. S.), *Origine du nom de « Mahomet »* (*Hespéris,* 1er trim. 1925, p. 129). C. R. ds. *the Moslem World,* juill. 1926, pp. 305-306.

PELAYO VIZUETE. — **Lecciones de árabe marroqui.** Madrid, Calpe.

ROBY et TEDJINI. — **Petit formulaire pratique français-marocain,** Rabat, Moncho, 1926, in-32, VIII + 160 p.

BERBÈRE

Sur BASSET (André), *Le nom du « coq » en berbère.* Paris, Champion, **1925, gr. in-8°, 14** p. (extr. des *Mélanges linguistiques offerts à M. G. Vendryes*). C. R. par Maurice DELAFOSSE, ds. la *Rev. d'ethnogr. et des tradit. pop.,* 1er trim. 1926, p. 91.

BÉGUINOT (F.). — **Saggio di fonetica del Berbers Nefûsi di Fassâto ;** *extr. des Rendiconti della r. ac. naz. dei Lincei (classe di scienze morale...),* sér. VI, vol. I, fasc. 6, 1925, in-8°, 27 p.

JUSTINARD (Commt). — **Manuel de berbère marocain, dialecte rifain.** Paris, Geuthner, 1926, in-16, VIII + 163 pp., 1 carte

Sur cet ouvrage : C. R. par J. L[adreit de] L[acharrière], ds. *L'Afrique française,* juillet 1926, pp. 389-390. C. R. par F. BEGUINOT ds. *l'Africa Italiana,* sept.-oct. 1926, pp. 270-271.

KLINGENHEBEN (August). —**Zu den Zählmethoden in den Berbersprachen,** ds. *Zeitschrift für eingeborenen Sprachen*, Bd XVII, Heft I, 27 nov. 1926, pp. 40-51.

C. R. par André BASSET ds. *Hespéris*, 4e trim. 1926, pp. 486-487.

Sur SARNELLI (dott. T.), *Il dialetta berbero di Sokna*. Suppl. à l'*Africa italiana*, 1924-25, 46 pp. C. R. par André BASSET, ds. *Hespéris*, 2e-3e trim. 1926, pp. 324-325.

LITTÉRATURE ARABE OCCIDENTALE

BASSET (René). — **Al-Kattânî, Muhammed b. Djafar b. Idrîs,** ds. *Encyclopédie de l'Islam*, 31e livraison, 1925, p. 879.

Sur MERCIER (Louis), *La parure des cavaliers et l'insigne des preux*, par ALI BEN ABDERRAHMAN BEN HODEIL EL ANDALOUSY; Geuthner, 1924, in-8°. C. R. par LADREIT DE LACHARRIÈRE (J.), sous le titre : *Un manuel arabe de science hippique*, ds. *Renseignements coloniaux*, janvier 1926, n° 1 *bis*, p. 59-62, 3 fig.

RENAUD (Dr H. P. J.). — **De quelques acquisitions récentes sur l'histoire de la médecine arabe au Maroc,** ds. *Actes du Ve Congrès intern. de l'Hist. de la Méd.*, Genève, Kundig, 1926, gr. in-8°, 8 p.

HISTOIRE

ALBERTINI (Eugène). — **Le Maroc à l'époque romaine,** ds. *L'Armée d'Afrique*, 25 déc. 1925, pp. 23-25, 2 phot.

ARTBAUER. — **Kreuz und Quer durch Marokko. Das Ende des letzten Sultanats,** 1925, in-8°, VIII + 189 p., carte, 68 fig.

AZAN (Le colonel Paul). — **Les prisonniers de Sidi Brahim au Maroc,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger*, 4e trim. 1925, pp. 400-420, 1er trim. 1926, pp. 38-59.

BAIAO (Antonio). — **Documentos do Corpo Chronologico relativos à Marrocos (1488 à 1514),** *publ. por ordem da Academia das Sciencias de Lisboa*, Coimbra, Imp. da Universidade, 1925, in-fol., IX + 141 pp. (*Commemoraçaô de quinto centenàrio da tomada de Ceuta, IIe série. Documentos.*)

BASSET (Henri). — **Ibn Toumert, chef d'État** (résumé), ds. *Actes du Congrès Intern. d'Hist. des Religions*, Paris, oct. 1923, t. II, pp. 438-439.

— **Kasr Fir'awn,** ds. *Encyclopédie de l'Islam*, 31e livraison, 1925, p. 850.

BASSET (Henri). — **Sâlih b. Tarif,** ds. *Encyclopédie de l'Islam,* Leyde, Brill et Paris, Picard, livraison B, 1925, p. 117.

BAUER LANDAUER (Ignacio). — **Papeles de mi Archivo — Consecuencias de la campaña de 1860 (Marruecos) — Recopilación de... — tomo I,** Madrid, ed. Ib. Afr. Americ., 1923, in-4°, XVI-355 p.

BLAZQUEZ. — **Les côtes du Maroc dans l'antiquité,** ds. *Bol. de la r. Ac. de la Historia,* LXXVIII et LXXIX, 1921.

CASTRIES (Lieut.-col. H. DE). — **Les sources inédites de l'histoire du Maroc. — Première série, dynastie saadienne. Archives et Bibliothèques d'Angleterre, t. II.** Paris, Geuthner et Londres, Luzac, 1925, in-4°, 603 p., 7 pl. h. t. (*Publication de la section historique du Maroc*).

— **Id. Première série. Dynastie saadienne. Archives et Bibliothèques de France. Bibliographie et Index général.** Paris, Geuthner, 1926, in-4°, 66 p., 1 tableau h. t.

— **Le Danemark et le Maroc (1750-1767),** ds. *Hespéris,* 4e trim. 1926, pp. 327-349.

— **Outger Cluyt, voyageur hollandais au Maroc,** ds. *Hespéris,* 4e trim. 1926, p. 439.

Sur : CÉNIVAL (Pierre de), *La légende du juif Ibn Mech'al et la fête du sultan des Tolba à Fès* (*Hespéris,* 2e trim. 1925, pp. 137-218). C. R. par J. TRAMOND ds. la *Rev. de l'hist. des col. fr.,* 2e trim. 1926, pp. 292-293. C. R. signé J. C. ds. la *Rev. des questions historiques,* 1er oct. 1926, p. 463-464.

CERDEIRA (Clemente). — **Apuntes para la historia del Rif,** traduccion y commentarios de ... [d'après E. MICHAUX-BELLAIRE]. Madrid-Ceuta, Hercules, 1926, in-12 carré, 91 p. (*Alta comisaria de Espania en Marruecos*).

COLIN (G.-S.). — **El-Maqsad (Vies des saints du Rif),** par ABD EL-HAQQ EL-BADISÎ, **trad. annotée de ...** Paris, Champion, 1926, in-8°, 254 p. (*Archives marocaines,* t. XXVI).

DELEHAYE. — **Les actes de saint Marcel le centurion** (martyr de Tanger), ds. *Analecta Bollandiana,* 1923, pp. 257-287).

DORNELLAS (Affonso DE). — **Elementos para a historia de Ceuta.** Lisboa, casa portugueza, 1923, in-4°, 11 ff. n. ch., 202 p., 31 fig. h. t. (*séparata do IV volume da Historia Genealogia*).

Sur : FERNANDEZ Y ROMERAL, *Los Franciscanos en Marruecos.* Tanger, 1921, in-f°. C. R. par Pierre de CÉNIVAL ds. *Hespéris,* 1er trim. 1926, p. 97.

GAUTHIER (M.). — **Itinéraire de Constantine à Tafilet et de Tafilet à Tombouctou, suivi... de l'itinéraire de Fez à Tafilet, des cours des rivières d'Acqay et de Dra, du fleuve de Ghir, et une note sur les lieux d'où sortent ces essains de sauterelles qui désolent l'Afrique et le Maroc, et sur l'oasis de Tazarin,** par J.-D. DE LA PORTE (Tanger, le 14 août 1822), ds. *Bull. Soc. R. Géogr. d'Égypte*, le Caire, t. XIII, 3e et 4e fasc., juil. 1925, pp. 205-249, 1 itinéraire.

Sur cet ouvrage C. R. signé J. T[ramond] ds. la *Rev. de l'hist. des colonies franç.*, 2e trim. 1926, pp. 289-290.

GOMES DA ROCHA MADAHIL (Antonio). — **O tratado da vida e martirio dos cinco martires de Marrocos impresso em Coimbra em 1568.** — *O Instituto*, vol. 73, Coïmbre, 1926, pp. 409-411.

Sur cet ouvrage, C. R. par Robert RICARD, ds. *Hespéris*, 2e-3e trim. 1926, p. 326.

HERNANDEZ (Félix). — **Noticia acerca del Korán del Califa Osman. — Translación del Koran de Cordoba a Marruecos. — Construcción de la mezquita de la Koûbiya en esta ultima ciudad,** ds. *Bol. de la R. Ac. de ciencias, bellas letras y nobles artes de Cordoba*, juil.-sept. 1925, pp. 301-305 [*trad. d'après* Ch. SCHÉFER. *Description de l'Afrique...* par JEAN-LÉON AFRICAN. Paris, Leroux, in-4°, 1897, t. II, appendice, pp. 386-391].

JUSTINARD (L.). — **Notes sur l'histoire du Sous au XIXe siècle (suite),** ds. *Hespéris*, 4e trim. 1926, pp. 351-364.

Sur JUSTINARD (L.), *Notes sur l'histoire du Sous au XIXe siècle* (*Hespéris*, 3e trim. 1925, pp. 265-276), C. R. ds. la *Rev. de l'hist. des colonies franç.*, 3e trim. 1926, pp. 448-449.

KUMIN (H.-K.-W.). — **Africa as known to the Greek and Roman geographers,** ds. *The scottish Geogr. mag.*, vol. XLII, n° 1, 15 janv. 1926, pp. 11-22.

LALOY (Émile). — **La conférence d'Algésiras (d'après les documents allemands),** ds. *Le Mercure de France*, 15 nov. 1926, pp. 72-94.

— **Les débuts de l'affaire marocaine d'après les documents allemands,** ds. *Le Mercure de France*, 1er mai 1926, pp. 564-578.

Sur L[OPEZ] (le R. P. J.), *Memoria sobre la mision franciscana de Marruecos*. Tanger, 1924, in-8° et *Catalogo bibliografico de la mision franciscana de Marruecos*. Tanger, 1924, in-18. C. R. par Pierre de CÉNIVAL, ds. *Hespéris*, 1er trim. 1926, pp. 97-98.

Lavigerie et le Maroc [*lettre du cardinal Lavigerie*], ds. *L'Afrique française*, déc. 1925, pp. 631-632.

Sur : LÉVI-PROVENÇAL (E.), *Un nouveau texte d'histoire mérinide : le Musnad d'Ibn Marzuk* (*Hespéris*, 1er trim. 1925, pp. 1-82). C. R. *de la Rev. de l'hist. des col. franç.*, 1er trim. 1926, pp. 137-138.

MANN (Jacob). — **Une source de l'histoire juive au XIIIe siècle : la lettre polémique de Jacob B. Elie à Pablo Christiani,** ds. la *Rev. des études juives*, 1926, n° 163-164, *Mélanges offerts à Israël Lévi*, pp. 363-377 [*pp.* 367-368 *traditions juives relatives à la fin de la dynastie almohade au Maroc*].

ORMESSON (Wladimir d'). — **Le général Lyautey,** d. *Portraits d'hier et d'aujourd'hui.* Paris, Champion, 1925, in-16.

ORTEGA (P. Angel). — **Defensa de la plaza de Ceuta y un proyecto de conquista de Marruecos en el siglo XVIII,** ds. *Archivo ibéro-americano*, janv.-fév. 1921, pp. 95-102.

PARESCE. — **Lyautey, der Diktator Marokkos,** ds. *der Querschnitt*, fév. 1926, pp. 102-109.

PÉREZ (P. Lorenzo). — **Fr. Matias de San Francisco, procurador de la Provincia de San Gregorio y compañero del Beato de Prado en las Misiones de Marruecos,** ds. *Archivo ibero-americ.*, juil.-août 1926, pp. 84-108.

— **La orden tercera de San Francesco de Madrid y la redención de cautivos en Marruecos,** ds. *Archivo ibéro-americano*, nov.-déc. 1921, pp. 289-320.

POINCARÉ (Raymond). — **Au service de la France : le traité franco-allemand sur le Maroc et le Congo (1912),** ds. la *Rev. de France*, 15 janv. 1926, pp. 225-251.

— **Au service de la France... I. — Le lendemain d'Agadir.** Paris, Plon, 1926, in-8°, 391 p.

Registos paroquiais da sé de Tânger, publicados por ordem da Ac. das Sc. de Lisboa pelo dr. José Maria RODRIGUES e por Pedro de AZEVEDO. — I (*Casamentos de* 1582 *à* 1678. *Reconciliaçôes de* 1611 *à* 1622). Coimbra, impr. da Universitade, 1925, in-4°, 548 p.

Sur : RENAUD (H. P. J.), *Un nouveau document marocain sur la peste de* 1799 (*Hespéris* 1er trim. 1925, pp. 83-90). C. R. ds. la *Rev. de l'hist. des colonies franç.*, 1er trim. 1926, pp. 136-137.

RUIZ DE LARRINAGA (P. Juan). — **Un martir franciscano en Fez en el siglo XVI,** ds. *Archivo ibéro-américano*, juil.-août 1921, pp. 106-119.

Sangre generosa y fecunda. Relacion del riguroso martirio que padeció Padre Juan de Prado en la ciudad de Marruecos. Barcelona ed. F T D, in-8°, XI + 101 p.

SAURA (P. Pascual). — **La misión franciscano-española de Marruecos en 1630,** ds. *Archivo-ibéro-américano,* mars-avril 1921, pp. 209-212.

TARDIU (Colonel), — **Du Zerhoun à Paris,** ds. *La Renaissance politique...* 24 juillet 1926, pp. 5001-5002 [*historique de la Garde Noire*].

TERRASSE (Henri). — **Les aventures d'un renégat anglais au Maroc sous Moulay Ismaïl** [*sur « les aventures de Thomas* PELLOW... »] ds. le *Bull. de l'enseign. public du Maroc,* oct.-nov. 1926, pp. 175-192.

TISSERANT (Eugène) et Gaston WIET. — **Une lettre de l'almohade Murtadâ au pape Innocent IV,** ds. *Hespéris,* 1er trim. 1926, pp. 27-53, 1 pl. hors texte.

TOUTAIN. — **Un Eduen au Maroc sous l'empire romain,** ds. *Pro Alesia,* 1922.

VERMEIL (E.). — **Les origines de la guerre et la politique extérieure de l'Allemagne au début du XXe siècle, d'après les documents diplomatiques publiées par le ministère allemand des Affaires étrangères,** ds. *L'Europe Nouvelle,* 17 avril 1926 (*pp.* 514-523 : *Débuts de l'affaire marocaine. — Les incidents du Maroc. De la conférence d'Algésiras à l'accord franco-allemand de* 1909).

VOINOT (Lieut-col. L.). — **Une époque d'entente cordiale avec l'Amel d'Oudjda (1881-1885),** ds. la *Rev. Africaine,* 1er et 2e trim., 1926, pp. 29-79.

— **L'imbroglio marocain et l'entrevue du général Osmont avec le Sultan à Oudjda (1874-1876).** Alger, Carbonel, 88 p.

Sur cet ouvrage : C. R. ds. *L'Afrique Française,* mars 1926, p. 156.

YVER (Georges). — **Le Maroc des origines à 1907,** ds. *L'Armée d'Afrique,* 25 déc. 1925, pp. 26-34, 6 phot.

— **al-Kasr-el-Saghîr,** ds. *Encyclopédie de l'Islam,* 31e livraison, 1925, pp. 851-852.

ARCHÉOLOGIE — BEAUX-ARTS

ANTIQUITÉ

SANCTIS (G. DE). — **Nouvelle note sur l'inscription de Volubilis.** *Riv. di fol.,* pp. 372-380.

ARCHÉOLOGIE ET ARTS MUSULMANS ET BERBÈRES.

L'Art Musulman. — Paris, Ducher, 1926, in-8°, 64 p., 29 fig., XIV pl. (*La grammaire des styles, collection... publiée sous la direction de Henry* MARTIN, chap. VII, **l'École du Mogreb,** pp. 40-50, 9 fig., 2 pl.).

Basset (Henri) et Henri Terrasse. — **Sanctuaires et forteresses almohades** (suite) ds. *Hespéris*, 2e-3e trim. 1926, pp. 107-270, 24 pl., 65 fig.

Boneschi (Paolo). — **Problèmas de numismatica e métrologia magribinas,** ds. *Riv. degli studi orientali*, vol. X, fasc. IV, 1925, pp. 377-406, fig.

Borély (Jules). — **Fez ou la Bagdad du Maghreb,** ds. *L'Art Vivant*, 15 juil. 1926, pp. 529-533, 7 phot.

Butler (A. J.). — **Islamic pottery, a study mainty historical,** London, E. Benn, 1926, gr. in-4°, xxv + 179 p., 92 pl. h. t. [pp. 85-106 : *Lustre in Spain and North Africa*].

Cerdeira (Clemente). — **Arqueologia musulmana de Ceuta,** ds. *Revista de Tropas Coloniales*, mars 1926, p. 53, 1 phot.

— **Inscripciones árabes de Tetuan, II,** ds. *Revista de Tropas coloniales*, janv. 1926, pp. 10-11.

Gallotti (Jean). — **Jardins et maisons du Maroc,** ds. *La Géographie*, juil.-août 1926, pp. 104-119.

— **Le jardin et la maison arabes au Maroc** *avec* 160 *dessins de Albert* Laprade et 136 pl. en héliogr. d'après les phot. de Lucien Vogel, *lettre-préface du Maréchal* Lyautey. Paris, Albert Lévy, 1926, 2 vol. in-4°, viii + 120 p., pl. 1 à 57 et 94 p., pl. 58 à 136.

Goudard (Lieut[t]). — **Tapis berbères des Beni Alaham (Moyen-Atlas marocain),** ds. *Hespéris*, 1er trim. 1926, pp. 83-88, 5 fig.

Marçais (Georges). — **Manuel d'art musulman. — L'architecture : Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile. — I. Du IXe au XIIe siècle.** Paris, Picard, 1926, in-8°, xi + 460 p., 251 fig.

Ricard (P.). — **Corpus des tapis marocains. T. II, tapis du Moyen-Atlas.** Paris, Geuthner, 1926, gr. in-8°, 64 pl. en phototypie, 74 p., 64 fig. ds le texte.

— **Tapis berbères des Aït Ighezrane (Moyen-Atlas marocain),** ds. *Hespéris*, 1er trim. 1926, pp. 89-95, 8 fig.

Sur : Ricard (P.). *Pour comprendre l'art musulman en Afrique du Nord et en Espagne.* Paris, Hachette, 1924, in-12. — C. R. par Henri Terrasse, ds. *Hespéris*, 1er trim. 1926, pp. 105-106.

Rousseau (Gabriel). — **Le Mausolée des princes Sa'diens à Marrakech,** *préface par Edmond* Doutté; *texte arabe et trad. des inscriptions par Félix* Arin; *aquarelles, dessins et relevés de l'auteur.* Paris, Geuthner, 1925, 2 vol., in-4°, xxii + 61 pp., 3 plans et 9 pp. + 83 pl.

Sur cet ouvrage : C. R. par Gaston Migeon ds. *Syria*, 1926, 3e fasc., pp. 280-281.

Sur TERRASSE (Henri) et Jean HAINAUT. *Les arts décoratifs au Maroc*, Paris, Laurens, 1925, in-4°, XII+120 pp. 64 pl. h., ill. C. R. par Henri BASSET, ds. *Bull. de l'ens. pub. du Maroc*, déc. 1925, pp. 429-436. — C. R. par G. MARÇAIS, ds. *Hespéris*, 4e trim. 1926, p. 481.

VIDALENC (Georges). — **L'art marocain.** Paris, Alcan (*coll. Art et Esthétique*), 1925, in-12 carré, 132 p., 16 pl. h. t.

ARTS MODERNES.

DUREL (Gaston). — **Le Maroc vu par un peintre,** ds. *Le Monde Colonial illustré*, n° 31, mars 1926, p. 53, 2 phot.

La Nouvelle Résidence Générale de France au Maroc, ds. *L'Architecte*, janv. 1926, in-4°, 8 p., 11 fig. ds. le texte, 6 pl. h. t.

RIVOLLET (André). — **Boutet de Monvel, peintre de lignes,** ds. *La Renaissance de l'art*, déc. 1926, pp. 1006-1011 (2 *ill. sur le Maroc*).

PROTECTORAT

AGOSTINO ORSINI (P. D'). — **Il conflitto marocchino e le potenze,** ds. la *Riv. delle colonie et d'oriente.* Bologna, n° 4-5, 1926.

ANDREADÈS. — **Le Maroc et sa dette extérieure,** ds. *Revue économique internationale*, avril 1926, pp. 108-115.

DAVRAY (Henry D.). — **France in North Africa,** ds. *Journal of the royal society of Arts*, fév. 1926, pp. 245-264.

DEPONT (Octave). — **Les Berbères en France. — D'une meilleure utilisation de la main-d'œuvre des nord-africains.** Paris, Public. du Comité de l'Afrique française, 1925, in-12, 63 p.

La discussion des crédits du Maroc à la chambre des Députés [*compte rendu des débats*], ds. *Renseignements Coloniaux*, janvier 1926, n° 1, pp. 20-38.

Du Souq à l'Usine. Procès-verbaux du Congrès de l'Enseignement professionnel indigène, Rabat, 10-11 déc. 1925, ds. *Bull. de l'Enseignement Public du Maroc*, fév. 1926, in-8°, 93 p.

L'élection au Maroc et le troisième collège du Conseil du Gouvernement, ds. *Renseignements coloniaux*, novembre 1926, n° 11 *bis*, pp. 542-544.

Exposé du fonctionnement des Sociétés Indigènes de Prévoyance du Maroc (décembre 1925). Rabat, Service des Renseignements, pet. in-8°, 10 p.

FERRAS. — **Les Travaux Publics au Maroc** [*conférences faites le 12 janvier 1925 et le 29 janvier 1926*]. Rabat, Service des Renseignements, 1925-1926, 2 vol. pet. in-8°, 10 et 11 pp. (*Cours des Affaires Indigènes*).

FOA (R.). — **L'opera del maresciallo Lyautey,** ds. *L'Idea coloniale,* n° 15-23, 1926.

GODCHOT (Colonel). — **Moscou et l'Afrique du Nord,** ds. *Le Journal des Économistes,* mai et juin 1926.

GOULVEN (J.). — **La lutte officielle contre la vie chère au Maroc,** ds. *L'Afrique française,* octobre 1926, pp. 495-496.

HAAS (Dr. Wilhelm). — **Das marokkanische Protektorat,** ds. *Berliner Tageblatt,* 5 et 20 nov., 17 déc. 1926.

HARDY (G.). — **Au Maroc « Écoles berbères »,** ds. *La Rev. de l'Enseignement français hors de France,* mai 1925, pp. 193-198.

HUGUET (J.). — **Notes inédites sur l'enseignement à l'Université de Fès, 1919,** ds. *Bull. Inst. Col. et Agr. de Nancy,* fasc. XXVIII, 1925, pp. 293-298.

IVRAY (Jehan d'). — **Un sultan en exil. Le Ramadan de Moulaï Abd el Hafid,** ds. *L'Illustration,* 27 mars 1926, p. 287, 1 phot.

KITAÏGORODSKI (P.) et POURETSKI. — **L'Algérie, le Maroc, la Tunisie dans leur lutte pour l'indépendance.** Moscou, 1925.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (J.). — **L'armature du Maroc français en 1925,** ds. *Renseignements coloniaux,* juin 1926, n° 6, pp. 271-280, 2 cartes.

— **L'œuvre de la mosquée de Paris,** ds. *L'Afrique française,* n° 7, juillet 1926, pp. 362-364, [d'après *Le Temps*].

LYAUTEY (Maréchal). — **L'Ami Delmas,** ds. *La Marche de France,* oct. 1926, pp. 601-602.

La Maison de l'Islam. L'inauguration de l'Institut Musulman et de la Mosquée de Paris, ds. *Renseignements Coloniaux,* juillet 1926, n° 7 *bis,* pp. 360-361.

Le Maroc et l'œuvre de la France, *N° spécial des cahiers économiques de « Je Sais tout »*, mars 1926. *Principaux articles :* André CHEVRILLON, **L'œuvre de la France au Maroc** ; G. LOUIS, **Hommage à nos soldats ;** René SÉGUY, **Un mois au Maroc en 1925 et treize ans de Protectorat ;** Jules BORÉLY, **La protection des arts ; ... Le tourisme au Maroc,** in-4°, 88 p., nombreuses phot.

Le Maroc français vu par un Américain et par un Français, *discours* de MM. DAL PIAZ, Otto H. KAHN, André HESSE, Georges BÉNARD, ds. *Chronique de l'Institut Colonial français*, 31 mai 1925, pp. 73-85.

Sur : MARTY (Paul), *Le Maroc de demain*. Paris, Comité de l'Afrique française, 1925. C. R. par E. LEMOISSON, ds. *Bull. trim. de la Soc. de Géogr. et d'arch. de la prov. d'Oran*, 3e et 4e trim., 1925, pp. 316-317.

MILLIOT (Louis). — **Notre politique Musulmane,** ds. *L'Année politique française et étrangère*, sept.-nov. 1926, pp. 113-155.

M. Steeg au Maroc, ds. *L'Afrique française*, déc. 1925, pp. 633-639.

NORDMANN (Charles). — **La technique et la beauté au Maroc,** ds. *La Rev. des Deux-Mondes*, 15 avril 1925, pp. 933-943.

PICHOT (Olivier). — **Le Maroc français** [*suite*], ds. *L'Économiste français*, 5, 12, 19, et 26 déc. 1925, pp. 714-715, 747-748, 780-781, 811-812.

RAY (Marcel). — **Après l'inauguration de la mosquée de Paris. L'Islam en France et la France dans l'Islam,** ds. *L'Europe Nouvelle*, 24 juil. 1926, pp. 1036-1038.

ROBER RAYNAUD. — **La propagande communiste dans l'Afrique du Nord.** Paris, Soc. gén. d'impr. et d'éd. ; 1926, in-8°, 44 p., grav. (*éd. du Comité Algérie-Tunisie-Maroc.*)

— **Prévost-Paradol avait raison.** Paris, Peyronnet, 1926, in-16, 159 p. (*Publ. du Comité Algérie-Tunisie-Maroc*).

Sur cet ouvrage : C. R. par J. LADREIT DE LACHARRIÈRE, ds. *Renseignements coloniaux*, novembre 1926, n° 11 *bis*, pp. 521-525.

ROSIER (René). — **Les Sociétés indigènes agricoles de prévoyance au Maroc.** Paris, Larose, in-8°, 190 pp.

Sur cet ouvrage : C. R. ds. *Renseignements coloniaux*, juin 1926, n° 6 *bis*, p. 311.

ROUSSEL (Pol.). — **Contribution à l'histoire gén. du Service de Santé du Maroc : L'hôpital militaire Maisonnave de Marrakech,** ds. *Maroc-Médical ;* 15 avril et 15 sept. 1926, pp. 259-265, 289-294.

SIMAR (Th.). — **La politique indigène du protectorat est-elle une invention moderne ?** ds. *Bull. Soc. Roy. Géogr. d'Anvers*, t. XLV, 1925, pp. 1-13.

SLOANE (William W.). — **Greater France in Africa.** New-York-London, Charles Scribners Sons, 1924, in-8°, 293 pp., 2 pl., phot. et carte.

Sur cet ouvrage : C. R. signé A. B. ds. *Renseignements coloniaux*, juillet 1926, n° 7 *bis*, p. 364.

STEEG (T.). — **La paix française en Afrique du Nord. Algérie-Maroc.** Paris, Alcan, 1926, in-8°, XL + 288 pp. [*recueil de discours*].

Extraits de cet ouvrage ds. *L'Afrique Française*, déc. 1926, pp. 593-594.

Le Sultan du Maroc et le Bey de Tunis en France, ds. *L'Afrique française*, août 1926, pp. 422-425.

Le Sultan du Maroc en France, ds. *L'Afrique française*, n° 6, juill. 1926, pp. 376-378.

TARDIU (Colonel). — **La délimitation définitive des zones au Maroc,** ds. *La Renaissance politique, littéraire, artistique*, 19 juin 1926, pp. 5-6.

Le voyage au Maroc d'un ambassadeur américain. — Les impressions de M. Myron T. HERRICK, ds. *L'Illustration*, 25 déc. 1926, pp. 709-710.

Y. — **Lyautey et les Missionnaires,** ds. *La France illustrée*, 24 avril 1926 ; p. 333.

...— **Le Maréchal Lyautey,** ds. la *Revue des Jeunes*, 10 févr. 1925, pp. 309-313.

MÉDECINE. — HYGIÈNE.

ANFREVILLE DE LA SALLE (Dr d'). — **Statistiques démographiques et médicales de Casablanca, juin 1925,** ds. *Maroc Médical*, 15 fév. 1926, pp. 50-51.

BAROTTE (Dr J.). — **Les Trypanosomiases de l'Afrique du Nord,** ds. *Maroc Médical*, 15 juil. 1926, pp. 223-232.

BOUVERET (Dr). — **Le nouveau lazaret de la ville de Mogador,** ds. *Maroc Médical*, 15 fév. 1926, pp. 48-49.

L'Inspection médicale des écoles du Maroc, ds. *Bull. de l'Ens. pub. du Maroc*, mars 1926, pp. 50-66.

JALABERT. — **La production laitière au Maroc,** ds. *Maroc Médical,* 15 mai 1926, pp. 166-173 ; 15 juin, pp. 197-200.

LACAPÈRE (Dr). — **La syphilis arabe** (Maroc, Algérie, Tunisie). Paris, Doin, 1923, in-8°, 500 p., 40 pl. h. t.

OBERLÉ (le Médecin Inspecteur) et les Drs RENAUD et JACQUEMART. — **Morbidité et mortalité des diverses races composant le corps d'occupation du Maroc,** Rabat, Imp. du S. G. M., 1926, 32 p.

Sur cet ouvrage : C. R. ds. *Renseignements coloniaux,* septembre 1926, n° 9, p. 448.

REMLINGER (Dr). — **Les lotissements de terrains urbains. Les groupements d'habitations au point de vue de l'hygiène,** ds. *Maroc Médical,* 15 fév. 1926, pp. 44-47.

— **Au sujet de la Leishmaniose au Maroc,** ds. *Maroc Médical,* 15 avril 1926, pp. 117-118.

— **Sur l'absence de la bilharziose et la rareté de la filariose à Tanger,** ds. *Maroc Médical,* 15 mai 1926, pp. 149-155.

Statistique médicale de l'armée .... métropolitaine. II Armée du Rhin, du Maroc ..... Paris, Impr. Nat., 1926, in-fol., 630 p.

VELU et BALOZET. — **Contribution à l'étude de l'anémie infectueuse des équidés au Maroc,** ds. *Maroc Médical,* 15 nov. 1926, pp. 342-348.

PACIFICATION.

Affaires marocaines, ds. *L'Europe Nouvelle,* 3 avril 1926, pp. 418-419.

Sur : ALLEN (W. E. D.), *Beled es Siba,* London, Macmillan, in-8°. 244 pp. C. R. ds. *L'Afrique française,* mars 1926, pp. 155-156.

ALLIX (Georges). — **Les chemins de fer au Maroc et la guerre du Rif,** ds. *Rev. politique et parlementaire,* 10 janv. 1926, pp. 110-115.

Après la reddition d'Abd el Krim, ds. *L'Illustration,* 5 juin 1926, pp. 569-570, 3 phot.

ARNAUD (Lieut.-col.). — **Particularités relatives à la guerre en montagne (le groupe mobile en région montagneuse du Maroc),** ds. *La Rev. des troupes coloniales,* nov.-déc. 1925, pp. 533-549 ; janv.-fév. 1926.

Au Maroc, les dernières opérations en 1925. La situation en fin de campagne, ds. *La Rev. d'infanterie,* 1er mars 1926, pp. 378-400.

Au Maroc. Les opérations offensives d'août et de septembre 1925, ds. *La Rev. d'infanterie,* 1er janv. 1926, pp. 86-106.

BARBUSSE, GROLET, LIEBAERS. — **Contre la guerre au Maroc. Pour l'unité syndicale.** *Discours prononcés au Congrès ouvrier et paysan de la région parisienne tenu à Clichy les 4 et 5 juillet* 1925. Paris, libr. de *L'Humanité,* 1925, in-16, 16 p.

BONNET-DEVILLIERS (René). — **La guerre du Riff. Ce que j'ai vu au Maroc,** *préf.* de M. Jean DOUYAN. Paris, Occitania, 1926, in-16 carré, 142 p.

CAILLAUT (Lieut.-col.). — **Positions fortifiées et forces mobiles,** ds. *L'Armée d'Afrique,* mai 1926.

La campagne du Rif. Les opérations de 1924-25, ds. *L'Armée d'Afrique,* 25 déc. 1925, pp. 47-58, 1 pl. h. t. ; 9 phot.

CAZABAN (Commant). — **Au Maroc. Caractères généraux des combats livrés sur l'Ouergha au printemps de 1925,** ds. *La Rev. d'Infanterie,* déc. 1925.

CÉLARIÉ (Henriette). — **Pages de gloire au Maroc,** ds. *La Rev. des Deux-Mondes,* 15 mai 1926, pp. 241-272 ; 1er juil. 1926, pp. 156-177.

Les chars de combat au Maroc, ds. *La Rev. milit. franç.,* 1er déc. 1925.

CLÉMENT-GRANDCOURT (Lieut.-col.). — **Nos Indigènes nord-africains dans l'armée nouvelle.** Berger-Levrault, 1925, in-8°, 64 p.

CLÉRISSE (Henry). — **La soumission du Rif,** ds. *L'Illustration,* 12 juin 1926, pp. 594-595, 6 phot.

COEFFIN (Ens. de vaiss.). — **Avec les marins de la 5e B2 au Maroc,** ds. *La Rev. maritime,* juin 1926, pp. 789-795, ill.

COURBIS (Capitaine J.). — **L'artillerie au Maroc et l'expérience de 1925,** ds. *La Rev. d'artillerie,* 15 juin 1926, 15 juil. 1926. **Le même :** Paris, Berger-Levrault, 1926, in-8°, 52 p.

DAMIDAUX (Capitaine). — **Une attaque de nuit au Maroc,** ds. *La Rev. milit. franç.,* 1er janv. 1926, pp. 76-86, 4 croquis.

Deux de nos partisans : Amar d'Hamidou, le caïd Medboh, ds. *Renseignements coloniaux,* juin 1926, n° 6, pp. 280-283.

DOSSE (Général). — **Réflexions suggérées par six mois de campagne au Maroc en 1925,** ds. *La Rev. milit. franç.,* 1er avril 1926, pp. 26-49.

DOURY (Lieut.-col.). — **Un combat de palmeraie ; ravitaillement du poste de Tighemart (7 septembre 1918),** ds. *L'Armée d'Afrique,* mars 1926, pp. 106-117, 2 phot. 5 croquis.

DUBOIN (Capitaine). — **La défense du poste d'Aoulaï,** ds. *La Rev. d'Infanterie,* 1er nov. 1925.

DUFFOUR (Colonel). — **Notes sur la conduite d'une brigade mixte au Maroc septentrional,** ds. *La Rev. milit. franç.,* 1er juil. 1926, pp. 97-112.

DUMAINE (Jacques). — **Les éléments du problème du Rif,** ds. *Renseignements coloniaux,* février 1926, n° 2 *bis,* pp. 89-99, 1 carte.

DUMAS (Pierre). — **Comment la France pacifie le Maroc. Les officiers de Renseignements,** ds. *L'Illustration,* 13 mars 1926, pp. 232-237, 12 *croquis de* M. VICAIRE, 7 phot.

DURAND (Lieut.-col.). — **Historique des unités du 1er régiment de tirailleurs sénégalais du Maroc (opérations du Maroc septentrional, 1925),** ds. *La Rev. des troupes coloniales,* juil.-août 1926.

DUROSOY (Maurice). — **Chez les Dissidents berbères : la « liaison »,** ds. *La Rev. Universelle,* 15 juill. 1926, pp. 179-187.

— **Notes marocaines : le capitaine Laffitte,** ds. *La Rev. Hebdomadaire,* 7 août 1926, pp. 96-107.

DURYEA (Nina Larrey). — **The rivals in Morocco,** ds. *French colonial digest,* juil. 1925, p. 166.

Les événements du Riff. Coup d'œil sur la situation, ds. *Monde Colonial Illustré,* avril 1926, pp. 74-75, 1 carte, 4 phot.

La fin d'Abd el Krim, ds. *L'Europe Nouvelle (éditorial),* 29 mai 1926, pp. 738-739.

FRÉVILLE (F.). — **La France et le Riff,** ds. *La Nouvelle Revue,* 1er mai 1926.

FRIBOURG (A.). — **On négocie à Taourirt,** ds. *Les Annales,* 25 avril 1926.

GASSER (J.). — **Les événements du Rif,** ds. *La Rev. Belge,* 1er juill. 1926.

GAUD (Dr). — **Rapport sur la mission sanitaire du Rif,** ds. *Maroc Médical,* 15 avril 1926, pp. 132-142.

GEORGES-GAULIS (Berthe). — **Au Maroc. Le cercle sud,** ds. *L'Illustration,* 27 mars 1926, pp. 288-290, 1 carte, 5 phot.

GEORGES-GAULIS (Berthe). — **Comment nous pouvons perdre le Maroc (la menace du cercle sud)**, ds. *La Rev. Hebdomadaire*, 10 avril 1926, pp. 147-166.

GOUBERNARD (Chef de bat.). — **Les chars de combat au Maroc en 1925,** ds. *La Rev.. d'Infanterie*, 1er mai 1926, pp. 619-649 ; 1er juin 1926, pp. 749-776 ; 1er juill. 1926, pp. 110-131.

GARCIA FIGUERAS (Tomas). — **El ataque de Abd el Krim à la zona francesa,** ds. *Rev. de Tropas colon.*, n° 15, mars 1926, pp. 66-67.

HAAS (Dr. Wilhelm). — **Die letzten Operationen im Dschebala-Gebiet. — Der Schauplatz,** ds. *Berliner Tageblatt*, 24 sept. 1926.

— **Die Entwaffnung der marokkanischen Stämme. — Die letzten Operationen,** ds. *Berliner Tageblatt*, 15 oct. 1926.

HORNICKER (Chef de bat.). — **Au Maroc. — Le 1er bataillon du 66e régiment de tirailleurs marocains aux combats de Bab-Taza (26 juin, 9 juillet 1925),** ds. la *Rev. d'infanterie*, 1er juin 1926, pp. 825-839.

JEAN (Victor). — **Sur le « Front marocain »** *conférence faite le 8 nov. 1925 à la Soc. de géogr. de Marseille.* — C. R. de cette conférence ds. le *Bull. de la Soc. de* Géogr. de Marseille, t. XLVI, année 1925, pp. 35-38.

JOCTEUR-MONROZIER (Commt). — **Déplacements d'un groupe de 155 long au Maroc,** ds. la *Rev. d'Artillerie*, 1er fév. 1926.

JUIN (Capit.). — **Le commandant Stéfani** [*notice biographique*] ds. *L'Afrique Française*, mars 1926, pp. 121-122.

— **Communications et ravitaillements au Maroc,** ds. la *Rev. milit. franç.*, 1er juin 1926, pp. 345-367, 1 croquis.

JUSTINARD (Commandant). — **Notre action dans le Sous,** ds. *Renseignements coloniaux*, décembre 1926, n° 12, pp. 545-553, 1 carte.

KASDIR (Lieutenant). — **Trois colonnes au Maroc, mai-août 1925,** ds. *Renseignements coloniaux*, juin 1926, n° 6, pp. 259-271, 8 croquis.

KHORAT (Pierre). — **La fin d'Abd el Krim,** ds. *Le Correspondant*, 10 août 1926, pp. 321-357, carte.

Sur : LADREIT DE LACHARRIÈRE (J.), *Le rêve d'Adb-el-Kerim, esquisse d'histoire marocaine.* Paris, Peyronnet, 1925, in-16. C. R. par G. ESQUER, ds. la *Rev. africaine*, 1er-2e trim. 1926, pp. 91-93. C. R. par Pierre RAIN, ds. *Larousse mensuel ill.*, 1926, n° 237, pp. 261-262, 1 photo. C. R. signé F. R. ds. *Bull. Soc. de géogr. d'Alger*, 1er trim. 1926, pp. 96-106.

LAPEYRET (Sous-lieut.). — **Les coloniaux au Maroc,** ds. la *Revue des troupes coloniales,* nov.-déc. 1925, p. 583.

LEGEY (Georges). — **Ce que j'ai vu au Maroc, juin-juillet 1925. — Quelques vérités sur la guerre du Riff.** Nancy, Rigot, 1925, in-16, 167 p., ill.

LOPEZ-RIENDA. — **De Uarga a Alhucemas. — Abd el Krim contra la Francia (impresiones de un cronista de guerra).** Madrid, Calpe, 1925, in-16, 336 p.

LOUIS (G.). — **Une étude sur la guerre du Riff,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc,* 3e et 4e trim. 1925, pp. 189-198.

LYAUTEY (Maréchal). — **Les origines du conflit,** ds. *Cahiers des droits de l'homme,* 10 juin 1926.

MARIAN (Étienne). — **La paix du Rif. Ambassadeurs indésirables.** [*M. Gordon Canning*], ds. *Revue Indigène,* nos 203-4, nov.-déc. 1925, pp. 232-239.

MICHELIN (Colonel). — **La surprise d'El Horriche — 18 juin 1925,** ds. *L'Armée d'Afrique,* avril 1926, pp. 147-151, 1 carte.

MONTJOU (Guy DE). — **Le règlement de la question du Riff,** ds. *Rev. de Paris,* 15 mars 1926, pp. 290-316; 1er avril, pp. 641-671; 1er sept. pp. 175-198.

NIESSEL (Général). — **Le rôle militaire de l'aviation au Maroc,** ds. *Rev. de Paris,* 1er juin 1926, pp. 508-532.

La pacification du Maroc de 1907 à 1924, ds. *L'Armée d'Afrique,* 25 déc. 1925, p. 35-46, 6 phot.

PEYRAT (Joseph). — **L'affaire du Riff,** ds. la *Revue Indigène,* mars-avril 1926, pp. 49-55.

La propagande d'Abd el Krim dans l'Afrique du Nord. Deux documents, ds. *L'Afrique Française,* janvier 1926, pp. 15-17.

RAY (Marcel). — **Pourquoi la conférence d'Oudjda a échoué,** ds. *L'Europe Nouvelle,* 22 mai 1926, pp. 711-715.

RECOULY (Raymond). — **Maroc et dettes,** ds. la *Rev. de France,* 1er mai 1926, pp. 138-148.

ROUX-FREISSINENG. — **Le problème du Riff,** ds. *Chronique de l'Institut colonial français,* 31 juil. 1925, pp. 113-116.

SAINT-BRICE. — **Le couronnement de l'œuvre marocaine,** ds. *Correspondance d'Orient*, août 1926, pp. 49-56.

— **L'effondrement d'Abd el Krim,** ds. la *Rev. Universelle*, 15 juin 1926, pp. 739-744.

— **L'envers d'une apothéose,** ds. la *Rev. Universelle*, 15 août 1926, pp. 482-487.

— **L'équivoque marocaine,** ds. *Revue Universelle*, 1er mai 1926, pp. 357-362.

— **La fin d'Abd el Krim,** ds. *Correspondance d'Orient*, juin 1926, pp. 249-255.

SEGONZAC (Marquis DE). — **Pourquoi et comment Abd el Krim s'est rendu,** ds. *L'Afrique française*, juin 1926, pp. 284-287.

TERRIER (Auguste). — **Les « Frères de la Côte » du Rif,** ds. *L'Afrique française*, nov. 1925, pp. 548-549; déc., pp. 652-657; janvier 1926, pp. 38-45; février, pp. 68-71; mars, pp. 111-114; avril, pp. 176-179; juin, pp. 299-309.

THIERRY (René). — **La pacification du Maroc,** ds. *L'Afrique française*, sept. 1926, pp. 470-471, 1 carte.

— **La répression de l'agression rifaine,** ds. *L'Afrique française*, janvier 1926, pp. 51-56, 1 carte; février, pp. 102-104, 1 carte; mars, pp. 150-153, 1 carte; avril, pp. 194-205, 1 carte; mai, pp. 253-271, 2 cartes.

— **La soumission d'Abd el Krim et la pacification du Maroc,** ds. *L'Afrique française*, juillet 1926, pp. 383-389.

— **La soumission d'Abd el Krim et les problèmes du Rif,** ds. *L'Afrique française*, juin 1926, pp. 327-337, 1 carte, 1 fig.

UN TÉMOIN. — **La défense d'Aoulaï (guerre du Rif : avril-mai 1925),** ds. la *Rev. de France*, 1er juin 1926, pp. 511-534.

VANLANDE (René). — **Au Maroc sous les ordres de Lyautey,** Paris, Peyronnet, 1926, in-16, 236 p.

C. R. et extraits de cet ouvrage par J. LADREIT DE LACHARRIÈRE ds. *Renseignements coloniaux*, juin 1926, n° 6 *bis*, pp. 301-305.

VERGEZ (Lieut.). — **Notes d'un lieutenant sur le combat au Maroc,** ds. la *Rev. d'Infanterie*, 1er août 1926, pp. 235-253.

X... — **Au Maroc. — La première phase. La défense d'avril-juillet 1925,** ds. la *Rev. d'Infanterie,* 1er nov. 1925.

X... — **Emploi de l'aviation au Maroc,** ds. la *Rev. de l'aéronautique militaire,* mai-juin 1926.

X... — **Les prisonniers français dans le Rif,** ds. *L'Illustration,* 10 avril 1926, p. 334, 1 phot.

X... — **Six places fortes pour la défense de notre frontière nord au Maroc,** ds. *Le Correspondant,* 10 avril 1926, pp. 29-38.

... — **Les transmissions au Maroc en 1925,** ds. la *Rev. militaire franç.,* 1er mars 1926, pp. 396-413, 5 croquis.

... — **Vues d'ensemble sur les affaires nord-africaines en 1925,** ds. *Rev. des Deux-Mondes,* 1er janv. 1926, pp. 72-92, 1 croquis.

ZONE ESPAGNOLE.

ABENSOUR (Léon). — **Raisouli,** ds. *Larousse mensuel ill.,* déc. 1925, pp. 982-983.

L'Amérique et le Rif, ds. *L'Europe Nouvelle,* 30 janv. 1926, pp. 132-133.

AMOR BENOMAR (R. Gil Torres). — **Cartillas patrioticas « Hercules », n° 1. Cartilla del Español en Marruecos.** Madrid-Ceuta, Hercules, 1925, in-12, 176 p.

BERSIHAND (Lieut. de vaiss.). — **Combat d'hiver sur les côtes du Riff,** ds. *L'Armée d'Afrique,* mars 1926, pp. 118-119.

CABANILLAS (Alfredo). — **La epopeya del soldado desde el desastre de Anual hasta la reconquista de Monte Arruit.** Madrid, impr. clas. esp., 1922, in-16, 279 p.

ESPANA (Juan DE). — **La actuacion de España en Marruecos — apuntes de historia y estudios sobre la politica y situacion actual del problema hispano-marroqui.** Madrid, Ramona Velasco, 1926, pet. in-8°, 373 p. + 2 pl. h. t.

FONTES (Joaquim). — **Impressoes duma visita a Tamuda e Tetuão.** Lisboa, Tip do comercio, 1924, pet. in-8°, 15 p. (*separata da Arqueologia e Historia, vol. III*).

FUERTE (Amando). — **Poesias — Alhucemas o la cancion del triunfo** (epilogo a la obra inedita en dos tomos : « Bajo los cielos africanos »). Madrid, 1926, in-16, 135 p.

GAMBRA SANZ (Miguel). — **La propiédad territorial en la zona de influencia española en Marruecos y el registro de inmuebles.** Madrid, Reus, 1925, in-18, 104 p.

GUIXÉ (Juan). — **El Rif en sombras (lo que yo ho visto en Melilla).** Madrid, 1922, in-16, 231 p.

LASQUETTI (Juan DE). — **Chefchauen, informacion hecha el año 1918.** Madrid el Imparcial, 1921, in-12, 48 p., 1 pl., 1 phot.

LOBERA (Candido). — **El porvenir de Melilla y Alhucemas,** ds. *Revista de Tropas Coloniales*, n° 15, mars 1926, pp. 58-59.

MENESES (Enrique). — **La cruz de Monte Arruit, memorias de un voluntario de regulares.** Madrid, Juan Pueyo, 1922, in-12 carré, VII+342 p.

MONIER (Capitaine Victor). — **Abd el Krim et le général Sylvestre,** ds. *Oran*, 7 nov. 1925, pp. 3-4.

Las operaciones en el macizo de Beni-Hozmar, 4-7 Marzo, ds. *Revista de Tropas Coloniales*, n° 15, mars 1926, pp. 70-72, carte.

PEREDA DEL RIO (Benigno). — **El blindado número cinco (históricas hazañas de unos heroes españoles).** Madrid, 1925, in-18, 63 p., 1 phot. h. t.

PRIMO DE RIVEIRA. — **Disertacion ciudadana.** Madrid, Sanz Calleja, 1926, in-24, 56 p.

REBELLÓN-DOMINGUEZ (Gabriel). — **Seis meses en Yebala. Impresiones de la rebeldia del año 1924.** *Prologo de...* Miguel PRIMO DE RIVERA. Madrid, impr. artisca Saez Herucanos, 1925, in-8°, 173 p.

ROLLIN (Léon). — **L'Espagne au Maroc,** ds. *L'Afrique Française*, janvier 1926, pp. 45-50; février, pp. 94-101, 1 fig.; mars, pp. 147-150, 1 carte; avril, pp. 205-211; mai, pp. 246-252; juin, pp. 337-344; juillet, pp. 378-382; août, pp. 432-437; septembre, pp. 466-470; octobre, pp. 480-485; novembre, pp. 527-529, 1 carte; décembre, pp. 567-570, 1 carte.

RUIZ ALBÉNIZ (Victor). — (el Tebib Arrumi). — **España en el Rif, estudios del indigena y del pais, nuestra actuación de doce años — la guerra del ventiuno.** Madrid, Bibl. hispana, s. d. [1921], in-16, 307 p.

SHEEAN (Vincent). — **Adventures among the Riffi,** New-York, the Century Compagny, 1926, in-8°, 27+345 p., cartes et ill.

Sur cet ouvrage : C. R d'après *The Christian Science Monitor*, ds. *Renseignements Coloniaux*, n° 6 *bis*, juin 1926, pp. 311-312.

SORIANO (Rodrigo). — **Guerra, guerra, al infiel marroqui!** Madrid, Fr. Beltran, 1922, in-12, 415 p.

THARAUD (Jérôme et Jean). — **Rendez-vous espagnols.** Paris, Plon, 1925, pet. in-18, 85 p.

TERHORST (B.). — **Feuer am Rif. Zwei Jahre unter Rifkabylen,** *nebst einem Vorwort von* A. KUHN, 1925, gr. in-8°, 191 p., dessins, pl. photogr.

— **With the Riff Kabyles,** *with an introd. by* D. BOOTH. London. Arrowsmith, 1926, in-8°, 237 p., 8 dessins, 3 phot.

VIVERO (Augusto). — **El derrumbamiento — la verdad sobre el desastre del Rif,** *prólogo* de Rafael GASSET. Madrid, Raf. Caro Raggio, 1922, in-16, XV + 239 p.

TANGER.

Les ambitions africaines de l'Italie et les affaires du Maroc, (signé : TINGITANUS), ds. *L'Afrique française*, juin 1926, pp. 309-316.

CUCINOTTA (E.). — **La questione di Tangeri,** ds. *Riv. coloniale*, juil.-août 1926, pp. 368-376.

DURAND (Raphaël). — **Le problème de Tanger,** *préface* de Jacques BAINVILLE, Paris, Recueil Sirey, in-8°, 132 p.

Sur cet ouvrage : C. R. ds. *L'Afrique Française*, novembre 1926, p. 552.

GRAVENITZ (Dr. Kurt-Fritz von). — **Die Tanger Frage,** n° 4 *des Volkerrechtsfragen*, de Heinrich POHL et Max WENZEL, Berlin, Ferd. Dummlers Verlag, in-8°, 86 p.

Sur cet ouvrage : C. R. ds. *Renseignements coloniaux*, août 1926, n° 8, p. 388.

LÉRIS (Pierre). — **L'immatriculation foncière à Tanger,** ds. *Renseignements coloniaux*, septembre 1926, n° 9, pp. 438-440.

Le marchandage de Tanger, ds. *L'Europe Nouvelle*, 28 août 1926, pp. 1198-1199.

NOBILI MASSUERO (F.). — **La nuova situazione marocchina e gli interessi italiani,** ds *l'Idea coloniale*, nos 15-23, 1926.

RECOULY (Raymond). — **De Genève à Madrid,** ds. *La Rev. de France,* 1er oct. 1926, pp. 537-550 [*sur la question de Tanger,* pp. 540-548].

SANDIFORD (Roberto). — **Lo statuto di Tangeri e l'Italia,** ds. *Riv. marittima,* nov. 1925, pp. 365-388.

Le Statut de Tanger (articles signés TINGITANUS), ds. *Renseignements coloniaux,* janvier 1926, n° 1 *bis,* pp. 53-56, ds. *L'Afrique française,* mars 1926, pp. 144-147; mai, pp. 224-225; août, pp. 408-411; septembre, pp. 443-446; octobre, pp. 476-479.

Textes organiques et codes de la zone de Tanger, *édition française.* Rabat, Imp. Officielle, 1925, in-8°, 974+xxx p.

TRIVINO VALDIVIA (Francisco). — **Los del Tercio en Tánger.** Valencia, Arte y letras, 1926, in-16, 271 p.

V. C. — **La nuova fase della questione di Tangéri,** ds. *Oriente moderno,* août 1926, pp. 440-442.

DROIT — LÉGISLATION — ADMINISTRATION

AGUILAR (T.). — **Législacion sobre la propiédad en la zona francesa. II,** ds. *Rev. hispano-africana,* mars-mai 1924, pp. 30-33.

ANTONELLI (Étienne). — **Manuel de législation coloniale.** Paris, Presses universitaires, s. d. (1925), in-16, 420 p.

COTTEZ (André). — **Les tribunaux de paix au Maroc,** ds. *Lyon-Colonial,* nov.-déc. 1925, pp. 194-197.

ESSAFI (Tahar). — **Recueil législatif des juridictions chérifiennes au Maroc.** Casablanca, chez l'auteur, 1926, in-8°, 120 p.

Sur cet ouvrage : C. R. ds. *Renseignements coloniaux,* juin 1926, n° 6 *bis,* p. 312.

Les études de droit au Maroc, ds. *L'Afrique française,* avril 1926, p. 188.

GOULVEN (J.). — **La législation du travail au Maroc,** ds. *L'Afrique française,* décembre 1926, pp. 582-584.

— **Remarques sur le budget ordinaire du Maroc en 1926,** ds. *Renseignements coloniaux,* mars 1926, n° 3 *bis,* pp. 159-162.

Bibliographie

Henri TERRASSE et Jean HAINAUT, *Les Arts décoratifs au Maroc*, 120 p. in-8°, Paris, Laurens, 1925.

De ce beau volume je retiendrai tout d'abord le titre et le principe qu'il pose. L'art au Maroc est double, et les auteurs, le premier avec sa plume, le second avec son crayon et son canif à graver, ont mis cette dualité en pleine lumière. Deux arts, l'un rural ou proprement indigène et berbère, l'autre citadin, dit hispano-mauresque, s'y sont développés parallèlement. Il en va de même dans nombre de pays, mais non dans tous ; ou plutôt il apparaît que, dans nos vieux pays d'Europe fortement centralisés, la part de l'art rural se réduit à bien peu de chose. Notre art provincial de France n'est le plus souvent, comme notre littérature populaire, que de l'art citadin déformé par des moyens d'expression plus rudes, cristallisé par un goût moins changeant. On ne trouverait guère de décor traditionnel purement local que dans certaines régions de pénétration difficile, traduit par des techniques rudimentaires et appliqué à des objets qui ne peuvent être matière d'exportation. Je pense à certains bois auvergnats et à certains tissus béarnais. Leur décor est emprunté à cette géométrie primitive, faite de lignes et de points, de damiers et de croix, qui semble venir du fond des âges, et qu'un outillage rustique retrouve sans peine. Il serait bien intéressant de rechercher les origines possibles de ces manifestations de notre génie indigène, d'en étudier les variations et les survivances. Mais c'est là, semble-t-il, travail d'ethnographe. Cet art décoratif n'a pas de place dans nos histoires de l'art. Au Maroc, il s'impose impérieusement à l'attention, par l'ampleur de son domaine, par la multiplicité de ses emplois, qui s'étendent jusqu'à l'architecture, et par sa qualité même, par le goût très sûr et l'originalité qui s'y affirment.

MM. Terrasse et Hainaut ont consacré à cet art berbère toute la première partie de leur livre, et les développements qu'il leur a inspirés sont parfois singulièrement suggestifs. Ils ont passé en revue ses métiers et ses œuvres ; ils ont montré sa force de résistance aux influences extérieures, expliquant notamment son conservatisme par ce fait que ses techniques les plus habituelles — tissages, poteries — sont surtout des techniques de femmes. Ils ont émis des hypothèses — qui ne peuvent guère être autre chose — sur ses origines lointaines. Mais surtout ils en ont dit excellemment le charme très particulier, « l'équilibre, la grandeur sévère, l'archaïsme

un peu étrange, la saveur d'humanité primitive ».

Un paragraphe est intitulé : « Influence de l'art berbère sur l'art des villes. » Les auteurs n'y indiquent qu'un genre d'objet — le hanbil de Salé — où cette influence se révèle. Il ne serait sans doute pas impossible d'en trouver quelque autre ; exceptions qui, au reste, n'infirmeraient pas la règle de l'indépendance irréductible entre les deux arts.

L'étude du second, l'art des villes dit hispano-mauresque, est telle qu'on pouvait l'attendre des deux collaborateurs : de l'artiste, à qui nous devons tant de relevés si bien compris et si fidèles, et de l'archéologue, qui, de concert avec notre cher Henri Basset, nous a révélé le grand art almohade.

Art d'importation, art dynastique, dont le développement apparaît, de ce fait, « spasmodique », et qui cependant poursuit sa route avec une continuité surprenante, art étrange, qui sait concilier les silhouettes les plus sobres, les compositions d'ensemble les plus rigoureuses avec les remplissages les plus graciles et les plus exubérants, art superficiel, et qui, dès le principe, s'affirme comme un des plus abstraits qui fut jamais, un des plus dénués du « sentiment de la vie » : tous ces caractères de l'art hispano-maghrebin ont été profondément sentis par les auteurs, et ils trouvent parfois des formules d'un rare bonheur pour les exprimer. Ils en ont de même montré les grandes étapes : l'époque almohade, « âge de la force », l'époque mérînite, « âge de la nuance », enfin, la décadence, avec l'époque des Sa'adiens et des 'Alaouites.

Cette décadence de l'architecture et de la grande décoration au Maroc est indéniable, et l'on ne peut que la constater, au risque de passer pour un esprit chagrin. Ce fléchissement du goût pendant les quatre ou cinq derniers siècles ne doit pas, au reste, nous rendre indifférents aux efforts de ceux, — européens ou indigènes, — qui rêvent de le ranimer, bien au contraire. L'intérêt moindre du grand art laisse de même intacte notre curiosité pour les objets mobiliers. Le Maroc d'hier a produit des faïences d'un beau caractère et des broderies d'un dessin exquis. MM. Terrasse et Hainaut recherchent chez les ouvriers et les ouvrières de ces pièces fragiles les traces de la tradition hispano-mauresque, oblitérée chez les maîtres d'œuvre et leurs collaborateurs.

La conclusion de leur livre est un appel presque ému en faveur de l'art marocain, un avertissement à l'adresse de ceux qui le tiennent pour négligeable et de ses amis trop zélés. A tous ils recommandent le respect pour ces œuvres, où s'exprime le génie profond du peuple auprès duquel nous devons vivre, et cet effort de compréhension qui ne va pas sans un peu de sympathie.

Georges MARÇAIS.

W. MARÇAIS et ABDERRAHMAN GUIGA. *Textes arabes de Takroûna*, I, Textes, transcription et traduction annotée (Bibliothèque de l'École des langues

orientales vivantes), Paris, 1925, 1 vol. in-12, XLVIII-426 pp.

M. W. Marçais, d'ordinaire, ne donne pas une longue préface à ses ouvrages. Le *dialecte arabe de Tlemcen*, le *Dialecte arabe des Oulad Brahim*, les *Textes arabes de Tanger*, pour ne parler que des ouvrages de dialectologie maghrébine de cet auteur, se présentent avec une courte introduction, ce qui permet à qui veut en rendre compte d'épiloguer sans frein, de trahir les lecteurs et de trouver dans l'ouvrage toute sorte de théories ou d'intentions dont l'auteur est bien innocent. M. W. Marçais, en publiant ses textes de Takrouna a pris la précaution cette fois-ci, de les faire précéder d'un solide avant-propos qui interdit de dénaturer ses intentions ou de disserter maladroitement sur une matière qu'il connaît mieux que personne.

Le plus sage en l'occurrence serait donc de reproduire tout simplement cet avant-propos lourd de conceptions nouvelles et d'hypothèses qui, pour n'être qu'esquissées, sont pourtant d'un intérêt capital pour les études de dialectologie maghrébine. Mais cet avant-propos comporte trente-cinq pages, et alors.....

M. W. Marçais pense, et les faits lui donnent raison, qu'il existe dans le Maghreb des parlers bédouins, celui des Oulad Brahim par exemple, des parlers citadins, le dialecte de Tlemcen, et à côté, des parlers villageois qui doivent être considérés comme « de l'arabe citadin transformé par des ruraux ». C'est un parler villageois que M. W. M. donne, celui de Takrouna, du Sahel Tunisien. A ce genre de parlers villageois appartiendrait au Maroc, le dialecte des dchars des Jbala, dont nous avons deux études, dues l'une à M. G. S. Colin, et l'autre à M. Lévi-Provençal. Par l'histoire, par la géographie, autant que par la linguistique, l'auteur explique comment ce type dialectal a pu se former et prendre ici ou là des caractères régionaux selon le degré et l'ancienneté de l'arabisation des sujets. C'est là, disons le mot, une idée neuve dont la justesse est démontrée par les textes eux-mêmes.

M. W. Marçais a recueilli douze textes en collaboration avec M. Guiga qui est Takrounien et parle depuis son enfance le dialecte de son pays. M. Guiga doit aimer son dialecte, chose rare chez les indigènes instruits ; il l'aime et il en comprend toute la richesse et toute la souplesse. Aussi, quelle différence entre les textes de Takrouna si vivants et si variés et « l'arabe minimum auquel tout musulman nord-africain, tend à se limiter avec un interlocuteur étranger ! » Par ailleurs, le choix des sujets est tel que le lecteur est promené sur « assez de points du domaine sociologique » pour qu'il puisse « en entrevoir l'ensemble et se former quelques idées justes sur la vie matérielle de ce petit monde, sur ses joies et sur ses peines, et sur son code des valeurs ».

Ainsi cette vie matérielle et spirituelle et le langage qui l'exprime sont présentés en même temps avec les rapports qui les unissent, et la description de chacun d'eux est d'autant

plus nette et complète qu'elle s'appuie sur la description de l'autre.

Les textes arabes (quatre-vingt-dix pages environ) sont écrits avec l'orthographe adoptée par l'École algérienne pour l'arabe vulgaire : les mots sont représentés par la graphie qui se rapproche le plus du classique, sans toutefois qu'il y ait désaccord entre l'aspect graphique et l'aspect phonétique de ces mots. M. W. Marçais est nettement conservateur. Tous ceux qui se sont occupés de dialectes arabes et d'enseignement de l'arabe ne peuvent que l'approuver. Les choses en sont à un point tel qu'un texte écrit en arabe avec le seul souci de représenter exactement les sons devient illisible. D'ailleurs la transcription est là pour donner l'aspect purement phonétique du mot ; point n'est besoin alors de torturer la graphie arabe bien indigente pour l'obliger à donner une mauvaise représentation phonétique.

Pour la transcription, M. W. Marçais a maintenu, avec très peu de modifications, le système qu'il avait adopté pour les *Textes arabes de Tanger*. C'est une transcription précise et complète, grâce à laquelle, toutes les recherches de phonétique concernant le dialecte peuvent être entamées.

M. W. Marçais a donné une traduction annotée de ses textes. Il dit, dans son avant-propos, à quelles difficultés on se heurte lorsqu'on doit faire passer en français la rustique prose arabe des Takrouniens. « En fait, le français littéraire se prête peut-être mal à la traduction d'un patois rustique qui se parle mais ne s'écrit pas, et qui, réduisant sensiblement la part du langage logique, accroît d'autant celle du langage affectif ». De là l'obligation de faire appel simultanément dans la traduction à la langue pure et normale, au langage archaïque ou scientifique, à l'expression recherchée ou même précieuse, à l'argot, au trivial, toutes choses qui, dans le texte arabe se fondent et s'amalgament très naturellement. Tous ceux qui s'occupent d'arabe dialectal seront reconnaissants à M. W. Marçais d'avoir signalé publiquement, avec toute son autorité, la difficulté de traduire en français la langue arabe vivante ; ils lui seront également reconnaissants de leur avoir montré comment on arrive à surmonter cette difficulté.

Quant aux notes qui suivent les traductions, elles constituent une véritable étude ethnographique, sociologique, hagiologique... qui manquait pour la Tunisie. Elles sont utiles non seulement à ceux qui s'intéressent à la Tunisie, mais encore à ceux qui s'intéressent à toute partie de l'Afrique du Nord, car M. W. Marçais a étudié chaque question dans un cadre non pas uniquement tunisien, mais nord-africain ou même plus largement arabe ou islamique. Un index des sujets traités facilite les recherches dans les notes et les textes et parachève l'excellent instrument de travail que sont les textes arabes de Takrouna.

Nous attendons avec impatience que le tome II, qui comprendra un glossaire, paraisse. Quand on a vu le glossaire des *Textes arabes de Tanger*,